

STÉPHANE GSELL

**MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE**

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME IV

LA CIVILISATION CARTHAGINOISE

PARIS

**LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79**

1920

**Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.**

**1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr**

**D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :**

<http://www.algerie-ancienne.com>

**Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.**

HISTOIRE ANCIENNE
DE
L'AFRIQUE DU NORD
— IV —

LIVRE PREMIER
HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE

I

Ce fut seulement vers le milieu du Ve siècle que Carthage se constitua en Afrique un territoire⁽¹⁾ dont elle put exploiter les ressources. Agrandi plus tard, ce domaine embrassait, dans la seconde moitié du IIIe siècle, l'Est, le Nord, une partie du centre de la Tunisie⁽²⁾. Il comprenait des régions qui conviennent plus ou moins aux céréales, aux arbres fruitiers, à l'élevage : quelques-unes fertiles et pourvues en général de la quantité d'eau nécessaire; d'autres, où les terres sont pauvres (comme le massif boisé de la Khoumirie), où les pluies sont souvent insuffisantes (comme les plaines et les bas plateaux du Sahel, en bordure de la côte orientale).

La République s'annexa aussi le littoral méditerranéen sur

1. Voir t. I, p. 464.

2. T. II, p. 95 et suiv.

2 HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE CARTHAGE.

la petite Syrte et entre les deux Syrtes : zone improductive, sauf des oasis, disséminées le long du rivage, séparées par des espaces déserts, et, à une distance variable de la mer, le bourrelet déchiqueté du plateau saharien⁽¹⁾.

Sur les côtes de l'Algérie et du Maroc, certaines cités phéniciennes et puniques s'entourèrent d'un territoire⁽²⁾ dont les colons tirèrent parti. Ce n'étaient là, sans doute, que des banlieues : des jardins plutôt que des campagnes.

Tels furent les éléments du domaine agricole, assez restreint et inégalement doté par la nature, dont les Carthaginois disposèrent dans l'Afrique du Nord⁽³⁾.

Les Phéniciens d'Orient étaient d'excellents agriculteurs. Dans la bande étroite qu'ils occupaient entre la Méditerranée et le Liban, en arrière des villes de la côte, Tyr, Sidon, Byblos, etc., s'étendaient des cantons fertiles, qui furent merveilleusement fécondés par le travail des hommes. On y cultivait les céréales et surtout la vigne, l'olivier, d'autres arbres fruitiers.

Les Carthaginois, eux aussi, s'adonnèrent avec succès à l'agriculture⁽⁴⁾. Cicéron⁽⁵⁾ prétend qu'ils la négligèrent, mais cette assertion est certainement inexacte. Par la mise en valeur de leurs possessions, comme par l'influence que leurs exemples exercèrent sur les indigènes, ils contribuèrent beaucoup à préparer la prospérité matérielle qui devait s'épanouir en Afrique sous la domination romaine.

Quelques textes nous permettent d'entrevoir l'état florissant des pays dont ils furent les maîtres. A la fin du IV^e siècle,

1. T. I, p. 23-24.

2. T. II, p. 115.

3. Comme nous l'avons fait observer (t. II, p. P3), Strabon dit à tort que les Carthaginois s'annexèrent en Afrique tous les pays qui ne comportaient pas la vie nomade.

4. On trouvera des indications sur l'agriculture en Afrique, aux époques punique et romaine, dans un travail remarquable, et trop peu connu, de F. Lacroix, *Revue africaine*, t. XII-XIV (1868-1870).

3. *République*, II, 4, 7. Conf. t. II, p. 433.

quand les soldats d'Agathocle, ayant débarqué à l'extrémité de la péninsule du cap Bon, se dirigent vers Carthage, un spectacle digne d'admiration se déroule sous leurs yeux : belles demeures appartenant à la noblesse punique, vignobles, olivettes, vergers, prairies pleines de moutons, de bœufs, de chevaux⁽¹⁾. Un demi-siècle plus tard, des troupes romaines, qui viennent de prendre Clupea, au Sud-Est du même cap, rencontrent, dans une courte expédition, beaucoup de maisons de campagne, fort bien construites ; ils s'emparent aisément d'une grande quantité de bétail et font, dit-on, plus de vingt mille prisonniers⁽²⁾. Peu après la guerre d'Hannibal, le poète Ennius vantait les champs bien cultivés que portait la terre d'Afrique⁽³⁾. Vaincue dans cette guerre, Carthage avait perdu toutes ses possessions d'outre-mer, probablement aussi ses colonies des côtes de la Numidie et de la Maurétanie; elle avait dû renoncer aux monopoles commerciaux qu'elle s'était réservés dans une bonne partie de l'Occident. Elle chercha sans doute des compensations dans une exploitation plus intense de son territoire africain. Appien affirme⁽⁴⁾ qu'elle redevint très prospère, grâce à la fécondité de ses campagnes et aux profits qu'elle tirait de la mer. Vers l'année 153, Caton et d'autres Romains, venus pour régler un différend entre Masinissa et la République, virent autour d'eux, dit encore Appien⁽⁵⁾ un pays cultivé avec soin, aménagé par de grands travaux.

Nous avons une autre preuve de l'intérêt que les Carthaginois portèrent à l'agriculture et du succès avec lequel ils la pratiquèrent. Des traités d'agronomie, composés par plusieurs

1. Diodore, XX, 8, 3-4; pour ce passage, voir t. III, p. 29. Conf. Diodore, XX, 3, 3 : Agathocle veut, en envahissant l'Afrique, piller un pays rempli de biens de toute sorte, que la prospérité des Carthaginois y a accumulés.

2. Polybe, I, 29, 7. Conf. t. III, p. 80.

3. Ennius, 2^o édit. de J. Vahlen, p. 205 (Sat., 10) :

« Lati campi quos gerit Africa terra politos ».

4. *Lib.*, 67.

5. *Ibid.*, 69.

4 HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE CARTHAGE.

d'entre eux, acquirent, même en dehors de l'Afrique, une grande renommée.

Deux de ces auteurs s'appelaient Amilcar et Magon⁽¹⁾ ; celui-ci était d'un rang élevé : Pline l'Ancien le qualifie de général⁽²⁾. Il est impossible de dire quand ils ont vécu⁽³⁾, de les identifier avec un des Amilcars, un des Magons qui sont mentionnés ailleurs. D'Amilcar, nous ne connaissons que le nom⁽⁴⁾. Mais quelques renseignements nous sont donnés sur Magon, des citations de son ouvrage nous sont parvenues⁽⁵⁾. Sa réputation, selon Varron⁽⁶⁾, dépassa celle de tous les Grecs qui avaient écrit sur la même matière. Au jugement de Columelle⁽⁷⁾, on devait le vénérer comme le père de la science rurale. « Notre Sénat, dit Pline⁽⁸⁾, lui fit un très grand honneur. Après la prise de Carthage, il donna les bibliothèques de cette ville aux princes africains, mais, par une exception unique, il décida que les 28 livres de Magon seraient traduits en latin. Pourtant Caton avait déjà composé son traité. La tâche fut confiée à des gens

1. On a supposé qu'un Anoun, cité à plusieurs reprises par l'agronome Ibn al Awam, était un Carthaginois, appelé Hannon : voir Ernst Meyer, *Geschichte der Botanik*, III, p. 256 (adoptant une opinion de Banqueri) ; Clément-Mullet, dans sa traduction d'Ibn al Awam, *Le livre de l'agriculture*, I, p. 76. Cette hypothèse me paraît bien fragile.

2. *Hist. nat.*, XVIII, 22, où sont mentionnés, parmi ceux qui écrivirent sur l'agriculture, « duces, Xenophon et Poenus etiam Mago ».

3. La manière dont Varron (*Rust.*, I, 1, 10) mentionne Magon, après un grand nombre d'auteurs grecs, laisse supposer que ce Carthaginois vécut à une époque où, chez les Grecs, on avait déjà beaucoup écrit sur l'agriculture : « Hos nobilitate Mago Carthaginiensis praeteriit, Poenica lingua qui res dispersas comprehendit libris XXVIII ». — Magon avait fait dans son ouvrage une place à la viticulture et à l'oléiculture. Or Diodore (XIII, 81, 5) prétend qu'à la fin du Ve siècle, la vigne et l'olivier n'étaient pas cultivés en Afrique. On en a conclu que le livre de Magon fut composé à une date plus récente (Schneider, *Scriptores rei rusticae*, IV, pars III, p. 88). Mais il est fort douteux que l'assertion de Diodore soit exacte : voir *infra*, p. 19.

4. Columelle, XII, 4, 2.

5. Sur -Magon, voir en particulier Heeren, *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. Suckau, IV (1832), p. 369-381 ; E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, I (1854), p. 296-305.

6. Voir *supra*, n. 3.

7. I, 1, 13 : « ... verumtamen ut Carthaginiensem Magonem rustioationis parentem maxime veneremur ».

8. XVIII, 22.

instruits dans la langue punique ; celui qui y prit la meilleure part fut D. Silanus, personnage de noble naissance⁽¹⁾. »

Le traité de Magon fut aussi traduit par un auteur écrivant en grec, Cassius Dionysius d'Utique, qui dédia son œuvre au préteur Sextilius (ce dernier paraît être le Sextilius qui gouvernait la province d'Afrique en 88 avant J.-C.⁽²⁾). Cassius ne s'astreignit pas à une reproduction servile : au lieu des 28 livres que comptait l'ouvrage punique, il ne donna au sien que 20 livres ; cependant il y inséra bon nombre d'indications et de préceptes puisés dans des auteurs grecs⁽³⁾. Un peu plus tard, le Bithynien Diophane réduisit le traité de ce Cassius à 6 livres, abrégé qui fut dédié au roi Déjotarus⁽⁴⁾.

Les traités de Cassius et de Diophane sont perdus, comme celui de Magon. Cassius est cité par Varron⁽⁵⁾ et quelques écrivains plus récents⁽⁶⁾ ; Diophane, par Varron⁽⁷⁾, par Gargilius

1. Pour cette traduction, voir aussi Columelle, I, 1, 13. D. Silanus est indiqué par Pline parmi les sources de ses livres XIV, XV, XVIII et XIX.

2. Sur ce personnage, voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 18-19. M. Mahaffy (dans *Hermathena*, VII, 1890, p. 33-34) croit qu'il s'agit de C. Sexlius Calvinus, qui fut consul en 124. Mais cette opinion n'est pas admissible : voir Caspari, dans *Klio*, XIII, 1913, p. 193-6.

3. Varron, *Rust.*, I, 1, 10; conf. Columelle, I, 1, 10. Listes des auteurs de Pline pour les livres VIII, X, XIV, XV, XVII, XVIII : « Dionysio qui Magonem transtulit, Diophane qui ex Dionysio epitomen fecit »; pour le livre XI « Dionysio qui Magonem transtulit ».

4. Varron et Columelle, *ll. cc.*; les listes des auteurs de Pline : note précédente. — Peu de temps après son apparition, l'ouvrage de Diophane fut à son tour abrégé en deux livres par Asinius Pollio de Tralles : Suidas, s. v. Πωλίων (conf. Oder, apud Susemihl, *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, I, p. 831, n. 8).

5. *Rust.*, II, 1, 27, et III, 2, 13, où Varron cite à la fois Magon et Dionysius, Cassius Dionysius. *Ibid.*, I, 17, 3-7, et I, 38, 1-3, où il cite Cassius seul.

6. Columelle, VI, 37, 3 (d'après Varron, II, 1, 27). Pline l'Ancien, XI, 40. Listes des auteurs pour les livres VIII, etc. de Pline (voir supra, à la note 3) ; du reste, les écrivains mentionnés dans ces listes sont, non seulement ceux que Pline a consultés directement, mais aussi ceux que citaient ses sources. Athénée, XIV, 60, p. 648, e. Etc. : voir R. Reitzenstein, *De scriptorum rei rusticae, qui intercedunt inter Calonem et Columellam, libris deperditis* (Berlin, 1884), p. 58. On ne peut pas affirmer que le Dionysios dont le nom se trouve en tête d'un extrait des Géoponiques (I, 11) soit notre auteur. Par contre, il n'est point impossible qu'un Cassius mentionné dans les *Hippiatriques* grecques soit bien ce Cassius Dionysius : Oder, dans *Rheinisches Museum*, LI, 1896, p. 62-63.

7. *Rust.*, I, 9, 7. — Pour les mentions de Diophane dans les listes de Pline, voir supra, n. 3.

Martialis⁽¹⁾, un Africain du III^e siècle, enfin dans la compilation désignée sous le nom de *Géoponiques*, qui fut faite par un Cassianus Bassus, probablement au VI^e siècle, mais dont nous n'avons qu'une édition byzantine du Xe siècle⁽²⁾.

L'ouvrage même de Magon, traduit en latin, faisait autorité chez les Romains au temps de Cicéron⁽³⁾. Il est mentionné par divers auteurs⁽⁴⁾, qui l'ont connu soit directement, soit par des intermédiaires⁽⁵⁾ : Varron⁽⁶⁾, Columelle⁽⁷⁾, Pline⁽⁸⁾, Gargilius Martialis⁽⁹⁾,

1. *De arboribus pomiferis*, III, 3 (où il le cite avec Magon), et III, 4, dans A. Mai, *Classici auctores*, I, p. 405 et 406.

2. *Géopon.*, VI, 15 ; X, 29 ; XI, 3 et 26. En outre, dans les *Géoponiques*, une vingtaine d'extraits figurent sous le nom de Diophane ; mais ces titres sont fort sujets à caution.

3. Cicéron, *De oratore*, 1, 58, 249 : « Num igitur, si cui fondus inspiciendus... sit, Magonis Carthaginiensis sunt libri perdiscendi...? » Un passage de Columelle (1, 1, 6 ; cité page suivante) montre assez clairement que Cn. Tremellius Scrofa, qui écrivit un traité d'agriculture vers le milieu du I^{er} siècle avant J.-C., avait étudié Magon. Varron (II, 5, 18) mentionne un recueil d'extraits de Magon sur les soins à donner aux bœufs, recueil que l'on mettait entre les mains de ceux qui avaient charge des troupeaux. — Servius (In *Georg.*, I, 43) dit que, pour composer ses *Géorgiques*, Virgile s'était servi, entre autres ouvrages, du traité de Magon (« de Georgicis Magonis Afri »).

4. Pour les citations qui nous restent de Magon, voir Reitzenstein, l. c., p. 57.

5. Il est difficile de se décider pour l'une ou l'autre hypothèse. Les intermédiaires auraient été Diophane, dont le traité, plus court que celui de Magon, était plus commode à consulter ; C. Julius Hyginus, dont l'ouvrage sur l'agriculture parut vers 35 avant J.-C. ; A. Cornelius Celsus, qui écrivit sous Tibère (voir Columelle, IV, 10, 1 ; Gargilius Martialis, III, 1, et IV, 1, p. 404 et 409). Columelle et Pline se sont beaucoup servis d'Hygin et de Celse ; Gargilius s'est servi de Celse. Dans les listes de ses auteurs, Pline indique tantôt Magon (ci-dessous, n. 8), tantôt D. Silanus (supra, p. 5, n. 1), c'est-à-dire le traducteur de Magon. Cela prouve que la traduction latine a été consultée, sinon par Pline, du moins par un des auteurs qu'il a copiés, ou par la source d'un de ces auteurs. Sur cette question, voir II. Stadler, *Die Quellen des Plinius in 19 Bueche* (Neuburg a. D., 1890), p. 16-20, qui me paraît bien trop affirmatif.

6. *Rust.*, 1, 1, 10 ; II, 1, 27 ; II, 5, 18 ; III, 2, 13.

7. I, 1, 10 et 18 ; III, 12, 5 ; III, 15, 4-5 ; IV, 10, 1 ; V, 5, 4 ; VI, 1, 2-3 ; VI, 26 ; VI, 37, 3 (d'après Varron, II, 1, 27) ; IX, 14, 6 ; IX, 15, 3 ; XII, 4, 2 ; XII, 39, 1-2 ; XII, 46, 5-6 ; *De arboribus*, 17, 1. Le livre *De arboribus* appartenait probablement à une première édition de l'ouvrage de Columelle. Il se peut que cet auteur y ait fait un usage assez étendu de Magon : voir Lundström, dans *Eranos, Acta philologica Suecana*, II, 1897, p. 61 et suiv.

8. XVII, 63 ; XVII, 80 ; XVII, 93 ; XVII, 128 ; XVII, 130 ; XVIII, 22 ; XVIII, 35 (conf. Columelle, I, 1, 18) ; XVIII, 97-98 ; XXI, 110-112. Magon est indiqué dans les listes d'auteurs de Pline pour les livres XXI-XXVII.

9. L. c., III, 1, p. 404 ; III, 3, p. 405-6 ; IV, 1, p. 409.

d'autres encore⁽¹⁾. Outre ces citations, il y a vraisemblablement dans les livres anciens d'agronomie parvenus jusqu'à nous, et surtout dans les *Géoponiques*, beaucoup de choses qui remontent à Magon. Mais on ne peut indiquer ces emprunts avec certitude, même quand Cassius et Diophane sont expressément nommés, puisque Cassius, dont Diophane dépendait, ne fut, pas un simple traducteur du Carthaginois. Si l'on avait le texte de Magon, l'on constaterait sans doute aussi que ses enseignements s'étaient transmis aux Arabes, par l'intermédiaire des *Géoponiques*⁽²⁾ peut-être aussi par d'autres traités grecs, traduits en syriaque, en persan et en arabe⁽³⁾. Magon fut véritablement un classique, malgré les réserves fort justes de Columelle⁽⁴⁾ : « L'agriculteur ne devra pas ignorer les préceptes donnés en abondance par les auteurs puniques d'Afrique⁽⁵⁾, bien que les gens de nos campagnes contestent l'exactitude de beaucoup de ces indications. Trémellius⁽⁶⁾ est de leur avis, mais il explique ces erreurs apparentes par la diversité du sol et du climat de l'Italie et de l'Afrique, qui ne peuvent donner les mêmes produits. »

1. Palladius, III, 10, 3, et VI, 7 (d'après Columelle, V, 5, 4 et VI, 26). *Hippiatriques* : voir infra, p. 39, n. 2 et 3.

2. Soit dans l'édition de Cassianus Bassus, soit dans celle du Xe siècle.

3. Dans un ouvrage qu'Ibn al Awam de Séville écrivit en arabe au XIIe siècle (*Le livre de l'agriculture*, traduit de l'arabe par Clément-Mullet, Paris, 1864-7, 3 vol. in-8°), on trouve des citations de Kasinous, Kasious, Qosthous ou Qasthous ; citations qui concordent très souvent avec des passages des *Géoponiques*. Des érudits modernes ont voulu identifier soit Kasious, soit Qosthous avec Cassius Dionysius, le traducteur grec de Magon (voir E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, III, p. 158-9, 252, 253). Mais il est probable que Kasinous et Kasious sont un seul et même personnage : il s'agirait de Cassianus Bassus, le compilateur des *Géoponiques*. Quant à Qosthous ou Qasthous, qui est cité dans d'autres ouvrages arabes (avec des variantes dans la forme du nom), nous ne savons, jusqu'à présent, rien de certain sur lui. On s'est demandé s'il ne conviendrait pas de l'identifier, lui aussi, avec Cassianus : voir Oder, *Rheinisches Museum*, XLVIII, 1893, p. 40. La publication par M. V. Serres d'un manuscrit arabe de Tunis, qui contient, dit-on, le traité de cet agronome, jettera sans doute un jour nouveau sur la question.

4. I, 1, 6.

5. Il s'agit évidemment de Magon, peut-être aussi d'Amilcar et d'autres, qui pouvaient d'ailleurs être cités par Magon.

6. Cn. Tremellius Scrofa : conf. *supra*, p. 6, n. 3.

Nous avons une quarantaine de citations de Magon. Elles se rapportent aux céréales, à la vigne, à l'olivier, à d'autres arbres fruitiers, à des légumes, à l'élevage (chevaux, mulets, bœufs), à la basse-cour, à l'apiculture, à des plantes non cultivées, mais utiles, à la conduite intérieure de la ferme. Les 28 livres devaient comprendre toutes les branches de l'exploitation du sol et de l'économie rurale⁽¹⁾. Deux passages attestent que Magon n'ignorait pas le grec⁽²⁾, langue dont la connaissance était répandue à Carthage⁽³⁾. Il est probable que, pour rédiger son traité, il ne se contenta pas de son expérience personnelle, qu'il utilisa certains ouvrages grecs⁽⁴⁾. Mais, par les critiques que des Latins lui adressaient, on voit que ses préceptes s'appliquaient surtout à l'Afrique : ce qui était bien naturel. Cependant il ne passait pas sous silence des cultures étrangères à son pays natal⁽⁵⁾.

L'agronomie fut donc à Carthage une véritable science, qui eut dans l'aristocratie des maîtres très instruits et des adeptes zélés. Les nobles prenaient à la gestion de leurs domaines une part beaucoup plus active que les grands propriétaires romains des provinces africaines aux siècles suivants.

1. On peut même inférer d'un passage de Varron (I, 2, 13) que certains agronomes reprochaient à Magon d'avoir donné à son sujet une extension exagérée « Video enim [dit Scrofa], qui de agri cultura scripserunt et poenice et graece et latine, latius vagatos quam oportuerit ».

2. Pline, XXI, 111 : « (Mago) oiston adicit [correction proposée par O. Weise, dans *Jahrbücher für classische Philologie*, CXXIII, 1881, p. 512] a Graecis vocari quam inter ulvas sagittam appellamus ». Columelle, VI, 26, 2 : « (Mago praecipit) apprehendere testium nervos, quos Graeci χρεμαστήρας... appellant ».

3. Voir *infra*, p. 192-3.

4. C'est ce que Varron indique assez clairement : passage cité p. 4, n. 3. On a constaté des concordances entre des extraits de Magon et Théophraste (Schneider, *Script. rei rust.*, IV, pars III, p. 87-88). Ou bien Magon s'est servi de Théophraste, — et c'est, je crois, l'hypothèse la plus vraisemblable, — ou bien ces emprunts à Théophraste sont des additions faites à Magon par Cassius Dionysius.

5. Voir *infra*, p. 34, pour les châtaigniers.

II

Pour les céréales, nous constatons que le blé et l'orge ont été cultivés dans l'Afrique du Nord à l'époque punique⁽¹⁾, mais nous n'avons pas de détails précis sur les espèces semencées⁽²⁾.

Les populations indigènes de la Berbérie n'avaient pas attendu la domination de Carthage pour se livrer à l'agriculture. Vers l'année 500, Hécatée⁽³⁾ indiquait des Libyens « cultivateurs et mangeurs de blé », à partir d'une ville de Mégasa, dont l'emplacement est inconnu. Un demi-siècle environ plus tard, Hérodote⁽⁴⁾ assignait aux « Libyens cultivateurs », habitant des maisons, la contrée située à l'Ouest du fleuve Triton et du lac Tritonis, ce qui répond à la Tunisie orientale⁽⁵⁾. A cette époque, Carthage venait à peine de s'annexer un territoire en Afrique⁽⁶⁾.

1. Voir *infra, passim*. Magasins d'orge dans les remparts de Carthage : Appien, *Lib.*, 95. Fiole contenant des grains d'orge brûlés, dans une tombe punique Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 320. Épis sur des monnaies de Carthage L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 88, n° 92 ; p. 102, n° 302 ; p. 147, n° 15 (pour cette dernière monnaie, conf. ici, t. II, p. 327, n. 3). D'autres monnaies (Müller, *l. c.*, III, p. 176-7, n° 284-290 ; Supplément, p. 81, n° 290 a, 291-4), dont le revers présente trois épis, sont peut-être aussi de Carthage, comme le croit M. Babelon (*apud* Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 116) ; cependant on les trouve surtout en Algérie, dans la région de Cherchel (L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, Mâcon, 1912, p. 45-47). Voir encore Müller, II, p. 146, n° 11 ; mais ce type a pu être frappé en Sardaigne. Épis sur des ex-voto puniques : *Corpus inscriptionum Semiticarum*, I, n° 786 et 3053 (t. II des planches, pl. IX et LXIII).

2. Un mets carthaginois était fait avec du gruau (alica) d'épeautre (zea) : Caton, *De agri cultura*, 85 ; Pline l'Ancien, XVIII, 112. Au dire de Pline (XVIII, 115), on faisait une *alica* fausse (« adulterina ») avec un épeautre qui dégénère en Afrique, qui a les épis plus larges et plus noirs que l'épeautre ordinaire, la paille courte, des grains dont l'enveloppe s'enlève avec beaucoup de difficulté. — A propos de la *tisana*, décoction d'orge mondé, Pline (XVIII, 75) dit que la meilleure est celle d'Utique ; il ajoute que l'espèce d'orge avec laquelle on la fait en Bétique et en Afrique est appelée glabre (« glabrum ») par Turranius. Mais il est permis de se demander si cette « orge glabre », que les Phéniciens d'Occident auraient cultivée, n'était pas un blé non barbu.

3. *Fragm. hist. Graec.*, édit. Müller, I, p. 23, n° 305. Conf. t. I, p. 236, n. 3.

4. IV, 191 ; conf. *ibid.*, 187.

5. Voir Gsell, *Hérodote (Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord)*, publiés par l'Université d'Alger, I, Alger, 1916), p. 133.

6. Auparavant, en 480, Amilcar, qui commandait une grande armée en Sicile, avait envoyé chercher du blé en Afrique : Diodore, XI, 20, 4.

Évidemment, elle trouva son intérêt au développement de l'agriculture, parmi ses sujets. Attachés au sol, pourvus de l'alimentation nécessaire à une existence supportable, ils devaient se résigner plus facilement au joug qu'elle leur imposait. Elle leur procura sans doute une sécurité plus grande que par le passé, en réprimant les querelles de peuplades et de clans, et les incursions des pillards. Une partie des céréales récoltées par les Libyens servait à nourrir la capitale⁽¹⁾. Les tributs exigés d'eux étaient versés en nature et en proportion des produits annuels du sol⁽²⁾ : il importait donc au fisc que les moissons fuse sent abondantes. Le nombre élevé des « villes », c'est-à-dire des bourgs et des villages⁽³⁾, prouve que la population était en majorité sédentaire, par conséquent agricole.

La Sardaigne et la Sicile occidentale livraient aussi des grains à la République: dans ces provinces, les cultivateurs étaient également astreints à lui verser une quote-part de leur récolte⁽⁴⁾. Les blés sardes surtout étaient pour elle une ressource précieuse, lorsqu'elle avait à entretenir des armées dans des guerres d'outre-mer⁽⁵⁾, ou quand des révoltes, des invasions la privaient des blés de Libye⁽⁶⁾. Mais elle perdit la Sicile et la Sardaigne au milieu du III^e siècle. Une des conséquences de la première guerre punique fut probablement un accroissement de la culture des céréales dans les possessions africaines de Carthage, qui, à moins d'en acheter à l'étranger, ne pouvait plus en tirer d'autres contrées. A la fin de la guerre d'Hannibal et

1. Conf. Polybe, I, 71, 1.

2. Voir t. II, p. 303.

3. Voir *ibid.*, p. 104-5.

4. T. II, p.312 et 310.

5. En 480 et 396, Amilcar et Himilcon, combattant en Sicile, firent venir du blé, non seulement de la Libye, niais aussi de la Sardaigne : Diodore, XI, 20, 4 ; XIV, 03, 4.

6. Diodore, XIV. 77, 6 ; Polybe, I, 82, 7. Voir aussi Diodore, XXI, 16, 1 : Agathocle, peu avant sa mort, songe à une nouvelle expédition en Afrique ; avec la flotte qu'il constitue, il empêchera les Carthaginois de recevoir du blé de la Sardaigne et de la Sicile. Conf. t. I, p. 428, n. 4.

dans la première moitié du IIe siècle, elle fit aux Romains des fournitures de grains, dont il ne faut pas, d'ailleurs, exagérer l'importance⁽¹⁾.

Autant qu'il semble, la culture du blé et de l'orge était l'affaire des Libyens, plus que des Carthaginois⁽²⁾. Parmi les extraits de Magon qui nous sont parvenus, aucun ne s'y rapporte directement⁽³⁾. Peut-être Magon traitait-il ce sujet d'une manière assez brève et ne donnait-il guère de préceptes nouveaux, dont les étrangers eussent pu tirer profit⁽⁴⁾.

Il est à croire que, sur le territoire punique, les céréales furent cultivées par les indigènes partout où elles pouvaient l'être. Les régions les plus favorables, par le climat et le sol, sont celles de Mateur et de Béja, les grandes plaines de la Medjerda, dans la Tunisie septentrionale⁽⁵⁾, de hautes terres et des plaines éparses dans la Tunisie centrale. Les textes anciens

1. En 203, Scipion exigea des Carthaginois, qui sollicitaient la paix, 500000 boisseaux de blé (43770 hectolitres) et 300000 d'orge : Tite-Live, XXX, 16, 11. Ce blé et cette orge devaient servir à l'alimentation de son armée (voir t. III, p. 241, n. 3). Les quantités indiquées représentent le 250e de la production moyenne annuelle de l'Algérie en blé, le 600e, en orge. Après la bataille de Zama, Scipion, parmi les conditions de la paix qu'il imposa aux vaincus, leur demanda de fournir à ses troupes du blé pendant trois mois : Polybe, XV, 13, 6. Selon Tite-Live, il envoya à Rome, en 201, une quantité énorme de froment, que les édiles curules vendirent au peuple à très bas prix : XXXI, 4, 6 (indication suspecte). Pour les envois de blé et d'orge faits par Carthage à Rome et aux armées romaines combattant en Orient, lors des guerres contre Philippe de Macédoine, Antiochus de Syrie et Persée, voir t. III, p. 298, n. 3. Tite-Live indique 400000 boisseaux de blé en l'année 200 ; 750000 d'orge en 191 (le chiffre est mutilé pour le blé) ; 500000 d'orge et un million de boisseaux de blé en 170. — En 306, Carthage avait remis à Agathocle 200000 médimnes de blé (un peu plus de 100000 hectolitres) : Diodore, XX, 79, 5 ; conf. t. III, p. 62. Mais rien ne prouve qu'elle ait tiré ce blé de son territoire africain.

2. Dans le passage où il décrit l'état des campagnes traversées par l'armée d'Agathocle, après qu'elle eut débarqué à proximité du cap Bon, Diodore (XX, 8, 3-4) mentionne, outre des maisons de campagne appartenant à l'aristocratie, des plantations d'arbres fruitiers et des prairies où paissaient des troupeaux. Il ne parle pas de champs réservés aux céréales. Il est vrai qu'on était alors dans la seconde quinzaine d'août : à cette époque, les moissons étaient faites en Afrique.

3. Il en est un qui concerne le choix des meilleurs bœufs de labour ; un autre indique la manière de piler le blé et l'orge : voir infra, p. 43 et 17.

4. Il convient de dire qu'au temps où le traité de Magon devint pour les Romains un livre classique, ceux-ci s'intéressaient beaucoup moins aux céréales qu'aux cultures arbustives et à l'élevage.

5. Pour la situation des « Grandes Plaines », voir t. III, p. 230.

ne donnent pas d'indications sur la valeur agricole de ces pays à l'époque carthaginoise⁽¹⁾. En revanche, ils vantent la fécondité de deux autres régions : le *Byzacium*⁽²⁾, autour d'Hadrumète (Sousse)⁽³⁾, et les *Emporia*⁽⁴⁾, littoral de la petite Syrte et entre les deux Syrtés⁽⁵⁾. Selon Hérodote⁽⁶⁾, la vallée du Cinyps (située à peu de distance à l'Est de Leptis la Grande⁽⁷⁾) valait les meilleures terres à blé et produisait jusqu'à 300 grains pour un grain de semence. Quelques siècles plus tard, des auteurs latins attribuaient au *Byzacium* des rendements de 100⁽⁸⁾, et même de 150 pour un⁽⁹⁾. De nos jours, le climat y rend aléatoire la culture des céréales ; par suite de l'insuffisance des pluies, la récolte fait souvent défaut ; elle n'est belle qu'une année sur cinq en moyenne. Il est vrai que les rendements peuvent être alors très élevés, car le sol est fertile, et, comme on sème clair pour risquer moins et pour ménager les réserves d'humidité que contient la terre, les plantes se développent plus librement qu'ailleurs et elles portent des épis plus nombreux, plus forts⁽¹⁰⁾. Cependant les chiffres de 100 et de 150 pour un, si on veut les admettre, ne pourraient s'appliquer qu'à des cas

1. *Frumentum* recueilli en 204 par Scipion dans la région voisine d'Utique Tite-Live, XXIX, 36, 1. Nombreux vaisseaux de transport, chargés de *frumentum*, dans le port d'Utique, en 212 : *ibid.*, XXV, 31, 13 et 14.

2. Polybe, III, 23, 2 (où il appelle cette région Βυσσάρτις). Au IV^e siècle, le Pseudo-Scylax (§ 110, dans *Geogr. Graeci min.*, édit. Müller, 1, p. 88) indique sur le littoral une région très fertile, qu'il place, autant qu'il semble, entre Hadrumète et Néapolis (Nabeul). Hannibal, débarqué à Hadrumète en 203, s'approvisionne de blé : Appien, Lib., 33. Il constitue un grand entrepôt de blé sur la côte : *ibid.*, 56.

3. Voir t. II, p. 140.

4. Polybe, III, 23, 2 ; XXXI, 21, 1 (édit. Büttner-Wobst ; alias XXXII, 2) ; voir aussi I, 82, 6 (au milieu du III^e siècle, convoi de vivres envoyé des *Emporia* vers Carthage). Tite-Live, XXIX, 25, 12 ; XXXIV, 62, 3. L'île de Djerba, située au fond de la petite Syrte, produisait, selon le Pseudo-Scylax (§ 110, p. 87), beaucoup de blé et d'orge.

5. Voir t. II, p. 127-8.

6. IV, 198 ; conf. ici, t. I, p. 69. Échos d'Hérodote dans des auteurs latins voir Gsell, *Hérodote*, p. 91, n. 2.

7. T. II, p. 120.

8. Varron, *Rust.*, I, 44, 5. Pline l'Ancien, V, 24. Silius Italicus, IX, 204-5. 9. Pline, XVII, 41 ; XVIII, 94.

10. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 89, n. 9 ; ici, t. I, p. 163.

exceptionnels : il s'agirait de curiosités botaniques⁽¹⁾. Quant à la région des Emporia, elle est encore plus sèche⁽²⁾ et ne convient pas aux céréales, surtout au blé, plus exigeant que l'orge. Comme il n'y a pas lieu de supposer que le climat se soit profondément modifié depuis l'antiquité, nous devons croire que ces textes exagèrent beaucoup.

On cultiva sans doute aussi les céréales autour de quelques villes maritimes de l'Algérie et du Maroc, qui disposaient d'une banlieue assez vaste. Des épis se voient sur des monnaies à légendes phéniciennes, frappées à Rusaddir, Tarauda, Zili, Lixus, Sala⁽³⁾. Il faut dire qu'alors Carthage avait disparu et qu'assez longtemps avant sa chute, ces villes avaient probablement cessé de dépendre d'elle. Tombées aux mains des rois maures, elles avaient pu devenir des chefs-lieux de districts bien plus étendus que leurs anciens territoires, districts occupés et exploités par des indigènes⁽⁴⁾. Les images dont nous parlons sont, par conséquent, un faible argument pour soutenir qu'au temps de la domination punique, les colons s'étaient livrés à l'agriculture. Mais ils avaient peut-être contribué à la répandre. Des charrues sont représentées sur plusieurs stèles votives, trouvées à Carthage⁽⁵⁾, et sur une monnaie

1. C'est à ce titre que Pline (XVIII, 94-95) mentionne deux faits, bien plus extraordinaires encore : Du Byzacium, un procurateur d'Auguste envoya à ce prince près de 400 tiges qui provenaient d'un seul grain, chose à peine croyable : on a gardé des lettres relatives à cette affaire. De même, un procurateur envoya à Néron 360 tiges venues d'un seul grain. »

2. T. I, p. 23-24, 70.

3. Voir L. Müller, *Numism.*, III, p. 153, n° 233 (et Suppl., p. 79, n. 233 a) ; p. 161-2, n° 242 ; p. 163, n° 243-5 ; p. 164-5, n° 246-252 ; Suppl., p. 78, n° 215 a. Monnaies d'attribution incertaine : *ibid.*, III, p. 143, n° 214 ; p. 169, n° 253, 254 ; Suppl., p. 80, n° 253 a.

4. Il y a aussi des épis sur des monnaies à légendes puniques de Tingi (*ibid.*, III, p. 144-6, nos 216 et suiv.), capitale des rois maures, qui ne fut peut-être jamais une colonie phénicienne (conf. t. II, p. 163-9). On voit un épi sur des monnaies, frappées à Lixus, qui portent le nom d'un de ces rois, Bocchus : Müller, III, p. 98, n- 12-14.

5. C. I. S., I, n° 1505, t. II des planches, pl. XXVII. Si l'image est exacte, Page, recourbé, se serait adapté à un mancheron vertical, muni en haut d'une poignée à angle droit. Le soc aurait été fixé au bas de ce mancheron: Deux appendices, l'un en forme de

punique⁽¹⁾. Ces instruments de labour ressemblaient, dans leurs traits essentiels, à ceux que la plupart des Berbères emploient encore et dont les modèles remontent à une antiquité fort lointaine. L'araire le plus répandu dans l'Afrique du Nord⁽²⁾ se compose de deux grosses pièces : un age, ou flèche, qui va s'adapter au joug de l'attelage; un porte-soc, ou cep, auquel l'age est fixé obliquement. A l'une des extrémités de cette seconde pièce est attaché ou enfoncé le soc, lame triangulaire en fer. L'autre extrémité se recourbe et constitue un mancheron, permettant au laboureur de diriger la charrue ; à moins que le mancheron ne forme une pièce à part, ce qui est fréquent. Un montant relie l'age et le cep et assure la solidité de l'ensemble. En arrière de la lame, une oreille fait saillie de chaque côté du cep; elle déverse la terre que le soc a soulevée.

Cette charrue primitive est facile à fabriquer et à réparer. Elle se manie aisément, même dans les lieux en pente, pierreux, encombrés de touffes et de broussailles. Elle n'exige pas

cheville, l'autre, au-dessus, en forme de boucle, sont indiqués en arrière du soc, de l'autre côté du mancheron. Le premier est peut-être un versoir, mal placé; j'ignore la destination du second. — *Ibid.*, 2700, pl. LVI du t. II. Instrument de forme semblable; un seul appendice, boucle placée assez haut sur le mancheron, du côté du soc. — *Ibid.*, 309, pl. LII du t. I. Image mutilée : on ne voit plus que l'age, qui paraît être muni à son extrémité d'un joug recourbé, et le haut du mancheron, pourvu d'une poignée. — *Ibid.*, 1439 (avec une figure), pl. XXV du t. II. Cette charrue (car il semble bien que c'en soit une) a une forme insolite. L'age est à peu près parallèle au cep, auquel il est relié par trois montants : deux perpendiculaires, l'un près du soc, l'autre à l'extrémité du cep et à celle de l'age ; ce second montant se termine en haut, au-dessus de la rencontre avec l'age, par une poignée en anneau ; il constituait donc un moucheron, Le troisième montant est oblique et relie le haut du premier montant au bas du second.

1. Müller, *Numism.*, II, p. 147, n° 16 (pour cette monnaie, conf. ici, t II, p. 327, n. 3). Image peu nette, du moins sur l'exemplaire que j'ai pu examiner. — Une charrue est aussi figurée sur une monnaie portant des lettres phéniciennes et frappée dans quelque lieu maritime, probablement dans une île située entre la Sicile et l'Afrique : Müller, l. c., II, p. 178, n° 2. L'age, recourbé, s'adapte au cep et est relié par une traverse oblique au mancheron.

2. Voir, entre autres, Gsell, *Texte explicatif des planches de Delamare* (Paris, 1912), p. 75, à la pl. 75, 6-7. Il existe d'autres types : consulter F. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures* (Hambourg, 1912), p. 67-71 ; Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale* (Lyon, 1913), I, p. 520-1.

une traction très forte. Il est vrai qu'elle ne pénètre guère au delà d'une dizaine de centimètres : des labours plus profonds s'opposent mieux à la sécheresse et assurent des récoltes plus abondantes. Mais elle n'épuise point un sol auquel on ne veut ou ne peut pas restituer la fertilité par des engrais ; elle ne ramène pas à la surface les débris d'une couche de mauvaise qualité, qui, souvent, en est très voisine⁽¹⁾. A l'époque carthaginoise, on y attelait des bœufs⁽²⁾ ; peut-être aussi, sortes terres légères, en particulier dans le Byzacium, des ânes, dont l'emploi à la charrue est indiqué plus tard en Afrique par Columelle⁽³⁾ et par Pline⁽⁴⁾.

Parmi le matériel agricole, nous mentionnerons un dépiquoir, en usage, dit Varron⁽⁵⁾, dans l'Espagne citérieure et dans d'autres lieux. Il s'appelait le chariot punique, *plostellum poenicum* ; c'étaient donc les Carthaginois qui l'avaient introduit dans la péninsule. Il était formé de pièces de bois, avec des roulettes dentées (en fer) ; le conducteur, assis sur cette machine, dirigeait l'attelage. Ce dépiquoir avait dû être importé en Occident par les Phéniciens⁽⁶⁾ : on s'en sert encore dans divers pays orientaux⁽⁷⁾, de même que dans le Sahel tunisiens⁽⁸⁾.

1. H. Lecq, *L'agriculture algérienne* (Alger, 1900), p. 22-23 ; Rivière et Lecq, *Traité pratique d'agriculture pour le Nord de l'Afrique* (Paris, 1914), p. 94. — Columelle (II, 2, 24-25) critique Celse, qui, craignant la dépense, recommandait l'emploi de petites charrues, pourvues de petits socs et traînées par des bœufs peu robustes. Il reconnaît cependant que cette méthode peut convenir aux terres à céréales d'Afrique (d'Égypte et de Numidie, dit-il), dans les sols très légers. Conf. t. I, p. 160, n. 3.

2. Magon, *apud* Columelle, VI, 1, 2-3.

3. VII, 1, 2.

4. XVII, 41. Pline ajoute que, dans le Byzacium, il a pu voir une charrue attelée à la fois d'un humble bourriquet (*vilis osellus*) et d'une vieille femme, placée de l'autre côté du joug. Ce qui arrive encore aujourd'hui.

5. *Rust.*, I, 52, 1.

6. On en faisait usage en Palestine. Saint Jérôme, *Comm. in Isaiam*, IX, 28 (Migne, *Patr. lat.*, XXIV, p. 326) : « rotis plastrorum..., quae in serrarum similitudinem ferreae circumaguntur et trahuntur super demessas segetes »

7. Olck, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, V, p. 1701. C'est le nôrag, dépiquoir usité en Égypte.

8. Hamy, C. r. *Acad. Inscr.*, 1900, p. 22-26; le même, *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Paris, 1900, I, p. 65. Cette machine sert au dépiquage de l'orge.

Trois rangées de roulettes dentées y sont disposées en quinconce et maintenues dans un cadre de bois, châssis surmonté d'un siège mobile, sur lequel le cocher prend place; les bêtes sont attachées à un anneau de fer, fixé au milieu de la traverse antérieure du cadre. Une autre machine à dépiquer, le tribulum ou la *tribula* des Latins, est également usitée en Orient depuis une haute antiquité⁽¹⁾, signalée en Afrique sous le Bas-Empire⁽²⁾, employée de nos jours en Tunisie⁽³⁾, où elle n'était sans doute pas inconnue dès l'époque punique. C'est un plateau, dont le dessous est hérissé de lamelles de fer ou d'éclats de silex; il porte soit le cocher, soit un gros poids; deux bêtes attelées le traînent⁽⁴⁾. Enfin le procédé primitif qui consiste à faire fouler la récolte par des animaux, bœufs, chevaux, mulets, n'était certainement pas abandonné: il se pratiquait sous l'Empire romain⁽⁵⁾; il se pratique encore aujourd'hui⁽⁶⁾.

Les grains étaient, pour une bonne part⁽⁷⁾, enfermés dans des magasins, afin de constituer des réserves, nécessaires dans un pays où les récoltes peuvent manquer, par suite de la sécheresse, où elles sont, en tout cas, fort inégales. On établissait souvent ces magasins au-dessous du sol. Un siècle après la chute de Carthage, l'auteur du *Bellum Africum* constate⁽⁸⁾ que c'est en Afrique un usage des habitants d'avoir, dans les champs et dans presque toutes les fermes, des souterrains⁽⁹⁾ pour y cacher les céréales⁽¹⁰⁾ ». Indication que Pline confirme⁽¹¹⁾. Les

1. Olck, *l. c.*

2. Servius et Deutéro-Servius, *In Georg.*, I, 164 : « Tribula, genus vehiculi omni parte dentatum, onde teruntur frumenta, quo maxime in Africa utebantur Saint Augustin, *Civ. Dei*, I, 8; *Enarr. in Psalm.*, XCII, 5.

3. Hamy, C. r. A. I., *l. c.*, p. 23; *Ass. fr.*, *l. c.*, p. 63. Stuhlmann, *l. c.*, p. 73.

4. Varron, *l. c.*, I, 52, 1.

5. Saint Augustin, *Enarr. in Psalm.*, CXLIX, 3.

6. Rivière et Lecq, *Manuel pratique de l'agriculteur algérien* (Paris, 1900), p. 192.

7. Ceux qui n'étaient pas mis en réserve devaient être placés dans des jarres.

8. LXV, 1.

9. « Sub terra specus ».

10. L'historien raconte ensuite que César, faisant campagne dans le Byzacium et ayant besoin de blé, ordonna de rechercher ces souterrains.

11. XVIII, 306. — On lit dans Varron (*Rust.*, I, 57, 2) : « Quidam granaria habent

Berbères n'ont pas abandonné cette coutume⁽¹⁾. Les anciens la mentionnent dans différentes contrées de l'Orient, dans la péninsule ibérique, ailleurs encore. En Espagne, elle remontait très haut⁽²⁾ et elle s'est perpétuée : on y appelle *silos* les souterrains où les grains sont enfouis. Un terme presque semblable, *σειός*, *σιρός*, *σιρρός*, se trouve dans des textes grecs et chez quelques Latins, qui l'ont emprunté aux Grecs. Il n'est pas prouvé qu'il soit d'origine sémitique⁽³⁾ et qu'il ait été propagé par les Phéniciens⁽⁴⁾. Mais il est très vraisemblable qu'on fit des silos dans l'Afrique septentrionale dès le temps de la Carthage punique. Ce n'était pas seulement, comme le dit l'auteur du *Bellum Africum*⁽⁵⁾, par crainte d'invasions subites et pour mettre les récoltes à l'abri du pillage. Les silos préservent les grains des risques d'incendie. Hermétiquement clos, ils les préservent aussi des insectes; creusés dans un terrain bien sec⁽⁶⁾, ils leur assurent une longue conservation.

Notons encore, à propos de l'emploi des céréales, deux indications isolées que nous donnent une citation de Aragon et un passage du traité d'agriculture de Caton l'Ancien. La première est une recette pour piler le blé et l'orge⁽⁷⁾. L'autre concerne la

sub terris speluncas, quas votant sirus, ut in Cappadocia et Thracia ; alii ut in Hispania Citeriore puteos ut in agro Carthaginensi et Oscensi » Tel est le texte qui nous est parvenu ; il paraît être un peu altéré (Keil corrige : « alii puteos, ut in Hispania Citeriore, in agro, etc. »). L'*ager Carthaginensis* dont il est question ici est sans doute la région de *Carthago nova* (Carthagène), et non celle de Carthage en Afrique. Carthagène se trouvait, comme *Oscia* (Huesca), dans la province d'Espagne Citerieure. Il n'y a pas lieu de corriger *Oscensi* en *Oeensi* (d'Oea, Tripoli, sur le littoral des Syrtes). Ce passage ne donne donc pas d'indications relatives à l'Afrique.

1. Rivière et Lecq, *Manuel*, p. 198-201.

2. On y trouve des silos dans des villages de l'époque néolithique : Siret, *L'Espagne préhistorique* (extrait de la Revue des questions scientifiques, Bruxelles; 1893), p. 22-23.

3. Comme on l'a supposé: voir, entre autres, Lacroix, *Revue africaine*, XIV, 1870, p. 107.

4. Aucun texte n'applique expressément le terme *σειρός* aux magasins souterrains d'Afrique. Le terme *silos*, très employé de nos jours dans l'Afrique du Nord, est d'origine espagnole.

5. *L. c.*

6. Conf. Pline, *l. c.* : « Africae ante omnia ut sicco solo fiant curatur ».

7. Pline, XVIII, 98 : « Mouiller le blé à grande eau, le décortiquer avec un pilon,

confection d'un mets composé de gruau, de fromage frais et de miel, que Caton appelle la bouillie punique, *puls punica*⁽¹⁾. Les Carthaginois étaient, paraît-il, grands amateurs de ce plat⁽²⁾. Ils faisaient aussi des gâteaux renommés⁽³⁾.

III

Nous avons dit⁽⁴⁾ que la vigne, l'olivier, très probablement aussi le figuier et l'amandier sont indigènes en Berbérie. La contrée que les Carthaginois s'annexèrent est propice à la culture des arbres fruitiers. C'est aujourd'hui la principale richesse du Nord-Est de la Tunisie : il y a de vastes olivettes dans les plaines de la basse Medjerda, autour de Tébourba et de Djédeïda ; de grands vignobles dans les régions du Mornag, du Khangat, de Soliman, de Grombalia ; de beaux vergers auprès de Bizerte, de Nabeul, d'Hammamet, de Zaghouane et dans la péninsule du cap Bon. En arrière de Sousse et de Sfax, sous un ciel dont la sécheresse est souvent fatale aux céréales, les plantations d'oliviers s'étendent d'année en année. Les oasis du Sud ne vivent que par l'arboriculture. L'île de Djerba est un immense verger.

En Orient, les Phéniciens se livraient aux cultures fruitières depuis fort longtemps. Ils ne durent pas tarder à reconnaître

le sécher au soleil, puis le remettre sous le pilon. Même procédé pour l'orge ; pour vingt setiers d'orge, il faut deux setiers d'eau. »

1. *De agri cultura*, 85 : Mettez dans de l'eau une livre de gruau et faites-la bien tremper. Versez-la dans une auge propre ; ajoutez trois livres de fromage frais, une demi-livre de miel et un œuf. Mêlez bien le tout. Faites cuire dans une marmite neuve.

2. Plaute (*Mostellaria*, 828) se sert des termes *pultifagus opifex... barbarus*, pour désigner un menuisier carthaginois. Le Carthaginois qu'il met en scène est qualifié, dans le prologue du *Poenulus* (54), de *pultiphagonides*.

3. Festus, p. 254-5, édit. Lindsay : « *Punicum* : genus libi translatum a Poenis. Id eliam appellabant probum, quia erat ceteris suavissimum ». On a recueilli à Carthage d'assez nombreux objets en terre cuite de l'époque punique, offrant des images en creux ; ce sont sans doute des moules à gâteaux : v. *infra*, p. 70.

4. T. I, p. 166-8.

qu'ils pouvaient s'y livrer avec le même succès sur le sol africain, à importer des variétés répandues et appréciées dans leur patrie, à greffer les arbres sauvages, à fabriquer sur place du vin et de l'huile⁽¹⁾. Ils n'avaient pas besoin de disposer de larges espaces : les abords immédiats des colonies maritimes suffisaient pour créer des vergers, quelques vignobles et quelques olivettes. Un contemporain d'Auguste, Fenestella, prétendait cependant que l'olivier cultivé était encore inconnu en Afrique au début du VI^e, siècle⁽²⁾ ; de son côté, Diodore affirme qu'à la fin du siècle suivant, il n'y avait pas en Libye de plantations d'oliviers et de vignes⁽³⁾. Assertion bien peu vraisemblable, démentie d'ailleurs par Hérodote. D'après cet historien⁽⁴⁾, l'île de Cyraunis, c'est-à-dire sans doute Kerken-na⁽⁵⁾, était pleine de vignes et d'oliviers. On peut se demander si les vignes n'étaient pas des vignes sauvages ; mais la même hésitation n'est point permise pour les oliviers, car Hérodote se sert ici du terme grec qui désignait spécialement les oliviers cultivés. C'étaient des Carthaginois qui lui avaient appris ce qu'il savait de Cyraunis : au milieu du Ve siècle, ils occupaient, ou du moins fréquentaient cette île. Il est donc permis de supposer que la viticulture et l'oléiculture y furent introduites par

1. On admet généralement que la viticulture et l'oléiculture ont été introduites dans l'Afrique du Nord par les Phéniciens : Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 83 ; Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I, p. 285 et 302 ; Th. Fischer, *Der Oelbaum* (Petermanns Mitteilungen, Ergänzungsheft n° 147), p. 13 et 15 ; etc. Ils y auraient importé la *Vitis vinifera* (vigne cultivée), distincte de la vigne sauvage (conf. t. I, p. 166-7, fin de la note 4.). Cela est bien possible, mais nous n'en avons pas la preuve. Selon une légende rapportée par Diodore de Sicile (IV, 17, 4), Héraclès aurait purgé la Libye des bêtes féroces qui l'infestaient, si bien qu'elle abonda désormais en céréales et en arbres fruitiers, qu'elle fut plantée de beaucoup de vignes et porta beaucoup d'oliviers cultivés. Il serait bien téméraire de soutenir qu'Héraclès représente ici le Melqart tyrien et symbolise les bienfaits de la colonisation phénicienne en Afrique. C'était de Crète que, d'après Diodore, Héraclès était venu dans cette contrée.

2. *Apud* Pline, XV, 1. Conf. t. I, p. 238, n. 5.

3. XIII, 81, 5. Diodore oublie ici ce qu'il a dit au livre IV, chap. 17 : voir supra, à la note 1.

4. IV, 195.

5. T. II, p. 126 ; Gsell, *Hérodote*, p. 85-86.

eux. Les auraient-ils négligées dans le territoire qu'ils se constituèrent sur le continent vers la même époque, et qui, à proximité de leur ville, était si favorable à ces cultures ? Nous avons peine à le croire.

En tout cas, ils s'y adonnèrent plus tard. Le pays qu'Agathocle traversa après son débarquement était rempli de vignes, d'oliviers et d'autres arbres fruitiers⁽¹⁾. Peut-être même la noblesse, à la fois maîtresse de l'État et propriétaire d'une grande partie du sol dans le Nord-Est de la Tunisie, prétendit-elle se réserver une sorte de monopole. Un auteur grec, probablement Timée⁽²⁾ racontait que la République avait fait couper en Sardaigne tous les arbres fruitiers et défendu, sous peine de mort, d'en planter de nouveaux. Si cela est exact, elle aurait voulu empêcher les Sardes de délaissier les céréales (l'île était, on le sait, un des greniers de Carthage) et de faire concurrence aux arboriculteurs carthaginois⁽³⁾. Nous ignorons si elle appliqua une mesure analogue à ses sujets africains⁽⁴⁾. Ceux-ci, d'ailleurs, ne disposaient pas, comme l'aristocratie punique, des capitaux nécessaires pour faire des plantations étendues et pour attendre pendant des années que les arbres fussent en plein rapport.

Il est possible que la viticulture ait pris un certain développement aux abords de plusieurs colonies des côtes algériennes⁽⁵⁾

1. Diodore, XX, 8, 4. — Fruits en terre cuite (grappes de raisin, liges, amandes, grenades, coing), dans des tombeaux puniques de Carthage : Delattre, *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*, 2^e mois des fouilles (extrait du *Cosmos*, 1900), p. 15, fig. 23 ; le même. *Les grands sarcophages anthropoïdes de Carthage* (*Cosmos*, 1903), p. 21-22 ; vidi au musée Lavignerie ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 136 et 137, pl. XXII.

2. Dans Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, 100.

3. Conf. Meltzer, II, p. 96-97 ; ici, t. II, p. 312. M. Ed. Meyer (*Geschichte des Alterthums* ; III, p. 683) suppose qu'il s'agit d'un châtement infligé à de tribus rebelles : Timée aurait eu le tort de dire que cette mesure fut appliquée d'une manière permanente à l'île entière.

4. Au milieu du IV^e siècle, le Pseudo-Scylax (§ 110, dans *Geogr. Gr. min.*, I, p. 87) indique que les habitants de Djerba tiraient beaucoup d'huile des oliviers sauvages de leur île. Il est probable que cette île dépendait déjà de Carthage.

5. A Gunugu (t. II, p. 161-2), dans des sépultures qui se placent entre le IV^e, et le II^e siècle, on trouve souvent des amphores, fabriquées sans doute pour contenir du vin. La plupart d'entre elles ont une forme qui ne se rencontre guère ailleurs [on en voit

et marocaines⁽¹⁾. Une ou deux grappes de raisin sont représentées sur des monnaies à légendes phéniciennes de Lixus⁽²⁾ et de Sala⁽³⁾, monnaies postérieures, il est vrai, à la destruction de Carthage⁽⁴⁾. Plus loin, sur le fleuve Ivor, on voyait, écrit Pline⁽⁵⁾, des restes de vignobles et de palmeraies ; peut-être était-ce un établissement phénicien abandonné. Bien plus au Sud, Cerné, située probablement entre les caps Juby et Bojador, avait été la dernière colonie fondée par Hannon sur le littoral de l'Océan⁽⁶⁾. Or, en face de cette petite île, des Éthiopiens faisaient du vin en abondance vers le milieu du ive siècle. C'est du moins ce qu'assure l'auteur du Périple attribué faussement à Scylax⁽⁷⁾. S'il dit vrai, il est naturel de penser que ces indigènes avaient été instruits par les Carthaginois. Mais nous doutons fort que l'indication soit exacte : la maturation du raisin et la fermentation du moût ne pouvaient s'accomplir dans de bonnes conditions sous un ciel aussi torride.

Quelques citations de Magon, relatives à la culture de la vigne, attestent l'expérience des agronomes puniques en cette matière⁽⁸⁾.

pourtant une qui paraît être semblable sur une stèle, de Carthage : G. L. S., I, 1283, pl. XXI du t. II] ; elles devaient donc être faites à Gunugu même : voir Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Paris, 1903), p. 31, 16, l'amphore de gauche. Les monnaies à légendes néopuniques de cette ville représentent une tête de Dionysos, accompagnée d'une grappe de raisin L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, p. 50.

1. Où les vignes sauvages abondaient (t. I, p. 166, n. 4) et où, de nos jours encore, on cultive la vigne en beaucoup de lieux.

2. Appelée sur ces monnaies soit Liksh, soit *Maqom Shemesh* (voir t. II, p. 172-4). Müller, *Numism.*, III, p. 155-6, nos 234-7 ; p. 164-5, nos 246-252. Près de l'emplacement de Lixus, s'élève aujourd'hui, à l'embouchure de l'oued Lekkous, la ville d'El Araïch (Larache), dont le nom signifie la Treille

3. Müller, l. c., III, p. 163, nos 243-5. Grappes sur d'autres monnaies à légendes phéniciennes, d'attribution incertaine : *ibid.*, III, p. 143, nos 214, 213 ; Suppl., p. 80, no 253 a.

4. Il y a une grappe sur des monnaies à légendes néopuniques, frappées à Lixus au temps d'un roi Bocchus : Müller, III, p. 98, nos 12-14 ; deux grappes sur des monnaies de cette ville qui sont bilingues (latin et phénicien) : *ibid.*, p. 156, nos 240-1.

5. V, 13 ; conf. Solin, XXIV, 11. Pour le fleuve Ivor, voir t. II, p. 178.

6. T. I, p. 4.83 et suiv.

7. § 112 (p. 94).

8. Le recueil des Géoponiques met sous le nom de Diophane un certain nombre

Columelle⁽¹⁾ nous apprend que la question de savoir comment on devait orienter les vignobles [établis sur des pentes] était très controversée : « Démocrite et Magon recommandent l'exposition au Nord, parce qu'ils pensent que les vignes tournées de ce côté sont très fécondes ; en revanche, le vin qu'elles produisent n'est pas de la meilleure qualité. » Et Columelle, tout en observant que ce précepte ne convient pas à tous les pays, admet que, dans des contrées très chaudes, « comme l'Égypte et la Numidie », il vaut mieux, en effet, exposer le vignoble au Nord⁽²⁾. La recommandation de Magon s'appliquait donc particulièrement à l'Afrique et tenait compte de l'ardeur du soleil, probablement aussi des dangers du siroco⁽³⁾.

Il conseillait de mettre quelques pierres au fond des fosses où l'on installait les plants, afin de préserver les racines des eaux de l'hiver et des chaleurs de l'été⁽⁴⁾. Il voulait qu'au lieu de combler tout de suite la fosse, on n'en remplit que la moitié à peu près ; le reste devait être comblé progressivement dans le cours des deux années suivantes ; de cette manière, on forçait la vigne à pousser ses racines par en bas⁽⁵⁾. Règle qui, remarque Columelle, peut être bonne dans les terrains secs⁽⁶⁾, mais non

d'extraits relatifs à la viticulture et à la vinification (V, 7 ; V, 31 ; V, 45 ; VI, 12 ; VII, 3 ; VII, 17). Il se peut que ces préceptes, s'ils sont vraiment du Bithynien, soient des emprunts à Magon. Mais la chose est fort incertaine (conf. *supra*, p. 6, n. 2). Diophane est expressément cité dans le texte même de l'extrait VI, 15.

1. III, 12, 5.

2. Conf. Pline, IVII, 20 : « En Afrique, l'exposition des vignobles au Midi est nuisible à la vigne et insalubre pour le vigneron, parce que cette contrée se trouve dans la zone méridionale ; aussi celui qui y tournera ses plantations vers le Couchant ou vers le Nord combinera le mieux l'action du sol et celle du ciel. » Voir aussi le même, XVIII, 328.

3. Conf. J. Dugast, *Les vins d'Algérie* (Alger, 1900), p. 28 : « L'exposition du Midi, recherchée dans les pays tempérés, n'est pas ici toujours la meilleure. » *Ibid.*, p. 112 : « Dans les régions chaudes, l'altitude élevée et l'exposition dirigée plus ou moins vers le Nord corrigent l'excès de chaleur. »

4. Columelle, III, 15, 4 (conf. le même, *De arbor.*, 4, 4-5). Il fait remarquer que Virgile (Géorg., II, 348 et suiv.) a reproduit ce précepte de Magon. Voir aussi *Géopon.*, V, 9, 7-8.

5. Columelle, V, 5, 4, et *De arbor.*, 4, 5.

6. « Siccis lotis ». — « Aridis provinciis », dit Palladius (III, 10, 3), qui s'inspire de Columelle.

pas dans les sols marécageux et sous un climat pluvieux, parce que l'eau, qui séjourne en trop grande abondance dans les fosses à moitié pleines, tue les plants avant qu'ils n'aient pris de la force. Là encore, le précepte de Magon trouvait surtout son application en Afrique.

Notre auteur voulait qu'on fît usage des engrais et des amendements. Il recommandait de porter aux plants, déposés dans les fosses, du marc de raisin, mélangé à du fumier : le marc provoquait la poussée de nouvelles radicules, le fumier introduisait une chaleur opportune pendant la saison froide et humide de l'hiver; pendant l'été, il fournissait de la nourriture et du suc au plant verdoyant. Si le sol auquel on confiait la vigne paraissait trop maigre, on devait aller chercher au loin de la terre grasse pour la mettre dans les fosses⁽¹⁾.

Un passage mutilé de Columelle⁽²⁾ se rapporte aux différentes manières de disposer les ceps au-dessus du sol : vignes rampantes; à souche basse sans échelas; sur joug. D'après une correction ingénieuse de ce texte⁽³⁾, la méthode qui consistait à faire tenir la vigne toute seule, droite à la façon des arbres, aurait été en usage chez les Carthaginois. Il y aurait là, naturellement, un écho de Magon⁽⁴⁾.

C'est peut-être aussi de Magon que vient une indication relative au déchaussage, insérée dans les *Géoponiques*⁽⁵⁾ et donnée également par Columelle⁽⁶⁾. « Les habitants de la Libye et de l'Orient, lit-on dans le recueil byzantin, quand ils ont déchaussé les vignes, ne comblent pas aussitôt la fosse ; ils la laissent ouverte pendant tout l'hiver, contrairement à ce qui se fait

1. Columelle, III, 15, 5. Conf. *Géopon.*, V, 9, 8.

2. *De arbor.*, 4, 1.

3. Au lieu de « tertia est aponi usurpata, more arborum in se consistens », M. Lundström (dans *Eranos, Acta philologica Succana*, II, 1897, p. 65-66) propose de lire « a Poenis usurpata ».

4. Remarquons cependant que, selon Pline (XIV, 14 ; XVII, 185), c'étaient les vignes rampantes qui étaient surtout répandues en Afrique.

5. V, 26, 1.

6. V, 5, 6.

dans les pays pluvieux. » Columelle admet ce procédé pour les vignes déjà robustes, « dans les lieux où la clémence de l'hiver le permet ».

Pour la taille, les anciens discutaient s'il valait mieux la faire en automne, ou bien au printemps⁽¹⁾. Magon soutenait qu'il est préférable de procéder à cette opération au printemps, avant que le sarment ne se mette à bourgeonner ; étant alors plein de suc, il se laisse facilement amputer par une plaie bien unie et n'oppose pas de résistance à la serpe⁽²⁾. Cet avis, partagé par plusieurs agronomes latins, est combattu par Columelle, qui pense que la taille de printemps n'est pas la meilleure dans tous les pays ; il conseille la taille d'automne dans les lieux bien exposés au soleil et où l'hiver est doux. Voici, au contraire, ce qu'écrivent MM. Rivière et Lecq, dans leur *Manuel de l'agriculteur algérien*⁽³⁾. « La taille de la vigne se fait de décembre à fin février ou commencement de mars.... Il vaut mieux tailler tard que prématurément : non seulement on retarde la pousse et on est moins exposé aux effets des gelées printanières, mais les ceps taillés tardivement végètent plus vigoureusement. »

Nous n'avons pas de citations de Magon relatives aux procédés de vinification pour les vins usuels⁽⁴⁾. Selon Pline⁽⁵⁾, on avait dit plaisamment des Carthaginois qu'ils se servaient de la poix pour leurs maisons et de la chaux pour leurs vins. En effet, le tuf friable employé dans les constructions de Carthage était enduit de poix, pour acquérir ainsi plus de résistance aux intempéries ; d'autre part, il arrivait à des gens peu scrupuleux

1. Voir R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité* (Lyon, 1913), p. 346-7.

2. Columelle, IV, 10, 1.

3. P. 415.

4. Sur une stèle de Carthage (C. I. S., I, 1014, pl. XIV du t. II), on a cru reconnaître l'image d'un pressoir à vis. Cela ne me semble pas admissible. Ce pressoir aurait eu une seule vis, et non deux : où le sac contenant les raisins aurait-il été placé ? Pline affirme que le pressoir à vis ne fut inventé que de son temps.

5. XXXVI. 166.

de mettre de la chaux dans le moût, afin d'adoucir le vin⁽¹⁾. Aucun texte ne mentionne, à l'époque de la domination punique, de crus africains renommés, et, à en juger par un passage de Magon rapporté plus haut⁽²⁾, les Carthaginois visaient plus à la quantité qu'à la qualité.

Cependant ils fabriquaient un vin de raisins secs qui était apprécié et dont la renommée se maintint sous l'Empire romain⁽³⁾. Columelle nous a conservé la recette que donnait Magon⁽⁴⁾ ; on se sert encore au Maroc de procédés analogues⁽⁵⁾.

Les Carthaginois paraissent avoir aimé le vin⁽⁶⁾, avoir

1. Il est vrai que, dans ce passage de Pline, il s'agit probablement de la Carthage romaine (*infra*, p. 197, n. 4). Mais on peut supposer que le plâtrage était usité dès l'époque punique : ce procédé est déjà signalé par Théophraste (*De lapidibus*, IX, 67). — Voir aussi Pline, XIV, 120 : « L'Afrique corrige l'âpreté du vin avec du plâtre et, dans quelques régions, avec de la chaux ».

2. P. 22.

3. Pline, XIV, 81; Palladius, XI, 10. Ce vin était appelé par les Latins *passam*.

4. XII, 39, 1-2 : « Cueillir du raisin hâtif bien mûr, rejeter les grains moisis et gâtés. Enfoncer en terre, à la distance de quatre pieds, des fourches ou des pieux, qu'on relie par des perches ; placer par-dessus des roseaux, sur lesquels on exposera le raisin au soleil. Le couvrir la nuit, pour que la rosée ne le mouille pas. Quand il sera desséché, détacher les grains et les jeter dans une jarre ou une cruche; y verser du moût, le meilleur possible, jusqu'à ce que les grains en soient recouverts. Le sixième jour, quand le raisin aura absorbé ce moût et s'en sera gonflé, le mettre dans un cabas, le faire passer sous le pressoir et recueillir le liquide. Ensuite, fouler le marc, en y ajoutant du moût tout frais, fait avec d'autres raisins, que l'on aura laissés au soleil pendant trois jours. Bien mêler, mettre sous le pressoir. Enfermer aussitôt dans des vases lutés le liquide produit par cette seconde pressée, afin qu'il ne devienne pas âpre. Puis, après vingt ou trente jours, lorsque la fermentation aura cessé, le tirer au clair dans d'autres vases; enduire tout de suite de plâtre les couvercles et les recouvrir d'une peau. » Les recettes données par Pline et Palladius pour fabriquer le *passum* diffèrent de celle de Magon.

5. Portes et Ruyssen, *Traité de la vigne et de ses produits*, I (Paris, 1886), p. 110-111.

6. Les débris d'anses portant des estampilles puniques, que l'on a découverts en grand nombre dans les ruines de Carthage (conf. p. 59), appartenaient à des jarres, fabriquées sans doute pour contenir des produits du pays, surtout du vin. Il se peut aussi que des jarres trouvées dans des tombes de Carthage aient eu primitivement la même destination. On y lit assez souvent une inscription tracée à l'encre (*infra*, p. 456). Sur certaines jarres, c'est le nom du mort : sorte de titre de propriété, écrit au moment de la déposition dans le caveau. Mais, quand l'inscription se réduit à une, deux, trois lettres, il est permis de se demander si elle ne se rapporte pas à l'emploi antérieur du vase, si ce n'est pas une indication commerciale. Des inscriptions plus explicites, auxquelles on doit attribuer ce caractère, ont été tracées sur des jarres phéniciennes, trouvées en Égypte : Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, III, p. 123; le même, *Phönizische und*

même été enclins à en abuser⁽¹⁾. S'il faut en croire Platon⁽²⁾, une loi avait été rendue pour l'interdire aux soldats, aux esclaves mâles et femelles, aux magistrats pendant l'année de leur charge, aux pilotes, aux juges dans l'exercice de leurs fonctions, à ceux qui allaient prendre part à une grave délibération, voire même, la nuit, à l'homme et à la femme avant des rapports sexuels ; de jour, il n'était permis que comme fortifiant et remède. Une telle loi eût été difficilement applicable ; en fait, nous savons qu'on ne se privait pas de boire du vin à l'armée⁽³⁾.

Ce produit pouvait être importé dans des pays avec lesquels les marchands puniques étaient en relations, surtout dans ceux où ils n'avaient pas à craindre la concurrence étrangère. Ils ne devaient pourtant pas en vendre beaucoup aux Libyens et aux Numides : d'ordinaire, ceux-ci s'abstenaient de vin⁽⁴⁾, non parce qu'ils ne l'aimaient pas⁽⁵⁾, mais sans doute parce qu'ils étaient trop pauvres pour en acheter. Les Baléares en étaient très friands⁽⁶⁾ ; ils en recevaient probablement par des vaisseaux puniques, car ils n'avaient pas de vignes. Sur la grande Syrte, en un lieu appelé Charax, des Carthaginois, dit Strabon⁽⁷⁾, échangeaient du vin contre du silphium, apporté en contrebande par des gens de la Cyrénaïque. Des fragments de jarres puniques, d'époque récente, ont été trouvés en Sicile, à Sélinonte⁽⁸⁾

aramäische Krugaufschriften aus Elephantine (dans Abhandl. der Berlin. Akad., Phil.-hist. Classe, 1912). Voir aussi, pour des découvertes analogues, faites en Syrie et en Chypre, Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, III, p. 73-75 et pl. II.

1. Ce n'était cependant pas le cas d'Hannibal : Justin, XXXII, 4, 10.
2. *Lois*, p. 674, a.
3. Voir t. II, p. 346.
4. Appien, *Lib.*, 71 ; conf. *ibid.*, 11.
5. Voir Frontin, *Strat.*, 11, 6, 12 ; Polyen, V, 10, 1, et aussi Polybe, XIV, 4, 9 ; Tite-Live, XXIX, 34, 11.
6. Diodore, V, 17, 2, d'après Timée.
7. XVII, 3, 20.
8. Salinas, dans *Notizie degli scavi*, 1884, p. 328 et pl. V ; Berger, *Musée Lavignerie*, I, p. 48, n. 4. Cependant la région de Sélinonte produit aujourd'hui et produisait sans doute dans l'antiquité des vins excellents ; Fougères et Hulot, *Sélinonte*, p. 29.

et à Éryx⁽¹⁾ ; on a aussi exhumé de ces jarres dans des villes grecques du Sud-Est de l'île⁽²⁾. Peut-être avaient-elles contenu du vin d'Afrique. Pourtant, en général, nous ne saurions affirmer que le vin dont les Phéniciens d'Occident faisaient commerce ait eu pour origine le territoire africain de Carthage. Au IV^e siècle, le Pseudo-Scylax⁽³⁾ prétend que les marchands qui fréquentaient l'île de Cerné en achetaient aux Éthiopiens de la dite voisine : ce qui, du reste, n'est guère vraisemblable⁽⁴⁾.

D'autre part, les Carthaginois en importaient pour leur consommation. Agrigente leur en fournissait au Ve siècle⁽⁵⁾. En ce temps-là, la viticulture devait être peu développée chez eux. Mais, entre la seconde et la troisième guerre contre Rome, dans le demi-siècle qui précéda la destruction de leur ville, leurs vignobles ne suffisaient pas encore à leurs besoins, ou, du moins, ne donnaient pas d'assez bons vins pour écarter la concurrence étrangère. De très nombreux débris d'amphores rhodiennes, datant de cette époque, ont été recueillis dans les ruines de Carthage⁽⁶⁾. On importait aussi, mais en bien moindre quantité, des vins campaniens⁽⁷⁾.

Au Ve siècle, des oliviers étaient cultivés, nous l'avons vu⁽⁸⁾, dans l'île Kerkenna; à la fin du IV^e siècle, dans le Nord-Est de la Tunisie⁽⁹⁾. Selon un auteur du Bas-Empire⁽¹⁰⁾, Hannibal « aurait rempli d'oliviers la plus grande partie de l'Afrique » ;

1. Berger, *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 228.

2. Voir *infra*, p. 152.

3. § 112 (p. 94).

4. Voir p. 21.

5. Diodore, XIII, 81, 4-5. La Cyrénaïque avait des vignobles (Hérodote, IV, 19); périple de Scylax, 108, p. 84 ; Diodore, III, 50, 1), mais nous ignorons si elle exportait du vin à destination de Carthage.

6. Voir p. 154.

7. *Infra*, p. 150.

8. *Supra*, p. 19.

9. P. 20.

10. Aurelius Victor, *Caes.*, 37 : (Hannibal) « oleis Africae pleraque per legiones... replevit ». Le contexte prouve qu'il s'agit du grand Hannibal.

il les aurait fait planter par ses soldats, dont l'oisiveté lui aurait paru dangereuse pour la République et pour leurs chefs. Si ce n'est pas une pure légende, on peut supposer que ces olivettes furent créées dans le Byzacium, pendant les quelques mois qui s'écoulèrent entre le retour du Barcide en Afrique et le début de ses opérations militaires contre Scipion, alors qu'Hadrumète était son quartier général⁽¹⁾. Cent cinquante ans plus tard, le Byzacium produisait de l'huile en grande abondance⁽²⁾. Plus au Sud, près de l'île de Djerba, *Zita*, *Zeitha*, ville et promontoire mentionnés dans des documents de l'époque romaine, paraissent avoir emprunté leur nom au nom phénicien de l'olivier⁽³⁾.

Vers 350 avant J.-C., les gens de Djerba faisaient de l'huile, mais ils la tiraient, au dire du Pseudo-Scylax, d'oliviers sauvages⁽⁴⁾. Quant aux Carthaginois, ils ne durent pas s'abstenir de greffer les sauvageons qu'ils rencontraient en tant de lieux. Timée nous apprend⁽⁵⁾ que, dans l'île de Pityuse (Ibiça), colonisée par eux, des oliviers sauvages avaient été greffés. Un passage, d'ailleurs obscur, de Pline indique pour cette opération un procédé qui était propre à l'Afrique⁽⁶⁾ peut-être est-ce un emprunt à Magon.

Celui-ci est expressément cité à propos des règles à suivre pour constituer une olivette. Il recommandait de faire la plantation des oliviers entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver, sur les coteaux, dans les terrains secs, argileux ; depuis la moisson jusqu'au solstice, sur les sols gras et humides⁽⁷⁾. Et Pline ajoute : « On comprend qu'il avait prescrit cela pour l'Afrique » : les agriculteurs d'Italie préféraient le printemps⁽⁸⁾.

1. Voir t. III, p. 244, 254-5.

2. Bell. Afric., XCVII, 3. Conf. Plutarque, *Vie de César*, 55.

3. T. I, p. 238, n. 8 ; t. II, p. 124.

4. § 110 (p. 87). Le produit en huile des oliviers sauvages étant très mince, il fallait que ces indigènes eussent un grand nombre d'arbres à leur disposition.

5. *Apud* Diodore, V, 10, 2.

6. XVIII, 129.

7. Columelle, *De arbor.*, 17, 1. Pline, XVII, 128.

8. En Algérie, on plante aux mois d'octobre-novembre en coteau et sur un soi sec.

Le Carthaginois conseillait d'espacer largement les arbres : « En Afrique, dit encore Pline⁽¹⁾, — je laisse aux auteurs la responsabilité de ce qu'ils avancent, — il existe beaucoup d'oliviers qu'on appelle *milliaires*, d'après le poids de l'huile qu'ils produisent chaque année⁽²⁾. Aussi Magon veut-il que les arbres soient séparés par un intervalle de 75 pieds [22 m. 20] en tous sens, et de 45 [13 m. 32] au moins dans un sol maigre, dur, exposé aux vents. » Ces espacements ne sont pas excessifs on laisse aujourd'hui des intervalles de 24 mètres dans la région de Sfax⁽³⁾. Quant au rendement de 1000 livres (327 kilogrammes), Pline se refuse à l'admettre, et il a certainement raison. Peut-être s'agissait-il, dans le texte original de Magon, soit d'unités de poids inférieures aux livres romaines, soit du poids des olives récoltées, non du poids de l'huile⁽⁴⁾.

Les renseignements nous manquent pour la fabrication⁽⁵⁾.

Au Ve siècle, de grandes quantités d'huile étaient importées d'Agrigente en Afrique⁽⁶⁾. Les Carthaginois, qui obtenaient de forts rendements⁽⁷⁾, arrivèrent-ils, par l'extension de leurs olivettes, à se suffire, et même à exporter ce qui ne servait pas à

1. XVII, 93.

2. « In Africa... miliarias vocari nullas narrant a pondere olei quod forant annuo proventu. »

3. P. Bourde, *Rapport sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture d'olivier dans le centre de la Tunisie* (Tunis, édit. de 1899), p. 43, n. 1. Les intervalles sont bien moindres dans le Nord de la Tunisie. Caton (*De agri cultura*, 6) conseille 25-30 pieds ; Columelle (V, 9, 7), des intervalles différents selon les terres, de 25 à 60 pieds.

4. En admettant 327 kilogrammes d'olives et un rendement de 20 p. 100 d'huile (chiffre maximum pour la fabrication indigène actuelle), cela ferait 65 kg. 4. par arbre, c'est-à-dire un peu plus de 71 litres. Dans la région de Sfax, des oliviers en plein rapport peuvent donner 90 litres. « Certains arbres produisent jusqu'à 200 litres. Ils sont rares. On n'en compte pas plus d'un à deux sur cent, dans les plus belles olivettes » (Bourde, l. c., p. 35).

5. Le disque qui, dans le pressoir, comprimait le récipient renfermant les olives devait être fait, dit Caton (18, 9), « punicanis coagmentis ». Il s'agit ici d'un procédé d'ajustage emprunté aux Carthaginois, qui étaient de bons menuisiers (voir *infra*, p. 50). Mais cela ne prouve pas qu'ils aient fait des pressoirs d'un type particulier.

6. Diodore, XIII, 81, 4-5.

7. Ce qu'indique le passage de Pline relatif aux oliviers milliaires, même si l'interprétation qu'il donne du mot milliaire est inexacte.

leur consommation ? Nous l'ignorons⁽¹⁾. Bien plus tard, Pline écrivait⁽²⁾ : « C'est à Cérès que la nature a livré le sol tout entier de l'Afrique ; quant à l'huile et au vin, elle s'est contentée de ne pas les refuser à cette contrée, lui assurant assez de gloire par les moissons. » Assertion fort exagérée ! Elle prouve, du moins, que l'oléiculture ne prit un vaste essor en Berbérie qu'après le premier siècle de notre ère.

A Carthage, le quartier extérieur de Mégara était couvert de jardins, séparés par des murs en pierres sèches et des haies vives, arrosés par de nombreux canaux, au cours sinueux. Il y avait là une multitude d'arbres, qui donnaient des fruits en été⁽³⁾. D'autres villes phéniciennes de l'Occident s'entourèrent aussi de vergers. En Sicile, vers le début du me siècle, la campagne de Palerme était appelée « le Jardin », parce qu'elle était entièrement plantée d'arbres⁽⁴⁾. Dans le Nord-Est de la Tunisie, les vergers s'étendaient au loin : Agathocle, en 310, traversa une région où abondaient non seulement les vignes et les oliviers, mais encore des arbres fruitiers de toute espèce, entretenus par de copieuses irrigations⁽⁵⁾. Les préceptes relatifs à ces cultures tenaient probablement une large place dans le traité de Magon. Une citation faite par Pline⁽⁶⁾ se rapporte, d'une manière générale, à la transplantation des arbres; d'autres, dont nous allons parler, concernent les soins à donner à telle ou telle espèce.

1. Dans le Nord de l'Afrique, la Cyrénaïque produisait beaucoup d'huile Théophraste, *Hist. plant.*, IV, 3, 1.

2. XV, 8.

3. Appien, *Lib.*, 117.

4. Callias, dans *Fragrn. hist. Gr.*, II, p. 382, n° 2.

5. Diodore, XX, 8, 3-4.

6. XVII, 80 : « Magon recommande de creuser les trous une année d'avance, afin qu'ils absorbent le soleil et les pluies. Si les circonstances ne le permettent pas, il faut faire des feux au milieu, deux mois avant la plantation, et ne placer les arbres qu'après des pluies. Dans un sol argileux et dur, la profondeur sera de deux coudées en tous sens ; dans les terrains en pente, on ajoutera un palme. Partout l'orifice sera plus étroit que le fond. Si la terre est noire, le trou doit avoir deux coudées et un palme, et être de forme carrée. » Conf. Columelle, *De arbor.*, 19.

Les fruits du figuier sauvage ne sont pas comestibles. Ce furent peut-être les Phéniciens qui importèrent en Afrique de bonnes variétés, éprouvées par une culture séculaire⁽¹⁾ ; peut-être eux aussi qui y introduisirent la caprification : cette vieille pratique, encore usitée chez les Berbères⁽²⁾, est apparemment d'origine orientale⁽³⁾. En tout cas, les figues du territoire punique furent renommées⁽⁴⁾. On se rappelle l'argument qu'un de ces fruits, cueilli à Carthage, aurait fourni à Caton pour obtenir du Sénat romain la condamnation de la patrie d'Hannibal⁽⁵⁾. Dans son traité d'agriculture⁽⁶⁾, le même Caton mentionne le figuier africain (*figus africana*), qui avait passé en Italie ; il recommande de le planter sur un sol gras ou fumé. Des textes plus récents vantent les figues africaines⁽⁷⁾.

1. Conf. A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 237. La culture du figuier était très ancienne chez les Phéniciens. Qu'ils l'aient répandue en Afrique, c'est là une hypothèse tout au moins vraisemblable. Il n'est même pas impossible qu'ils aient exercé à cet égard une influence salutaire en Italie. Certains savants font venir le mot latin *figus* d'un terme sémitique, hypothèse du reste très fragile : voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, VI, p. 2104-5 ; A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2e édit., s. v. *Ficus*.

2. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, I (1872), p. 430-8. Chevalier, dans *La Tunisie au début du XXe siècle* (par R. Blanchard et autres, Paris, 1904), p. 112 ; Blanchard, *ibid.*, p. 144-6. Rivière et Lecq, *Traité pratique d'agricult. pour le Nord de l'Afrique*, p. 492. — L'opération consiste à suspendre dans le figuier cultivé des chapelets de fruits du figuier sauvage, ou caprifiguier. Un insecte, qui les habite, passe dans les fruits du figuier cultivé pour y déposer ses œufs, et apporte avec lui le pollen des organes mâles des figues sauvages. Il assure ainsi la fécondation des figues de l'arbre cultivé, lesquelles manquent d'organes mâles, du moins dans un certain nombre de variétés. Pour d'autres variétés, qui possèdent à la fois des organes mâles et des organes femelles, la caprification n'est pas nécessaire. Mais elle peut avoir un effet utile elle hâte la maturation par l'excitation que produit la piqûre de l'insecte.

3. Voir Engler, apud Hehn. *Kulturpflanzen und Haustiere*, 6e édit., p. 99.

4. Mention d'une figue blanche dans une inscription de Carthage (rituel) C. L S., I, 166, I. 5. C'est probablement à tort que l'on a voulu rattacher le nom de Taïnat (Thaenae, près de Sfax) au mot phénicien qui signifiait figuier : voir t. II, p. 129, n. 4.

5. T. III, p. 330.

6. Chap. 8, 1.

7. Varron, *Rust.*, I, 41, 6 ; Columelle, V, 10, 11 ; Pétrone, 35, etc. (voir Olck, l. c., p. 2119). Les figues africaines, « que beaucoup, dit Pline (XV, 69), préfèrent à toutes les autres », avaient été, selon cet auteur, introduites depuis très peu de temps en Afrique. Si cela est vrai, il ne s'agit pas de l'espèce dont parle Caton.

Les Latins appelaient les grenades soit *Mulla granala*⁽¹⁾, soit, plus souvent, *mala punica*, terme qui se trouve déjà, dans Caton⁽²⁾. L'épithète. *punicus* ne semble pas être synonyme de *poniceus*, *poeniceus*, « rouge »⁽³⁾ elle n'indique pas la couleur du fruit⁽⁴⁾ : l'emploi de *punicus* dans ce sens serait insolite⁽⁵⁾. Elle se justifiait par la réputation des grenades carthaginoises, qu'on importait en Italie et dont l'excellence est attestée par des auteurs postérieurs à notre ère⁽⁶⁾. « L'Afrique, dit Pline⁽⁷⁾, revendique la pomme punique, comme le prouve le nom même de ce fruit, qu'elle produit autour de Carthage. » Columelle a recueilli dans Magon plusieurs recettes pour en assurer la conservation⁽⁸⁾. Fréquemment, les ex-voto carthaginois offrent, dressée sur une colonne, l'image d'une grenade, symbole de la

1. Ce terme ne se rencontre pas avant Columelle (XII, 41, 1).

2. *De agri cultura*, 7, 3. Ibid., 126.

3. Hehn (*Kulturpflanzen*, 6^e édit., p. 237) admet que *punicus*, tout en signifiant « punique », peut faire allusion à la couleur de l'intérieur des grenades.

4. Comme dans un passage d'Ovide (*Métam.*, V, 536), où l'expression *poeniceum... pomum* désigne une grenade. Du reste, il est à croire qu'Ovide eût écrit *ponicum*, si ce mot eût pu entrer dans le vers (conf. infra, p. 45, n. 10).

5. On le trouve parfois chez des poètes, au lieu de *puniceus*, pour des raisons de prosodie. L'expression *arbor punira*, dans Columelle (X, 242-3) et Pline (XV, 30), signifie « l'arbre punique », car il est peu vraisemblable que le grenadier ait été appelé ainsi à cause de la couleur de ses fleurs.

6. Martial, XIII, 42 et 43. Festus Aviénus, *Carmina*, édit. Holder, p. 1-2.

7. XIII, 112.

8. XII, 46, 5-6 : « Le Carthaginois Magon prescrit de faire bien chauffer de l'eau de mer et d'y plonger quelque temps les grenades, enveloppées dans du lin ou du sparte, jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur couleur. Après les avoir retirées, les sécher au soleil durant trois jours; puis les suspendre dans un endroit frais. Quand on voudra les consommer, on les mettra à tremper dans de l'eau douce froide pendant une nuit et jusqu'à l'heure du jour où elles seront servies. — Autre recette du même auteur. Enduire les fruits nouveaux d'une couche épaisse de terre à potier bien pétrie ; quand cette terre sera sèche, les suspendre dans un lieu frais. Avant d'en faire usage, les mettre dans de l'eau, pour dissoudre la terre. Ce procédé les conserve dans toute leur fraîcheur. — Troisième recette de Magon. Au fond d'une cruche neuve en argile, verser de la sciure de bois de peuplier ou d'yeuse ; par-dessus, disposer des grenades, de telle façon qu'on puisse fouler de la sciure dans les intervalles qui les séparent ; sur cette première couche de fruits, étendre une nouvelle couche de sciure, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la cruche soit pleine. Mettre un couvercle et l'enduire soigneusement d'un lut épais. » Cour. Pline, XV, 69 (pour le premier procédé) ; Palladius, IV, 10, 7 et 8 (pour le; deux premiers procédés); *Géopon.*, X, 38, 7 (pour le premier).

déesse féconde⁽¹⁾. Sur une autre stèle, est représenté un grenadier, chargé de fruits⁽²⁾. Cet arbre ne paraît pas être indigène dans la Berbérie, dont le climat lui est cependant propice, car il ne craint ni la chaleur, ni la sécheresse⁽³⁾. Au contraire, il existe à l'état sauvage dans l'Asie occidentale, où il fut cultivé dès une haute antiquité⁽⁴⁾. Il y a donc lieu de croire qu'il fut introduit en Afrique par les Phéniciens⁽⁵⁾.

Les Carthaginois ne négligèrent pas l'amandier⁽⁶⁾. Nous avons des préceptes de Magon concernant les semis⁽⁷⁾, l'époque favorable à la transplantation des sujets élevés en pépinière⁽⁸⁾, enfin un procédé pour obtenir des arbres plus forts et leur faire produire des fruits plus beaux⁽⁹⁾.

1. Voir *infra*, p. 247 et p. 369.

2. G. 1. S., I, 1158, pl. XVIII du t. II; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, III, p. 460, fig. 335.

3. Conf. Palladius, IV, 10, 1 ; *Géopon.*, II, 8, 3, et X, 29, 1.

4. A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 189. Engler, apud Hehn, *Kulturpflanzen*, 6s édit., p. 239.

5. Conf. A. de Candolle, l. c., p. 191 ; Hehn, l. c., p. 237.

6. Écorces d'amandes dans une sépulture de Carthage : Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage* (Lyon, 1890), p. 77. Amandes en terre cuite dans d'autres tombes : voir *supra*, p. 20. n. 1. — L'amandier était aussi cultivé en Cyrénaïque Pseudo-Scylax, 108 (p. 84).

7. Pline, XVIII, 63 : « Parmi les arbres qui viennent de graine, Magon traite longuement des espèces à noix. Il recommande de semer les amandes dans une argile molle, exposée au Midi ; elles se plaisent aussi, dit-il, dans un sol dur et chaud. Dans une, terre grasse et humide, elles deviennent stériles et meurent. Il faut semer celles qui sont le plus recourbées en faucille et qui proviennent d'un arbre jeune. Auparavant, on les fera macérer pendant trois jours dans du fumier délayé, ou bien pendant un jour dans de l'eau miellée. Les enfoncer par la pointe, le côté tranchant regardant l'Aquilon. Les semer trois par trois, en les plaçant triangulairement à la distance d'un palme ; les arroser tous les dix jours, jusqu'à germination. » Conf. Gargilius Martialis, III, 1 (A. Mai, p. 404), qui cite à la fois Magon et Celse. Les fosses où l'on déposera les amandes auront trois pieds en profondeur comme en largeur; on les remplira à moitié de terre, mêlée de fumier très fin. On y déposera trois amandes, etc. (l'intervalle indiqué par Gargilius est, non d'un palme, mais d'un pied, ou de trois quarts de pied). Voir aussi Columelle, V, 10, 12-13, et *De arbor.*, 22, 1-2 ; Palladius, II, 15, 7-8 ; *Géopon.*, X, 57, 7 et suiv.

8. Pline, XVII, 130 : depuis la fin d'octobre jusqu'au solstice d'hiver. Conf. Rivière et Lecq, *Manuel*, p. 387 : « Plantation des jeunes arbres... de novembre à fin décembre ».

9. Gargilius Martialis, III, 3 (p. 405-6) : « Mago primus et post eum Diophanes novam amygdali suadent ut ferulam primo seramus, eamque post annum recisam et in media parte diffissam nuci amygdali, qua medullae sucus mollis est, compleamus ;

Il avait donné, une place dans son ouvrage à d'autres arbres fruitiers. Il parlait probablement des noyers⁽¹⁾ et des poiriers⁽²⁾ cultures qui n'offraient cependant qu'un intérêt médiocre à ses compatriotes, n'étant guère appropriées au climat de la Tunisie⁽³⁾. Il parlait même des châtaigniers, mais brièvement, comme il convenait, — la remarque est de l'Africain Gargilius Martialis⁽⁴⁾, — à un Carthaginois qui connaissait peu la culture d'un arbre étranger à son pays⁽⁵⁾.

Un palmier-dattier est souvent figuré sur les monnaies puniques; on sait qu'il s'agit d'une sorte d'arme parlante, φοῖνξ signifiant en grec à la fois *dattier* et *Phénicien*⁽⁶⁾. Pas plus que cette image, les palmiers tracés sur de nombreux ex-voto ne prouvent que la culture du dattier ait eu pour les Carthaginois une grande importance. Dans les régions qui furent soumises à la République, il ne fructifie que sur le littoral des Syrtes, où la proximité de la mer nuit à la qualité et à la conservation des dattes⁽⁷⁾. Les produits des autres arbres plantés dans les

nec desinunt adseverare, quod arbor eiusmodi et robore et fructu pulcriore provenit ». Pour l'explication de ce passage, qui paraît être altéré entre les mots *Diophanes* et *sua-dent*, voir Columelle, V, 10, 14, et *De arbor.*, 22, 3.

1. Après avoir dit que Magon traitait longuement des espèces à noix et avoir reproduit les préceptes du Carthaginois relatifs au semis des amandes (voir supra, p. 33, n. 7), Pline (XVII, 64) passe aux *iuglandes nuces* (noix du noyer) et indique qu'on les sème en les couchant en long sur leurs jointures. Cela doit provenir aussi de Magon.

2. Pline, XVII, 131, où les préceptes relatifs aux époques propices pour la plantation de diverses variétés de poiriers semblent être empruntés à Magon, comme les lignes précédentes, qui concernent les amandiers. Conf. *Géopon.*, X, 23, 1-2 : citation mise sous le nom de Diophane et qui peut, en effet, être de lui.

3. Comme le dit Palladius (II, 15, 14), « le noyer aime les lieux montagneux, humides et frais ». En Afrique, où il est probablement indigène, il est surtout cultivé aujourd'hui dans l'Aurès et sur les pentes du grand Atlas marocain. Le poirier donne en général des fruits assez peu abondants et de qualité inférieure.

4. IV, 1 (p. 409).

5. Le châtaignier est en effet rare en Berbérie, où il pousse et fructifie médiocrement. On le rencontre cependant en Khoumirie, dans l'Edough (près de Bône), au cap Bougaroun, dans l'Atlas marocain.

6. Voir t. II, p. 325.

7. Notons aussi, sur le littoral marocain, les palmeraies du fleuve Ivor (Pline, V, 13), vestiges possibles d'un établissement phénicien (*supra*, p. 21). Les dattes ne pouvaient être que fort médiocres.

oasis, sous le couvert des palmiers, devaient à peine suffire à la consommation locale.

De nos jours, les cultures maraîchères réussissent bien dans le Nord-Est de la Tunisie : auprès de Bizerte, de Tunis, de Soliman, de Grombalia, d'Hammamet, etc. ; dans la péninsule du cap Bon. Elles furent pratiquées avec succès autour de Carthage⁽¹⁾, dont la population avait besoin de légumes ; peut-être aussi ailleurs. Des textes grecs et latins mentionnent les choux de Carthage⁽²⁾, ou choux libyques⁽³⁾ ; les cardons de Carthage⁽⁴⁾, — c'étaient des artichauts⁽⁵⁾ — ; l'ail punique⁽⁶⁾, dont les Carthaginois faisaient un usage immodéré⁽⁷⁾ ; le pois punique⁽⁸⁾, qui était un pois chiche. Magon donnait une recette pour piler les lentilles⁽⁹⁾. Mais il n'est pas sûr que la plante qui les portait ait été cultivée à cette époque en Afrique ; elle ne l'était pas quelques siècles plus tard, au dire de saint Augustin⁽¹⁰⁾.

Magon indiquait aussi une manière de monder les graines du sésame⁽¹¹⁾ : il se peut que les Carthaginois aient cultivé

1. Potagers dans le quartier de Mégara : Appien, *Lib.*, 117.

2. Antiphane (IVe siècle), *apud* Athénée, I, 50 (p. 28, d) : χαυλόν ἐχ Καρχηδόνας. Conf. Pollux, *Onom.*, VI, 67.

3. Antiphane, *apud* Athénée, XIV, 17 (p. 623, b) : Λίβυςχαυλός. Les Grecs connaissaient aussi ces choux par Cyrène : Hermippe, *ibid.*, I, 49 (p. 27, e) ; Antiphane, *ibid.*, III, 58 (p. 100, f).

4. Pline, XIX, 152.

5. Théophraste (*Hist. plant.*, VI, 4, 10) dit que cette plante se trouve en Sicile, mais non en Grèce : voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, II, p. 1455-6. L'artichaut est une amélioration culturelle du cardon, indigène en Afrique.

6. Columelle, XI, 3, 20.: Ulpicurn quod quidam allium punicum votant». Pline, XIX, 112 : « Ulpicurn... praecipue Africae celebratum inter pulmentaria ruris ».

7. Plaute, *Poenulus*, 1313-4.

8. Columelle, II, 10, 20, et IX, 1, 8 : *punicum cicer*.

9. Pline, XVIII, 98 : « Faire d'abord rôtir la lentille, puis la piler légèrement avec du son. Ou bien ajouter dans 20 setiers [10 l. 942] de lentilles un morceau de brique crue et un demi-boisseau [4 l. 377] de sable. L'*ervilia* [lentille bâtarde] doit être traitée de la même manière. »

10. *Enarr. in psalm.*, XLVI, 6. Les Berbères, qui cultivent fort peu la lentille, la désignent sous son nom arabe (A. de Candolle, *Origines des plantes cultivées*, p. 251).

11. Pline, XVIII, 98 : « Faire tremper le sésame dans de l'eau chaude, l'étendre, puis le frotter et le plonger dans de l'eau froide, afin que les pailles surnagent ; l'étendre de nouveau au soleil sur des linges. Si l'on n'opère pas promptement, il prend une couleur terne et moisit. »

cette plante d'origine orientale⁽¹⁾, pour en tirer de l'huile⁽²⁾.

Parmi les végétaux industriels, le lin tenait sans doute la première place. Un seul texte, cependant, mentionne « le lin de Carthage »⁽³⁾, et peut-être s'agit-il, en réalité, non de Carthage (Καρχηδών), mais de Chalcédoine (Καλχηδών)⁽⁴⁾. Nous n'avons aucune raison de supposer que les Phéniciens aient introduit le cotonnier en Occident⁽⁵⁾ : les célèbres othonia de Malte étaient des étoffes de lin⁽⁶⁾.

Les lauriers cultivés dont il était question dans Magon⁽⁷⁾ ne pouvaient servir qu'à l'ornement des jardins et à la médecine.

Cet auteur s'occupait aussi de végétaux sauvages dont on tirait quelque utilité. Un passage de son livre, cité par Pline⁽⁸⁾, enseigne quand il faut couper, comment il faut faire sécher

1. Culture estivale, exigeant des irrigations et craignant le siroco (Rivière et Lecq, *Manuel*, p. 284); elle n'est donc pas susceptible d'un grand développement dans l'Afrique du Nord, qui a du reste l'huile d'olive.

2. L'usage de l'huile de sésame était très répandu en Asie.

3. Pseudo-Xénophon, *Cyneg.*, II, 4 : [pour la chasse au filet], les filets doivent être en lin fin du Phase ou de Carthage, Καρχηδονίου λεπτού λίνου. Conf. Pollux, *Onom.*, V, 26.

4. Cette confusion est fréquente : conf. t. III, p. 445, n. 3.

5. On sait qu'il fut cultivé çà et là en Berbérie à l'époque arabe : t. I, p. 159.

6. Voir *infra*, p. 104.

7. Il indiquait la saison dans laquelle il fallait les planter : Pline, XVII, 131 (si la phrase relative au laurier est bien une citation de Magon, comme la phrase relative aux amandiers, qui précède).

8. XXI, 1-10-2 : « Magon recommande de couper l'albus [asphodèle] à la fin du mois de mars ou au commencement d'avril, après la floraison et avant que la graine ne grossisse ; de fendre les tiges, de les exposer au soleil le quatrième jour et d'en faire des bottes quand elles seront sèches. Le même auteur ajoute que les Grecs appellent oistos la plante aquatique à laquelle nous donnons le nom de sagitta. Il conseille de l'écorcer depuis les ides de mai jusqu'à la fin d'octobre et de la faire sécher à un soleil doux. Il veut encore que, durant tout le mois de juillet, l'on coupe jusqu'à la racine l'autre glaïeul appelé cypiros et qui est aussi une plante de marais. On le fera sécher au soleil à partir du troisième jour, jusqu'à ce qu'il devienne blanc; mais on aura soin de le rentrer tous les jours avant le coucher du soleil, parce que les rosées nocturnes sont nuisibles aux plantes de marais coupées. Il fait les mêmes recommandations pour le jonc qu'on appelle mariscus, lequel sert à tresser des nattes; on doit le cueillir depuis le mois de juin jusqu'à la mi-juillet. Pour le faire sécher, il indique les procédés dont nous avons parlé à propos du jonc de marais. Il fait un second genre du jonc marin, qui, je le constate, est appelé par les Grecs *oxyschoenos*.

l'asphodèle et plusieurs plantes aquatiques employées dans la vannerie et la sparterie. Remarquons que, si les Carthaginois fabriquaient des cordes avec le sparte de la région de Carthagène en Espagne⁽¹⁾, ils négligeaient celui d'Afrique, qu'ils trouvaient trop court⁽²⁾ ; il leur eût été facile de faire arracher par les indigènes l'alfa qui abonde dans les steppes de la Tunisie.

Des listes jointes au traité pharmacologique de Dioscoride indiquent les noms donnés à des plantes médicinales par divers peuples, entre autres les Africains (Ἀφροί). La forme sémitique de la plupart de ces mots « africains » prouve qu'ils appartenaient à la langue phénicienne⁽³⁾. A quelle source avait puisé le compilateur ? Nous l'ignorons⁽⁴⁾. Ces plantes devaient, au moins en partie, servir dans la pharmacie carthaginoise.

IV

Pendant longtemps, la cavalerie ne joua qu'un rôle secondaire dans les armées puniques⁽⁵⁾. Il est vrai que, jusque vers le IV^e siècle, elles eurent des chars de guerre, à deux et quatre chevaux⁽⁶⁾ ; mais, même si l'on accepte les indications données dans les textes, les animaux employés à cet usage n'étaient pas fort nombreux. Le chiffre le plus élevé est de 10000 chevaux, les uns attelés, les autres montés, pour l'expédition sicilienne

1. Conf. t. II, p. 448.

2. Pline, XIX, 26 : « (spartum) in Africa exiguum et inutile gignitur ».

3. Voir t. I, p. 312, n. 2.

4. On trouve aussi quelques noms puniques de plantes médicinales dans le traité du Pseudo-Apulée, *De medicaminibus herbarum*, édit. Ackermann, *Parabulum medicamentorum scriptores antiqui* (Nuremberg, 1788), ch. 2, 5, 8, 10, 48, 61, 65, 113, 127. Voir encore le *Liber Dioscoridis de herbis femininis* : Kästner, dans *Hermes*, XXXI, 1896, p. 621, 628 et 633, aux chapitres 46 (« Afri »), 53 (« Afri ») et 61, (« Punici »). C'est, semble-t-il, un extrait d'une édition latine de Dioscoride, aujourd'hui perdue, que l'on a proposé d'attribuer à l'Africain Gargilius Martiales (Wellmann, dans *Real-Encyclopädie*, V, p. 1134).

5. Voir t. II, p. 400-1.

6. *Ibid.*, p. 399-400.

de l'an 339⁽¹⁾. A cette date, et probablement aussi une trentaine d'années après, c'était à un corps de fantassins qu'appartenaient les jeunes gens de l'aristocratie⁽²⁾. Les sujets libyens étaient alors et continuèrent plus tard à être presque tous enrôlés dans l'infanterie⁽³⁾. Si la cavalerie prit une grande importance au temps des Barcides, elle fut en Afrique recrutée surtout parmi les alliés numides⁽⁴⁾. On mentionne toutefois des corps de cavalerie formés de citoyens⁽⁵⁾, et les nobles paraissent avoir servi de préférence dans cette arme⁽⁶⁾. Mais les chiffres indiqués ne sont pas non plus très élevés⁽⁷⁾ ; du reste, des montures pouvaient être achetées en dehors du territoire punique⁽⁸⁾. Il ne semble donc pas que les Carthaginois aient dû, pour leurs besoins militaires, posséder beaucoup de chevaux ; leurs sujets en avaient sans doute fort peu⁽⁹⁾. Nous ignorons pourquoi un cheval⁽¹⁰⁾ est figuré, au revers, de la plupart des monnaies frappées par la République, de la fin du Ve siècle au milieu du IIe⁽¹¹⁾ ; ce n'est point une preuve que les Carthaginois aient été par excellence des cavaliers.

Il est certain, pourtant, que l'élevage de cet animal fut en

1. Diodore, XVI, 77, 4.

2. T. II, p. 346, 347-8.

3. *Ibid.*, p. 360, n. 4.

4. *Ibid.*, p. 361-3.

5. *Ibid.*, p. US-9.

6. *Ibid.*, p. 348, n. 8.

7. En 255, l'armée qui vainquit Régulus comptait 4000 cavaliers, probablement carthaginois pour la plupart : t. II, p. 348, n. 5. En 205-4, 600 cavaliers carthaginois et libyens furent levés par Asdrubal, fils de Giscon : Appien, *Lib.*, 9. Mention de 1000 cavaliers carthaginois à la fin de 204 : *ibid.*, 14 (récit suspect). En 150, 400 cavaliers puniques seulement : t. II, p. 349, n. 1.

8. Achat de chevaux par Hannibal, débarqué à Hadrumète en 203 : Appien, *Lib.*, 33. Ces animaux lui furent peut-être vendus en bonne partie par des Numides : des cavaliers numides vinrent alors renforcer son armée.

9. Au Ve siècle, Hérodote (IV, 193) mentionne des chars chez les Zauèces, sur la côte orientale de la Tunisie. Ces indigènes ne dépendaient peut-être pas encore de Carthage. Aujourd'hui, on trouve en Tunisie de beaux chevaux dans la région du Kef, dans celles de Thala, Sbiba, Fériana, Kasserine, des Zlass (à l'Ouest de Kairouan). La première appartenait certainement à Carthage au IIIe siècle; nous ne pouvons pas dire s'il en était de même des autres.

10. Soit un cheval tout entier, soit un buste de cheval.

11. Conf. t. II, p. 325, 327, 328.

honneur chez eux. Dans sa marche de l'année 310, l'armée d'Agathocle traversa de gras pâturages, pleins de chevaux⁽¹⁾. Deux citations de Magon donnent des remèdes pour guérir les bêtes atteintes d'asthme⁽²⁾, ou souffrant de rétention d'urine⁽³⁾ ; mais il faut avouer qu'ils sont bien saugrenus.

Les chevaux que représentent les monnaies et quelques exvotos puniques ont été tracés d'une manière sommaire : de telles images ne permettent guère de déterminer la race. Sur les monnaies émises à Carthage même, l'animal est d'ordinaire maigre et musculeux, mais avec des formes lourdes, un cou épais, des jambes courtes⁽⁴⁾. Sur une stèle⁽⁵⁾, il a les flancs larges, les jambes basses, une longue queue, la crinière forte et drue. Sur une autre⁽⁶⁾ (dont le dessin est meilleur), on constate aussi la largeur des flancs ; le cou est court, le chanfrein très brusqué, le front bombé, la crinière bien fournie⁽⁷⁾. Ces caractères conviennent à la race barbe⁽⁸⁾, à laquelle appartenaient les chevaux

1. Diodore, XX, 3, 4.

2. *Hippiatriques grecques*, édit. 5. Grynæus, Bâle, 15:17, p. 95 (conf. J. Ruel, *Veterinariae medicinae libri II*, Paris, 1550, f° 37, verso). Après une description détaillée des signes de la maladie, Magon recommande de saigner le cheval à douze endroits différents, dans l'espace de trois jours. Composer une mixture de safran, de myrrhe, de nard, de poivre blanc, d'hydromel, d'huile vieille, d'huile rosat, de lentilles (Magon indique les quantités nécessaires). Mettre le tout dans un vase neuf. Faire cuire avec un petit chien qui ne sera pas sorti depuis dix jours ; ajouter de l'hydromel et un œuf. A faire prendre pendant dix jours ou davantage.

3. *Ibid.*, édit. Grynæus, p. 113 et 116 (Ruel, f° 44, verso; P 45, verso) : citations d'Apsyrtyos et d'Hiérocès. Pélagonius, *Ars veterinaria*, édit. Ihm, 150, et, d'après lui, Végèce, *Mulomedicina*, édit. Lommatzsch, II, 79, 19 (dans Pélagonius, le nom de Magon, qui manque, se restitue avec certitude avant *Carchedonii* ; Végèce ne le nomme pas), Râcler le dessous des sabots aux jambes antérieures du cheval malade. Broyer les rognures dans un setier (ou un demi-setier) de vin. Introduire par les naseaux.

4. Müller, *Numism.*, II, p. 105 et 116. Conf. ici, t. II, p. 326.

5. C. I. S., I, 1756, pl. XXIII du t. II.

6. *Ibid.*, 130, pl. XLIII du t. I.

7. Deux autres stèles, qui sont au musée Lavignerie, à Carthage, représentent un cheval. Voir peut-être aussi Vassel, *Études puniques*, VIII (extrait de la *Revue tunisienne*, 1918), fig. à la p. 10.

8. Un cheval figuré sur une intaille carthaginoise offre également les caractères de cette race : Delattre, *Nécropole des Rabs*, 2e année des fouilles (extrait du *Cosmos*, 1905), p. 19 et fig. 40.

de Numidie, que nous connaissons par des renseignements un peu plus précis⁽¹⁾. Comme il était naturel, les Carthaginois eurent recours à la race qui, depuis plusieurs siècles, vivait dans le pays⁽²⁾. Ils l'améliorèrent, peut-être par quelques croisements⁽³⁾, surtout par des soins attentifs et une nourriture fortifiante. Ils ne s'abstinrent pas de donner à leurs montures de l'orge⁽⁴⁾, aliment refusé, dit-on, aux chevaux des indigènes⁽⁵⁾.

Ils se livrèrent aussi à l'élevage du mulet⁽⁶⁾, animal qui, par sa force, son endurance, sa sobriété, sa sûreté de pied, rend tant de services en Berbérie. Magon disait que le temps de portée des mules était de douze mois, autant que pour les juments⁽⁷⁾ : il faut donc croire qu'il avait constaté qu'elles pouvaient être fécondes en Afrique⁽⁸⁾.

Vers l'époque de la destruction de Carthage, Polybe écrivait, en parlant de la Libye⁽⁹⁾ : « Dans cette contrée, l'abondance des chevaux, des bœufs, des moutons, et aussi des chèvres, est telle que je ne pense pas qu'on puisse trouver rien de semblable dans tout le reste de la terre. » Il ajoutait : « La raison en est que beaucoup de tribus de la Libye ne font pas usage des produits de la culture, mais vivent de leurs troupeaux et

1. Voir t. II, p. 364, et au t. V.

2. Conf. t. I, p. 229 et suiv. C'était à la même race qu'appartenaient les chevaux renommés de la Cyrénaïque : A. Rainaud, *De natura Cyrenaicae Pentapolis* (Paris, 1894), p. 84 et suiv.

3. Au temps où il était en Espagne, Amilcar Barca, dit Cornélius Népos (*Amilcar*, IV, 1), « equis, armis, viril, pecunia totam locupletavit African ». Il est possible que cela signifie qu'Amilcar envoya des chevaux d'Espagne en Afrique, mais je n'en suis pas certain.

4. Les remparts de Carthage, où l'on pouvait loger 4 000 chevaux, contenaient des magasins de fourrage et d'orge : Appien, *Lib.*, 95.

5. Appien, *l. c.*, 11.

6. Ils pouvaient, en outre, faire venir de beaux et grands mulets de l'île de Minorque : Timée, *apud* Diodore, V, 17, 1. — Un âne ou un mulet sur un ex-voto de Carthage : C. I. S., 1003, pl. XIV du t. II.

7. Varron, *Rust.*, II, 1, 27 : il cite à la fois Magon et Dionysius. Columelle, VI, 37, 3, d'après Varron.

8. Ce qui n'est pas du tout inadmissible, car on en connaît quelques exemples récents. Voir Sanson, dans Barral et Sagnier, *Dictionnaire d'agriculture*, III (1889), p. 854-5.

9. XII, 3, 3-4.

avec leurs troupeaux. » On voit que son observation s'applique surtout aux régions où l'agriculture ne s'était pas développée⁽¹⁾, par conséquent aux pays restés indépendants, beaucoup plus qu'au territoire punique. Cependant les Carthaginois et leurs sujets ne manquaient pas de bétail. Un tarif de sacrifices, trouvé à Marseille, mais apporté de Carthage, mentionne des taureaux, des veaux, des béliers, des moutons, des boucs, des agneaux, des chevreaux⁽²⁾. Des deux côtés de la route suivie par l'armée d'Agathocle, paissaient des troupeaux de bœufs et de moutons⁽³⁾. En 256, les Romains, après leur débarquement dans la presqu'île du cap Bon, firent, en très peu de temps, un gros butin de bétail⁽⁴⁾. Le bétail abondait aussi dans la région d'Utique à la fin du me siècle⁽⁵⁾. Au milieu du siècle précédent, le Pseudo-Scylax vantait le nombre et la beauté des troupeaux possédés par des indigènes du Sahel tunisien⁽⁶⁾.

A proximité de Carthage, le bétail fournissait de la viande et du lait aux habitants de la grande ville. Il donnait le fumier nécessaire à une culture intensive. Sur ses domaines, l'aristocratie pouvait l'entretenir en bon état et accroître ainsi la valeur des races indigènes. Il est possible qu'elle ait importé d'outremer de meilleures races, par exemple des moutons à laine très fine⁽⁷⁾, pour les étoffes et les tapis renommés que fabriquait

1. Polybe parle cependant de bœufs : c'est là un bétail d'agriculteurs.

2. C. I. S., 165 (conf. infra, p. 412). Voir aussi un fragment de tarif découvert à Carthage : Berger, dans *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 281. — Des ex-voto carthaginois représentent une tête de taureau placée sur un autel C, r. *Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29, 32. Taureau au bas d'autres stèles C. I. S., 2133, 3016, 3053, pl. XLIV, LXII, LXIII du t. II. Pour les moutons figurés sur des stèles, voir *infra*, p. 44.

3. Diodore, XX, 8, 4.

4. Polybe, I, 29, 7.

5. Tite-Live. XXIX, 28, 3 ; *ibid.*, 35, 5.

6. § 110 (p. 89). L'auteur ayant commis dans ce passage une confusion entre les golfes d'Hammamet et de Gabès (voir Gsell, *Hérodote*, p. 81-82), on ne peut affirmer que ces indigènes aient habité le littoral du premier golfe; cela me paraît cependant probable.

7. On aurait pu en faire venir de Pityuse (Ibiça), possession carthaginoise. Il y avait dans cette Ile des moutons dont la laine était très moelleuse : Timée, *apud* Diodore, V, 16, 2.

l'industrie punique. Les Libyens avaient besoin d'animaux de labour, de troupeaux dont le lait, plus encore que la viande, servait à les nourrir, dont le poil, la laine, la peau étaient employés à faire des vêtements.

Dans le Sud de la Tunisie, s'étendent des plaines qui sont impropres à la culture des céréales, à cause de l'insuffisance des pluies. Alors, comme aujourd'hui, des nomades y faisaient paître des troupeaux de moutons et de chèvres, sans doute beaucoup plus nombreux que ceux des agriculteurs libyens. Nous sommes peu disposé à croire que ces vastes espaces aient fait partie du territoire punique. Mais comme, pendant la saison sèche, le bétail n'y trouve pas de quoi s'alimenter, c'était pour les nomades une nécessité de remonter vers le Nord⁽¹⁾. Il est vraisemblable que Carthage ne s'y opposa pas. En autorisant ces indigènes à pénétrer chez elle, elle avait un moyen de transformer des ennemis naturels en des clients plus ou moins dociles ; il importait seulement de régler leurs migrations et leurs séjours, de manière à maintenir l'ordre et à sauvegarder les intérêts des sédentaires. En retour, ceux-ci pouvaient atténuer, pour une partie de leur bétail, les rigueurs de l'hiver, en l'envoyant alors dans les pâturages du Sud⁽²⁾. Que la transhumance soit un usage très ancien en Berbérie, c'est ce qu'atteste, si l'on désire quelque preuve, le Périple de Scylax⁽³⁾. Il s'agit des places, peuplade voisine de Leptis la Grande, entre les deux Syrtes : « Ils passent l'hiver sur le littoral, en tenant leurs bestiaux dans des enclos ; en été, l'eau manquant, ils les emmènent à l'intérieur des terres, au-dessus.⁽⁴⁾ »

Columelle⁽⁵⁾ a reproduit la description précise, donnée par

1. Conf. t. I, p. 170.

2. Pour ces transhumances alternatives, du Sud au Nord et du Nord au Sud, à l'intérieur de la Tunisie, voir Ch. Monchicourt, *La région du Haut Tell en Tunisie* (Paris, 1913), p. 372 et suiv.

3. § 109 (p. 85).

4. C'est-à-dire dans le Djebel tripolitain.

5. V, I, 3. Copié par Palladius (IV, II, 2), qui ne fait pas mention de Magon.

Magon, des bœufs que celui-ci conseille d'acquérir : « Qu'ils soient jeunes, trapus, avec de gros membres, des cornes longues, noirâtres et robustes, un front large et ridé, les oreilles velues, les yeux et les babines noirs, les narines ouvertes et retroussées, la nuque longue et musculeuse, le fanon ample et descendant presque jusqu'aux genoux, le poitrail bien développé, les épaules vastes, le ventre gros, semblable à celui d'une bête pleine, les flancs allongés, les reins larges, le dos droit et plat, ou même un peu déprimé, les fesses rondes, les jambes épaisses et droites, plutôt courtes que longues, les genoux fermes, les sabots grands, la queue très longue et velue, le poil du corps dru et court, de couleur rousse ou brune, et très doux au toucher⁽¹⁾. » On a fait remarquer⁽²⁾ avec raison que, de nos jours, les bœufs de l'Afrique du Nord sont loin d'offrir un aspect aussi avantageux⁽³⁾. Peut-être les animaux dont parlait Magon provenaient-ils de croisements avec quelque race étrangère⁽⁴⁾ et étaient-ils élevés seulement dans les fermes de la noblesse punique.

L'auteur carthaginois donnait aussi des préceptes propres à entretenir le gros bétail en bonne santé; des Romains du temps de Varron⁽⁵⁾ les appréciaient et les faisaient observer sur leurs domaines. Il recommandait de châtrer les veaux quand ils étaient encore jeunes et d'employer alors un procédé de compression qui évitait une plaie. Il indiquait la meilleure manière d'opérer avec le fer les sujets plus âgés : une machine, sorte de cage, que Columelle décrit d'après lui, les immobilisait et les présentait d'une manière propice; un traitement par

1. Dans Varron (*Rust.*, 11, 5, 7-8), la description des vaches à acheter rappelle de fort près ce tableau. Voir aussi quelques traits dans Virgile, *Géorg.*, III, 49-55 ; *Géopon.*, XVII, 2, 1.

2. Lacroix, *Rev. afric.*, II, 1870, p. 34

3. pour leurs caractères distinctifs, voir Rivière et Lecq, *Traité pratique*, p. 655 et 656.

4. Lacroix, l. c.

5. II, 5, 18. Conf. *supra*, p. 6, n. 3.

ticulier était nécessaire les jours suivants. La même machine servait pour panser tous les grands quadrupèdes⁽¹⁾.

Des béliers ou des moutons sont représentés sur des ex-voto puniques⁽²⁾. Ils ont la longue et large queue qui caractérise la « race barbarine⁽³⁾ », répandue encore aujourd'hui dans toute la Tunisie et plus à l'Est⁽⁴⁾. L'élevage des chèvres était probablement laissé aux indigènes⁽⁵⁾. Ni ceux-ci, ni les Phéniciens ne mangeaient de porcs⁽⁶⁾ ; cet animal devait donc être très rare en Afrique. Cependant le culte de Déméter et de Perséphone, introduit au début du ive siècle et célébré selon les rites grecs, exigeait des porcs pour victimes⁽⁷⁾.

Quelques mots de Varron⁽⁸⁾ montrent que Magon⁽⁹⁾ ne négligeait pas la basse-cour, les poules, les pigeons, etc.⁽¹⁰⁾.

On sait que le miel avait plus d'importance pour les anciens que pour nous : il leur tenait lieu de sucre. Les Carthaginois,

1. Columelle, VI, 26 (et Palladius, VI, 7, citant Magon, mais d'après Columelle). Pour la description de la machine, Columelle, VI, 19 (où il ne mentionne pas Magon). Pour le traitement, conf. *Géopon.*, XVII, 8, 3.

2. C. I. S., 398, pl. LVII du t. I ; 786, pl. IX du t. II ; 1199, pl. XIX ; *ibid.*, pl. LXII, à droite du n, 3022, sous le n° 3014 (deux stèles), à gauche et à droite du n° 3028. Au n° 419, pl. LVII du t. I, la figure est informe. E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 67, mentionne dix images de moutons sur les stèles qu'il a découvertes. D'autres au musée Lavignerie. Etc. Voir Vassel, *Études puniques*, IX (extrait de la *Revue tunisienne*, 1919).

3. Conf. t. 1, p. 223.

4. Elle l'était autant dans l'antiquité. Voir, par exemple, pour la Cyrénaïque et l'Égypte, A. Rainaud, *De natura Cyrenaicae Pentapolis*, p. 90 ; un bas-relief d'art alexandrin dans M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, fig. 209, à la p. 578.

5. Pour les chèvres des Libyens, voir Gsell, *Hérodote*, p. 164, 165, 169, 170.

6. Hérodien, V, 6, 9 ; Porphyre, *De abstinentia ab esu animalium*, I, 14. Conf. t. I, p. 223.

7. Un porc est représenté sur un ex-voto en forme de chapelle, découvert à Thuburbo Majus : Merlin, C. r. *Acad. Inscr.*, 1912, p. 353. Ce monument, qui porte une inscription punique, est peut-être d'une époque assez voisine de la chute de Carthage.

8. *Rust.*, III, 2, 13.

9. Magon et Cassius Dionysies, dit Varron.

10. Mention de coqs et de poulets (?) dans le tarif de Marseille : C. I. S., 165, 1. 11. Conf. *ibid.*, 167, I, 7 ; *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 281. Voir à ce sujet R. Dussaud, *Le sacrifice en Israël et chez les Phéniciens* (Paris, 1914), p. 48.

comme certains Libyens⁽¹⁾, recueillaient le produit des abeilles⁽²⁾, et l'apiculture avait sa place dans le traité de Magon⁽³⁾. Il combattait l'avis de ceux qui voulaient faire périr, sans aucune exception, les bourdons⁽⁴⁾ [c'est-à-dire les mâles] disait qu'on pouvait se procurer des abeilles pendant l'été en tuant un bouvillon, ou même un bœuf, des entrailles duquel sortait un essaim⁽⁵⁾ : cette vieille fable d'origine égyptienne⁽⁶⁾, connue des Grecs avant lui, a été reprise par Virgile, dans le célèbre épisode d'Aristée, et par d'autres encore⁽⁷⁾. Une mouche à miel est figurée sur des monnaies à légendes phéniciennes de Rusaddir (Melilla)⁽⁸⁾ et d'une autre ville, non identifiée, qui devait être située, comme Rusaddir, en Maurétanie⁽⁹⁾. Ce sont là des témoignages postérieurs à la domination de Carthage ; mais il se peut qu'auparavant, l'apiculture ait été déjà en honneur autour de ces villes.

La « cire punique », mentionnée par des auteurs latins⁽¹⁰⁾, était regardée comme la meilleure de toutes⁽¹¹⁾. On s'en servait

1. Hérodote (IV, 194) dit que, chez les Gyzantes, peuplade du littoral oriental de la Tunisie, les abeilles font beaucoup de miel. Mais il ajoute que les indigènes en fabriquent aussi. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 175.

2. Mention de miel dans un rituel punique : C. I. S., 166, I. S. Il entrain du miel dans la composition de la bouillie punique : v. *supra*, p. 18, n. 1. Rayon de miel en terre cuite dans un tombeau punique de Carthage : musée Lavigerie. — Noter pourtant que, dans un extrait inséré aux *Géoponiques* (XV, 7, 1), sous le nom de Diophane (lequel, on le sait, se rattachait à Magon), le miel carthaginois n'est pas indiqué parmi les meilleurs. Mais cet extrait est-il bien de Diophane ?

3. Varron, *Rust.*, III, 2, 13.

4. Columelle, IX, 15, 3.

5. Id., IX, 14, 6. Il cite à la fois Démocrite [Pseudo-Démocrite ?], Magon et Virgile.

6. Lefébure, dans *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1905, p. 297.

7. Voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, III, p. 434-5.

8. Müller, *Numism.*, Suppl., p. 78, n° 251 a. Léon l'Africain (trad. Temporal, édit. Schefer, Paris, 1897, II, p. 309) dit de Melilla qu'elle est « abondante en miel, à cause de quoi elle fut appelée Melela, car ainsi se nomme le miel en langue africaine » [cette dernière assertion est inexacte].

9. Müller, I. c., p. 80, n° 253 a.

10. Pline, XXI, 83 ; XXX, 70 ; XXXIII, 122. Végèce, *Mulomedicina*, édit. Lommatzch, III, 14, 2 ; 23, 1 ; 28, 3. Isidore de Séville, *Etymol.*, XII, 6, 62. Voir aussi Ovide, *Amores*, III, 7, 29, qui, pour la mesure du vers, écrit *poenicea... cera*. Dans Vitruve, VII, 9, 3, il y a *ceram ponticam*, non *punicam*.

11. Pline, XXI, 83.

pour des usages médicaux, et aussi pour la peinture à l'encaustique. Pline donne la recette pour la préparer⁽¹⁾. Le terme *cera punica* montre que ce procédé était d'origine carthaginoise.

V

Des citoyens de condition médiocre possédaient peut-être et cultivaient eux-mêmes de petites propriétés dans le voisinage immédiat de Carthage et d'autres cités phéniciennes : vergers et potagers qui exigeaient une main-d'œuvre attentive, mais qui rapportaient un revenu régulier par la vente des fruits et des légumes sur les marchés urbains. A vrai dire, nous n'avons là-dessus aucun renseignement⁽²⁾.

Des textes déjà mentionnés⁽³⁾ prouvent, au contraire, l'existence dans le Nord-Est de la Tunisie, de propriétés appartenant à la noblesse. Nous ignorons comment elles s'étaient constituées. Il y en avait dans d'autres régions : Hannibal en possédait une près de Thapsus⁽⁴⁾. En général, ces domaines n'étaient pas très étendus. Les soldats d'Agathocle et de Régulus en rencontrèrent beaucoup en fort peu de temps. Un proverbe punique déclarait que « la terre doit être plus faible que l'agriculteur, car, lorsqu'il faut lutter contre elle et qu'elle l'emporte, le propriétaire est écrasé⁽⁵⁾ ».

La majeure partie du territoire carthaginois était cultivée par des Libyens, qui habitaient, pour la plupart, des bourgs, très nombreux. Le sol appartenait-il aux indigènes ? ou à l'État ? Nous avons dit⁽⁶⁾ qu'il est impossible de le savoir. Rien n'atteste

1. XXI, 84, Conf. H. Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste*, II (1879), p. 153.

2. Conf. t. II, p. 240.

3, p. 3. Voir aussi, pour la banlieue de Carthage, Justin, XXII, 6, 9.

4. T. II, p. 133, n. 3.

5. Columelle, I, 3, 9.

6. T. II, p. 299, 300-1.

que certains districts aient constitué de vastes domaines privés, des seigneuries, comme ce fut le cas sous l'Empire romain.

Sur les terres de l'aristocratie, s'élevaient de belles villas, installées avec un véritable luxe⁽¹⁾. Les maures y résidaient donc, du moins pendant une partie de l'année, en été et en automne. Magon se montrait à cet égard fort exigeant. « Celui qui a acquis une terre, écrivait-il au début de son ouvrage, doit vendre sa maison, de peur qu'il n'aime mieux vivre à la ville qu'à la campagne. Si quelqu'un préfère habiter la ville, il n'a pas besoin d'un bien rural⁽²⁾. » Mais le conseil était difficile à suivre pour des hommes qui avaient à s'occuper des affaires de l'État, dont ils accaparaient les magistratures et les fonctions; qui avaient sans doute aussi d'importantes entreprises commerciales à surveiller. Pour conserver et accroître leur fortune par les seules ressources de l'agriculture, il leur eût fallu disposer de très grands domaines.

Magon et Amilcar indiquaient avec minutie comment une exploitation devait être administrée⁽³⁾. Les esclaves ruraux étaient fort nombreux⁽⁴⁾. Leur entretien coûtait peu et ils échappaient à l'obligation du service militaire. Mais il était nécessaire qu'ils fussent surveillés de très près⁽⁵⁾, car la manière dont la noblesse faisait valoir ses terres réclamait des soins que le travail servile ne donne pas volontiers. Peut-être employait-on, moyennant salaire, des ouvriers de condition libre, surtout pour quelques grosses besognes, qui devaient être accomplies dans un temps limité, fenaison, moisson, vendange,

1. Diodore, XX, 3, 3-4. Polybe. I, 29, 7.

2. Columelle, I, 1, 18. Conf. Pline, XVIII, 35.

3. Columelle, XII, 4, 2.

4. Voir t. 11, p. 299-300 ; conf. *ibid.*, p. 226, n. 6.

5. Cassius, le traducteur de Magon, indiquait les qualités que devaient avoir les chefs des esclaves (quelque instruction, des connaissances en culture, un caractère exempt de brutalité, etc.) et comment on pouvait stimuler leur zèle (les traiter avec certains égards, leur laisser un pécule, leur constituer une famille) : Varron, *Rust.*, I, 17, 4 et suiv.

cueillette des olives⁽¹⁾. Comme aujourd'hui les Marocains et les Kabyles, ces manœuvres pouvaient venir d'assez loin, même de pays non soumis à la domination directe de Carthage. Aucun texte ne nous autorise à admettre que l'aristocratie ait eu à demeure, sur ses propriétés, des indigènes libres, fermiers, ou colons partiaires⁽²⁾.

Elle s'adonnait surtout aux cultures arbustives et à l'élevage. L'existence de traités célèbres d'agronomie, les citations que nous avons du livre de Magon et quelques autres témoignages montrent qu'elle ne négligeait rien pour obtenir des produits excellents ou abondants. Les uns servaient à satisfaire ses goûts de luxe, les autres trouvaient une large clientèle dans la population de Carthage. Nous avons constaté, cependant, que la concurrence étrangère ne disparut pas, du moins pour les vins ; d'autre part, nous ne trouvons pas d'indices d'un commerce actif d'exportation. La noblesse tirait de ses domaines ruraux des revenus fort appréciables, mais non point les gros bénéfices que peuvent donner la culture et l'élevage pratiqués comme de grandes industries. C'était le régime de la ferme, avec ses ressources variées, non celui de la vaste exploitation à rendement uniforme.

On ne sait si l'État faisait valoir directement des terres publiques, en employant une main-d'œuvre servile⁽³⁾. Cela n'est pas vraisemblable. Il s'épargnait le plus possible les soucis administratifs ; d'ailleurs, l'aristocratie eût aisément trouvé le moyen de transformer ces domaines publics en propriétés privées⁽⁴⁾.

Quant aux sujets libyens, ils cultivaient des céréales et entretenaient des troupeaux. Leurs procédés restaient rudimen-

1. Varron (l. c., 1, 17, 3) cite Cassius à propos de ces ouvriers agricoles.

2. Conf. t. II, p. 300.

3. Conf. *ibid.*

4. Une solution intermédiaire aurait été l'affermage à des sociétés formées de nobles. Mais il est inutile d'insister sur des hypothèses à l'appui desquelles on ne saurait rien invoquer.

taires. Apparemment, ils cherchaient, comme les indigènes de nos jours, à s'assurer le strict nécessaire avec le minimum de dépenses et d'efforts. Il fallait que leurs récoltes pussent les nourrir, eux et leur famille, et leur permettre de s'acquitter d'un lourd tribut versé en nature. Ils avaient besoin de quelque argent pour l'achat des objets, des vêtements qu'ils ne fabriquaient pas eux-mêmes, et aussi pour payer certaines taxes exigées en espèces⁽¹⁾ : la vente du surplus des grains et d'un peu de bétail, de laine, de cuir devait le leur procurer. Peut-être des nomades qui venaient estiver chez eux leur achetaient-ils du blé et de l'orge. La part prélevée par l'État contribuait très largement ou suffisait à l'alimentation de la capitale et leur fermait ce marché. La production ne paraît pas avoir été assez abondante pour donner lieu à des exportations dans des pays étrangers.

VI

Nous terminerons ce chapitre par quelques indications relatives à l'exploitation du sous-sol et à celle des eaux qui bordaient le littoral.

Que les Carthaginois aient tiré de l'Afrique septentrionale certains minerais nécessaires à leur industrie, on est en droit de le supposer. Mais les preuves manquent⁽²⁾, même pour les gisements qui étaient à leur portée, tout près de leur ville⁽³⁾ ou de certaines colonies des côtes de l'Algérie et du Maroc⁽⁴⁾. D'autre part, nous savons que les marchands phéniciens allaient

1. T. II, p. 303-4.

2. Conf. t. II, p. 318.

3. Par exemple, les mines de plomb du djebel er Reças (au Sud du golfe de Tunis), dont on leur a attribué l'ouverture : Tissot, *Géographie*, I, p. 256, n. 3, citant une étude de l'ingénieur Haupt.

4. Les mines de cuivre voisines de Ténès furent peut-être exploitées dès l'époque punique : voir t. II, p. 163. Aucune preuve de travaux phéniciens au djebel Hadid (la montagne de Fer), près de Mogador, quoi qu'en pense Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II (1908), p. 366.

chercher en Espagne et plus loin encore divers métaux, surtout l'argent et l'étain, extraits par des indigènes⁽¹⁾ ; les Carthaginois ne semblent pas avoir exploité eux-mêmes les mines d'argent espagnoles avant la seconde moitié du III^e siècle⁽²⁾.

Il y avait naturellement des carrières de pierres à bâtir dans le voisinage des villes. Nous avons parlé de celles qui faisaient face à la capitale, dans la péninsule du cap Bon⁽³⁾. Les carrières de Simitthu (Chemtou), qui donnaient le fameux « marbre numidique », furent peut-être ouvertes sous la domination carthaginoise. Dans un discours prononcé probablement en 152, Caton l'Ancien parlait des *pavitnenta poenica*, dont de riches Romains ornaient leurs demeures, pavements faits, dit Festus, en marbre numidique⁽⁴⁾. Or Carthage venait à peine de perdre les Grandes Plaines, au milieu desquelles était Simitthu⁽⁵⁾ d'ailleurs, le terme *poenica* est une indication assez claire. Il faut ajouter que, si ce marbre était déjà apprécié à Rome, il ne s'est pas rencontré, à notre connaissance, dans les ruines de la première Carthage.

On sait combien les Phéniciens recherchaient les précieux coquillages qui sécrètent la pourpre et quelle teinture renommée ils fabriquaient avec ce produit. Des textes de l'époque romaine mentionnent des pêcheries et des ateliers sur

1. Voir t. I, p. 403, 405-7, 471. Il n'y a pas d'étain dans le Nord de l'Afrique : conf. *ibid.*, p. 212, n. 3. pour le commerce de l'or sur la côte africaine de l'Océan, voir *infra*, p. 141.

2. T. II, p. 318. — On ne sait si les Carthaginois ouvrirent des mines en Sardaigne : t. I, p. 428, n. 5.

3. T. II, p. 142-3. — Mention d'une carrière de sel, c'est-à-dire probablement de gypse, près d'Utique : Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 134 ; conf. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 449 ; Parlsch, dans *Pelermanns Mitteilungen*, XXIX, 1883, p. 203, n. 3.

4. *De verborum significatu*, s. v. *Pavimenta poenica* (édit. Lindsay, p. 282). On a cependant une raison de douter que les *pavimenta poenica* dont parlait Caton aient été faits en ce marbre. Pline l'Ancien (XXXVI, 49) indique, en effet, que M. Lepidus, consul en 78 avant J.-C., fut le premier Romain qui fit placer dans sa maison des seuils en marbre numidique. Il ajoute : C'est la première trace que je trouve de l'importation du marbre numidique, non toutefois en colonnes ou en plaques, mais en blocs et pour un très vil usage.

5. T. III, p. 321.

divers points des côtes africaines : dans l'île de Djerba et aux abords de cette île⁽¹⁾ ; à Chullu, aujourd'hui Collo⁽²⁾ sur le littoral marocain, vraisemblablement à Mogador⁽³⁾. Il est permis de croire que ces stations et d'autres existaient déjà à l'époque punique⁽⁴⁾. Pour que la pourpre fût bonne, elle devait être recueillie en automne et en hiver, saisons pendant lesquelles les anciens ne naviguaient pas volontiers : d'où la nécessité d'établissements permanents auprès des bancs⁽⁵⁾.

La pêche des poissons, surtout celle des thons, était, semble-t-il, fort active le long des rivages de la Tunisie orientale et des Syrtes. Le Périples de Scylax⁽⁶⁾ indique des « Salaisons », Ταριχεῖαι, à l'entrée du lac des Bibân. Sur la cote occidentale de la grande Syrte, un nom phénicien, qui paraît avoir été *Maqom Malahat*, « la ville des Salaisons », était donné à un

1. Strabon, XVII, 3, 18. Plin, IX, 127. Porphyryon, à Horace, *Épîtres*, II, 2, 181. *Histoire Auguste*, Claude, XIV, 8. *Notitia dignitatum*, Occident, XI, 70. Mentions vagues de la pourpre africaine : Horace, Odes, II, 16, 35-36 ; Tibulle, II, 3, 59.

2. Solin, XXVI, 1 ; conf. t. II, p. 154. Pour Igilgili, située non loin de Collo, voir t. II, p. 157, n. 5.

3. Plin, VI, 201 (« Gaetulica purpura ») ; conf. t. I, p. 523, n. 1, et t. II, p. 180, n. 1. Mentions de la pourpre gétule : Horace, *Épîtres*, l. c. ; Ovide, *Fastes*, II, 319 ; Pomponius Méla, III, 104 ; Plin, V, 12 ; IX, 127 ; XXXV, 45 ; Silius Italicus, XVI, 569 ; — de la pourpre maure : *Histoire Auguste*, l. c.

4. On n'en a pas la preuve. Ézéchiel (XXVII, 7) mentionne la pourpre des îles d'Élisahah, nom qui, selon de nombreux savants, représenterait Carthage. Mais cette identification est fort incertaine : voir t. I, p. 395, n. 1.

5. Conf. Besnier, *Dictionn. des Antiquités* de Saglio et Pottier, s. v. Purpura, p. 771. — On trouve parfois du corail dans les sépultures de Carthage, depuis le VI^e siècle, soit des brins ou des branches, soit de menus objets ouvrés (pendeloques perforées ou insérées dans un tube, croissants, fleur de lotus à monture d'or) : Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 133 ; Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, p. 69, 68, 101 (tombe 228), 126, 177 (t. 327), 194 (t. 412), 226 (t. 495), 410, 506, 549 ; Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb* (Paris, 1909), p. 19 ; Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1898, p. 625 ; 1899, p. 320 ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 137. Cette matière est très rare dans les tombes phéniciennes de Sardaigne : Perrot et Chipiez, III, p. 861 ; Taramelli, *Monumenti antichi dei Lincei*, XXI, p. 163-4. Morceaux trouvés dans les ruines de la colonie phénicienne de Motyé, au Sud-Ouest de la Sicile, et, près de là, dans un tombeau punique de Lilybée : Pace, dans *Not. degli scavi*, 1915, p. 443, n. 3. Il n'est pas sûr que ce corail ait été recueilli sur le littoral africain, où il abonde dans les parages de la Calle. Il pouvait provenir d'ailleurs, par exemple des Iles Lipari, ou de la côte occidentale de la Sicile (conf. Plin, XXXII, 21). — Aucun texte de l'époque punique ne mentionne la pêche aux éponges sur les côtes tunisiennes.

6. § 110 (p. 86). Voir t. II, p. 123-4.

lieu désigné également sous le nom de Ταριχεΐαι⁽¹⁾. Des documents postérieurs à la destruction de Carthage signalent des « Salaisons », des lieux de pêche dans des îlots voisins de Monastir⁽²⁾, au cap Kaboudia⁽³⁾, à Gabès⁽⁴⁾, à l'une des deux Leptis⁽⁵⁾. Les eaux de l'Atlantique sont très poissonneuses le long des côtes africaines. Les gens de Lixus⁽⁶⁾ et d'autres colonies phéniciennes de ces parages devaient avoir là une ressource importante. Mais la pêche était exercée surtout par des barques de Gadès, qui s'avançaient loin vers la Sud⁽⁷⁾. Elles se dirigeaient aussi vers l'Ouest, en plein Océan. Un auteur grec, qui copiait sans doute Timée, a reproduit des indications données par des Gaditains. Poussés par des vents d'Est, ils naviguaient pendant quatre jours en dehors des Colonnes d'Héraclès et arrivaient à des espaces pleins de joncs et d'algues, découverts au reflux, où des quantités innombrables de thons, très grands et très gras, venaient s'échouer. Ils les salaient, les mettaient dans des vases et les portaient à Carthage, où l'on gardait ces excellents poissons pour les consommer⁽⁸⁾. Carthage recevait probablement aussi sa part des salaisons qui se faisaient sur la côte méridionale de l'Espagne, en deçà du détroit⁽⁹⁾.

1. T. II, p. 120.

2. Strabon, XVII, 3, 16. Conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 179.

3. Strabon, *l. c.* Conf. t. II, p. 121, n. 1.

4. Strabon, XVII, 3, 17 (fin).

5. Pline, XXXI, 94 ; XXXII, 18.

6. Plus tard, des poissons, probablement des thons, furent représentés sur des monnaies de Lixus, à légendes néopuniques ou bilingues (en phénicien et en latin) : Müller, *Numisna.*, III, p. 156, nos 238, 239.

7. Strabon, II, 3, 4 (à propos d'un fait qui se passa vers la fin du IIe siècle); conf. t. I, p. 509, n. 5. Pour l'importance de la pêche à Gadès, voir Hübner, dans *Real-Encyclopädie*, VII, p. 451.

8. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 136.

9. Peut-être aussi sur les côtes de Sardaigne. — Un ex-voto de Carthage a été, semble-t-il, dédié par un marchand de salaisons : C. I. S., 351.

CHAPITRE II

INDUSTRIE

I

Malgré la concurrence des importations, attestée par le mobilier des tombes, les besoins locaux auraient justifié une grande activité industrielle dans une ville qui comptait plusieurs centaines de mille âmes. C'était aussi une des conditions du commerce extérieur. Il fallait du fret aux navires qui allaient se charger au loin, des objets d'échange là où la monnaie n'était pas employée. On était certain de trouver des preneurs dans les ports, dans les pays, soumis ou non à la domination carthaginoise, dont la République interdisait l'accès aux étrangers et où les marchés n'étaient pas alimentés par des ateliers indigènes.

Comment le travail industriel était-il organisé à Carthage ? L'État employait de nombreux ouvriers, soit des hommes libres, soit des esclaves. Mais il est à croire qu'il les occupait dans des chantiers, surtout dans les arsenaux⁽¹⁾, et non pas dans des ateliers où ils auraient fabriqué des objets destinés au commerce. Les armateurs avaient intérêt à être en même temps manufacturiers, afin de se procurer, dans les meilleures

1. Par exemple, les 2000 ouvriers qui travaillaient en 209 d Carthagène : c'étaient, si Tite-Live dit vrai (XXVI, 47, 1-2), des hommes libres, mais non pas des citoyens. Voir t. II, p. 228.

conditions possibles, les marchandises dont ils remplissaient leurs navires; ces vaisseaux leur apportaient les matières premières ; quant au travail, ils pouvaient le faire exécuter par des esclaves. Nous n'avons cependant aucune preuve de l'existence de grandes fabriques appartenant à l'aristocratie. Au contraire, les artisans libres paraissent avoir été nombreux. On trouve assez fréquemment sur les ex-voto des mentions de métiers⁽¹⁾, ou des images qui se rapportent, autant qu'il semble, à la profession des dédicants⁽²⁾. Or ceux-ci n'étaient sans doute pas des esclaves : les inscriptions indiquent presque toujours leur père, souvent aussi leur grand-père. Ce n'étaient pas non plus des étrangers les noms qu'ils portent sont puniques. Ces mentions et ces images sur des monuments votifs montrent qu'on ne rougissait pas à Carthage de se livrer au travail manuel. Nous ne savons pas s'il y avait dans cette ville des corporations⁽³⁾, qui auraient rehaussé l'importance des artisans et leur auraient permis de mieux défendre leurs intérêts⁽⁴⁾.

L'industrie avait à satisfaire diverses clientèles, soit dans Carthage même, soit au dehors : familles opulentes et plèbe vivant au jour le jour, peuples plus ou moins civilisés. Elle devait donc fabriquer aussi bien des objets de luxe que des articles de pacotille.

Les textes sont fort insuffisants pour nous la faire connaître. Mais le mobilier varié des tombes met à notre disposition des documents abondants⁽⁵⁾. Cependant certaines matières, bois,

1. *C. I. S.*, 1, 274, 324-332, 336-348, 354, 738 (?), 1293, 1948, 2120 (?), 2806, 3014, 3056 ; *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, 6 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 26. Ces mentions de métiers sont, en général, d'une interprétation fort douteuse. — Une épitaphe nomme un fabricant de *taalbelh* : *Rép. d'ép. sémit.*, I, 240 et 500 ; on ne sait ce que cela signifie.

2. *C. I. S.*, au n° 346.

3. Telles n'étaient pas les hétaires que mentionne Aristote : voir t. II, p. 232.

4. Peut-être, au contraire, beaucoup d'entre eux dépendaient-ils des nobles, qui les auraient commandités : conf. t. II, p. 235.

5. Les publications dans lesquelles ce mobilier est décrit et reproduit sont nombreuses et ne sont pas toutes faciles à consulter. Je ne chercherai pas à être complet dans mes indications bibliographiques. Je me servirai surtout des ouvrages suivants : *M. Lavig.*,

tissus, n'ont pas résisté au temps. D'autre part, il convient de remarquer que ce n'étaient pas les choses les plus précieuses que l'on enfouissait dans les sépultures⁽¹⁾, et que, souvent, celles-ci ont été visitées par des voleurs, avant de l'être par des archéologues. Enfin, nous distinguons mal les objets faits sur place, aux VIIe-VIe siècles, de ceux qui ont été fabriqués, à la même époque, par les Phéniciens d'Orient et importés à Carthage ; pour être moins difficile, la répartition des rouvres véritablement grecques et des copies puniques n'est pas toujours certaine.

Les industries de l'habillement, de la parure, du menu mobilier pouvaient mettre leurs produits à la disposition des marchands, qui les vendaient au loin, Elles prirent plus de développement que celles du bâtiment, dont nous n'avons presque rien à dire. Quelques inscriptions paraissent nommer des

I ; *M. Lavig.*, Suppl., I = *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, I, par Ph. Berger, Paris, 1900 ; Supplément, I, par A. Boulanger, 1913 ; — *M. Alaoui*, Suppl. = *Catalogue du musée Alaoui*, Supplément, Paris, 1910 (parties rédigées par MM. Drappier, Hautecœur, Poinssot) ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb = La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb à Carthage*, Paris, 1909 ; — Gauckler, *Nécrop.* = *Nécropoles puniques de Carthage*, Paris, 1915. — Je citerai d'après les tirages à part les articles que le P. Delattre a publiés dans le *Cosmos* sur ses fouilles de la *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*, ou *Nécropole des Rabs* [1er mois des fouilles = *Cosmos*, 1899 ; 2° mois = C., 1900 ; 3° mois = C. 1900 ; 2e trimestre = C., 1901 ; 2e semestre = C., 1901 ; 2° année = C., 1905 ; 3e année = C., 1906 ; *Les grands sarcophages anthropoïdes* = C., 1903]. — Rappelons que les tombes de Dermèche et de Douimès datent des VIIe-VIe siècles ; qu'à Dermèche, vers le Nord, il y a des sépultures du Ve siècle ; que les cimetières d'Ard el Morali (ou Dhar et Morali), du Théâtre, d'Ard el Kheraïb se placent au IVe siècle, mais que des tombes y servirent encore au IIIe siècle ; que la plupart des caveaux de Sainte-Monique sont du IIIe siècle ; que ceux de l'Odéon appartiennent aux derniers temps de la Carthage punique. Voir t. II, p. 87-90.

1. Ce qui. le prouve, du moins pour les IVe-IIe siècles, c'est qu'on a trouvé jusqu'à présent dans les tombes puniques une seule monnaie d'or, fort petite (Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 16), et très peu de monnaies d'argent. Les monnaies de bronze sont, au contraire, abondantes. Voir plus loin, p. 84, ce qui est dit au sujet de l'orfèvrerie. Conf., pour Sidon, l'épitaque du roi Tabnit (*Rép. d'ép. sém.*, III, 1202) : « Il n'y a auprès de moi ni argent, ni or, ni rien de précieux Cet avis donné aux voleurs était, en fait, à peu près exact : le sarcophage ne contenait qu'un diadème en or, très simple, et quelques anneaux d'argent. Indication analogue, mais plus vague, dans l'épitaque du roi Eshmounazar : C. I. S., 3, l. 5.

artisans qui travaillaient la pierre et le bois⁽¹⁾ ; sur quelques stèles, on voit certains outils qu'ils employaient : maillet, marteau, tenaille, hachette, niveau, équerre, fil à plomb⁽²⁾. Nous donnerons plus loin⁽³⁾ des indications sur l'architecture ; faisons seulement observer ici que les procédés de construction exigeaient une main-d'œuvre adroite et précise⁽⁴⁾. Pour le bois, l'habileté des ouvriers puniques est prouvée par les éloges que méritèrent les navires de Carthage⁽⁵⁾. Les expressions *coagmenta punicana*⁽⁶⁾ (assemblages à la mode punique), *fenestrae punicanae*⁽⁷⁾, *lectuli punicani*⁽⁸⁾, que l'on relève dans des auteurs latins⁽⁹⁾, nous apprennent que des procédés de coupe, d'ajustement, appliqués par les charpentiers et les menuisiers carthaginois, furent adoptés par les Romains⁽¹⁰⁾. Les Phéniciens

1. *C. I. S.*, 348 : tailleur (de pierres ?) : 340 : ouvrier en marbre (?) ; 354 et Vassel, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p.159, n° 38: menuisiers (?) ; 346 : [fabricant de] chariots en bois (?) ; Vassel, l. c., p. 158, n° 31 : scieur (?) ; *C. I. S.*, 326 et Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 26-27 : fabricants de coffres (sarcophages ou objets d'une autre destination).

2. *C. I. S.*, au n° 349 (reproduction de deux stèles où l'on voit une équerre et un niveau) ; *ibid.*, 409, pl. LVII du t. I (niveau) ; 735, pl. VIII du t. II (marteau et tenaille) ; 754, pl. IX (pince [?] et maillet) ; 1591, pl. XLX (mantelet et objet indistinct) ; 1758, pl. XXXIII (équerre) ; 2171, pl. XLV (équerre et hache) ; 2455, pl. LII (mantelet, pince [?]) ; 2617, pl. LV = *M. Lavig.*, I, pl. IV, fig. , [marquée par erreur 5] (fil à plomb, équerre, niveau, marteau de tailleur de pierres) ; 2737, pl. LVII = *M. Lavig.*, pl. II, fig. 6 (marteau, pince [?], autre instrument à long manche et à extrémité triangulaire) ; 3027, pl. LXII (niveau).

3. P. 193 et suiv.

4. Au cimetière de Sainte-Monique, les puits sont taillés dans le roc avec une régularité parfaite.

5, T. II, p. 448.

6. Caton, *De agri cultura*, 18, 9, dans la description d'un pressoir ; conf. *supra*, p. 29, n. 5.

7. Varron, *Rust.*, III, 7, 3.

8. Cicéron, *Pro Murena*, :36, 75 (conf. Valère-Maxime, VII, 5, 1). Pline l'Ancien, XXXIII, 144.

9. Voir encore dans Plaute, *Mostellaria*, 828, une allusion, d'ailleurs peu élogieuse, aux travaux des menuisiers carthaginois.

10. Il s'agissait peut-être, comme dans la menuiserie égyptienne, d'assemblages sans emploi de clous métalliques. Un sarcophage du IIIe siècle, en cèdre ou en cyprès, trouvé dans un tombeau de Ksour es Saf (près de Mahdia : voir t. II, p. 133), est formé de pièces unies par des chevilles en bois : Merlin, *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 128-130, fig. 2 et 3. De même, des cercueils de Thapsus Épinat et Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 157; de Mahdia : Hannezo, *Recueil de la Société archéol. de Constantine*, XXVI, 1890-1, p. 296. Même procédé pour des cercueils doit il ne reste que des débris dans les cimetières anciens de

d'Occident avaient retrouvé en Afrique l'arbre que leurs frères d'Orient exploitaient dans les forêts du Liban : le cèdre, dont le bois résiste pendant des siècles à la corruption⁽¹⁾. Les débris de cercueils⁽²⁾ qui ont été recueillis sont en cèdre, en thuya, en genévrier, peut-être en cyprès⁽³⁾.

II

La céramique est l'industrie que nous connaissons le mieux. Les poteries tirées des tombes de Carthage se comptent par milliers. D'autres, semblables, ont été découvertes dans des nécropoles explorées çà et là sur le littoral africain⁽⁴⁾ ; d'autres, à Pantelleria⁽⁵⁾, à Malte⁽⁶⁾, à Motyé (en Sicile)⁽⁷⁾, en Sardaigne⁽⁸⁾, dans file d'Ibiça⁽⁹⁾, dans le Sud de l'Espagne⁽¹⁰⁾. Il y avait

Carthage : Merlin, l. c., p. 129, n. 2; Gauckler, *Nécrop.*, p. 452. Quelquefois, les chevilles étaient remplacées par du plomb, coulé dans des trous de tarière : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 13 ; Ringelmann, dans *Recueil de travaux relatifs à la philol. et à l'archéol. égyptiennes*, XXXII, 1910, p. 98. A une époque récente, on fit usage à Carthage de clous en fer et en bronze (souvent à tête dorée) : Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7 et 8 ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 452 et 518. De même à Hadrumète : Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 384.

1. Conf. L. I, p. 141.

2. Formés de planches très fortes, dont l'épaisseur moyenne est de 0 m. 08.

3. Des tombes carthagoises du VI^e siècle contenaient des meubles en miniature, sculptés dans une pierre blanche tendre ; ils imitent évidemment des meubles en bois. Ce sont des sièges à dossier, des tables basses ou des tabourets. Les formes sont carrées et massives. Voir *M. Lavig.*, I, p. 187-9, pl. XXVI, fig. 5-8 ; Gauckler, *Nécrop.*, pl. CCIV ; Ringelmann, l. c., p. 112, fig. 29-32.

4. Voir en particulier, pour les poteries de Collo, Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 25 et 26, aux p. 44 et 45 ; pour celles de Gunugu, Gsell, *ibid.*, p. 27 et suiv., avec les figures, et Gauckler, l. c., pl. CCLV et suiv.

5. Mayr, dans *Mitt. des archäol. Instituts, Röm. Abl.*, XIII, 1898, fig. 10, à la p. 391.

6. Mayr, dans *Sitzungsberichte der bayer. Akademie, Philos.-philol. Klasse*, 1905, p. 484 et suiv., et pl. IV.

7. Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 440-1 et fig. 10.

8. Voir surtout patroni, *Mon. antichi dei Lincei*, XIV, p. 195 et suiv., pl. XIX-XX ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 87 et suiv., fig. 16 et suiv.

9. Roman y Calvet, *Islas Pythiusas* (Barcelone, 1906), pl. III, LIX, LXI, etc.

10. Dans des cimetières indigènes de la vallée du Guadalquivir, près de Carmona : Bonsor, *Rev. Archéol.* 1899, II, p. 310 et 311, fig. 98, 101, 115. Sur la côte méditerranéenne, entre Almería et Carthagène, à Herrerias et à Villaricos L. Siret, *Villaricos y Herrerias* (Madrid, 1908), dans *Memorias de la real Academia de la historia*, XIV, p. 410, fig. 22 ; p. 432, fig. 34 et 34 bis ; pl. IV, fig. 9 et 13.

certainement des ateliers en divers lieux. Une épitaphe de Motyé mentionne un potier⁽¹⁾. Des formes usuelles à Carthage ne se rencontrent pas partout⁽²⁾ ; il en est, au contraire, qui, rares dans cette ville, abondent ailleurs⁽³⁾ et témoignent d'une fabrication locale. On constate des différences dans la qualité des argiles⁽⁴⁾. Cependant nous ne pouvons douter que les poteries de la capitale n'aient été exportées en grandes quantités : la distinction entre ces objets et les imitations est malaisée.

A Dermèche⁽⁵⁾ et à Douimès⁽⁶⁾, région où s'était étendu, aux VIIe-VIe siècles, un vaste cimetière, des ateliers furent établis aux derniers temps de la Carthage punique. Les fouilles ont mis au jour des fours en briques crues, dont le foyer elliptique, profondément enfoncé clans le sol, s'ouvrait par une étroite porte cintrée et était recouvert d'une voûte mince, qu'un pilier soutenait au centre. Au-dessus, s'élevait une cheminée cylindrique, qui communiquait par des canaux avec le foyer; elle devait être coiffée d'une coupole. Elle entourait une colonne tubulaire à deux étages, percée de trous d'aération. Dans la cheminée étaient placées les poteries grossières; dans la colonne, à l'abri des coups de feu, les pièces plus fines. Auprès, des laboratoires, où des étagères recevaient les vases non cuits, empilés, mais séparés par des manchons en os ; des magasins où prenaient place, classés par séries, ceux qui sortaient du four. On a trouvé dans ces locaux des mottes d'argile, des pots qui avaient contenu de la couleur, des amas de « ratés », des

1. C. I. S., 137.

2. Cela a été constaté à Malte (Mayr, *Sitzungsber.*, l. c., p. 492) et en Sardaigne (Patróni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 196).

3. Conf. *supra*, p. 20, n. 5.

4. En Sardaigne, existent, dans le voisinage de Tharros et d'autres villes antiques, des argiles semblables à celles qui ont servi à fabriquer les poteries phéniciennes de ces lieux : Perrot et Chipiez, III, p. 672, n. 1 (d'après Vivanet) ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 87.

5. Delattre, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 234 ; *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 272-3.

6. Gauckler, *Nécrop.*, p. 116 et suiv., 512-5; pl. LXXXIII et suiv., CCXVIII et suiv. Ce qui suit est emprunté aux indications de Gauckler.

pièces finies, intactes ou brisées : jarres, amphores, cruches à une anse, pots, plats, coupes, fioles, flambeaux, petites lampes, figurines. Des ateliers existaient aussi à peu de distance de Carthage, au Belvédère, près de Tunis, sur un monticule qui contient de riches couches d'argile plastique : les tessons, très abondants, prouvent que des jarres y étaient fabriquées⁽¹⁾. Les anses de ces jarres, beaucoup d'anses semblables, exhumées à Carthage même (dans les ruines des ateliers ou ailleurs)⁽²⁾ et en d'autres lieux⁽³⁾, offrent des estampilles qui attestent leur origine punique : une ou deux lettres phéniciennes⁽⁴⁾, quelquefois des images, parmi lesquelles on reconnaît le signe carthaginois dit de Tanit⁽⁵⁾. Des estampilles donnent même un nom écrit en entier : celui d'un Magon⁽⁶⁾.

La valeur de toutes ces poteries est assurément fort médiocre. Il n'y a rien là qui puisse rivaliser avec la céramique grecque, surtout avec les vases attiques, aux formes si harmonieuses, au beau lustre noir, aux figures tracées d'un pinceau alerte et spirituel. La céramique carthaginoise est de la marchandise très commune, dénuée d'originalité et de prétentions artistiques.

L'argile, de couleur rougeâtre, grise ou blanchâtre, est toujours façonnée au tour et cuite au four. Sur les parois, on étendait souvent, à l'époque la plus ancienne, une couverte rouge⁽⁷⁾, et, plus tard, une couverte d'un blanc ou d'un jaune terne.

Les formes des vases recueillis dans les tombes des VIIe-

1. Carton, *Rev. archéol.*, 1894, II, p. 180-195.

2. Gauckler, p. 581 et suiv., *M. Lavig.*, I, p. 47 et suiv., pl. VII (et *Rép. d'ép. sémi.*, I, 116-8). *M. Alaoui*, Suppl., p. 325-6. Vassel, *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 352-3. Icard, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 349-353.

3. Même en Sicile, surtout à Sélinonte : Salinas, *Not. degli scavi*, 1884, p. 328 et pl. V ; Berger, *M. Lavig.*, I, p. 48, n. 4.

4. Très rarement davantage.

5. Pour ce signe, voir *infra*, p. 377 et suiv. — Estampilles autres que celles de Carthage sur des jarres trouvées à El Alia (côte orientale de la Tunisie) : Gauckler, p. 357 et fig. à la p. 356.

6. *M. Lavig.*, I, p. 49, pl. VI, fig. 8 [numérotée 6] ; *Rép. d'ép. sémi.*, I, 119.

7. Gauckler, p. 140.

Ve siècles sont peu nombreuses ; depuis la fin du VIIe siècle environ, certaines poteries se retrouvent à peu près partout elles constituaient une sorte de mobilier rituel⁽¹⁾. Ce sont : une jarre dont l'aspect fait penser à un obus, tourné pointe en bas ; elle est pourvue de deux anses en anneau, ou oreillons ; — une urne pansue, à oreillons et à fond plat, coiffée ou non d'une calotte ; — deux aiguières à anse, l'une à rebord plat et largement étalé autour de la bouche, l'autre à bec tréflé ; — enfin une lampe, dont les bords ont été retroussés en dedans à trois endroits, de manière à ménager, dans les deux intervalles, la place de deux mèches ; à la lampe est toujours jointe une petite assiette, sur laquelle on la posait et qui recevait le suintement de l'huile. Ces poteries réglementaires sont parfois accompagnées de cornets, qui, terminés en haut par une coupelle, servaient de supports ; de petits gobelets ; de pots, avec ou sans anses ; de brûle-parfums, consistant en une coupe, reliée par un pied à une soucoupe. La décoration peinte est fort simple : des cercles noirs et des zones d'un rouge vif autour des panses ; des séries de zigzags ou de bâtonnets verticaux à l'épaule de quelques urnes ; des filets sur des bords de lampes.

La plupart des vases ont été copiés sur des modèles fabriqués en Phénicie à l'imitation de la céramique égyptienne⁽²⁾ ; comme en Égypte, les contours sont nets et robustes, non sans lourdeur. Pourtant, dès cette époque lointaine, on constate des influences grecques. C'est, croyons-nous, d'après des objets grecs, en métal ou en argile, qu'ont été faits les brûle-parfums et les aiguières à bec tréflé⁽³⁾.

1. Berger (d'après Delattre), *M. Lavig.*, 1, p. 156-7. Gauckler, p. 563 (*conf.* p. 507).

2. Pour l'origine égyptienne de la lampe, voir Lacau, *C. r. Acad. Inscr.*, 1913, p. 519. Cette lampe se rencontre en Phénicie, en Palestine et dans tous les pays où les Phéniciens eurent des colonies.

3. Pour des aiguières en bronze de cette forme, découvertes à Carthage, en Espagne, en Étrurie, voir *infra*, p. 73-79. Remarquer que le type en question n'existe pas dans la céramique de la Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 197, 254 (n. 2). Mais il se retrouve à Motyé, en Sicile : *Not. degli scavi*, 1915, p. 442, fig. 10.

Plusieurs de ces poteries se maintinrent pendant toute l'existence de Carthage : jarres pointues, aiguères tréflées, lampes à deux becs, brûle-parfums. Les formes subirent, il est vrai, quelques modifications. Le col des aiguères diminua de hauteur ; dans les lampes, qui devinrent plus profondes, les bords se retroussèrent de plus en plus, finirent même par se souder, cernant trois cavités : deux petites, en avant, pour le passage des mèches ; une grande, en arrière, dans laquelle on versait l'huile⁽¹⁾.

D'autre part, au Ve et au IVe siècle, des types nouveaux apparaissent. Alors se fixe un répertoire qui, désormais, ne sera presque pas renouvelé⁽²⁾, qui, en bonne partie, survivra à la destruction de Carthage, durant la domination romaine, qui même, après plus de vingt siècles, n'a pas encore complètement disparu de la céramique africaine⁽³⁾. Les objets les plus caractéristiques de cette seconde époque⁽⁴⁾ sont des urnes à oreillons, terminées en bas par une longue queue cylindrique⁽⁵⁾ ; des cruchons à une anse, dits vases-biberons, sur la panse desquels se dresse obliquement un tube, ressemblant à une tétine (on les trouve en compagnie de corps d'enfants)⁽⁶⁾ ; des vases ayant l'aspect d'une outre couchée, pourvus d'une anse de panier et présentant aussi une tétine ; des fioles fusiformes.

1. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 10 ; Anziani, apud Gauckler, p. XXXI. A Malte, la lampe de type ancien resta en usage : Mayr, *Sitzungsber.*, l. c., p. 490.

2. Conf. Kahrstedt, *Geschichte der Karthager* (de Meltzer), III, p. 61-62. Anziani, l. c., p. XLII.

3. on fabrique encore des lampes de type punique à Nabeul, à Alger, à Tétouan, etc., comme aussi à Malte et à Gozzo. D'autres formes, urnes, amphores, aiguères, vases-outres, se sont également maintenues. Pour ces survivances, voir Vernaz, *Rev. archéol.*, 1887, II, p. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 16 ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 30 ; Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 132 (au Maroc) ; Anziani, l. c., p. XXXVIII.

4. Conf, t. II, p. 87.

5. La queue seule est une nouveauté ; le reste du vase est copié sur des jarres anciennes.

6. Ils apparaissent dès le Ve siècle : Gauckler, p. 49 (tombe 145), 50 (t. 145 bis), 88 (t. 207).

Urnes à queue et fioles se rencontrent à profusion aux III^e-II^e siècles. De nombreux autres vases garnissent les tombes : amphores, dont le col et l'épaule sont reliés par deux anses verticales; aiguères à bords ronds, de différents galbes ; pots, bols, gobelets, plats, écuelles, etc. Dans les ateliers de Dermèche, on a recueilli, outre des poteries identiques à celles des sépultures les plus récentes, des cornets coniques traversant un disque, sur lequel se dressent des godets : dans le cornet devait être enfoncée une torche, dans les godets brûlaient peut-être des lumignons⁽¹⁾. La technique, bonne à l'époque ancienne, devient de plus en plus médiocre : l'argile est grossière, mêlée de beaucoup d'impuretés, assez mal tournée, souvent trop cuite ; les contours s'amollissent.

En général, ces pièces ne sont pas décorées. Pour celles qui le sont, l'ornementation reste très indigente : des cercles et des zones étroites, en noir ou en brun, à l'épaule et à la panse ; des filets sur les anses et les bords. Parfois, des palmettes ou des rameaux rudimentaires, une rangée ou des groupes de pétales, un ruban ondulé. Deux yeux sont figurés sur la panse de quelques outres et vases-biberons, sur le bec de quelques aiguères⁽²⁾. De rares poteries de basse époque, découvertes hors de Carthage, offrent des rosaces, des palmettes estampées, soit directement, soit sur des pastilles rapportées⁽³⁾.

C'est dans la céramique grecque qu'il faut chercher les modèles de presque toutes les formes nouvelles. Certains objets sont de simples contrefaçons, qui se trahissent par une technique défectueuse : des lampes, reproduisant celles que l'on qualifie d'attiques⁽⁴⁾ et de rhodiennes⁽⁵⁾ ; des plats, des tasses qui

1. Gauckler, pl. CCXVII, CCXXIII. *M. Alaoui*, Suppl., p. 307, n° 624, pl. CII, fig. 2.

2. Voir, par exemple, *M. Alaoui*, Suppl., pl. CII, fig. 3.

3. Réchaud de Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 33-34, fig. 19. Petit pot : *ibid.*, p. 35, fig. 20. Réchaud de Sousse : Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musée de Sousse*, p. 17, n° 23, pl. V, fig. 2. Ces objets ne paraissent pas antérieurs au second siècle.

4. *M. Alaoui*, Suppl., p. 175, n° 676.

5. On en fabriquait dans les ateliers de Dermèche : Gauckler, *Nécrop.*, p. 125.

imitent des produits campaniens, mais dont le mauvais vernis noir s'est écaillé⁽¹⁾. Grecques aussi sont des tiges ondulées à feuilles de lierre, des guirlandes, peintes sur des urnes de fabrication locale⁽²⁾. Bien plus, des tessons, exhumés à Carthage, portent une estampille donnant un nom punique, Magôn, mais tracé en lettres grecques⁽³⁾.

Voir aussi *M. Luvig.*, I, p. 179, n° 44. — De nombreuses lampes d'un type dérivé du type rhodien, découvertes pour la plupart à Carthage, offrent le signe de Tanit, moulé sur le bec. Elles sont donc certainement sorties d'ateliers puniques. On a dû commencer à en faire avant la destruction de la ville ; mais il semble bien que cette fabrication se soit continuée, sans doute à proximité de Carthage, jusqu'au cours du Ier siècle. Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1898, p. 637-8; *M. Lavig.*, I, p. 185, pl. XXVII, fig. 1 ; *ibid.*, II, p. 58, pl. XV, fig. 3 ; *M. Alaoui*, p. 148, n° 13 ; etc.

1. Anziani, *apud* Gaucher, p. XXXIX ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 24. On en a fabriqué peut-être aussi en Sardaigne : Pais, dans *Atti dell'Accad. dei Lincei*, Serie III, *Scienze morali, Memorie*, VII, 1881, p. 344, n 4. A vrai dire, pour admettre que ces poteries sont de fabrication punique, on n'a d'autre argument que la mauvaise qualité du vernis. Les lettres phéniciennes gravées sur certaines d'entre elles, comme sur des poteries de bonne fabrication (voir *infra*, p. 160), ne prouvent rien, car elles ont été tracées après la cuisson.

2. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 83-84 et fig. 61. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 20. De Vogüé et Delattre, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 165-6 ; pl. V, fig. 1 ; pl. VI, fig. 3 et 4. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 160-2, pl. XXIV, fig. 5 et 7. La surface a été souvent revêtue d'une couverte jaunâtre ; les motifs sont peints en brun. Des vases plus petits, présentant une décoration analogue, sont peut-être aussi des produits carthaginois, imités d'objets de fabrication grecque voir *infra*, p. 158, n. 9. J'attribuerais encore à des Carthaginois, s'inspirant de modèles grecs, de grandes lampes en terre cuite, trouvées dans des tombes du IVe siècle et conservées au musée Alaoui. De forme semi-circulaire, elles offrent, le long de la partie rectiligne, une série de becs. Sur deux exemplaires, les becs sont surmontés de têtes humaines en relief, de style grec. Le rebord et l'intérieur de ces lampadaires sont décorés de peintures sur l'un, il y a deux palmiers, un oiseau, un rinceau et deux branches ; sur un autre, trois signes de Tanit et un rameau. Pour les deux exemplaires ornés de têtes, voir Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 53-54 et fig. 26 ; p. 79 et fig. 53 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 180, nos 722-3 et pl. XCIV.

3. Lettres imprimées en creux sur des cols de jarres *C. I. L.*, VIII, 22639, n° 103 (p. 2195) ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 592. Ce Magon était peut-être celui qui faisait apposer sur d'autres jarres son nom en lettres puniques (*supra*, p. 59). Il est vraisemblable que et, sont là des marques de potier. On pourrait cependant se demander s'il ne s'agit pas d'un négociant en vin ou en huile, qui aurait fait, fabriquer des amphores tout exprès pour ses produits et qui les aurait exportées dans diverses contrées, entre autres des pays grecs (conf. *supra*, p. 26). — Je ne suis pas persuadé qu'une autre estampille, où on lit MAKO. (*C. I. L.*, *ibid.*, n° 104), concerne également ce Magon. Il n'y a pas à tenir compte d'un prétendu Carthaginois *Nampôn*, dont le nom se lirait, en lettres grecques, sur un tesson (Kahrstedt, p. 44, n. 4). Il s'agit d'une marque purement grecque, Λάμπων : voir *C. L. L.*, *ibid.*, n° 102.

Quelques poteries, décorées de figures en relief, attirent l'attention au milieu de cet amas de choses vulgaires et insignifiantes. L'idée de donner à un vase la forme l'un animal se retrouve dans des arts fort divers⁽¹⁾. Les Phéniciens l'ont adoptée, sans en faire grand usage. Dans un tombeau du VI^e siècle, était déposé un sphinx ailé, coiffé d'un haut bonnet ; cette figure est creuse et munie de deux ouvertures pour l'entrée et la sortie du liquide qu'on y versait⁽²⁾. Le modelé est assez ferme ; des traits, gravés ou peints en noir sur une couverte rouge, le complètent par l'indication de certains détails. L'est là une œuvre curieuse, d'inspiration égyptienne, comme tant d'objets phéniciens. Mais rien ne prouve qu'elle ait été faite à Carthage, plutôt qu'en Phénicie⁽³⁾. Les autres vases à forme d'animaux sont plus récents et sans doute de fabrication punique. Quand ce ne sont pas de maladroites ébauches⁽⁴⁾, ils imitent des modèles grecs : dauphin⁽⁵⁾, colombes⁽⁶⁾, béliet⁽⁷⁾, porcs⁽⁸⁾, chevaux chargés de deux jarres⁽⁹⁾. Revenons au VI^e siècle pour signaler un objet destiné probablement à recueillir diverses offrandes liquides. Sept gobelets alignés se dressent sur un tube creux, disposé horizontalement, avec lequel ils communiquent et que porte un pied cylindrique ; au sommet du pied et

1. Voir, entre autres, Deonna, *Rev. de l'hist. des religions*, 1917, I, p. 200.

2. *M. Lavig.*, I, p. 129, pl. XX, fig. :3 et 4.

3. Au collier tracé sur la poitrine sont suspendus deux ornements, qui représentent un croissant, cornes baissées, entourant un disque : image proprement phénicienne (voir *infra*, p. 362), que l'on retrouve en Orient comme en Occident.

4. Par exemple, des animaux à trois pattes, dans lesquels on reconnaît indifféremment des colombes et des moutons : Gauckler, *Nécrop.*, pl. CLVIII, fig. 2 (Carthage); pl. CCLXV (Gouraya). Quadrupède indistinct : *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 60, pl. VIII, fig. 2.

5. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. ccxxxrt, pl. lxxvi.

6. *M. Lavig.*, I, p. 128, pl. XX, fig. 2; Gauckler, pl. CLVIII; etc. (Carthage). *Mon. dei Lincei*, XXI, fig. 21, n° 9, et fig. 22, n° 5, aux p. 97 et 103 (Cagliari). — Colombe flanquée de deux colombeaux : *M. Alaoui*, Suppl., p. 148, n° 159 (Carthage).

7. *M. Alaoui*, Suppl., p. 150, n. 168, pl. LXSVIII, fig. 1.

8. Gauckler, pl. CLVIII, fig. 1. Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1900, p. 507.

9. *M. Lavig.*, I, p. 181, pl. XXVI, fig. 3. *M. Alaoui*, Suppl., p. 149, n° 165, pl. LXXVIII, fig. 2; *ibid.*, p. 152, n° 181. Gauckler, pl. CLIV.

en avant du tube, fait saillie une tête de vache, dont le museau est percé d'un trou, communiquant avec le tube ; elle est surmontée d'une tête de femme, coiffée à la mode égyptienne⁽¹⁾. Ici encore, nous avons devant nous une copie, plus ou moins arrangée, de l'art de la vallée du Nil. Des récipients analogues, mais qui ne présentent, auprès des gobelets, qu'une tête d'animal, — de bélier, — ont été découverts en Sardaigne⁽²⁾ et dans l'île d'Ibiza⁽³⁾.

C'est à une époque voisine de la destruction de Carthage qu'il faut attribuer des aiguères à bec tréflé, enfermées dans des tombes près de Bizerte⁽⁴⁾ et à Collo⁽⁵⁾ ; on n'en connaît pas de Carthage même et il est possible qu'elles n'aient pas été fabriquées en ce lieu. Le col est orné d'une tête de femme, grossièrement modelée ; des seins et fréquemment aussi des bras font saillie sur le haut de la panse. Parfois, les mains tiennent les seins, comme dans des images d'Astarté. Ces motifs, exécutés à part, ont été collés aux parois. Autour de la tête et sur la gorge, sont souvent fixés de petits disques. En outre, sur quelques vases, se distinguent des traces de peintures brunes : zones et cercles entourant la panse ; palmes, triangles remplis de diagonales croisées, à la gorge. Céramiques d'un goût assez barbare, que les potiers puniques n'ont pas même eu le mérite d'inventer : s'il est probable qu'ici ces éternels copistes n'ont pas pris leurs modèles chez les Grecs, on peut supposer qu'ils les ont trouvés dans l'île de Chypre, où des vases analogues furent fabriqués⁽⁶⁾.

1. *M. Lavig.*, I, p. 127-8, pl. XX, fig. 1 (conf. Dictionnaire des Antiquités de Saglio et Pottier, III, p. 825, fig. 4269, s. v. Kernos).

2. *M. Lavig.*, I, p. 127.

3. Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XI, fig. 3.

4. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, P. 51-53, pl. VII-VIII.

5. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 43-44 (avec la bibliographie), fig. 26 et 27.

6. Perrot et Chipiez, III, p. 696, fig. 504 ; pl. IV (à la p. 695), où l'on retrouve les triangles remplis de diagonales croisées. De Ridder, *Collection de Clercq*, V, p. 336-8, nos 562, 563, pl. XXXVI. Une décoration plastique analogue se rencontre quelquefois dans la céramique grecque : voir, par exemple, Perrot, X, p. 258 et 259, fig. 161 et 162.

Dans des sépultures de Carthage, de diverses villes des côtes africaines (Hadrumète, Thapsus⁽¹⁾, Mahdia, Collo, Gungu), de la Sicile occidentale, de la Sardaigne, de file d'Ibica, on a recueilli des figurines moulées, en terre cuite, portant encore quelques traces des couleurs dont elles étaient peintes. Ces objets se rencontrent, d'ailleurs, assez rarement.

Au VIIe et au VIe siècle, ce sont des statuettes de style égyptien ou égyptisant. La plupart proviennent vraisemblablement⁽²⁾ d'ateliers phéniciens, qui ont plus ou moins arrangé, altéré leurs modèles. Elles représentent surtout des femmes, figées dans une attitude de momie⁽³⁾. On ne saurait dire si elles ont été fabriquées en Orient ou en Occident. Des moules pouvaient être facilement importés à Carthage et dans d'autres colonies, seuls ou avec des artisans qui quittaient la mère patrie pour chercher fortune au loin ; il était également aisé de prendre des surmoulages. D'autres figurines sont sorties d'ateliers grecs, établis en marge de l'Asie Mineure, à Samos ou ailleurs : des déesses, coiffées d'une haute tiare⁽⁴⁾, ou la tête

1. Notons cependant que des figurines, découvertes à Thapsus et aujourd'hui en Angleterre et à Copenhague, ne paraissent pas appartenir à l'époque punique voir F. Winter, *Die Typen der figürlichen Terrakotten*, I, p. XCI (avec les renvois). La plupart des figurines trouvées à Hadrumète sont également de date plus récente.

2. Je dis « vraisemblablement », car, pour cette époque, il n'est pas aisé de tracer avec précision les limites de l'art phénicien (en Syrie et en Chypre) et de l'art grec asiatique, qui s'inspiraient l'un et l'autre de l'Égypte et qui se pénétraient mutuellement.

3. *M. Lavig.*, I, p. 94-97, pl. XIII, fig. 7 et 8; pl. XIV ; *ibid.*, p. 104, pl. XVI, fig. 3. En Sardaigne : Perrot, III, p. 452, fig. 325. Débris à Pantelleria : Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, fig. 61, 62, 64, 65 (aux p. 528-530). — Femmes assises, d'inspiration égyptienne : *M. Alaoui*, Suppl., p. 145-6, nos 139, 140, pl. LXXVI, fig. 1 et 4 ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 477, pl. CLXV. Ce sont peut-être des produits grecs, fabriqués dans l'île de Chypre, où on en a trouvé un grand nombre : Perrot, III, p. 201-2, fig. 143-4 ; p. 470, fig. 343 ; Dus-saud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1916, I, p. 251, fig. 2. — Des femmes nues, coiffées à l'égyptienne, se tenant les seins, terres cuites recueillies en Sardaigne (Perrot, III, p. 419, fig. 291 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 191, pl. XVIII, fig. 1), paraissent être d'art chypriote : conf. Winter, l. c., I, p. 19, n° 5.

4. *M. Lavig.*, I, p. 98-99, pl. XV, fig. 1 et 2. *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, n° 137, pl. LXXV, fig. 5. Gauckler, pl. ÇLXXIII. En Sardaigne : Perrot, III, p. 450, fig. 322. Pour ce type, conf. Winter, p. 43, n° 5 ; p. 120, n° 2.

couverte d'un voile⁽¹⁾, assises sur un trône, les mains sur les genoux ; des femmes debout, rigides comme des momies, mais dont la coiffure et le costume sont grecs⁽²⁾, — plusieurs présentent sur leur sein une colombe⁽³⁾ ou un disque⁽⁴⁾ ; — des Aphrodites tenant d'une main une colombe et de l'autre un pli de leur vêtement, statuettes creuses, surmontées d'un goulot, qui servaient de flacons⁽⁵⁾. Le commerce répandit ces terres cuites dans presque toutes les contrées méditerranéennes. Celles qui contiennent les tombes anciennes de Carthage paraissent bien être de véritables produits grecs. Cependant on se mit à les contrefaire⁽⁶⁾. On continua même à une époque où les Grecs avaient délaissé le style archaïque : ce qu'attestent quelques figurines mal venues, trouvées dans des sépultures des IV^e-II^e siècles⁽⁷⁾.

1. *M. Lavig.*, I, p. 99-100, pl. IV, fig. 3-6. En Sardaigne : Perrot, III, p. 425, fig. 299. Conf. Winter, p. 43, n° 2 ; p. 51, n° 2.

2. *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, n° 138, pl. LXXVI, fig. 2. Gauckler, pl. CLXXIII. Voir aussi *M. Lavig.*, I, p. 122-3, pl. XIX, fig. 1. Conf. Winter, p. 42, n° 5 ; p. 105, nos 2 et 3.

3. Gauckler, p. 249-250, pl. CLXXV, fig. 2 et 2 bis. En Sardaigne : Perrot, III, p. 451, fig. 323.

4. *M. Lavig.*, I, p. 111-2, pl. XVI, fig. 9. Grande figurine, trouvée récemment à Carthage (C. r. *Acad. Inscr.*, 1918, p. 261) ; la conservation des couleurs est remarquable. Cet objet grec du VI^e siècle avait été déposé dans une tombe plus récente. A Pantelleria : Orsi. *Mon. dei Lincei*, IX, p. 529, fig. 63. En Sardaigne : Perrot, III, p. 418, 290 ; p. 451, fig. 324 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 191, pl. XVIII. Pour le type, conf. Winter, p. 17, n° 6.

5. *M. Lavig.*, I, p. 123-5, pl. XIX, fig. 2 et 3. Conf. Winter, p. 41, 42, 105. Ces vases-statuettes ont été probablement fabriqués à Samos, dans la première moitié du VI^e siècle : voir Lechat, *Rev. des études grecques*, XII, 1899, p. 477-9 (d'après Winter). — Une déesse assise, tenant sur ses genoux un enfant divine, est certainement de fabrication grecque : *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, n° 136, pl. LXXVI, fig. 3 ; Gauckler, p. 477-8, 498, pl. CLXIV. — J'attribuerais volontiers à un centre grec oriental (je ne sais lequel) des figurines représentant un personnage grotesque, qui rappelle le dieu égyptien Bès ; il a les jambes ployées et il tient des deux mains son ventre, très arrondi, qui paraît être entouré d'une ceinture. Des exemplaires ont été trouvés, non seulement à Carthage (*M. Lavig.*, I, p. 110-1, pl. XVI, fig. 8), mais dans diverses villes grecques (Boehlau, *Aus ionischen und italischen Nekropolen*, Leipzig, 1898, p. 155-6 ; Winter, p. 213).

6. Perrot (l. c., p. 452-3) et M. Patroni (*Mon. dei Lincei*, XIV, p. 192) sont disposés à admettre l'existence d'ateliers en Sardaigne.

7. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 63 ; Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 20-23, pl. IV, fig. 1 et 2 : à Carthage. On en a trouvé aussi en Sardaigne, dans la Sicile phénicienne (Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 129-132, fig. 36-39 ; Boulanger, l. c., p. 21), peut-être à Malte (Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad., Philos.-philol. Klasse*, 1905, p. 484, n. 2).

Mais, d'ordinaire, les statuettes qui sortent des cimetières récents ressemblent à celles que fabriquaient alors les ateliers grecs : Coré, Aphrodite, Hermès portant un bélier, Europe sur le taureau; femmes drapées, tenant un éventail, portant sur l'épaule un enfant, un vase ; personnages étendus sur un lit de festin ; danseuses voilées, joueuses de flûte, de cithare, de tambourin ; cavaliers, acteurs, grotesques⁽¹⁾, etc. aux figurines on peut joindre des brûle-parfums en forme de tête⁽²⁾. Certaines de ces terres cuites ont été sans doute importées ; la technique est soignée et d'habiles retouches révèlent des doigts d'artistes par exemple, une joueuse de flûte⁽³⁾ et un Amour couché⁽⁴⁾ du musée Lavigerie sont des œuvres charmantes. Peut-être des ateliers cyréniens, qui reproduisaient adroitement les Tanagras, fournirent-ils quelques pièces au commerce punique⁽⁵⁾. Mais la plupart des statuettes étaient faites à Carthage, et probablement dans d'autres villes phéniciennes de l'Occident. Dans les fabriques de Dermèche, on a découvert plusieurs moules⁽⁶⁾ et des exemplaires mal venus, jetés au rebut⁽⁷⁾. Diverses figurines représentent des Carthaginois : hommes coiffés d'un bonnet, vêtus d'une tunique longue⁽⁸⁾, décorés d'une sorte d'épitoqe⁽⁹⁾ ;

1. M. Lavig., I, pl. XVII. *Ibid.*, Suppl., I, pl. V-VII. M. Alaoui, Suppl., pl. LXXVII, fig. 1, 3, 4 ; pl. LXXVIII, fig. 6. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCXXXIV; 1917, p. 136-7, 139, pl. XXIII. Etc.

2. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 54-57, pl. VII, fig. 10 (Héraclès) et 11. M. Alaoui, suppl., p. 119, n° 164, pl. LXXV, fig. 2. Gauckler, pl. CXCIII. On en a recueilli en Sardaigne et dans l'île d'Ibica : voir Boulanger, l. c., p. 57 ; il croit que ces objets sont de fabrication punique. Ils ne sont pas antérieurs au IIIe siècle.

3. M. Lavig., I, pl. XVII, fig. 4.

4. *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, fig. à la p. 554. Delattre, Sainte-Monique, 2e trimestre, fig. 28, à la p. 13.

5. Peut-être y a-t-il aussi quelques produits d'origine véritablement béotienne voir Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 137, n. 1, et p. 139, n. 3. D'autre part, M. Boulanger (l. c., p. 69) note « la présence à Carthage de nombreuses figurines de terre cuite dont on retrouve le type dans les nécropoles tarentines ».

6. Dieu Bès : M. Alaoui, Suppl., pl. C, fig. 3 et 3 bis ; Gauckler, pl. CCXXVI. Sanglier, petit sphinx, masque comique, tête de lion, etc. : Gauckler, p. 121-2, pl. CCXXVIII-IX. Le P. Delattre (*C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 89) indique qu'il a trouvé un moule de figurine dans une tombe du cimetière de Sainte-Monique.

7. Gauckler, p. 121, 123.

8. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 585-6 et fig. 1. Conf. *infra*, p. 184, n. 17.

9. V. *infra*, p. 400, n. 7.

hommes et femmes avec une pèlerine à trois bandes⁽¹⁾ ; femmes, portant une épitoge⁽²⁾ parées du costume sacerdotal⁽³⁾. Parfois, la main droite levée fait un geste de prière⁽⁴⁾, qui se retrouve sur une foule de monuments en pierre, sculptés à Carthage. Mentionnons aussi un dieu phénicien, coiffé d'un bonnet et tenant une hache⁽⁵⁾ ; une déesse, chargée d'un lourd collier à plusieurs rangs, enveloppée d'un voile qui, s'évasant à droite et à gauche, ressemble à une conque⁽⁶⁾ : imitation barbare d'un motif grec⁽⁷⁾, comme ce groupe de deux déesses, l'une portant l'autre, dont la poitrine est ornée du même collier⁽⁸⁾. Tout cela est médiocre ou détestable. Aucun sentiment artistique, pas même le souci de livrer une marchandise de bonne qualité : la terre est souvent mal épurée, mal cuite ; les statuettes ne sont pas retouchées, ou le sont maladroitement. Encore les figurines de Carthage sont-elles des chefs-d'œuvre auprès de celles d'Ibiza, où l'on s'est servi de creux usés, où, souvent, la tête seule semble avoir été moulée, le reste du corps étant modelé d'une manière informe⁽⁹⁾.

Sur un médaillon en terre cuite, qui a été découvert à Carthage, dans une tombe du VI^e siècle, est représenté en relief un cavalier casqué, tenant une lance et un bouclier rond⁽¹⁰⁾.

1. P. 186, n. 2.

2. P. 400, n. 7.

3. P. 401, n. 1.

4. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 586. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 37, pl. V, fig. 8; p. 40, Pl. VI, fig. 1.

5. *M. Lavig.*, I, p. 103-4, pl. XVI, fig. 2. Etc. : voir *infra*, p. 299. Il se retrouve dans l'île d'Ibiza.

6. *M. Lavig.*, I, p. 105-9, pl. XVI, fig. 4-6. *Ibid.*, Suppl., I, p. 31. Gauckler, pl. CLXXV, fig. 1. On en a découvert des exemplaires en Sardaigne et dans l'île d'Ibiza.

7. Le collier à plusieurs rangs se retrouve sur des terres cuites siciliennes voir, par exemple, Winter, p. 126, n° 2 ; *Dictionnaire des Antiquités*, III, p. 1987, fig. 5132, s. v. Monile.

8. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 30-33, pl. V, fig. 1 et 4. Ce groupe s'est aussi rencontré en Sardaigne et à Ibiza.

9. Roman, *Islas Pythiusas*, pl. II, III, V-VIII, XIV, XXI, XXXI. Certaines de ces images témoignent d'influences de l'art ibérique.

10. *M. Lavig.*, I, p. 130, pl. XX, fig. 5.

Le style et l'armement sont grecs. Mais, derrière ce personnage, apparaît un croissant aux cornes dressées, entourant un disque : image qui autorise à croire que l'objet a été fabriqué dans un centre phénicien, ou du moins qu'il a été destiné à des Phéniciens. Nous supposons que c'est une épreuve en argile, tirée d'un moule à gâteaux. On a recueilli à Carthage, en Sardaigne⁽¹⁾, à Ibiça⁽²⁾, des moules qui servaient sans doute à confectionner des pâtisseries⁽³⁾ ; les plus anciens datent à peu près de la même époque que ce médaillon. La plupart sont ronds. Divers motifs y sont figurés : une rosace entourée d'une torsade⁽⁴⁾ une zone de palmettes dites phéniciennes⁽⁵⁾, — cette palmette, d'origine égyptienne, se rencontre très souvent sur les monuments phéniciens⁽⁶⁾ ; elle consiste en un croissant aux cornes enroulées, qui enferme un bouquet, de pétales dressés — ; des oiseaux affrontés⁽⁷⁾, des poissons disposés en cercle⁽⁸⁾, un crabe⁽⁹⁾, un scarabée⁽¹⁰⁾, un hippocampe entouré de

1. Gauckler, p. 450, note.

2. Roman, pl. LIV, fig. 12 ; pl. LXI, fig. 1 et 12.

3. Conf. Perrot, III, p. 901. Dans une tombe de Carthage, il y avait, outre des reproductions en terre cuite de fruits (*supra*, p. 20, n. 1), des disques décorés de rosaces semblables à celles qui se voient sur quelques moules. C'étaient évidemment des images de gâteaux. Des disques analogues, avec des ornements végétaux moulés, ont été trouvés en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 195, fig. 27 et 28. Voir aussi à Ibiça : Roman, pl. LXIII, fig. 2 et 3.

4. *M. Lavig.*, I, p. 131, pl. XX, fig. 6. Gauckler, pl. CCXXVII. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CLXXXIII et CLXXXIV.

5. Delattre, *La nécropole punique de Douïmès, fouilles de 1893-4* (extrait du *Cosmos*, 1897), p. 28, fig. 52 et 53. *Rev. tunisienne*, IV, 1897, fig. à la p. 174. *M. Alaoui*, Suppl., pl. XCIX, fig. 3 et 3 bis. Gauckler, pl. CCXXVII. — Moules avec des palmettes semblables, en Sardaigne : Perrot, III, p. 672, fig. 480 et 481.

6. Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 21-22. Elle n'a du reste pas été inconnue des Grecs. Elle se voit sur des poteries grecques des VII^e-VI^e siècles : Gsell, *Fouilles de Vulci*, p. 489 ; G. Karo, *De arte vascularia antiquissima quaestiones* (Bonn, 1896), p. 40. Elle apparaît aussi sur des vases qui ont été certainement fabriqués dans l'Italie centrale, mais dont la décoration s'inspire d'œuvres étrangères : voir, par exemple, Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, Deuxième partie, pl. 311, fig. 11, et pl. 351, fig. 7.

7. *M. Alaoui*, Suppl., pl. XCIX, fig. 1 et 1 bis. Gauckler, pl. CCXXVI. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CLXXX et CLXXXIII. Entre les deux oiseaux, le croissant retombant sur le disque : motif phénicien.

8. En Sardaigne : Gauckler, p. 450, note.

9. Merlin, *l. c.*, p. CLXXXI et CLXXXV, pl. XXXIV.

10. Merlin, *l. c.*, p. CLXXXIII, pl. XXXIV.

dauphins⁽¹⁾ ; un personnage sur un char⁽²⁾, un cavalier⁽³⁾, une tête de Gorgone⁽⁴⁾, un satyre⁽⁵⁾. Un moule quadrangulaire représente, d'une manière conventionnelle, une image égyptienne, l'œil divin⁽⁶⁾. On voit que, dans cette série d'objets comme ailleurs, les Carthaginois copient des modèles orientaux, puis des modèles grecs. Quelques moules donnaient des figurines à contours libres, reproduisant des poissons⁽⁷⁾ ; il est probable qu'ils servaient également à faire des gâteaux. Les scorpions qu'on tirait d'autres moulés⁽⁸⁾ avaient une destination différente : on les enfouissait sous les maisons. On leur attribuait apparemment le pouvoir d'écarter les scorpions véritables : c'étaient des talismans⁽⁹⁾.

Les œuvres les plus intéressantes de la céramique punique sont des masques, trouvés à Carthage et en Sardaigne, dans des sépultures du VIIe et du VIe siècle. Ils portent un ou plusieurs trous de suspension; cependant ils n'étaient pas accrochés aux parois des caveaux funéraires ; peut-être l'avaient-ils été auparavant dans les demeures des vivants. Ils ne recouvraient pas les visages des morts; du reste, ils sont presque tous plus petits que nature. On les plaçait auprès des cadavres, qu'ils devaient protéger contre les esprits malfaisants.

Les uns, modelés à la main, représentent des hommes⁽¹⁰⁾

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 315-6.

2. Merlin, *l. c.*, p. CLXXXV, pl. XXXIV.

3. En Sardaigne : Gauckler, *l. c.*

4. *Ibid.*

5. Merlin, *l. c.*, p. CLXXXI, pl. XXXIV : style grec ; auprès du personnage, le croissant retombant sur le disque.

6. *M. Alaoui*, Suppl., pl. XCIX, fig. 2 et 2 bis. Gauckler, pl. CCXXVII.

7. *M. Alaoui*, Suppl., pl. C, fig. 1 et 1 bis. Gauckler, pl. CCXXVI. Merlin, *l. c.*, p. CLXXX et CLXXXIII.

8. Gauckler, p. 121 et pl. CCXXIX. Trouvés dans un atelier de Dermèche.

9. T. I, p. 134, n. 9 ; Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports de Carthage*, p. 112. Ils étaient fabriqués soit en terre cuite, soit en métal, bronze ou plomb. Les moules dont nous parlons attestent que cet usage remonte à l'époque punique. On le retrouve dans la Carthage romaine.

10. *M. Lavig.*, I, p. 80-84, pl. XII, fig. 1-3, *M. Alaoui*. Suppl., p. 143-4, nos 123-5, 127 ; pl. LXXII ; pl. LXXIV, fig. 5. Gauckler, pl. CXCVIII et CXCIX. Ces masques proviennent des vieux cimetières de Douimès et de Dermèche. Un autre (*M. Alaoui*,

dont la face hideuse fait aussitôt penser aux masques japonais⁽¹⁾. Ouverte et parfois de travers, la bouche grimace ; le nez est crochu ou, au contraire, écrasé, le menton en galoche ; les pommettes sont saillantes, les sourcils fortement arqués ; les yeux, percés à jour, ont la forme d'une grosse amande ou d'un croissant renversé ; le front et les joues sont semés de bossettes et sillonnés de stries : tatouages, et non rides, car, sur un exemplaire, les lignes se groupent en une série de losanges, enfermés dans un rectangle et traversés par une sorte de flèche⁽²⁾ ; sur un autre, elles dessinent une barque⁽³⁾. La physionomie est menaçante ou rieuse. Il s'agissait soit d'effrayer l'ennemi et de le mettre en fuite, soit de désarmer sa colère.

Ces masques ont été faits par des mains phéniciennes : plusieurs portent sur le front un croissant retourné au-dessus d'un disque, emblème propre à l'art phénicien⁽⁴⁾. Leur laideur leur donne un aspect réaliste. Il est pourtant fort douteux que les ouvriers qui les ont façonnés se soient mis en frais (l'observation et aient eu le mérite de combiner en des caricatures expressives des traits pris sur le vif⁽⁵⁾). Leurs modèles, croyons-nous, étaient, non pas les passants qu'ils coudoyaient dans la rue, mais des

Suppl., p. 144, no 126, pl. LXXIII, fig. 1 ; Gauckler, p. 244 et pl. CC) aurait été découvert, selon une indication donnée dans l'ouvrage posthume de Gauckler (*Il. cc.*), au cimetière de l'Odéon, qui date du IIe siècle. Mais cela ne paraît pas être exact : dans le catalogue du musée Alaoui, il figure parmi les masques recueillis à Dermèche, et c'est aussi cette provenance qui est indiquée dans un autre passage du livre de Gauckler (p. 450, note). — En Sardaigne : H.-B. Walters, *Catalogue of the terracoltas in the British Museum* (Londres, 1903), p. 133, B 393 ; von Duhn, dans *Archäol. Anzeiger*, 1890, p. 86 ; Gauckler, p. 450, note.

1. Plusieurs ne sont cependant pas des caricatures : *M. Lavig.*, I, p. 84-85, pl. XII, fig. 4 et 5 ; Perrot, III, p. 464, fig. 340.

2. Gauckler, pl. CC.

3. Gauckler, p. 450, note (en Sardaigne).

4. *M. Lavig.*, I, pl. XII, fig. 3 ; Gauckler, pl. CXCVIII. Sur le front d'un masque de Sardaigne, se voit l'image égyptienne, adoptée par les Phéniciens, du disque solaire flanqué de deux serpents : Gauckler, p. 450, note.

5. Ph. Berger (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1890, L. CLIII, p. 668) écrit e propos de ces masques : « Cette imitation un peu servile de la nature, assez rude, mais serrée de près, mordante et parfois satirique, nous apparaît de plus en plus comme le trait distinctif de l'art punique. » Jugement qui me semble tout d fait inexact.

terres cuites, faites quelque part en Orient, que, selon la coutume des ateliers puniques, ils reproduisaient d'une manière servile. On a découvert à Samos⁽¹⁾ et à Sparte⁽²⁾ des masques grotesques, analogues à ceux de Dermèche et de Douimès, à ceux de la Sardaigne. Il serait invraisemblable d'attribuer la création de ces œuvres à des gens qui ne nous ont laissé aucune preuve d'originalité artistique.

D'autres masques, plus exactement des bustes, offrent des images féminines, en général sorties de moules et retouchées. Ce ne sont point des caricatures : la bouche sourit parfois, mais ne grimace pas. Peut-être les déposait-on dans les tombes afin de rendre l'ennemi inoffensif en le prenant par la douceur, ou bien pour donner au mort une aimable compagnie. La plupart portent une coiffure égyptienne. Tantôt le visage est régulier et dépourvu d'expression⁽³⁾. Tantôt les traits s'accusent, avec des yeux obliques, un nez long et pointu, un menton saillant⁽⁴⁾. C'était à cette époque une façon de concevoir la beauté de la femme; on la retrouve dans des statues et des figurines grecques. Il ne faut pas y chercher la reproduction de types « sémitiques », ni le désir de faire des portraits. Ailleurs, l'image est tout à fait de style grec amimique⁽⁵⁾. Il se peut que certains exemplaires aient été importés de quelque ville grecque; d'autres sont peut-être des surmoulages.

Après le VI^e siècle, les masques en terre cuite deviennent rares dans les tombeaux. Ce sont des Silènes et des Satyres,

1. Boealau, *Aus ionischen und italisclæen Nekropolen*, p. 157-3, pl. XIII.

2. Bosanquet, dans *Annual of the British School at Athens*, XII, 1905-6, p. 338-341, pl. X-XII.

3. *M. Lavig.*, I, p. 88-90, pl. XIII, fig. 2-4. *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, nos 132-3, pl. LXXIII, fig. 2 et 3.

4. *M. Lavig.*, I, p. 92-93, pl. XIII, fig. 6. *M. Alaoui*, Suppl., p. 144, nos 128, 129, 131 ; pl. LXXV, fig. 1, et LXXIV, fig. 3 et 4. Gauckler, pl. CCII. En Sardaigne : Delattre, *La nécropole punique de Douimès, fouilles de 1893-4*, p. : 30, fig. 55.

5. *M. Lavig.*, I, p. 90-92, pl. XIII, fig. 5. *M. Alaoui*, Suppl., p. 144, n° 130, pl. LXXIV, fig. 1. A Molyé : It. Kekulé, *Die Terrakotten von Sicilien*, p. 41. A Pantelleria Orsi. *Mon. dei Lincei*, IX, p. 531, fig. 67. Pour le type de ces bustes, conf. Winter, *Die Typen*, I, p. 236 ; Orsi, *Mon. dei Lincei*. 1, p. 936.

esquissant une grimace⁽¹⁾, des faces viriles, imitant des masques de théâtre, des figures de femmes⁽²⁾ : originaux grecs, ou copies plus ou moins fidèles d'œuvres grecques.

III

Il y avait, parmi les Phéniciens d'Orient⁽³⁾ et d'Occident⁽⁴⁾, des gens habiles à travailler les métaux. L'État carthaginois en employait dans ses arsenaux⁽⁵⁾. D'autres étaient établis pour leur compte ; des inscriptions puniques mentionnent des fondeurs en fer⁽⁶⁾, en cuivre⁽⁷⁾, peut-être aussi des fabricants de certains ustensiles⁽⁸⁾. Des objets métalliques sont représentés sur maint ex-voto. Les cimetières en ont livré un assez grand nombre.

Le fer n'apparaît dans les tombes que vers le milieu du VI^e siècle⁽⁹⁾. Il est cependant difficile d'admettre qu'auparavant, on ne l'ait pas connu à Carthage⁽¹⁰⁾ : quelque motif religieux le faisait-il écarter des sépultures ? Des analyses seraient nécessaires pour distinguer du cuivre le bronze, alliage de cuivre

1. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 57, pl. VII, fig. 12. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCXXXI, pl. XXXV. Gauckler, p. 450, note (exemplaire trouvé en Sardaigne). Masque barbu à oreilles humaines, à Ibiça : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. X, fig. 1.

2. Masques ou bustes. A Carthage : Delattre, *Sainte-Monique*, 2^e semestre, p. 8, fig. 14 (style grec, d'un archaïsme retardataire). A Malte : Mayr, *Sitzungsber.*, I. c., p. 483-4 (style grec archaïque, mais probablement d'époque assez récente). En Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 194, pl. XVIII, fig. 2 ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 126, fig. 35 (style grec archaïque). A Ibiça : Roman, I. c., pl. I (et XXVI), VII-IX, XX (de style grec classique, sauf celui de la pl. VIII, où la chevelure est représentée avec une grande minutie, mais un goût barbare, qui rappelle certaines sculptures ibériques).

3. I *Rois*, VII, 14 (à propos d'un Tyrien). Sidon est qualifiée de riche en cuivre (ou en bronze), πολύχαλχος, dans l'*Odyssée*, XV, 425.

4. Denys l'Ancien, préparant un matériel de guerre, fit venir des ouvriers de la province carthaginoise de Sicile : Diodore. XIV, 41, 3.

5. Ouvriers en métaux chus l'arsenal de Carthagène Polybe, X, 20, 4. Il n'est pas prouvé qu'ils aient été originaires de Carthage (voir t. II, p. 228), mais ils avaient pu apprendre leur métier sous des maîtres carthaginois.

6. *C. I. S.*, 3014. *Rép. d'ép. sém.*, I, 6.

7. *C. I. S.*, 330-2.

8. *Ibid.*, 3:38 : fabricant de strigiles (?); 346 : fabricant de pinces (?).

9. Gauckler, *Nécrop.*, p. 60; conf. Anziani, *ibid.*, p. XXIII.

10. Conf. t. I, p. 212, n. 4.

et d'étain : il se peut que l'emploi du cuivre pur ou presque pur ait été fréquent⁽¹⁾. Le plomb se trouve surtout dans les tombes récentes.

Nous avons déjà dit⁽²⁾ qu'on déposait rarement des armes auprès des morts : glaives⁽³⁾, lances ou javelots à pointe de fer⁽⁴⁾, flèches à pointe de bronze⁽⁵⁾. Il suffira d'indiquer des outils, des ustensiles communs et sans valeur artistique : haches, marteaux⁽⁶⁾, coutelas en fer (qui abondent dans les caveaux des IVe-IIIe siècles⁽⁷⁾), cisailles en fer à double branche flexible, du type appelé forces⁽⁸⁾, hameçons en bronze⁽⁹⁾, strigiles en bronze et en fer⁽¹⁰⁾ cuillers ou petites pelles en bronze⁽¹¹⁾, cymbales⁽¹²⁾, sonnettes⁽¹³⁾, miroirs ronds de même métal⁽¹⁴⁾.

1. Voir plus loin, à propos des hachettes ou rasoirs.

2. T. II, p. 345, n. 12.

3. *Ibid.*, p. 349, n. 8.

4. Cimetières récents : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 319 et 558 ; Gauckler, p. 549. En Sardaigne, à Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 143 et fig. 51.

5. A Dermèche, aux VIIe-VIe siècles : Gauckler, p. 3 (tombe 10), 58 (t. 160), 59. Conf. ici, t. II, p. 345, n. 12 ; p. 397, n. 5. On en a trouvé aussi quelques-unes dans des tombes plus récentes, des IVe-IIIe siècles : Gauckler, p. 222 (t. 489) ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 50 (t. 50) et 79 (t. 98) ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 555 ; 1899, p. 318.

6. Images sur des stèles : *C. I. S.*, 607, pl. VI du t. II ; 1595, pl. XXX ; voir aussi supra, p. 56, n. 2.

7. Voir, par exemple, M. Lavig., I, p. 215, pl. XXXI, fig. 7. Une sépulture en contenait 17. Restes de manches en bois, en os, en Ivoire. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 143. Couteaux de sacrifice sur des stèles carthaginoises : *C. I. S.*, 2201, pl. XLV du t. II ; 2058 et 2668, pl. LVI ; 3142, pl. LXV.

8. Cimetières récents de Carthage : par exemple, M. Lavig., I, p. 214, pl. XXXI, fig. 6. A Gouraya : Gauckler, pl. CCCXXIX. En Sardaigne : F. Elena, *Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari* (Cagliari, 1868), p. 42 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 143.

9. A Carthage, cimetières anciens et récents. Ces objets sont rares.

10. Cimetière de Sainte-Monique : au musée Lavigerie. En Sardaigne : Taramelli, *l. c.*, p. 144.

11. Cuillers à encens, à Sainte-Monique : M. Lavig., I, p. 213, pl. XXXI, fig. 2. L'une d'elles se termine par une tête de cygne : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 10, fig. 21. On en faisait aussi en fer : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 212.

12. A Carthage, cimetières anciens et récents : M. Lavig., I, p. 207-8, pl. XXX, fig. 7 ; Gauckler, pl. CXXIX, CLI ; etc. Un de ces instruments porte une inscription punique, de même qu'un autre, trouvé à Cherchel : Berger, *Rev. d'assyriol. et d'archéol. orientale*, V, p. 113-6 ; *Rép. d'ép. sémi.*, II, 933-4. — A Utique : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 61.

13. A Carthage, cimetières anciens et récents : M. Lavig., I, p. 207-8, pl. XXX, fig. 8 et 9 ; etc. A Utique : Delattre, *l. c.* A Gouraya : Gauckler, pl. CCCXXXIII. En Sardaigne : patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 178. pl. XV, fig. 2 ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 142 et fig. 49.

14. A toutes les époques : voir, par exemple, M. Lavig., I, p. 218, pl. XXXI, Fig. 11-1:3.

Depuis le milieu du VI^e siècle⁽¹⁾, les tombes de Carthage contiennent fréquemment des lames en cuivre⁽²⁾, à peu près rectangulaires, mais s'évasant largement sur un des petits côtés, lequel présente un tranchant convexe. De l'autre côté, la plaquette se prolonge par une tige, mince et partagée au bout en deux pointes dans les exemplaires anciens, offrant plus tard la forme d'un cou et d'une tête de canard ou de cygne. A la naissance de la tige, existe souvent un trou ou un anneau, qui servait soit à suspendre l'objet, soit à fixer un lien ; la première hypothèse est la plus vraisemblable, car on n'a jamais constaté le moindre vestige d'un manche en bois ou en os. Beaucoup de ces lames avaient été enfermées dans des sachets d'étoffe ou de sparterie⁽³⁾. D'abord petites et assez épaisses, elles s'aplatissent ensuite et s'allongent, dépassant quinze centimètres. Au VI^e et au V^e siècle, les surfaces restent d'ordinaire sans décoration ; quand elles sont ornées, on y voit des palmettes phéniciennes, des fleurs de lotus, des poissons, images faites en pointillé⁽⁴⁾. Aux IV^e-III^e siècles, elles présentent des gravures au trait⁽⁵⁾, dont la plupart ont été

Ils étaient parfois enveloppés dans une étoffe : Delattre, *Nécropole punique de la colline de Saint-Louis* (Lyon, 1896), p. 24. Les uns avaient un manche, souvent très épais, en ivoire, en os ou en bois ; d'autres paraissent avoir été munis d'un cordon, inséré dans un trou de suspension. Il y a sans doute dans le nombre quelques objets importés. Un tube de bronze, qui se termine par un oiseau et peut-être par un serpent, est, semble-t-il, de style grec archaïque : *M. Lavig.*, I, p. 199, pl. XXVIII, fig. 9 (cimetière de Douimès). On peut supposer qu'il était emmanché dans une poignée de miroir. — Les miroirs de forme rectangulaire sont rares : un exemplaire au musée Lavignerie ; un autre, trouvé à Gouraya (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 40).

1. Conf. Gauckler, p. 234 et 236. Ces lames abondent surtout dans le cimetière de Sainte-Monique. Elles sont rares et de mauvaise qualité dans les tombes tout à fait récentes de l'Odéon : Gauckler, p. 107 et 236.

2. Et non en bronze.

3. Gauckler, p. 237.

4. Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 20. Gauckler, p. 235, 236, 506, pl. CXXXVII-VIII.

5. *M. Lavig.*, I, p. 204-7, 210-3 ; pl. XXX, fig. 5 et 6 ; pl. XXXI, fig. 1. *M. Alaoui*, Suppl., p. 127, nos 80-83, pl. LXII et LXIII. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 40, fig. 14 ; p. 51, fig. 24 ; p. 58, fig. 32 ; p. 65, fig. 37 ; p. 80, fig. 54. Etc. (assez nombreuses reproductions dans les écrits du P. Delattre relatifs à la nécropole de Sainte-Monique ;

malheureusement endommagées ou détruites par l'oxydation. Ce sont des divinités égyptiennes, Isis allaitant Horus, Anubis, Horus à corps humain ou en faucon, etc. ; des personnages en costume égyptien, la main droite levée et ouverte, la main gauche tenant une tige de lotus ou une palme⁽¹⁾ ; des palmiers, des fleurs de lotus, des animaux. Alors que l'influence de l'Égypte avait presque disparu de la céramique, elle se maintenait ici, mais plutôt dans le choix des motifs que dans le style. On rencontre cependant des figures d'inspiration grecque par exemple, deux Héraclès⁽²⁾ et un Hermès⁽³⁾. L'exécution est médiocre, inférieure à celle de la plupart des miroirs étrusques.

Que ces objets soient de fabrication carthaginoise, cela n'est point douteux. Le croissant retourné sur le disque y est souvent tracé auprès des personnages ; deux lames portent des inscriptions puniques⁽⁴⁾ ; ailleurs, apparaît un dieu, coiffé d'un bonnet et tenant une hache, qui était très probablement adoré à Carthage⁽⁵⁾. Des lames analogues ont été exhumées à Thapsus (sur la côte tunisienne)⁽⁶⁾, en Sardaigne⁽⁷⁾ et dans l'île d'Ibiza⁽⁸⁾.

Selon une opinion qui prévaut aujourd'hui, ce seraient des rasoirs⁽⁹⁾. Elles ressemblent, en effet, à des rasoirs dont les anciens Égyptiens se servaient⁽¹⁰⁾, à d'autres dont des nègres de

je citerai seulement *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, aux p. 498-502 ; 1901, aux p. 591-5).

1. Une femme joue du tambourin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 591.

2. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 21, fig. 44 (conf. *C. r. Acad. Inscr.*, 1890, p. 557) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, fig. à la p. 326.

3. *M. Alaoui*, Suppl., p. 127, n° 83, pl. LXII, à droite.

4. Rép. d'ép. sém., I, 125 et 126 ; II, 931.

5. *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, fig. aux p. 501 et 502. Voir *infra*, p. 300, n. 6.

6. Épinat et Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 160 et 162 ; conf. Berger, *ibid.*, p. CL.

7. Elena, *Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari*, p. 40. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 177-8, pl. XV, fig. 2. Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 141, fig. 46-48. Gauckler, p. 449, n. 1.

8. Roman, *Islas Pythiusas*, p. 202, pl. LII, fig. 10.

9. On a proposé d'y voir des couteaux à circoncision. Mais rien ne prouve que cette opération ait été pratiquée chez les Carthaginois : Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 263, n. 6 ; conf. *infra*, p. 188-9.

10. Kahrstedt, p. 31, n. 3.

l'Afrique équatoriale se servent encore⁽¹⁾. On a rappelé à ce propos qu'il y avait à Carthage des barbiers sacrés⁽²⁾. Remarquons pourtant que ces lames se retrouvent auprès des femmes aussi bien qu'auprès des hommes⁽³⁾ ; qu'à l'époque où elles abondent, les Carthaginois avaient coutume de porter leur barbe⁽⁴⁾. D'autre part, elles ne ressemblent pas moins à certaines hachettes antiques⁽⁵⁾. Depuis des temps très reculés, la hache a été regardée comme un talisman chez divers peuples⁽⁶⁾. Les lames que l'on déposait dans les tombes puniques, — d'ordinaire, on les plaçait près de la tête des morts, — étaient, non pas des instruments d'usage domestique, mais des objets rituels: ce qu'attestent le soin avec lequel elles sont décorées et le choix des figures qui les couvrent. Il y en a qui sont trop petites, ou d'une fabrication trop mauvaise pour avoir pu être employées soit comme rasoirs, soit comme hachettes⁽⁷⁾.

Pour les vases en bronze, la distinction entre les importations et les produits locaux n'est pas facile à établir. De petites aiguères⁽⁸⁾, faites au VIIe siècle, sont de forme grecque et présentent, à l'attache inférieure de l'anse, une palmette qui n'est pas rare en Chypre. L'une d'elles a été recueillie dans le cimetière de Douimès⁽⁹⁾ ; une autre, dans une sépulture espagnole,

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 596-8.

2. Berger, *Rev. d'assyriologie*, V, p. 112. Conf, *infra*, p. 401.

3. Gauckler, p. 506; Taramelli, *l. c.*, p. 141. Avec un sarcophage en bois dont le couvercle représentait probablement une femme : Delattre, *Un cercueil de bois à couvercle anthropoïde* (extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de Rouen*, 1905), p. 10. Sur une des lames de Carthage, M. Lidzbarski lit le nom d'une femme, qui en aurait été la propriétaire : voir *Rép. d'ép. sémi.*, II, 931. Notons qu'en Orient, les femmes s'épilent, mais ne se rasent pas.

4. Conf. Gauckler, p. 259.

5. Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XXI, 1901, p. 196 ; Déchelette, *Manuel*, II, fig. 591, à la p. 1355 ; etc. En faveur de cette hypothèse, voir Bertholon, *Rev. tunisienne*, XVI, 1909, p. 321 ; Schulten, *Archäol. Anzeiger*, 1910, p. 257.

6. Voir, entre autres, Déchelette, *l. c.*, I, p. 608-610 ; II, p. 479-484, en particulier fig. 185, n° 3, et fig. 205, n° 3 (aux p. 443 et 481), ou, comme à Carthage, une tête de cygne est associée à une hache (objet trouvé en Italie).

7. Conf. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 205, n. 3; Gauckler, p. 236.

8. Les archéologues se servent d'ordinaire du terme *ænochoé*.

9. *M. Lavig.*, I, fig. à la p. 201.

près de Carmona, avec un bassin, en bronze aussi, dont le rebord est garni de rosaces et dont les anses mobiles se terminent par des têtes de bélier⁽¹⁾. Une aiguière plus grande, en bronze doré, était enfermée dans une tombe de Byrsa, un peu plus récente⁽²⁾. Elle est d'une forme différente, également grecque⁽³⁾. A l'attache de l'anse sur les lèvres, on voit l'image égyptienne du disque solaire, flanqué de deux serpents, et une tête de veau ; à l'attache inférieure, la même palmette. Ces objets isolés ont dû être importés d'Orient⁽⁴⁾.

Au IV^e siècle, nous rencontrons encore à Carthage quelques aiguières⁽⁵⁾ dont la décoration est empruntée à l'Égypte : une tête de divinité, coiffée à l'égyptienne et surmontée d'attributs égyptiens, y occupe la partie supérieure de l'anse⁽⁶⁾. Je ne saurais dire si ce sont là des importations (on a trouvé des vases semblables dans la vallée du Nil et en Syrie), ou bien des copies faites en Afrique.

D'autres aiguières, tirées de tombes qui datent des deux derniers siècles de Carthage, sont de pur style grec. Il en est qui ressemblent exactement à des vases découverts en Europe elles doivent être d'origine campanienne, peut-être de Cumès ou de Capoue. Parmi les motifs figurés sur les anses, nous signalerons : un personnage nu, cambré, tenant deux lions et posant ses pieds sur une palmette, que flanquent deux béliers⁽⁷⁾ ; — un

1. Bonsor, *Rev. archéol.*, 1899, II, p. 254, fig. 58. Déchelette, *l. c.*, II, p. 683, fig. 260. Comme Déchelette le fait remarquer, ce type d'aiguière était représenté dans le mobilier de la tombe Regulini-Galassi, à Cervétri, laquelle tombe date de la première moitié du VII^e siècle : Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, 2^e partie, pl. 336, fig. 12.

2. *M. Lavig.*, I, p. 390-3, pl. XXIX.

3. Voir les exemplaires que Déchelette (II, p. 787, fig. 308) a reproduits en même temps que l'aiguière de Carthage.

4. Un passage inséré dans Ézéchiel (XXVII, 13) atteste que des vases de bronze grecs étaient introduits à Tyr. On a trouvé à Sidon une aiguière de même forme que celle de Byrsa : H. Prinz, *Funde aus Naukratis* (Leipzig, 1908), pl. IV, b.

5. La plupart des aiguières en bronze qu'on sort des tombes sont en mauvais état ; très souvent, il n'en reste que l'anse.

6. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 54, fig. 27 ; p. 60, fig. 34. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 592 (cimetière de Sainte-Monique).

7. *M. Lavig.*, I, p. 203, pl. XXX, fig. 1. Conf., par exemple, Babelon et Blanchet,

homme nu, serrant le sommet de l'aiguière entre ses bras et ses jambes ; à l'attache inférieure, soit un sphinx ailé, soit un personnage accroupi⁽¹⁾ ; ailleurs, l'anse est constituée par un autre homme, dont la tête touche celle du premier et dont les pieds reposent sur une face barbue⁽²⁾ ; — une femme jouant des cymbales, au sommet de l'anse ; au bas, une palmette⁽³⁾. Cependant une série nombreuse d'aiguières, d'une décoration plus simple, a été sans doute fabriquée à Carthage même. L'attache inférieure de l'anse montre un masque de Satyre ou de Silène ; l'attache supérieure, une tête de femme⁽⁴⁾. Sur d'autres, il n'y a qu'une palmette au bas de l'anse⁽⁵⁾. D'autres enfin sont dépourvues de motifs figurés et ornementaux. Ces bronzes furent copiés par des potiers puniques⁽⁶⁾.

Les autres vases métalliques qu'ont livrés des tombes de la seconde époque n'offrent pas d'intérêt⁽⁷⁾ : plats, coupes, flacons,

Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, p. 582, n° 1445 ; de Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, II, p. 117-8, n° 2784 et suiv. Je suis disposé à croire que cette œnochoé est du Ve siècle, par conséquent plus ancienne que la tombe du cimetière de Sainte-Monique où on l'a trouvée.

1. Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 31 et fig. 7 ; p. 59. *M. Lavig.*, I, p. 213, pl. XXXI, fig. 3.

2. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 74-75, pl. XI, fig. 3. Conf., par exemple, H. B. Walters, *Catalogue of the bronzes in the British Museum* (Londres, 1889), pl. XII, n° 508.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 93, pl. à la p. 84. — Mentionnons encore quelques autres motifs. Au sommet de l'anse, un buste ou une tête de femme, une tête de lion, un sphinx (dans une pose assez maladroite, peu digne d'un artiste grec) ; au bas, un sphinx, deux têtes de bélier, une tête de Gorgone, un masque de Silène : Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 56 (fig. 29), p. 76 ; M. Alaoui, Suppl., p. 126, nos 73 et 74, pl. LXI, fig. 1, 2, 4 ; *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 74, pl. XI, fig. 2. Plusieurs de ces aiguières sont peut-être des copies faites à Carthage même.

4. Merlin et Drappier, p. 15. *M. Lavig.*, I, p. 204, pl. XXX, fig. 2-4. *M. Alaoui*, Suppl., p. 125, nos 64-66 ; p. 126, n° 75 ; pl. LXI, fig. 3. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 139, 942, 146. Parfois, la tête de femme est remplacée par une tête de bélier ; parfois, il n'y a pas de tête à l'attache supérieure : voir, par exemple, Merlin et Drappier, p. 57, fig. 31.

5. *M. Lavig.*, I, p. 215, pl. XXXI, fig. 8. Etc.

6. Ateliers de Dermèche : Gauckler, p. 108 et pl. CCXXV, en haut. Au musée Lavigerie, bec trilobé d'une aiguière en terre cuite, avec une tête de femme à l'attache de l'anse. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 105 et fig. 23-25. A Ibiça : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XVII, fig. 10.

7. Je mentionnerai cependant un seau à couvercle, dont l'anse mobile se termine par deux têtes de serpent ; il y a des palmettes aux attaches : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 93.

cassolettes en bronze⁽¹⁾. Ceux que représentent des stèles votives appartenant aux IV^e-II^e siècles⁽²⁾ sont des cratères à deux anses⁽³⁾, des aiguères⁽⁴⁾, des flacons⁽⁵⁾, des puisettes⁽⁶⁾, des cassolettes à encens⁽⁷⁾. Le galbe et souvent aussi des godrons entourant la panse indiquent que ces images reproduisent des modèles en métal. Les formes sont grecques, sauf une sorte de flacon, qui occupe la place d'honneur sur des ex-voto et dont nous reparlerons⁽⁸⁾.

On peut encore mentionner de menus objets en plomb : boîtes cylindriques avec un couvercle⁽⁹⁾, — elles contenaient du fard ou bien quelque pommade ; — petites tables, rondes ou quadrangulaires ; plats, coupes, lampes⁽¹⁰⁾ ; coupelles décorées

1. Delattre, *La nécropole punique de Douïmès, fouilles de 1893-4*, p. 22, fig. 40 Le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 58. Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 38, fig. 12. Gauckler, p. 198 (tombe 416), 210 (t. 448). Etc.

2. Pour ces images de vases, conf. Vassel, dans *Cahiers d'archéologie tunisienne* (publiés par J. Renault), nouv. série, II, 1914, p. 201 et suiv.

3. *C. I. S.*, 187, pl. XLIII du t. I ; 211, pl. XLVIII ; 367, pl. LIV ; etc. (cette image est fréquente).

4. *Ibid.*, 866, pl. XI du t. II, 982, pl. XIII ; 1403, pl. XXIV ; 2017, pl. XL ; 2150, pl. XLIV ; 3048, pl. LXIII ; 3143 et 3145, pl. LXV.

5. *Ibid.*, 256, pl. XLIX du t. I ; 1212, pl. XX du t. II ; 1271, 1282 et 1288, pl. XXI ; 1359, pl. XXIII ; 1443, pl. XXV ; 1616, pl. XXX ; 2058, pl. XLI ; 2127 et 2148, pl. XLIV ; 2439 et 2174, pl. LII ; 2492, pl. LIII ; 2614 et 2655, pl. LV ; 2733, pl. LVII.

6. *Ibid.*, 270, PL XLVII du t. I ; 1595, pl. XXX du t. II ; 1828 et 1840, pl. XXXIV ; 2804, pl. LVIII.

7. *Ibid.*, 866, pl. XI du t. II, 1587, pl. XXIX ; 2017, pl. XL ; 2150, pl. XLIV ; 2650, pl. LV ; 3145, pl. LXV, Cassolette analogue, tenue par des personnages figurés sur des monuments funéraires : *M. Lavig.*, I, p. 73, pl. X, fig. 1 ; *ibid.*, Suppl., I, pl. II, fig. 1 et 3 ; pl. III.

8. Voir *infra*, p. 370.

9. A Carthage, dans les cimetières des IV^e-II^e siècles : Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 16 ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2^o trimestre, p. 8, fig. 14 ; Gauckler, pl. CLXII, fig. 6. L'une de ces boîtes (au musée Alaoui) est divisée à l'intérieur en trois compartiments. A Bulla Regia : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 78 (boîte qui en contenait une autre). A Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 37 et fig. 21 (trois boîtes cylindriques, dont chacune en contenait une autre, tronconique ; une boîte tronconique a été aussi trouvée à Carthage : Gauckler, p. 194, tombe 411). A Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 144 et fig. 52.

10. Cimetières des IV^e-III^e, siècles. Les tables ont des pieds à griffes de lion : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 558 ; *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 21, fig. 47. — Plats, godets, lampes, cuillers en plomb à Nora, en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 180-3 et fig. 20.

de palmettes grecques⁽¹⁾ et pourvues d'une inscription qui se compose de deux parties, l'une punique, l'autre en lettres grecques⁽²⁾. Les supports de brûle-parfums ou de lampes provenant des fouilles sont insignifiants⁽³⁾ ; ceux que l'on voit sur des ex-voto imitent des formes grecques⁽⁴⁾.

Enfin des caisses et des coffrets en bois comportaient des parties en métal : poignées de bronze pour les cercueils⁽⁵⁾ ; anses semi-circulaires mobiles, également en bronze, pour les cassettes⁽⁶⁾, dont certaines étaient munies de clous de bronze à tête dorée⁽⁷⁾, d'appliques en bronze ou en plomb, à motifs ornementaux⁽⁸⁾. Une tombe de Philippeville, qui n'était peut-être pas antérieure au premier siècle avant Jésus-Christ, renfermait deux séries de quatre mufles de lion en bronze ; ils avaient dû être appliqués sur des parois de coffres⁽⁹⁾. On en a trouvé d'autres, plus grands, en Phénicie, où ils rehaussaient des cercueils⁽¹⁰⁾. Là encore, l'artiste punique n'a été qu'un copiste.

Des vases en métal précieux, chefs-d'œuvre des Sidoniens, c'est-à-dire des Phéniciens, sont vantés par Homère⁽¹¹⁾. Nous en

1. Qui sont des moulages.

2. Cimetière de Sainte-Monique. Berger et Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 194-7, 337-8 ; 1904, p. 18 ; 1905, p. 175-6. *Rép. d'ép. sémi.*, II, 508 (rouf. 552). Voir aussi Delattre. *Les grands sarcoph. anthr.*, p. 19, fig. 40.

3. Gauckler, p. 145, tombe 322 (à Dermèche). Delattre, *Nécropole des Rabs*, 2e année, p. 18, fig. 37 (à Sainte-Monique). Patroni, *l. c.* (en Sardaigne).

4. Voir *infra*, p. 415, n. 7. — Il est probable qu'un objet représenté sur quelques stèles de Carthage est une lanterne : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, fig. aux p. 337 et 339. Dans Plaute (*Aululaire*, 566, il est question d'une lanterne punique : « Is pellucet quasi lanterna punica »).

5. Voir *infra*, p. 114:x, n. 4.

6. Gauckler, p. 54, 434, 452-3 ; pl. XXVII, XL, CXL, CL (il y avait beaucoup de cassettes en bois dans les tombes de Carthage, mais les anses en métal paraissent avoir été souvent remplacées par des anses en cuir ou en sparterie, insérées, comme celles-ci, dans des goupilles en bronze). A Gouraya : Gauckler, pl. CCLXIII, CCCXXXIII et CCCXXXIV. A Villaricos en Espagne : Siret, Villaricos y Herrerias, pl. XIX, fig. 13.

7. Gauckler, p. 107.

8. Voir, par exemple, Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 70, fig. 45.

9. Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie, Archéologie*, pl. 12, fig. 13-14 ; Gsell, Texte explicatif de Delamare, p. 33.

10. Perrot et Chipiez, III, p. 194, fig. 137. De Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, II, p. 170, n° 3453 et pl. 116.

11. *Iliade*, XXIII, 710 et suiv. *Odyssée*, IV, 615 et suiv. ; IV, 145 et suiv.

connaissions quelques-uns, qui datent des VIII^e-VII^e siècles⁽¹⁾. On s'est même demandé⁽²⁾ si ceux qui ont été découverts en Italie, coupes, tasses, chaudron d'argent, décorés d'images au repoussé et à la pointe, n'étaient pas venus de Carthage, où, du reste, les sépultures n'ont rien donné de semblable. Mais on n'a pas prouvé que l'inscription phénicienne tracée sur une coupe de Préneste soit proprement carthaginoise⁽³⁾. Il est à croire que ces objets sont de fabrication orientale : des coupes analogues, recueillies dans l'île de Chypre, paraissent bien avoir été faites dans des ateliers chypriotes⁽⁴⁾.

L'orfèvrerie n'en fut pas moins une industrie prospère dans la grande ville africaine, qui recevait l'or de l'intérieur de l'Afrique, l'argent du Sud de l'Espagne⁽⁵⁾. Quelques ex-voto mentionnent des fondeurs d'or⁽⁶⁾. Des couronnes en or furent offertes, au Ve et au IV^e siècle, par la République à Damarété, femme du tyran de Syracuse Gélon⁽⁷⁾, et à Jupiter Capitolin⁽⁸⁾; par un certain Youmilk à Apollon et à Artémis de Délos⁽⁹⁾. En 310,

1. Perrot, III, p. 757 et suiv. P. Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst* (Leipzig, 1912), p. 3 et suiv.

2. Renan, *Gazette archéologique*, III, 1877, p. 18. Helbig, *Annali dell' Instituto*, XLVIII, 1876, p. 226. Perrot, l. c., p. 98, 806.

3. C. I. S., I, 164. Selon Renan (*l. c.*), un des deux noms fait beaucoup plus penser à Carthage qu'à la Phénicie. Mais l'explication qu'il donne de ce nom n'est pas certaine (conf. au C. I. S., p. 215) ; on peut donc douter que la dernière lettre représente, comme il le croit, le pronom suffixe de la troisième personne; sous une forme qui serait propre à Carthage. D'autre part, quoi qu'en dise M. Kahrstedt (*Kilo*, XII, 1912, p. 472), la forme donnée à la lettre schin (W) n'exclut pas Carthage, car on la trouve dans cette ville au VII^e ou au VI^e siècle M. Lavig., I, pl. VI, fig. 4 [numérotée 8].

4. Voir R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2^e édit., p. 307 et suiv.

5. Pour l'or, voir t. I, p. 514-5, et infra, p. 140-1 ; pour l'argent, t. I, p. 405, 406 ; II, p. 318 ; infra, p. 136.

6. C. I. S., 327-9, peut-être aussi 2120.

7. Diodore, XI, 26, 1 (conf. t. 1, p. 438, n. 7). Du poids de cent talents d'or. Il s'agit, selon Busolt (*Griechische Geschichte*, 2^e édit., II, p. 795, n. 5), du petit talent d'or des orfèvres; qui pesait 26 grammes : à quoi l'on objecte que c'eût été bien peu (Pareti, *Studi siciliani ed italioli*, Florence, 1914, p. 165 et suiv.).

8. Tite-Live, VII, 38, 2 (source suspecte) : en 343. Cette couronne aurait pesé 25 livres (un peu plus de 8 kilogrammes).

9. Homolle, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*, p. 36. Conf. ici, t. III, p. 43, n. 2. Ces deux couronnes ne pesaient que 21 et 24 drachmes.

les Carthaginois firent hommage à Melqart de tabernacles en or, tirés de leurs temples⁽¹⁾. Dans un de ces temples, voisin de la place publique, se dressait la statue dorée d'un dieu que les Grecs identifiaient avec Apollon; elle était placée à l'intérieur d'une chapelle du poids de mille talents, revêtue de plaques d'or⁽²⁾. Une inscription nous apprend qu'il y avait aussi quelque ouvrage en or dans un double sanctuaire consacré à deux déesses⁽³⁾. Les nobles étaient bien pourvus d'argenterie. Des ambassadeurs envoyés en Italie s'étonnaient des mœurs simples qui régnaient à Rome : ils avaient reconnu, partout où on les invitait, le même service de table, transporté de maison en maison⁽⁴⁾. Des jeunes gens emportaient à l'armée leurs coupes d'argent et d'or⁽⁵⁾. Asdrubal, le frère du grand Hannibal, avait dans son camp une sorte de bouclier, en argent, selon Tite-Live, en or, selon Pline l'Ancien, du poids de 137 livres (près de 45 kilogrammes), sur lequel était représenté son portrait ; tombé aux mains des ennemis, ce bouclier fut placé au-dessus de l'entrée du Capitole⁽⁶⁾. A Carthagène, en 209, Scipion s'empara du trésor des Barcides, qui contenait, affirme-t-on, un grand nombre de coupes d'or et de vases d'argent⁽⁷⁾.

Ces textes montrent que les tombes nous renseignent mal sur le mobilier de luxe dont les vivants faisaient usage. Les vases en métal précieux que les fouilles ont exhumés sont rares

1. Diodore, XX, 14, 3.

2. Appien, *Lib.*, 127 (conf. t. III, p. 398). Je ne sais quelle était cette unité de poids. Il est difficile de penser au talent euboïque (usité à Carthage : voir t. II, p. 316 et 317), qui pesait à peu près 26 kilogrammes, ou à un autre talent dont le poids n'aurait guère été inférieur. Le chiffre serait beaucoup trop élevé. D'autre part, si l'on pense au petit talent d'or des orfèvres, la chapelle n'aurait pesé que 26 kilogrammes, ce qui est inadmissible.

3. *Rép. d'ép. sém.*, I, 17, 1. 2.

4. Pline l'Ancien, XXXIII, 143.

5. Diodore, XVI, 81, 1. Conf. t. II, p. 346.

6. Tite-Live, XXV, 39, 13 et 17. Pline, XXXV, 14.

7. Tite-Live, XXVI, 47, 7 (d'après un chroniqueur romain) : 276 coupes d'or, dont la plupart pesaient une livre. Tite-Live remarque un peu plus loin (XXVI, 49, 6) que les auteurs ne s'accordent pas au sujet du butin en or et en argent fait par Scipion.

et sans importance : des coupes, non décorées⁽¹⁾, et un flacon⁽²⁾ d'argent, aux VIIe-IIe siècles ; une petite boîte ronde, de même métal, dont le couvercle est orné d'un mascaron, au IIIe siècle⁽³⁾.

IV

De nombreux bijoux en or et en argent⁽⁴⁾ ont été trouvés dans les nécropoles de Carthage et de la Sardaigne. Les Phéniciens d'Occident, les hommes presque autant que les femmes, avaient un goût très vif pour la parure. Ces objets sont surtout abondants au VIIe et au VIe siècle⁽⁵⁾. Sur la plage qui borde la région de Dermèche, on a constaté que le sable de la mer est semé de parcelles d'or. Ce sont, non pas des paillettes naturelles, mais de minuscules débris de bijoux, provenant de tombes creusées le long du rivage, puis détruites par les vagues⁽⁶⁾.

Dans ces sépultures anciennes, le métal est pur et le travail

1. Sur la colline de Junon : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. CXLIII. A Douimès : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1894, p. 452. A Dermèche : Gauckler, p. 99 (tombe 223), pl. CLI (conf. M. Alaoui, Suppl., p. 123, n° 108). — En Sardaigne, deux coupes d'argent d'une décoration rudimentaire, signalées par M. von Duhn, dans *Strena Helbigiana* (Leipzig, 1900), p. 58 ; elles seraient d'une époque plus récente.

2. Colline de Junon : Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 452 et fig. 18.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 555; *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 16, fig. 32. — Au bas d'un ex-voto carthaginois (C. I. S., 1121, pl. XVII du t. II), paraît être représentée une coupe dont le centre est décoré d'un buste en relief ce qui rappelle des œuvres d'orfèvrerie hellénistique (par exemple, *Dictionnaire des Antiquités de Saglio et Pottier*, I, fig. 974, à la p. 803).

4. Les objets d'or sont en bon état. On sait que l'argent se conserve mal.

5. Dans des sépultures italiennes qui appartiennent, croyons-nous, au VIIe siècle, on a recueilli de nombreux bijoux de style oriental : à Cervétri et à Palestrina, ils accompagnaient des coupes d'argent certainement phéniciennes (voir *supra*, p. 83). Il est très vraisemblable qu'ils ont été fabriqués dans divers pays, qu'il y a là des objets phéniciens auprès d'objets grecs et italiens. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, la distinction est fort difficile à faire. Pour les bijoux que nous pouvons croire phéniciens, rien n'autorise à supposer qu'ils soient de fabrication carthaginoise. Nous laisserons donc de côté ces documents.

6. Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 160-2. Gauckler, p. 378-380.

soigné. Souvent des granules fort petits, groupés de diverses manières, constituent des motifs d'ornementation⁽¹⁾ : c'est là un procédé d'origine égyptienne, qui fut d'un usage fréquent en Étrurie ; peut-être y fut-il introduit par des Phéniciens⁽²⁾ à moins qu'il ne l'ait été par des Grecs d'Asie Mineure⁽³⁾. Les bijoux recueillis à Carthage et en Sardaigne sont de fabrication phénicienne, comme l'attestent le style égyptisant des images et certains motifs, la palmette phénicienne, le croissant aux cornes dressées ou abaissées, entourant le disque. Ils offrent une grande ressemblance avec beaucoup de ceux que l'on a découverts dans l'île de Chypre. Il est probable, cependant, qu'en général, ils n'ont pas été importés d'Orient : les besoins de luxe des Carthaginois avaient dû provoquer l'essor d'une industrie locale. On peut supposer qu'il y eut aussi des ateliers en Sardaigne. Des plumes d'argent et d'or, que les gens de Nora⁽⁴⁾ et d'Olbia⁽⁵⁾ dressaient volontiers sur leur tête, n'étaient pas de mode à Carthage : ce qui ne prouve point, il est vrai, qu'on ne les y ait pas fabriquées, comme articles d'exportation⁽⁶⁾.

Si plus d'un hypogée des VIIe-VIe siècles contient de nombreux bijoux, ceux-ci sont de petites dimensions et de types peu variés; ils font piètre figure auprès des richesses sorties de

1. Conf. Densinore Curlis, dans *Memoirs of the american Academy in Rome*, 1, 1915-6, p. 78-79.

2. Comme Perrot (III, p. 840) est disposé à l'admettre. On a découvert à Vulci, en Étrurie, des pendeloques en or, sur lesquelles est représentée l'image phénicienne du croissant retourné au-dessus du disque : Déchelette, Manuel, II, p. 891, fig. 380 ; Karo, dans *Studi e materiali di archeologia* (de Milani), II, 9902, p. 136, fig. 128, et pl. II, fig. 4 et 5. Rien n'empêcherait d'attribuer l'un d'eux (Déchelette, fig. 380, à gauche) à un atelier de Carthage ou de quelque autre ville phénicienne. Mais sur un autre (*ibid.*, à droite), les granules forment des méandres qu'on ne retrouve pas à Carthage, qui, au contraire, sont fréquents sur des bijoux recueillis et, en partie tout au moins, fabriqués en Italie.

3. Ce procédé à granules se retrouve, par exemple, au VIIe siècle, sur des bijoux de Rhodes, qui sont certainement de travail grec : Dictionnaire des Antiquités, I, p. 789, 11g. 936; 111, p. 19)87; Denstuoore Curlis, l. c., p. 74.

4. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 172-4, pl. XV, fig. 1.

5. Taramelli, *Not. degli scavi*, 1911, p. 227-8.

6. Pour des plaquettes d'or qui furent probablement fabriquées en Sardaigne, voir p. 299, n. 6.

certaines tombes italiennes contemporaines. Nous les passerons rapidement en revue.

Le sceau, dont l'empreinte équivalait à une signature et constituait une garantie, était un objet nécessaire dans les relations sociales. Tantôt on le gravait sur une plaquette en or ou en argent, que l'on soudait à une bague de même métal ; ce chaton fixe présente, à l'époque la plus ancienne, la forme d'un rectangle allongé aux angles arrondis⁽¹⁾, imitation des cartouches égyptiens ; c'est aussi à l'Égypte que sont empruntées les figures et la manière de les traiter⁽²⁾. Tantôt la bague est munie d'un chaton mobile, scarabée en pierre fine ou en terre vernissée ; quand on la portait au doigt, la face plate et gravée du scarabée était en contact avec la peau ; quand on faisait usage du sceau, on retournait le chaton⁽³⁾. Beaucoup de gens se servaient, non de bagues, mais d'anneaux sigillaires, trop grands pour être mis au doigt ; on les suspendait à un long cordon passé autour du cou et retombant au-dessous de la poitrine⁽⁴⁾. Ces anneaux sont en argent, avec un scarabée mobile, souvent enchâssé dans un cercle d'or ; le scarabée est d'ordinaire en cornaline⁽⁵⁾.

Parmi les bracelets, les uns sont des cercles, simples⁽⁶⁾ ou à deux spires, les autres, des assemblages de lamelles, décorées d'images au repoussé, palmettes phéniciennes, scarabées, etc.⁽⁷⁾.

1. Gauckler, p. 531.

2. Voir, par exemple, Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 323, Hg. 44.

3. Gauckler, p. 506, 530.

4. Parfois, le cordon était inséré, non pas dans l'anneau même, mais dans une bélière formant un appendice à cet anneau : voir Perrot, III, p. 643, fig. 439 et 440 ; Orsi, *Not. degli scavi*, 1893, p. 469 (tombe LXXXI) et fig. (anneau trouvé à Syracuse).

5. Gauckler, p. 433, 455, 527-530.

6. En Sardaigne, deux bracelets où le cercle est interrompu par une petite sphère, ornée d'enroulements : Perrot, III, p. 836, fig. 604 ; F.-H. Marshall, *Catalogue of the jewellery in the British Museum* (Londres, 1911), p. 156, n° 1543, pl. XXIV.

7. *M. Lavig.*, I, p. 224, pl. XXXII, fig. 5. En Sardaigne : Perrot, III, p. 835, fig. 603 ; Marshall, I. c., p. 156, n° 1542, pl. XXIV. On a trouvé à Malte un bracelet à

Des plaquettes rondes, pourvues d'une bélière, faisaient partie de colliers. Sur l'une d'elles, est gravée une invocation « à Astarté, à Pygmalion »⁽¹⁾ ; ailleurs, apparaissent les motifs égyptiens du disque solaire ailé, du même disque flanqué de deux serpents et surmonté d'un croissant (seul ou entourant un petit disque)⁽²⁾. D'autres plaquettes, qui avaient la même destination, ne sont arrondies qu'au sommet et ressemblent à des niches; on y a représenté un vase entre deux serpents⁽³⁾. A des colliers appartenait encore diverses pendeloques à bélière, croissants aux cornes abaissées, croissants retournés sur le disque⁽⁴⁾, masque barbu (figure prophylactique)⁽⁵⁾, sonnettes⁽⁶⁾ ; de menus objets forés pour être enfilés, perles, boules, cônes, olives, cylindres, fuseaux, dont la surface est fréquemment rehaussée de fins granules.

Certains pendants semblent avoir servi tantôt de boucles d'oreille, tantôt d'éléments de colliers : ici, on 'en rencontre un seul, à droite ou à gauche de la tête⁽⁷⁾, — car ils n'étaient pas toujours portés par paire, aux deux oreilles; — là, ils se trouvent en nombre : cinq, dix, quatorze même⁽⁸⁾. Ce sont des anneaux brisés, auxquels est le plus souvent soudé un appendice

plusieurs plaques, où sont représentés des griffons, qui flanquent une plante formée de palmettes phéniciennes : Mayr, *Sitzungsber der bayer. Akad.*, 1905, p. 502-3 et pl. III. Cet objet est peut-être de fabrication orientale. — En Sardaigne, bracelet de forme différente, offrant deux plaques (l'une avec une palmette phénicienne) et se terminant par deux têtes de lion : Perrot, III, p. 645, fig. 445.

1. *M. Lavig.*, I, p. 43-45, pl. VI, fig. 4 [numérotée 8]. Conf. infra, p. 324.

2. *M. Lavig.*, I, p. 225-6, pl. XXXII, fig. 6 et 7. A Malte : T.-E. Peet, *Journal of hellenic Studies*, XXXII, 1912, p. 96 et fig. 2; Densmore Curtis, *Memoirs of the americ. Acad. in Rome*, 1, p. 79, pl. 18, fig. 7.

3. Voir p. 371.

4. *M. Lavig.*, I, p. 230, pl. XXXII, fig. 13. Gauckler, p. 559 et figure. A Herrerias, en Espagne : Siret, *Villaricos y Herrerias*, p. 434, fig. 37.

5. *M. Lavig.*, I, p. 223-4, pl. XXXII, fig. 4. — En Sardaigne, déesse nue, coiffée à l'égyptienne, se pressant les seins : Perrot, III, p. 828, fig. 589 ; conf. infra, p. 269, n. 6.

6. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 79. En Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 178.

7. Gauckler, p. 398, 558 (pendants avec croix en T).

8. *M. Lavig.*, I, p. 227, n. 2 (pendants en forme de coffret).

vertical ayant la forme d'un T, largement patté⁽¹⁾ ; ailleurs, un petit coffret rectangulaire, rempli de globules, est suspendu au cercle, qui est renflé en bas⁽²⁾ ; ou bien, la pendeloque attachée à l'anneau ressemble à un œuf⁽³⁾.

Dans des colliers prenaient aussi place des étuis en or ou en argent⁽⁴⁾, cylindriques ou prismatiques, que ferme un couvercle, muni d'un anneau de suspension. La plupart des couvercles sont ornés d'une tête d'animal en relief (lionne, chatte, bélier, faucon, etc.), surmontée maintes fois d'un serpent sacré et du disque solaire : ce qui prouve qu'on a voulu figurer des divinités égyptiennes. À l'intérieur du tube, était enfermée quelque amulette⁽⁵⁾, ordinairement une lamelle roulée, en métal précieux, portant des images de dieux et de démons égyptiens, qu'accompagne parfois une invocation en langue phénicienne⁽⁶⁾.

1. *M. Lavig.*, I, p. 229, pl. XXXII, fig. 12. *M. Alaoui*, Suppl., p. 116, n° 41, pl. LVII, fig. 8. Gauckler, pl. CCVII. En Sardaigne : Perrot, III, p. 822, fig. 582 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 175 et pl. XVI ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 136 et fig. 45 ; Marshall, *Catalogue*, p. 152-4, nos 1499 et suiv., pl. XXIII. On les retrouve en Chypre : de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 116, nos 639-640, pl. II. Ces anneaux à T ne se rencontrent plus à Carthage après le VI^e siècle : Gauckler, p. 544 ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 13.

2. *M. Lavig.*, I, p. 227, pl. XXXII, fig. 9. Gauckler, p. 506, pl. CCV (dans un collier). Pendants semblables en Sardaigne, et aussi en Orient (Chypre, Syrie) *M. Lavig.* ; p. 228 ; Perrot, III, p. 822, fig. 580-1 ; de Ridder, I. c., p. 118-9, nos 658-9, pl. II.

3. *M. Lavig.*, I, p. 228, pl. XXXII, fig. 10 et 11. Gauckler, pl. CCV. En Sardaigne, un bijou analogue, mais orné en outre d'un oiseau : Perrot, III, p. 821, fig. 577.

4. Il y en a aussi en bronze, dont certains sont un peu plus récents.

5. Dans un de ces tubes, un petit morceau de fer et une poudre noire, renfermant des parcelles brillantes (Gauckler, p. 446, n. 4, se demande si ce ne sont pas des débris d'une lamelle d'argent) ; dans un autre, une pâte verte *M. Lavig.*, I, p. 232. Un ruban d'étoffe dans un étui en bronze (au musée Lavigerie) : on peut supposer que ce ruban portait des figures ou une inscription.

6. Sixième et cinquième siècles. Gauckler, p. 426 et suiv. ; *M. Lavig.*, I, p. 232 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 112, nos 7-9, pl. LVII, fig. 1-3. A Malte : Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad.*, 1905, p. 499-501. En Sardaigne : *Monumenti inediti dell' Instituto*, XI, pl. LII, fig. 23 ; Perrot, III, p. 238, fig. 183-4 ; Marshall, I. c., p. 159, nos 1560-2, pl. XXIV ; Gauckler, p. 447 et suiv. A Cadix (étuis dont la partie centrale est en bronze) : de Laigue, *Rev. archéol.*, 1892, II, p. 292-4 et fig. à la p. 293. Des étuis semblables se faisaient en Phénicie : de Ridder, I. c., p. 287, n° 1567. Des indigènes de l'Afrique du Nord portent encore des amulettes dans des tubes d'argent ou de fer-blanc : P. Eudel, *L'orfèvrerie algérienne et tunisienne* (Alger, 1902), p. 247. — Pour les lamelles en or ou en argent contenues dans les étuis, voir *infra*, p. 464.

Des glands en cristal de roche, avec une cupule en or, servaient au même usage que ces étuis; ils présentent un évidement garni d'un tube métallique⁽¹⁾.

On peut encore mentionner des diadèmes⁽²⁾ des bagues de nez⁽³⁾, de petits anneaux et des spirales qui maintenaient probablement les boucles des cheveux⁽⁴⁾, des cercles que les femmes se passaient aux chevilles⁽⁵⁾, et même un cure-oreille en argent, terminé par un œillet, qui avait été sans doute inséré dans un collier⁽⁶⁾.

Au cours des siècles qui suivirent, le goût de la parure ne se perdit pas à Carthage. A la veille de la destruction de la ville, les femmes offrirent à l'État leurs bijoux d'or⁽⁷⁾. Dans une comédie de Plaute, représentée vers l'année 190, un personnage facétieux fait observer que les esclaves d'Hannon n'ont certainement pas de doigts, puisqu'ils se mettent leurs bagues aux oreilles⁽⁸⁾. Pourtant les métaux nobles deviennent de plus en plus rares dans les cimetières récents. L'or est souvent mélangé d'argent, ou bien il forme une feuille très mince sur un noyau en argent, plus fréquemment en bronze, en plomb. Les Carthaginois étaient-ils, d'une manière générale, moins riches alors qu'au temps où furent creusées les tombes de

1. *M. Alaoui*, Suppl., p. 117, n° 54, pi. LVII, fig. 11 ; Gauckler, p. 454. *M. Lavig.*, I, p. 233, pl. XXXII, fig. 19 (exemplaire qui a perdu sa cupule).

2. En or Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 31. En argent, revêtu d'or Gauckler, p. 28 (tombe 89).

3. Voir infra, p. 188.

4. Musées Lavigerie et Alaoui. Perrot, III, p. 816. A Gunugu, jusqu'à une basse époque : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 39.

5. Dans une tombe d'Utique (Ve siècle) : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 61. Pour l'usage de ces cercles de cheville chez les Phéniciens, voir Perrot, III, p. 204 ; Hamdy Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 106 et fig. 64; chez les Hébreux : Isaïe, III, 20.

6. Delattre, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 280, fig. 13.

7. Diodore, XXXII, 9. Conf. ici, t. III, p. 352.

8. *Poenulus*, 980-1. Amicaux d'oreille, portés par des hommes sur divers monuments : couvercle de sarcophage (*M. Lavig.*, Suppl., I, p. 14, pl. II, fig. 3 à l'oreille gauche), figurine en terre cuite (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 321 : à l'oreille droite), sceaux (*M. Lavig.*, I, p. 246, pl. XXXIV, fig. 40 ; p. 255, pl. XXXVI, fig. 10).

Dermèche et de Douimès ? Il ne faut pas se hâter de l'affirmer souvenons-nous qu'au file siècle, la métropole dut recevoir une large part de l'argent des mines espagnoles, exploitées par les Barcides. Apparemment, on était de moins en moins disposé à croire que des objets précieux fussent nécessaires aux morts. Quand on ne renonçait pas à de très vieux usages, on trichait sur la qualité⁽¹⁾.

Parmi les bagues, les unes sont encore faites sur un modèle ancien, avec un scarabée mobile⁽²⁾. D'autres ont un chaton fixe, soit une pierre enchâssée⁽³⁾, soit une plaquette ovale en métal, qui n'est pas d'ordinaire une pièce rapportée, mais a été obtenue par l'aplatissement du cercle⁽⁴⁾. Ces plaquettes portent parfois encore des images orientales⁽⁵⁾, plus souvent des figures de style grec⁽⁶⁾. Notons aussi le symbole proprement carthaginois, dit signe de Tanit⁽⁷⁾. Des objets assez répandus sont des pendants d'oreille⁽⁸⁾, tiges renflées au milieu, qu'on recourbait en cercle et dont les deux extrémités, appliquées d'abord l'une contre l'autre, étaient ensuite roulées en spirale autour du cercle⁽⁹⁾. On les rencontre depuis le Ve siècle jusqu'au second,

1. Il convient d'ajouter que, dans les derniers temps de Carthage, la République mettait à la disposition des vivants des monnaies qui ne valaient guère mieux que les bijoux laissés aux morts : voir t. II, p. 329-330.

2. Gauckler, p. 543. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 13.

3. Gauckler, p. 531-2.

4. Gauckler, p. 530-1.

5. Palmettes phéniciennes : Gauckler, p. 445 (v^e siècle) ; conf. en Sardaigne Perrot, III, p. 644, fig. 444. Personnages : *M. Lavig.*, I, p. 249, pl. XXXIV, fig. 50 ; *M. Alaoui. Suppl.*, p. 115, n^o 30, pl. LVIII, fig. 2 ; Merlin et Drappier, *I. c.*, p. 77, fig. 50 ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 20 ; etc.

6. Par exemple, *M. Lavig.*, I, p. 247 et 249, pl. XXXIV, fig. 43 et 49 ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 16 ; Berger, *ibid.*, 1906, p. 110 ; Merlin et Drappier, p. 70, fig. 44

7. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 10, fig. 22 : le signe de Tanit y est combiné avec un caducée. *M. Lavig.*, I, p. 250, pl. XXXIV, fig. 53. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 504.

8. Fréquemment un seul, à une seule oreille (conf. *supra*, p. 88, n. 7) : Gauckler, p. 107, 454.

9. Pour ces anneaux, voir Gauckler, p. 445, 454, 509, 519, 532-3 et pl. CCVII ; Merlin et Drappier, p. 13 ; *M. Alaoui, Suppl.*, p. 117, n^o 51, pl. LVII, fig. 10. On en a trouvé aussi en Sardaigne (Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 176, pl. XV, fig. 1 ; Marshall, *Catalogue*, p. 154-5, nos 1514 et suiv., pl. XXIII), à Ibiça (Roman, *Islas Pythiusas*,

mais, avec le temps, les dimensions diminuent ; dans les sépultures de l'Odéon, l'anneau est généralement en doublé, procédé employé dès le IV^e siècle. Il suffira de mentionner d'autres bijoux : des bracelets, cercles simples ou en spirale⁽¹⁾ ; des pendoques, dont certaines avaient une valeur prophylactique masque grimaçant⁽²⁾, œil divin⁽³⁾, etc. ; des bandeaux de front⁽⁴⁾ des épingles présentant au sommet une main ouverte⁽⁵⁾. Un seul étui à amulette en or, décoré d'une tête de lionne, a été trouvé dans les cimetières des IV^e-II^e siècles⁽⁶⁾. La plupart de ces étuis sont désormais en plomb ou en bronze⁽⁷⁾, quelques-uns en argent⁽⁸⁾.

Dès le VII^e siècle, le bronze servait à faire des bagues, des anneaux d'oreille, des bracelets, simples ou à plusieurs tours, des grains de colliers, des épingles, des fibules (elles sont rares⁽⁹⁾). On continua à l'employer pour ces usages⁽¹⁰⁾. On eut aussi recours au plomb depuis le IV^e siècle⁽¹¹⁾. Ces deux métaux supportent souvent, nous l'avons dit, un mince placage en or dans des bijoux fourrés⁽¹²⁾. On fit en fer, non seulement des épingles, mais encore des bagues⁽¹³⁾.

pl. LVII, fig. 23), à Villaricos (Siret, *Villaricos y Herrerias*, pl. XIX, fig. 19 et 21).

1. Des bracelets d'argent en forme de serpent faisaient partie de deux trésors trouvés près de Bizerte : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCVIII. Mais il est douteux qu'ils soient de fabrication punique.

2. Sur un disque : Delattre, *Sainte-Monique*, 2^e semestre, p. 17.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 555.

4. Deux en plomb plaqué d'or ; ils se terminent par des têtes de serpent Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 319.

5. En argent : Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 76. Plusieurs en or, aux musées Lavigerie et Alaoui.

6. Merlin et Drappier, p. 22, fig. 1.

7. Les mêmes, p. 13. Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 3^e année, fig. 80.

8. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 20.

9. Voir infra, p. 187.

10. A Carthage et ailleurs, par exemple à Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 39.

11. Merlin et Drappier, p. 16.

12. Conf. les mêmes, p. 13. Procédé fréquent à Sainte-Monique et à l'Odéon. Bijoux fourrés à Utique (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 61), à Gouraya (Gsell, *l. c.*, p. 38), en Sardaigne (Perrot, III, p. 823-4 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 136 ; Marshall, *Catalogue*, p. 154-5, n^o 1532 et suiv.).

13. A partir du IV^e siècle : Merlin et Drappier, p. 16. Pour Ibiça, voir Roman, *l. c.*, pl. LVII, fig. 25, 26, 30.

V

Les vieux cimetières contenaient quelques godets en cristal de roche⁽¹⁾. Des pierres fines, jaspé, cornaline, agate, etc., étaient insérées dans des colliers et des bracelets, alternant souvent avec des bijoux en métal précieux⁽²⁾. Tantôt on leur donnait des formes de perles, disques, sphères, cylindres, olives, dés, et on les enfilait dans un cordon ou une mince tige métallique. Tantôt on en faisait des pendeloques, trouées, ou serties dans une monture en or, en argent⁽³⁾.

Nous avons indiqué⁽⁴⁾ que, comme chez les Égyptiens, des scarabées servaient de sceaux. L'usage du cylindre, à la mode assyrienne, se constate parfois au VIIe siècle⁽⁵⁾ ; il fut ensuite tout à fait abandonné. Des scarabées trouvaient aussi leur place dans des colliers. Pour ceux qui sont en pierre fine, on a employé surtout la cornaline et le jaspé vert. Ils ne manquent pas dans les tombes anciennes de Carthage et ils abondent en Sardaigne⁽⁶⁾. Leur nombre diminue depuis le IVe siècle ; ils deviennent

1. Delattre, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 278, fig. 11. Gauckler, p. 175 (tombe 324).

2. Voir, par exemple, Gauckler, p. 476, 558-9. En Sardaigne : Perrot, III, p. 825, n. 2.

3. Par exemple, *M. Alaoui*, Suppl., p. 113, n° 17, et p. 352, n° 181 ; pl. LVII, fig. 7 : cœurs en cornaline, suspendus à une boucle en or ; — aux musées Lavigerie et Alaoui, des pendeloques consistant soit en un simple croissant, soit en un croissant retourné sur un disque (entre autres, *M. Alaoui*, Suppl., p. 112, n° 11, pl. LVII, fig. 4, où l'image est renversée), pierres fines enchâssées dans des montures en or ; — aux mêmes musées, poissons montés en or.

4. p. 87.

5. Un cylindre véritablement assyrien, en jaspé : *M. Alaoui*, Suppl., p. 348, n° 130, pl. CV ; Gauckler, pl. CCVI. Deux cylindres dont je n'ai vu que les moulages au musée Lavigerie : l'un, en agate, porte un sujet assyrien (personnage combattant deux animaux) ; l'autre, en pierre noire (avec un étrier en or), des figures peu distinctes, de style égyptisant, semble-t-il. Je ne sais en quelle matière (terre vernissée ?) sont deux cylindres de style égyptien, trouvés à Dermèche : Gauckler, p. 67 (tombe 177), p. XLVIII.

6. Pour ces scarabées sardes, voir Ebers, *Annali dell' Instituto*, LV, 1883, p. 87 et suiv. ; Perrot, III, p. 655 et suiv. ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 108-115 (et I, pl. XV) ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 155 et suiv.

rare dans le cimetière de Sainte-Monique, au siècle suivant.

Certains, de ces scarabées ont pu être apportés de Phénicie. Mais des ateliers existèrent en Sardaigne, où l'on a recueilli, en dehors des sépultures, des noyaux offrant des traces de travail, des pièces inachevées auprès d'autres qui avaient reçu la dernière main⁽¹⁾ ; du reste, les motifs ressemblent à ceux des scarabées fabriqués par les Phéniciens d'Orient⁽²⁾. Si cette industrie se développa dans l'île, elle dut prospérer plus encore à Carthage, où elle était assurée d'une large vente. Aux VIIe-VIe siècles, les gravures sont égyptisantes⁽³⁾. Des sujets égyptiens se rencontrent même plus tard⁽⁴⁾, jusqu'au IIIe siècle⁽⁵⁾, mais la manière de les traiter révèle des influences grecques. Dès le début du Ve siècle, on façonne des scarabées dont les sujets et la facture sont grecs. Toutefois les copistes se trahissent par une exécution froide et sèche. Le style sévère de leurs premiers modèles resta chez eux plus longtemps en faveur que chez leurs maîtres⁽⁶⁾. Ils adoptèrent pourtant le style libre dans les deux derniers siècles de Carthage⁽⁷⁾. En un lieu situé entre la colline de Saint-Louis et la mer, ont été exhumées plusieurs centaines de pastilles en terre cuite, portant des empreintes de pierres

1. Perrot, III, p. 660.

2. De Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 442.

3. Il y a quelquefois aussi des motifs d'origine assyrienne. Pour les scarabées égyptisants du musée Alaoui, voir le catalogue dressé par M. Moret, *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 160-7, pl. XI-XIII ; malheureusement, il n'indique ni la matière dont sont faits ces scarabées, ni leur provenance exacte.

4. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 82, fig. 57 (IVe siècle). En Sardaigne, avec des monnaies, par conséquent au IVe siècle, au plus tôt : Taramelli, l. c., p. 168.

5. *M. Lavig.*, I, p. 249, pl. XXXIV, fig. 48. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 555 ; 1906, p. 19-20 et figure.

6. Furtwängler, l. c., III, p. 108, 113, 114. Merlin et Drappier, fig. 11, 18, 22, 30, 33 et 55, aux p. 37, 42, 49, 57, 59 et 80. Roman, *Islas Pythiasas*, pl. X, fig. 3-4.

7. Scarabée de style libre à *Ard el-Kheraïb* (où les scarabées de style sévère dominent) : Merlin et Drappier, fig. 51, à la p. 78. Style libre sur des pierres gravées de Sainte-Monique : par exemple, Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 19, fig. 40. Que, parmi les pierres gravées de style grec trouvées à Carthage, il y en ait qui aient été fabriquées dans des villes grecques, cela est fort possible, mais nous n'avons pas le moyen de distinguer les produits locaux des importations.

gravées⁽¹⁾ : c'étaient sans doute des cachets dont on avait muni des documents conservés dans des archives⁽²⁾. Presque toutes les images, — Achille et l'Amazone Penthésilée, Hermès, Héraclès, Pan, Satyres, Bacchantes, etc., — sont d'un style grec exempt d'archaïsme; cependant quelques cartouches égyptiens apparaissent encore parmi ces sceaux. Une collection semblable, antérieure au milieu du IIIe siècle⁽³⁾, a été découverte à Sélinonte⁽⁴⁾, qui appartenait à la province punique de Sicile, mais restait fidèle à la civilisation hellénique. Là aussi, les empreintes sont grecques, sauf quelques-unes, qui offrent des motifs d'origine égyptienne ou asiatique; une courte inscription punique est tracée auprès d'un buste de cheval, imité peut-être d'une image assez fréquente sur les monnaies carthaginoises⁽⁵⁾.

Les archéologues désignent d'ordinaire sous le nom de faïence égyptienne une industrie fort ancienne dans la vallée du Nil. On se servait d'une pâte siliceuse, finement broyée et mêlée d'un peu de craie, pour mouler de menus objets, que l'on recouvrait entièrement d'émaux, colorés avec des oxydes métalliques. A l'époque que nous étudions, la glaçure est en général d'un vert clair. Les Phéniciens avaient adopté ce procédé, de même que les Grecs qui s'étaient établis dans le Delta vers 650 avant J.-C. De petits vases, peu nombreux, trouvés à

1. Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr.*, 1892, p. 379-381. M. Lavig., I, p. 254-262, pl. XXXVI.

2. Telle est l'hypothèse que M. Salinas (*Not. degli scavi*, 1883, p. 290) présente au sujet de la collection semblable, trouvée à Sélinonte. En ce lieu, les pastilles sont percées d'un trou, par lequel passait le fil qui les attachait. Il ne s'agit pas de répertoires de modèles, constitués par des fabricants, car, à Carthage comme à Sélinonte, certaines images se trouvent répétées sur un nombre plus ou moins grand d'exemplaires. Des découvertes analogues ont été faites en Égypte voir J.-G. Milne, dans *Journal of hellenic Studies*, XXXVI, 1916, p. 87 et suiv. — On rencontre parfois de ces pastilles dans des sépultures puniques : M. Lavig., I, p. 118, pl. XVIII, fig. 1 ; Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 10-11 et fig. 22 ; Merlin et Drappier, l. c., p. 62, fig. 36.

3. Sélinonte fut détruite alors.

4. Salinas, l. c., p. 287 et suiv., pl. VII-IV. Fougères et Hulot, *Sélinonte*, p. 307-8.

5. *Not. degli scavi*, l. c., p. 300 et pl. XV.

Carthage⁽¹⁾, en Sicile, en Italie⁽²⁾, dans des tombes du VIIe siècle, ont été sans doute importés d'Orient⁽³⁾ ; il est difficile de dire qui les a fabriqués⁽⁴⁾. Une marchandise bien plus commune était constituée par des scarabées, dont la face plate porte des hiéroglyphes, des cartouches, des images divines; surtout par une grande variété d'éléments de colliers⁽⁵⁾ : des boules, cylindres, etc. ; des figurines représentant des divinités égyptiennes, entre autres Isis, Osiris, Horus, Anubis, Bès; l'œil divin, des masques barbus et cornus, des mains ouvertes ou fermées; des animaux (en pied ou seulement la tête), lions, sphinx, chats, hippopotames, vaches, truies, béliers, lièvres, chacals, singes, crocodiles, serpents sacrés, colombes, faucons, poissons; des plantes de papyrus, des fleurs de lotus ; des vases, des tablettes ressemblant à des dominos, etc.⁽⁶⁾.

A Carthage et en Sardaigne⁽⁷⁾, ces objets en pâte vernissée se rencontrent déjà dans les plus vieilles tombes, souvent en nombre élevé. Dans les colliers, ils étaient mêlés à des figurines, masques, mains⁽⁸⁾, pendeloques diverses en os ou en ivoire, quelquefois à des amulettes en albâtre⁽⁹⁾, à des coquillages et à des galets troués, à des dents d'animaux forées, ou serties

1. A Douimès : Delattre, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 284, fig. 17 et 18. La panse est ornée de deux lions.

2. Orsi, *Not. degli scavi*, 1893, p. 472-3 et figure. Barnabei, *Mon. dei Lincei*, IV, p. 309 et suiv.

3. On en a découvert des exemplaires à Rhodes : Perret, III, pl. V, à la p. 732.s

4. Nous parlerons plus loin (p. 166, n. 2) de gourdes en terre vernissée, objet certainement égyptiens. Des vases-statuettes émaillés du VIIe, siècle, personnages, singes, assis ou agenouillés, tenant un vase entre les jambes, sont aussi de fabrication orientale; on en a recueilli de semblables à Rhodes. Pour ceux qui ont été trouvés à Carthage, voir *M. Lavig.*, I, p. 125-6, pl. XIX, fig. 4-6 ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 449-430, fig. 15-17 ; *M. Alaoui*, *Suppl.*, p. 151, n° 174, pl. LXXV, fig. 3 ; Gauckler, pl. CXXIII.

5. Parfois aussi de bracelets : voir Gauckler, p. 89 et 406 (tombe 209), p. 398.

6. Voir, entre autres, Gauckler, pl. CXL, CXLIV, CLXXVI et suiv.

7. Pour la Sardaigne, voir Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 183 et suiv., pl. XVI; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 151-3. Conf. à Malte : Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad.*, 1905, p. 499.

8. Mains ouvertes, ou bien fermées, le pouce passé entre l'index et le médus, ce qui était un geste prophylactique.

9. Yeux divins.

dans une monture métallique, à de petites rondelles d'œufs d'autruche, à des pendeloques en or, en argent, en bronze, à des perles, boules, disques, tubes cylindriques ou fuselés en verre et en pierres fines⁽¹⁾. Des colliers se composaient de plusieurs centaines de ces éléments, dont la longueur totale dépassait 1 m. 50⁽²⁾ : évidemment, ils formaient plusieurs rangées sur la poitrine.

Maints scarabées sont vraiment égyptiens, à en juger par la facture correcte des signes et des images⁽³⁾. Il est très probable qu'il y a aussi des importations parmi les figurines⁽⁴⁾. Mais, en général, cette pacotille devait être fabriquée à Carthage même. Elle trouvait dans la ville une nombreuse clientèle; des trafiquants allaient la vendre sur des rivages lointains⁽⁵⁾. Beaucoup de scarabées ne montrent que des copies déformées de motifs non compris. Les figurines aussi s'altèrent avec le temps⁽⁶⁾. L'éléphant se joint à la troupe des animaux de l'Égypte⁽⁷⁾. Parmi les pendeloques, on remarque, outre le symbole égyptien de la croix ansée, l'image analogue, mais proprement punique, appelée signe de Tanit⁽⁸⁾ ; on remarque également le croissant retourné sur le disque⁽⁹⁾. Cette industrie, pourtant, ne

1. Voir, par exemple, *M. Lavig.*, 1, pl. XXXIII.

2. Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 36; voir aussi *ibid.*, p. 69. Gauckler p. 197-8.

3. *M. Lavig.*, I, p. 243-5, pl. XXXIV, fig. 30-38. Pour le musée Alaoui, voir le travail de M. Moret cité p. 91, n. 3.

4. Voir, par exemple, Maspero, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 124 (à propos d'une statuette d'Horus). Figurines trouvées en Sardaigne : Ebers, *Annali dell'Instituto*, LV, p. 78 et suiv.

5. Sur la côte de l'Océan, au délit du Maroc : Périple de Scylax, 112, dans *Geogr. Gr. min.*, I, p. 94 (λίθον Αίγυπτίαν, c'est-à-dire de la faïence égyptienne voir Perrot, III, p. 674). Il s'agit d'un commerce qui se faisait au IV^e siècle. Vers la même époque, importation de faïences égyptiennes sur la côte méridionale de l'Espagne : Siret, *Villaricos y Herrerias*, pl. XVI, XVII, XIX. Pour les scarabées et amulettes qui ont été trouvés en Italie et en Sicile, dans des tombes plus anciennes, et que l'on a crus de fabrication carthaginoise, voir *infra*, p. 146 et 152,

6. Gauckler, p. 520.

7. Le même, p. 401, 405.

8. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 38. Cette image se faisait aussi en os ou en ivoire : *M. Lavig.*, I, p. 243, pl. XXXIV, fig. 29 ; Roman, *Islas Pythiasas*, pl. XII, fig. 8.

9. Delattre, *Nécrop. de Saint-Louis*, p. 69. Gauckler, pl. LXXXVI.

se modifia guère. Elle resta fermée aux influences grecques les ouvriers n'avaient cure de renouveler leur répertoire ; les acheteurs ne voulaient pas qu'on changeât la forme des amulettes qui avaient protégé leurs pères. Toutefois, les objets en terre vernissée sont moins abondants dans les tombes récentes⁽¹⁾. Ils commençaient à passer de mode.

De petits masques, revêtus d'émaux de diverses couleurs, et non pas d'une glaçure monochrome, représentent des personnages d'un aspect caricatural, pour la plupart barbus, avec de gros yeux ronds à fleur de tête et des nez crochus ; ils servaient de pendeloques de colliers, aux IV^e-II^e siècles⁽²⁾. Mais ce n'étaient sans doute pas des produits carthaginois ; ils devaient être faits en Égypte, d'où le commerce les répandait en Occident, comme en Orient⁽³⁾.

C'est aussi à l'industrie égyptienne qu'il faut rendre d'élégantes fioles en verre opaque foncé, incrusté de filets, chevrons, barbes de plume, bandes ondulées de couleur claire. La fabrication dura des siècles, jusque vers le début de notre ère⁽⁴⁾. Quelques-uns de ces flacons ont été trouvés à Carthage⁽⁵⁾ à Collo⁽⁶⁾, à Gouraya⁽⁷⁾, en Sardaigne⁽⁸⁾, à Ibiça⁽⁹⁾. Il y a longtemps

1. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 18, n. 5 ; Anziani, *apud* Gauckler, p. XLII. Ils sont assez rares aussi hors de Carthage, dans les tombes postérieures au IV^e siècle.

2. *M. Lavig.*, I, p. 235-6, pl. XXXIII, fig. 1 ; p. 252-3, pl. XXXV. *M. Alaoui*, Suppl., pl. CV. Merlin et Drappier, p. 17. Gauckler, p. 107, 197 (tombe 415), 212 (t. 450). En Sardaigne : Perrot, III, pl. X (à la page 825) ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 153-4, fig. 57, 58. — Outre ces masques, on trouve à Carthage des pendeloques multicolores, représentant des oiseaux (le corps entier, ou seulement la tête et le cou), des têtes de bélier : musées Lavigerie et Alaoui. Elles étaient probablement fabriquées dans les mêmes ateliers que les masques.

3. Voir de Bissing, *Rev. archéol.*, 1908, I, p. 216 ; de Ridder, *Collection de Clercq*, VI, p. 273 ; Déchelette, Manuel, II, p. 1317-9 ; *Mon. dei Lincei*, XXII, pl. XC.

4. Pour l'origine égyptienne de ces petits vases, voir, entre autres, de Ridder, l. c., VI, p. 123 et suiv. ; Déchelette, l. c., II, p. 791. On constate des influences grecques dans la forme de certains d'entre eux.

5. *M. Lavig.*, I, p. 183, pl. XXVI, fig. 6. Gauckler, pl. CXXIII, CXLVII.

6. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 113, pl. XIII, fig. 6. Hèlo, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 355.

7. Gauckler, pl. CCLXVII.

8. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 188-9 et pl. XVII. Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 121, fig. 31.

9. Roman, l. c., pl. XII, fig. 11-14 ; pl. XXI, fig. 13 ; pl. LVII, fig. 4.

que l'on a écarté la légende qui faisait honneur aux Phéniciens de l'invention du verre. Les seuls objets qui puissent être avec vraisemblance rapportés à des ateliers carthaginois sont de vulgaires éléments de colliers, mentionnés plus haut, en verre opaque, souvent avec des incrustations d'autres couleurs que celle du fond⁽¹⁾ ; des lentilles forées, qui, groupées par centaines et même par milliers, formaient probablement des plastrons⁽²⁾ ; enfin des cabochons qui, dans les derniers siècles de Carthage, garnissaient des coffrets en bois⁽³⁾.

L'ivoire et l'os, — il est malaisé, à première vue, de distinguer ces deux matières⁽⁴⁾, — ne manquent pas dans les sépultures puniques⁽⁵⁾. On sait que les Carthaginois pouvaient se procurer sans peine en Afrique des défenses d'éléphants⁽⁶⁾. Ils ne furent cependant pas seuls à travailler l'ivoire⁽⁷⁾. Des œuvres de style oriental, découvertes dans des tombes italiennes des VIIe-VIe siècles, ont été faites soit par des Grecs, soit par des Italiens qui s'inspiraient des Grecs⁽⁸⁾ ; il en est d'autres qui paraissent devoir être attribuées aux Phéniciens⁽⁹⁾, mais rien ne

1. Par exemple, à Carthage : *M. Lavig.*, 1, pl. XXXIII, fig. 3 ; pl. XXXIV, fig. 1 et 2. A Gouraya : Gauckler, pl. CCLXVIII. En Sardaigne : Perrot, III, p. 826-7 et pl. X ; Taramelli, l. c., p. 145, fig. 53 et 54. A Ibiça : Roman, l. c., pl. LVII, LVIII, LXIII.

2. Les perles qui les composaient étaient soit en verre, soit en pierres fines, soit en os. Voir *M. Lavig.*, I, p. 234 ; Gauckler, p. 22 (tombe 67), 75-76, 396. Ces perles ont peut-être aussi servi à constituer des bracelets, comme on en faisait en Égypte.

3. Merlin et Drappier, l. c., p. 18. Gauckler, p. 402.

4. Naturellement, l'os avait moins de valeur. Il se trouve plus fréquemment que l'ivoire dans les sépultures pauvres : conf. Gauckler, p. 107.

5. Voir aussi Appien, *Lib.*, 48 : après la bataille de Zama, les Romains auraient trouvé dans le camp d'Hannibal de l'ivoire travaillé. Conf. *ibid.*, 23.

6. Pour l'existence de l'éléphant en Berbérie à cette époque, voir t. I, p. 74-81 ; t. II, p. 404-412. L'ivoire était cherché plus loin encore par les marchands phéniciens ; au IVe siècle, ils en embarquaient sur la côte du Sahara : Périples de Scylax, 112.

7. Que les Méditerranéens recevaient non seulement du Nord-Ouest de l'Afrique, mais encore de la vallée supérieure du Nil, et, depuis Alexandre, de l'Inde.

8. Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, Deuxième partie, pl. 223, fig. 7 seau de Chiusi, attribué par Helbig, Perrot, M. Martha (*L'art étrusque*, p. 304) à une fabrique carthaginoise. Collignon, *Monuments Piot*, IX, 1902, p. 5-13 et pl. I. Martha, l. c., p. 306, fig. 206.

9. Montelius, l. c., pl. 366, fig. 3-6.

prouve qu'elles soient sorties d'ateliers carthaginois. Nous en dirons autant des peignes et des plaques à godet qu'au VII^e siècle, le commerce apportait, avec des poteries certainement phéniciennes, à des Espagnols de la vallée du Guadalquivir⁽¹⁾. Ils sont décorés d'animaux, de personnages, de motifs ornementaux, gravures qui furent sans doute exécutées par des Phéniciens, qui pourtant témoignent d'influences grecques⁽²⁾. Il est permis de supposer qu'ils provenaient d'ateliers orientaux (chypriotes ?) et qu'ils avaient été vendus par l'intermédiaire de marchands de Gadès, ou bien que des artisans avaient émigré d'Orient pour s'établir dans cette ville. Des peignes⁽³⁾, un manche d'éventail ou de miroir⁽⁴⁾, offrant des gravures analogues, ont été recueillis à Carthage, où ils furent peut-être fabriqués. On y voit la palmette phénicienne, on y constate ce mélange d'éléments égyptiens et assyriens qui est un trait caractéristique de l'art phénicien. Deux manches sculptés, qui sont du même temps, représentent une femme coiffée à l'égyptienne, vêtue d'une longue robe, les mains portées aux seins⁽⁵⁾ : s'il se peut que ces objets soient carthaginois, le motif est oriental⁽⁶⁾.

Des coffrets en bois, à garniture d'ivoire ou d'os, étaient très fréquemment déposés dans les tombes : il convient d'admettre l'existence d'ateliers locaux. Les garnitures consistaient tantôt en des séries de cabochons, tantôt en des plaquettes,

1. Dans la région de Carmona : Bonsor, *Rev. archéol.*, 1899, II, p. 153-5, fig. 14-29 ; p. 242-4, fig. 42-47 ; p. 250-1, fig. 51-56 ; p. 280-290, fig. 102-135 (conf. *Revista de archivos*, IV, 1900, fig. aux p. 341-9). A Osuna : Engel et Paris, *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1904 ; p. 480-4, pl. XXXIX.

2. Comme le remarque M. Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 18.

3. A Douimès : *M. Lavig.*, I, p. 191-2, pl. XXVIII, fig. 2. A Dermèche : Heuzey, *l. c.*, p. 16-17, fig. à la p. 17 : M. Alaoui, *Suppl.*, p. 361, n° 273, pl. CVI (conf. Gauckler, p. 516) ; Gauckler, pl. CXLIII, fig. 1. Sur la colline de Junon : Merlin, *Bull. des Antiquaires de France*, 1917, p. 109-110.

4. Gauckler, p. 68 (tombe 177), pl. CXLIII, fig. 2.

5. *M. Lavig.*, I, p. 77-78, pl. XI, fig. 2-3 (cimetière de Douimès). Merlin, *l. c.* p. 141-5 (colline de Junon).

6. Conf. une statuette analogue, trouvée dans l'île de Chypre : Perrot, III, p. 409, fig. 281. Cette figure témoigne d'influences grecques, qu'on ne constate pas sur celles de Carthage : Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1895, p. 323.

ornées de rosaces, de palmettes⁽¹⁾, plus rarement d'animaux et de personnages⁽²⁾. Aux IV^e-III^e siècles, ces appliques sont quelquefois des figurines de style grec, découpées en silhouettes et revêtues de feuilles d'or⁽³⁾ ; on trouve aussi des colonnettes à chapiteau ionique⁽⁴⁾. Il y a, du reste, parmi les ivoires qui décorent les coffrets de cette époque, des pièces véritablement grecques, dont la valeur artistique est comme une marque d'origine⁽⁵⁾.

A Carthage, l'ivoire et l'os ont encore servi à façonner de petits vases⁽⁶⁾, des cuillers⁽⁷⁾, des manches, lisses ou cannelés⁽⁸⁾, pour couteaux, éventails, miroirs, des épingles⁽⁹⁾, des bracelets et bagues, des fuseaux⁽¹⁰⁾, des tablettes avec échancrures et trous symétriques⁽¹¹⁾, objets dans lesquels on a voulu reconnaître soit des chevalets d'instruments de musique à cordes⁽¹²⁾, soit des charnières de coffrets⁽¹³⁾, soit des instruments à tisser⁽¹⁴⁾. Tout cela est à peu près dépourvu d'intérêt.

1. Gauckler, p. 453.

2. Plaquette d'ivoire, avec, l'image d'une femme tenant un disque : Perrot, III, p. 849, fig. 617. A Nora, en Sardaigne, plaquettes en os, dont plusieurs offrent des images d'animaux : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 202-4 et fig. 29.

3. Merlin et Drappier, l. c., p. 71 et fig. 47.

4. Voir *infra*, p. 201.

5. Voir p. 163.

6. A Douimès, aiguillère de type grec, qui pourrait bien être un objet importé *M. Lavig.*, I, p. 182, pl. XXVI, fig. 5. Coupe : Gauckler, p. 407. Petites boîtes rondes (à fard ?, à pommade ?) : Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 23 ; le même. *Sainte-Monique*, 3^e mois, p. 11, fig. 17 ; Gauckler, p. 133 (tombe 311), pl. XCIV.

7. Une en forme de jambe de biche, à Sainte-Monique : Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 3^e année, fig. 63. Une autre, dont le manche consiste en un fleuron et en deux têtes de bélier : musée Alaoui.

8. Rarement avec un motif figuré, sculpté : bec de cygne (Gauckler, p. 74), lièvre lancé au galop (le même, p. 172, t. 313), tête de lévrier (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 556).

9. Une terminée par une main ouverte ; deux autres, par une tête de bélier Delattre, *Nécrop. punique de Douimès, fouilles de 1893-4*, p. 3, fig. 7 ; musée Alaoui.

10. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, pl. à la p. 504. Merlin et Drappier, p. 28 et 29, fig. 4 et 5. A Ibiça : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. X, fig. 8 et 9.

11. *M. Lavig.*, I, p. 190-1, pl. XXVIII, fig. 1. Merlin et Drappier, p. 17, 46 et pl. VII. Elles ne se trouvent pas avant le IV^e siècle. Plusieurs présentent une ou deux lettres phéniciennes gravées.

12. Delattre, dans *M. Lavig.*, I, p. 190. Renault, *Bull. de la Société archéol. de Sousse*, II, 1904, p. 66.

13. De Ridder, *Revue critique*, 1910, 1, p. 62. C'est, je crois, l'explication la plus vraisemblable.

14. Lüdtkke, *Zeitschrift für Ethnologie*, XXXVI, 1904, p. 106-7. Des fils, destinés à former

Les autruches abondaient alors dans l'Afrique septentrionale⁽¹⁾. Leurs œufs étaient très recherchés. Tantôt on en faisait des vases, en ménageant une ouverture à l'un des bouts ; tantôt on les sectionnait, de manière à former des coupes, dont les bords étaient souvent agrémentés de dentelures⁽²⁾. Sur les parois; on peignait en noir, en rouge, des zones, des filets circulaires, parfois un décor plus compliqué : des palmettes phéniciennes, des fleurs de lotus⁽³⁾, un damier⁽⁴⁾, même des figures d'animaux⁽⁵⁾. On y traçait aussi des motifs à la pointe ou au ciseau⁽⁶⁾. Comme des œufs bruts pouvaient facilement s'exporter⁽⁷⁾, il n'est pas nécessaire d'attribuer aux Carthaginois la mise en œuvre de ceux qui ont été découverts dans d'autres pays⁽⁸⁾. A Vulci, en Étrurie, une tombe de la fin du VIIe siècle en a livré plusieurs, ornés de gravures ou de peintures qui représentent des personnages, des animaux⁽⁹⁾ : ces images sont de style ionien, et non phénicien⁽¹⁰⁾. A Carthage, on découpait dans des coquilles d'œufs d'autruche des disques ou des croisants, sur lesquels étaient peints sommairement les traits d'une

le fil double, triple, quadruple de la trame, auraient été passés dans les trous; on les aurait tordus ensemble en tournant la tablette.

1. Voir t. I, p. 128-9.

2. *M. Lavig.*, I, p. 86-87.

3. Gauckler, p. 75 (tombe 186) et pl. CXLVI; p. 407 et 560.

4. Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, fig. à la page 32.

5. Œufs trouvés à Gouraya et à Villaricos (voir *infra*, n. 8).

6. Gauckler, p. 88 (t. 206). Sur des œufs de Gouraya, rosace, ruban ondulé, chevrons, etc. ; ces motifs sont ciselés : Gauckler, pl. CCCXI.

7. On en exportait à Rhodes et en Grèce dès une époque bien plus ancienne ; ils devaient venir de l'Égypte : conf. P. Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs* (Paris, 1918), p. 71.

8. Ceux que l'on a trouvés à Gouraya (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 35-36 ; Gauckler, l. c.), à Ibiça (Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XVI, fig. 1 [il croit que c'est de la porcelaine], à Villaricos sur la côte méridionale de l'Espagne (Siret, *Villaricos y Herretrias*, pl. XII et XIII) peuvent être de fabrication carthaginoise. Ceux dont des débris ont été recueillis dans la région de Carmona (Bonsor, *Rev. archéol.*, 1899, II, p. 247, 275, 280) ont peut-être été travaillés à Gadès.

9. Perrot, III, p. 856 et suiv., fig. 624-8.

10. Voir, entre autres, Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre* (II), p. 313 ; G. et A. Körte, *Gordion* (Berlin, 1904), p. 127 ; Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, p. 131.

face humaine⁽¹⁾ : masques prophylactiques qui se rencontrent déjà dans les sépultures les plus anciennes⁽²⁾.

Des flacons à parfums⁽³⁾ et des godets⁽⁴⁾ en albâtre sont trop peu nombreux pour autoriser l'hypothèse d'une industrie locale; ils devaient être importés soit d'Égypte⁽⁵⁾, soit de fabriques phéniciennes ou grecques qui se seraient inspirées des produits égyptiens.

Vers le VIII^e siècle, des marchands phéniciens colportaient dans l'Archipel des parures en ambre⁽⁶⁾, et l'on peut se demander si ce n'étaient pas eux qui, aux IX^e-VII^e siècles, introduisaient ces objets dans l'Italie centrale : l'ambre y apparaît et y disparaît avec les faïences égyptiennes et les verroteries dont l'importation était due aux Phéniciens. Nous avons même quelques raisons de supposer que ceux-ci le travaillaient ; des scarabées, des figurines représentant des singes⁽⁷⁾ peuvent leur être attribués sans invraisemblance. Comment se le procuraient-ils ? C'est ce que nous ignorons. Il n'est pas sûr que l'ambre des vieilles tombes italiennes provienne des rivages du Jutland ou de la Baltique : cette matière existe aussi sur la côte orientale de la Sicile⁽⁸⁾ ; des auteurs anciens affirmaient

1. Quelques images sont à la fois gravées et peintes.

2. *M. Lavig.*, T, p. 87-88, pl. XIII, fig. 1. Gauckler, pl. CXIX, CXCIV. Un de ces masques a été découvert à Ibica : Roman, pl. XVI, fig. 2. Ils sont très rares dans les tombes de la Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 255 ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 164.

3. Gauckler, p. 77 (tombe 187), pl. LVI (à Dermèche). Delattre, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 390-1 (à Douimès) : en forme de femme, qui pose une main sur son sein. Le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 452 et fig. (colline de Junon). Le même, *Sainte-Monique*, 3^e mois, p. 6, fig. 11 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 17. A Hadrumète : Duhar, *Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. 186. A Malte : Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad.*, 1907, p. 490. En Espagne : Engel et Paris, *Nouv. Arch. des missions*, XIII, p. 486, pl. XL, c.

4. Par exemple, Gauckler, p. 434. Le P. Delattre (*C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 17) signale une lampe minuscule en albâtre, de forme grecque.

5. De même, une jarre en onyx, découverte dans une tombe de la colline de Junon : *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 118.

6. *Odyssée*, XV, 460. Conf. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 470.

7. Trouvailles de Vétulonia et de Narcé : voir Barnabei et Pasqui, *Mon. dei Lincei*, IV, p. 383.

8. On n'a pas, il est vrai, la preuve que les anciens aient connu l'ambre de Sicile.

qu'on la trouvait sur le littoral du Maroc⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit, elle est assez rare dans les sépultures de Carthage (elle l'est moins dans celles de la Sardaigne⁽²⁾). L'industrie, et sans doute le commerce de l'ambre ne se développèrent guère dans la ville africaine. On y a recueilli des perles, des disques, des pendeloques, un scarabée⁽³⁾.

Homère mentionne les voiles multicolores que brodaient les Sidoniennes⁽⁴⁾. Les Carthaginoises ne dédaignaient pas non plus le travail des étoffes : des instruments qui servaient à filer et à tisser ont été déposés dans quelques tombes⁽⁵⁾. Il y eut aussi chez les Phéniciens d'Occident de véritables fabriques⁽⁶⁾. A Malte, on faisait des vêtements de femmes, des bonnets, des coussins d'une finesse et d'un moelleux remarquables⁽⁷⁾. Le mot grec *óθόνια*, par lequel l'historien Timée les désignait, a induit à croire qu'ils étaient en coton⁽⁸⁾, mais c'étaient en réalité des tissus de lin⁽⁹⁾. Certaines pièces exigeaient des années de travail. Selon un auteur latin⁽¹⁰⁾, Chullu, sur le littoral algérien, rivalisait avec Tyr pour ses laines teintes en pourpre; peut-être

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 37-38 (était-ce l'ambre qui était recueilli « in Numidia » : *ibid.*, 40 ?). On ne connaît pas d'ambre véritable dans ces parages: Tissot, *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, IX, 1ère partie, p. 198-9.

2. Perrot, III, p. 855 (à Tharros) ; conf. ici, t. I, p. 471, n. 9. L'ambre est très rare dans les tombes anciennes de Motyé, en Sicile : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443.

3. Gauekler, p. 53 (tombe 147), 63 (t. 168), 75 et 76 (t. 186), 88 (t. 206), 126, 135, 150, 155 (t. 476 : « scarabée... ambre de Sicile »), 197, 506. Delattre, *C. r. Acad. Inser.*, 1905, p. 751, et 1906, p. 14 (bague en une « matière noirâtre, qui est peut-être de l'ambre »).

4. *Iliade*; VI, 289-291. Pour l'habileté des Sidoniennes, voir aussi *Odyssée*, XV, 418.

5. Certainement des fuseaux (*supra*, p. 101, n. 10), peut-être aussi des navettes. Pour de petites tablettes en os, voir l'hypothèse signalée p. 101, n. 14 ; pour une tige d'ivoire à encoches symétriques, Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 14 et fig. 30.

6. Selon quelques savants, le nom de Motyé, colonie de Sicile, aurait signifié « la Filerie » : Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta*, p. 295 (mais il préfère une autre étymologie) ; Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 334.

7. Diodore (d'après Timée), V, 12, 2. Varron, *apud* Nonius Marcellus, édit. Lindsay, p. 866. Cicéron, *Verrines*, Act. II, 1. 11, 72, 176; *ibid.*, 74, 183; 1. IV, 46, 103 ; 1. V, 11, 27.

8. Voir, entre autres, Wagler, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, p. 173.

9. Bérard, l. c., I, p. 412. Olck, *Real-Encycl.*, VI, p. 2442-3, 2459, 2463, 2464.

10. Solin, XXVI, 1 : source inconnue.

cette renommée remontait-elle à l'époque punique. Nous avons dit⁽¹⁾ que des pêcheries de pourpre, signalées sous l'Empire romain le long des côtes africaines, avaient été probablement exploitées plus tôt. Carthage eut une industrie textile prospère, dont il ne nous reste malheureusement rien⁽²⁾. Hermippe, poète athénien du Ve siècle, célébrait ses tapis et ses coussins brodés⁽³⁾. Vers le début du second siècle, un érudit grec, Polémon, écrivit un ouvrage sur les voiles qui s'y trouvaient⁽⁴⁾. Il est vrai que ces pièces fameuses n'étaient pas toutes de fabrication carthaginoise. Nous savons que Denys l'Ancien vendit à la République, pour le prix énorme de 120 talents⁽⁵⁾, une étoffe⁽⁶⁾, mesurant 15 coudées de longueur, qu'il avait prise dans le temple d'Héra Lacinienne, près de Croton ; faite pour un Sybaritain, elle était ornée de broderies, représentant des divinités et d'autres figures⁽⁷⁾. Preuve que les Carthaginois, malgré leur habileté en cette matière, n'en reconnaissaient pas moins la supériorité de certaines œuvres grecques.

Les Romains appréciaient le cuir punique, qui était teint en rouge⁽⁸⁾, comme aujourd'hui le *maroquin*⁽⁹⁾. Des corbeilles, fins ouvrages de vannerie, ont laissé leur empreinte dans quelques sépultures⁽¹⁰⁾.

1. P. 50-51.

2. Un ex-voto mentionne peut-être un tisserand : C. I. S., I, 344.

3. *Apud* Athénée, I, 49 (p. 28, a) : δάπιδας χαί ποιχίλα προσχεφάλαια.

4. Athénée, XII, 58 (p. 541, b) : πε ρί τών έν Καρχηδόνη πέπλων.

5. 3120 kilogrammes d'argent, s'il s'agit de talents euboïques.

6. Le texte grec emploie le mot : ίμάτιον. Peut-être était-ce une tenture.

7. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscultationibus*, 96 (d'après Timée ?). Conf. Athénée, XII, 58 (p. 541, a-b).

8. Piaule, *Pseudohus*, 229 : « poenicio corio » *Rudens*, 998 et 1000 : « puniceo corio » *puniceum corium* » Le contexte prouve qu'il s'agit d'un cuir rouge. Mais il semble bien que l'épithète désigne l'origine autant que la couleur du cuir. Plus tard, Oribase (édit. Bussemaker et Daremberg, II, p. 174) indique que le cuir de Carthage était d'une grande douceur.

9. Au temps d'Hérodote (IV, 189), les indigènes teignaient aussi en rouge les peaux de chèvre dont ils faisaient des vêtements.

10. Elles étaient sans doute remplies de fruits, dont les éléments acides ont entamé le marbre des couvercles de sarcophages sur lesquels on les avait posées : Delattre, C. r. Acad. Inscr., 1902, p. 294-5 ; le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 420 ; *Monuments Piot*, XII, p. 88, fig. 3. Voir aussi Delattre, C. r. Acad. Inscr., 1903, p. 30 : empreinte

A Carthage, on aimait à se parfumer; les femmes, peut-être aussi des hommes, se fardaient. Il y avait là de quoi alimenter une petite industrie, dans laquelle les Phéniciens étaient experts⁽¹⁾ et dont les produits se vendaient au loin⁽²⁾. Un ex-voto paraît mentionner un fabricant de pommade⁽³⁾. Les vases destinés à contenir des parfums abondent dans les tombes récentes⁽⁴⁾ : on peut se demander, cependant, s'ils ne restaient pas souvent vides. J'ai indiqué des boîtes à fard en plomb⁽⁵⁾ ; au même usage servaient des coquilles⁽⁶⁾, dont les deux valves étaient reliées par une charnière métallique⁽⁷⁾. Les brûle-parfums sont assez fréquents⁽⁸⁾. D'ailleurs, les laboratoires locaux ne suffisaient pas à tous les besoins : des produits fins, huiles, pommades, poudres, devaient être enfermés dans une bonne partie de ces jolis flacons en terre cuite, décorés de peintures, de ces fioles en albâtre et en verre qui venaient de la Grèce et de l'Orient⁽⁹⁾.

VI

Cette enquête sur les industries puniques a été, il faut l'avouer, monotone et peu attachante. Partout nous avons fait

d'une corbeille cylindrique dans la terre qui remplissait un caveau. Vestiges d'une corbeille, qui était décorée de pastilles en ivoire et doublée en cuir : Delattre, *Tombeaux puniques de Carthage*, p. 75-76. — Nattes en jonc, mentionnées par Magon : Pline, XXI, 112 ; *conf. supra*, p. 3G, n. 8.

1. Perrot, III, p. 844. Bérard, *l. c.*, I, p. 45-46.

2. Sur le littoral du Sahara : Périple de Scylax, 113 (p. 94). Une inscription punique, tracée à la pointe sur un plat qui a été découvert à Tripoli, l'ancienne Oea, mentionnerait un parfumeur, selon l'interprétation (très douteuse) d'Halévy *Rép. d'ép. sémi.*, III, 1238. Une boîte cylindrique en plomb, semblable à celles que l'on a trouvées à Carthage, était déposée dans une tombe de Camarine, en Sicile ; elle avait peut-être contenu une pommade : Orsi, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 881, fig. 84.

3. C. I. S., I, 3056.

4. Voir *supra*, p. 61-62 (fioles fusiformes).

5. P. 81.

6. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 40. Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 102.

7. Voir, par exemple, Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, fig. à la p. 32.

8. *Supra*, p. 60, 61, 82.

9. *Conf. Pottier*, Catalogue des vases antiques du Louvre (II), p. 420.

les mêmes constatations. Les artisans carthaginois ne montrent aucune originalité, ni dans la technique, ni dans la décoration. Ils n'inventent pas de procédés nouveaux ; ils ne rajeunissent pas leur répertoire d'images en prenant contact avec la nature et la vie. Ils copient, copient toujours⁽¹⁾. D'abord, leurs ateliers ne sont que des succursales de ceux de la Phénicie, qui avaient emprunté leur technique et leurs modèles à l'Égypte, en y mêlant quelques éléments d'origine mésopotamienne : Carthage restait en relations fort étroites avec sa métropole. Pour certaines séries d'objets, ce style égyptisant persista pendant des siècles; il fut même plus tenace en Afrique que dans la Phénicie propre. Cependant quelques influences grecques se firent sentir dès le VII^e siècle; il semble bien qu'elles se soient exercées par l'intermédiaire des Phéniciens orientaux, qui, dans l'île de Chypre, vivaient auprès des Grecs. Puis l'art grec domine. Il est très probable qu'il s'introduit surtout par la Sicile, où des Grecs deviennent sujets de Carthage à la fin du Ve siècle, où d'autres, dans les intervalles des guerres, font avec elle un commerce fort actif. Les Carthaginois ne se montrent pas hostiles à la civilisation hellénique, du moins aux formes extérieures de cette civilisation⁽²⁾. Mais ils les adoptent sans hâte : il ne leur plaît guère de renoncer à de vieilles habitudes. Comme le style phénicien, le style grec archaïque est long à disparaître.

La technique dégénère après le Ve siècle. Nous pouvons attribuer la mauvaise qualité des bijoux trouvés sur les morts au désir de restreindre des frais qu'on ne jugeait plus utiles. Mais cette explication vaut-elle pour la céramique ? Des poteries soignées, fabriquées sur place, n'auraient pas coûté plus cher

1. Ce que Perret (III, p. 467) a dit, d'une manière générale, de l'art phénicien s'applique en particulier à l'art carthaginois : « L'art phénicien, dans tout le cours de sa longue activité, n'a jamais cherché son inspiration dans la nature étudiée directement, avec une sincérité naïve ; il a toujours eu les yeux fixés sur les produits d'un art étranger

2. Quoi qu'en dise Anziani, *apud* Gauckler, *Nécrop.*, p. XLI.

que les vases d'importation qui ne manquent pas dans les sépultures. En réalité, les artisans puniques ne se donnaient plus la peine de bien faire : c'était un souci qu'ils laissaient aux Grecs. Ils accomplissaient leur besogne routinière sans l'aimer. Ils avaient autour d'eux une large clientèle pour les objets à bas prix; ailleurs, les monopoles commerciaux mettaient les acheteurs presque à la merci des vendeurs. Certaines industries de luxe, orfèvrerie, bijouterie fine, tissus, échappèrent-elles à cette décadence de la technique ? Nous l'ignorons, car les tombes ne nous les font pas connaître. En tout cas, il n'y a pas lieu d'admettre qu'elles aient produit de véritables œuvres d'art. Les dons artistiques d'un peuple se révèlent dans les choses les plus communes : or celles-ci attestent l'irréremédiable impuissance des Carthaginois. Ils ne savent même pas imiter adroitement leurs modèles grecs ; à cet égard, ils sont fort inférieurs aux Étrusques, copistes comme eux. Des objets élégants, d'une forme harmonieuse et d'un dessin correct, sont sortis des cimetières de Carthage. Pour la plupart, il est permis d'affirmer qu'ils ont été fabriqués loin de cette ville ; il n'en est pas un seul qu'on ait le droit d'attribuer sans hésitation à un atelier local. Du reste, il se peut que des artisans grecs soient venus s'établir dans la capitale africaine et y aient travaillé comme s'ils étaient chez eux. Les Carthaginois ne se faisaient pas illusion sur la valeur de leur industrie : lorsqu'ils désiraient quelque pièce qui ne fût pas trop vulgaire, ils la demandaient à l'étranger. Leurs clients des pays occidentaux recherchaient aussi les produits grecs, quand ils pouvaient y mettre le prix. Peu importait aux marchands l'origine de ce qu'ils vendaient, s'ils, faisaient de gros bénéfices. L'industrie ne profitait donc pas, autant qu'elle l'aurait dû, des conditions favorables que lui créaient les monopoles commerciaux.

CHAPITRE III

COMMERCE⁽¹⁾

I

Que les Phéniciens aient eu le génie du commerce, c'était là une vérité banale pour les anciens⁽²⁾, pour les Hébreux⁽³⁾ comme pour les Grecs⁽⁴⁾. A cet égard, les Carthaginois furent les dignes héritiers de leurs pères⁽⁵⁾. Ils se montrèrent fort âpres au gain⁽⁶⁾, quelle que fût leur condition sociale.

Un certain nombre d'inscriptions, ex-voto à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, mentionnent des marchands⁽⁷⁾. C'étaient en général, semble-t-il, d'assez petites gens, des intermédiaires pour la rente des produits qui affluaient dans la ville.

1. Pour le commerce carthaginois, voir, entre autres, Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité* (trad. Française), IV, p. 175-274 ; E. Speck, *Handelsgeschichte des Altertums*, III, 1 (1905), p. 1-200.

2. Pline l'Ancien (VII, 199), énumérant les auteurs des grandes inventions « invennerunt... mercaturas Poeni ».

3. Isaïe, XXIII, 8. Ezéchiël, XXVI, 12 ; XXVII, 3, 12 et suiv., 33 ; XXVIII, 5.

4. Homère, *Odyssée*, XIV, 288 et suiv. ; XV, 415, 455-6. Pindare, *Pyth.*, II, 67. Hérodote, I. 1. Diodore, V, 20, 1 ; V, 35, 3-5.

5. Cicéron (*République*, II, 4, 7) dit que les Carthaginois, par cupidité, s'adonnèrent exclusivement au commerce et à la navigation. C'est là, du reste, une exagération : conf. t. II, p. 433.

6. Voir p. 217, n. 3.

7. G. I. S., I, 335 (marchand de fer), 333 (marchand d'or), 334 (marchand d'encens), 407 (marchand de...). *Rép. d'ép. sémi.*, II, 768, et III, 1229 : textes d'une interprétation douteuse, concernant l'un une marchande, l'autre un marchand. Au n° 270 du C. I. S, (pl. XLVII du t. I), une, balance est peut-être une allusion au métier du dédicant.

D'autres faisaient le commerce d'exportation et d'importation : propriétaires ou gérants de maisons de commission, soit à Carthage, soit dans les colonies ou à l'étranger ; patrons, affréteurs de navires ; organisateurs de caravanes. Au-dessus d'eux, des personnages appartenant à l'aristocratie étaient les vrais maîtres de tout le trafic. Comme à Tyr, « dont les marchands étaient des princes, et les négociants des grands de la terre⁽¹⁾ », ceux qui, à Carthage, dirigeaient l'État ne négligeaient pas de faire des affaires pour leur propre compte. Ils agissaient ainsi à l'époque d'Aristote⁽²⁾ et rien ne prouve qu'ils aient renoncé à s'enrichir de cette manière dans les derniers temps de la République, qu'alors ils n'aient plus été qu'une noblesse terrienne⁽³⁾. Les textes n'indiquent pas en quoi consistaient exactement leurs opérations commerciales : il est vraisemblable qu'ils étaient armateurs et banquiers. On peut supposer que, pour accroître leurs moyens d'action et diminuer leurs risques, ils se groupaient en sociétés⁽⁴⁾. Parmi les hommes qui faisaient métier d'acheter, de vendre, de transporter des marchandises, beaucoup devaient dépendre, directement ou indirectement, de ces capitalistes : les uns étaient leurs agents, leurs commis, les capitaines de leurs navires ; les autres étaient commandités par eux.

Les Carthaginois, de même que les Tyriens et les Sido-niens, s'adonnèrent surtout au commerce maritime, auquel les conviait l'admirable situation de leur ville entre les deux bassins de la Méditerranée. Il y avait aussi des armateurs dans d'autres villes phéniciennes de l'Occident, par exemple à Utique⁽⁵⁾ et à

1. Isaïe, XXIII, 8.

2. *Politique*, V, 10, 4.

3. Comme l'affirme M. Kahrstedt, p. 583. Malgré des conditions beaucoup moins favorables que par le passé, le commerce maritime des Carthaginois resta important entre la seconde et la troisième guerre punique : voir Appien, *Lib.* 67, et *infra*, p. 168.

4. T. II. p. 236.

5. Si Utique n'avait pas eu une marine marchande, il eût été superflu de lui assurer, par une mention expresse, le bénéfice des accords conclus entre Rome et Carthage dans leur second traité. : Polybe, III, 24, 3.

Gadès, point de départ des navigations le long des côtes de l'Océan⁽¹⁾. Mais ils avaient sans doute peine à soutenir la concurrence de ceux de Carthage, qui disposaient de plus de ressources, de plus d'influence personnelle, et qui entraient plus facilement en rapports avec les négociants étrangers⁽²⁾. Il est à croire que la plupart des colonies puniques étaient, non des ports d'attache pour des flottes autonomes, mais des entrepôts où les vaisseaux de la capitale venaient se décharger et se recharger.

Les navires de commerce étaient beaucoup plus larges que les galères dont on se servait pour le combat⁽³⁾. Le terme phénicien qui les désignait, *gaul*, signifiait rond⁽⁴⁾. Ils pouvaient atteindre d'assez grandes dimensions, comme ces vaisseaux de Tarshish, mentionnés par la Bible, qui transportaient les minerais espagnols en Orient, mais qui étaient aussi employés dans d'autres traversées⁽⁵⁾. La marine marchande de Carthage, bâtiments, commandants et équipages, devait valoir sa marine de guerre, si renommée⁽⁶⁾. Elle faisait surtout usage de la voile⁽⁷⁾, mais on avait soin de se munir de rames, pour ne pas être désemparé en cas d'accident, ou immobilisé par les calmes plats. La navigation, d'abord attachée, autant que possible, aux côtes⁽⁸⁾, devint ensuite plus hardie et coupa droit, en se guidant sur l'étoile polaire⁽⁹⁾. Cependant, sauf nécessité urgente,

1. Sur les marins de Gadès, voir Diodore, V, 20, 3, d'après Timée ; Pseudo-Aristote, *De mirab. auscultationibus*, 136, probablement aussi d'après Timée (mais il s'agit de vaisseaux de pêche). Plusieurs passages de Strabon (II, 3, 4 ; III, 4, 3 ; III, 5, 11), qui mentionnent des navires marchands de Gadès, se rapportent à des temps postérieurs à la domination carthaginoise.

2. Depuis le IV^e siècle, toutes les colonies phéniciennes d'Occident, sauf celles de Sicile, étaient probablement fermées aux commerçants grecs et italiens, qui avaient libre accès à Carthage.

3. Appelées vaisseaux longs.

4. En grec γαῦλος ; Hérodote, III, 136 ; VI, 17 ; VIII, 97 ; Périple de Scylax, 112 (P. 94) ; Hésychius, s. V. γαῦλοι ; etc. Conf. t. II, p. 436, n. 2.

5. Movers, *Die Phönizier*, II, 3, p. 164. Conf. ici, t. I, p. 406.

6. T. II, p. 448, 452.

7. Voir, par exemple, Diodore, XIV, 55, 3.

8. Voir t. I, P. 34.

9. T. II, p. 452.

on ne se hasardait pas en pleine mer pendant la mauvaise saison, entre l'équinoxe d'automne et celui du printemps. La vitesse ne dépassait guère 5 milles (9 kilomètres) à l'heure⁽¹⁾.

Les Carthaginois n'ignoraient pas que, pour réussir dans le commerce, l'esprit d'entreprise était une qualité essentielle. Ils renvoyaient de bonne heure leurs enfants de la maison familiale, « en leur recommandant, dit l'empereur Julien⁽²⁾, de vivre de leur travail, à condition de ne jamais commettre aucune action honteuse ». Il est plus vraisemblable qu'ils leur conseillaient surtout de s'enrichir, sans trop insister sur le choix des moyens : car, aux yeux des Grecs et des Romains, les Carthaginois passaient pour être beaucoup plus habiles que scrupuleux⁽³⁾. Endurants et opiniâtres, ils ne craignaient ni les longs voyages, qui n'étaient pas toujours exempts de périls⁽⁴⁾, ni les séjours en pays lointains. Quelquefois, ils restaient des mois, des années sans revoir leur foyer. Ils vendaient et achetaient tout ce dont ils pouvaient tirer un bénéfice⁽⁵⁾. Ils savaient s'insinuer auprès de gens qui, d'ordinaire, ne les aimaient pas, et, pourvu qu'ils réussissent, le temps ne leur importait guère. Ils se donnaient la peine d'apprendre les langues étrangères⁽⁶⁾. Il leur arrivait de joindre ou de substituer à leur nom phénicien un nom grec⁽⁷⁾. Empressés à nouer des relations utiles, ils

1. Entre Néapolis (Nabeul) et Sélinonte [225 km.], Thucydide (VII, 50) indique deux jours et une nuit de navigation, ce qui est une vitesse très médiocre, Entre l'île de Pantelleria et Lilybée [120 km.], le Pseudo-Scylax (111, p. 89) marque un jour. Selon le même auteur (111, p. 90), il faut sept jours et sept nuits, dans les conditions les plus favorables, pour aller de Carthage aux Colonnes d'Héraclès [1500 km. en tout, par conséquent une moyenne de 214 km. par journée complète]. L'île d'Ibiça se trouve, selon Diodore (V, 16, 1, d'après Timée), à trois jours et trois nuits des Colonnes [750 km.], à un jour et une nuit de la côte africaine [270 km.], à un jour de la côte espagnole [100 km.]. La fameuse figure de Caton, qui mit moins de trois jours pour aller de Carthage à Reine (Pline l'Ancien, XV, 75 ; Plutarque, *Caton l'Ancien*, 27), eut à parcourir 600 km.

2. *Discours*, I, p. 15, b-c.

3. Voir *infra*, p. 215 et 217.

4. Voir, par exemple, p. 130.

5. Conf. des plaisanteries de Plaute, dans le *Poenulus*, 1011 et suiv.

6. Plaute, 1. c., 112 : « omnis linguas scit ».

7. Carthaginois portant des noms grecs sur des épitaphes découvertes en Grèce :

adoptèrent la coutume des contrats d'hospitalité réciproque entre particuliers. Des tablettes, faites en double exemplaire, attestaient ces contrats, dont les obligations étaient héréditaires ; elles permettaient de les invoquer⁽¹⁾ : ainsi, dès son arrivée dans une ville, le marchand trouvait un informateur, un intermédiaire et un garant pour les opérations qu'il se proposait d'entreprendre. D'autres allaient, sans réclamer aucune aide officielle, échanger des produits sur des côtes habitées par des peuplades sauvages⁽²⁾.

II

Cependant le développement du commerce carthaginois fut autant l'œuvre de l'État que celle des initiatives et des énergies individuelles. Il ne pouvait en être autrement dans une cité gouvernée par des hommes qui s'occupaient en même temps de négoce ; leur intérêt, du reste, s'accordait avec l'intérêt du Trésor, dont une des principales ressources était la perception de droits de douane⁽³⁾. La République eut donc une politique commerciale, que l'on peut résumer ainsi : soit par la force, soit par des traités, soit par des fondations de colonies, ouvrir aux Carthaginois des marchés ; leur en réserver l'exploitation dans les contrées d'où il était possible d'écarter toute concurrence ; dans celles où ce monopole ne pouvait pas être établi, régler les transactions par des pactes stipulant des avantages réciproques ; assurer contre les pirates la liberté de la navigation, l'existence des cités et des comptoirs maritimes.

Inscr. Graecae, II, 3054 ; *Corpus inscr. Graec.*, II, 2322, b, n° 20 (add.) ; conf. *ibid.*, n° 21, pour un homme qui était peut-être de Cossura. Tessère d'hospitalité de Lilybée, où un *Ἰμύλχ* (nom punique) porte le surnom grec de *Χλωρός* : *I. G.*, XIV, 270. Pour des Phéniciens d'Orient, voir, entre autres, *C. I. S.*, I, 116, 117, 122, inscriptions bilingues où des noms phéniciens sont traduits en grec.

1. Plaute, 1. c., 958, 1047-1052. *I. G.*, XIV, 279.

2. Hérodote, IV, 196. Voir aussi Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 84.

3. *T. II*, p. 318.

Les conquêtes que Carthage fit aux VIe-Ve siècles en Sardaigne, en Sicile, en Afrique, au IIIe siècle en Espagne, furent évidemment très utiles à ses marchands, de même que la création de colonies le long des rivages de la Méditerranée et de l'Océan, et la mainmise sur les vieilles colonies phéniciennes. Chefs-lieux de provinces et de districts, ou places de sûreté dans des pays non soumis, ces villes servaient de centres d'échanges entre le littoral et l'intérieur des terres. Des expéditions officielles dans des parages lointains, comme celles d'Hannon et d'Himilcon⁽¹⁾, étaient destinées à connaître les ressources des pays explorés et à nouer des relations avec les indigènes⁽²⁾. Des actes diplomatiques, conclus après des guerres ou de gré à gré, fixaient les conditions, et aussi les limitations du commerce entre Carthage et d'autres États civilisés. Nous ne savons rien sur les contrats qu'elle passa certainement avec les principales villes grecques de l'Occident, Agrigente, Syracuse, Marseille, Cyrène. Mais Aristote nous apprend⁽³⁾ que les Carthaginois et les Étrusques étaient unis, non seulement par des traités d'alliance politique, mais encore par des pactes relatifs aux importations et des conventions qui les empêchaient de se faire dit tort. Grâce à Polybe⁽⁴⁾, nous avons des renseignements précis sur deux traités de commerce qui furent conclus avec Rome avant l'expédition de Pyrrhus en Italie. Le premier remontait, selon l'historien, à la fin du VIe siècle ; quant au second, il datait probablement du milieu du IVe siècle. Le traité qui intervint en 279-278, au temps de Pyrrhus, confirma, dit Polybe, les stipulations antérieures; peut-être s'agit-il, non pas des clauses du second traité, mais de celles d'une ou de deux conventions qui les auraient complétées, pour les

1. T. I, p. 468 et suiv.

2. Ce à quoi Hannon ne put réussir : voir *ibid.*, p. 509.

3. *Politique*, III, 5, 10-11.

4. III, 22 et suiv.

mettre d'accord avec les progrès de la domination romaine en Italie⁽¹⁾.

Carthage voulut surtout se réserver en Occident l'exploitation exclusive d'un vaste domaine commercial. Il fallait qu'elle fût maîtresse des marchés chez des peuples incapables de fabriquer eux-mêmes les objets dont ils avaient besoin et d'exporter les matières premières que produisaient leurs pays. Ainsi, ses trafiquants pouvaient fixer à leur convenance les conditions de vente et d'achat; ils n'avaient pas à craindre de remporter leur cargaison ou de revenir à vide. Intermédiaires nécessaires entre les contrées dont ils disposaient et les Grecs, les Italiens, l'Orient, ils se faisaient largement payer leur courtage.

Pour établir, maintenir, étendre ces monopoles, les Carthaginois eurent des combats à livrer, des concessions à faire sur d'autres domaines. Ce fut au IV^e siècle que leur politique, servie par une forte marine de guerre, acheva l'œuvre commencée longtemps auparavant : leurs rivaux furent désormais évincés de presque toutes les côtes où eux-mêmes avaient des établissements, par conséquent exclus des contrées auxquelles ces côtes donnaient accès.

Les Latins qualifiaient de *Tyria maria* les mers où la fille de Tyr dominait et rendait la navigation dangereuse pour tous⁽²⁾. Une de ces mers était l'Océan, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest des Colonnes d'Hercule. Au VII^e et au VI^e siècle, des Grecs d'Asie Mineure avaient eu des relations régulières avec le royaume de Tartessos, dont la capitale s'élevait près de l'embouchure du Guadalquivir⁽³⁾. Plus tard, il leur fut interdit de franchir le détroit : vers l'année 469, Pindare⁽⁴⁾ écrivait

1. Pour le nombre et la date de ces traités conclus avec Rome, voir t. III, p. 67 et suiv.

2. Festus, s. v. *Tyria maria* (édit. Lindsay, p. 484), citant Afranius.

3. T. I, p. 413.

4. *Néméennes*, III, 20-21. Conf. t. I, p. 443, n. 2.

qu'il n'était pas facile de pénétrer dans la mer impraticable, au delà des Colonnes⁽¹⁾. Les Étrusques voulurent, selon Timée, prendre pied dans une île grande et fertile, découverte par des Phéniciens à plusieurs journées à l'Ouest de la Libye (Maldère, autant qu'il semble) ; mais les Carthaginois s'y opposèrent. C'était au temps de la puissance maritime des Étrusques, peut-être au VI^e siècle ou au début du Ve⁽³⁾. Le second traité conclu entre Carthage et Rome, sans doute en 348, défendit aux commerçants et aux pirates romains de dépasser, sur le littoral espagnol, le cap de Palos, à près de 500 kilomètres au Nord-Est de l'entrée de l'Océan⁽⁴⁾.

Strabon raconte⁽⁵⁾ que les Phéniciens de Gadès cachaient les voyages qu'ils faisaient vers le Nord jusqu'aux îles Cassitérides, où ils allaient chercher de l'étain et du plomb. Des Romains, qui voulurent surprendre leur secret, se mirent à suivre un de leurs vaisseaux. Mais le commandant de ce navire le jeta à dessein sur un bas-fond, où le bâtiment romain vint s'échouer à son tour ; ayant pu échapper au naufrage, l'héroïque Gaditain reçut, du trésor public, le prix des marchandises qu'il avait perdues. Cet événement, s'il n'est pas légendaire, dut se passer après que les Carthaginois eurent été chassés de l'Espagne : ils n'auraient même pas permis au vaisseau romain de parvenir à Gadès. Au III^e siècle, Ératosthène les accusait de couler les navires étrangers qui se dirigeaient vers le détroit⁽⁶⁾. Le Marseillais Pythéas entreprit, il est vrai, vers 325 avant J.-C., un long voyage d'exploration, qui le mena jusqu'en Norvège ;

1. Sur l'ordre du roi de Perse, dont les Phéniciens étaient les sujets, Sataspès tenta, à la même époque, de faire le tour de l'Afrique et longea une bonne partie des côtes occidentales de ce continent (Hérodote, IV, 43 ; conf. t. I, p. 511-2). Mais Carthage n'avait rien à craindre de ce voyage d'exploration.

2. Diodore, V, 20, 4. Conf. t. I, p. 521.

3. T. I, p. 521, n. 4.

4. Polybe, III, 24, 4. Le traité mentionne comme limite Mastia, située près du cap de Palos.

5. III, 5, 11.

6. Strabon, VII, 1, 19.

il s'était arrêté à Gadès⁽¹⁾ : évidemment Carthage ne s'opposa pas à son expédition⁽²⁾. Un de ses compatriotes, Euthymène, longea, on ignore à quelle époque⁽³⁾, les rivages africains, au moins jusqu'au Sahara, peut-être jusqu'au Sénégal⁽⁴⁾. Mais ce furent là des exceptions. Hérodote⁽⁵⁾ avouait qu'il n'avait pu rien savoir sur les pays de l'Europe occidentale. Après lui, la courte relation d'Hannon et vraisemblablement aussi celle d'Himilcon furent traduites en langue grecque⁽⁶⁾ ; au milieu du IV^e siècle, l'auteur du Périple dit de Scylax recueillit quelques informations sur le littoral Nord-Ouest de l'Afrique⁽⁷⁾, qui, vers la fin du même siècle, fut décrit dans un autre périple, rédigé à Cyrène⁽⁸⁾. Les Grecs n'en restèrent pas moins fort ignorants des côtes situées au delà des Colonnes d'Hercule : ce que constataient Ératosthène⁽⁹⁾ et Polybe⁽¹⁰⁾ ; l'acharnement avec lequel celui-ci traite Pythéas d'imposteur prouve que personne n'avait pu s'assurer de la véracité du Marseillais.

Du reste, Carthaginois et Gaditains ne négligeaient rien pour décourager les audacieux qui auraient voulu s'aventurer dans l'immense Océan. Cette mer, affirmaient-ils, était pleine de dangers et d'obstacles : hauts-fonds sur lesquels les navires s'échouaient, vastes champs d'algues où ils s'empêtraient, bêtes énormes qui s'approchaient menaçantes, brouillards opaques, calmes plats⁽¹¹⁾.

1. Strabon, II, 4, 1 et 2. Sur l'exploration de Pythéas, voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 415 et suiv.

2. Conf. t. II, p. 461, n. 2. C'était le temps des conquêtes d'Alexandre : les Grecs pouvaient le prendre de haut avec Carthage, qui tremblait alors d'avoir à subir le sort de Tyr. Conf. Jullian, l. c., p. 417 ; ici, t. III, p. 17.

3. Voir t. I, p. 511, n. 3. Si Euthymène vécut, comme certains savants le croient, au VI^e siècle, le passage du détroit n'était peut-être pas encore interdit aux Grecs.

4. Gsell, *Hérodote*, p. 210.

5. III, 115.

6. T. I, p. 469, 472 et suiv.

7. § 112 (p. 91-92).

8. Périple d'Ophélas : voir t. I, p. 474, n. 1 ; t. III, p. 43, n. 1.

9. *Apud* Strabon, XVII, 1, 19.

10. III, 59, 7-8.

11. Himilcon, *apud* Festus Aviénius, *Ora maritima*, passages cités t. I, p. 469, n. 5-9. Pour les algues, voir aussi t. I, p. 471, n. 8. Conf. Jullian, l. c., I, p. 386-7.

Les côtes septentrionales de la Berbérie furent interdites de bonne heure aux étrangers. Il importait peut-être plus à Carthage de se réserver cette route entre le détroit de Gibraltar et la Méditerranée orientale⁽¹⁾, que de fermer à des concurrents commerciaux des pays de ressources médiocres, d'une pénétration difficile et habités par des peuplades encore très barbares. Dans le premier traité avec Rome, on lit ce qui suit⁽²⁾ : « Les Romains et les alliés des Romains ne navigueront pas au delà du Beau Promontoire, à moins qu'ils n'y soient contraints par la tempête ou par des ennemis ; si quelqu'un d'eux est entraîné contre son gré dans ces parages, il ne pourra rien acheter, rien prendre, sauf ce dont il aura besoin pour réparer son vaisseau ou pour sacrifier ; [il devra repartir dans les cinq jours]⁽³⁾. » Le « Beau Promontoire » est le Ras Sidi Ali et Mekki, qui ferme au Nord le golfe de Carthage⁽⁴⁾. Nous avons montré⁽⁵⁾ que, contrairement à l'opinion de Polybe, l'interdiction se rapporte sans doute, non aux côtes situées au Sud du cap, mais à celles qui s'étendent à l'Ouest. Cette clause fut aussi insérée dans le second traité, en des termes un peu différents⁽⁶⁾ : « Au delà du Beau Promontoire et de Mastia de Tarséion [en Espagne], les Romains ne pourront faire ni butin, ni commerce ; ils ne pourront fonder de villes⁽⁷⁾. » La même défense dut être faite aux Grecs. Au Ve siècle, Hérodote paraît ne rien savoir sur la Libye à l'Ouest de Carthage.

Une clause du premier traité⁽⁸⁾ réglait les conditions du

1. T. I, p. 367.

2. Polybe, III, 22, 5-7.

3. Ce membre de phrase manque aujourd'hui, mais on peut le restituer avec certitude d'après le commentaire dont Polybe fait suivre le texte du traité (III, 23, 3).

4. T. I, p. 457, n. 5.

5. *Ibid.*, p. 458.

6. Polybe, III, 24, 4.

7. Un disque en bronze, trouvé, dit-on, à Gunugu (Gouraya), sur la côte algérienne, porte une inscription qui paraît italique et qui mentionne cette ville (Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCLXXIV). Mais cet objet, s'il est authentique, peut dater d'une époque où Gunugu n'appartenait plus à Carthage.

8. Polybe, III, 22, 8-9.

commerce fait par les Romains en Libye, c'est-à-dire dans la partie de la Libye située au Sud du Beau Promontoire (puisqu'il ne leur était pas permis de naviguer à l'Ouest de ce cap) par conséquent sur les rivages de la Tunisie orientale et des Syrtes. Mais, dans le second traité, nous lisons⁽¹⁾ : « En Sardaigne et en Libye, aucun Romain ne fera de commerce, ne fondera de villes, [n'abordera⁽²⁾], sinon pour prendre des vivres et réparer son vaisseau. S'il y est jeté par la tempête, il devra repartir dans les cinq jours. » Les Carthaginois écartent désormais les Romains de toutes les côtes africaines dont ils sont les maîtres ; ils ne les admettent plus qu'à Carthage même⁽³⁾.

Quant aux Grecs, ils les avaient chassés, à la fin du VIe siècle, de la colonie fondée par le Lacédémonien Dorieus sur le Cinyps, dans l'intervalle des deux Syrtes⁽⁴⁾. Entre cette époque et le milieu du IVe siècle, ils fixèrent aux Autels de Philène, dans le fond de la grande Syrte, la limite de leur propre domination⁽⁵⁾. Ces mesures politiques furent-elles accompagnées de prohibitions commerciales ? Hérodote a de maigres notions sur les Syrtes et sur l'Est de la Tunisie⁽⁶⁾ : ce qui, d'ailleurs, ne prouve pas nécessairement que, de son temps, les Grecs aient fréquenté ces parages, car il a pu faire des emprunts à des auteurs plus anciens, par exemple à Hécatee, qui écrivit vers l'époque de l'expédition de Dorieus⁽⁷⁾. En ce qui concerne l'île de Cyraunis (Kerkenna, au Nord-Est du golfe de Gabès), il indique expressément qu'il reproduit des renseignements carthaginois⁽⁸⁾. C'est, semble-t-il, à une source punique que le Pseudo-Scylax a emprunté tout ce qu'il dit sur le littoral

1. Polybe, III, 24, 11.

2. Pour cette petite lacune, voir t. I, p. 429, n. 4.

3. Voir *infra*, p. 124.

4. T. I, p. 449-450.

5. *Ibid.*, p. 450-4.

6. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 76-84, 89-91, 124-139.

7. T. I, p. 455.

8. IV, 195.

africain, depuis les Autels de Philène jusqu'aux Colonnes d'Hercule : il fait remarquer que les villes et comptoirs qu'il énumère appartiennent à Carthage⁽¹⁾. Les renseignements qui furent recueillis, vers 260, par Timosthène, amiral de Ptolémée Philadelphe⁽²⁾, étaient peut-être aussi d'origine punique. Nous ne croyons pas que les côtes des Emporia et du Byzacium, fermées au commerce romain au IV^e siècle, soient restées accessibles au commerce grec : les Carthaginois devaient garder pour eux les portes du Soudan, les débouchés de la région fertile qui entourait Hadrumète. Cependant, entre la Cyrénaïque et Carthage, ouverte à tous, on ne se hasardait guère à traverser la pleine mer ; il se peut donc que les Grecs aient été autorisés à suivre le littoral, à faire çà et là de courtes escales pour les besoins de leur voyage⁽³⁾. Mais, en général les étrangers, n'ayant aucun intérêt à visiter les Syrtes, s'abstenaient d'y naviguer. Les Italiens connaissaient si mal les parages de l'île de Djerba que, pendant la première guerre punique, une grande flotte romaine s'y laissa surprendre par le reflux⁽⁴⁾. Comme l'Océan, le double golfe syrtique était très redouté des marins⁽⁵⁾ : cette fâcheuse renommée lui avait peut-être été faite par les Carthaginois⁽⁶⁾, qui auraient jugé bon d'exagérer les dangers d'une mer qu'ils se réservaient.

Le premier traité conclu entre Carthage et Rome autorisait le commerce romain en Sardaigne⁽⁷⁾. Le second l'interdit⁽⁸⁾.

1. § 111 (p. 91).

2. Ptolémée, I, 15, 3 (édit. Müller, p. 40) : distance de Leptis à Tæhnæ. Strabon, XVUI, 3, 6 : cap Métagonion, situé en face de Marseille (conf. t. II, p. 155). Ératosthène se servit de Timosthène ; on n'a pas la preuve que, pour le Nord-Ouest de l'Afrique, il ait employé d'autres ouvrages grecs contemporains.

3. Conf. Perroud, *De Syrticis emporiis* (Paris, 1881), p. 213. En 413, des soldats grecs, détournés de leur route par la tempête, suivirent cet itinéraire, entre la Cyrénaïque et Néapolis (Nabeul) : voir t. I, p. 455, n. 3.

4. Polybe, I, 39, 3. Conf. L. 11, p. 456.

5. T. I, p. 33.

6. Conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 223.

7. Polybe, III, 22, 9.

8. Le même, III, 24, 11. Furtwangler (*Die antiken Gemmen*, III, p. 171) constate qu'on n'a pas découvert de scarabées étrusques en Sardaigne ; il en conclut que Carthage avait fermé l'île au commerce étrusque.

Nous ne savons pas à partir de quelle époque la même interdiction fut appliquée aux Grecs, dont l'industrie est très pauvrement représentée dans les nécropoles sardes⁽¹⁾. Au temps d'Ératosthène, tout navire étranger qui s'approchait de l'île risquait d'être coulé⁽²⁾.

En Espagne, le second traité assigne pour limite au commerce romain le port de Mastia⁽³⁾, qui se trouvait près du cap de Palos, probablement là où Carthagène fut fondée au IIIe siècle⁽⁴⁾. Il y a lieu de croire que les marchands grecs n'étaient pas autorisés à s'avancer plus loin : nous savons qu'une colonie fondée par les Phocéens près de Malaga⁽⁵⁾, Mænacé, fut détruite⁽⁶⁾.

Les Carthaginois durent également s'assurer le monopole du commerce dans l'île d'Ibiça, où ils s'étaient établis au VIIe, siècle⁽⁷⁾ ; peut-être aussi aux Baléares, où ils entretenaient des relations avec les indigènes, dont beaucoup allaient servir dans leurs armées⁽⁸⁾.

On ne saurait dire s'ils agirent de même à Malte, à Gozzo et à Pantelleria. Ces îles étaient des escales entre l'Orient ou la Sicile et Carthage : il n'était guère possible d'en défendre l'accès à ceux qui se rendaient dans le port africain⁽⁹⁾, mais il

1. On a pourtant trouvé à Tharros les épitaphes grecques de deux Marseillais (*Inscr. Graecae*, XIV, 609-610), qui semblent être antérieures à la perte de la Sardaigne par les Carthaginois. Je ne sais comment ces deux personnages sont venus mourir en Sardaigne. Je ne serais pas disposé à croire, avec M. Pais (*Ricerche storiche e geografiche sull'Italia antica*, p. 575), que Νεάπολις, lieu mentionné par Ptolémée (III, 3, 2) près de Tharros, ait été un comptoir marseillais, autorisé par Carthage. Ce nom est vraisemblablement la traduction grecque d'un terme punique : conf. t. II, p. 126.

2. Strabon, XVII, 1, 19.

3. Polybe, III, 24, 4. Conf. supra, p. 118.

4. T. I, p. 440.

5. *Ibid.*, p. 413, n. 4.

6. *Ibid.*, p. 445.

7. *Ibid.*, p. 423. Les objets grecs y sont rares dans les tombes puniques : conf. Kahstedt p. 131-2.

8. T. II, p. 374-5.

9. La connaissance du grec devait être répandue à Malte dès l'époque punique; quelques années à peine après que l'île eut échappé à la domination carthaginoise, un document officiel y fut rédigé en cette langue : *Inscr. Graecae*, XIV, 953 ; conf. t. II, p. 291, n. 5.

ne s'ensuit pas qu'ils aient été autorisés à y faire du négoce⁽¹⁾.

Ainsi, dès le VI^e siècle, les Carthaginois instituèrent à leur profit des monopoles commerciaux en Occident; au IV^e siècle, ils ne souffraient de concurrents ni en Afrique, à l'Ouest de la Cyrénaïque, ni en Sardaigne, ni dans le Sud de l'Espagne, ni au delà du détroit de Gibraltar.

La ruine de leur empire colonial entraîna naturellement la disparition de leurs privilèges. Quand ils eurent perdu la Sardaigne en 237, l'Espagne en 206, leurs colonies des côtes numides et maurétaniennes, la région des Syrtes après la seconde guerre punique, ils ne purent plus écarter les marchands étrangers que du littoral qui bordait leur province africaine, entre Tabarca et l'entrée septentrionale du golfe de Gabès.

Tout en s'assurant ces monopoles, Carthage avait intérêt à conserver des relations commerciales avec ceux-là mêmes qu'elle excluait de son domaine. Le traité de 348 stipule qu'à Rome, il ne sera pas fait de différence entre les marchands puniques et les Romains⁽²⁾. Une clause semblable ne se lit pas dans le premier traité⁽³⁾. Pourtant il nous paraît difficile de soutenir⁽⁴⁾ que, jusqu'au milieu du IV^e siècle, les Carthaginois ne furent pas admis à Rome. S'ils n'avaient pas eu implicitement ce droit, on ne voit guère pourquoi leur République, plus puissante, lors du premier traité, que la République romaine, aurait consenti à un pacte dont un seul article lui était, en somme, favorable la défense faite aux Romains de naviguer au delà du Beau

1. Je croirais volontiers qu'ils n'avaient pas ce droit (contrairement à l'avis de Kahrstedt, *l. c.*, p. 96). Le second traité rouchi avec Rome par Carthage et ses alliés contient cette clause (Polybe, III, 21, 12) : « Dans la partie de la Sicile dont les Carthaginois sont les maîtres et à Carthage, les Romains pourront se livrer à toutes les opérations de commerce qui sont permises aux citoyens ». S'ils y avaient été autorisés chez d'autres « alliés » de Carthage, le traité l'aurait sans doute indiqué expressément.

2. Polybe, III, 24, 13. Plus d'un détail du *Poenulus*, représenté vers 190, prouve que Plaute a connu à Rome des marchands carthaginois : conf. t. III, p. 300-1.

3. Supposer qu'il y a une lacune dans notre texte serait une hypothèse vraiment trop commode.

4. Avec M. Kahrstedt, dans *Klio*, XII, 1912, p. 471.

Promontoire⁽¹⁾. Nous croyons aussi qu'en mentionnant la conclusion, entre les Carthaginois et les Étrusques, de pactes « relatifs aux importations », Aristote⁽²⁾ a voulu parler d'importations faites de part et d'autre : soit par des vaisseaux étrusques à Carthage, soit par des vaisseaux puniques dans certains ports de l'Étrurie.

Au Ve siècle, Hérodote paraît avoir rencontré des Carthaginois dans des ports grecs⁽³⁾. Il y en avait à Syracuse et dans d'autres villes de la Sicile au début du IV^e siècle⁽⁴⁾ ; à Rhégion, quand éclata la première guerre contre Rome⁽⁵⁾. On retrouve leur trace dans divers lieux de la Grèce propre⁽⁶⁾.

Aux peuples qui gardaient vis-à-vis d'elle leur indépendance, Carthage ne pouvait pas imposer sa politique commerciale par la violence ou la menace ; elle n'aurait pas obtenu d'eux le respect de ses monopoles et le libre accès de leurs ports, si elle ne leur avait rien accordé. Elle dut donc s'engager à ne point faire de conquêtes, à ne pas fonder de colonies dans les contrées dont ils étaient les maîtres, ou qu'ils entendaient se réserver. Les deux premiers traités avec les Romains lui interdirent de construire des forts dans le pays des Latins, d'y occuper aucune ville⁽⁷⁾. Elle laissa la Corse à la disposition des Étrusques⁽⁸⁾ et y renonça peut-être à tout commerce. Elle reconnut les droits des Grecs de la Cyrénaïque au delà des

1. On a fait remarquer (Kahrstedt, *l. c.*, p. 468, 470) que rien n'atteste des importations puniques dans le Latium après ce traité. Mais nous n'avons pas non plus de preuves archéologiques d'un commerce carthaginois avec Rome après le second traité, qui ouvrit expressément Rome à ce commerce.

2. *Politique*, III, 5, 10-11 : συνθήκαι περί τῶν εἰσαγωγίμων. Aristote qualifie d'échanges les rapports commerciaux des deux peuples : τὰς ἀλλαγὰς καὶ τὴν χρῆσιν τὴν πρὸς ἀλλήλους.

3. IV, 43, 195, 196 ; VII, 167. Il est vrai que ces renseignements d'origine carthaginoise, Hérodote a pu les tenir de Grecs qui seraient allés à Carthage. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 65-67.

4. Diodore, XIV, 46, 1. Conf. *infra*, p. 151.

5. Zonaras, VIII, 9, p. 383, d.

6. Voir p. 152-3.

7. Polybe, III, 22, 12-13 ; 24, 5. Conf. t. I, p. 462.

8. T. I, p. 425.

Autels de Philène⁽¹⁾, sans doute aussi ceux de Marseille sur les côtes de la Gaule et du Nord-Est de l'Espagne.

Elle ouvrit à tous son port marchand⁽²⁾. Le premier traité avec Rome ne l'indique pas expressément, mais, si les Romains pouvaient trafiquer au Sud [et non, comme Polybe le comprend, à l'Ouest] du Beau Promontoire, il s'ensuit qu'ils avaient libre accès dans la grande ville africaine⁽³⁾. Une des clauses de ce traité était donc, croyons-nous, applicable à Carthage⁽⁴⁾ : « Les Romains qui viendront pour le négoce ne feront aucune affaire sans l'assistance d'un héraut ou d'un greffier. Tout ce qui se vendra en présence de ceux-ci, le prix en sera dû au vendeur, sous la garantie publique, que la vente ait lieu en Libye ou en Sardaigne. » Mesure favorable aux étrangers, qui, isolés et ignorants des usages locaux, étaient plus exposés à subir des actes arbitraires, des abus de confiance, que capables d'en commettre. Si le second traité ferme aux marchands romains la Sardaigne et le reste de la Libye, il leur octroie à Carthage un statut plus avantageux encore que le précédent : ils pourront s'y livrer à toutes les opérations de commerce qui sont permises aux citoyens⁽⁵⁾. La capitale fut certainement ouverte, dans les mêmes conditions, aux Grecs et aux Étrusques : parmi les nombreux étrangers qui y étaient établis⁽⁶⁾ beaucoup devaient être des négociants.

Dans la partie de la Sicile qui dépendait de l'État punique,

1. T. I, p. 451.

2. Qui était peut-être entouré d'un mur, pourvu de passages où se seraient faites les opérations de douane (voir t. II, p. 65, n. 4). Les marchandises importées n'auraient payé de droits que quand elles seraient entrées dans la ville, après avoir été vendues sur les quais. Celles que l'on réexpédiait dans d'autres ports, où les étrangers n'avaient pas accès, auraient transité en franchise par le port de Carthage et n'auraient été soumises aux droits qu'en arrivant à leur nouvelle destination.

3. C'est, du reste, ce qu'admet Polybe (III, 23, 4), malgré la manière dont il interprète le passage relatif au Beau Promontoire.

4. Polybe, III, 22, 8-9.

5. Le même, III, 24, 12.

6. Voir *infra*, p. 175-6.

le premier traité assure aux Romains tous les droits dont jouissent les Carthaginois⁽¹⁾. C'est, on le voit, la clause que, plus tard, le second traité applique à la ville de Carthage; en même temps, il la renouvelle pour la Sicile⁽²⁾. Pourquoi cette faveur accordée dans l'île aux Romains dès la fin du VI^e siècle, et maintenue au IV^e, alors que des mesures contraires étaient adoptées en Sardaigne et en Afrique ? Les Romains avaient-ils réclamé, dans les ports phéniciens de la Sicile, les mêmes facilités d'accès et de trafic que dans les ports grecs ? ou la participation à des avantages que les Carthaginois auraient consentis aux Grecs, pour obtenir de ceux-ci des avantages réciproques⁽³⁾ ? La liberté des relations commerciales était-elle un privilège concédé par Carthage à ses vassaux et sujets siciliens, qu'elle traitait avec quelques ménagements⁽⁴⁾ ? Il est malaisé de choisir entre ces hypothèses⁽⁵⁾.

La piraterie a commencé dans la Méditerranée avec la navigation ; elle y a sévi, d'une manière plus ou moins intense, jusqu'au XIX^e siècle, et c'est sur les côtes barbaresques qu'elle eu ses derniers repaires. Les Carthaginois s'y adonnaient⁽⁶⁾,

1. Polybe, III, 22, 10.

2. Le même, III, 24, 12.

3. Ces avantages faits aux Grecs n'auraient peut-être été accordés qu'à regret ; peut-être même auraient-ils été révoqués peu d'années après la conclusion du premier traité entre Rome et Carthage. Hérodote (VII, 158) fait dire à Gélon, tyran de Syracuse, répondant en 480 à des Grecs qui lui demandent son appui contre Xerxès : « Lorsque je vous ai proposé de rendre libres ces marchés qui vous procuraient de grands avantages et de grands profits, vous n'êtes pas venus m'assister, etc. » On ne voit pas clairement de quoi il s'agit. Étaient-ce des marchés grecs, sur lesquels les Phéniciens auraient mis la main, après l'échec de l'entreprise de Dorieus dans l'Ouest de l'île (t. I, p. 431-2 ; conf. Paretì, *Studi siciliani ed italoti*, p. 98-100) ? Ou bien des marchés phéniciens, qui, longtemps ouverts aux Grecs, leur auraient été fermés ? En tout cas, Gélon, vainqueur des Carthaginois, dut les contraindre à rétablir l'ancien état de choses.

4. Conf. t. II, p. 311.

5. On conserve à Palerme une dédicace grecque à Aphrodite par un Marseillais (*Inscr. Graecae*, XIV, 295). Elle peut être antérieure au milieu du III^e siècle. Mais il n'est pas sûr qu'elle ait été trouvée en ce lieu.

6. Les vaisseaux semblables à des navires de guerre que possédaient des particuliers devaient servir à la piraterie : voir t. II, p. 444, n. 1.

comme leurs alliés les Étrusques, comme les Grecs, les Latins, les Ligures, les Lipariens et d'autres encore⁽¹⁾. Ces brigands ne se contentaient pas d'arrêter les navires qu'ils rencontraient ; ils faisaient des descentes à terre ; ils formaient souvent des flottes assez puissantes pour attaquer et rançonner les villes. Les États mêmes ne se faisaient pas scrupule d'agir ainsi envers les peuples avec lesquels ils n'étaient pas liés par des traités.

Carthage ne pouvait tolérer de tels crimes quand ils s'exerçaient contre ses marchands et ses possessions ; quand ils menaçaient de tarir les ressources des pays qu'elle prétendait exploiter. Elle employa évidemment sa marine de guerre à la protection des routes commerciales et des ports, à la police préventive et répressive. Les coupables qui se laissaient prendre étaient châtiés avec une sévérité exemplaire, même quand un long temps s'était écoulé depuis leurs méfaits⁽²⁾. Pour la défense des côtes, furent élevées de nombreuses tours⁽³⁾, qui surveillaient le large et échangeaient des signaux d'alarme⁽⁴⁾. Beaucoup de ces vigies subsistaient en Afrique et en Espagne sous la domination romaine : on les appelait volontiers « tours d'Hannibal »⁽⁵⁾, nom

1. Certains chefs de pirates, qui opéraient dans les eaux de Sicile et d'Italie, furent célèbres : par exemple, au début du Ve siècle, Denys de Phocée, terreur des Carthaginois et des Étrusques (Hérodote, VI, 17) ; au milieu du IVe, Postumius d'Étrurie (Diodore, XVI, 82, 3).

2. Aristote, *Rhétorique*, I, 12, 18 : « La punition n'est que tardive, comme elle le serait pour des gens qui auraient pillé les Carthaginois. » Il y a là une allusion à quelque proverbe.

3. Comme au XVe siècle, sur les côtes européennes de la Méditerranée occidentale, contre les pirates barbaresques.

4. Pour ces vigies, voir Pline l'Ancien, II, 181, et XXXV, 169 : en Afrique et en Espagne ; *Bell. Africum*, XXXVII, 14 : dans la région d'Hadrumète ; Tite-Live, XXII, 19, 6 : en Espagne ; Strabon, VI, 2, 1, in fine ; conf. Plutarque, *De communibus notitiis*, 44 (*Moralia*, Didot, II, p. 1325) : en Sicile ; Pseudo-Scylax, 111, p. 89 : dans l'île de Lampédouse, entre Malte et l'Afrique. M. Patroni (*Mon. dei Lincei*, XIV, p. 126-130, pl. VIII et IX, fig. 1) a cru reconnaître les ruines d'une tour de guet phénicienne à l'extrémité de la péninsule de Nora, en Sardaigne. — Pour l'emploi de feux comme signaux : Pline, II, 181 (tours d'Hannibal) ; voir aussi Polyen, VI, 16, 2 (entre la Sicile et Carthage ; il ne s'agit pas dans ce texte de mesures contre la piraterie ; du reste l'indication n'est pas vraisemblable).

5. Pline, II, cc. Il faut probablement expliquer de même la mention d'un *Monumentum Anibal* (sic), sur la côte africaine, non loin d'Hippone : Géographe de Ravenne,

populaire auquel il ne faut sans doute attribuer aucune valeur historique.

La piraterie fut aussi l'objet d'accords diplomatiques. Telles étaient ces conventions par lesquelles les Carthaginois et les Étrusques se promettaient de ne pas se faire de tort⁽¹⁾. On lit dans le premier traité avec Rome⁽²⁾ : « Les Carthaginois ne feront aucun tort aux gens d'Ardée, d'Antium, de Laurente, de Circéi, de Tarracine, ni à aucun autre des Latins qui sont soumis à Rome. Quant à ceux qui ne lui sont pas soumis, les Carthaginois s'abstiendront de leurs villes ; s'ils en prennent une, ils la remettront intacte aux Romains⁽³⁾. Ils ne construiront aucun fort dans le pays des Latins. S'ils entrent en ennemis dans ce pays, ils n'y passeront pas la nuit » [clause destinée à les empêcher de s'avancer loin du littoral]. Carthage s'engageait donc à imposer à ses pirates certaines restrictions, à les observer elle-même : car il semble bien que ces articles visent surtout des expéditions officielles, ou quasi officielles, des entreprises publiques de brigandage⁽⁴⁾. En retour, elle exigeait certainement des Romains qu'ils ne lui fissent pas de tort, quoique la convention ne le stipule pas en termes exprès⁽⁵⁾.

V, 4, édit. Pinder et Parthey, p. 347. Différente était la turrus qu'Hannibal possédait pris de Thapsus : voir t. II, p. 132, n. 3.

1. Aristote, *Politique*, III, 5, 10-11 : σύμβολα περί τοῦ μή ἀδιχεῖν. Le même terme est employé pour indiquer des actes de piraterie dans la traduction grecque des traités conclus entre Carthage et Rome : Polybe, III, 22, 11 ; III, 24, 8 et 10.

2. Polybe, III, 22, 11-13.

3. On doit probablement comprendre ainsi ce texte : il n'est pas interdit aux Carthaginois de se jeter sur des villes indépendantes de Rome et d'y faire du butin, mais ils ne détruiront ni n'occuperont ces villes, qui devront être remises par eux aux Romains. Conf. ce qui est dit dans le second traité.

4. L'interdiction d'occuper des villes et de construire des forts ne peut concerner des particuliers, qui, leur coup fait, devaient avoir hâte de se rembarquer.

5. La défense de naviguer au delà du Beau Promontoire s'appliquait aux pirates aussi bien qu'aux marchands. Quant à l'interdiction d'exercer des actes de piraterie contre Carthage et le long des côtes où les Carthaginois autorisaient le commerce romain (Libye au Sud du Beau Promontoire, Sardaigne, Sicile occidentale), on peut supposer qu'elle allait de soi. De leur côté, les Romains n'ont pas pris la peine de stipuler que la piraterie, interdite contre leurs alliés latins, l'était aussi contre eux-mêmes.

Le second traité indique plus nettement les obligations réciproques des deux parties⁽¹⁾ : « .Au delà du Beau Promontoire et de Mastia de Tarséion, les Romains ne feront pas de butin.... Si les Carthaginois prennent dans le Latium une ville qui ne soit pas soumise aux Romains, les richesses et les habitants de cette ville leur appartiendront, mais ils rendront la ville⁽²⁾. Si quelques Carthaginois⁽³⁾ s'emparent de gens qui, sans dépendre des Romains, ont avec ceux-ci un traité de paix écrit, ils ne les conduiront pas dans les ports des Romains ; si un de ces captifs y est amené et si un Romain le revendique, qu'il soit relâché. De leur côté, les Romains seront astreints aux mêmes obligations. Si, dans un pays qui dépend des Carthaginois, un Romain prend de l'eau et des provisions, il ne devra pas s'en servir pour faire du tort à aucun de ceux qui ont paix et amitié avec les Carthaginois. Même défense est faite aux Carthaginois. Si quelqu'un commet ces actes interdits, que la personne lésée ne se fasse pas justice elle-même, mais que le dommage devienne public. » La dernière phrase, que nous n'avons pas pu traduire littéralement, est soit mutilée, soit plutôt mal rédigée, mais le sens se devine⁽⁴⁾ : quand un acte de piraterie sera commis par un Romain, la victime portera plainte à l'État carthaginois, qui, se substituant à elle, adressera une réclamation à l'État romain ; celui-ci réparera le dommage et il lui appartiendra de prendre contre le coupable les sanctions nécessaires. Naturellement, la même procédure était suivie, *mutatis mutandis*, lorsque l'auteur du méfait était un Carthaginois.

Parmi les mesures que la République prit en faveur du commerce, on doit compter l'aménagement du port marchand de

1. Polybe, III, 24, 4-10.

2. Il n'est pas question dans ce traité, comme dans le premier, des Latins soumis à Rome. On a jugé inutile de dire que les Carthaginois devaient s'abstenir envers eux de tout acte de piraterie.

3. Par conséquent, des particuliers : il ne s'agit pas d'expéditions officielles.

4. Conf. Meltzer, I, p. 344 et 520.

Carthage, grand bassin creusé à l'intérieur, des terres, entouré de quais, précédé, dans la baie du Kram, d'un vaste débarcadère⁽¹⁾. Nous n'avons pas la preuve que des travaux analogues aient été exécutés ailleurs⁽²⁾. Çà et là, on retrouve en Afrique des restes de jetées antiques ; mais, parmi ces ouvrages, les uns sont romains⁽³⁾ et l'âge des autres ne peut pas être déterminé.

Nous n'avons pas non plus de bonnes raisons de croire que, pour faciliter le mouvement commercial, et aussi pour affermir leur domination, les Carthaginois aient établi des réseaux routiers dans les contrées dont ils étaient les maîtres. Dans l'Afrique du Nord, quelques voies sont signalées à l'époque punique. L'une d'elles reliait la capitale à Néapolis (Nabeul), sur le golfe d'Hammamet⁽⁴⁾ ; elle permettait à ceux qui se rendaient à Agrigente, à Syracuse, à Malte, ou bien vers le Byzacium et les Emporia, d'abrèger la traversée et d'éviter les parages dangereux du cap Bon. D'autres routes se dirigeaient, à travers l'isthme de Carthage, vers Utique, Bizerte, la vallée de la Medjerda⁽⁵⁾. Une chaussée suivait le littoral à l'Est de Leptis la Grande⁽⁶⁾ ; nous ignorons si elle faisait partie d'une longue corniche, qui aurait relié les villes des Syrtes. Ces voies ne valaient peut-être guère mieux que les pistes, inaccessibles aux charrois et impraticables par les mauvais temps, qui, comme aujourd'hui, devaient exister partout en pays indigène⁽⁷⁾. Cependant quelques travaux d'art sont mentionnés : des passages taillés dans

1. Voir t. II, p. 37, 43, 58, 69 et suiv.

2. Le port intérieur, ou cothon, d'Hadrumète paraît avoir servi à la marine de guerre : t. II, p. 137, n. 10.

3. Par exemple, la grande jetée de Thapsus : t. II, p. 131.

4. Périple de Scylax, 110 (p. 89).

5. Voir *infra*, p. 130, n. 1.

6. T. II, p. 121.

7. Les Carthaginois passaient pour avoir été les premiers à garnir de pierres les voies : Deutéro-Servius, *In Aeneid.*, 1, 422 (« *vias lapidibus stravisse* » ; conf. ici, t. II, p. 82, n. 9). S'il s'agit d'un empièchement en petits matériaux, cette indication peut se rapporter à des routes. Mais s'il s'agit de pavage ou de dallage, elle se rapporte à des rues de ville, comme les *strata viarum* de Carthage dans le vers de Virgile que commente le second Servius.

les collines qui barraient l'isthme de Carthage⁽¹⁾ ; un pont sur la Medjerda, à peu de distance de la mer⁽²⁾ ; une digue qui, à travers des lagunes, portait la route du littoral, près de Leptis⁽³⁾.

On s'étonne qu'un État où le commerce tenait une telle place ait tant tardé à battre monnaie. Ce n'était pas, il est vrai, un besoin pour les Carthaginois dans leurs relations avec les barbares : ceux-ci préféraient le vieux procédé du troc⁽⁴⁾. Sur des côtes lointaines, l'impossibilité de se comprendre et une défiance réciproque avaient fait adopter des modes d'échange particuliers, dont Hérodote⁽⁵⁾, dans un passage déjà cité⁽⁶⁾, nous donne un curieux exemple. Quand les marchands puniques avaient affaire à des gens civilisés, ils devaient se servir soit de lingots, en barres que l'on pesait, soit de monnaies étrangères. Ce fut seulement, semble-t-il, au IV^e siècle que des monnaies furent émises à Carthage même ; dans la Sicile occidentale, la frappe commença un peu plus tôt⁽⁷⁾. Nous avons dit qu'aux III^e et II^e siècles, les pièces sont souvent de mauvais aloi⁽⁸⁾ : ce qui causait évidemment des difficultés dans les transactions. On constate aussi que les poids manquent de précision et qu'ils ont été établis d'après divers systèmes : le classement en est fort incertain⁽⁹⁾. Il faut donc convenir que, si l'État punique protégea le commerce, il négligea de lui assurer des garanties qui nous paraissent indispensables.

1. Polybe, I, 75, 4. Conf. t. II, p. 4 ; t. III, p. 111, n. 2.

2. Polybe, I, 75, 5. Conf. t. III, l. c.

3. Strabon, XVII, 3, 18. Conf. t. II, p. 121.

4. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 88 ; Diodore, V, 17, 4 : aux Baléares. Périples de Scylax, 112 (p. 94) : sur la côte du Sahara. Strabon, XVII, 3, 20 : au fond de la grande Syrte. Pour le commerce d'échange des Phéniciens dans le Sud de l'Espagne, voir Ézéchiel, XXVII, 12 ; Diodore, V, 35, 3 ; Pseudo-Aristote, l. c., 135. Les Gaditains employaient encore le procédé du troc aux II^e-I^{er} siècles avant J.-C., sur la côte Nord-Ouest de l'Espagne : Strabon, III, 5, 11.

5. IV, 190.

6. T. I, p. 514-5.

7. T. II, p. 324-6, en tenant compte de l'observation faite *infra*, p. 459, n. 1.

8. T. II, p. 329-330.

9. Conf. Kahrstedt, p. 63 ; ici, p. 189-190.

III

Il serait intéressant de savoir ce que les Carthaginois importaient dans les contrées où s'exerçait leur négoce, et ce qu'ils en exportaient. Malheureusement, les textes anciens ne nous apprennent presque rien sur cette question. Quant aux trouvailles archéologiques, encore peu nombreuses, elles ne peuvent nous faire connaître que certaines séries d'objets manufacturés, représentant une faible partie du trafic.

On a vu que Carthage réussit à réserver presque entièrement à ses marchands⁽¹⁾ le monopole du commerce dans les colonies et factoreries phéniciennes de l'Occident et dans les pays dont elles étaient les portes sur la mer. De ce commerce, nous n'avons guère d'autre témoignage que le mobilier funéraire exhumé çà et là le long des côtes méditerranéennes : à Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia, dans le Sahel tunisien ; à Collo et à Gouraya, sur le littoral algérien dans les îles de Pantelleria et de Malte ; à Cagliari, Nora, Sulci, Tharros, en Sardaigne ; dans l'île d'Ibiça⁽²⁾ ; à Villaricos, sur le littoral espagnol entre Carthagène et Almería⁽³⁾. Depuis le IV^e siècle, époque de l'extension des monopoles, jusqu'aux mutilations successives de l'Empire carthaginois, au III^e et au II^e siècle, ce furent des vaisseaux phéniciens qui y introduisirent des céramiques grecques et campaniennes, des verreries égyptiennes. La plupart de ces produits étrangers devaient passer par Carthage⁽⁴⁾.

1. Auxquels il faut joindre ceux des autres villes phéniciennes d'Occident et même d'Orient, qui avaient sans doute les mêmes droits que les Carthaginois. Les traités conclus par Carthage avec Rome valent pour les alliés de Carthage, et mention expresse est faite des Tyriens et des Uticains dans le second traité Polybe, III, 22, 4 ; 24, 3.

2. Pour ces nécropoles, voir *infra*, p. 426.

3. L. Siret, *Villaricos y Herrerias* [conf. *supra*, p. 57, n. 10].

4. Cela est douteux pour les vases grecs et campaniens de Villaricos : peut-être étaient-ils achetés dans la colonie grecque d'Empories, sur la côte de la Catalogne.

Dans les lieux que nous venons d'énumérer, bien plus nombreux sont des objets semblables aux produits de l'industrie punique : vases en terre cuite, bijoux, amulettes, verroteries, ustensiles en métal, œufs d'autruche ouvrés, etc. Beaucoup ont été sans doute importés de Carthage. Mais d'autres ont pu être fabriqués sur place ou dans quelque ville voisine.

Dans les colonies de Sardaigne, surtout à Tharros, on connaît des tombes antérieures au temps où l'île fut fermée au commerce étranger. Cependant, les objets grecs y étant en petit nombre, il est possible qu'ils aient été apportés par des navires phéniciens⁽¹⁾. Quant aux objets phéniciens, les uns peuvent avoir été faits en Sardaigne même, d'autres provenir de la Phénicie, ou bien de Carthage. En général, nous ne saurions choisir entre ces hypothèses; la première est très vraisemblable, non seulement pour la majeure partie des poteries⁽²⁾, marchandise commune et d'un transport assez difficile, mais aussi pour les pierres fines, ornées de gravures⁽³⁾.

En Espagne, dans la vallée du Guadalquivir⁽⁴⁾ et sur la côte méridionale⁽⁵⁾, des sépultures datant des VIIe-VIe siècles avaient reçu des morts qui appartenaient à une population indigène, mais auprès desquels on avait déposé des objets phéniciens plaques et peignes gravés, en ivoire ou en os, œufs d'autruche gravés et peints, bijoux, poteries. Mais il se peut que tout cela ait été fabriqué soit en Orient, soit à Gadès, et vendu par des marchands de cette ville ou de Tyr, et non de Carthage⁽⁶⁾.

Dans l'Afrique du Nord, des tombes contemporaines de la

1. On a aussi découvert quelques vases grecs des VIIe-Ve à Malte et à Pantelleria (voir p. 155, 156, 157, n. 3-4). Il n'est pas vraisemblable qu'ils aient passé par Carthage. Ils ont dû être apportés de Sicile, soit sur des vaisseaux grecs, soit sur des vaisseaux phéniciens.

2. Voir p. 58, n. 2 et 4.

3. *Supra*, p. 94.

4. Autour de Carmona : voir t. I, p. 441, n. 3. A Osuna : Engel et Paris, *Nouv. Arch. des missions*, XIII, p. 480-4, pl. XXXIX et XL.

5. A Herrerias et, près de là, à Villaricos (les plus anciens tombeaux de ce lieu) : voir t. I, p. 441, n. 4.

6. Conf. P. 100.

première Carthage et renfermant un mobilier punique ne se sont guère rencontrées que sur les côtes. A l'intérieur des terres, nous ne trouvons à mentionner que quelques sépultures, découvertes au Khangat et Hedjaj, à Zaghouane⁽¹⁾, à Béja⁽²⁾ à Bulla Regia⁽³⁾, qui puissent être antérieures, de fort peu, au milieu du second siècle⁽⁴⁾. Ces lieux étaient sur le territoire de la République, les deux premiers dans des régions où des Carthaginois devaient posséder des propriétés. En Algérie, au delà du littoral, Cirta (Constantine), une des capitales numides, est le seul endroit où aient été recueillies des poteries puniques⁽⁵⁾, rares et de basse époque, peut-être postérieures à la chute de Carthage. Près de là, au Kheneg, un chef indigène avait reçu, vers le VI^e siècle, sans doute par l'intermédiaire d'un marchand phénicien, un trépied (?) grec en bronze, dont un fragment nous est parvenu⁽⁶⁾. Si donc on s'en tenait aux preuves fournies jusqu'à présent par l'archéologie, il faudrait avouer que le commerce des Carthaginois avec les Libyens, les Numides et les Maures était à peu près nul.

Il est certain que la plupart des indigènes avaient peu de besoins et étaient trop pauvres pour en avoir davantage. Par exemple, ils s'abstenaient de vin⁽⁷⁾, boisson dont d'autres barbares étaient très avides, comme des sauvages modernes le sont encore de l'eau-de-vie avec laquelle le commerce européen les empoisonne. Ils façonnaient des vases grossiers⁽⁸⁾, qui leur

1. T. II, p. 106, n. 4.

2. *Ibid.*, p. 109, n. 10.

3. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 74-78, pl. XIV.

4. Cela n'est pas certain : celles de Zaghouane, de Béja et de Balla Regia pourraient dater de la seconde moitié du II^e siècle, ou même du siècle suivant.

5. Conf. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 55 (lampes); *ibid.*, p. 110 et pl. XII, fig. 5 (urne à couvercle) ; Delaware, *Exploration scientifique de l'Algérie, Archéologie*, pl. 130, fig. 10 (et Texte explicatif par Gsell, p. 126) : jarre trouvée avec une lampe de type grec, qui peut être du II^e siècle (*ibid.*, fig. 11-12).

6. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 340-1 et figure : sphinx.

7. Voir *supra*, p. 26.

8. Ce sont ceux qu'on trouve dans les dolmens et dans les tumulus. Les Berbères en fabriquent encore de semblables.

suffisaient : s'ils avaient reçu des poteries puniques en grandes quantités, on en aurait sans doute retrouvé davantage. Les vêtements en laine, en cuir dont ils se couvraient pouvaient être faits par le travail domestique ; les fers de leurs javelots, de leurs charrues, les rares outils et ustensiles indispensables, par des forgerons, ambulants ou établis dans les bourgs. Il se peut, cependant, que les Carthaginois aient fourni aux princes, aux chefs, des objets de luxe, belles armes, fines étoffes⁽¹⁾, bijoux, parfums, tapis, etc. ; que même ils aient eu des clients parmi des gens de condition plus modeste, surtout parmi ceux qui, ayant été soldats de Carthage, avaient pris quelque teinture de sa civilisation. Une partie des bijoux dont les Libyennes aimaient à se parer⁽²⁾ étaient probablement d'origine phénicienne, soit qu'on allât les acheter dans les villes maritimes, soit qu'ils fussent fabriqués par des artisans qui parcouraient le pays⁽³⁾. En tout cas, il convient d'admettre l'existence d'un trafic de quelque importance entre le littoral et l'intérieur de la Berbérie. Les colonies, sauf celles qui bordaient la province punique, ne paraissent pas avoir eu derrière elles un territoire assez étendu pour leur permettre de vivre d'agriculture⁽⁴⁾ ; elles étaient surtout des entrepôts et des marchés. Or le commerce qui s'y faisait, assez actif pour que Carthage s'en fût assuré le monopole, consistait aussi bien en importations qu'en exportations, car il se servit, jusqu'à une époque récente, des procédés d'échange.

Les indigènes des Baléares, qui n'usaient pas d'or et d'argent⁽⁵⁾, recevaient des Carthaginois des vêtements⁽⁶⁾, du vin et des femmes ; en retour, ils leur livraient des esclaves : ils

1. Notons pourtant que le roi Gulussa s'habillait « simplement, à la manière des Numides », du moins en campagne : Polybe, XXXVIII, 7, 4 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1).

2. Voir t. II, p. 305.

3. Comme- cela se fait de nos jours en Berbérie, et aussi en Orient (Perret et Chipiez, IV, p. 448).

4. Conf. t. II, p. 115.

5. Timée *apud* Diodore, V, 17, 4, et Pseudo-Aristote, *De mirab. ausculi.*, 88.

6. Strabon, III, 5, 1.

allaient, selon Timée, jusqu'à donner quatre ou cinq hommes pour une femme⁽¹⁾. Nous ne savons rien sur la nature des marchandises importées dans l'intérieur de la Sardaigne, dans la Sicile occidentale⁽²⁾, chez les peuples indépendants de l'Espagne, auxquels Carthage demanda des mercenaires depuis le début du Ve siècle⁽³⁾, et chez ceux que les conquêtes d'Amilcar Barca et de ses successeurs assujettirent, pendant un petit nombre d'années, à sa domination.

Les monnaies puniques ne manquent ni en Tunisie, ni dans l'Algérie orientale. Mais on ne doit pas oublier qu'elles avaient encore cours, dans les provinces romaines d'Afrique, au second siècle de notre ère⁽⁴⁾. Ces monnaies semblent avoir circulé en assez grande abondance en Sardaigne⁽⁵⁾, où elles durent se répandre surtout au temps où Carthage était maîtresse d'une bonne partie de l'île. Elles ne sont pas rares dans le Sud et l'Est de l'Espagne, mais il est très probable que la plupart d'entre elles, du moins les pièces d'argent, furent frappées dans la péninsule même, sous la dictature des Barcides⁽⁶⁾.

Ce n'était pas seulement des îles Baléares que les Carthaginois emmenaient des esclaves, pour s'en servir eux-mêmes, — ils en avaient beaucoup⁽⁷⁾, — ou pour les revendre à l'étranger,

1. Timée *apud* Pseudo-Aristote, l. c., où il est question d'échanges avec des marchands. Variante dans Diodore (V, 17, 3), où nous lisons que les Baléares rachètent leurs femmes contre trois ou quatre hommes, quand elles tombent aux mains des pirates. Timée ajoute que les insulaires qui servent dans les armées carthaginoises ne rapportent pas leur solde chez eux, mais l'emploient à acheter du vin et des femmes.

2. Pour des importations possibles de vin d'Afrique à Sélinonte et à Éryx, voir *supra*, p. 26-27.

3. Voir t. II, p. 367. A Villaricos, dans un cimetière du IV^e siècle où le mobilier est en bonne partie punique, la plupart des morts sont probablement des indigènes (t. I, p. 447). Mais ce lieu maritime était un comptoir carthaginois autant qu'un bourg espagnol : voir *infra*, p. 136.

4. Voir Cagnat, *Klio*, IX, 1909, p. 201-3.

5. On a trouvé dans l'île plusieurs trésors de monnaies puniques : Pais, *Atti dell' Accad. dei Lincei*, Serie III, Scienze morali, Memorie, VII, 1881, p. 345, n. 7. Il se peut qu'il y ait eu des ateliers monétaires en Sardaigne : voir t. II, p. 327, n. 6.

6. T. II, p. 328-9.

7. T. II, p. 226, 299.

commerce dont les Phéniciens d'Orient leur avaient donné l'exemple⁽¹⁾. On peut supposer qu'ils en tiraient aussi de l'Afrique septentrionale et de la Sardaigne⁽²⁾. D'ailleurs, cette marchandise se procurait par la piraterie à meilleur compte que par des transactions pacifiques⁽³⁾.

Parmi les exportations, les matières nécessaires à l'industrie devaient tenir une large place. Nous ne saurions affirmer que la Berbérie et la Sardaigne aient été mises à contribution pour les minerais dont elles sont bien pourvues, fer, cuivre, plomb⁽⁴⁾. Mais les Phéniciens s'étaient enrichis en allant, dans le Sud de l'Espagne, chercher divers métaux, surtout de l'argent⁽⁵⁾. Les Carthaginois les imitèrent. Au IV^e siècle, l'argent et le plomb de la Sierra Almagrera étaient sans doute embarqués sur les vaisseaux qui apportaient nombre d'objets puniques tout près de la montagne, à Villaricos ; un Gerashtart, dont l'épithète, en langue phénicienne, a été retrouvée dans ce lieu⁽⁶⁾, peut avoir été gérant de quelque agence commerciale. On sait que, plus tard, à l'époque des Barcides, les mines du Sud de l'Espagne furent exploitées très activement⁽⁷⁾ ; une partie de l'argent qu'elles produisaient allait certainement à Carthage.

Le bois employé dans les chantiers de constructions navales était peut-être tiré des grandes forêts du Nord de la Tunisie⁽⁸⁾ ; de la région de Carthagène venait du sparte pour la corderie⁽⁹⁾. Les indigènes qui, en Afrique et ailleurs, se livraient à l'élevage, fournissaient des laines et des peaux, pour la fabrication

1. Voir P. Cheminant, *Les prophéties d'Ézéchiel contre Tyr* (Paris, 1912), p. 53.

2. Devenus maîtres de la Sardaigne, les Romains en tirèrent beaucoup d'esclaves, qui étaient, il est vrai, des prisonniers de guerre.

3. Voir, par exemple, ce qui est dit dans le second traité avec Rome : *supra*, p. 128.

4. *Supra*, p. 49.

5. T. I, p. 406.

6. *Rép. d'ép. sém.*, 11, 600.

7. T. II, p. 318.

8. *Ibid.*, p. 95, n. 4. Il se peut aussi que les Carthaginois aient exploité des forêts en Sardaigne.

9. Pline l'Ancien, XIX, 26. Conf. t. II, p. 448.

des vêtements et des cuirs. Les laines très fines d'Ibiça⁽¹⁾ devaient être recherchées par les tisserands puniques. A Carthage, on apportait aussi de la pourpre, des défenses d'éléphants, des veufs et probablement des plumes d'autruches, des peaux d'animaux sauvages : toutes choses qui se trouvaient en Berbérie. Des pierres précieuses, escarboucles et grenats, étaient recueillies chez les Masæsytes⁽²⁾ et les Nasamons⁽³⁾ : les Grecs les appelaient pierres carthaginoises, du nom de la ville où ils les achetaient⁽⁴⁾. Pour les céréales récoltées sur le territoire libyque et en Sardaigne, les prélèvements de l'État réduisaient beaucoup le rôle des négociants en grains⁽⁵⁾. Les salaisons que l'on préparait dans les stations de pêche africaines et espagnoles donnaient lieu à un trafic assez important⁽⁶⁾.

Matières premières et, dans une mesure beaucoup moindre, denrées alimentaires, tels étaient les produits tirés par les Carthaginois de leur domaine colonial. L'industrie qui s'était faiblement développée dans quelques villes côtières faisait appoint, et non concurrence aux importations de la capitale ; elle ne répondait qu'à des besoins locaux ou régionaux, sauf les belles étoffes de Malte, dont la renommée s'étendait au loin⁽⁷⁾ et que l'aristocratie punique appréciait certainement. La présence d'un vase espagnol dans une tombe creusée au I^{er} siècle près de Bordj Djedid⁽⁸⁾ ne suffit pas pour faire admettre que Carthage se soit largement approvisionnée de cette céramique barbare⁽⁹⁾.

1. Diodore, V, 16, 2. Couf. *supra*, p. 41, n. 7.

2. Strabon, XVII, 3, 11 : λίθους ... τούς λυχνίας χαί χαρχηδονίους λεγομένουςι.

3. Pline, XXXVII, 104 : « Carchedonia... nascitur apud Nasamonas Carthaginem quondam deportabantur ».

4. Théophraste (*De lapidibus*, III, 18) dit que l'anthrax (il s'agit de l'escarboucle) vient de Carthage et de Marseille ; conf. *ibid.*, VI, 34 ; Pline, XXXVII, 92. Voir à ce sujet Tissot, *Géographie*, I, p. 269-270.

5. *Supra*, p. 49.

6. Voir p. 51-52. Pour ce trafic, il faut sans doute aussi tenir compte des pêcheries de Sardaigne.

7. *Supra*, p. 104.

8. Boulanger, Musée Lavigerie, Suppl., I, p. 61-62, pl. IX, fig. 1.

9. On peut noter aussi la découverte, dans un tombeau de Douimès, d'un objet

IV

C'est par le littoral des Syrtes que les communications entre la Méditerranée et l'Afrique centrale rencontrent le moins d'obstacles⁽¹⁾. Le soin que prirent les Carthaginois d'écarter de ces parages la colonisation grecque et de fixer aux Autels de Philène la limite de leur empire, s'explique peut-être surtout par leur désir de se réserver le commerce avec les oasis du Fezzan et, au delà, avec le Soudan. La prospérité des Emporia, colonies fondées sur un rivage dont les ressources agricoles sont très médiocres⁽²⁾, paraît attester ce commerce⁽³⁾.

D'après Hérodote⁽⁴⁾, il fallait trente jours, par le chemin le plus court, pour aller chez les Garamantes, en partant du pays des Lotophages (situé entre les deux Syrtes). Il y avait donc, dès le Ve siècle, des relations entre la côte où Leptis, Gaphara, Oea, Sabratha furent occupées par les Phéniciens, et le Fezzan, pays des Garamantes. La route dont parle Hérodote est, à notre avis, celle qui, partant de Tripoli (l'antique Oea) ou de Lebda (Leptis), fait un détour vers l'Est, pour éviter la région désolée du plateau Rouge, passe par Bou Ndjem et Sokna, puis traverse la montagne Noire. Elle n'est pas la plus courte, quoi qu'en dise l'historien. Mais celle qui va droit du Nord au Sud, par Mizda, le plateau Rouge, Éderi, et mène en trois semaines de Tripoli à Djerma, est bien plus pénible et semble n'avoir pas été suivie au temps d'Hérodote⁽⁵⁾. D'autre part, il se peut que, de Leptis, d'Oea, de Sabratha, et aussi de Gigthi

probablement fabriqué en Sardaigne, une pendeloque en bronze très grossière, représentant un cerf : Delattre, *Nécrop. punique de Douïmès, fouilles de 1893-4*, p. 31, lig. 57 ; Pallary, *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 133.

1. Schirmer, *Le Sahara*, p. 314.

2. T. I, p. 23-25.

3. Conf., t. I, p. 591 ; t. II, p. 127-8, 319.

4. IV, 183.

5. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 147-150.

et de Tacapas, sur la petite Syrte, des pistes, se dirigeant au Sud-Ouest ou au Sud, aient convergé vers Ghadamès, qui dut être de bonne heure un des carrefours du Sahara⁽¹⁾. Du Fezzan au Bornou, le trajet est assez facile par les oasis de Kaouar et Agadem. De Ghadamès, on va au Soudan par Ghat et Agadès, ou, plus à l'Ouest, par le Touat.

Au I^{er} siècle de notre ère, les Garamantes étendaient leur domination sur une région soudanaise, où ils conduisirent des Romains⁽²⁾. Il est permis de supposer que leurs relations avec l'Afrique centrale dataient de plus loin et qu'ils servaient d'intermédiaires au commerce punique⁽³⁾. Des Carthaginois ne craignaient pas d'accompagner les caravanes. Un certain Magon aurait franchi trois fois le désert. On ajoute, il est vrai, un détail qui est de nature à nous mettre en défiance : Magon aurait fait ces voyages en vivant d'aliments secs et sans boire⁽⁴⁾. La traversée du Sahara était déjà fort dure; mais elle l'était moins qu'aujourd'hui, car les eaux se dérobaient moins sous les sables⁽⁵⁾. Les convois devaient être formés de bœufs, d'ânes, de chevaux : l'usage des chameaux ne se répandit que plus tard, vers le III^e siècle après J.-C.⁽⁶⁾.

Sur le commerce qu'ils faisaient avec l'intérieur de l'Afrique, les Carthaginois n'avaient sans doute pas renseigné les Grecs. Nous savons seulement que des escarboucles, recueillies dans le pays des Garamantes, étaient apportées à Carthage⁽⁷⁾.

1. Nous avons fait remarquer (t. II, p. 123) que l'existence de Sabratha ne se justifie guère autrement : c'est le lieu du littoral d'où l'on atteint le plus aisément Ghadamès (Pline, V, 35 : « Cydamum e regione Sabratae »).

2. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 236-7. Le même, *Hérodote*, p. 151.

3. Les Nasamons, peuplade du littoral de la grande Syrte, ont peut-être aussi joué un rôle dans ce trafic. Ils voyageaient, à travers le désert : voir Hérodote, II, 32 ; IV, 172 et 182 ; conf. Gsell, *Hérodote*, p. 202, 203 et suiv.

4. Athénée, II, 22, p. 44, e.

5. Voir t. I, p. 56, 62.

6. *Ibid.*, p. 60.

7. Strabon, XVII, 3, 19 ; Pline, XXXVII, 92 ; conf. Gsell, *Hérodote*, p. 153. On les appelait pierres carthaginoises : voir supra, p. 137.

Les Garamantes, dit Hérodote⁽¹⁾, allaient, sur des chars attelés de quatre chevaux, donner la chasse à des Éthiopiens qui habitaient des cavernes : peut-être dans le Tibesti, au Sud du Fezzan⁽²⁾. Conduisaient-ils ces malheureux aux ports des Syrtes, pour les vendre comme esclaves ? Amenaient-ils du Soudan d'autres nègres, destinés au même sort ? C'est ce que nous ignorons⁽³⁾. Il y avait certainement des nègres à Carthage⁽⁴⁾ et il est vraisemblable que le commerce punique en vendait aux Grecs et aux Italiens⁽⁵⁾. Mais ils pouvaient venir de moins loin, de la lisière méridionale de la Berbérie, où des « Éthiopiens » vivaient dans l'antiquité⁽⁶⁾. Rien ne prouve que les Carthaginois en aient tiré beaucoup du cœur de l'Afrique : par la piraterie, la guerre et la traite, les pays méditerranéens alimentaient largement les marchés d'esclaves.

Du Sahara, on apportait évidemment des dattes, mais il n'y avait pas là matière à un fort trafic, car, dans chaque oasis, une bonne partie de la récolte devait être réservée à l'alimentation des habitants⁽⁷⁾. Du Soudan, pouvaient venir de l'ivoire, des peaux de bêtes sauvages, des plumes d'autruches⁽⁸⁾. Il ne faut pas oublier, cependant, que la Berbérie fournissait ces produits en abondance. Une autre marchandise, la plus recherchée de toutes, cheminait peut-être à travers les pays mystérieux de l'Afrique tropicale et les immensités du désert, pour atteindre les Emporia des Syrtes : l'or du Haut-Niger, de la Falémé et de la Haute-Guinée.

1. IV, 183.

2. Cela n'est pas certain : conf. Gsell, *Hérodote*, p. 152-4.

3. On peut supposer qu'ils employaient leurs prisonniers à la culture de leurs oasis : conf. t. I, p. 300.

4. Voir t. I, p. 302, n. 2, et *infra*, p. 174.

5. Pourtant ils étaient peut-être moins nombreux que ceux qui parvenaient aux pays méditerranéens en passant par l'Égypte.

6. T. I, p. 203 et suiv.

7. Les Nasamons se rendaient tous les ans, des bords de la grande Syrte, à l'oasis d'Augila, pour la récolte des dattes (Hérodote, IV, 172 et 182 ; Gsell, *Hérodote*, p. 125). On ne dit pas qu'ils en aient fait le commerce.

8. Conf. plus loin (p. 141-2), pour l'ivoire et les peaux que des Phéniciens exportaient de la côte saharienne, en face de Cerné.

Les Carthaginois se procuraient par ailleurs le précieux métal et ils avaient bien voulu en faire confidence à Hérodote, ou à quelque autre Grec, dont Hérodote serait l'écho⁽¹⁾. Des gens entreprenants se rendaient par mer à un pays de la Libye, en dehors des Colonnes d'Hercule. Ils y déposaient sur le rivage des marchandises et prenaient en échange de l'or, apporté par des indigènes ; l'affaire était conclue sans qu'on se parlât, sans même qu'on se vît de près. L'historien n'indique pas où était ce pays. Comme nous l'avons déjà fait observer⁽²⁾, il n'est pas nécessaire d'admettre que les marchands carthaginois se soient avancés jusqu'à la côte de Sénégambie, même si l'or provenait du Soudan : ceux qui le leur vendaient auraient pu le transporter, à travers le Sahara occidental, dans des parages situés bien plus au Nord ; au reste, cet or pouvait être recueilli clans le Sud du Maroc⁽³⁾.

La dernière des colonies fondées par Hannon sur le littoral africain de l'Océan fut établie dans l'île de Cerné, qui se trouvait, croyons-nous, entre les caps Juby et Bojador, en face des Canaries⁽⁴⁾. Vers le milieu du IV^e siècle, certainement après l'expédition d'Hannon, le Périple de Scylax⁽⁵⁾ donne des détails intéressants sur le commerce fait par les Phéniciens avec les Éthiopiens qui habitaient une grande ville, tout près de là, en terre ferme. Il s'y tenait, semble-t-il, une foire à date fixe. Arrivés à Cerné, les Phéniciens jettent l'ancre et dressent des tentes dans l'île⁽⁶⁾. Après avoir déchargé leurs vaisseaux, ils se servent de barques pour se rendre, avec leurs marchandises, à la ville des indigènes. On procède alors aux échanges. Les trafiquants emportent des peaux de cerfs (c'est-à-dire d'antilopes ?),

1. IV, 196.

2. T. I, p. 515.

3. *Ibid.*; voir aussi Gsell, *Hérodote*, p. 240.

4. T. I, p. 488.

5. § 112 (P. 94-95).

6. Ce qui ne prouve pas que la colonie d'Hannon eût alors disparu : voir t. I, p. 488, n. 6.

de lions, de panthères, d'éléphants, d'animaux domestiques; de l'ivoire, employé chez ces nègres à des usages communs ; même du vin, ce qui est bien invraisemblable⁽¹⁾. La phrase relative à ce qu'ils laissent aux Éthiopiens est en mauvais état. Il y est fait mention de parfumerie, de pierre égyptienne (menus objets de parure en faïence égyptienne⁽²⁾), de céramique attique, — si le texte n'est pas altéré, il s'agit de vases peints ou vernissés, produits attiques ou imitations⁽³⁾, — d'autres poteries encore.

D'après le Pseudo-Scylax⁽⁴⁾, la navigation est impossible au delà de Cerné, à cause du peu de profondeur de la mer, des boues et des algues. Ces indications inexactes attestent seulement qu'à la connaissance des Grecs, les vaisseaux phéniciens ne dépassaient pas la côte septentrionale du Sahara. Nous ne pouvons dire si, au IVe siècle et aux siècles suivants, ils s'avançaient plus loin⁽⁵⁾.

Il est douteux que les Carthaginois aient entretenu des relations commerciales avec les îles Canaries⁽⁶⁾. S'ils abordèrent à Madère, ils n'y eurent pas d'établissements permanents⁽⁷⁾. On aurait découvert, en 1749, des monnaies puniques et cyréniennes à Florès, l'île la plus occidentale de l'archipel des Açores⁽⁸⁾. A supposer que cela soit vrai, il faudrait prouver qu'elles y avaient été introduites dès l'antiquité.

Le long des côtes européennes de l'Océan atlantique, les marins du Sud de l'Espagne, du pays de Tartessos, allaient

1. Conf. *supra*, p. 21.

2. *Supra*, p. 97, n. 5.

3. Les vases peints grecs étant très rares dans les nécropoles puniques, on pourrait penser aux petits vases, entièrement couverts d'un vernis noir, qui furent fabriqués à Athènes, puis en d'autres lieux, surtout en Campanie voir *infra*, p. 159 et suiv.

4. § 112, p. 93.

5. Conf. t. I, p. 508-9.

6. *Ibid.*, p. 519-520.

7. *Ibid.*, p. 520-2.

8. M.-Ch. Sprengel, *Geschichte der wichtigsten geographischen Entdeckungen* (2^o édit., Halle, 1792), p. 56 et 60.

depuis longtemps chercher, à l'entrée de la Manche, l'étain de la presque île de Cornouaille⁽¹⁾. On ne sait quand les Phéniciens s'y rendirent à leur tour, en partant de Gadès. L'expédition officielle d'Himilcon, antérieure au milieu du IV^e siècle, visita les îles Œstrymnides, qui étaient situées probablement à l'extrémité de la Bretagne française. C'était là que des indigènes vendaient aux étrangers l'étain et le plomb que, sur des barques, ils apportaient de l'extrémité Sud-Ouest de l'Angleterre⁽²⁾. Des marchands puniques avaient dû précéder Himilcon dans ces parages; d'autres le suivirent⁽³⁾. Il se peut qu'ils aient poussé jusqu'à la pointe de Cornouaille, pour nouer des relations directes avec le peuple qui exploitait les mines⁽⁴⁾. Une autre route de l'étain britannique vers la Méditerranée traversait la Gaule et aboutissait à Marseille⁽⁵⁾; les Carthaginois n'en étaient pas les maîtres. Certainement suivie à la fin du IV^e siècle ou au début du III^e⁽⁶⁾, elle était sans doute bien plus ancienne. Nous ne sommes pas à même d'apprécier l'importance relative de ces deux routes. Au Nord-Ouest de l'Espagne, l'étain de la Galice et des Asturies fut exploité à l'époque de la domination romaine; des vaisseaux venaient le charger à des îles Cassitérides⁽⁷⁾. Mais on n'a pas la preuve qu'il ait été connu des Carthaginois⁽⁸⁾.

1. T. I, p. 407.

2. *Ibid.*, p. 470-1.

3. Les visites des marchands carthaginois aux Œstrymnides sont attestées par Festus Aviénus, *Ora marit.*, 114-5.

4. Diodore (V, 22, 1) indique, d'après Timée, que les habitants de la région du cap Bélérian (pointe de Cornouaille) sont très hospitaliers et que leurs mœurs se sont adoucies par suite de leurs relations avec les marchands étrangers.

5. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 410.

6. Ce que Diodore en dit (V, 22, 2-4) est emprunté à Timée. Pour l'île d'Ictis (Ιχτις), qu'il mentionne à ce propos, conf. Pline l'Ancien, IV, 104, citant Timée (« insulam Mictim »).

7. Les îles Cassitérides dont parle Hérodote (III, 115; conf. ici, t. I, p. 516) et « d'où, dit-il, nous vient l'étain », étaient sans doute celles que Festus Aviénus appelle Œstrymnides. Le mot χασσίτερος (étain) a pu servir à dénommer diverses îles d'où l'on exportait ce métal.

8. Voir t. I, p. 407, n. 2.

Entre Gadès et l'extrémité de la Bretagne, il avait fallu établir des escales, dont quelques-unes devinrent probablement des comptoirs. Nous n'avons aucun renseignement sur le commerce qui s'y faisait, aucun indice d'influences puniques sur les habitants de l'Espagne occidentale et septentrionale, de la Gaule occidentale⁽¹⁾.

Il n'existe pas de motifs de croire que les Carthaginois aient dépassé le marché de l'étain et se soient avancés par mer jusqu'à un marché de l'ambre, qui se serait tenu vers l'embouchure de l'Elbe. Ils semblent n'avoir guère apprécié cette matière⁽²⁾.

V

Rentrons dans la Méditerranée, vers les pays que Carthage ne put soumettre à son monopole commercial.

Elle eut des relations avec les peuples riverains des golfes du Lion et de Gênes : à plusieurs reprises, elle leva chez eux des mercenaires⁽³⁾. Pourtant on ne voit pas que ses marchands aient beaucoup fréquenté ces parages : c'était le domaine de Marseille. Celle-ci, quand elle était en paix avec sa vieille rivale⁽⁴⁾, ne devait pas exclure les Carthaginois de son port, ni peut être

1. Les arguments présentés à ce sujet me paraissent sans valeur. Voir, entre autres, Lionel Bonnemère, *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1899, p. 389-397. Quand même on admettrait l'antiquité des signes gravés sur la plaque de schiste de Guérande (*Revue des études anciennes*, XVII, 1915, fig. à la p. 68), il resterait à démontrer qu'ils forment une inscription phénicienne.

2. Voir t. I, p. 471, n. 9; t. IV, p. 104. Naturellement, ils n'avaient pas à prendre part au transport par terre, à travers l'Europe centrale, de l'ambre que l'on recueillait soit sur les côtes de la mer du Nord, soit sur celles de la Baltique. De nombreuses monnaies puniques, découvertes en Croatie, à Mazin et à Kula, ne sont pas des documents dont nous devons tenir compte dans une étude sur le commerce carthaginois, car elles ont été apportées dans ces lieux assez longtemps après la destruction de Carthage : voir *Revue numismatique*, 1901, p. 290-2, d'après M. Bahrfeldt, *Der Munzfund von Mazin* (Croatien), Berlin, 1901 (que je n'ai pas pu consulter).

3. T. II, p. 376-8.

4. Voir t. I, p. 444-5, 460-1.

même de ses colonies. Mais ils n'y ont laissé que des traces insignifiantes ou incertaines. Quelques vases, fort communs, exhumés à Marseille, ont un aspect phénicien⁽¹⁾. A Ampurias, au pied des Pyrénées, ce sont des objets peu nombreux et sans valeur, poteries et amulettes en faïence égyptienne (si on les a bien trouvés en ce lieu)⁽²⁾ ; à Monaco, des monnaies puniques⁽³⁾, qui pourraient y avoir été introduites après le milieu du IIe siècle. Une célèbre inscription⁽⁴⁾, — tarif de sacrifices, — exhumée sous la cathédrale de Marseille, a été gravée à Carthage⁽⁵⁾, et il n'est pas vraisemblable qu'elle ait pris place dans un temple qu'auraient élevé des métèques carthaginois, domiciliés dans la colonie phocéenne⁽⁶⁾ ; cette pierre africaine a pu servir, nous ne savons quand, de lest à quelque vaisseau et être abandonnée sur la côte de Provence⁽⁷⁾. Une autre inscription punique⁽⁸⁾, épitaphe d'une prêtresse, est sortie de terre, il y a quelques années, à Avignon ; mais il n'est pas interdit de croire qu'on l'avait apportée de Tunisie très peu de temps auparavant⁽⁹⁾.

En Étrurie, dans le Latium, en Campanie, des tombes, appartenant pour la plupart au VIIIe siècle et à la première moitié du VIIe⁽¹⁰⁾, contenaient des objets de style oriental, qui avaient été

1. Clerc (et Pottier), *Revue historique de Provence*, I, 1901, p. 267-9.

2. Kahrstedt, p. 126.

3. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1880, p. 114-5 ; 1895, p. 159. Des monnaies puniques ont été découvertes dans quelques autres lieux de la Gaule, près de Marseille, à Besançon, etc. : voir Blanchet, *Revue numismatique*, 1909, p. 270.

4. C. I. S., I, 165.

5. Des géologues ont reconnu que la pierre a été tirée d'une carrière de la région de Carthage.

6. C. I. S., I, p. 238 du t. I ; Blancard, *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. LXI-LXII ; Vasseur, *Bull. de la Société archéol. de Provence*, III, 1916, p. 182. Contra : Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 389, n. 1, et *Rev. des études anciennes*, XX, 1918, p. 196.

7. Ce qui ne veut pas dire que, depuis ce temps, elle n'ait pas été déplacée. Elle a été trouvée à plus de trois mètres au-dessus du niveau de la mer (Blancard, l. c.).

8. *Rép. d'ép. sém.*, 1, 360.

9. La pierre est un calcaire noir, africain.

10. Je ne puis adopter les dates plus élevées, proposées par M. Montelius dans son livre *Die vorklassische Chronologie Italiens* (Stockholm et Berlin, 1912).

fabriqués et importés par des Phéniciens⁽¹⁾ : scarabées, figurines, petits vases en terre émaillée, verroteries, bijoux, coupes d'argent historiées, ivoires et albâtres sculptés⁽²⁾. Les scarabées, amulettes et verroteries apparaissent dès le IX^e siècle : Carthage n'existait pas encore, ou venait à peine d'être fondée. Il est possible qu'au VII^e siècle, à une époque où elle était déjà prospère, elle ait participé à ce commerce, mais ce n'est qu'une hypothèse. Nous avons vu⁽³⁾ que les coupes d'argent ont été probablement faites dans des ateliers orientaux, et il n'y a pas lieu de supposer qu'avant d'être introduites en Italie, elles aient passé par l'Afrique.

Les objets d'importation phénicienne ne se rencontrent plus guère après le VII^e siècle dans le centre de la péninsule⁽⁴⁾, soit que l'accès de cette contrée leur ait été fermé par suite de la concurrence victorieuse du commerce grec, soit qu'ils aient cessé d'être de mode⁽⁵⁾.

D'autre part, on a trouvé à Carthage⁽⁶⁾, et aussi en Sar-

1. Si le nom d'Agylla, par lequel les Grecs désignaient la ville étrusque de Cæré, a été emprunté aux Phéniciens (voir t. I, p. 403, n. 1), ceux-ci ont évidemment fréquenté ce lieu.

2. Voir, entre autres, Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci*, p. 302-3, 419 et suiv. ; Kahrstedt, dans *Klio*, XII, 1912, p. 461-473. Je ne parle pas ici des objets qui ont été attribués à tort aux Phéniciens et qui sont soit de travail grec, soit de travail étrusque : voir *supra*, p. 85 (n. 5), 99, 102. Aux produits phéniciens, il faut joindre quelques scarabées, amulettes, gourdes en terre émaillée, qui sont de travail égyptien, mais ont dû être importés par des Phéniciens.

3. P. 83.

4. Peut-être un peu plus tard en Campanie : Kahrstedt, l. c., p. 468. Au Nord de l'Apennin, dans la région de Bologne, des tombes plus récentes renfermaient quelques verroteries et scarabées, qui peuvent être phéniciens : Kahrstedt, *ibid.*, p. 468 et 473.

5. Dans la seconde moitié du VII^e siècle, le commerce grec était très florissant en Italie et il tendait naturellement à évincer le commerce phénicien. Pourtant, si les Italiens avaient conservé, par exemple, le goût des scarabées et des amulettes en terre émaillée, il eût été facile aux Grecs de leur en fournir, puisqu'ils en fabriquaient à Naucratis, fondée en Égypte vers 650 : voir H. Prinz, *Funde aus Naukratis*, p. 100 et suiv.

6. Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, fig. à la p. 25, en haut. Le même, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 284, 291, 290, 364, 369. Musée Alaoui, Suppl., p. 291-2, pl. CI, fig. 6. Gauckler, *Nécrop.*, pl. CLXIX et CLXXXVI. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. CXLIII. On signale aussi une coupe en bucchero dans une tombe d'Utique : *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXCVII.

daigne⁽¹⁾, dans des sépultures de la fin du VIIe siècle ou du début du VIe⁽²⁾, de petits vases aux parois minces, de formes élégantes, imitant des modèles métalliques, d'une couleur noire, très foncée, obtenue par un procédé de fumigation et revêtue d'une couche brillante de cire. Ce sont des buccheri, tout à fait semblables à ceux qui abondent dans les tombes étrusques contemporaines⁽³⁾. La fabrication des buccheri a été certainement fort active en Étrurie, mais des découvertes récentes ont prouvé que la céramique dont nous parlons a eu ses Origines en pays grec, dans l'île de Lesbos et peut-être ailleurs⁽⁴⁾. Les ateliers toscans ont dû copier tout d'abord des exemplaires importés. Il est donc difficile de dire si les buccheri recueillis à Carthage sont étrusques ou grecs. Si l'on veut adopter la première hypothèse⁽⁵⁾, on ne doit cependant pas affirmer qu'ils ont été transportés directement d'Étrurie en Afrique, soit sur des vaisseaux étrusques, soit sur des vaisseaux puniques. Des buccheri étaient importés à Syracuse⁽⁶⁾ : peut-être le port sicilien a-t-il servi d'intermédiaire entre le centre de fabrication et Carthage⁽⁷⁾.

Ainsi, nous n'avons pas la preuve que, dans ces temps lointains, les Carthaginois et les peuples de l'Italie aient eu des relations commerciales.

1. A Tharros : von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 67 et 68 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 256. Quelques buccheri ont été apportés dans la colonie phénicienne de Motyé, en Sicile : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443.

2. A Carthage, ils disparaissent avant les vases corinthiens : Gauckler, *l. c.*, p. 508.

3. Je n'ai constaté, aucune différence entre les buccheri conservés aux musées Lavigerie et Alaoui et ceux que j'ai tirés jadis en grand nombre de la nécropole de Vulci.

4. Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre* (I), p. 153 ; (II), p. 325. Perrot, *histoire de l'art*, IX, p. 155 et suiv.

5. Qui, somme toute, me parait la plus vraisemblable.

6. On a trouvé aussi des buccheri à Mégara Hyblæa et à Sélinonte : voir Orsi, *Mon. dei Lincei*, XVII, p. 253, 254. On en a recueilli des fragments à Marseille : Vasseur, *Annales du musée d'histoire naturelle de Marseille*, XIII, 1914, p. 94-95, pl. XIII, fig. 16-19.

7. A Syracuse (comme du reste en Étrurie), ces buccheri sont mêlés à de petits vases corinthiens identiques à ceux qui accompagnent les buccheri des sépultures carthaginoises.

Plus tard, vers la fin du VI^e siècle, quelques tombes étrusques de Tarquinies (Cornéto) contiennent des scarabées en pierre fine, de style égyptisant, ressemblant à ceux que l'on retrouve à Carthage, en Sardaigne, et aussi en Phénicie⁽¹⁾. Il se peut que ce soient des produits puniques : les Carthaginois étaient, depuis une trentaine d'années, les alliés des Étrusques⁽²⁾.

C'est à la même époque que se place, selon l'indication de Polybe, le premier traité de commerce entre Carthage et Rome, traité suivi d'autres accords. On sait que des conventions semblables lièrent les Étrusques et Carthage. Il n'est donc pas douteux qu'un trafic important ait existé entre elle et l'Italie pendant plusieurs siècles relations attestées par la présence d'Italiens à Carthage⁽³⁾, de Carthaginois à Rome⁽⁴⁾, et par des échanges de monnaies⁽⁵⁾.

D'autres témoignages peuvent être invoqués. Les Romains ont pris directement à la langue phénicienne, sans passer par l'intermédiaire des Grecs, les noms par lesquels ils ont désigné Carthage, *Karthago*⁽⁶⁾, Tyret les Tyriens, *Sarra*, *Sarrani*, *Serrani*,

1. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 171 et 445. Kahrstedt, *Klio*, XII, p. 463.

2. T. I, p. 425.

3. Voir *infra*, p. 176. Pendant la révolte des mercenaires, des marchands italiens trafiquèrent avec les rebelles, puis avec les Carthaginois : Polybe, I, 83, 7 et 10 ; conf. ici, t. III, p. 117 et 118.

4. *Supra*, p. 122. — Près de Cervétri, où s'éleva la grande ville étrusque de Cæré, il y avait sur le littoral un lieu appelé *Punicum* par la Table de Peutinger (conf. Géographe de Ravenne, IV, 32, et V, 2, p. 267 et 334, édit. Pinder et Parthey). On a supposé que c'était un ancien comptoir punique. Mais Nissen (*Italische Landeskunde*, II, p. 436) y voit, avec beaucoup plus de vraisemblance, le nom d'une auberge, dont l'enseigne aurait été une grenade (*malum Punicum*).

5. Outre des trouvailles isolées de monnaies puniques en Italie et italiennes en Afrique, on peut citer un trésor trouvé dans une des îles Cuni, à 23 kilomètres au Nord-Est de Bizerte; il comprenait 18 monnaies d'argent de Carthage et 132 deniers romains, frappés de 268 à 164 avant J.-C. : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCIV et suiv. ; un autre trésor de plusieurs centaines de monnaies puniques d'argent, mêlées à des monnaies des Bruttians, trouvé à Tiriolo, dans la province de Catanzaro : *Gabricsi, Not. degli scavi*, 1898, p. 174-6. Il est vrai que ce trésor pourrait avoir été constitué à l'époque où Hannibal était maître du Bruttium : les monnaies carthaginoises n'auraient pas été introduites en Italie par le commerce.

6. Conf. t. I, p. 376.

probablement aussi Utique, *Utika*, et les *Afri*, indigènes du territoire punique⁽¹⁾ : en grec, on disait Καρχηδών, Τύρος et Τυρίοι, Ἰτύχη, Λίβυες⁽²⁾. Ils ont emprunté aux Carthaginois quelques procédés de menuiserie et de maçonnerie⁽³⁾, quelques recettes culinaires⁽⁴⁾, la forme d'un vêtement⁽⁵⁾. C'est bien peu, il faut l'avouer, en comparaison de l'influence exercée dans l'Italie centrale par l'hellénisme⁽⁶⁾. Il n'est nullement prouvé que des poids et mesures d'origine orientale, adoptés dans la péninsule, y aient été introduits par des Carthaginois⁽⁷⁾. Les étymologies phéniciennes proposées pour certains mots latins sont ou fausses, ou très contestables⁽⁸⁾ ; pour quelques autres, qui sont fondées, la transmission s'est faite par l'intermédiaire du grec⁽⁹⁾ ; seul le mot *tunica* paraît être un emprunt direct⁽¹⁰⁾.

Le mobilier des sépultures italiennes du Ve siècle et des siècles suivants ne nous apprend rien sur les produits apportés par les marchands carthaginois, ou exportés de Carthage par les Italiens. Les poteries grossières et autres objets communs qui remplissent les tombes puniques n'avaient évidemment pas de clientèle chez les peuples de la péninsule, largement

1. Conf. t. II, p. 99. L'hypothèse qui donne à ce nom une étymologie grecque ne me paraît pas admissible : voir *infra*, p. 257, n. 6.

2. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, I, p. 198. Helbig, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXV, 2e partie (1890), p. 364. Pour *Poenus*, *Poenicus* et *Punicus*, *Poenicius*, il y a eu emprunt au grec (Φοῖνιξ et dérivés).

3. Voir *supra*, p. 56; *infra*, p. 195, 190.

4. *Supra*, p. 18.

5. *Infra*, p. 150, n. 2.

6. M. Assmann (*Archäol. Anzeiger*, 1914, p. 82-80) relève, sur des miroirs étrusques, des noms qu'il croit d'origine sémitique, et il veut y voir une preuve des relations qui existèrent entre les Étrusques et les Carthaginois. Mais ses explications me semblent bien sujettes à caution.

7. Hypothèses aventureuses présentées h ce sujet par Nissen, dans le *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft* d'I. von Müller, I, 2e édit., p. 882-3.

8. *Ferrum*, *asinus*, *ebur*, *ficus*, *moneta*. Sur cette question, voir surtout W. Muss-Arnolt, *Semitic words in Greek and Latin*, dans *Transactions of the American philological Association*, XXIII, 1892, p. 35 et suiv.

9. *Saccus*, *cadus*. Voir A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque* (Paris, 1913), p. 52.

10. Muss-Arnoldt, 1. c., p. 77. A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2^o édit., s. v. *Tunica*. Pour *mappa*, voir *infra*, p. 150, n. 2.

approvisionnés par les industries grecque et indigène⁽¹⁾. Des tissus, des vêtements, des cuirs ouvrés recevaient sans doute meilleur accueil⁽²⁾. De même, des fruits, grenades, figes, des légumes, de la cire et du miel, des salaisons⁽³⁾. Le commerce de l'ivoire n'est guère douteux⁽⁴⁾. On peut croire à un trafic d'esclaves, de peaux, de laines, de métaux, surtout d'étain et d'argent ; mais nous souhaiterions des preuves⁽⁵⁾. Des animaux sauvages, destinés aux spectacles⁽⁶⁾, du marbre de Chemtou⁽⁷⁾ furent peut-être expédiés à Rome entre la seconde et la troisième guerre punique.

Dans les dernières années de son existence, Carthage reçut des vins campaniens⁽⁸⁾. Parmi les autres importations d'origine italienne, nous ne connaissons que des objets de style grec, vases en bronze, poteries, fabriqués en Campanie et dans le Sud de la péninsule, soit avant, soit après la conquête de ces pays par Rome. Ils ont été embarqués dans des ports grecs,

1. Pour la mention d'une lanterne punique par Plaute, voir p. 82, n. 4.

2. *Poenicum* était chez les Romains le nom d'un vêtement, appelé ainsi, dit Varron (*De lingua latina*, V, 23, 113), parce qu'il avait été introduit par les Carthaginois. Pour l'origine phénicienne du mot *tunica*, voir p. 149, n. 10. Le mot *mappa*, nom d'un morceau d'étoffe qui servait à donner le signal des courses au cirque, était d'origine punique, d'après Quintilien, I, 5, 57 : « mappam circo usitatum nomen Poeni sibi vindicant ». Pour les cuirs, *supra*, p. 105.

3. Voir p. 31, 35, 45.

4. Conf. Caton, *apud* Festus, s. v. *Pavimenta poenica*, édit. Lindsay, p. 282.

5. On ignore par suite de quelles circonstances Térance, originaire de Carthage ou, tout au moins, du territoire punique (il fut appelé plus tard P. Terentius Afér), devint, fort jeune, l'esclave d'un sénateur romain, Terentius Lucanus voir Suétone, édit. Roth, p. 291-2. Noter que l'Étrurie n'avait besoin de recevoir du dehors ni fer, ni cuivre, dont elle était abondamment pourvue.

6. Dans le *Poenulus* de Plaute, le marchand carthaginois vient, dit un plaisantin, offrir aux édiles des « rats d'Afrique » (*mures africanos*) pour les jeux du cirque (vers 1011-2). Il est probable, cependant, que ces animaux étaient surtout fournis par Masinissa (voir t. III, p. 311-2).

7. Conf. p. 50.

8. On a exhumé à Carthage un débris d'amphore, portant la marque [T]r. *Loisio* : C. I. L., VIII, p. 2186, n° 22637 (62). Il s'agit de Trebius Lusius, grand commerçant italien, qui est nommé sur une inscription de Délos, datant de 166-157 avant J.-C., et dont des estampilles ont été retrouvées aussi à Tarente et en Sicile. Des jarres découvertes à Penne, près de Marseille, ressemblent exactement à des poteries que l'on a recueillies dans les tombes les plus récentes de Carthage. Déchelette (*Manuel*, II, p. 1005) croit qu'elles avaient servi à transporter du vin de Campanie, en Gaule comme en Afrique.

Cumes, Tarente, etc. Nous les étudierons en même temps que les produits de l'industrie hellénique.

On n'a pas de renseignements sur le commerce des Carthaginois avec les villes grecques de la Cyrénaïque⁽¹⁾.

Ce fut assurément avec celles de la Sicile qu'ils eurent le plus de relations. Au Sud-Ouest de l'île, Sélinonte faisait face à l'Afrique. Fort riche au VI^e siècle et au début du Ve⁽²⁾, elle semble avoir dû cette prospérité surtout à son trafic avec Carthage, dont, en 480, elle fut l'alliée, trahissant la cause de l'hellénisme⁽³⁾. Plus à l'Est, Agrigente parvint à son apogée au Ve siècle. Nous savons qu'elle vendait alors beaucoup de vin et d'huile aux Carthaginois⁽⁴⁾. Ceux-ci et les Syracusains furent en rapports dès le siècle précédents⁽⁵⁾, probablement même plus tôt⁽⁶⁾. Devenue la véritable capitale de la Sicile grecque, Syracuse fit un commerce actif avec Carthage, dans les intervalles des guerres qu'elle soutint contre elle. Nous lisons dans Diodore⁽⁷⁾ qu'en 398, un assez grand nombre de riches Carthaginois étaient établis dans cette ville, dont le port abritait des vaisseaux puniques, chargés de marchandises. Un trésor enfoui près de Bizerte au Ve siècle se composait surtout de pièces d'argent syracusaines, auxquelles étaient jointes des monnaies de quelques autres cités grecques de l'île, et aussi des monnaies d'Athènes⁽⁸⁾.

1. Pour des échanges de vin et de silphium à Charax, sur la grande Syrte, entre des Carthaginois et des contrebandiers venus de la Cyrénaïque, voir p. 26. 2. Ses temples furent construits entre 580 et 480 environ avant J.-C. 3. T. I, p. 433.

4. Diodore, XIII, 81, 4-5. Conf. supra, p. 27 et 29.

5. Le Magonide Amilcar, qui commanda la grande expédition sicilienne de 480, était fils d'une Syracusaine : Hérodote, VII, 166.

6. Si les vases corinthiens et les *buccheri* importés à Carthage venaient de Syracuse : voir p. 147, n. 7.

7. XIV, 46, 1.

8. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCXL ; de Bray, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, V, 1907, p. 104 ; Blanchet, *Rev. numismatique*, 1907, p. 533. Monnaies plus récentes de la Sicile orientale, dans des tombes de Carthage Gauckler et Babelon, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXXX, CLXV-VI : Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 79 ; le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 599 ; *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 30.

Cependant, en Sicile pas plus qu'en Italie, les importations carthaginoises ne sont attestées par des découvertes archéologiques. Des scarabées, des amulettes et de petits vases en faïence égyptienne, des verroteries, que renfermaient des tombes des VIIIe-VIIe siècles, à Syracuse et à Mégara Hyblæa⁽¹⁾, sont apparemment des produits phéniciens⁽²⁾ ; mais cela ne prouve pas qu'ils soient venus d'Afrique. Plus tard, aux IVe-IIIe siècles, des jarres de type phénicien, dont l'une est munie d'une estampille offrant l'image punique dite signe de Tanit, furent introduites à Syracuse⁽³⁾, à Camarine⁽⁴⁾, à Géla⁽⁵⁾ ; elles devaient contenir du vin, de l'huile ou des fruits⁽⁶⁾. Elles ont pu être apportées soit de Malte⁽⁷⁾, soit de Carthage⁽⁸⁾.

Il est vraisemblable que, pendant longtemps, les Carthaginois eurent peu de relations directes avec les Grecs de la Méditerranée orientale : nous verrons que les vases attiques des VIe-Ve siècles sont très rares dans les sépultures puniques. Au IVe siècle, des marchands de Carthage fréquentaient les villes de la Grèce. Alexis et Ménandre firent représenter à Athènes des comédies intitulées « le Carthaginois », et c'est une pièce grecque, portant le même titre, qui a servi de modèle au *Poenulus*⁽⁹⁾ : Plaute y met en scène un Hannon, qui vient en

1. Orsi, *Not. degli scavi*, 1893, p. 469 (et 472, 480, 481 ; *ibid.*, 1895, p. 116, 145 (fig. 25), 147 (fig. 29), 154, 177-8 ; *Mon. dei Lincei*, I, p. 808-9, 937-8. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 75. Plusieurs de ces menus objets ont été trouvés aussi à Géla : Orsi, *Mon. dei Lincei*, XVII, p. 201 (fig. 157), 207-8 (fig. 103). On en a même recueilli dans des cimetières indigènes de la Sicile orientale.

2. Pourtant, parmi les scarabées et autres objets en terre émaillée, les plus récents pourraient provenir d'ateliers grecs, établis à Naucratis : conf. *supra*, p. 146, n. 5, et Orsi, *Not. degli scavi*, 1893, p. 495, n. 1 ; 1895, p. 116.

3. Orsi, *ibid.*, 1891, p. 382 (avec le signe de Tanit).

4. Orsi, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 809, fig. 27 ; p. 838-9, fig. 53 ; p. 848, fig. 58.

5. Le même, *ibid.*, XVII, p. 193, fig. 150.

6. A Camarine et à Géla, on s'en était servi dans des cimetières et on y avait inséré des corps d'enfants.

7. Comme le supposent Mayr, *Die Insel Malla im Altertum*, p. 91, n. 8, et Kahrstedt, *Geschichte*, p. 95.

8. Pour une boîte en plomb, à fard ou à pommade, provenant peut-être de Carthage et trouvée à Camarine, voir *supra*, p. 106, n. 2.

9. *Poenulus*, 53. On ne sait pas quelle était cette comédie grecque : voir M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, 3e édit., I, 1, p. 87.

Étolie, à Calydon, où il a un hôte. Une inscription de Thèbes⁽¹⁾, datant de 365 environ avant J.-C., est un décret qui élit proxène des Béotiens un Hannibal, fils d'Asdrubal⁽²⁾, Carthaginois : comme les proxènes étaient des sortes d'agents consulaires, ce texte témoigne de rapports commerciaux entre Thèbes et l'Afrique du Nord. Les Carthaginois Synalos et Bodmelqart, qui se rendirent à Athènes vers la fin du IV^e siècle, furent chargés d'une ambassade dont nous ignorons l'objet⁽³⁾, et il n'est pas sûr que leur compatriote et contemporain Yhoumilk, donateur de deux couronnes d'or à l'Apollon et à l'Artémis de Délos⁽⁴⁾, se soit occupé de négoce. Mais d'autres Carthaginois, de condition plus humble, avaient dû s'établir à Athènes⁽⁵⁾ et à Délos⁽⁶⁾ pour y faire du commerce, à l'exemple de ces Phéniciens d'Orient qui formèrent en Grèce des colonies si prospères.

En quoi consistaient les importations puniques dans cette contrée ? Ici encore, les textes et les documents archéologiques font défaut. On mentionne seulement de l'ivoire⁽⁷⁾, des tapis et des coussins⁽⁸⁾. Sauf pour les tissus, l'industrie carthaginoise ne pouvait rivaliser avec l'industrie grecque⁽⁹⁾.

Au III^e siècle et au début du II^e, Rhodes fut une des capitales commerciales du monde. Elle exportait alors des

1. *Insc. Graecae*, VII, 2407.

2. Noms restitués par M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 142-4.

3. *I. G.*, II, 235. Conf. ici, t. III, p. 43, n. 2.

4. *T. III*, l. c.

5. Épitaphe d'un Carthaginois : *I. G.*, II, 3054.

6. Épitaphe d'une Carthaginoise, dans l'île de Rhénée, où était la nécropole de Délos : *C. I. G.*, II, 2322, b, n° 20 (*add.*). Une autre épitaphe du même lieu mentionne peut-être un homme de l'île de Cossura : *ibid.*, n° 21.

7. Hermippe, *apud* Athénée, I, 49, p. 27, f. Il ne nomme pas expressément Carthage : « La Libye, dit-il, fournit beaucoup d'ivoire à vendre ».

8. Hermippe, l. c., p. 28, a. Conf. *supra*, p. 105.

9. On a trouvé à Délos un tesson portant une estampille en écriture néopunique de type ancien (II^e siècle ?); cette inscription mentionne un Asdrubal Ph. Berger, *Journal asiatique*, 1887, I, p. 294 ; Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1917, p. 563.

quantités énormes de jarres, qui renfermaient du vin; des marques, imprimées sur les anses, certifiaient la provenance et indiquaient la date de la mise en vase. Beaucoup de ces anses estampillées ont été retrouvées dans le sol de Carthage⁽¹⁾. Elles appartiennent à la période comprise entre les années 220 et 150 ; les plus fréquentes sont celles qui datent des environs de 180⁽²⁾.

Les tombes phéniciennes de la Méditerranée occidentale contiennent de nombreux objets grecs. Mais il est souvent impossible de dire avec précision où ils ont été fabriqués, et nous ne savons comment ils sont parvenus là où on les rencontre aujourd'hui : si des vaisseaux grecs les ont apportés à Carthage ou dans d'autres ports dont l'accès n'était pas interdit aux étrangers; si des vaisseaux phéniciens sont allés les chercher dans des villes helléniques. Les ports grecs de la Sicile, surtout Syracuse, ont probablement servi de marchés intermédiaires entre les Grecs d'Orient et les Phéniciens d'Occident.

Les plus vieilles poteries grecques recueillies à Carthage sont celles que les archéologues appellent proto-corinthiennes⁽³⁾ ; Corinthe fut, en effet, sinon le lieu unique, du moins un des lieux où elles se fabriquèrent. Selon les calculs les plus plausibles, le début de cette céramique se place vers la fin du VIII^e siècle, la période de grande activité au VIII^e siècle, la fin de la production au VI^e⁽⁴⁾. Ce sont de petits vases, dont la décoration

1. *C. I. L.*, VIII, 22339, nos 1-190 (p. 2189-2200). *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. CLVIII, 447-451 ; 1904, p. 483-490 ; 1907, p. 439-441 ; 1911, p. CXCIV-V ; 1915, p. CCII-V ; 1916, p. CXLV ; 1917, p. 353-4. *Procès-verb. de la Comm. de l'Afr. du Nord*, 1918, mai, p. XXXI ; décembre, p. XXXVII. *Rev. tunisienne*, XI, 1904, p. 467-9 ; XII, 1905, p. 423-9 ; XIX, 1912, p. 57-65. *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, V, 1907, p. 51. *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 162. *M. Alaoui*, Suppl., p. 327-9. Gauckier, *Nécrop.*, p. 590-4. — Les jarres rhodiennes parvenaient jusqu'à Cirta si les estampilles *C. I. L.*, I. c., nos 38 (c) et 152 (c), conservées au musée de Constantine, ont bien été trouvées dans cette ville. Mais elles ne passaient peut-être pas par Carthage.

2. Bleckmann, dans *Klio*, XII, 1912, p. 251, n. 2. — Sur le col d'un vase trouvé à Carthage, est gravé le nom d'un Grec de Cos : *C. I. G.*, III, 5365.

3. Voir Perrot, IX, p. 574 et suiv.

4. On trouve souvent ensemble des poteries proto-corinthiennes et des poteries corinthiennes.

ne consiste d'ordinaire qu'en des motifs géométriques⁽¹⁾ : flacons qui contenaient sans doute des huiles parfumées, pyxides (boîtes à pommade ou à poudre), tasses profondes à deux anses, coupes, etc. En Occident, le commerce les a portés dans les colonies grecques de Sicile⁽²⁾, et aussi dans la colonie phénicienne de Motyé (à l'Ouest de l'île)⁽³⁾, dans toute l'Italie centrale, à Marseille. On n'en a découvert jusqu'à présent qu'un nombre restreint à Carthage⁽⁴⁾ ; je ne les crois pas antérieurs au VIIe siècle, et quelques-uns, d'une facture décadente, paraissent être plus récents⁽⁵⁾. On en a trouvé aussi plusieurs à Malte⁽⁶⁾ et d'autres en Sardaigne : ceux-ci sont d'époque tardive⁽⁷⁾.

Les poteries dites corinthiennes⁽⁸⁾ datent de la seconde moitié du VIIe siècle et de la première moitié du VIe. Elles présentent un décor touffu, de style oriental : suites d'animaux, réels ou fantastiques, plus rarement hommes ou divinités, dans un champ semé de larges rosaces ; le tout en noir avec des retouches rouges. Si Corinthe a été le centre de la fabrication, il y a peut-être eu des succursales. En tout cas, Syracuse, colonie corinthienne, dut être un des marchés de cette céramique, qui se répandit largement en Occident⁽⁹⁾. Les vases que l'on a tirés, en assez grande quantité, des tombes de Carthage⁽¹⁰⁾,

1. Une tasse proto-corinthienne avec des images d'animaux, à Carthage : *M. Lavig.*, I, p. 136, pl. XXI, fig. 5.

2. On en connaît de Syracuse, de Mégara Hyblæa, de Géla.

3. Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 442.

4. *M. Lavig.*, I, p. 1:38 et 140, pl. XXII, fig. 2 et 8 ; p. 164-5, pl. XXV, fig. 15 ; p. 180, pl. XXVI, fig. 2. *M. Alaoui*, p. 218, n° 5, pl. XLI ; Suppl., p. 290, n° 477, pl. CI, fig. 1 et 3. Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 448-9, fig. 13 et 14. Merlin, *ibid.*, 1917, p. CXLIII. Gauckler, pl. CLXIX. CLXXXVI-VII.

5. Gauckler, p. 177-178 (il croit, sans doute à tort, que ce sont des imitations puniques).

6. Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad., Philos.-philol. Klasse*, 1905, p. 493. T.-E. Peet, *Journal of hellenic Studies*, XXXII, 1912, p. 96.

7. Von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 59 (à Sulci et à Tharros).

8. Sur cette céramique, voir Perrot, IX, p. 593 et suiv.

9. A Syracuse, Mégara Hyblæa, Géla, Sélinonte ; en Campanie. en Étrurie, à Marseille.

10. *M. Lavig.*, I, p. 132-148, pl. XXI-XXIII. *M. Alaoui*, p. 217-8, pl. XLI, fig. 1-3. *Ibid.*, Suppl., p. 286-291, 293 (n° 502) ; pl. CI, fig. 2 et 4 ; pl. CIII, fig. 5 et 6. Gauckler,

ressemblent exactement à ceux qui sont sortis des nécropoles gréco-siciliennes et italiennes. L'importation s'est poursuivie jusqu'à la période de pleine décadence : des exemplaires sont d'une technique si mauvaise qu'on les a pris pour des imitations puniques⁽¹⁾. Des poteries corinthiennes, peu nombreuses, ont été également exhumées à Malte⁽²⁾, à Pantelleria⁽³⁾ et à Tharros en Sardaigne⁽⁴⁾. Cette série ne comprend guère que de petits vases : surtout des flacons à parfums, qui n'arrivaient probablement pas vides dans les ports phéniciens, des pyxides, coupes, tasses, aiguières, plats. Une seule grande amphore, ornée de zones d'animaux, a été trouvée à Carthage⁽⁵⁾.

Un petit vase peint, recueilli dans le cimetière de Douimès, offre une scène empruntée au cycle de Troie : Achille surprenant Troïle⁽⁶⁾. Il a été fait dans quelque atelier ionien avant le milieu du VI^e siècle. C'est, jusqu'à présent, une découverte isolée. De même, une amphore, à peu près contemporaine, que contenait une tombe de Tharros. Elle appartient à la classe dite tyrrhénienne, ou attico-corinthienne, en réalité attique⁽⁷⁾, et est revêtue d'images obscènes⁽⁸⁾.

On sait quel fut l'admirable développement de la céra-

pl. CXLIX, CLX, CLXI, CLXX, CLXXI, CLXXXVIII-IX, CXC, CXCII; fig. aux p. 561, 562.

1. Gauckler, p. 177. Anziani, *apud* Gauckler, p. XXVII.

2. Mayr, l. c., p. 493-4 et fig. 7. Peet, l. c., p. 97, fig. 3.

3. Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, p. 524, fig. 50 ; p. 532, fig. 69.

4. De facture décadente. Voir von Duhn, l. c., p. 59 (Tharros). A Nora, un seul fragment, non trouvé dans une tombe : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 254.

5. Anziani, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 341-4 et fig. — Des flacons non décorés, pourvus d'une anse à oreillon, sont contemporains de la céramique corinthienne : *M. Lavig.*, I, p. 109, pl. XXV, fig. 24; Delattre, *Quelques tombeaux de la nécropole de Douimès* (extrait des Missions catholiques, 1897), fig. à la p. 21. On en a trouvé de semblables à Syracuse, à Mégara Hyblæa, à Géla (Orsi, *Mon. dei Lincei*, XVII, p. 676, fig. 503), et aussi à Samos (Boehlau, *Aus ionischen und italischen Nekropolen*, pl. VII, fig. 3, 4, 7), qui, selon M. Boehlau, aurait été le lieu de la fabrication. De la même époque datent de petites coupes de terre bistre, dont la pause porte une couverte brun-noir : musée Alaoui; conf. Gauckler, p. 93 (tombe 214) et pl. LXVII; p. 99 (t. 223). Je ne sais d'où provenaient ces produits grecs.

6. *M. Lavig.*, I, p. 146-7, pl. XXIII, fig. 3 et 4.

7. Voir Perrot, X, p. 93 et suiv.

8. Von Duhn, *Strena Helbigiana*, p. 61-66.

mique peinte d'Athènes, à figures noires, puis à figures rouges, entre le milieu du VI^e siècle et l'invasion de Xerxès en 480 ; on sait aussi combien elle fut appréciée en Italie. Or elle n'est, pour ainsi dire, pas représentée dans les nécropoles phéniciennes de l'Occident⁽¹⁾. Fait remarquable, que l'hypothèse de lacunes dans nos connaissances ne suffit point à expliquer : car les sépultures de cette époque n'ont pas pu se dérober partout aux fouilleurs, en Sardaigne comme à Carthage. Pour des raisons qui restent mystérieuses, les belles poteries que fabriquaient alors les ateliers athéniens ne pénétraient pas dans le domaine punique⁽²⁾.

Au Ve siècle, les Phéniciens occidentaux ont reçu, nous ne savons comment, quelques vases attiques, en général de mince valeur, à figures noires de facture négligée⁽³⁾, ou à figures rouges⁽⁴⁾.

C'est à des temps plus récents qu'appartiennent des vases à figures rouges, pour la plupart de petites dimensions, produits

1. A Douimès, un flacon (lécythe) à figures noires, d'un dessin très médiocre : Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 336, fig. 54. A Dermèche, lécythe à méandre noir sur la panse : Gauckler, p. 88 (t. 206), pl. CLXXXVII; autre très petit, à feuilles noires sur le col ; autre, avec deux cercles sur une zone réservée au milieu de la panse : musée Alaoui.

2. Elles parvenaient dans le Sud de la Gaule et dans le Nord-Est de l'Espagne, par Marseille et ses colonies.

3. A Malte : Mayr, l. c., p. 494-5, pl. II, fig. 1; Peet, l. c., p. 99. A Tharros : von Duhn, l. c., p. 59 et 67 ; Patroni, l. c., p. 148, n. 3; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 108. A Nora : Patroni, p. 148. Au même lieu et à Pantelleria, flacons du type dit de Locres, à palmettes noires sur fond blanc : Patroni, p. 205 et fig. 30; Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, p. 532-3, fig. 70. Flacons à palmettes noires, qui auraient été trouvés près de Gabès : von Duhn, l. c., p. 61 ; conf. ici, t. II, p. 126, n. 1. A Gigthi, coupe attique, sans décoration : musée Alaoui ; Constans, Bull. archéol. du Comité, 1918, p. 127, fig. 2.

4. A Carthage, fragment d'une coupe avec une inscription : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 596. A Malte : Mayr, l. c., p. 495, 497 (n. 2). A Motyé Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443, n. 3. A Tharros : von Duhn, l. c., p. 67. A Nora : Patroni, l. c., p. 203 et suiv., et figures. A Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 123-4, fig. 30, 31, 33, 34. — Un médaillon, avec l'image d'une femme assise, trouvé à Carthage, me paraît être une œuvre attique du IV^e siècle Delattre, *Sainte-Monique*, 2^e semestre, p. 9, fig. 17. M. Orsi (*Mon. dei Lincei*, IX, p. 528) signale à Pantelleria un débris d'un cratère, qu'il croit être de même provenance et de même époque.

d'une industrie décadente, dont les uns sont certainement, les autres très vraisemblablement sortis d'ateliers grecs établis en Italie. On en a trouvé à Carthage⁽¹⁾, à Sousse⁽²⁾, à Thapsus⁽³⁾, à Gouraya⁽⁴⁾, à Malte⁽⁵⁾, dans l'île d'Ibiça⁽⁶⁾, à Villaricos en Espagne⁽⁷⁾. Ils datent des IV^e-III^e siècles.

Il faut attribuer au III^e siècle, ou à la première moitié du siècle suivant, plusieurs aiguères et vases-biberons, recueillis dans les cimetières de Sainte-Monique et de l'Odéon⁽⁸⁾. Ils sont revêtus d'une couverte blanche, sur laquelle se détachent des ornements en rouge-brun, dont le principal est une tige ondulée, d'ordinaire à feuilles de lierre. Nous ignorons où ont été faites ces poteries, d'une fine technique⁽⁹⁾.

1. Fragment d'un grand vase, probablement tarentin (Dionysos, Ariadne [?], satyre) : Gauckler, pl. CLV, fig. 2 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 293, n° 500. Amphore (éphèbes, cygnes) : M. Lavig., Suppl., I, p. 69, pl. X, fig. 3. Aiguère (éphèbes) *ibid.*, p. 69-70, pl. X, fig. 4. Flacons (l'un avec un cerf, d'autres avec des palmettes) : *M. Lavig.*, I, p. 152, pl. XXIV, fig. 12 ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2^o trimestre, p. 5, fig. 7. Flacon de terre brune (deux femmes) : M. Lavig., Suppl., I, p. 67, pl. X, fig. 1. Tasses (hommes drapés ; chouette) : Gauckler, pl. CLV, fig. 1 ; musée Lavigerie. Assiettes, en terre rouge ou brune (tête de femme, de profil) : Héron de Villefosse et Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 70, 97-98 et planche ; Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 297-8, fig. 28 ; musée Lavigerie. Petites rondelles (Centaure ; poisson) : même musée.

2. Petit vase à trois anses : Hannezo, *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXVI, 1890-1, p. 302-3 et planche.

3. Coupe : Carton, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, II, 1904, pl. à la p. 49 ; Anziani, l. c.

4. Tasse, flacons bas, vase ressemblant à une théière : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 19-20, fig. 7-8 ; Gauckler, pl. CCLXVIII.

5. Cratère et tasses : Mayr, *l. c.*, p. 496, 497 (n. 2), pl. II, fig. 4 et 5.

6. Flacon : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XVII, fig. 14.

7. Cratères, qui ont servi de récipients pour des cendres humaines : Siret, *Villaricos y Herrerías*, pl. IX-XI. — Autres cratères, trouvés à Redoban, dans la région de Murcie : P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, II, p. 21 (mais il se peut qu'ils aient été achetés directement à des Grecs, auxquels le littoral situé au Nord du cap de Palos n'était pas interdit). Fragments d'un vase grec à figures rouges, qu'on attribue au IV^e siècle, recueillis près d'Abdéra ; une inscription phénicienne y est gravée à la pointe : Hübner, *Monumenta linguae Ibericae*, p. 188, n° LIX. Je ne sais à quelle classe appartient à une « amphore grecque à figures rouges », découverte à Cadix : Lantier, *Revue critique*, 1918, p. 51.

8. Pottier, *Monuments Piot*, XX, 1913, p. 171-4, fig. 1-4 et pl. XII. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 62-66, pl. IX, fig. 2-4. *M. Alaoui*, Suppl., p. 301, nos 574-5, pl. CII, fig. 1 et 4.

9. Je ne suis pas disposé à croire, avec M. Boulanger (*l. c.*, p. 65), qu'elles soient

Depuis le IV^e siècle, on rencontre en abondance à Carthage de petits vases en argile rouge, recouverts d'un vernis noir brillant : coupes, tasses, cratères minuscules, vases-biberons, flacons, aiguères, récipients munis d'un filtre et ressemblant à des théières, pyxides, plats, assiettes, écuelles. Les formes, sveltes, élégantes, imitent des modèles en métal. Les plats et coupes offrent assez souvent des ornements estampés; les aiguères, flacons, coupes, tasses, des motifs végétaux, peints en blanc, en jaune sur la glaçure⁽¹⁾. Cette vaisselle à vernis noir fut d'abord fabriquée en Grèce, où des ateliers existaient à Athènes au Ve siècle⁽²⁾. Mais, du IV^e siècle jusque vers la fin du second, elle a fait l'objet d'une industrie très prospère en Italie, surtout en Campanie et en Apulie⁽³⁾. Ce sont des produits italiens qui ont été importés à Carthage⁽⁴⁾ et dans tout le domaine de Carthage⁽⁵⁾ : sur les côtes⁽⁶⁾ et même à l'intérieur

de fabrication punique. Mais on pourrait attribuer à des ateliers carthaginois quelques vases (aiguères, biberons, pot à deux anses : au musée Lavigerie) qui portent une décoration semblable, exécutée d'une manière assez grossière, et qui n'ont pas de couverture blanche. — A cette classe de céramiques est apparentée une bouteille à long col et à large panse, trouvée à Malte (guirlandes peintes en brun sur couverture blanche) : Mayr, l. c., p. 498-9, pl. II, fig. 2 ; G. Leroux, *Lagynos* (Paris, 1913), p. 42. Elle peut être postérieure à la conquête de Malte par les Romains. — A Thapsus, on a recueilli une poterie grecque, ayant la forme d'un animal qui paraît être un porc ; elle offre une tige ondulée, semblable à celle des vases mentionnés dans le texte, mais ce décor est tracé en noir brillant sur un fond bistre : Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 297, fig. 27 ; M. Alaoui, Suppl., p. 171, n° 322, pl. LXXVIII, fig. 5.

1. Vases dits de Gnathia. Pour ces vases, voir Picard, *Bull. de corr. hellénique*, XXXV, 1911, p. 177 et suiv.

2. Des vases à vernis noir, avec une décoration peinte en blanc et en rouge sur le vernis, ont été trouvés dans des tombes de Motyé, qui fut détruite en 398 : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443. Peut-être n'ont-ils pas été fabriqués dans des ateliers de l'Italie du Sud.

3. Pour cette céramique, voir en particulier G. Patroni, *La ceramica antica nell'Italia meridionale*, Naples, 1897 (extrait des *Atti dell'Accademia di archeologia*, t. XIX).

4. M. Lavig., I, p. 149-155, pl. XXIV. Ibid., Suppl., I, p. 68-69, pl. X, fig. 2. M. Alaoui, Suppl., p. 204-300. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 12. Etc. Outre les poteries qui ont été déposées dans les tombes, on en a trouvé de nombreux fragments dans le sol de la colline de Saint-Louis : Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 36-37 ; M. Lavig., I, p. 60-66, pl. VIII.

5. Avant et quelque temps encore après la destruction de cette ville.

6. A Henchir Beni Nafa, près de Bizerte (Merlin, *Procès-verb. de la Comm. de l'Afr.*

de la Tunisie⁽¹⁾, à Collo⁽²⁾, à Gouraya⁽³⁾ dans les îles de Pantelleria⁽⁴⁾ et de Malte⁽⁵⁾, à Solonte⁽⁶⁾, Eryx⁽⁷⁾ et Lilybée⁽⁸⁾, à Cagliari, Nora, Tharros, Olbia⁽⁹⁾, dans l'île d'Ibiza⁽¹⁰⁾, à Villaricos⁽¹¹⁾ ; comme dans l'Italie centrale, la Sicile grecque, le Sud de la Gaule et le Nord-Est de l'Espagne⁽¹²⁾. Les poteries trouvées en Afrique présentent souvent des chiffres ou marques, gravés après la cuisson⁽¹³⁾ : les uns l'ont peut-être été par des Grecs, fabricants ou marchands⁽¹⁴⁾ ; d'autres, qui sont des lettres phéniciennes, témoignent de la part que les négociants puniques prenaient à ce commerce⁽¹⁵⁾. Les céramiques vernissées de la

du Nord, 1918, décembre, p. XXVIII, n° 8), Hammam Korbous (conf. t. II, p. 143, n. 2), Sousse, Lemta, Thapsus (Anziani, *l. c.*, p. 294-5 et fig. 26), Mahdia, El Alia, Zarzis et Ziane.

1. A Khangat et Hedjaj (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CCXIX), Béja (Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 43), Bulla Regia (Carton, *Comité*, 1892, p. 78), Magraoua (Denis, *ibid.*, 1893, p. 139).

2. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 44. Noter un vase en forme de pied, probablement du IIe siècle : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 109, pl. XII, fig. 4.

3. Gsell, *l. c.*, p. 21-23. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 73-74, et *Nécrop.*, pl. CCLX-CCLXIV, CCLXVI.

4. Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, p. 528. Mayr, *Mitt. des archäol. Instituts, Röm. Abt.*, XIII, 1898, p. 395.

5. Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad.*, 1905, p. 498. Le même, *Insel Malta*, p. 92.

6. D'Orville, *Sicula* (Amsterdam, 1764), pl. B, à la p. 43.

7. Abondants débris.

8. Picard, *Bull. de corr. hellénique*, XXXV, p. 196, n. 3 (flacon, type de Gnathia).

9. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 209-216, 257-8. Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 116 et suiv., 123. A Nora, un fragment d'un grand vase de cette espèce porte une inscription gravée à la pointe, dédicace à la déesse Tanit Pené Baal : Patroni, *l. c.*, p. 161-2 et fig. 14.

10. Roman, *l. c.*, pl. LIV, fig. 1 et 4. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1000, n. 2. Les monnaies d'Ebusus ne sont pas rares en Campanie : Hübner, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissorva, II, p. 2826.

11. Siret, *Villaricos*, pl. IV, fig. 10-12 ; pl. VI, fig. 29.

12. Pour ces deux dernières régions, voir Déchelette, *l. c.*, p. 692, 1000, 1008, 1010 ; Vasseur, *Annales du musée d'histoire naturelle de Marseille*, XIII, p. 103-4, pl. XVI, fig. 2-0 ; Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 28-29.

13. Lettre grecque, tracée avant la cuisson sur une de ces poteries : *M. Lavig.*, I, p. 150, n° 4.

14. *Ibid.*, p. 64, pl. VIII, n° 15. Gauckler, *Nécrop.*, p. 588, n° 750.

15. *M. Lavig.*, I, p. 60-66. pl. VIII nos 1-27 ; *Rép. d'ép. sém.*, I, 121 (Carthage). *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 302 (Lemta). *M. Alaoui*, p. 229, nos 137 et 142 (Zarzis). *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 367-8, pl. XIV ; *Rép. d'ép. sém.*, II, 770 (Collo). Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 25-20 ; Gauckler, p. 491-2, pl. CCCXII et suiv. (Gouraya). Voir aussi en Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 165 ; Berger, *M. Lavig.*, I, p. 60-61 ; à Villaricos : Siret, *l. c.*, pl. IV, fig. 11.

Grande Grèce eurent tant de vogue qu'elles furent copiées à Carthage, du reste maladroitement⁽¹⁾.

Des ateliers apuliens et campaniens ont fait des poteries recouvertes du même vernis noir, mais décorées de figures en relief⁽²⁾, surmoulages de vases métalliques. On en a déterré quelques-unes à Carthage⁽³⁾. Un fragment, dont l'ornementation consiste en motifs végétaux, porte un reste d'inscription latine, également en relief, qui révèle son origine : Calès, ville de Campanie⁽⁴⁾. Des bols hémisphériques, de terre brune ou bistre, recueillis à Thapsus⁽⁵⁾ et à Collo⁽⁶⁾, sont revêtus extérieurement d'ornements végétaux moulés ; ils paraissent être aussi venus de l'Italie, où, à partir de la fin du IIIe siècle, des objets de cette forme et de cette décoration furent fabriqués, après que la Grèce eut donné l'exemple.

Les lampes grecques ne manquent pas dans les cimetières puniques, depuis le IVe siècle⁽⁷⁾. Beaucoup d'entre elles rappellent, par leur glaçure noire, les vases de la Campanie et de l'Italie méridionale et sont sans doute de même origine. Au IVe siècle appartiennent des lampes dites attiques⁽⁸⁾, en forme de coupe,

1. Voir *supra*, p. 62-63

2. Dans la classe de céramiques dont nous venons de parler, des têtes en relief décorent l'orifice d'un bon nombre de « théières » et les attaches de l'anse de quelques aiguières.

3. *M. Lavig.*, I, p. 180, pl. XXVI, fig. 1 (masques). Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 554 (guerrier et aigle). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 140-1, fig. 3 et 4 (Hermès et Athéna; sans doute d'un atelier de Calès en Campanie).

4. Delattre et Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCLXX-I (non trouvé dans une tombe). — Il faut probablement attribuer à une fabrique de la Grande Grèce un couvercle de botte en terre jaune, où l'on voit une tête en relief, couronnée de fleurs, et des rinceaux peints en blanc sur un fond noir (IVe siècle) : *M. Alaoui*, *Suppl.*, p. 148, n° 158, et p. 293, n° 498, pl. LXXV, fig. 4.

5. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 91-91, fig. 4.

6. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 44-46. Peut-être Chullu n'appartenait-elle plus alors à Carthage. Dème observation pour un bol analogue, trouvé dans l'île d'Ibiça : Roman, *l. c.*, pl. LIII, fig. 14.

7. A Carthage. Utique, Henchir Beni Nafa, Sidi Daoud, Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, Ksour es Saf, El Alia, Tunis (*Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. CCX), Khangat et Hedjaj, Béja, Bulla Regia, Hippone, Collo, Gouraya, Constantine ; en Sardaigne ; à Ibiça, à Villaricos.

8. On en fabriqua de cette forme à Athènes depuis la fin du Ve siècle.

avec un bec arrondi et une anse semi-circulaire; aux IVe-IIIe, siècles, d'autres lampes-coupes⁽¹⁾, traversées au milieu par un tube vertical, dans lequel on insérait une tige; aux IVe (seconde moitié), IIIe, IIe siècles, des lampes dites rhodiennes, sans anse, munies d'un bec allongé et souvent d'une ailette latérale. D'autres, qui datent des IIe et Ier siècles, ont aussi un bec allongé, mais s'évasant comme une enclume; le type le plus ancien est dépourvu d'anse; un type plus récent offre une anse verticale en anneau⁽²⁾. Ces séries à long bec, arrondi ou évasé, sont donc en partie postérieures à la destruction de Carthage. Les lampes grecques furent imitées en Afrique, dans cette ville et ailleurs⁽³⁾.

Des réchauds en terre cuite, d'origine grecque, ont été importés au IIe siècle. On en a découvert des fragments, taquets décorés d'images moulées: soit une tête de personnage barbu, aux cheveux ébouriffés, ou coiffée d'un bonnet⁽⁴⁾, soit une tête d'animal⁽⁵⁾. Nous ignorons le lieu de fabrication de ces objets, que le commerce répandit à travers la Méditerranée et qui abondent surtout à Délos⁽⁶⁾.

Pour les figurines grecques en argile, il faut distinguer celles qui sont de style grec archaïque, — elles datent du VIIe siècle et de la première moitié du VIe, — et celles qui sont de style

1. A un et quelquefois à deux becs.

2. Pour ces diverses formes de lampes, voir, entre autres, *M. Lavig.*, I, p. 154, 155, pl. XXIV, fig. 18, 20, 22, 23; p. 178-9, pl. XXV, fig. 41-45; *M. Alaoui*, p. 147-9 et pl. XXXIV; p. 154-6; *ibid.*, Suppl., p. 174-180; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 11 et pl. VI. Pour la succession chronologique des types, conf. Deonna, *Bull. de corr. hellénique*, XXXII, 1908, p. 139 et suiv.

3. *Supra*, p. 62.

4. Ce personnage à bonnet n'est nullement un dieu punique.

5. Conze, *Jahrbuch des archäol. Instituts*, V, 1890, p. 121, n° 102; p. 128, n° 799; p. 131, n° 849, pl. II. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 564. 7l. Lavig., I, p. 120-1, pl. XVIII, fig. 4-7. *M. Alaoui*, Suppl., p. 146, n° 143; p. 152, nos 182-3. Gauckler, pl. CLIX CXC VII Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 349, pl. XXXII, fig. 1 (péninsule du cap Bon). Des réchauds, trouvés à Zaghouane et à Henchir es Srira (au Nord-Est de Sbêitla), sont sans doute des produits africains, postérieurs au milieu du IIe siècle avant J.-C.: *M. Alaoui*, p. 232, n° 107, pl. XLII; *ibid.*, Suppl., p. 310, nos 658, pl. CIII, fig. 3.

6. Voir Mayence, *Bull. de corr. hellénique*, XXIX, 1905, p. 373-404.

classique. Les premières, façonnées probablement dans des villes du littoral de l'Asie Mineure⁽¹⁾, à la même époque que les vases corinthiens, se retrouvent avec ces vases dans les nécropoles de l'Occident et ont peut-être passé comme eux par la Sicile, avant d'être portées en Afrique et en Sardaigne⁽²⁾. Quant aux secondes, peu nombreuses à Carthage, moins nombreuses encore ailleurs, nous ne saurions indiquer avec précision d'où elles sont venues⁽³⁾.

Des aiguières en bronze des VIIe-VIe siècles peuvent avoir été faites par des Grecs de Chypre⁽⁴⁾. D'autres, des Ve-IIIe siècles, sont, autant qu'il semble, campaniennes⁽⁵⁾. Une boîte de miroir, ornée d'une jolie tête de femme en relief, est une œuvre grecque du IIIe siècle ; elle avait été déposée dans une tombe du cimetière de Sainte-Monique⁽⁶⁾. Une sépulture à peu près contemporaine, ouverte à Ksour es Saf, dans le voisinage de Mahdia, contenait une belle cuirasse en bronze, dont le plastron et la dossière offrent une tête casquée de Minerve. C'était une importation de la Grande Grèce, comme un ceinturon, plaqué de bronze, qui l'accompagnait⁽⁷⁾.

L'origine grecque de quelques autres objets trouvés à Carthage n'est pas douteuse : des pendants d'oreille en or, décorés d'une tête humaine et d'un vase⁽⁸⁾ ; des ivoires et des os, avec des gravures ou des sculptures finement exécutées⁽⁹⁾.

1. *Supra*, p. 66-67.

2. On en a aussi trouvé une à Pantelleria : voir p. 67, n. 4. Pour des bustes féminins de style grec, voir p. 73.

3. Voir *supra*, p. 68, n. 5.

4. P. 78-79.

5. P. 79.

6. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 73-74, pl. Xi, fig. 1.

7. Merlin, *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 131-7, pl. XIII et XIV. Conf. ici, t. II, p. 133.

8. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 20, fig. 43.

9. Gravures : scène de festin (Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1900, p. 94) ; tête de Dionysos (?), qui formait applique (le même, *Nécrop. des Rabs*, 2^o année, p. 15, fig. 32) ; Ménade (Petersen, *Archäol. Anzeiger*, 1903, p. 23). Hauts-reliefs : plaquette avec Aphrodite sur un cygne (*M. Lavig.*, Suppl., I, p. 70-71, pl. X, fig. 5) ; médaillons avec une tête de femme et un masque de Gorgone (*ibid.*, p. 71-72, pl. X, fig. 6 et 7).

Cette liste est longue, quoique incomplète⁽¹⁾. Cependant la qualité ne vaut pas la quantité⁽²⁾. En somme, on n'a rencontré, ni à Carthage, ni dans les autres villes phéniciennes de l'Occident, aucun objet grec de haut prix. Presque tout ce que nous venons d'énumérer est de la marchandise courante : dire qu'elle est supérieure à la camelote punique n'est pas en faire un grand éloge.

Au VIIe siècle et dans la première moitié du VIe, les Carthaginois paraissent s'être approvisionnés surtout chez les Grecs de Sicile, qui servaient de courtiers; aux IVe-IIe siècles, dans la Grande Grèce, dont ils devaient acheter les produits sans passer par des intermédiaires. Les importations grecques furent rares entre ces deux périodes, dans la seconde moitié du VIe siècle et au siècle suivant. Telles sont, du moins, les conclusions qu'autorisent les fouilles faites dans les cimetières puniques.

Le trafic de Tyr fut longtemps fort actif dans les pays de l'Occident où elle avait fondé des colonies. Ses relations avec le Sud de l'Espagne sont attestées au VIe siècle par Ézéchiél⁽³⁾. Si Carthage s'émancipa de la tutelle politique de sa métropole, elle lui resta unie par des liens religieux, et certainement aussi commerciaux. Dans le second traité qu'elle conclut avec Rome, le nom des Tyriens est inscrit parmi les parties contractantes, à côté de celui des Carthaginois⁽⁴⁾ : les avantages et les obligations de ce pacte s'appliquent aux uns comme aux autres. Des Phéniciens de la côte asiatique et de Chypre se rendaient ou résidaient à Carthage⁽⁵⁾. Au début du IIe siècle, de

1. Voir, par exemple, *supra*, p. 74, n. 1-2 ; p. 75, n. 14 ; p. 92, n. 1 ; p. 94, n. 7.

2. Conf. Anziani, *apud* Gauckler, *Nécrop.*, p. XLI.

3. Plus exactement, dans une addition à Ezéchiél : XXVII, 12. Tyr n'avait pas le monopole de ces relations avec le lointain Occident. On lit dans le livre de Jonas (1, 3) que celui-ci se rendit à Jaffa et y monta sur un navire à destination de Tarshish.

4. Polybe, III, 24, 3 (conf. *ibid.*, 1, qui prouve que la traduction grecque donnée par Polybe portait bien Καρχηδονίων και Τυρίων). Il ne me semble pas nécessaire de corriger ce texte : voir t. I, p. 396, n. 5,

5. Voir *infra*, p. 171.

nombreux marchands puniques fréquentaient encore Tyr et les autres ports de la Phénicie⁽¹⁾. Des navires de commerce phéniciens mouillaient devant l'île de Kerkenna, quand Hannibal y passa en 1952⁽²⁾ ; l'émissaire qu'il envoya dans sa patrie, deux ans plus tard, fut un négociant tyrien, dont la venue n'était pas de nature à éveiller des soupçons⁽³⁾.

Aux premiers temps de l'existence de Carthage, Tyr lui fournit évidemment une bonne partie des objets manufacturés dont elle avait besoin, avant que le développement de l'industrie dans la colonie ne réduisît les importations de la métropole. Mais il n'est guère possible, nous l'avons dit⁽⁴⁾, de distinguer, dans le mobilier des tombeaux puniques anciens, ce qui est carthaginois de ce qui est tyrien, car les ateliers locaux semblent n'avoir eu d'autre souci que de copier servilement les produits de Tyr.

Ce fut sans doute sur des vaisseaux phéniciens que vinrent des ouvrages en bronze et en terre cuite fabriqués, croyons-nous, dans l'île de Chypre⁽⁵⁾. Un petit cylindre gravé, de travail assyrien⁽⁶⁾, un sceau muni d'une vieille inscription hébraïque⁽⁷⁾ durent passer par Tyr avant de tomber entre des mains carthaginoises. De même, quelques coquilles de la mer Rouge et de l'Océan Indien, déposées dans des sépultures de la ville africaine⁽⁸⁾. De même encore, l'encens et la myrrhe de la lointaine Arabie. Des objets égyptiens furent probablement vendus aux Carthaginois par des courtiers phéniciens : ceux-ci avaient des

1. Tite-Live, XXXIV, 61, 13. — Dans l'île de Chypre, une inscription de Larnaka (Citium) mentionne un homme do Qart Hadasht : C.-I. S., I, 86, B, I. 6 (p. 97). Mais il s'agit, je crois, de Citium même, qui portait en phénicien le même nom que Carthage.

2. Tite-Live, XXXIII, 48, 3.

3. Tite-Live, XXXIV, 61 ; Appien, *Syr.*, 8. Conf. t. II, p. 280.

4. P. 55.

5. *Supra*, p. 66, n. 3 ; p. 78-79.

6. Voir p. 93, n. 5.

7. *Rép. d'ép. sémi.*, II, 556.

8. Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 129-130.

comptoirs dans le Delta et formaient une colonie importante à Memphis⁽¹⁾. Ces objets ne sont du reste pas très abondants : deux gourdes en terre émaillée⁽²⁾, des scarabées⁽³⁾, des masques et des figurines, pendeloques de colliers⁽⁴⁾, des fioles à parfums en verre⁽⁵⁾ et en albâtre⁽⁶⁾.

Il y a lieu d'admettre que des relations directes s'établirent entre Carthage et l'Égypte, après la fondation d'Alexandrie⁽⁷⁾. On a trouvé en Tunisie quelques monnaies des Ptolémées⁽⁸⁾. Des voyageurs africains ont laissé un souvenir de leur passage à Memphis, dans le Sérapéum : des inscriptions puniques et néo-puniques, gravées sur le dos d'un sphinx, indiquent leurs noms, qui sont phéniciens et libyques⁽⁹⁾.

VI

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette étude sur le commerce carthaginois, que nous connaissons si mal ?

Il est impossible de rejeter les nombreux textes qui témoignent clairement de l'activité de ce commerce, grâce auquel Carthage devint très prospère : à la fin du Ve siècle et au IIe,

1. Hérodote, II, 112. Au Ve siècle, il se faisait en Égypte un commerce important de vins du Liban, comme le prouvent des inscriptions peintes sur des jarres qu'on a recueillies à Éléphantine.

2. Gauckler, p. 564-6 et fig. (tombe du VIIe ou du VIe siècle). Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 43, fig. 20 et 21 (tombe du IVe siècle, mais l'objet est du VIe siècle).

3. *Supra*, p. 97.

4. P. 97, 98.

5. P. 98-99.

6. P. 103.

7. Pendant la première guerre punique, l'État carthaginois pria Ptolémée Philadelph de lui prêter de l'argent (voir t. II, p. 322) : indice de bons rapports antérieurs. — Je ne sais si Montesquieu (*Considérations sur... la grandeur des Romains*, chap. IV) a eu raison d'écrire : « La fondation d'Alexandrie avait beaucoup diminué le commerce de Carthage. Ce qui est vrai pourtant, c'est que cette fondation fut nuisible aux ports de la Phénicie, dont les relations avec Carthage étaient très actives.

8. Voir, par exemple, Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 79.

9. C. I. S., 1, 97.

deux historiens qui n'écrivaient pas à la légère, Thucydide et Polybe, affirmaient, l'un que les Carthaginois possédaient beaucoup d'or et d'argent⁽¹⁾, l'autre que Carthage, à la veille de sa disparition, passait pour la ville la plus riche du monde⁽²⁾.

Cependant nous avons constaté qu'elle a frappé monnaie bien plus tard que tous les Grecs ; qu'ensuite sa monnaie a été de mauvaise qualité : ce n'étaient pas, assurément, des conditions favorables au commerce. Les documents archéologiques ne nous donnent pas la preuve d'un grand mouvement d'importations dans les pays dont elle s'était réservé le monopole. Et puisque le trafic s'y faisait surtout par voie d'échange, on a le droit de se demander si elle a exporté beaucoup de ces régions. Nous ne savons rien de précis sur ses importations en Italie, chez les Grecs, en Orient : il n'est pas vraisemblable que son industrie, en général fort médiocre, ait trouvé là de larges débouchés⁽³⁾. A en juger par le mobilier de ses tombes, elle n'aurait demandé à l'industrie grecque que des objets de mince valeur.

Il convient donc de croire que les sources de sa richesse échappent au contrôle des archéologues. Nous supposons que c'étaient surtout l'étain de la presqu'île de Cornouaille, l'argent du Sud de l'Espagne, l'or du Soudan et peut-être aussi du Maroc. D'ailleurs, le commerce de ces métaux dut subir des fluctuations. Pour l'étain, la route à travers la Gaule fit concurrence à la route phénicienne par l'Océan⁽⁴⁾. Carthage fut bien

1. VI, 34, 2. Conf. t. II, p. 321.

2. XVIII, 35, 9 (édit. Büttner-Wobst; alias XVIII, 18). Conf. t. II, p. 324. Voir aussi une inscription punique mentionnant des sommes de cent talents d'argent, versées par des Carthaginois : C. I. S., 171. La prétendue lettre d'Anacharsis à Hannon (*Epistolographi Graeci*, coll. Didot, p. 103 ; conf. Cicéron, *Tusculanes*, V, 32, 90), rédigée au I^{er} siècle avant J.-C., atteste que les nobles carthaginois avaient la réputation de vivre dans le luxe.

3. Conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 70.

4. Nous avons dit (p. 76, n. 2) que de nombreuses lames (hachettes ?), trouvées dans des tombeaux puniques, sont en cuivre, et non en bronze, alliage de cuivre et d'étain. Il faudrait analyser d'autres séries d'objets pour savoir si cette absence d'étain tient à une cause particulière, peut-être rituelle, ou si, d'une manière générale, les Carthaginois

pourvue d'or et d'argent aux vite-vie siècles, comme le prouvent les bijoux des `sépultures de Dermèche et de Douimès; aux temps des guerres coûteuses qui lui permirent, sous l'hégémonie des Magonides, de constituer son empire colonial; à la fin du Ve siècle, selon le témoignage de Thucydide. Mais, lors de la première guerre punique, il est certain qu'elle en manqua⁽¹⁾. L'argent ne lui revint en abondance qu'après les conquêtes des Barcides en Espagne⁽²⁾.

D'autre part, le commerce punique a eu un champ d'action plus étendu que celui dont Carthage était le centre. Ces marchands qui ne craignaient pas de s'absenter de chez eux, qui savaient les langues étrangères, qui fréquentaient les ports italiens, grecs, orientaux, devaient être à l'affût de toutes les occasions favorables : ils pouvaient faire le courtage de marchandises qui n'étaient pas destinées à leur patrie et qui n'en venaient pas. On s'explique ainsi comment, même après la perte de leurs colonies et de leurs monopoles, entre la seconde et la troisième guerre punique, les Carthaginois tirèrent encore du commerce maritime de beaux bénéfices⁽³⁾ : leur génie mercantile survivait à l'effondrement de leur puissance.

Il est vrai que, si ce peuple fut riche, nous ne savons pas trop quel usage il a fait de ses richesses. En tout cas, après le VIe siècle, il ne les a pas enfermées dans ses cimetières⁽⁴⁾, et même les sépultures anciennes sont loin de contenir des trésors comparables à ceux qu'ont livrés les nécropoles de l'Étrurie⁽⁵⁾.

faisaient un usage restreint de ce métal : ce qui ne permettrait guère de croire qu'ils en aient fait un commerce très actif.

1. T. II, p. 322.

2. *Ibid.*, p. 322-3,

3. Appien, *Lib.*, 67.

4. Conf. *supra*, p. 55, 84, 91. Dans les caveaux du IIIe siècle qui contenaient de beaux sarcophages en marbre, le mobilier ne différait guère de celui des autres sépultures contemporaines (voir Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*). Pourtant ces caveaux appartenaient certainement à des familles riches.

5. Conf. *supra*, p. 86-87 ; Anziani, apud Gauckler, p. XL.

L'archéologie paraît donc contredire les textes. Elle nous inviterait à croire qu'à l'époque où Carthage a étendu sa domination sur une grande partie des rivages de l'Occident, et, plus tard, à l'époque -où elle a conquis le Sud et l'Est de l'Espagne, cette capitale d'un vaste empire aurait été presque pauvre et n'aurait fait qu'un commerce peu important. Les textes ont probablement exagéré son opulence. Mais il ne faut pas avoir la prétention de reconstituer son histoire économique uniquement avec les poteries qui garnissent le fond de ses tombes.

LIVRE II

MŒURS ET CROYANCES

CHAPITRE PREMIER

VIE ET MŒURS DES CARTHAGINOIS

I

Nous ignorons le nombre des Phéniciens qui, venus de Tyr, fondèrent Carthage à la fin du IX^e siècle ; le nombre de ceux qui, plus tard, accrurent la population de cette ville. Les crises très graves que la métropole traversa aux VII^e et VI^e siècles⁽¹⁾ déterminèrent probablement des exodes vers la colonie africaine, déjà prospère⁽²⁾. Au IV^e siècle, lors du siège de Tyr par Alexandre, beaucoup de femmes, de vieillards, d'enfants allèrent s'y réfugier⁽³⁾ ; une partie d'entre eux durent y rester⁽⁴⁾. Des Phéniciens nés dans d'autres cités de la Méditerranée orientale s'y établirent aussi : des inscriptions de Carthage mentionnent des gens de Sidon⁽⁵⁾, d'Arad⁽⁶⁾, de Citium⁽⁷⁾. La légende

1. Voir t. I, p. 417.

2. Conf. *ibid.*, p. 420, n. 1.

3. Diodore, XVII, 41, 1, et 46, 4. Quinte-Curce, IV, 3, 20. Justin, XI, 10, 14.

4. L'ex-voto C. I. S., I, 3139, mentionne peut-être un Tyrien.

5. C. I. S., 308. — Sur un certain nombre d'inscriptions, trouvées à Carthage (C. I. S., 269-293, 2998), à Sousse (*Rép. d'ép. sémi.*, II, 906), à Cagliari (*Journ. asiat.*, 1917, II, p. 6), se trouve l'expression 'S ÇDN, qui se rapporte à des hommes, et aussi à des femmes (C. I. S., 281). On la traduit d'ordinaire : « homme de Sidon ». Selon M. Lidzbarski (*Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*, p. 134, n. 4), cela signifierait : « qui (est) de Sidon ». M. Dussaud (*Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 339) propose une explication toute différente. M. Chabot (*Journ. asiat.*, l. c., p. 19-20) croit que le sens primitif est bien Sidonien, mais qu'il s'agit dans ces inscriptions d'un sens dérivé affranchi ; de même, dans deux textes néo-puniques, où des gens sont, dits « le ÇDN », « le ÇYDN ».

6. *Rép.*, III, 1226.

7. *Ibid.*, 1225. Pour la stèle qui porte cette inscription, voir infra, p. 469, n. 2.

donne pour compagnons à Didon des Chypriotes⁽¹⁾ ; il se peut qu'il y ait là une parcelle de vérité, enveloppée dans un récit fabuleux⁽²⁾. Des ex-voto indiquent aussi la présence de gens d'Aïranim⁽³⁾ (Pantelleria), d'Aïbousim⁽⁴⁾ (Ibiça), et peut-être d'une des deux Hippones⁽⁵⁾ (Bizerte et Bône) : les colonies de l'Occident dont Carthage était la suzeraine ou la fondatrice restaient en union étroite avec elle⁽⁶⁾.

A ces éléments phéniciens, dont on ne saurait apprécier l'importance numérique et qui, certainement, n'étaient pas tous très purs, bien d'autres éléments se mêlèrent⁽⁷⁾. Des indigènes vinrent s'employer dans la nouvelle Tyr, qui avait besoin de leur main-d'œuvre⁽⁸⁾. Les esclaves, amenés de partout, étaient, nous le savons, fort nombreux⁽⁹⁾. Des pays d'outre-mer, Sicile, Italie, Grèce, arrivaient des marchands, des agents commerciaux et sans doute des artisans.

Entre ces hommes de races, de conditions, de mœurs très diverses, la fusion était malaisée. Cependant, autant qu'on en peut juger, elle se fit dans une assez large mesure. Malgré leur orgueil, les Carthaginois n'avaient pas le préjugé du sang. Le

1. Justin, XVIII, 5, 1-5. Conf. t. I, p. 382.

2. Le dieu Pygmalion, invoqué sur une inscription du VIIe ou du VIe siècle, fut peut-être introduit à Carthage par un Phénicien de Chypre : voir p. 326.

3. C. I. S., 265 (le personnage porte un nom punique, Abdçafôn).

4. *Ibid.*, 266 (nom punique : Hannibal).

5. *Rép.*, III, 1229, selon l'explication de M. Clermont-Ganneau, qui est douteuse. L'inscription est l'épithaphe d'un marchand, qui porte un nom punique, comme son père et son grand-père. — Muttine, officier d'Hannibal et vraisemblablement citoyen carthaginois, était originaire d'une des deux Hippones : voir t. II, p. 227, n. 4.

6. T. II, p. 227, 288 et suiv.

7. Conf. Justin, XVIII, 5, 17 (dans le récit légendaire de la fondation de Carthage) : « Ad opinionem novae urbis concurrentibus gentibus, brevi et populus et civitas magna facta ».

8. Les grands chefs numides aimaient sans doute à visiter Carthage, à y faire des séjours plus ou moins longs. On dit que Masinissa y passa plusieurs années de sa jeunesse : t. II, p. 283, n. 3. Un ex-voto (C. I. S., 307) a été fait par la fille d'un Bodashtart, qui est qualifié de MLK 'MB, roi d'Omar (?). Ce titre, appliqué à un Bodashtart, se retrouve sur une inscription de Constantine : Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 49-50.

9. T. II, p. 226.

« roi » Amilcar, de la toute-puissante famille des Magonides, était fils d'une Syracusaine⁽¹⁾. Asdrubal, qui avait été le gendre d'Amilcar Barca, se remaria avec une Espagnole⁽²⁾, et ce fut aussi une Espagnole qu'épousa le fils d'Amilcar, Hannibal⁽³⁾. Hippocrate et Épicyle, lieutenants d'Hannibal, étaient fils d'une Carthaginoise et petits-fils d'un proscrit syracusain, réfugié en Afrique⁽⁴⁾. Une des filles de Masinissa entra dans une famille de l'aristocratie punique⁽⁵⁾. Ces mariages mixtes devaient être surtout fréquents entre Carthaginois et Libyens ou Numides, moins peut-être dans la capitale que dans les colonies éparses sur les côtes, depuis les Syrtes jusqu'au delà du détroit : Salluste⁽⁶⁾ dit qu'il en était ainsi à Leptis la Grande; dans le *Poenulus* de Plaute, Hannon est, semble-t-il, qualifié de « métis de Libyen »⁽⁷⁾. Quant aux esclaves, ils ne paraissent pas avoir été traités trop durement, du moins ceux qui habitaient la ville. Il leur était permis de contracter des mariages reconnus par la loi⁽⁸⁾. Que les familles issues de ces unions fussent maintenues dans la servitude, ou bien affranchies, elles se pliaient probablement à la civilisation au milieu de laquelle elles vivaient.

Les inscriptions puniques qui mentionnent des esclaves sont très rares⁽⁹⁾ et ne nous apprennent rien sur leur origine.

1. *Supra*, p. 151, n. 5.

2. Diodore, XXV, 12.

3. Tite-Live, XXIV, 41, 7. Conf. t. II, p. 313.

4. Tite-Live, XXIV, 6, 2; conf. Polybe, VII, 2, 4.

5. T. II, p. 283, n. 6. On sait, d'autre part, que de très nobles Carthaginoises épousèrent des princes numides : t. II, p. 257 ; t. III, p. 197, 238.

6. *Jugurtha*, LXXVIII, 4. Conf. t. II, p. 115.

7. Au vers 1033 : *Migdilibs* (à supposer qu'il faille lire ainsi).

8. Plaute, *Casina*, 71.

9. C. I. S., 236, 318, 319, 2751, 3020) ; Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 260, n° XXVI, 4. Une inscription peinte sur une cruche se rapporte à un Yhouelôn, fils de Sha[mar ?], *abd* d'Abdmelqart, etc. : *Rép.*, I, 10. Si le terme *abd* désigne ici un véritable esclave, on peut s'étonner qu'Yhouelôn indique son père, ce qui, chez les anciens, n'était l'usage que pour les hommes libres. Peut-être s'agit-il d'un individu né d'un mariage servile. On peut aussi supposer qu'*abd* est pris dans le sens de serviteur, comme il l'est dans un certain nombre d'exvoto (C. I. S., 247 et suiv.), où des hommes qui indiquent leur père et d'autres ascendants sont qualifiés de « serviteur (*abd*) du temple de... »

Plusieurs crânes, recueillis dans les cimetières, offrent des caractères propres aux nègres⁽¹⁾ ; ils peuvent appartenir à des individus, à des descendants d'individus amenés de la lisière du Sahara, ou de plus loin encore⁽²⁾.

Quelques dédicaces à Tanit et à Baal Hammon contiennent des noms d'hommes qui ont un aspect libyque : Magarsan⁽³⁾, Çaqalan⁽⁴⁾, Malman⁽⁵⁾, Qofan⁽⁶⁾, Hashdan⁽⁷⁾, Yeptan⁽⁸⁾, Massiloui⁽⁹⁾, Massilout⁽¹⁰⁾, Massilkat⁽¹¹⁾, Magraoua⁽¹²⁾. Louby⁽¹³⁾, au féminin Loubat⁽¹⁴⁾, « le Libyen », la « Libyenne », est un nom qu'on rencontre à plusieurs reprises. Un Anan, fils de Shânan, était de TBRBS⁽¹⁵⁾ : il s'agit d'une ville africaine, Thubursicu, ou plutôt Thuburbo⁽¹⁶⁾. C'est sans doute aussi en Afrique qu'il faut chercher 'PTBGN⁽¹⁷⁾ (Abthugni ?⁽¹⁸⁾), patrie d'un autre dédicant⁽¹⁹⁾. Sur un certain nombre de stèles, la mention Shâr (?), Shâram (?)²⁰ s'applique, croit-on, au lieu dont le dédicant aurait été originaire, et, comme le même terme, suivi de Batim (?),

1. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, I, p. 279-280. Conf. ici, t. I, p. 302, n. 2.

2. Voir t. I, p. 295 et suiv. ; t. IV, p. 140.

3. *C. I. S.*, 1481; conf. *Rép.*, I, 57, § 52 (p. 51) : NIGBSN.

4. Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 446 : ÇQLN.

5. *C. I. S.*, 340, 858, 1309, 1336 : MLMN.

6. *Ibid.*, 1459 : QFN.

7. *Ibid.*, 3092 : HSDN.

8. *Ibid.*, 746 ; conf. *Rép.*, I, 57, § 42 (p. 50) : YPTN.

9. *Ibid.*, 3066 : MSLWY.

10. *Ibid.*, 3108 : MSLWT.

11. Chabot, *Journ. asiat.*, l. c. : MSLKT.

12. *C. I. S.* 1459 : MGRW'.

13. *Ibid.*, 803, 1017, 1162, 1875, 2132, 2681 : LBY. On trouve aussi LB' : *ibid.*, 147 (inscription sarde).

14. *Ibid.*, 470, 1118, 1480, 2074 : LBT.

15. *Ibid.*, 309 ('NN, S'NN).

16. T. II, p. 111 ; Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 126.

17. *C. I. S.*, 310. Le nom du dédicant paraît être punique, celui de son père l'est certainement.

18. Pour ce lieu, voir *C. I. L.*, VIII, 23085; *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Djebel Fkirine, n° 52.

19. Au n° 311 du *C. I. S.*, BKWKN semble être l'indication de la patrie du dédicant : « en Koukan (?) », nom de lieu africain (?). Le dédicant porte un nom punique.

20. *C. I. S.*, 294-306, 2078 ; Vassel, *Rev. tunisienne*, XXIII, 1916, p. 23, n° 15. Cela est écrit SR, S'R, S'RY, SRM, S'R51. Ces lettres sont toujours précédées d'un *beth* (BSR, etc.), que l'on considère comme la préposition signifiant *en*.

se retrouve sur des inscriptions de Cirta (Constantine)⁽¹⁾, on en conclut que ce lieu était situé à Cirta ou dans le voisinage⁽²⁾ ; mais l'hypothèse est contestable. Le mot SRDNY⁽³⁾, au féminin SRDNT⁽⁴⁾, paraît désigner des Sardes.

Des Grecs ont laissé quelques traces de leur séjour à Carthage. Sur l'inscription d'un ex-voto, rédigée, comme des milliers d'autres, en langue phénicienne, le nom de la dédicante, Euklea, est gravé en lettres grecques⁽⁵⁾. Ailleurs, on a cru reconnaître des noms grecs, Philouménè⁽⁶⁾, Philosiris⁽⁷⁾, Bérénikè⁽⁸⁾, écrits en lettres puniques. Une épitaphe bilingue, grecque et phénicienne, se rapporte probablement à un Syracusain⁽⁹⁾. Un passage de Diodore⁽¹⁰⁾ prouve qu'au début du IV^e siècle, en un temps où la république faisait la guerre à Denys l'Ancien, il y avait à Carthage une colonie importante d'Hellènes ; les plus considérés furent attachés au culte de Déméter et de Coré, qu'on venait d'introduire dans cette ville⁽¹¹⁾.

Des coupes en plomb, découvertes dans des caveaux funéraires du III^e siècle⁽¹²⁾, portent une dédicace punique « à la

1. *Rép.*, I, 327, 333-6 ; Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 66 : BSRM (ou BSRM, on BSR'M) BTM.

2. *C. I. S.*, p. 366. Berger, *Actes du XI^e congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IV^e section, p. 285-292.

3. *C. I. S.*, 2022, 2245.

4. *Ibid.*, 280, 879, 2030.

5. *Ibid.*, 191.

6. *Ibid.*, 1301 ; conf. *Rép.*, I, 24 (Clermont-Ganneau) : PLMN', nom de femme. Comme le fait remarquer M. Clermont-Ganneau, le père porte un nom punique, ce qui est une forte objection à la lecture Philouménè.

7. *Rép.*, III, 1227 (d'après l'interprétation de M. Clermont-Ganneau). Il y a PL'SR. Ce personnage est fils et père de gens portant des noms puniques.

8. *C. I. S.*, 1256 (conf. Clermont-Ganneau, dans *Rép.*, I, 57, § 25, p. 49), 2153 BRQNY, nom de femme. Il semble pourtant que ce soit un nom d'homme au n° 2159, ce qui ruinerait cette explication.

9. *Rép.*, III, 1224. On ignore la date d'une épitaphe grecque métrique, dont un petit fragment a été retrouvé dans le puits d'un tombeau du IV^e siècle : Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 53.

10. XIV, 77, 5.

11. Pour le Syracusain, grand-père d'Hippocrate et d'Épicyde, voir p. 173. Asdrubal-Clitomaque, le philosophe, et Boéthos, le sculpteur, nés à Carthage, devaient être fils de Grecs, à en juger par les noms de leurs pères : voir t. II, p. 228, n. 7 ; ici, p. 206.

12. *Supra*, p. 81-82.

divinité » et une suite de lettres appartenant à un alphabet grec, mais qui, en grec, n'offrent aucun sens⁽¹⁾ : peut-être s'agit-il de quelque langue de l'Italie⁽²⁾. Sur un objet en ivoire, datant de la même époque, se lit une inscription étrusque, qui mentionne Carthage⁽³⁾, où elle fut vraisemblablement gravée. Les commerçants étrusques, romains et du Sud de la péninsule italique ne devaient pas être rares dans la cité africaine : les garanties qui y étaient accordées aux Romains et à leurs alliés sont, on l'a vu, indiquées dans les traités recueillis par Polybe⁽⁴⁾. Des textes signalent des Italiens à Carthage en 149, à l'époque où éclata la troisième guerre punique; le peuple les massacra⁽⁵⁾. La plupart d'entre eux étaient sans doute des marchands, comme ceux qui, un siècle plus tôt, contribuèrent au ravitaillement de la ville, bloquée par les mercenaires⁽⁶⁾. Un nom que nous lisons sur une stèle pourrait être latin⁽⁷⁾.

Dans cette population mélangée, les types des visages devaient différer beaucoup. Les monuments antiques ne nous permettent pas de les étudier, les images des morts sculptées sur des sarcophages, des coffrets et des stèles n'étant pas de fidèles portraits⁽⁸⁾. Peut-être des figures gravées sur quelques sceaux de bagues représentent elles les possesseurs de ces objets⁽⁹⁾ ;

1. *Rép.*, II, 508, 523.

2. Comme le suppose M. Lidzbarski, *Ephem. für sem. Epigr.*, II, p. 176.

3. *M. Lavig.*, I, p. 192-3, pl. XXVIII, fig. 4-5; *Rép.*, I, 123. — Dans la vallée inférieure de l'oued Miliane, au Sud de Tunis, ont été trouvées des pierres qui paraissent avoir servi de bornes. Elles portent des inscriptions, de teneur uniforme, dont l'alphabet ressemble à l'alphabet étrusque, mais dont la langue n'est pas l'étrusque. On ne sait de quand elles datent : peut-être d'une époque postérieure à la constitution de la province romaine d'Afrique. Voir Merlin et Martha, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CCXXXH-VI.

4. *Supra*, p. 124.

5. Polybe, XXXVI, 7, 5 (édit. Büttner-Wobst; *alias* XXXVI, 5). Appien, *Lib.*, 92. Zonaras, IX, 26, p. 463, c.

6. Polybe, I, 83, 10.

7. C. I. S., 3000 : LP'S = Lepus, surnom latin (?); un lièvre est représenté sur la stèle. Les lectures Bibulus (*ibid.*, 1315), Metellus (1273, 3141), Socinus (1315), Cassius (2022), Aulus (2481), Maximus (3037) ne sont pas vraisemblables : conf. Clermont-Ganneau, *Rép.*, I, 57, § 20, 60, 63 (p. 49 et 52).

8. Voir *infra*, p. 209, 211.

9. *M. Lavig.*, I, p. 246-7, pl. XXXIV, fig. 40-41 ; p. 255, pl. XXXVI, fig. 9-10.

mais elles sont trop petites pour servir de documents anthropologiques. On a mesuré des crânes tirés des tombes carthaginoises⁽¹⁾. On y a distingué plusieurs types, qui ont été constatés également dans de vieilles sépultures indigènes de l'Afrique du Nord, mais qui, ici, sont moins tranchés, par suite de la multiplicité des croisements. L'un d'eux se retrouve à Sidon⁽²⁾. Il offre cette particularité que les bosses pariétales sont très accusées et situées plus en avant et plus bas que d'ordinaire ; la face est assez courte. On ne paraît pas avoir rencontré jusqu'à présent à Carthage, non plus qu'à Sidon, le type dit sémitique, fréquent chez les Juifs et les Arabes : face longue, en ovale régulier, nez mince et aquilin, crâne allongé et très renflé au-dessus de la nuque⁽³⁾. Le plus souvent, les corps sont de taille moyenne ; l'ossature est assez délicate, ce qui n'étonne pas chez des citadins.

II

Le terme sémitique, dont l'anthropologie a abusé, convient à la langue que les premiers colons apportèrent, qui se maintint pendant toute l'existence de Carthage et s'imposa aux éléments non phéniciens. Cette langue est fort peu connue, malgré les efforts de plusieurs générations de savants pour l'expliquer.

Les Carthaginois aimaient à confier à la pierre ou au bronze les faits dont ils voulaient transmettre le souvenir à la

Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 6, fig. 9. Mais, à en croire MM. Bertholon et Chantre (*Recherches anthropologiques*, I, p. 269), l'image de cette dernière bague ne concorderait pas exactement avec le crâne du mort auquel l'objet appartenait.

1. Bertholon, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 179-224. Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 251-281.

2. Voir Chantre, *apud* Hamdy Bey et Th. Reinach. *Une nécropole royale à Sidon*, p. 408-9.

3. Conf. t. I, p. 280.

postérité. Ainsi, au retour de son expédition sur l'Océan, Hannon fit placer dans le temple de Cronos le rapport dont une traduction grecque nous est parvenue⁽¹⁾ ; vers la fin de son séjour en Italie, Hannihal laissa dans le sanctuaire de Junon Lacinienne, près de Crotone, une longue inscription, en punique et en grec, qui célébrait ses exploits ; Polybe l'a consultée⁽²⁾. Les textes épigraphiques phéniciens qui sont sortis du sol de Carthage n'ont pas cette importance. Ils datent, en général, des deux derniers siècles de la ville. A part quelques lambeaux de tarifs de sacrifices⁽³⁾, quelques dédicaces de monuments religieux, ce sont des épitaphes, pour la plupart insignifiantes, et surtout une masse considérable d'ex-voto, de rédaction brève et uniforme. On lit sans peine des noms propres, qui reviennent très fréquemment ; on comprend des formules banales. Pour le reste, l'interprétation se heurte à deux difficultés préliminaires les voyelles ne sont pas écrites et les mots ne sont pas séparés⁽⁴⁾.

Dans le *Poenulus*, comédie de Plaute, certains passages sont en punique. C'est d'abord un monologue d'Hannon ; nous en avons deux versions, et aussi un texte latin⁽⁵⁾. Puis, de courtes phrases de dialogue⁽⁶⁾. Plaute dut rédiger en latin ce qu'il se proposait de faire dire à Hannon, et demander à un Carthaginois, résidant à Rome, de lui fournir une traduction. En effet, il s'agit, non d'un pastiche incohérent et burlesque, mais de vraie langue punique, écrite naturellement en lettres

1. T. I, p. 473.

2. III, 33, 18 ; III, 56, 4. Voir aussi Tite-Live, XXVIII, 46, 16. — Chez les Phéniciens occidentaux, on peut aussi mentionner les inscriptions gravées sur les fameuses stèles du temple de l'île de Gadès : Strabon, III, 5, 5 ; conf. *infra*, p. 305.

3. Auxquels il faut joindre le tarif trouvé à Marseille : voir p. 145.

4. Ils le sont cependant dans les tarifs de sacrifices dont les débris ont été exhumés à Carthage et dans l'inscription du mausolée de Dougga.

5. Acte V, scène I, vers 930-960.

6. Acte V, scènes II et III, *passim*, depuis le vers 994 jusqu'au vers 1152. Pour le texte de ces passages puniques, voir Lindsay, dans *Classical Review*, XIII, 1898, p. 361. Ils ont donné lieu à des travaux très nombreux : bibliographie dans G. Hennen, *De Hannonis in Poenulo Plautina precatationis quae fertur recensione altera Punica* (Marburg, 1882), p. 8-14.

latines, avec les voyelles, telle qu'elle se prononçait⁽¹⁾. Malheureusement, ces passages ont été très altérés par les copistes⁽²⁾ ; sauf la première version du monologue, qui peut être restituée, ils sont inutilisables⁽³⁾. A ce document, on doit joindre un petit nombre de mots phéniciens, transcrits et expliqués par des auteurs anciens⁽⁴⁾, surtout par l'Africain saint Augustin, qui vécut dans une région où le punique se parlait encore; une série de noms de plantes médicinales, conservés dans le traité de Dioscoride des noms propres d'hommes et de lieux, dont les textes grecs et latins indiquent, plus ou moins exactement, la prononciation.

Ces maigres données seraient fort insuffisantes pour l'étude du punique, si l'on n'avait pas recours à des comparaisons avec l'hébreu. L'étroite parenté des deux idiomes a été constatée par saint Jérôme⁽⁶⁾ et par saint Augustin⁽⁷⁾. Le phénicien, transporté en Afrique, où il persista plus longtemps que dans la mère patrie, et l'hébreu, parlé par les Cananéens avant de l'être par les Juifs, n'étaient, en effet, que deux dialectes d'une même langue. Dans le cours des siècles, chacun de ces dialectes suivit son développement propre, mais les différences

1. Dans la mesure où la transcription pouvait rendre les sons sémitiques, qui n'avaient pas tous d'équivalents exacts dans l'alphabet latin.

2. Le texte de la seconde version du monologue paraît avoir été travesti à dessein, dans une intention comique, de manière à faire ressembler les mots puniques à des mots latins.

3. Voir, entre autres, Gildemeister, dans l'édition de Plaute par Ritschl, Goetz et Loewe.

4. Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta*, p. 384 et suiv.

5. Voir *supra*, p. 37.

6. *Quaest. in Genesim*, XXXVI, 24. *Comm. in Isaiam*, III, 7, v. 14. *Comm. in Ieremiam*, V, 25, v. 21.

7. *Quaest. in Heptateuchum*, VII, 16 : « istae linguae [l'hébreu et le punique] non multum inter se difrerunt ». *Locut. in Heptateuchum*, I, 8, 9 : « Punicae linguae..., in qua multa invenimus Hebraeis verbis consonantia ». *Énarr. in Psalm.*, CXXXVI, 18. *Sermo Dornini in monte*, II, 14, 47. In *Ioannem tractatus*, XV, 27. *Sermons*, CXIII, 2 : « Hebraeum verbum est, cognatum linguae Punicae. Istae enim linguae sibi significationis quadam vicinitate sociantur ». *Contra litt. Petilianii*, II, 104, 239 (Christum) Hebraei dicunt Messiam, quod verbum Punicae linguae consonum est, sicut alia Hebraea permulta et paene omnia ». Voir aussi Priscien, *Inst. gramm.*, V, 2, 11. Ces divers passages ont été cités avant nous par Gesenius et d'autres.

qui en résultèrent ne semblent pas avoir été profondes. On ne voit pas non plus qu'au temps de la première Carthage, le phénicien se soit beaucoup modifié en Occident : le maintien de l'unité linguistique était assuré par des relations de toute nature⁽¹⁾. Il est probable que, dans certaines villes où les indigènes étaient nombreux, leur influence altéra la langue des colons : Salluste le remarque pour Leptis la Grande⁽²⁾. Mais le phénicien se défendit sans doute mieux dans la capitale même.

Qu'il y ait eu pourtant des différences entre le parler de Tyr et de Sidon et le parler de Carthage et d'Utique, c'est ce qu'on peut supposer sans témérité. Elles devaient porter sur la prononciation, plus que sur le vocabulaire et la grammaire⁽³⁾. Quelques indices permettent de croire à un assourdissement des voyelles, *a*, par exemple, devenant *ô*, et *o* devenant *ou*⁽⁴⁾ ; à un amollissement des gutturales, qui, n'étant plus guère prononcées, commencent à permuter dans l'écriture⁽⁵⁾, parfois même sont omises⁽⁶⁾ : permutations et omissions qui seront beaucoup plus fréquentes à l'époque romaine. De même, le français de l'Afrique du Nord accuse des tendances à une prononciation plus grasse et plus lourde que le français de la métropole. D'ailleurs, pour le phénicien, ces tendances se manifestaient déjà dans la mère patrie⁽⁷⁾ : l'hébreu gardait, autant qu'il semble, une prononciation plus forte, plus âpre.

1. Conf. *supra*, p. 164; Schröder, *Die phônizische Sprache*, p. 35.

2. *Jugurtha*, LXXVIII, 4.

3. Sur les inscriptions puniques, le pronom suffixe de la troisième personne du singulier est indiqué en général par la lettre *aleph* ; en Phénicie et en Chypre, il l'est par la lettre *yod*. Mais cette distinction ne peut pas être érigée en règle absolue : voir Schroder, *l. c.*, p. 146 et suiv.

4. Schröder, p. 121 et suiv.

5. L'article indiqué par la lettre *aleph*, au lieu de *hé* : C. I. S., 221, 239, 246, 322, 328. HMN, 'MN, pour HMN : voir *infra*, p. 279. BHL, pour B'L : 2666. 'DN, pour 'DN : 1183. 'MTB'L, pour 'MTB'L : 479, 1504, 1967, 2630. 'RST, pour 'RST : 843, 1428, 2274. 'LSY, pour 'LSY : 641.

6. BL, pour B'L : 378, 441, 3149. DN, pour 'DN : 733, 3251 (néo-punique); conf. *donni* (« mon seigneur »), dans le *Poenulus*, 998 et 1001. MTMLQRT, pour 'MTMLQRT : 730.

7. Schröder, p. 35, 82, 120 et suiv.

L'idiome phénicien disparut en Orient devant l'araméen et le grec; en Occident, il resta vivant pendant des siècles, surtout dans les campagnes. Comme il se parlait alors bien plus qu'il ne s'écrivait, il s'altéra plus rapidement qu'à l'époque où Carthage était un foyer de civilisation, en communauté de langue avec la Phénicie propre. Saint Jérôme⁽¹⁾ a certainement raison d'affirmer que le phénicien a subi des modifications en Afrique. Mais elles datent surtout des temps qui ont suivi la chute de Carthage : on les entrevoit dans les inscriptions des premiers siècles de notre ère⁽²⁾.

Ce que nous disons de la langue s'applique à l'écriture. Il n'y a pas de grandes différences entre l'alphabet des inscriptions de Carthage et celui des inscriptions de Phénicie. Nous constatons cependant qu'à Carthage, les lettres s'assouplissent, évidemment sous l'influence de l'écriture à main courante. Celles « qui s'élèvent au-dessus de la ligne [*lamed* et *taw*] se couronnent d'une petite aigrette... En même temps, les queues s'allongent et prennent des proportions souvent démesurées par rapport à la tête, qui est très réduite. Toute l'écriture est beaucoup plus légère et plus élancée. Enfin, tandis que, sur la côte de Phénicie, tous les traits avaient à peu près la même valeur, il se forme à Carthage des pleins et des déliés qui donnent à l'écriture punique un aspect très élégant⁽³⁾. » Dans d'autres villes de l'Occident, ont été découvertes quelques inscriptions dont l'alphabet, droit et anguleux, ressemble davantage à la vieille écriture orientale⁽⁴⁾ : ce qui ne prouve pas nécessaire-

1. *Comm. in epist. ad Galatas*, livre II (Migne, *Patr. lat.*, XXVI, p. 357) « ... cura et Afri Phoenicum linguam nonnulla ex parte mutaverint ».

2. A l'époque de saint Jérôme, le phénicien était en Phénicie une langue morte. Il est probable que la comparaison de l'auteur chrétien porte, d'une part, sur le punique parlé de son temps, d'autre part, sur des écrits composés au moins cinq cents ans plus tôt en Phénicie, ou peut-être même sur l'hébreu biblique, qu'il savait être fort rapproché du phénicien. On comprend que, dans ces conditions, il ait été frappé des différences.

3. Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, 2e édit., p. 177.

4. A Malte : C. I. S., 123 et 123 bis, pl. XXV du t. I. A Nora : *ibid.*, 144 et 145, pl. XXXII. A Lixus (type plus récent) : Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 62-64

ment qu'elles soient plus anciennes, car un type archaïque a pu se conserver moins longtemps à Carthage qu'en Sardaigne, à Malte et à Lixus⁽¹⁾.

Les inscriptions puniques, même celles que l'on a gravées avec un souci de calligraphie, ont un air mesquin : petites lettres, d'allure agitée, se pressant sur de petites pierres ; rien qui rappelle l'ampleur et la régularité majestueuse de l'épigraphie monumentale romaine⁽²⁾.

L'alphabet connu sous le nom de néo-punique⁽³⁾ offre des formes dites cursives, qui, souvent, se distinguent mal les unes des autres. Cette écriture simplifiée dut être employée d'abord sur des matières où les lettres se traçaient rapidement au pinceau, au calame : poteries, tablettes en argile ou en bois, etc. Elle fut adoptée en Orient, où nous en trouvons des exemples dès le Ve siècle⁽⁴⁾, aussi bien qu'en Occident⁽⁵⁾, avec des types divers et des modifications successives. A Carthage, elle commença à s'introduire dans la gravure sur pierre peu de temps avant la destruction de la ville. Sur plusieurs ex-voto, où la formule d'invocation, préparée d'avance, est en écriture punique, on a ajouté en néo-punique les indications concernant le dédicant⁽⁶⁾. Quelques inscriptions sont même entièrement néo-puniques⁽⁷⁾. Mais ce fut seulement plus tard, à des dates

et pl. XIII ; conf. ici, t. II, p. 172.

1. Voir *C. I. S.*, p. 156 du t. I.

2. Conf: Perrot et Chipiez, III, p. 89-90 ; Kahrstedt, *Geschichte*, p. 55.

3. Sur l'écriture néo-punique, voir Berger, *Hist. de l'écriture*, p. 178 et suiv.; Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigr.*, p. 181-3.

4. Inscriptions peintes sur des jarres qui ont été découvertes en Égypte Lidzbarski, *Phönizische und aramäische Krugaufschriften aus Elephantine (Abhandl. der berlin. Akad., Phil.-hist. Classe, 1912)*.

5. Une courte inscription en écriture néo-punique est peinte sur une jarre recueillie dans une tombe de Carthage du IVe siècle : Berger, *apud* Merlin et Drappier, *Ard el-Khe-raïb*, p. 34, n. 1.

6. *C. I. S.*, 942 et 949 ; conf. *ibid.*, t. II, p. 499. Voir aussi des inscriptions que des visiteurs ont gravées simultanément sur un sphinx, à Memphis (*supra*, p. 166) ; les deux premières lignes sont en écriture punique, les deux dernières en écriture néo-punique : *ibid.*, 97 et pl. XV du t. I.

7. *Ibid.*, 580, 931, 2992, 3244-3251. Tendance au néo-punique : 730, 842, 880, 1339,

variables selon les lieux, que l'écriture cursive supplanta, dans l'Occident phénicien, l'ancienne écriture monumentale. Des stèles, des monnaies, des inscriptions peintes sur des vases funéraires offrent un mélange des deux alphabets. Depuis les environs de notre ère, le néo-punique resta seul usité partout⁽¹⁾.

III

C'était à la langue phénicienne qu'appartenaient presque tous les noms propres de personnes ; nous aurons à revenir sur ces noms, dits théophores, qui mettaient les hommes en relation étroite avec les dieux⁽²⁾. Il n'y avait pas de noms de famille, et un fils portait rarement le même nom que son père, mais il arrivait souvent qu'il reçût le nom de son grand-père⁽³⁾. Chaque individu avait un nom unique, et, comme les noms propres en usage n'étaient pas très nombreux, les homonymes se comptaient par milliers. On avait soin, comme chez les Grecs, d'indiquer le nom du père, et on y ajoutait volontiers ceux du grand-père et d'ascendants plus éloignés. Mais ces généalogies étaient d'un emploi incommode et n'évitaient pas toujours les confusions. L'habitude s'introduisit de joindre au nom un surnom, du moins pour les personnages de l'aristocratie⁽⁴⁾. Le plus ancien exemple qui nous soit connu est celui d'Hannon le Grand, au IV^e siècle⁽⁵⁾. Ces surnoms, mentionnés dans des textes

3000. Une ou deux lettres néo-puniques dans des inscriptions en écriture punique : 1327, 2669. Il est douteux que l'inscription néo-punique *C. I. S.*, 174, peinte sur une brique, date de la première Carthage.

1. Pour cette question, voir au tome V.

2. *Infra*, p. 221.

3. *C. I. S.*, 365, 370, 509, 541,-680, 688, 708, etc. : cette coutume est appelée *papponymie*. On peut supposer que c'était l'aîné de la famille qui recevait le nom du grand-père. On peut supposer aussi que c'était le fils né après la mort de ce grand-père. Voir Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigr.*, p. 134.

4. Pour ces surnoms, voir Kahrstedt, *Geschichte*, p. 29.

5. T. II, p. 245. Amilcar « Rhodinus », ou « Rhodanus », au temps d'Alexandre t. III, p. 17. Dans un sommaire de Trogue-Pompée (l. XIX), sont mentionnées les « res Carthaginensium in Africam per Sabellum Annonem gestae », au Ve siècle. Le mot

grecs et latins, se rencontrent assez fréquemment à l'époque des guerres puniques : Amilcar Barca⁽¹⁾, un second et un troisième Hannon le Grand⁽²⁾, Asdrubal le Chevreau⁽³⁾, Hannibal l'Étourneau⁽⁴⁾, Hannon le Blanc⁽⁵⁾ Hannibal Monomaque⁽⁶⁾, Hannibal le Rhodien⁽⁷⁾, Magon le Bruttien⁽⁸⁾, Magon le Samnite⁽⁹⁾, Amilcar le Samnite⁽¹⁰⁾, Giscon Strytanos⁽¹¹⁾, Himilcon Phamaïas⁽¹²⁾ Bannon Tigillas⁽¹³⁾. Il ne semble pas qu'ils aient été portés officiellement ; nous n'en trouvons pas trace sur les stèles votives, où, selon la coutume ancienne, les dédicants ne sont désignés que par un nom⁽¹⁴⁾

Les Carthaginois gardèrent le costume oriental, qui, en Italie et en Grèce, les faisait aussitôt reconnaître⁽¹⁵⁾. Comme les gens de Phénicie, ils étaient vêtus d'une ample tunique⁽¹⁶⁾, descendant d'ordinaire jusqu'aux pieds⁽¹⁷⁾. Tantôt elle flottait

Sabellum paraît être altéré. Je ne sais s'il faut le considérer comme un surnom, qui serait indiqué à tort avant, et non après le nom.

1. T. II, p. 252, n. 7.

2. *Ibid.*, p. 252 et 282.

3. *Ibid.*, p. 266, n. 4.

4. Appien, *Lib.*, 68.

5. Appien, *l. c.*, 108.

6. Polybe, IX, 24, 5.

7. Polybe, I, 46, 4.

8. Polybe, XXXVI, 5, 1 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVI, 3).

9. Polybe, IX, 25, 4.

10. Appien, *Lib.*, 68 et 70. Conf. t. II, p. 282, n. 6.

11. Polybe, XXXVI, 3, 8 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1).

12. T. III, p. 355, n. 5.

13. Appien, *Lib.*, 82.

14. Parfois ; le nom du dédicant, au lieu d'être suivi du mot *ben* (fils) et du nom de son père, est séparé d'un autre nom par la lettre S, qui représente le pronom relatif. Cela ne veut probablement pas dire « A, qui (s'appelle) B », mais « A, qui (est fils) de B ». Voir C. I. S., 316, 317, 2705 et aussi 139 ; pour l'interprétation, 144 (où S équivaut à *ben*) et 315.

15. Tite-Live, XXIII, 34, 6. Appien, Sic., II, 1.

16. Polybe, XII, 26 a, 3 (citant Timée). Plaute, *Poenulus*, 975, 1121, 1298. Ennius, *Annales*, 2^e édit. de Vahlen, 325 : « tunicata iuventus » Tertullien, *De pallio*, 1.

17. Couvertures de sarcophages et de coffrets funéraires : M. Lavig., I, pl. IX, fig. 2 ; pl. X, 1 ; *ibid.*, Suppl., I, pl. II, fig. 1 et 3. Stèles votives : C. I. S., fig. à la p. 281 du t. I ; nos 532 (pl. IV du t. II), 989 (pl. XIII), 1825 (pl. XXXIV), 2383 (pl. L) ; C. r. Acad. Inscr., 1916, figures aux p. 28, 29 et 32. Nombreuses stèles funéraires : voir, par exemple, M. Lavig., I, pl. V, fig. 2 ; Delattre, C. r. Acad. Inscr., 1901, p. 584 et pl. II. Terres cuites : Delattre, *ibid.*, p. 585-6 et fig. 1 ; M. Lavig., Suppl., I, pl. V, fig. 8. Plaute, l. c., 1298 : « cum tunicis longis » ; 1303 :

librement⁽¹⁾, tantôt elle était serrée par une ceinture⁽²⁾. Elle avait soit de longues et larges manches⁽³⁾, qui couvraient presque les mains⁽⁴⁾, soit, plus rarement, des manches courtes, qui laissaient les avant-bras dégagés⁽⁵⁾. Nous parlerons plus loin⁽⁶⁾ d'une sorte d'épitoge ou d'étole, que certains personnages portaient sur l'épaule gauche et qui était probablement un insigne⁽⁷⁾. Sur la tunique, on ne mettait pas, en général, d'autre vêtement⁽⁸⁾. Tertullien⁽⁹⁾ parle cependant d'un manteau (*pallium*) de forme quadrangulaire, serré autour de la nuque, attaché par des fibules sur les épaules et retombant de chaque côté. Ce manteau devait servir par les temps froids et pluvieux⁽¹⁰⁾. Sur une

« tunicis demissiciis ». Conf., pour les Phéniciens d'Orient, Hérodien, V, 5, 10, et des monuments figurés, dont quelques-uns sont cités plus bas. — Tertullien (*l. c.*) dit, au contraire, que les tuniques des Carthaginois s'arrêtaient à mi-jambe : « neque trams crura prodigae, nec intra genua inverecundae ». Sur une statuette en terre cuite de Carthage, la tunique présente un arrangement particulier. Elle est relevée par devant, massée en plis dans une ceinture, et retombe en pointe sur les cuisses : Gauckler, *Nécrop.*, p. 123, 139, 539 et pl. CCXXXI ; M. Alaoui, *Suppl.*, pl. LXXVII, fig. 2.

1. *Sic* sur la plupart des monuments. Plaute, *l. c.*, 1008 : « Tu qui zonam non habes ». Tertullien, *l. c.* Voir aussi Silius Italicus, III, 236.

2. *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 28. C. I. S., 138 et pl. XXIX (stèle de Lilybée). Conf. en Phénicie : Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 201 ; Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, pl. I-II ; Mendel, *Musées ottomans, Catal. des sculptures*, I, nos 100 et 101 (p. 256-7) ; Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 62. Cette ceinture est souvent dissimulée sous la tunique, qui bouffe au-dessus d'elle.

3. Les tuniques carthaginoises, dit Tertullien (*l. c.*), n'étaient « nec brachiis parcae, nec manibus artae ».

4. Polype, XII, 26 a, 3. Aulu-Gelle, VI (VII), 12, 7. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 586. *M. Lavig.*, *Suppl.*, I, pl. V, fig. 8. Conf. en Phénicie : Hérodien, V, 5, 10 ; Perrot et Chipiez, III, p. 431, 303 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, pl. à la p. 200 ; Clermont-Ganneau, Mendel, Dussaud, *ll. cc.*

5. *M. Lavig.*, *Suppl.*, I, pl. II, fig. 1 et 3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 28.

6. P. 400.

7. Des tuniques de prêtres étaient ornées d'une bande (*infra*, p. 400, n. 5), qui ne paraît pas s'être confondue avec cette épitoge. Il se peut que des tuniques ordinaires aient reçu un ornement analogue. Strabon (III, 5, 1) dit que les Phéniciens introduisirent dans les îles Baléares l'usage des tuniques à large bande, χιτώνας πλατυσήμους. Sur une statuette de Carthage (Gauckler, *Nécrop.*, pl. CCXXXI ; conf. *supra*, p. 184, n. 17, in fine), une bande verticale coupe le devant de la tunique, au milieu.

8. Plaute. *l. c.*, 975-6 : « Quel est donc cet oiseau qui nous arrive en tunique ? Est-ce qu'il a été refait de son manteau au bain ? »

9. *L. c.*

10. Il semble bien que des hommes, grossièrement représentés sur quelques

stèle de Carthage⁽¹⁾, un homme, peut-être représenté en costume de voyage ou de campagne, — à moins que ce ne soit un costume étranger, — porte une tunique s'arrêtant à mi-jambe et, par-dessus, un court sayon, attaché sur une épaule. Mentionnons aussi une sorte de pèlerine, formée de plusieurs bandes parallèles superposées, qui se jetait autour du cou et qui appartenait au costume masculin comme au costume féminin⁽²⁾ ; elle est peu fréquente⁽³⁾. Les pieds étaient chaussés de sandales⁽⁴⁾ ou de souliers⁽⁵⁾. Selon la mode asiatique, des hommes se couvraient d'une coiffure en feutre ou en étoffe⁽⁶⁾ bonnet conique⁽⁷⁾, calotte en coupole⁽⁸⁾. Sur deux coffrets funéraires⁽⁹⁾, le personnage a la tête surmontée d'un véritable turban,

stèles carthaginoises, portent, outre la tunique, un long manteau qui couvre le derrière du corps, jusqu'aux pieds : *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du t. I ; nos 532 (pl. IV du tome II), 989 (pl. XIII), 2383 (pl. L).

1. *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 626.

2. Statue de prêtresse en costume de déesse : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. III. Statuettes féminines en terre cuite, dont deux ou trois représentent probablement aussi des prêtresses : Héron de Villefosse, dans *Monuments Piot*, XII, 1905, p. 98-99 ; *M. Lavig.*, I, p. 114, pl. XVII, fig. 3 ; *ibid.*, Suppl., I, p. 23 ; p. 25-26 et pl. IV, fig. 5. Cette pèlerine se voit encore sur des images d'une déesse léontocéphale qui datent de l'époque romaine : Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu* (Paris, 1910), pl. III. — Deux statuettes d'hommes en terre cuite, l'une de Carthage, l'autre d'Utique : Gauckler, p. 536-7, 539 et pl. CCXXXI.

3. On ignore ce qu'était le vêtement appelé par les Romains *poenicum* : voir *supra*, p. 150, n. 2.

4. *M. Lavig.*, I, pl. X, fig. 1 ; *ibid.*, Suppl., I, pl. II, fig. 1.

5. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. II, fig. 3 (à semelles épaisses). Sur quelques stèles funéraires, des femmes paraissent être aussi chaussées de souliers. L'homme représenté sur la stèle *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 626 (voir *supra*, n. 1), porte, semble-t-il, des bottines.

6. Assez souvent la tête est nue : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. I, fig. 4 ; pl. II, fig. 1 ; pl. V, fig. 8 ; *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du t. I ; nos 532 (pl. IV du t. II), 1825 (pl. XXXIV) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29, 32 ; etc. Sur le sarcophage reproduit *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. II, fig. 3, la tête du mort est entourée d'une bandelette.

7. *C. I. S.*, 138 et pl. XXIX du t. I. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 68, pl. X, 3. Ce bonnet pointu est aussi une coiffure de divinité : voir *infra*, p. 299.

8. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 586 (statuette en terre cuite), où cette calotte a les bords retroussés. On ne trouve pas de coiffures avant la forme d'une calotte cylindrique, comme en Phénicie (voir, par exemple, *C. I. S.*, I, pl. I ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, pl. à la p. 200 ; Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, pl. I-II).

9. *M. Lavig.*, I, pl. IX, fig. 2 ; pl. X, fig. 1. Un personnage figuré sur une stèle funéraire de Radés porte peut-être aussi un turban : musée Alaoui.

peut-être un insigne⁽¹⁾ : l'un de ces Carthaginois porte aussi une épitoge, l'autre est qualifié de *rab*.

Nous ne sommes guère renseignés sur l'habillement des femmes. Deux couvercles de sarcophages, dont l'un, trouvé à Solonte⁽²⁾, en Sicile, paraît dater de la première moitié du Ve siècle, dont l'autre, exhumé à Carthage⁽³⁾, est de la fin du IVe siècle ou du siècle suivant, représentent des mortes en pur costume grec. On peut se demander si les artistes grecs qui sculptèrent ces figures se sont souciés d'être exacts. Cependant il semble bien qu'à l'époque des guerres puniques, les Carthaginoises aient été vêtues à peu près comme les Grecques, avec une longue robe, assez étroite autour des jambes, pourvue de manches courtes⁽⁴⁾, et, quand elles sortaient, un voile-manteau qu'elles jetaient sur leur tête et qui descendait presque jusqu'aux pieds⁽⁵⁾. L'usage des fibules (de la forme de nos épingles de nourrice) pour attacher les vêtements fut toujours peu répandu chez les Phéniciens d'Occident⁽⁶⁾.

1. Conf. le turban des prêtres hébreux : Josèphe, *Antiq. Jud.*, III, 7, 3, § 157.

2. Perrot et Chipiez, III, p. 189, fig. 134.

3. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. II, fig. 2.

4. Ceinture sous les seins : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. III (statue de prêtresse) ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 263 (stèle funéraire ; de même sur plusieurs autres stèles ; mais, en général, les femmes représentées sur ces monuments n'ont pas de ceinture). Ceinture à la taille : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. IV, fig. 7 (cette statuette porte, en outre, deux bandes d'étoffe se croisant en X sur la poitrine et se rattachant à la ceinture).

5. Stèles : *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 1 [numérotée 5] ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, pl. I à la p. 584 ; Gauckler, pl. CCXXXII, en bas à gauche ; etc. Statues funéraires : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. I, fig. 1-3. — Une femme, qui était représentée sur un sarcophage en bois (IIIe siècle environ), paraît avoir eu un costume particulier, formé de larges bandes passant obliquement les unes sur les autres : Delattre, *Un cercueil de bois*, etc. [notice citée p. 78, n. 3], p. 6. Des statuettes féminines portent une cape : *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 23, 26, 27 ; pl. IV, fig. 3, 5-7. Pour une pèlerine à bandes parallèles, voir *supra*, p. 186, n. 2. — Sur l'image de la prêtresse (II. *Lavig.*, Suppl., I, pl. III), une coiffe en forme de khaft égyptien, enfermant les cheveux, semble être une parure rituelle ; conf. une statuette en terre cuite (*ibid.*, p. 23, pl. IV, fig. 3).

6. A Carthage, on n'en a trouvé qu'un très petit nombre dans les plus vieux cimetières : Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 312, fig. 37 ; p. 333, fig. 52 ; Gauckler, p. 36, 42, 48, 134 et pl. XCV. Il n'est pas impossible que certaines d'entre elles se rattachent à un type grec : Déchelette, *Manuel*, II, p. 854-5. Dans des tombes

Les hommes laissaient croître leur barbe⁽¹⁾ ; ils portaient les cheveux courts.

Nous avons déjà mentionné diverses sortes de bijoux et d'autres parures⁽²⁾. De même que les filles de Sion à l'époque d'Isaïe⁽³⁾, celles de Carthage se couvraient à profusion de ces objets de luxe. La mode disgracieuse de l'anneau de nez régna pendant longtemps dans la ville africaine, comme au pays de Canaan⁽⁴⁾ : hommes et femmes en portaient⁽⁵⁾. Les lourds colliers en verroterie, agrémentés de toute sorte de pendeloques et d'amulettes⁽⁶⁾, le maquillage⁽⁷⁾ et sans doute l'abus des parfums⁽⁸⁾ continuèrent à attester un goût barbare, peu docile aux leçons de l'hellénisme.

La circoncision était un rite usité chez les Phéniciens⁽⁹⁾, comme chez les Hébreux et les Arabes. Mais, dit Hérodote⁽¹⁰⁾, ils y renonçaient quand ils vivaient mêlés à des Grecs. Y renoncèrent-ils en Afrique⁽¹¹⁾ ? Nous le croyons volontiers, eu égard au

moins anciennes, les inventaires de P. Gauckler (p. 181-226, *passim*) mentionnent assez fréquemment des « fibules », en bronze et en fer, sans les décrire ; je n'ai pas vu au musée Alaoui de véritables fibules répondant à ces indications. — A Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 38-39 et fig. 21. A Thapsus : *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CCIX. Les fibules sont rares en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 140 et 179 ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 140. On ne peut pas dire en quoi consistaient exactement les *fibulae* qui, selon Tertullien, fixaient le manteau sur les épaules (*supra*, p. 185).

1. Voir *supra*, p. 78, et *infra*, p. 211.

2. P. 87 et suiv.

3. III, 18 et suiv.

4. Pour l'anneau de nez chez les Hébreux (*nezem*), voir *Genèse*, XXIV, 47 ; *Isaïe*, III, 21 ; *Ézéchiël*, XVI, 12 ; *Proverbes*, XI, 22 ; Perrot et Chipiez, IV, p. 446-7.

5. Bustes de femmes, des VIIe-VIe siècles : *M. Alaoui*, Suppl., p. 144, nos 128-9, pl. LXXV, fig. 1, et pl. LXXIV, fig. 3. Masque d'homme non grimaçant (même époque) : *M. Lavig.*, I, p. 84-85, pl. XII, fig. 4-5. Masque d'homme trouvé en Sardaigne : Gauckler, p. 450, note.

6. Voir p. 96-97.

7. P. 106. Nous n'avons pas de preuves que les Carthaginois et Carthagoises aient porté des tatouages, les masques grimaçants déposés dans les tombes étant des types grotesques, et non des portraits de personnages réels : voir *supra*, p. 72.

8. P. 106.

9. Hérodote, II, 104. Aristophane, *Oiseaux*, 507. Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist. Graec.*, édit. Müller, III, p. 569).

10. L. c.

11. Pour de prétendus couteaux à circoncision, voir p. 77, n. 9.

silence des textes : Plaute n'aurait sans doute pas négligé cette matière à grosses plaisanteries.

D'autres coutumes orientales furent conservées; par exemple, les prosternations devant ceux que l'on voulait honorer humble posture qui choquait les Grecs et les Romains⁽¹⁾. De même que les Phéniciens, les Carthaginois s'abstenaient de viande de porc⁽²⁾.

Ils demeurèrent fidèles au vieux calendrier cananéen, que les Hébreux avaient abandonné lors de la Captivité pour adopter le calendrier babylonien⁽³⁾. Ils gardèrent la coudée égyptienne, longue de 0 m. 525⁽⁴⁾, et ils la répandirent en Afrique, où, à l'époque romaine, on s'en servait encore partout⁽⁵⁾. Leurs poids, leurs mesures de capacité étaient certainement aussi d'origine orientale. Nous avons dit⁽⁶⁾ que le peu de précision des poids retrouvés⁽⁷⁾ et l'emploi de différents systèmes rendent un classement malaisé. On peut reconnaître un système, usité en

1. Polybe, X, 17, 8 ; XV, 1, 6-7. Tite-Live, XXX, 15, 4 (« accepto, credo, ritu ex ea regione ex qua oriundi erant »); XLII, 23, 10. Appien, Lib., 49. Voir aussi Diodore, XX, 33, 2.

2. Voir *supra*, p. 44. Pour l'habitude, peut-être empruntée aux Africains, de manger du chien, voir t. I, p. 418.

3. M.-J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., p. 277. F.-K. Ginzel, *Handbuch der mathematischen und lechnischen Chronologie*, II, p. 13-14. Plusieurs mois du vieux calendrier hébreu sont mentionnés sur des inscriptions phéniciennes, dont une est punique.

4. De Vogüé (*Rev. archéol.*, 1889, I, p. 172) a cru la retrouver dans les dimensions des pierres de taille d'un vieux tombeau carthaginois. Selon M. Saladin (*Nouv. Arch. des missions*, II, 1892, p. 483-4), elle est l'unité de mesure du mausolée punique de Dougga.

5. Deux coudées égyptiennes sont tracées sur des tables officielles de mesures, découvertes à Thibilis (Announa) et à Cuicul (Djemila). Les pierres de taille des édifices romains d'Afrique ont très souvent des dimensions qui correspondent à cette unité métrique. Voir Gsell et Joly, *Announa* (Alger, 1918), p. 78-79. — Sur la table d'Announa, est tracée une autre coudée, mesurant 0 m. 509. Peut-être est-ce la coudée babylonienne de 0 m. 497, que les Phéniciens auraient également introduite en Afrique.

6. P. 130.

7. Pour ces poids et les systèmes auxquels on peut les rattacher, voir surtout Babelon, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 106-7 ; Delaltre, dans *M. Lavig.*, I, p. 194-9 (= Rép. d'ép. sém., I, 124) ; le même, *Rev. numismatique*, 1902, p. 384 ; Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e édit., p. 420 et suiv. ; le même, *Die Gewichte des Alterthums (Abhandl. der philol.-hist. Classe der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, XVIII, 1899), p. 48-51, 144-5.

Phénicie, dans lequel la mine pesait 363 gr. 8 (mine légère, moitié d'une mine lourde de 727 gr. 6), avec des sous-multiples de $1/2$, $1/4$, $1/8$, $1/16$, $1/32$, $1/64$, $1/128$, et d'autres sous-multiples de $1/25$ (sicle lourd de 14 gr. 55), de $1/50$, enfin de $1/100$ (poids appelé drachme par les Grecs) ; à ce système se rattachent la plupart des monnaies puniques d'or et d'argent. Dans un autre, qui est peut-être d'origine égyptienne, la mine paraît avoir pesé 393 grammes (786 grammes pour la mine lourde), avec les deux séries de sous-multiples indiqués (sicle de 15 gr. 72 ; drachme de 3 gr. 93, adoptée pour le monnayage carthaginois en Espagne)⁽¹⁾.

Par la langue, le costume, les mœurs et les usages, les Carthaginois restaient donc de vrais Phéniciens. Nous ferons la même constatation quand nous étudierons leurs croyances et leurs pratiques religieuses. Aux yeux des Grecs, ils étaient, ils demeurèrent des barbares⁽²⁾. Cependant on a vu combien ils

1. A un autre système appartiennent des poids dont le plus lourd est de 227 gr. 50, le plus léger de 4 gr. 85 ($1/48$ du premier), avec des poids intermédiaires de $2/3$, $1/6$, $1/12$, $1/24$ du plus lourd : Delattre, *Rev. numism.*, I. c. — Une cymbale en bronze, recueillie à Cherchel, porte une inscription phénicienne, indiquant un poids de *cent* (unités) : Berger, *Rev. d'assy. et d'arch. orient.*, V, p. 113-6 (= Rép., II, 933). Cet objet pèse 321 grammes. On a cru que le poids primitif, aujourd'hui diminué par l'usure, équivalait à celui de la livre romaine, 327 gr. 45 : il s'agirait, par conséquent, d'un autre système que ceux dont nous venons de parler. Hulstsch (*Metrologie*, p. 421-2) admet un poids primitif de 363 grammes : ce serait une mine phénicienne légère. Mais l'indication pondérale s'applique ; non pas seulement à la cymbale retrouvée, mais à la paire, dont les deux disques devaient être reliés par une chaînette (voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, pl. XXX, fig. 7 ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2e année, p. 16, fig. 34 ; Gauckler, *Nécropoles*, pl. LIV, CLI). Les cent unités auxquelles correspondait le poids de ces deux cymbales étaient, peut-on supposer, des sicles légers de 7 gr. 27 (moitié d'un sicle lourd de 14 gr. 55), ou de 7 gr. 86. — Selon Tite-Live (XXVI, 47, 7), Scipion trouva à Carthagène 276 coupes en or, dont la plupart pesaient une livre. Mais c'est là une invention d'un chroniqueur romain : quoi qu'on en ait dit (Hulstsch, I. c., p. 422-3 ; Nissen, dans le *Handbuch* d'Iwan von Milller, I, 2e édit., p. 882), ce texte ne peut rien nous apprendre sur le système pondéral des Carthaginois. — Dans des traités conclus par Carthage avec Rome, les indemnités de guerre furent comptées en talents euboïques, ou attiques (25 kg. 92, ce qui fait une mine de 432 grammes ; ou peut-être 26 kg. 196, ce qui fait une mine de 436 gr.) : voir t. II, p. 316-7. Nous ne savons pas exactement le poids des talents indiqués dans d'autres textes : voir *ibid.*, p. 316-7, 318 (n. 2), 319, 320, 323 ; t. III, p. 59 et 62 (n. 5).

2. Le terme βάρβαροι est très souvent appliqué aux Carthaginois : Hérodote, VII,

recherchaient les objets grecs, introduits par le commerce dans leur ville, combien ces modèles, peut-être aussi la venue d'artisans grecs, modifièrent leur industrie. Cette influence de l'hellénisme s'étendit à d'autres domaines : aux choses de la guerre et même de la marine, armes⁽¹⁾, machines⁽²⁾, tactique⁽³⁾, forme des vaisseaux⁽⁴⁾ ; à la religion, quoique dans une mesure assez faible; beaucoup plus aux arts ; même aux usages de la vie courante⁽⁵⁾.

Comme Chypre vis-à-vis de la Phénicie, la Sicile servit d'intermédiaire vis-à-vis de Carthage. Celle-ci fut de bonne heure en relations avec Syracuse, Agrigente, Sélinonte⁽⁶⁾. Devenue maîtresse de la partie occidentale de l'île, elle y trouva partout la civilisation grecque, non seulement dans les villes grecques de Sélinonte et d'Héracléa Minoa⁽⁷⁾, mais encore chez les Élymes et dans les vieilles colonies phéniciennes de Solonte, de Palerme, de Motyé, où l'on frappait au Ve siècle des monnaies à légendes et à types grecs⁽⁸⁾, où l'architecture et la sculpture grecques étaient en honneur : témoin ce temple dorique de Ségeste, qui subsiste encore⁽⁹⁾, cette statue funéraire de

167 ;Lettres attribuées à Platon, VII, p. 336, a, et VIII, p. 357, a ; Plutarque, *Timoléon*, 39; Diodore, XX, 11, 1, et 12, 2 ; etc. Pourtant Ératosthène, qui critiquait cette division des hommes en Grecs et en Barbares, faisait observer que les Carthaginois, si bien gouvernés, n'étaient pas inférieurs à beaucoup de Grecs (*apud* Strabon, 1, 4, 9).

1. T. II, p. 349, 426.

2. *Ibid.*, p. 415.

3. *Ibid.*, p. 403, 426-7.

4. *Ibid.*, p. 446.

5. Par exemple, l'emploi du strigile : voir p. 75.

6. Voir *supra*, p. 151.

7. Thermai, qui remplaça Himère, détruite à la fin du Ve siècle, fut aussi une ville de civilisation grecque.

8. A. Holm, *Geschichte Siciliens im Allerthmn*, III, n. 586, 598-9, 600-2, 635-6, 641. B.-V. Head, *Historia numorum*, 2e édit., p. 137, 158, 161, 165-6, 170. — Des épitaphes de gens de Motyé (détruite en 398) sont en grec : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443.

9. Perrot et Chipiez, VII, p. 358, fig. 180. Une belle statue en bronze de Diane, tenant un arc et une torche, statue que les Carthaginois prirent à Ségeste, était certainement une œuvre grecque : Cicéron, *Verrines*, Aet. II, I. IV, 33, 72 ; 34, 74.

femme, en costume dorique, couchée sur un sarcophage de Solonte⁽¹⁾. A son tour, l'État carthaginois frappa en Sicile des monnaies copiées sur des monnaies grecques, avec l'image d'un palmier, qui ne s'expliquait que par le double sens du mot grec φοῖνιξ⁽²⁾.

L'hellénisme n'avait du reste pas besoin de passer par la province punique de Sicile pour pénétrer à Carthage, dont le port était ouvert à tous les Grecs. Et ce n'étaient pas les Phéniciens d'Orient qui auraient pu détourner leurs frères de cette séduction. Eux-mêmes accueillirent la civilisation grecque, avant que la conquête d'Alexandre ne la leur imposât : dès le Ve siècle, ils recevaient de l'art grec les sarcophages sculptés qu'ils déposaient au fond de leurs tombes, les images qui déguisaient leurs dieux en divinités de l'Olympe⁽³⁾. Vers le début du siècle suivant, Straton, roi de Sidon, mérita d'être appelé « le Philhellène ».

Dans le même temps, il y avait à Carthage des aristocrates qui connaissaient bien la langue des Grecs et qui appréciaient leur culture. Le Syracusain Dion, beau-frère et gendre de Denys le Tyran, sut, quand il vint dans cette ville, y faire admirer son éloquence⁽⁴⁾ et s'y créer des amitiés, dont il tira profit plus tard⁽⁵⁾. Un des premiers personnages de l'État, appelé Suniatus par Justin, eut une correspondance secrète en grec avec Denys, contre lequel la République préparait alors une expédition. Lorsque le Sénat en fut informé, il vota, dit-on, un décret prohibant l'usage de cette langue⁽⁶⁾. Mais ce décret, si vraiment il fut rendu, ne fut pas observé longtemps. Du IVe siècle date la traduction grecque du récit de l'expédition

1. Voir *supra*, p. 187.

2. Voir t. II, p. 324-5.

3. Comme le prouvent les monnaies.

4. Cornélius Népos, *Dion*, 1, 5.

5. Plutarque, *Dion*, 6 ; 14 ; 25. Diodore, XVI, 9, 4.

6. Justin, XX, 5, 12-13. Conf. t. II, p. 245-6.

d'Hannon au delà des Colonnes d'Hercule⁽¹⁾ ; les informations dont Aristote a fait usage dans son exposé de la constitution punique durent lui être fournies, directement ou non, par des Carthaginois⁽²⁾. L'agronome Magon savait le grec⁽³⁾. Le grand Hannibal aussi⁽⁴⁾ : il avait eu pour maître le Lacédémonien Sosylos, qui devint ensuite son historiographe⁽⁵⁾ ; lui-même composa quelques écrits en grec⁽⁶⁾. La connaissance d'une langue qui, surtout depuis Alexandre, était si répandue dans le monde ancien, s'imposait aux marchands⁽⁷⁾ ; d'ailleurs, beaucoup de Carthaginois étaient polyglottes⁽⁸⁾.

IV

L'architecture punique nous est à peu près inconnue. Même pour les constructions utilitaires, elle ne dédaignait pas le luxe d'une décoration artistique : Appien⁽⁹⁾ nous apprend que les cales du port de guerre étaient précédées de vastes colonnades. Quant aux monuments qui servaient à la vie publique et au culte, il convenait qu'ils fussent dignes de la puissance et des ressources de Carthage. Des portiques entouraient probablement la grande place, auprès de laquelle se dressait l'édifice où les sénateurs s'assemblaient⁽¹⁰⁾. On vantait la splendeur de certains temples, de ceux, entre autres, d'Apollon et d'Esculape⁽¹¹⁾.

1. Voir t. I, p. 473.

2. T. II, p. 183, n. 2. Pour un Carthaginois qui fut admis dans l'entourage d'Alexandre, voir t. III, p. 17.

3. Voir *supra*, p. 8.

4. Dion Cassius, *fragm.* 52, 5, édit. Melber. Cicéron indique pourtant qu'Hannibal ne parlait pas très bien cette langue : *De oratore*, 11, 18, 75.

5. Cornélius Népos, *Hannibal*, XIII, 3. Conf. t. II, p. 427, n. 1 ; t. III, p. 147.

6. Népos, l. c., XIII, 2. Il mentionne un écrit aux Rhodiens sur la campagne du général romain Cn. Manlius Vulso en Asie.

7. Au va siècle, Hérodote rapporte des propos tenus par des Carthaginois à des Grecs : conf. *supra*, p. 123, n. 3.

8. Voir p. 112.

9. *Lib.*, 96. Conf. t. II, p. 39.

10. T. II, p. 78-79.

11. Voir *infra*, p. 394.

Strabon⁽¹⁾ dit que, par sa belle ordonnance, la ville pouvait être comparée à Rhodes, à Marseille, à Cyzique. Si les hautes maisons qui bordaient les rues étroites des vieux quartiers étaient sans doute des bâtisses fort vulgaires⁽²⁾, la noblesse devait habiter de confortables demeures, peut-être au milieu des jardins de Mégara, région calme et salubre⁽³⁾. Dans les campagnes environnantes, elle avait des villas dont la richesse étonna les compagnons d'Agathocle et de Régulus⁽⁴⁾. A Carthagène, la nouvelle Carthage qu'il fonda en Espagne, Asdrubal fit élever un magnifique palais, digne d'un monarque⁽⁵⁾.

De tout cela, il ne reste rien. Le hasard nous a conservé le nom d'un architecte, auteur d'un double sanctuaire consacré à Astarté et à Tanit du Libanon : ce nom est phénicien⁽⁶⁾. Le célèbre mausolée de Dougga⁽⁷⁾ date probablement d'une époque voisine de la destruction de Carthage⁽⁸⁾. Il était muni d'une inscription bilingue, libyque et phénicienne ; indiquant les noms, empruntés à ces deux langues, de ceux qui l'avaient construit⁽⁹⁾ ; l'ornementation est gréco-punique⁽¹⁰⁾ ; l'ensemble, formé de trois

1. XII, 8, 11.

2. Appien (*Lib.*, 129) indique, comme matériaux de construction, des pierres et du bois. Les combats qui se livrèrent au-dessus de ces maisons laissent supposer qu'elles étaient surmontées de terrasses, plutôt que de toits : Appien, *l. c.*, 128 ; conf. t. III, p. 399. Voir aussi Diodore, XX, 44, 4-5 (ici, t. II, p. 251) ; Appien, *Lib.*, 98 ; pour Motyé en Sicile, Diodore, XIV, 51, 6-7.

3. Conf. t. II, p. 83.

4. Diodore, XX, 8, 3-4. Polybe, I, 29, 7.

5. Polybe, X, 10, 9.

6. *Rép.*, I, 17, 1. 9 : « étant maître de l'œuvre Akboram, le PLS [= ingénieur, architecte], fils d'Hannibal ». Le même terme se retrouve, comme l'indique M. Clermont-Ganneau, sur un ex-voto de Carthage (*C. I. S.*, 350) et sur une inscription de Chypre (*ibid.*, 40). Sur une inscription de Cagliari, dédicace d'un sanctuaire, un Akbor est qualifié de BN' [= constructeur, architecte] : Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 6 (ligne 11) et 8. Un sanctuaire de Masinissa, élevé à Dougga en l'année 139, eut pour constructeurs (BN'M) deux personnages, dont l'un porte un nom punique, comme son père et son grand-père, l'autre, un nom libyque : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 39-41.

7. Voir Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, 1892, p. 445-485 ; Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 780-7. Nous reparlerons de ce monument au tome V.

8. Conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 593, n. 2 ; Lidzharski, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 300, n. 7.

9. *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 88.

10. Gorges égyptiennes ; colonnes ioniques, pilastres éoliques.

étages et d'une petite pyramide, se rattache au type égyptien de la pyramide dressée sur un dé⁽¹⁾, type qui fut adopté par les Phéniciens⁽²⁾ (comme aussi par les Grecs), et dont les variétés furent nombreuses⁽³⁾. Quoique l'on n'ait trouvé, dans les cimetières de Carthage, au-dessus des caveaux creusés à une grande profondeur, aucun débris permettant de croire à l'existence d'édifices semblables⁽⁴⁾, il n'est pas téméraire de regarder ce mausolée comme un monument d'architecture punique, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous.

Les Phéniciens ont apporté en Afrique les procédés de construction dont ils se servaient dans leur patrie et qu'ils avaient reçus soit de l'Égypte, soit de la Babylonie. Pour les soutènements, les remparts, les jetées, ils aimaient à employer d'énormes blocs quadrangulaires, façonnés au coin et à la masse, et non taillés au ciseau, superposés en assises régulières, sans mortier sur les lits et les joints : des vestiges de ces murailles en grand appareil subsistent à Carthage (le long de la côte orientale)⁽⁵⁾, à Hippone⁽⁶⁾, à Lixus⁽⁷⁾.

Ils ont aussi construit en menus matériaux agglomérés moellons liés par un mortier de chaux et de sable. A Carthage, le noyau du mur de mer est ainsi constitué, derrière un parement en pierres de taille⁽⁸⁾. Cette maçonnerie de blocage, d'origine orientale⁽⁹⁾, a été, on le sait, fort en faveur chez les Romains, qui l'ont peut-être empruntée aux Carthaginois⁽¹⁰⁾.

1. Ce dé était primitivement un mastaba, tombeau quadrangulaire terminé en haut par une plate-forme : conf. Maspero, *L'archéologie égyptienne* (édit. de 1907), p. 147-8.

2. Mausolée d'Amrit : Perrot, III, p. 24, fig. 6.

3. Voir, entre autres, Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 58 ; Cumont, *Études syriennes* (Paris, 1917), p. 214 et suiv.

4. Voir cependant *infra*, p. 441-2.

5. T. II, p. 34 et suiv.

6. *Ibid.*, p. 150.

7. *Ibid.*, p. 173.

8. *Ibid.*, p. 34.

9. Employée à Tyr de la même manière qu'à Carthage : voir t. II, p. 35, n. 7 ; conf. A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, I, p. 212.

10. Choisy, *l. c.*, p. 212, 520, 603.

Un autre procédé consistait à pilonner de la terre dans des coffrages en planches, qui étaient enlevés après l'opération⁽¹⁾. C'est ce que l'on appelle du pisé⁽²⁾. Pline l'Ancien⁽³⁾ affirme que des « tours d'Hannibal », édifiées ainsi en Espagne, avaient fort bien résisté au temps. Dans une ruine punique découverte au quartier de Mégara, ce pisé est fait d'un mélange de terre battue et de chaux, avec un revêtement en plâtre⁽⁴⁾. Les villas crépies à la chaux, que l'armée d'Agathocle rencontra dans sa marche vers la capitale, étaient peut-être ainsi bâties⁽⁵⁾.

Les Romains appelaient *lutum punicum* un enduit de terre grasse sur un clayonnage⁽⁶⁾ ; le nom indique d'où leur venait ce procédé.

Enfin les Carthaginois fabriquaient de grandes briques rectangulaires, qu'ils faisaient sécher au soleil⁽⁷⁾, comme les Égyptiens. Ils ne se servaient pas de briques cuites.

Pour manœuvrer et placer les blocs colossaux, assurer aux masses de béton la solidité du roc, obtenir des pisés compacts, il fallait des ouvriers expérimentés. Quant aux matériaux, il était facile de se les procurer. Les Carthaginois ne paraissent pas avoir employé le marbre dans leur architecture⁽⁸⁾ ; du reste, ils ont à peine fait usage de cette matière, même pour les petites stèles et pour les plaquettes sur lesquelles ils gravaient

1. Pline l'Ancien, XXXV, 169. Il signale ces « murs moulés » en Afrique et en Espagne.

2. Pour ce procédé, voir, entre autres, W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 52.

3. *L. c.*

4. J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouv. série, I, 1913, p. 22.

5. Diodore, XX, 8, 3. Conf., pour les maisons de Malte, le même, V, 12, 2 (d'après Timée).

6. Columelle, IX, 7, 4 ; XI, 3, 54. Pour le mode d'emploi, voir Vitruve, 11, 8, 20 ; VII, 3, 11.

7. Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 268-9 (briques de 0 m. 48 x 0 m. 32 x 0 m. 10). Les fours des potiers de Dermèche (supra, p. 58) sont construits avec ces briques, que les feux allumés pour la cuisson des vases avaient vite durcies : Gauckler, *Nécrop.*, p. 513, pl. CCXXI.

8. Conf. Delattre, *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 94. De même à Rome, où le premier temple construit en marbre le fut en l'année 143 avant J.-C.

des inscriptions⁽¹⁾. La pierre à bâtir qu'ils tiraient des carrières voisines de la ville⁽²⁾ était d'un grain assez grossier et sujette à se dégrader ; aussi la revêtaient-ils d'une couche de stuc blanc très fin, dans les édifices auxquels ils désiraient donner un bel aspect et qu'ils voulaient parer d'une ornementation élégante⁽³⁾ : ce que faisaient également les Grecs⁽⁴⁾.

Du décor architectural, nous ne possédons que d'infimes débris. Mais des motifs empruntés à ce décor sont reproduits sur beaucoup de stèles votives.

Comme dans l'art industriel, le style importé par les Phéniciens en Occident est égyptien, avec quelques éléments asiatiques. Il se maintient fort longtemps dans les villes secondaires, presque fermées à l'influence de l'hellénisme : à Hadrumète, à Nora, à Sulci⁽⁵⁾. A Carthage, il cède, sans cependant disparaître. Il en résulte un style mixte⁽⁶⁾, où dominant des

1. Inscriptions sur marbre : C. I. S., I, 172 (petit fragment d'un texte religieux) ; *ibid.*, 2652 et pl. LV du t. II = *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 5 [numérotée 2] (ex-voto) ; de Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, Appendice, p. 37 ; Rép., II, 536 et 786 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCLII (épitaphes, sur marbre blanc ou noir). Deux coffrets funéraires en pierre étaient pourvus d'un couvercle en marbre Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 31. Il convient de mettre à part les sarcophages taillés dans un marbre d'outre-mer (*infra*, p. 206 et suiv.) ; probablement aussi une stèle en marbre gris, sur laquelle est gravée l'épitaphe d'un Chypriote (Rép., III, 1225, et *infra*, p. 469, n. 2). La mention d'un ouvrier en marbre sur un ex-voto (*C. I. S.*, 340) est fort douteuse.

2. Pour le calcaire coquillier des carrières du cap Bon, voir t. II, p. 142-3.

3. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. II.

4. Conf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, p. 287. A Pompéi, à l'époque samnite : Thédenat, *Pompéi, Vie privée*, p. 46. Etc. — « Le tuf, dit Pline (XXXVI, 166), ne convient pas aux constructions, parce qu'il est mou et dure peu. Pourtant certains lieux ne possèdent pas d'autre pierre, par exemple Carthage en Afrique. L'air de la mer le ronge, le vent l'effrite, la pluie l'entame en le battant. On prend soin de protéger les murailles avec de la poix, car un enduit de chaux les corroderait. De là, ce mot plaisant : Les Carthaginois se servent de la poix pour leurs maisons et de la chaux pour leurs vins Comme le fait remarquer M. Audollent (*Carthage romaine*, p. 627), ce passage paraît s'appliquer à la Carthage romaine. Nous ignorons si, dans la première Carthage, on avait recours au même mode de préservation.

5. Cependant on trouve parfois à Sulci et à Nora des colonnes grecques (ioniques, cannelées), portant un entablement égyptien : Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXIII, fig. 2, d.

6. Nous constatons le même style mixte en Orient : par exemple, le célèbre tombeau dit de Zacharie, dans la vallée du Cédron, à Jérusalem, offre des colonnes ioniques et une gorge égyptienne, que surmonte une pyramide.

éléments grecs de diverses origines, employés souvent pêle-mêle, en dépit des règles classiques⁽¹⁾. Dans le milieu routinier qui les a admis, ces éléments se conservent avec plus de ténacité que chez les Grecs eux-mêmes

Fréquent, en tout temps, est l'entablement appelé gorge égyptienne⁽³⁾ : un bandeau lisse, une baguette, un large cavet, recourbé en quart de cercle, enfin, au sommet, une petite bande plate. Le disque solaire, flanqué de deux serpents et pourvu de deux longues ailes, était un motif égyptien, très propre à orner les linteaux qui surmontaient des baies ; les Phéniciens, l'ayant adopté⁽⁴⁾ le gardèrent, en Occident comme en Orient⁽⁵⁾. Un autre motif égyptien, une rangée de serpents dressés, se retrouve sur des stèles de Sardaigne⁽⁶⁾ et d'Hadrumète⁽⁷⁾, mais rarement à Carthage⁽⁸⁾. D'origine assyrienne paraissent être

1. Sur certains monuments africains postérieurs à la première Carthage, sont représentés des édifices avec des colonnes très courtes, qui pourraient être de tradition punique : monnaies du début de la Carthage romaine (L. Müller, *Numism.*, II, p. 149) ; monnaies de Sabratha et de Thænæ (ibid., p. 27 et 40) ; caisse funéraire en plomb, de Cherchel (Gauckler, *Musée de Cherchel*, fig. aux p. 67 et 68) ; autel (?) en pierre, de Constantine (Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, fig. à la p. 39). Ces proportions courtes ne se retrouvent pourtant pas dans les colonnes du mausolée de Dougga ; ni dans les édicules qui sont figurés sur les stèles de Carthage.

2. Cet archaïsme routinier, dans l'architecture comme dans la sculpture, ne fut pas, du reste, propre à Carthage. On le constate en Chypre, en Lycie, en Étrurie, en Campanie, en Espagne, même dans la ville grecque de Marseille (Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 430,-4).

3. Bas-relief de Carthage, du VI^e siècle : Gauckler, *Nécrop.*, pl., CLXVII (moultures de socles). Couronnement de petits autels trouvés dans des tombes anciennes par exemple, M. Alaoui, pl.-XI, n° 2 ; Gauckler, pl. CCIII et CCIV. Mausolée de Dougga ; Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 462-3, 479-480. Mur resté debout à Malte : Perrot, III, p. 375, fig. 261 ; Mayr, *Die Insel Malta*, p. 90, fig. 30. Édicules représentés sur des stèles sardes : Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; p. 310, fig. 233 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXIII, fig. 2, b et c ; pl. XXV, fig. 1 et 2.

4. Perrot, III, p. 111, fig. 48 ; p. 126, fig. 68. Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 124. Etc.

5. Fréquent sur les stèles de Carthage : C. I. S., 674, pl. VII du t. II ; 928, pl. XII ; 3120, pl. LXIV ; etc. Sur une stèle d'Hadrumète : voir *infra*, p. 199. Sur une stèle de Sulci : Perrot, III, p. 253, fig. 193.

6. A Sulci : Perrot, l. c. et p. 310, fig. 233. A Nora : Patroni, *l. c.*, pl. XXIII, fig. 2, c et d ; pl. XXIV, fig. 2 et 4.

7. Voir *infra*, p. 199.

8. Les serpents sont déjà très déformés sur le vieux bas-relief cité supra, n. 3 ; ils sont plus distincts sur une plaquette d'argent : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, fig. à la

des bandeaux garnis d'une suite de rosaces; ils restèrent en faveur⁽¹⁾. La palmette dite phénicienne⁽²⁾ ne se rencontre plus qu'exceptionnellement⁽³⁾.

La forme des supports est parfois d'inspiration égyptienne. Sur un bas-relief de Carthage, datant du VI^e siècle⁽⁴⁾, sur une stèle de Nora⁽⁵⁾, chacun des deux piliers qui soutiennent un entablement se termine en haut par deux couples superposées de feuilles recourbées, imitées probablement du décor de certains baldaquins égyptiens. Nous voyons, sur des stèles de Carthage, des colonnes fuselées, garnies en bas d'une zone de feuilles pointues, dressées⁽⁶⁾ : c'est là encore un emprunt à l'art de la vallée du Nil. On imita aussi les chapiteaux dits hathoriques, ornés de têtes de la déesse Hathor, aux oreilles de génisse, à la lourde coiffure. Sur un fragment d'ex-voto carthaginois⁽⁷⁾, une tête féminine, dont la coiffure rappelle celle d'Hathor, surmonte une colonne à chapiteau éolique et à fût cannelé. Une stèle fort curieuse d'Hadrumète⁽⁸⁾ représente un édicule de style égyptisant. L'entablement, où s'étagent un bandeau de fleurs et de boutons de lotus, un disque ailé, une rangée de serpents, une suite de rosaces, est soutenu par deux colonnes, reposant sur des bases en forme de cloche. Le fût, cannelé et ceint en bas d'une zone de feuilles, se prolonge en haut par le buste d'une femme. Celle-ci porte la coiffure d'Hathor ; sur sa tête, se dresse un disque, flanqué peut-être de deux cornes; des deux mains, elle tient un croissant lunaire, entourant un petit disque.

p. 599. Rangée de serpents sur un ex-voto plus récent; *C. I. S.*, 3120, pl. LXIV du t. II.

1. *C. I. S.*, 199, pl. XLV du t. I 539, pl. IV du t. II ; 673, pl. VII ; 1052, pl. XV ; etc.

2. Pour cette palmette, d'origine égyptienne, voir p. 70.

3. *C. I. S.*, 1781 et pl. XXXIII du t. II : au sommet d'un ex-voto.

4. Gauckler, pl. CLXVII.

5. Patroni, *l. c.*, pl. XXV, fig. 1.

6. *C. I. S.*, 1571 et pl. XXIX du t. II (= Perrot, III, p. 54, fig. 16). *M. Lavig.*, II, p. 63, pl. XVI, fig. 3.

7. *C. I. S.*, 1571 [voir note précédente].

8. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 7 (= Perrot, III, p. 461, fig. 337).

Mais ces colonnes égyptisantes sont des exceptions. Au contraire, des colonnes ou des pilastres de style grec ont été très souvent figurés sur les stèles carthaginoises, dont la plupart semblent dater des IV^e-II^e siècles. Nous avons même quelques pièces originales.

On appelle éolique (ou proto-ionique) un chapiteau qui offre deux volutes, indépendantes l'une de l'autre, dressées comme des crosses et se tournant le dos. De l'angle de la volute, se détache fréquemment un petit appendice, palmette ou bouton de lotus⁽¹⁾. Si les archéologues discutent sur la nature des éléments végétaux qui ont constitué ce chapiteau grec, ils reconnaissent en général qu'il se rattache à l'art égyptien. Au VII^e siècle, nous le trouvons en Troade et dans l'île de Lesbos⁽²⁾. Nous le trouvons aussi dans l'île de Chypre⁽³⁾, et ce fut de là, sans doute, qu'il passa en Asie, par la Phénicie⁽⁴⁾. En Étrurie, il dut être introduit par les Grecs⁽⁵⁾. Il se peut que Carthage l'ait reçu, non pas d'eux, mais des Phéniciens de Chypre ou de la Phénicie propre⁽⁶⁾. Représenté sur de nombreux ex-voto de Carthage⁽⁷⁾, il

1. Quelquefois, un ou même deux autres boutons ou palmettes accostent la volute, en haut.

2. Voir, entre autres ? Perret et Chipiez, VII, p. 618 et suiv. ; Mendel, *Musées ottomans, Catal, des sculptures*, II, p. 28 et suiv.

3. Perrot, III, p. 116, fig. 51 et 52 ; p. 217, fig. 152.

4. Chapiteau de type chypriote, trouvé à Megiddo : Dussaud, *Les civilisations pré-helléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2^e édit., p. 325, fig. 235. Des colonnes coiffées de chapiteaux à crosses sont représentées sur des monuments phéniciens plus récents Renan, *Mission de Phénicie*, Planches, pl. XXXIV.

5. Martha, *L'art étrusque*, p. 166 ; p. 199, fig. 135 ; pl. II et III.

6. Certains chapiteaux figurés sur des stèles puniques sont de type tout à fait chypriote : *C. I. S.*, 582, pl. V du t. II ; 1228, pl. XX ; 2162, pl. XLIV ; 3092, pl. LXIV ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 32. Voir aussi un morceau original, découvert à Chaoud et Battane, près de Medjez et Bab : *M. Alaoui*, p. 41, n° 48, pl. X

7. Colonnes, d'ordinaire non cannelées, flanquant l'inscription : *C. I. S.*, 648, pl. VII du t. II ; 1241, pl. XX ; 1312, pl. XXII ; 1571, pl. XXIX ; 2563, pl. LIV. Pilastres d'angle, où une volute seulement est figurée : *ibid.*, 183, pl. XLV du t. I ; 339, pl. LIII ; 371, pl. LIV ; 582, pl. V du t. II ; 793, pl. IX ; 812, 818, 834, 837, pl. X ; 937, pl. XII ; 1478, pl. XXVI ; etc. Généralement, ces pilastres ne sont pas cannelés. On peut y joindre un cippe, trouvé à Carthage, qui date probablement des derniers temps de l'époque punique ; les angles sont cantonnés de pilastres à chapiteau éolique : Saladin, dans *M. Lavig.*, II, p. 65, pl. XVI, fig. 6. Voir encore une console (?), décorée de la volute qui caractérise ce chapiteau Delattre, *Sainte-Monique*, 2^e mois, p. 10, fig. 14.

se répandit dans l'Afrique du Nord⁽¹⁾, où il resta en usage jusque sous l'Empire romain⁽²⁾. Il coiffait surtout des pilastres⁽³⁾, en particulier des pilastres d'angle, chacune des deux faces étant garnie par une des deux volutes⁽⁴⁾.

Le véritable chapiteau ionique, dont les volutes sont reliées en haut par un canal disposé horizontalement, n'est pas plus rare sur les stèles que l'éolique. Tantôt c'est une paire de colonnes, qui flanquent l'inscription⁽⁵⁾. Tantôt c'est un simple chapiteau, qui tient toute la largeur de la pierre, entre le sommet, taillé en fronton, et la dédicace⁽⁶⁾. Ailleurs, c'est une colonne isolée, qui porte une grenade, symbole divin⁽⁷⁾. Des chapiteaux ioniques semblables sont figurés sur des plaques d'ivoire, débris de coffrets, trouvées dans des tombes des IV^e-III^e siècles⁽⁸⁾, et sur plusieurs autres monuments⁽⁹⁾. Dans les

1. On connaît de ces chapiteaux dans la région de Medjez et Bab [p. 200, n. 6] ; à Dougga et aux environs (Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 785, n. 2) ; à Kasr Chenane et à Kasr Rouhaha, au Nord de Béja (Saladin, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 126-8) ; en Algérie, dans la région de Guelma (Gsell, *ibid.*, p. 379-381). Voir aussi un ossuaire de Constantine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 39 et fig. à la p. 38.

2. Sur une base de Dougga, qu'une inscription date du règne de Claude : Homo, *Mél. de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 300. Colonnes représentées sur une stèle du musée d'Alger, qui ne paraît guère antérieure à notre ère : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV, fig. 3. Sur des stèles de la Ghorfa (Tunisie centrale), datant vraisemblablement du II^e siècle après J.-C., on voit des chapiteaux pourvus de deux grandes crosses qui se tournent le dos ; mais elles sont associées à des feuilles d'acanthe, ornement propre au chapiteau corinthien : M. Alaoui, pl. XVIII, n° 741 ; pl. XIX, nos 747, 752.

3. Chapiteau conservé à Hammam Meskoutine : Gsell, *l. c.* ; de Pachtere, *Musée de Guelma*, p. 49, pl. X, fig. 1.

4. Cippe mentionné p. 200, n. 7. Mausolée de Dougga : Saladin, *Nouv. Arch. des Missions*, II, p. 464-5 et fig. 78. *Mausolées de Kasr Chenane et de Kasr Rouhaha* : *supra*, n. 1. Chapiteau de Guelma bou Atfane : de Pachtere, *l. c.*, p. 39, pl. VIII, fig. 1.

5. *C. I. S.*, 595 et 613, pl. VI du t. II ; 1110, pl. XVI ; 1602, pl. XXX ; 1822, pl. XXXIV ; 2210, pl. XLV ; 2572, pl. LIV ; 2614, pl. LV ; 2738, pl. LVII. Les fûts sont presque toujours cannelés.

6. *Ibid.*, 180, pl. XLV du t. I ; 257, pl. XLVII ; 537, pl. IV du t. II ; 2439, pl. LII ; 2494, pl. LIII ; 2622, pl. LV ; 2830, pl. LVIII ; 3120, pl. LXIV. M. Lavign., I, pl. V, fig. 1 (où l'inscription n'a pas été gravée). Au-dessous de l'inscription, au n° 363 du *Corpus*, pl. LIV du t. I.

7. Voir *infra*, p. 369. Le fût est cannelé.

8. Delattre, *Sainte-Monique*, 1^{er} mois, p. 19, fig. 42. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 28, fig. 4 (pilastre cannelé).

9. Colonnnette en terre cuite, à fût cannelé : Delattre, *Quelques tombeaux de la*

fouilles faites, il y a peu d'années, au port militaire de Carthage, on a recueilli un chapiteau ionique en pierre, fort mutilé, qui avait coiffé une colonne engagée⁽¹⁾. Cette découverte, accompagnée de celle d'une base et de quelques fragments de fûts cannelés⁽²⁾, a naturellement rappelé le passage d'Appien⁽³⁾ relatif aux colonnes ioniques qui constituaient des portiques autour du bassin et de l'île de l'Amirauté⁽⁴⁾. Le mausolée de Dougga offre, à deux de ses étages, des chapiteaux éoliques sur des pilastres d'angle ; à un autre étage, des chapiteaux ioniques sur des colonnes cannelées⁽⁵⁾.

Dans les chapiteaux que nous venons d'énumérer, la bordure inférieure du canal s'incurve fortement vers le bas⁽⁶⁾. C'est là une particularité des plus anciens chapiteaux grecs d'ordre ionique⁽⁷⁾. Les modèles que les Carthaginois ont copiés, et dont nous ignorons l'origine⁽⁸⁾, ne sont pas postérieurs au Ve siècle.

nécropole punique de Douïmès (extrait des Missions catholiques, Lyon, 1897), fig. à la p. 11. Petits autels en pierre, dont le haut a la forme d'un chapiteau ionique musée Lavignerie (conf. *M. Lavig.*, II, p. 64-65, 66, pl. XVI, fig. 5 et 8) ; musée Alaoui ; collection du Dr Carton, à Khérédine. Ces autels sont de basse époque punique.

1. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 283. Conf. ici, t. II, p. 64.

2. Merlin, *l. c.* Beulé avait déjà trouvé sur l'emplacement du port militaire deux fragments de fûts cannelés : voir t. II, p. 59. Ces colonnes étaient revêtues de stuc.

3. *Lib.*, 96. Conf. t. II, p. 39.

4. Pour les objections auxquelles se heurte l'attribution de ces débris aux portiques d'Appien, voir t. II, p. 63. — On a aussi trouvé à Carthage un fragment d'une colonne cannelée d'ordre ionique, décorée à sa partie supérieure d'une zone de rosettes et d'une zone de fleurons et de palmettes : Saladin, dans *M. Lavig.*, II, p. 64, pl. XVI, fig. 4. Elle offre un aspect archaïque, qui porte M. Saladin à l'attribuer au VI^e siècle au plus tard avant J.-C., mais qui, dans une œuvre d'architecture punique, peut très bien se concilier avec une date beaucoup plus basse.

5. Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 466-7, fig. 86 ; Poinsot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 784, 785. Un chapiteau ionique de même style est employé dans la grande mosquée de Kairouan : Saladin, *La mosquée de Sidi Okba à Kairouan* (Paris, 1899), p. 60, fig. 25.

6. Le chapiteau du port militaire est en trop mauvais état pour que l'on puisse dire s'il avait cette forme.

7. Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 471.

8. Signalons un chapiteau de type analogue, qui a été découvert dans la ville phénicienne de Citium, en Chypre ; il était associé à une gorge égyptienne Perrot, III, p. 264, fig. 198 ; Saladin, *l. c.*, p. 462, fig. 76.

Mais il est certain qu'en Afrique, ce type de chapiteau à canal infléchi s'est maintenu au moins jusqu'au IIe siècle avant J.-C.⁽¹⁾.

Quelques chapiteaux ioniques, de formes rares, très probablement antérieurs à notre ère, ont été exhumés à Carthage⁽²⁾ et dans d'autres lieux de l'Afrique septentrionale⁽³⁾. Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure ils reproduisent ou altèrent des modèles grecs.

Les Carthaginois ont, semble-t-il, peu employé l'ordre dorique, qui, pourtant, régnait en Sicile. Il y a des colonnes doriques dans deux monuments de l'Algérie orientale, tombeaux de princes numides, la Souma, près de Constantine⁽⁴⁾, et le Médracen, près de Batna⁽⁵⁾. Comme nous y trouvons la gorge dite égyptienne, qui est, en Berbérie, une moulure punique, nous pouvons nous demander si les colonnes n'ont pas été empruntées aussi à l'art carthaginois. Cependant, aux temps de Masinissa et de ses successeurs, l'hypothèse d'un emprunt

1. Il apparaît sur un ex-voto de Thurburbo Majus (voir *infra*, p. 204, n. 10), qui peut dater du IIe siècle ou de la première moitié du siècle suivant. Il y a des chapiteaux de même forme au mausolée royal dit Tombeau de la Chrétienne, entre Alger et Cherchel ; mais il n'est pas sûr qu'ils soient d'origine punique. On constate la persistance du chapiteau ionique à canal incurvé en Campanie jusque vers les IIIe-IIe siècles avant notre ère : Koch, *Mitt. des archäol. Instituts, Röm. Abt.*, XXII, 1907, p. 390-2 et fig. 12. Je ne sais de quand date et à quel modèle se rattache un chapiteau découvert en Espagne : P. Paris, *Essai sur l'art de l'Espagne primitive*, I, p. 43, fig. 32.

2. *M. Lavig.*, II, p. 67-68, pl. XVII, fig. 2 : avec des rangées d'imbrications sur les balustres. M. Petersen (*Archäol. Anzeiger*, 1903, p. 23) compare à ce morceau un chapiteau de Locres (Perrot et Chipiez, VII, pl. LII, fig. VIII) et un autre de Sicile.

3. A Philippeville : Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 72, pl. XI, fig. 4. A Djazza, près du Kef : Saladin, *Arch. des Missions*, 3e série, t. XIII, 1887, p. 201-2, fig. 348-9 ; Perrot, III, p. 312, fig. 235. A Ksour : Saladin, l. c., p. 197, fig. 343 ; ce chapiteau de pilastre cannelé offre, entre les volutes, un décor végétal, d'une disposition originale plus qu'heureuse. On peut citer aussi un chapiteau ionique, orné d'une tête humaine, qui a été trouvé à Nora, en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 142 ; pl. XII.

4. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 61-65. Une fouille récente a exhumé, dans le caveau funéraire de ce mausolée, des objets qui peuvent dater du IIe siècle avant J.-C. : voir Bonnell, *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XLIX, 1915, p. 175-8 et planches.

5. Gsell, l. c., p. 65-69.

direct à l'art grec n'est pas inadmissible⁽¹⁾. A Carthage même, on n'a rencontré qu'une stèle reproduisant des colonnes de cet ordre⁽²⁾. C'est un ex-voto à une déesse grecque, Perséphone, dont l'image se dresse au milieu d'une chapelle⁽³⁾. Les fûts sont portés par des bases⁽⁴⁾, l'entablement consiste en une rangée de denticules et une rangée d'oves : cela n'est pas conforme aux règles du dorique classique.

Sur les stèles dédiées à Tanit et à Baal, des bandes ornementales sont souvent tracées au-dessus et au-dessous de l'inscription. On y voit des motifs grecs : oves⁽⁵⁾, pirouettes⁽⁶⁾, triglyphes⁽⁷⁾. Le sommet de beaucoup de ces pierres est rempli par une palmette, également grecque⁽⁸⁾. Parfois, l'inscription est enfermée dans un édicule : colonnes à chapiteau éolique ou ionique, entablement, fronton triangulaire⁽⁹⁾. Ces images paraissent être des copies sommaires de chapelles⁽¹⁰⁾. Elles

1. Je ne vois pas de bonnes raisons pour rapporter à l'architecture punique les débris d'un temple de Chemtou, où l'entablement était d'ordre dorique : Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 388 et suiv. ; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 110. Il s'agit probablement d'un édifice construit sous la domination numide, au n° ou au il, siècle avant notre ère.

2. Des triglyphes figurés très sommairement sur un certain nombre d'ex-voto (voir *infra*, n. 7) sont des motifs empruntés à la frise de l'ordre dorique.

3. *C. I. S.*, 176, pl. XLI du t. I. Perrot, III, p. 455, fig. 326.

4. De même, sur une stèle trouvée à Sulci en Sardaigne, les deux colonnes doriennes flanquant une niche dans laquelle est figuré un personnage 148, pl. XXX du t. I.

5. *C. I. S.*, 187, pl. XLIII du t. I ; 194, pl. XLVIII ; 249, pl. XLVII ; 254 et 264, pl. XLIX ; etc.

6. *Ibid.*, 249, pl. XLVII du t. I ; 702 et 710, pl. VIII du t. II ; 787, pl. IX ; 834, pl. X ; etc. Ce motif est souvent très déformé.

7. *Ibid.*, 244, pl. XLVII du t. I ; 250, pl. XLIX ; 324, pl. LIII ; 346, pl. LIV ; 561, pl. V du t. II ; 749, pl. IX ; etc. — Les denticules sont rares : 834, pl. X du t. II.

8. *Ibid.*, 180, pl. XLV du t. I ; 265, pl. XLVII ; 371, pl. LIV ; 468, pl. II du t. II ; 482, pl. III ; 616, pl. VI ; etc.

9. *C. I. S.*, 595, pl. VI du t. II ; 654, pl. VII ; 1569, pl. XXIX ; 2614, pl. LV (= M. Lavig., I, pl. II, fig. 3) ; 2738, pl. LVII (= M. Lavig., pl. II, fig. 7). Une pierre trouvée au cimetière de Sainte-Monique offre l'image d'un édicule semblable, encadrant une niche creuse, qui devait abriter quelque image ou symbole : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 17, fig. 35. Voir aussi l'ex-voto à Perséphone mentionné ci-dessus, et des stèles funéraires où, le mort est représenté à l'intérieur d'un édicule : *infra*, p. 211.

10. On a découvert à Thuburbo Majus un ex-voto certainement antérieur à notre ère, peut-être du IIe siècle (conf. p. 203, n. 1) ; il portait une inscription punique, dont il

témoignent de la prédominance du style grec dans l'architecture, à l'époque des guerres puniques⁽¹⁾.

V

Les statues et autres ouvrages de sculpture abondaient à Carthage. Scipion Émilien en rapporta beaucoup à Rome⁽²⁾. Auparavant, il en avait distribué un grand nombre aux Siciliens⁽³⁾. Ce furent, en général, des restitutions. Au cours des guerres du Ve et du IVe siècle, les cités vaincues avaient été dépouillées par les Carthaginois de leurs trésors artistiques⁽⁴⁾ : hommage rendu aux Grecs par des gens incapables de rivaliser avec eux sur ce domaine; exemple que les Romains suivirent depuis la prise de Syracuse par Marcellus. Il se peut que certains nobles se soient constitué des collections. A l'époque de l'empereur Domitien, un bronze célèbre de Lysippe, une statuette représentant Héraclès, passait, à tort ou à raison, pour avoir appartenu à Hannibal⁽⁵⁾.

Ces œuvres toutes faites ne suffisaient évidemment pas aux besoins du culte, du luxe public et privé. Des artistes devaient exécuter sur commande des images de divinités, des bas-reliefs d'autels⁽⁶⁾, des monuments funéraires, etc. Mais rien ne prouve

ne reste que quelques lettres. Il représente une chapelle, avec des colonnes ioniques cannelées, soutenant un entablement où s'étagent des motifs grecs, denticules, rais de cœur, oves, pirouettes, et que termine une gorge égyptienne ; il n'y a pas de fronton. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 350-4 et figure ; musée Alaoui.

1. Voir aussi des fragments de pieds de tables ou de sièges, qui peuvent appartenir aux derniers temps de la Carthage punique : Saladin, dans *M. Lavig.*, II, p. 62, 69 ; pl. XVI, fig. 1 ; pl. XVII, fig. 5. Ils sont de pur style grec.

2. Appien, *Lib.*, 135. De nombreuses statues de bronze avaient été cependant fondues par les assiégés : Zonaras, IX, 26, p. 463, d.

3. Les références sont indiquées t. III, p. 402, n. 4.

4. Il en fut ainsi, comme nous l'apprennent divers textes, à Himère, à Agrigente, à Géla, à Ségeste.

5. Stace, *Silves*, IV, 6, 15 et suiv. Martial, IX, 43, 9. Sur cette statue, voir Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 424-5. Pour d'autres statues de bronze qu'Hannibal aurait possédées, voir Cornelius Népos, *Hannibal*, IX, 3.

6. La dédicace du double sanctuaire d'Astarté et de Tanit du Libanon mentionne

qu'ils aient été d'origine punique. Une base de statue, trouvée à Éphèse, porte la signature en grec de Boéthos le Carthaginois, fils d'Apollodoros⁽¹⁾. Selon Pausanias⁽²⁾, ce Boéthos était l'auteur d'un Enfant assis, conservé à Olympie. On n'hésiterait pas à lui attribuer l'Enfant étranglant une oie, de Boéthos⁽³⁾, si ce fameux groupe en bronze, dont nous avons plusieurs copies en marbre⁽⁴⁾, ne pouvait aussi bien être l'œuvre d'un homonyme, Boéthos le Chalcédonien, fils d'Athanaion⁽⁵⁾. D'ailleurs, les deux sculpteurs n'étaient sans doute pas moins grecs l'un que l'autre. Le Boéthos qui naquit à Carthage, d'un père portant, comme lui, un nom grec⁽⁶⁾, ne dut pas rester dans cette ville : ce n'était pas de là que sa renommée aurait pu se répandre à travers le monde hellénique.

On a recueilli dans le cimetière de Sainte-Monique un certain nombre de sarcophages en marbre⁽⁷⁾. Ils datent, pour la plupart, du III^e siècle. Les uns sont des monuments d'architecture, non de sculpture. Ils ont l'aspect d'un temple grec. Le couvercle imite un toit à double pente⁽⁸⁾, avec des frontons aux

probablement des sculptures : *Rép. d'ép. sém.*, I, 17, 1. 2 (d'après M. Lidzbarski). Des sculptures représentant des personnages, des lions et des dauphins ornaient l'autel élevé à « Poseidon » par les Carthaginois sur le cap Soloeis (cap Cantin, au Maroc) : Périple de Scylax, 112 (*Geogr. Gr. min.*, I, p. 93).

1. Keil, *Jahreshefte des österr. archäol. Institutes*, Beiblatt, XV, 1912, p. 208-9 : Βόηθος Ἀπολλοδώρου Καρχηδόνιος.

2. V, 17, 4, où il n'est pas nécessaire de corriger Καρχηδόνιος en Καλχηδόνιος.

3. Pline l'Ancien, XXXIV, 84.

4. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, II, p. 602-3.

5. Voir de Ridder, *Rev. des Études grecques*, XXVII, 1914, p. 302. Cet autre Boéthos vivait dans la première moitié du II^e siècle. Une de ses œuvres originales est au musée Alaoui : Merlin et Poinssot, *Monuments Piot*, XVII, 1909, p. 42 et suiv., pl. IV.

6. Il est vrai que les Carthaginois adoptaient souvent, hors de chez eux, des noms grecs : voir supra, p. 112. Mais Βόηθος ne paraît pas être l'équivalent d'un nom punique. L'homme qui, habitant Carthage, appela ainsi son fils, n'était sans doute pas un Carthaginois : on peut donc admettre qu'Ἀπολλόδωρος était son véritable nom.

7. Pour ces sarcophages, voir surtout l'étude de M. Héron de Villefosse, dans les *Monuments Piot*, XII, 1905, p. 79-111. En outre, pour les sarcophages à type architectural, Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1904, p. 509 et fig. ; *ibid.*, 1906, p. 11-12, 15-18 et fig. ; *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 420.

8. Sur un de ces couvercles, on a reproduit les tuiles d'un toit.

deux extrémités et des saillies (acrotères) aux angles et le long des grands côtés. La cuve est bordée, en haut et en bas, de moulures, rehaussées d'ornements peints, oves et fers de lance, rais de cœur, méandres⁽¹⁾. Dans les tympanes du couvercle, étaient peints⁽²⁾ des motifs qui ne se distinguent plus guère rinceaux, bustes ailés, griffons, Scylla avec sa ceinture de chiens. Tout cela est grec : la matière, qui est du marbre de Paros ou de quelque autre île de la mer Égée, la forme, le décor. Des monuments analogues se sont rencontrés dans des villes grecques, par exemple à Agrigente et à Géla, en face de l'Afrique.

Sur d'autres sarcophages, le mort est figuré en haut-relief.

Les Phéniciens avaient emprunté à l'Égypte l'usage des caisses funéraires dont la forme se modelait sur celle du corps humain et dont le couvercle montrait l'image, plus ou moins complète, du défunt⁽³⁾. Plusieurs de ces sarcophages dits anthropoïdes, en marbre, en pierre, en terre cuite, ont été retrouvés dans divers lieux de l'Occident. Le plus ancien, exhumé à Solonte, ne paraît pas être postérieur au milieu du Ve siècle; la morte y est entièrement représentée⁽⁴⁾. Sur d'autres, de Solonte⁽⁵⁾, de Gadès⁽⁶⁾, de Malte⁽⁷⁾, on n'a sculpté, outre la tête, que les bras ou les pieds:

Il est vraisemblable que les sarcophages à forme humaine

1. Une cuve présente, sur chacune des faces, un étroit panneau en relief, où l'on a peint deux rinceaux, flanquant une tête : Héron de Villefosse, l. c., p. 89.

2. Les images de Scylla qui occupent les frontons d'un couvercle sont sculptées en bas-relief : *C. r. Acad. Inscr.*, 1904, p. 509 et figure.

3. Voir surtout Hamdy Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 145-178.

4. Perrot, III, p. 1S9, fig. 134.

5. *Ibid.*, p. 187, fig. 133.

6. Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 431, pl. XXIV. P. Paris, *Essai sur l'art de l'Espagne primitive*, I, p. 92-95 et fig. 76. Ce sarcophage, de style grec archaïque, est en pierre de Cadix ; il a été, par conséquent, fabriqué sur place.

7. Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad., Phil.-hist. Klasse*, 1905, p. 478-9, pl. I, fig. 3 : sarcophages en terre cuite.

ne furent pas inconnus en Afrique⁽¹⁾ ; cependant on n'en a tiré aucun, jusqu'à présent, des cimetières de Carthage. Les tombeaux sculptés de Sainte-Monique ne sont pas, à proprement parler, anthropoïdes, puisque la cuve en est quadrangulaire, aussi bien que le couvercle. Mais ils ont, avec ceux que nous venons de mentionner, ce caractère commun qu'ils offrent une image du mort. Ce n'est pas celle d'un « gisant », endormi dans son dernier sommeil : les yeux ne sont pas clos. C'est la statue, à laquelle il ne manque même pas un socle⁽²⁾, d'un personnage en pleine vie, debout, comme l'indique la position des jambes⁽³⁾ ; statue que, contrairement à la logique, on a étendue au-dessus du sarcophage, avec le couvercle auquel on l'a incorporée⁽⁴⁾.

Des quatre monuments de cette série, l'un représente une femme, la tête entourée d'un long voile-manteau, qu'elle écarte de la main droite et retient de la main gauche : reproduction exacte d'un type grec de statue funéraire du IV^e siècle⁽⁵⁾. Un autre, entièrement peint, est sans doute l'image d'une prêtresse, portant le costume oriental de la divinité qu'elle servait ; elle tient une colombe et une cassolette à encens⁽⁶⁾. Les

1. Une tête barbue en pierre, trouvée à Cherchel, a probablement appartenu à un de ces sarcophages : Gsell, dans *Mélanges Perrot*, p. 152-3 et fig. ; conf. ici, t. II, p. 161.

2. Sorte d'escabeau massif. En Égypte, les caisses à momie étaient faites de manière à pouvoir être dressées au cours de la cérémonie funèbre. Les couvercles des sarcophages anthropoïdes phéniciens avaient une banquette, qui aurait pu servir à les ériger de la même manière, mais qui, peut-être, n'avait plus d'autre utilité que de garantir les pieds contre les chocs. Ici, cette banquette devient un socle bas, qui, dans le sarcophage de la femme voilée, est décoré de fines moulures.

3. Dans trois de ces statues, une des jambes porte le poids du corps : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. II.

4. Dans les sarcophages des deux hommes et de la prêtresse, cette association de la statue au couvercle n'a pas empêché de donner à celui-ci la forme usuelle d'un toit à double pente.

5. Héron de Villefosse, *Mon. Piot*, XII, p. 83-86 et fig. 1. Collignon, *Les statues funéraires dans l'art grec*, p. 366-7, fig. 233-4. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 11-13, pl. II, fig. 2.

6. Héron de Villefosse, l. c., p. 96-99, fig. 7 et pl. VIII. Boulanger, l. c., p. 15-18, pl. III.

deux autres sont des hommes, vêtus à la mode punique ; une cassolette à la main gauche, ils font de l'autre main le geste de prière habituel aux Carthaginois⁽¹⁾. L'association de ces statues à des couvercles de sarcophages s'explique probablement par l'usage phénicien des sarcophages anthropoïdes⁽²⁾ ; le costume, l'attitude des trois dernières prouvent qu'elles ont été commandées aux artistes par des gens de Carthage. Mais la matière est du marbre de la mer Égée, et, malgré quelques imperfections⁽³⁾, l'exécution révèle des mains grecques. Les visages, réguliers, d'une expression douce et grave, ne sont pas des portraits⁽⁴⁾ : sous la statue de la belle et jeune prêtresse, on a trouvé le squelette d'une vieille femme édentée, aux mâchoires saillantes, au nez gros et large⁽⁵⁾. Ces sarcophages, ceux aussi dont le décor est architectural, ont pu être faits dans des ateliers d'outre-mer et expédiés en Afrique⁽⁶⁾. Mais il est également permis de supposer que des Grecs s'étaient établis à Carthage, qu'ils y recevaient du marbre de l'Archipel et le travaillaient au gré de leur clientèle⁽⁷⁾. Peut-être était-ce à une de ces familles de statuaires qu'appartenait Boéthos, fils d'Apollodoros.

Un caveau du cimetière de Sainte-Monique a livré un

1. Héron de Villefosse, *l. c.*, p. 90-91, 94, fig. 4-6. Collignon, *l. c.*, p. 364-6, fig. 231-2. Boulanger, *l. c.*, p. 9-11, 14 ; pl. II, fig. 1 et 3.

2. Cela n'est pas tout à fait certain. En Étrurie, l'usage de représenter des morts étendus sur le couvercle de leur tombe (Martha, *L'art étrusque*, p. 345-6 ; Collignon, *l. c.*, p. 368-372) ne dérive sans doute pas du sarcophage anthropoïde.

3. Raccourci maladroit, un pouce trop long, un pied plus large que l'autre Boulanger, *l. c.*, p. 10 et 14.

4. Pour les femmes, la chose n'est pas douteuse. Pour les hommes, ce pourraient être à la rigueur des portraits fort idéalisés, mais je ne le crois pas.

5. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 28. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques*, I, p. 271, 279.

6. Ce que Gauckler (*Bull. des Antiquaires de France*, 1909, p. 293) et Collignon (*l. c.*, p. 368) sont portés à admettre. La même hypothèse a été présentée pour les sarcophages anthropoïdes, en marbre de Paros et de style grec, qui, aux Ve-IVe siècles, furent déposés dans des tombes de Phénicie. : Hamdy Bey et Th. Reinach, *l. c.*, p. 170.

7. Si l'on préfère la seconde hypothèse, on devra chercher à expliquer pourquoi nous ne constatons pas d'autre emploi de ce marbre à Carthage, où il aurait été expédié brut.

monument ressemblant à ceux dont nous venons de parler, mais bien plus petit. C'est un coffret, qui contenait des os calcinés. Sur le couvercle est sculpté un homme en costume punique, dans l'attitude de la prière⁽¹⁾. Cette œuvre, de facture correcte, a été exécutée à Carthage : la pierre calcaire dont elle est faite provient d'une carrière voisine de la ville. Le couvercle d'un autre ossuaire en pierre, déposé au fond d'un caveau voisin, nous montre, dans le même costume et la même attitude, un Carthaginois, Baalshillek le rab⁽²⁾ ; l'image, dont les contours font saillie, mais dont les détails intérieurs sont simplement gravés, est assez grossière : il faut l'attribuer à un atelier local. De même, des sarcophages en calcaire, de type architectural, à ornementation peinte⁽³⁾.

C'était évidemment à Carthage que se fabriquaient les innombrables petites stèles en pierre du pays, marchandise commune et sans valeur artistique⁽⁴⁾ : ex-voto dont les motifs sont plus souvent gravés que détachés en relief, et où les figures humaines sont exceptionnelles⁽⁵⁾ ; stèles funéraires. Celles-ci se ressemblent presque toutes⁽⁶⁾. Elles sont creusées d'une niche, à l'intérieur de laquelle un homme ou une femme, debout⁽⁷⁾, lève la main droite en un geste de prière et tient de la main gauche une cassolette à encens, parfois un flacon. Cette image a été reproduite pendant plusieurs siècles, jusqu'à une époque voisine de notre ère⁽⁸⁾, et nous la retrouvons en divers

1. *M. Lavig.*, I, p. 72-75, pl. X, fig. 1 et 2.

2. *Ibid.*, p. 70-71, pl. IX.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 483. *M. Lavig.*, I, p. 76, pl. X, fig. 4 (il n'est pas sûr que ce sarcophage ait été peint).

4. Sauf la stèle de style grec qui représente Perséphone : voir p. 204 et 346.

5. Pour ces ex-voto, voir *infra*, p. 410 et suiv.

6. *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 1 [numérotée 5]. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, pl. I à la p. 584. Gauckler, *Nécrop.*, pl. CCXXXII. Etc. Elles sont en calcaire gris et mesurent en moyenne 0 m. 55 de hauteur.

7. Sur deux stèles du musée Lavignerie (reproduites *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 554, et 1901, pl. II à la p. 584), le personnage semble être assis. Il est toujours représenté de face, sauf sur une stèle appartenant à M. Carton (à Khérodine), où une femme est figurée de profil.

8. Les plus anciennes de ces stèles datent du IV^e siècle (voir p. 439). Les plus récentes,

lieux de la Tunisie⁽¹⁾. Il est rare que quelque détail laisse deviner la prétention de faire un portrait véritable⁽²⁾ ; que la niche soit entourée d'un cadre architectural, emprunt à l'art grec⁽³⁾.

Au-dessus de certaines tombes, on avait dressé, non des stèles plates, mais des statues en ronde bosse⁽⁴⁾, dans l'attitude invariable de la prière⁽⁵⁾. La matière est commune : un calcaire gris ; la facture est barbare : corps à peine dégrossis, visages laids et sans expression. Sur une tête, débris d'une de ces statues⁽⁶⁾, comme sur des stèles funéraires⁽⁷⁾, nous observons un détail qui se rencontre sur des sculptures grecques beaucoup plus anciennes⁽⁸⁾ : une ligne qui traverse les joues marque la limite supérieure de la barbe ; il est probable qu'au-dessous, les poils étaient indiqués par une couche de couleur⁽⁹⁾. Des têtes en pierre, trouvées hors de Carthage, à Philippeville⁽¹⁰⁾ et à Lixus⁽¹¹⁾, représentent aussi, semble-t-il, des Phéniciens⁽¹²⁾, ce qui ne veut pas

trouvées dans un cimetière romain de Carthage, ne sont guère antérieures à l'ère chrétienne : Delattre, *Rec. archéol.*, 1898, II, p. 84.

1. V. *infra*, p. 440.

2. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 626 : homme portant un sayon. Ibid., 1899, pl. à la p. 553 ; 1901, pl. I à la p. 584, 3e stèle à partir de droite ; *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 263, pl. XXII, fig. 2 : personnages portant une épitoge.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, planches aux p. 554 et 626 ; 1901, pl. II à la p. 584. Le même, *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, XXe anniv., 1898, p. 148. Gauckler, pl. LXXVIII et CLVII. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 133. Etc.

4. Il s'agit d'une sorte de compromis entre la stèle et la statue, la pierre étant grossièrement découpée en forme de corps humain, mais le derrière restant plat.

5. M. Lavig., *Suppl.*, I, pl. I ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 263, pl. XXII, fig. 1 (nécropole de Sainte-Monique). Gauckler, p. 544 (Odéon). Un exemplaire a été trouvé à Radès : M. Alaoui, *Suppl.*, p. 60, n° 1040 ; conf. Gauckler, pl. CCXXXIV, 2° rangée, sur la droite.

6. M. Lavig., *Suppl.*, I, pl. I, fig. 4.

7. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 626-7 et planche ; 1901, p. 584 et pl. II. Etc.

8. Boulanger, M. Lavig., *Suppl.*, I, p. 7. Perrot, VIII, p. 226, 448. Hulot et Fougères, Sélinonte, fig. à la p. 289.

9. A propos d'une statue funéraire de femme, M. Boulanger (l. c., p. 5) fait de même observer que la manière dont la chevelure est traitée se retrouve dans des couvres grecques archaïques.

10. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 67-68, pl. X, fig. 3. 11. La Martinière, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 141, pl. VIII.

12. Celle de Philippeville est coiffée d'un bonnet pointu.

dire que ce soient des portraits. On y sent également, sous l'inexpérience de l'ouvrier, l'influence de l'art grec archaïque⁽¹⁾.

Cette influence, dont des artisans routiniers ne se dégageaient pas, remontait aux VIe-Ve siècles. Elle avait modifié le style, d'abord emprunté à l'Égypte, de la sculpture phénicienne : de petites têtes féminines, en pierre blanche tendre, recueillies dans les vieux cimetières de Dermèche et de Douimès, sont des œuvres égyptisantes⁽²⁾.

En résumé, même stérilité, même paresse ici que dans l'architecture et l'industrie. Le travail courant est fait par de mauvais copistes, qui savent à peine tenir un ciseau, qui, ne se souciant pas de regarder la nature, n'ont pas le sens de la vie. Quant aux sculpteurs, instruits de leur métier, qui ont exécuté les statues funéraires enfermées dans les caveaux de Sainte-Monique, c'étaient des Grecs ; peu importe qu'ils aient eu leur atelier à Carthage ou ailleurs.

VI

« Après la prise de Carthage, dit Pline l'Ancien⁽³⁾, notre Sénat fit don des bibliothèques aux princes africains. » Ces bibliothèques avaient-elles été constituées seulement au temps des guerres puniques, sur le modèle de celle d'Alexandrie, gloire de l'hellénisme ? Ou avait-on imité, beaucoup plus tôt, l'exemple donné, au VIIe siècle, par le roi assyrien Assurbanipal ? C'est ce que nous ignorons. Les ouvrages sauvés de la destruction en l'année 146 ne furent pas inutiles à leurs nouveaux maîtres, surtout à Hiempsal, qui paraît avoir composé lui-même en langue phénicienne un ou plusieurs travaux

1. Une tête qui faisait partie des sculptures du mausolée de Dougga offre le même aspect archaïque : Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 785, n. 3.

2. *M. Lavig.*, I, p. 186-7, pl. XXVII, fig. 3 et 4. Gauckler, p. 477 et pl. CCIII. Des têtes semblables ont été exécutées en terre cuite.

3. XVIII, 22.

historiques⁽¹⁾, et à Juba II, laborieux érudit et polygraphe infatigable. Quelques siècles plus tard, saint Augustin⁽²⁾ rappelait à un rhéteur que, « au dire de gens très savants, il y avait beaucoup de bonnes choses dans les livres puniques ».

Nous n'avons malheureusement de renseignements que sur un seul de ces livres, le fameux traité d'agriculture de Magon⁽³⁾. Ce qu'on appelle le Périple d'Hannon n'était qu'une inscription, placée dans un sanctuaire. On ne sait si l'expédition du « roi » carthaginois donna lieu à une relation plus détaillée⁽⁴⁾. On ne sait pas non plus ce qu'était exactement l'écrit dans lequel Himilcon faisait le récit de son expédition le long des côtes de l'Europe occidentale⁽⁵⁾. Nous ne connaissons que par de vagues allusions des chroniques qui racontaient la légende des origines de Carthage⁽⁶⁾, qui donnaient la date de la fondation d'Utique⁽⁷⁾, et qui furent mises à profit par l'historien grec Timée. Des « livres puniques », dont Juba II se servit, plaçaient la source du Nil en Maurétanie, dans le voisinage de l'Océan⁽⁸⁾. La même opinion fut soutenue par Promathos, un Samien antérieur à Aristote⁽⁹⁾. Il est impossible de dire à qui revenait la priorité. Peut-être était-ce à Promathos, car les Carthaginois ne négligeaient pas de consulter des ouvrages grecs : ce que fit l'agronome Magon⁽¹⁰⁾. Des Grecs publièrent des livres qui semblent avoir été destinés à des lecteurs carthaginois autant qu'à leurs

1. Voir t. I, p. 331-2.

2. *Lettres*, XVII, 2 : « ... Punicis libris, ut a vins doctissimis proditur, multa sapienter esse mandata memoriae.

3. *Supra*, p. 4 et suiv. Pour la mention d'un autre agronome, Amilcar, voir p. 4. — Pour de prétendus écrits sacrés dont parle Plutarque, voir *infra*, p. 248.

4. Voir t. I, p. 475-6.

5. Pline l'Ancien, I, 5 ; II, 169. Festus Aviénus, *Ora maritima*, 117 et suiv., 382-3, 412-3. Conf. t. I, p. 469-470.

6. Servius, *In Aeneid.*, I, 343 : « historia Poenorum » ; *ibid.*, 738 : « Punica historia ». Du reste, nous ne savons pas au juste ce que signifient ces mots : voir t. I, p. 384, n. 4, et p. 387, n. 3.

7. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 134. Conf. t. I, p. 360 et 364-5.

8. Solin, XXXII, 2. Ammien Marcellin, XXII, 15, 8-9. Conf. Gsell, Hérodote, p. 214-5.

9. Gsell, *l. c.*, p. 211 ; conf. ici, t. I, p. 473-4, n. 4.

10. *Supra*, p. 8.

compatriotes : Philinos d'Agrigente, auteur d'une histoire de la première guerre punique, où il prenait fait et cause pour les ennemis de Rome⁽¹⁾ ; Sosylos et Silénos, compagnons et historiographes d'Hannibal⁽²⁾. A ces noms, il faut peut-être ajouter celui de Charon de Carthage, qui écrivit, selon Suidas⁽³⁾, des Vies d'hommes et de femmes célèbres, ainsi qu'une histoire des tyrans d'Europe et d'Asie ; on a proposé de lui attribuer, en outre, des Libyques, des Éthiopiennes et un Périple au delà des Colonnes d'Héraclès, que Suidas énumère parmi les œuvres de Charon de Lampsaque⁽⁴⁾. Nous ne savons pas, il est vrai, quand il vécut, si sa patrie fut la Carthage punique, ou la Carthage romaine⁽⁵⁾.

Il y aurait même eu dans la ville africaine des gens adonnés à la philosophie. On mentionne des pythagoriciens, grecs d'origine, à en juger par leurs noms⁽⁶⁾. Mais c'est par erreur que des textes qualifient de Carthaginois le platonicien Xénocrate⁽⁷⁾ et le stoïcien Hérillos⁽⁸⁾ : ces deux philosophes étaient, en réalité, de Chalcédoine⁽⁹⁾. Quant au néo-académicien Asdrubal Clitomaque⁽¹⁰⁾, né à Carthage, probablement d'un père grec, il vint à Athènes étant encore illettré, à l'âge de vingt-quatre ans : c'est du moins ce qu'affirment des notices biographiques qui le concernent⁽¹¹⁾, tandis que, selon une autre indication,

1. Voir t. III, p. 75, n. 4.

2. *Ibid.*, p. 147.

3. S. V. Χάρων.

4. Conf. t. I, p. 474, n. 1.

5. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 25, n. 1. Un écrivain, cité au IIe siècle de notre ère par Pausanias (II, 21, 6 ; IV, 35, 4), Proclès le Carthaginois, fils d'Eucratès, paraît bien, d'après une indication qu'il donnait, avoir appartenu à l'époque romaine : Kahrstedt, l. c.

6. Jamblique, *De Pythagorica cita*, XXVII, 128 ; XXXVI, 267 : Μιλτιάδης, Ἀθηναῖος, Ὀδίσκος, Λωόχριτος.

7. Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, V, 66, 2.

8. Diogène Laërce, VII, 1, 37, où les manuscrits donnent Καρχηδόσιος, tandis qu'à VII, 3, 165, ils donnent Χαλχηδόσιος.

9. Pour cette confusion entre Chalcédoine et Carthage, conf. p. 36, n. 4.

10. Sur ce Clitomaque, voir t. III, p. 405.

11. Papyrus d'Herculanum : S. Mekler, *Academicorum philosophorum index Herculensis*, p. 89. Mienne de Byzance, s. v. Καρχηδών (à vingt-huit ans, dit-il).

moins digne de foi, il serait resté dans sa patrie jusqu'à quarante ans et y aurait déjà fait métier de philosophe⁽¹⁾. Plusieurs ex-voto puniques nomment des médecins⁽²⁾.

On ne voit pas, d'ailleurs, que Carthage ait contribué au progrès des sciences spéculatives. Ses écrivains paraissent avoir composé surtout des traités de notions utiles. L'aristocratie était assez hellénisée pour se montrer sensible aux choses de l'esprit; des femmes mêmes y prenaient goût : la fameuse Sophonisbe était, assure-t-on, aussi instruite dans les belles-lettres que bonne musicienne⁽³⁾. Mais la civilisation punique n'a produit ni savants, ni poètes, ni penseurs; du moins, l'histoire n'en connaît aucun. Térence, poète latin, Clitomaque, philosophe grec, ne furent carthaginois que par leur lieu de naissance.

VII

Les Carthaginois passaient cependant pour des hommes fort intelligents⁽⁴⁾. Mais cette intelligence était celle qui, se mettant au service de l'intérêt personnel, sait découvrir, pour arriver à ses fins, les moyens les plus ingénieux, les ruses les plus subtiles⁽⁵⁾. A propos d'un certain Bostar, officier qui se laissa sottement mystifier par un Espagnol, Tite-Live⁽⁶⁾ remarque que la race punique n'était pas coutumière d'une telle naïveté. Douée d'un grand sens pratique, elle savait s'adapter aux circonstances, profiter des occasions, tourner les obstacles, faire preuve dans l'action d'une volonté aussi souple qu'opiniâtre. Et, lorsque la conduite à tenir ne pouvait plus être douteuse, cette volonté

1. Diogène Laërce, IV, 67.

2. *C. I. S.*, 321-3.

3. Dion Cassius, *fragm.* 56, 54, édit. Melber ; conf. Zonaras, IX, 11, p. 436, b.

4. Cicéron, *Acad.*, II, 31, 98 : « Homo... acutus, ut Poenus ».

5. Conf., par exemple, Valère-Maxime, VII, 4, 4 : « illa loto terrarum orbe infamis punica calliditas »

6. XXII, 22, 15 : « homini non ad cetera punica ingenia callido ».

s'affirmait, avec une énergie qui allait jusqu'à l'héroïsme. La défense suprême de Carthage contre les Romains est, comme celle de Motyé contre Denys, comme celle de Tyr contre Alexandre, un titre de noblesse pour les Phéniciens, ce peuple de marchands.

On reprochait aux Carthaginois leur passion pour les plaisirs sensuels⁽¹⁾. Cependant la famille était fortement constituée chez eux. Ils se souvenaient de leurs ancêtres et les énuméraient sur les inscriptions⁽²⁾. Rarement, dans ces généalogies, apparaissent des femmes⁽³⁾, dont la mention semble indiquer une naissance illégitime. Nous ignorons si la polygamie était admise, — comme partout où elle existe, elle n'aurait pu être qu'une exception⁽⁴⁾ — ; si, dans cette ville où la déesse Tanit Pené Baal avait le pas sur Baal Hammon, la condition des femmes était très inférieure à celle des hommes. Jusqu'au IV^e siècle, la plupart des tombes carthaginoises ne contiennent qu'un ou deux corps; quand il y en a deux, ce sont ceux d'un homme et d'une femme⁽⁵⁾ : indice d'un état social où l'épouse, unique, était une compagne, non une servante. Mais, sur les ex-voto, les dédicants sont en général des hommes : d'où l'on pourrait conclure que les femmes restaient confinées dans leur foyer et que leurs maris ne les associaient pas, même de nom, aux hommages rendus par eux aux divinités⁽⁶⁾. D'autre part,

1. Justin, XXXII, 4, 10-11 : « Constat Hannibalem... pudicitiam... tantam inter tot captivas habuisse, ut in Africa natum quivis negaret ». A Carthage, un « préfet des mœurs », mentionné par Cornélius Népos (*Amilcar*, III, 2), aurait été chargé de mettre un terme à de trop gros scandales.

2. T. II, p. 327.

3. C. I. S., 253, 256, 1024, 1047.

4. Les unions entre frère et sœur n'étaient pas interdites en Phénicie : A. Lods, *Le culte des ancêtres dans l'antiquité hébraïque* (Paris, 1906), p. 21. Elles ne l'étaient peut-être pas non plus à Carthage : voir Rép. d'ép. sém., II, 554.

5. Voir *infra*, p. 435.

6. Vassel, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 260. — Assez souvent, sur les inscriptions où elles figurent, les femmes n'indiquent pas leur père (C. I. S., 430, 441, 624, 760, 859, etc. ; conf. au n° 1407), peut-être parce que, légalement, elles n'en avaient pas. On peut se demander si ces Carthaginoises de naissance irrégulière n'avaient pas aussi une vie irrégulière,

des femmes étaient appelées à des sacerdoces, devenaient grandes prêtresses, avec autorité sur un clergé des deux sexes⁽¹⁾. Les seules dont les historiens fassent mention, Sophonisbe et l'épouse du dernier général de Carthage, Asdrubal, ne furent nullement de pales figures de harem.

Nous parlerons des sentiments religieux chez les Carthaginois⁽²⁾. Constatons seulement ici que la crainte des dieux ne fut pas pour eux un frein moral. Les étrangers s'accordaient à les accuser de très grands vices.

D'abord une rapacité, un amour de l'argent⁽³⁾ qui leur faisait commettre sans hésitation des actes indélicats ou malhonnêtes; on prétendait que le grand Hannibal lui-même ne valait pas mieux à cet égard que ses concitoyens⁽⁴⁾. Une insigne fourberie, reproche qu'Homère adressait déjà aux Phéniciens⁽⁵⁾. menteurs, perfides, déloyaux : telles sont les épithètes dont on charge couramment les Carthaginois⁽⁶⁾. Ils trompent même leurs dieux, pourtant si redoutés : ils les frustrent des victimes qu'ils leur doivent⁽⁷⁾, ils violent impudemment les serments qu'ils leur ont faits⁽⁸⁾. Personne n'ignore ce que les Romains entendaient par ces deux mots : *fides punica*, « la foi punique ». Les « conventions phéniciennes⁽⁹⁾ » étaient celles que l'on concluait avec

qui les aurait rendues plus libres que les femmes mariées. L'indication d'un mari est rare sur les ex-voto (C. I. S., 232, 385, 415, 627, 2192, 2647). Elle est relativement plus fréquente sur les épitaphes.

1. Voir *infra*, p. 398.

2. P. 227.

3. Aristote, *Politique*, II, 8, 6. Polybe, VI, 56, 2 ; IX, 11, 2 ; IX, 25, 4. Diodore, V, 38, 2. Tite-Live, XXVII, 17, 12 ; XXIX, 6, 17.

4. Polybe, IX, 22, 8 ; IX, 25 ; IX, 26, 11.

5. *Odyssée*, XIV, 288-9 ; XV, 415-6. Voir aussi Platon, *Lois*, V, p. 747, c.

6. Plaute, *Poenulus*, 112-3, 1032-4. Cicéron, *De lege agraria*, II, 35, 95 : « fraudulenti et mendaces » ; *Pro Scauro*, 19, 42. Salluste, *Jugurtha*, CVIII, 3. Tite-Live, XXI, 4, 9 (en parlant d'Hannibal) : « perfidia plus quam punica » ; XXII, 6, 12 ; XXX, 22, 6 ; XXX 30, 27 ; XLII, 47, 7. Silius Italicus, III, 233 ; VI, 482 ; XVI, 156 (conf. Virgile, *Énéide*, I, 651). Martial, IV, 14, 2-4. Appien, *Lib.*, 62. Etc. : voir Wölfflin, *Archiv für latcinische Lexikographie*, VII, 1892, p. 135-6.

7. Diodore, XX, 14, 4.

8. Tite-Live, XXX, 42, 21-22.

9. Φονίχων συθήχαι : *Fragm. hist. Gr.*, I, p. 381, n° 15.

des intentions frauduleuses. L'Hannon de Plaute dissimule ce qu'il sait : « C'est un pur Carthaginois : est-il besoin d'en dire plus ?⁽¹⁾ Mais la *fides graeca*, il ne faut pas l'oublier, avait une réputation presque aussi fâcheuse que la *fides punica* ; quant à Rome, si sévère pour les autres, nous avons montré que sa conduite envers Carthage fut loin de s'inspirer toujours d'une scrupuleuse loyauté⁽²⁾. On peut aussi contester que les Grecs et les Romains aient eu le droit de s'indigner, comme ils le firent, de la cruauté des Carthaginois. Dans bien des circonstances, ils se montrèrent eux-mêmes sanguinaires et impitoyables. Il convient, d'ailleurs, de faire la part des légendes abandon de mercenaires dans des îles désertes, où ils auraient succombé à la faim⁽³⁾, tortures infligées à Régulus⁽⁴⁾, atrocités diverses imputées à Hannibal⁽⁵⁾, conseil donné à ce général par un autre Hannibal d'habituer son armée à se nourrir de chair humaine⁽⁶⁾, etc. Il est certain, cependant, que les massacres, les supplices, les exécutions capitales, les meurtres rituels tiennent une large place dans l'histoire punique. La campagne de l'année 109 en Sicile, la lutte contre les mercenaires et les Africains révoltés, probablement aussi d'autres guerres, dont les détails nous échappent, furent marquées par d'horribles tueries. L'égorgeement de 3 000 Grecs d'Himère, ordonné par le Magonide Hannibal au lieu où son aïeul avait péri⁽⁷⁾ ; les mutilations de cadavres et les hideux trophées dont les vainqueurs se paraient avec orgueil⁽⁸⁾ ; l'écrasement des prisonniers sous les pieds des éléphants-bourreaux d'Amilcar⁽⁹⁾ : ce sont là des traits

1. *Poenulus*, 112-3.

2. Voir en particulier t. III, p. 137 et suiv., 312 et suiv., 328 et suiv., 340 et suiv.

3. T. II, p. 430-1.

4. T. III, p. 89-90.

5. *Ibid.*, p. 143, n. 1.

6. Polybe, IX, 24, 5-6.

7. Diodore, XIII, 62, 4.

8. Le même, XIII, 57, 3.

9. T. III, p. 116.

qui ne paraissent pas avoir été inventés. On sait avec quelle dureté les fautes ou la malchance des généraux furent souvent punies⁽¹⁾ ; on connaît les abominables sacrifices d'enfants offerts au Saturne punique⁽²⁾.

Un passage de Plutarque⁽³⁾ donne d'autres motifs de l'aversion que les Carthaginois inspiraient : « Ce peuple est plein d'aigreur, morose, soumis à ceux qui le gouvernent, tyrannique envers ceux qui lui sont soumis, très vil quand il a peur, très féroce quand il est irrité, inébranlable dans ses résolutions, d'une sévérité qui le rend hostile aux choses plaisantes et aimables. » Appien écrit de son côté⁽⁴⁾ : « Dans la prospérité, les Carthaginois sont injustes et insolents envers tous, mais ils se montrent très humbles dans la mauvaise fortune. »

Ils se faisaient ainsi mépriser des forts, que dégoûtait leur bassesse, et haïr des faibles, qu'ils offensaient tout en les opprimant. Ils n'avaient pas, comme les Grecs, la facilité d'humeur qui rapproche, met en confiance et, dans le contact journalier, fait oublier bien des griefs. Ils étaient, leur religion l'atteste, enclins à voir la vie sous de noires couleurs. Outre cette tristesse innée, leur orgueil les écartait des autres hommes, auxquels ils avaient conscience d'être supérieurs. Ils manquaient de cette « philanthropie » dont les Grecs se vantaient. Sans doute, il ne faut pas exagérer ces dispositions d'esprit nous avons dit qu'ils ne répugnaient pas aux mariages avec des étrangères et qu'ils ne rendaient pas la vie trop dure aux esclaves attachés à leur service ; dans les relations commerciales, ils devaient faire bonne mine à ceux de leurs clients qu'ils ne pouvaient cyniquement exploiter. Mais ils trouvaient tout naturel de traiter leurs sujets avec arrogance⁽⁵⁾. S'ils aimaient

1. T. II, p. 424.

2. *Infra*, p. 408 et suiv.

3. *Praecepta gerendae rei publicae*, III, G (*Moralia*, Didot, II, p. 796). 4. Lib., 62.

5. Polybe, X, 6, 3-4 ; 7, 3 ; 35, 8 ; 36, 3. Tite-Live, XXII, 22, 19 ; XXVII, 17, 2 ; XXVIII, 44, 4 ; XXIX, 6, 17 ; *ibid.*, 8, 6.

la domination⁽¹⁾, c'était parce qu'ils la regardaient comme l'exercice d'un droit. Ceux mêmes qu'ils flattaient par intérêt sentaient bien qu'ils n'étaient pas sincères. Raisonnée ou, instinctive, l'antipathie qu'on éprouvait pour eux était presque générale.

1. Polybe, IX, 11, 2 : φιλαρχία.

CHAPITRE II

LES DIEUX

I

Pour l'étude de la religion des Carthaginois et des autres Phéniciens d'Occident, nous disposons de documents de nature diverse :

1° Des inscriptions en langue phénicienne, nommant des divinités. Les termes par lesquels elles les désignent sont quelquefois vagues et, quand ils sont plus précis, il n'est pas toujours aisé de distinguer si l'on est en présence de véritables noms propres, ou bien de noms génériques, de qualificatifs, de titres.

2° Un grand nombre de noms dits théophores, qui nous ont été conservés exactement dans les inscriptions puniques et avec des déformations dans les textes grecs et latins. Dans la composition de ces noms d'hommes ou de femmes, entre le nom d'une divinité : par exemple, *Abdeshmoun*, « serviteur d'Eshmoun » ; *Eshmounyaton*, « Eschmoun (1') a donné » ; *Yatoncid*, « Cid (1') a donné ». Mais, fréquemment, la divinité n'est indiquée que par un titre⁽¹⁾ — *Baal*, « le Maître », *Milk*, « le Roi », etc., — qui ne permet pas de l'identifier avec certitude : *Shafotbaal*, « Baal (1') a jugé » ; *Milkyaton*, « Milk (1')

1. Quelquefois par un qualificatif : *Abdaziz*. « serviteur du Fort ».

a donné » ; *Hannibaal*, « (qui a la) faveur de Baal » ; etc. Parfois même, le nom divin est représenté seulement par le pronom suffixe de la troisième personne : *Abdo*, « serviteur de Lui » ; *Gero*, « client de Lui ». Ou bien il est sous-entendu *Muttun*, « don », abréviation de *Muttunbaal*, « don de Baal » ; *Arishat*, « fiancée (de Baal) » ; *Hanno*, « (Il) l'a favorisé » ; *Berek*, « (Il l') a béni ».

3° Des noms grecs et latins, donnés dans des textes anciens à des divinités adorées par les Phéniciens occidentaux. C'était chez les Grecs et les Romains une habitude d'attribuer les noms de leurs dieux aux dieux des pays étrangers : nous en avons des exemples fameux dans Hérodote, César, Tacite, à propos de l'Égypte, de la Gaule, de la Germanie. Il est souvent impossible de dire avec certitude quelles divinités phéniciennes se cachent sous ces noms d'emprunt. Du reste, les identifications varièrent. Rencontrant des dieux qui différaient beaucoup des leurs, qu'ils n'avaient ni le temps, ni d'ordinaire le désir de bien connaître, qui ne se présentaient pas, comme leurs divinités, avec des fonctions déterminées, des traits nets, presque invariables, fixés par l'art et la poésie, les Grecs, et, à leur suite, les Romains ont dû être maintes fois embarrassés de faire un choix ; quant aux raisons qui ont dicté ce choix, en général elles nous échappent⁽¹⁾.

Le principal texte relatif à des dieux carthaginois affublés de noms grecs se trouve dans Polybe⁽²⁾. Il s'agit d'un traité conclu en 215 par Hannibal avec un ambassadeur de Philippe, roi de Macédoine. Dans ce document, ce sont Hannibal et les Carthaginois qui indiquent les différentes clauses, en se servant de la première personne du pluriel ; ce sont eux qui, au début, s'engagent par serment à les observer. Il est donc évident que les divers dieux pris à témoin sont des dieux puniques⁽³⁾ ; il

1. Conf. J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 216.

2. VII, 9, 2-3.

3. Conf., entre autres, A. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, I, p. 442 ;

n'importe guère ici de savoir si ce sont en même temps des dieux du panthéon grec, si ce texte nous offre, par conséquent, l'expression d' « un véritable syncrétisme⁽¹⁾ ». Voici les termes du serment : « En présence de Zeus, et d'Héra, et d'Apollon; en présence du Génie (δαίμων) des Carthaginois, et d'Héraclès, et d'Iolaos ; en présence d'Arès, de Triton, de Poseidon ; en présence des dieux qui combattent avec nous, et du soleil, et de la lune, et de la terre ; en présence des fleuves, et des lacs⁽²⁾, et des eaux; en présence de tous les dieux qui possèdent Carthage ; en présence de tous les dieux qui possèdent la Macédoine et, le reste de la Grèce ; en présence de tous les dieux participant à l'expédition qui président à ce serment, le général Hannibal a dit, etc. » Il n'est pas probable que les dieux invoqués dans une circonstance aussi grave aient été choisis et énumérés au hasard. D'autre part, il y avait auprès d'Hannibal des gens capables de bien traduire en grec un écrit dont l'original dut être rédigé en punique⁽³⁾. Le serment que nous venons de citer a donc été regardé comme un document de premier ordre pour l'étude de la religion carthaginoise. Et pourtant il se concilie assez mal avec ce que l'on sait par ailleurs de cette religion. D'autres textes nous apprennent que Cronos était un des principaux dieux de Carthage, que le

V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, p. 201 ; M.-J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., p. 161 ; E. Vassel, *Le Panthéon d'Hannibal* (Tunis, 1912 ; extrait de la Rev. tunisienne), p. 11. Selon d'autres, une partie de ces dieux, ceux de la première triade, peut-être aussi ceux de la troisième, seraient gréco-macédoniens. Mais il est impossible d'admettre que, dans un traité rédigé par les soins d'Hannibal, la formule du serment débute par des dieux non carthaginois.

1. Opinion de M. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1914, I, p. 424. Elle nous paraît justifiée par la mention, à la fin du serment, de tous les dieux de Carthage, de tous ceux de la Macédoine et de la Grèce : il y aurait là une sorte de résumé de ce qui précède. M. Winckler (l. c., p. 443) croit que cette mention des dieux de la Macédoine et de la Grèce a été interpolée : ce qui, à mon avis, n'est pas admissible.

2. Les manuscrits donnent ici δαιμόνων, qui est évidemment une faute. On a proposé diverses corrections : λειμώνων, λιμένων, λιμνών.

3. Pour des écrivains grecs qui se trouvaient au camp d'Hannibal, voir. t. III, p. 147.

riche sanctuaire d'Asclépios dominait la ville au temps des guerres puniques. Or ni Cronos, ni Asclépios ne figurent dans le serment. On ne rencontre pas ailleurs les noms grecs Iolaos, Arès, Triton, appliqués à des dieux qui ont été certainement adorés par les Carthaginois. D'où nous pouvons conclure sans invraisemblance que le traducteur du traité a adopté des identifications qui n'étaient pas universellement admises. Cet exemple fait comprendre les difficultés auxquelles se heurte notre enquête.

4° Des monuments figurés. Nous ne savons rien de précis sur les statues de divinités qui se dressaient dans des sanctuaires. Des ex-voto, découverts en quantités énormes, portent des images diverses que nous aurons à étudier : symboles divins, objets du culte, etc. ; il est extrêmement rare que des dieux y apparaissent sous une forme humaine⁽¹⁾. Des monnaies offrent des figures, reproduisant pour la plupart des types grecs, mais représentant sans doute des divinités phéniciennes, dont aucune inscription ne révèle le nom. De menus objets, statuettes en terre cuite, pierres gravées, amulettes, etc., recueillis presque tous dans des sépultures, nous montrent des dieux, des déesses sous des traits orientaux ou grecs. Mais il n'est pas sûr que les Carthaginois aient toujours attribué une signification religieuse à ces objets, dont beaucoup avaient été fabriqués loin de Carthage, dont d'autres étaient des contrefaçons d'articles importés.

5° Des inscriptions latines, des monuments figurés de l'époque romaine, trouvés dans l'Afrique du Nord ; quelques textes littéraires se rapportant à cette contrée. Nous avons des motifs plus ou moins forts de croire à l'origine punique des dieux auxquels ces documents donnent des noms latins, des traits empruntés à l'art gréco-romain. Mais, pour des raisons déjà indiquées, nous sommes fréquemment embarrassés quand

1. Il ne faut pas prendre pour des dieux des images de dévots.

nous cherchons à les identifier avec des dieux de la première Carthage ; il est difficile aussi de marquer nettement les transformations qu'ils ont pu subir dans leur essence en empruntant nom et figure à des divinités adorées par les conquérants. Dans beaucoup d'autres cas, on ne saurait discerner si l'on a affaire à un dieu d'importation romaine, ou à un dieu phénicien déguisé ; souvent, du reste, la fusion devait être complète, même dans l'esprit des dévots.

Des textes et des monuments relatifs aux Phéniciens d'Orient⁽¹⁾ complètent utilement ces données.

Les matériaux ne manquent donc pas. Mais ils sont de qualité douteuse ou médiocre. Ils ne permettent pas une reconstitution d'ensemble⁽²⁾. C'est à peine si les noms d'un certain nombre de dieux et quelques pratiques du culte nous sont connus. Sur la nature de ces dieux, sur leurs rapports, nous ne pouvons faire que des hypothèses très fragiles. Nous ne sommes pas en mesure de suivre les modifications des croyances et des rites à travers la longue histoire de Carthage. De la littérature sacrée, il ne nous est rien parvenu, à moins qu'on ne mette en compte des tarifs de sacrifices, plus ou moins mutilés, et un débris d'une inscription qui semble être le rituel d'une grande cérémonie. Nous ne savons rien des mythes ; nous n'avons même pas pour les Carthaginois l'équivalent de ces fragments de cosmogonies attribuées aux Phéniciens d'Orient par un faussaire de l'époque impériale, Philon de Byblos⁽³⁾.

1. Sur ces documents, voir Baudissin, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XVI, 1913, p. 389 et suiv.

2. Les hypothèses aventureuses de Movers (*Die Phönizier*, t. I, 1841) ont exercé trop longtemps une influence fâcheuse. Parmi les savants qui, depuis une quarantaine d'années, ont contribué à faire exactement connaître ce que l'on peut savoir de la religion des Phéniciens, mentionnons MM. Clermont-Ganneau, Ph. Berger, le P. Lagrange, Dussaud, Baudissin, Baethgen, Ed. Meyer, Lidzbarski. Nous citerons fréquemment leurs travaux dans ce chapitre et dans le chapitre suivant ; il ne nous paraît pas nécessaire de donner ici une bibliographie détaillée.

3. Sur la valeur de l'œuvre de Philon, voir, en dernier lieu, Lagrange, *Études*, 2e édit., p. 396-437.

II

La religion tenait une très grande place dans la vie publique et privée des Carthaginois. Il y avait chez eux un clergé officiel, qui se recrutait dans les premières familles, parmi des hommes investis de hautes magistratures. L'État, les généraux offraient des sacrifices solennels aux divinités ; des ambassades allaient porter au dieu principal de Tyr, métropole de Carthage, les hommages et les présents de la cité ; les dieux étaient pris à témoin dans les traités conclus avec d'autres peuples⁽¹⁾. Les pouvoirs publics réglementaient le culte⁽²⁾, élevaient des sanctuaires⁽³⁾, introduisaient des divinités étrangères⁽⁴⁾. Pour assurer à leurs enfants la protection spéciale d'un dieu, les parents leur donnaient un nom formé du nom de ce dieu⁽⁵⁾. Hommes et femmes se couvraient d'amulettes. Les morts étaient représentés dans l'attitude de la prière sur les stèles qui surmontaient leurs tombes, sur les couvercles des sarcophages qui contenaient leurs restes. Des milliers d'exvoto attestent la fréquence des requêtes adressées à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, et la reconnaissance des fidèles. Ceux-ci appartenaient à toutes les conditions, depuis les artisans jusqu'aux sufètes. Le plus illustre des Carthaginois, Hannibal, était un dévot⁽⁶⁾. Avant d'entreprendre sa grande expédition, il alla implorer l'assistance d'Hercule (Melqart) dans le fameux

1. Polybe, III, 25, 6 ; VII, 9, 2-3 (voir ici, p. 222-3).

2. Voir *infra*, p. 410-1.

3. *Rép. d'ép. sémi.*, I, 17.

4. *Infra*, p. 346.

5. Ces noms théophores avaient été presque tous importés d'Orient ; ils restèrent en usage pendant de longs siècles. Mais rien ne prouve que, tôt au tard, les Phéniciens d'Occident les aient choisis au hasard, sans se soucier de leur signification précise.

6. Tite-Live (XXI, 4, 9) a tort de dire, en parlant de lui : « nullus deum metus ».

sanctuaire de l'île de Gadès⁽¹⁾. Il était expert dans la science qui dévoilait l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes⁽²⁾ ; il croyait aux avis célestes qu'il recevait en songe⁽³⁾. A la veille de la chute de Carthage, Asdrubal, le général chargé de défendre la ville, déclarait qu'il mettait surtout son espoir dans le secours des dieux⁽⁴⁾.

Rien n'autorise à soutenir que la piété ait été associée chez les Carthaginois à des sentiments élevés de moralité⁽⁵⁾. On ne peut pas non plus affirmer qu'elle ait pris la forme du mysticisme. Quelques noms théophores indiquent des liens de parenté entre les dieux et les hommes⁽⁶⁾ ; mais bien plus fréquents sont ceux qui marquent que l'homme est le serviteur, l'esclave de la divinité⁽⁷⁾, qu'il a été donné par elle⁽⁸⁾ ; très

1. Tite-Live, XXI, 21, 9 ; conf. t. II, p. 329, n. 8. D'autres textes témoignent des sentiments religieux d'Hannibal : Polybe, III, 44, 13 ; XV, 19, 7 ; voir aussi *infra*, p. 231.

2. Dion Cassius, *fragm.* 52, 5, édit. Melber. Une anecdote, racontée par Valère Maxime (III, 7, ext., 6) et Plutarque (*De exilio*, 16 : *Moralia*, Didot, I, p. 732), indiquerait cependant, si elle est vraie, — ce qui est fort douteux, — qu'Hannibal n'avait pas une foi aveugle en cette science. Prusias (ou Antiochus) ne voulait pas, malgré son avis, livrer bataille, parce que les entrailles des victimes donnaient des présages défavorables. « As-tu plus confiance, lui aurait dit Hannibal, en un morceau de viande qu'en un homme expérimenté ? »

3. Cicéron, *De divinatione*, I, 24, 48-49. Tite-Live, XXI, 22, 6 (et, d'après Tite-Live, Valère-Maxime, 1, 7, ext., 1 ; Silius Italicus, III, 163 et suiv.). Zonaras, VIII, 22, p. 408, d — 409, a.

4. Polybe, XXXVIII, 7, 9-10 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1) ; conf. XXXVIII, 8, 8 (*alias* XXXIX, 2).

5. Des noms comme *Shafotbaal*, « Baal (l') a jugé », *Baalyshpot*, « Baal (le) jugera », *Eshmounshillem*, « Eslimoun (l') a récompensé », ne prouvent pas que les dieux aient sanctionné les lois morales. Peut-être s'agit-il ici de l'observation des pratiques religieuses.

6. *Himilk*, « frère de Milk » ; *Himilkat*, « frère de Milkat (= la Reine) » ; *Hotmilk*, « sœur de Milk » ; *Holmilkat*, « sœur de Milkat » ; *Hotallat*, « sœur d'Allat (= la Déesse) » ; *Batbaal*, « fille de Baal » ; *Batnaamat*, « fille de la bonne (déesse) » ; *Abbaal*, « (celle dont) Baal (est le) père » ; *Arishatbaal*, « fiancée de Baal ».

7. Par exemple, *Abdeshmoun*, *Abdmelqart*, « serviteur d'Eshmoun, de Melqart » ; *Amatbaal*, *Amatmelqart*, « servante de Baal, de Melqart » ; *Esheshmoun*, « homme d'Eshmoun » ; *Germelqart*, « client de Melqart ». Sur une stèle de Carthage (C. I. S., 176), un personnage d'un rang élevé se dit le serviteur (abd) de la déesse à laquelle il a dédié cet ex-voto. On trouve même le nom *Kelbilim*, « chien de la divinité » : C. I. S., 702.

8. *Muttunbaal*, « don de Baal » ; *Milkyalon*, *Baalyaton*, « Milk, Baal (l') a donné » ; etc.

nombreux ceux qui expriment, d'une manière ou d'une autre, la pensée que le bonheur humain est à la merci de la faveur divine⁽¹⁾. Les dieux disposent à leur gré du sort des chétifs mortels ; ils leur envoient les biens et les maux : la religion phénicienne ne connaît pas le dualisme. Il faut obtenir l'assistance et surtout détourner la colère de ces maîtres exigeants et sévères, que l'on craint plus qu'on ne les aime. On s'humilie devant eux, on leur adresse des vœux et, quand ils les exaucent, on leur prodigue les actions de grâces⁽²⁾, on leur élève des monuments, témoignages durables de la reconnaissance qui leur est due⁽³⁾ ; quand ils déchaînent le malheur, un fanatisme sombre et anxieux multiplie les prières, les dons, les sacrifices⁽⁴⁾. Les Carthaginois n'ont pas cru sans doute, comme les Égyptiens, que la divinité pût être contrainte à l'obéissance par l'exact accomplissement des rites. Mais ils ont eu foi dans l'efficacité du culte. Le sentiment profond de la toute puissance des dieux n'a pas fait tomber ce peuple énergique et tenace dans la résignation passive du fatalisme.

Chez les Phéniciens d'Orient, chaque ville avait ses dieux particuliers, seigneurs et protecteurs de la cité, dont le nom servait parfois à les désigner : tels *Baal Cidon*, « le Maître de Sidon » ; *Baalat Gebal*, « la Maîtresse de Byblos » ; *Melqart Baal Côr*, « le Roi de la ville, Maître de Tyr ». Mais, malgré la diversité des rites, et aussi des appellations divines, certains

1. *Eshmounhanno*, « Eshmoun (l') a favorisé » ; *Hannibaal*, « (qui a la) faveur de Baal » ; *Azroubaal*, « (qui a l') aide de Baal » ; *Melqartazar*, « Melqart (l') a aidé » ; *Melqartshama*, « Melqart (l') a entendu » ; *Melqarthilleç*, « Melqart (l') a sauvé » ; *Baalshamar*, « Baal (l') a gardé » ; *Eshmouncilleh*, « Eshmoun (l') a favorisé » ; *Çafônbaal*, « Baal (l') a cachée (= protégée) » ; *Melqartmashal*, « Melqart (l') a commandé » ; *Eshmounpilles*, « Eshmoun (l') a mis d'aplomb » ; *Yhoumilk*, « Milk (le) fait, vivre » ; *Eshmounamas*, « Eshmoun (l') a porté » ; *Baalshillek*, « Baal (l') a libéré » ; *Barikbaal*, « Baal (l') a béni » ; *Ozmilk*, « force (reçue) de Milk » ; *Naamel*, « Dieu (lui est) propice » ; etc.

2. Voir, par exemple, Polybe, I, 36, 1.

3. Les ex-voto que nous étudierons au chapitre suivant.

4. Diodore, XIV, 77, 1 ; XV, 24, 3 ; XX, 14 ; XXIII, 13.

dieux étaient étroitement apparentés, ou identiques⁽¹⁾, soit parce qu'ils avaient été adorés jadis par les ancêtres communs des habitants de ces villes, soit parce que des emprunts de même origine, des influences réciproques les avaient rapprochés. Dans différentes cités, nous trouvons une déesse de la fécondité, mère et nourrice, qui donne et entretient la vie animale et végétale ; un dieu immuable et éternel, que les Grecs identifient avec Zeus ou avec Cronos, et qui, du moins en plusieurs lieux, paraît être le maître du ciel ou le maître du soleil ; un dieu qui, tous les ans, meurt et renaît, s'endort et se réveille, esprit de la végétation qui sort de terre à la saison pluvieuse et se flétrit sous les chaleurs estivales, esprit du soleil qui, alternativement, perd sa vigueur et la recouvre. Ces dieux avaient donc un double caractère : universel et local. Ils étaient les êtres souverains qui faisaient agir les grandes forces de la nature ; ils étaient aussi les maîtres, les rois des cités⁽²⁾. Il en fut de même chez les Phéniciens occidentaux : un dieu d'une petite île voisine de la Sardaigne est appelé sur une inscription « le Maître des cieux de l'île des Éperviers⁽³⁾ ».

Comme diverses cités de la Phénicie contribuèrent au peuplement et à l'accroissement des colonies d'Occident, surtout de la grande ville de Carthage, des dieux divers durent émigrer avec les hommes, dieux qui, par leur nature, se ressemblaient fort, mais qui différaient par leur nom, ou du moins par leur titre, et plus encore par le culte qu'on leur rendait. Il est probable que quelques-uns d'entre eux ne subirent pas de modifications essentielles. Des circonstances particulières purent en transformer d'autres plus ou moins profondément, créer

1. Voir Dussaud, *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1904, p. 101-112; laudissin, Adonis und Esmun (Leipzig, 1911), p. 15.

2. Sur des inscriptions grecques, nous trouvons Héraclès (Melqart) de Tyr qualifié d'ἀρχηγέτης, « chef, auteur de la cité » : *C. I. G.*, II, 2271 ; *C. I. S.*, I, 122 et 122 bis.

3. *C. I. S.*, 139.

ainsi des divinités nouvelles en apparence, sans cependant faire disparaître les anciennes. A leur tour, les dieux adorés par les Carthaginois se répandirent. On doit donc s'attendre à rencontrer en Occident des divinités primitivement identiques, mais qui, étant devenues distinctes, subsistaient côte à côte.

Dans la mère patrie et ailleurs, la religion phénicienne a fait des emprunts à d'autres religions. Tantôt des dieux étrangers ont prêté à des dieux nationaux certains traits de leur image, certains de leurs attributs ou de leurs symboles, certaines de leurs fonctions ; tantôt ils ont été adoptés sous leur forme étrangère, sans se confondre, semble-t-il, avec les divinités de ceux qui les accueillait. Par exemple, la croyance que les principaux dieux résident au ciel s'est peut-être propagée chez les Phéniciens sous l'influence de la Babylonie ; à l'Égypte, la Phénicie a emprunté le disque ailé du soleil, flanqué de deux serpents. La Maîtresse de Gebal fut de bonne heure identifiée avec l'Égyptienne Hathor, et c'est en Isis-Hathor qu'une stèle de Byblos, datant de l'époque perse, la représente⁽¹⁾. L'Hercule phénicien de Gadès est qualifié d'égyptien dans plusieurs textes⁽²⁾, probablement parce que des particularités de son culte rappelaient l'Égypte⁽³⁾. D'autre part, Isis et Osiris furent adorés par les Phéniciens sous leur véritable nom, et aussi sous leur forme égyptienne.

Nous verrons que des influences africaines s'exercèrent sur les Carthaginois et qu'ils firent des emprunts aux Grecs. Il leur arriva plus d'une fois de piller, de profaner, de détruire les temples de leurs ennemis. Cependant ils ne contestaient pas la puissance des dieux étrangers, auxquels ils rendaient

1. *C. I. S.*, pl. I du t. I.

2. Pomponius Méla, III, 46 (il dit que le temple de cet Hercule égyptien fut fondé par des Tyriens). Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 33; V, 4.

3. Selon Silius Italicus (III, 24 et 28), ses prêtres, comme les Isiaques, se rasaient la tête et portaient des vêtements de lin.

hommage quand l'intérêt ou la crainte le leur commandaient. Ils offrirent des dons au Jupiter du Capitole et à l'Apollon de Délos⁽¹⁾. Ils consultèrent l'oracle de Delphes⁽²⁾. En Italie, Hannibal alla, avec une partie de son armée, au lac Averne, pour y célébrer un sacrifice⁽³⁾ ; il honora la Junon du cap Lacinien⁽⁴⁾. Ce fut pour apaiser Déméter et sa fille, irritées d'un sacrilège, que Carthage leur éleva un sanctuaire. En adoptant Ammon, dieu principal des Libyens, elle chercha peut-être à se concilier le maître du pays qu'elle avait conquis.

Au-dessous des grands dieux, nationaux ou étrangers, auxquels s'adressaient les cultes publics, d'innombrables démons remplissaient l'univers et pouvaient intervenir dans les affaires des hommes. Il importait de les empêcher de nuire. On se préservait d'eux par des amulettes.

Parmi les dieux officiels, il se fit une sorte de classement hiérarchique, qui tenait compte, non seulement de leur importance dans le gouvernement de l'univers, mais, plus encore, du rôle qu'on leur attribuait dans la protection de la cité. Ce classement variait donc selon les villes : à Carthage, Tanit Pené Baal avait le pas sur Baal Hammon ; à Cirta, c'était le contraire. Chercha-t-on à codifier les croyances, à grouper dans un ordre harmonieux la multitude des dieux, à rapprocher ceux qui étaient semblables ou identiques ? C'eût été une tâche de théologien ou de philosophe : elle n'aurait guère eu d'influence sur le peuple, plus soucieux des rites que des conceptions de l'esprit. Nous ne savons pas si elle fut entreprise. Des Carthaginois se sont-ils élevés à l'idée d'un Dieu suprême, dont les divers dieux n'auraient été que les aspects et les modes ? Nous n'en avons aucune preuve. Rien ne révèle non plus des

1. Voir p. 83.

2. Diodore, XIX, 2, 3.

3. Tite-Live, XXIV, 12, 4.

4. Pour l'inscription qu'il rit placer dans le sanctuaire de cette déesse, voir p. 178.

tendances panthéistes dans la religion phénicienne. De la nature, elle distinguait nettement les divinités⁽¹⁾.

Souvent les fidèles unissaient plusieurs dieux dans leurs hommages. Le meilleur exemple de ces associations est le couple de Tanit Pené Baal et de Baal Hammon, auquel sont dédiés tant d'ex-voto de Carthage et qui se retrouve en d'autres lieux. Dans un double sanctuaire de la capitale, c'étaient deux déesses que l'on adorait, Ashtart et Tanit du Libanon. Des inscriptions nous font connaître des associations qui n'ont pas été expliquées d'une manière certaine : Eshmoun Ashtart, Cid Tanit, etc.⁽²⁾. Dans le traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine, les dieux invoqués sont énumérés par groupes de trois⁽³⁾.

Sur une plaquette découverte à Carthage⁽⁴⁾, sur des stèles recueillies à Hadrumète⁽⁵⁾, à El Kenissia près d'Hadrumète⁽⁶⁾, à Lilybée⁽⁷⁾, enfin en Sardaigne⁽⁸⁾, se voient trois cippes, dressés

1. Le dieu du ciel est Baal Shamim, c'est-à-dire « le Maître des Cieux », non le Ciel. Dans le traité d'Hannibal et de Philippe, sont pris à témoin Zeus, Héra, etc., puis le soleil, la lune, la terre, les fleuves, les lacs, les eaux. Il est probable que la rédaction est incorrecte et qu'il s'agit, en réalité, des dieux qui règnent sur le soleil, la lune, etc. Les noms *Abdshemesh*, « serviteur du Soleil » (*C. I. S.*, 1293 [?], 2277 [?] et en Orient), et *Shemeshshillek*, « le Soleil (l') a libéré » (*C. I. S.*, 1273), sembleraient attester que le soleil était adoré comme un dieu ; mais il convient sans doute de les interpréter de la même manière. Il n'est pas prouvé, en effet, qu'il y ait eu chez les Phéniciens un dieu appelé *Soleil*, comme chez les Babyloniens et les Araméens. Conf. Baudissin, *Adonis*, p. 11.

2. Voir p. 337 et suiv.

3. Dans l'*Énéide* (IV, 58-59), Didon et Anna offrent des sacrifices
« Legiferae Cereri, Phoeboque, Patrique Lyaeo,
lunoni ante omnes,... »

On s'est demandé (A. von Domaszewski, *Abhandl. zur römischen Religion*, Leipzig, 1909, p. 149 ; Baudissin, *Adonis*, p. 304) si les trois premiers de ces dieux ne formaient pas à Carthage une triade. C'est tirer d'un texte poétique une conclusion fort hasardée.

4. Gauckler, *Nécrop.*, pl. CLXVII. Voir aussi une stèle carthaginoise à inscription néopunique : *C. I. S.*, 3248.

5. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12. *Rev. archéol.*, 1884, 1, pl. VI. Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia* (extrait des *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, XII, 1ère partie, 1906), p. 144 et suiv. Leynaud, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. aux p. 474-5.

6. Carton, *l. c.*, pl. II, fig. 3 et 4.

7. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

8. A Nora : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 230-1 ; pl. XXI, fig. 2, a ; pl. XXIII, fig. 1, c ; pl. XXV, fig. 2.

sur un socle commun ; celui du milieu est plus élevé que les deux autres. Ce sont là des images de pierres sacrées⁽¹⁾. On a supposé⁽²⁾ qu'elles se rapportaient à trois dieux, intimement unis, dont l'un aurait été supérieur à ses deux compagnons. Des stèles d'Hadrumète, qui offrent deux ou trois groupes de trois cippes⁽³⁾, attesteraient l'adoration simultanée de deux, de trois triades. Hypothèses qu'il ne faut pas présenter comme des vérités démontrées⁽⁴⁾. Si l'on veut les admettre, l'on n'en peut rien conclure sur la nature et les relations des dieux que représenteraient les cippes : aucune inscription ne nous éclaire⁽⁵⁾.

Certains couples étaient-ils formés de deux époux ? Des triades se modelaient-elles, comme ce fut fréquemment le cas en Égypte⁽⁶⁾, sur la famille humaine : un père, une mère, un fils ? Nous l'ignorons⁽⁷⁾. Y avait-il à Carthage, comme on l'a soutenu⁽⁸⁾, une triade dominant tout le panthéon, composée de Tanit Pené Baal, de Baal Hammon et d'Eshmoun ? Tanit et Baal Hammon étaient très probablement les principaux dieux

1. Dont nous reparlerons : infra, p. 375.

2. Berger, *Rev. archéol.*, 1884, I, p. 209-211. Bérard, *Origine des cultes arcadiens*, p. 260.

3. *Gazette archéol.*, l. c. *Rev. archéol.*, l. c. (pl. VI). *C. r. Acad. Inscr.*, l. c.

4. Selon M. Dussaud (*Rev. de l'hist. des religions*, 1914, I, p. 424), « les stèles à trois cippes, ne visent pas la triade, mais bien plutôt les trois états des dieux célestes ». — Faut-il reconnaître une triade d'origine punique dans une sculpture de l'époque romaine, trouvée à Carthage ? Elle représente un personnage barbu, vêtu d'un pagne et portant sur ses épaules deux personnages semblables, mais beaucoup plus petits : Babelon, dans *M. Lavig.*, II, p. 34-35 et pl. VIII ; Audollent, *Carthage romaine*, p. 642. Je ne sais comment interpréter ce monument. En tout cas, ce ne sont pas trois dieux bien distincts, associés, comme on suppose que l'étaient, dans la Carthage punique, Tanit Pené Baal, Baal Hammon et Eshmoun ; c'est un seul dieu, figuré trois fois.

5. Le bas-relief de Carthage mentionné p. 232, n. 4 (début), est accompagné d'une inscription, mais elle est indéchiffrable.

6. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 104-5.

7. Si l'on pense que les trois groupes de trois cippes figurés sur des stèles d'Hadrumète représentent neuf dieux, répartis en trois familles, on ne doit pas alléguer, à l'appui de cette opinion, les ennéades que nous trouvons dans les systèmes théologiques d'Héliopolis et d'Hermopolis en Égypte : dans ces ennéades, les dieux n'étaient pas répartis trois par trois.

8. Berger, *Gazette archéol.*, 1879, p. 135.

de la cité ; Eshmoun y occupait aussi un rang important. Il n'est cependant pas nommé une seule fois avec ces deux divinités sur les innombrables stèles qui leur ont été consacrées. On a invoqué des monuments africains beaucoup plus récents, mais il n'y a pas lieu de croire qu'Eshmoun y soit représenté par deux serpents ou par une étoile, auprès des figures de Baal Hammon et de Tanit⁽¹⁾. Cette prétendue trinité suprême ne se manifeste clairement nulle part⁽²⁾.

Tout ce qu'il est permis de dire en l'état actuel de nos connaissances, c'est que les Phéniciens d'Occident, comme beaucoup d'autres peuples⁽³⁾, ont uni volontiers deux ou trois divinités, soit dans leurs prières et leurs serments, soit dans les cérémonies du culte et les enceintes des sanctuaires. Les couples, les triades étaient des cadres dans lesquels ils faisaient entrer divers dieux ; les causes qui ont déterminé les associations nous restent cachées.

Avant de passer en revue les divinités carthaginoises, nous mentionnerons quelques noms génériques, quelques titres qui étaient communs à un certain nombre d'entre elles. Souvent on se contentait de ces désignations : ceux qui les employaient savaient bien à qui ils adressaient leurs hommages. Peut-être des dévots croyaient-ils qu'il valait mieux taire le nom parti-

1. Voir *infra*, p. 319, 320. Dans un temple de Bulla Regia, de l'époque romaine, Esculape était associé à Apollon et à une déesse qui paraît bien avoir été Cérès : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia* (Paris, 1908), p. 17-18. Il se peut que cet Esculape ait été l'Eshmoun phénicien. Mais, avant d'affirmer que nous sommes ici en présence de la grande triade punique, il conviendrait de prouver qu'Apollon représente Baal Hammon (ce qui n'est pas impossible), et Cérès, Tanit Pené Baal (ce qui est fort douteux).

2. On n'a pas non plus la preuve que, dans les cités de la Phénicie, un culte commun ait uni en une trinité les dieux que nous avons mentionnés p. 229 : la déesse de la fécondité, le dieu éternel, le dieu qui passait alternativement par la vie et la mort.

3. Il suffit de rappeler la triade Capitoline, les triades des Égyptiens, des Babyloniens, des Celtes, des Indous, etc. : voir Usener, *Rheinisches Museum*, LVIII, 1903, p. 1 et suiv., 161 et suiv., 321 et suiv. A propos du traité d'Hannibal et de Philippe, Usener (l. c., p. 17) fait observer que, dans les serments, c'était un usage chez les Grecs de jurer par trois dieux.

culier du dieu⁽¹⁾ : de même, les Hébreux s'abstenaient de prononcer le nom de Yahvé et le remplaçaient par *Adonai*, « mon Seigneur ». Un titre d'honneur témoignait de plus de respect ; il laissait ignorer le nom véritable aux étrangers, aux ennemis, qui auraient pu en faire mauvais usage⁽²⁾ ; même pour les fidèles, ce nom renfermait une force redoutable, qu'il était prudent de tenir en réserve⁽³⁾.

Le terme 'L, *El, Il*, signifiait « dieu ». Dans la ville phénicienne de Byblos, il tenait lieu de nom propre à une divinité que les Grecs identifièrent avec Cronos⁽⁴⁾. On ne voit pas qu'il en ait été de même chez les Phéniciens occidentaux : *El* n'apparaît que dans deux noms théophores⁽⁵⁾, qui pourraient bien être originaires de Byblos.

Le féminin 'LT, *Elat, Ilat, Allat*⁽⁶⁾ se trouve dans un texte épigraphique de Carthage, où il est difficile de dire s'il signifie simplement « déesse » et s'il accompagne un nom propre⁽⁷⁾. Sur deux autres inscriptions carthaginoises, il s'applique certainement

1. Quand il en avait un : il est possible que certains dieux n'aient pas reçu de nom individuel.

2. C'était une croyance très répandue chez les anciens que l'on avait pouvoir sur celui dont on connaissait le véritable nom, regardé comme une partie importante de son être.

3. A l'époque romaine, les gens de Carthage n'aimaient pas à prononcer le nom de *Saturnus* (dieu d'origine punique) ; ils l'appelaient plutôt « le Vieillard *Senex* : saint Augustin, *De consensu evangelistarum*, I, 23, 36.

4. Philon de Byblos, II, 14, 17 et 18 ; IV et V (dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564, 568, 570, 571). Voir aussi Damascius, *Vita Isidori*, 115 (coll. Didot, volume contenant Diogène Laërce, p. 131). Assez douteuse est la mention, sur une inscription d'Oumm et Aouâmid (près de Tyr), d'un dieu qui aurait été appelé simplement *El* : *Rép.*, II, 504. *El* était certainement le nom propre d'un dieu chez les Araméens, comme l'attestent des inscriptions de Sendjirli, qui datent du VIII^e siècle.

5. *C. I. S.*, 406 : MTN'L, *Muttunel. Ibid.*, 635, 725, etc. : NML (pour N'M'L), *Naamel*.

6. La prononciation *Allal* a été en usage chez les Phéniciens d'Occident : c'est ce que paraît prouver l'inscription latine *C. I. L.*, VIII, 21683 (découverte en Algérie), où figure le nom sémitique, et sans doute phénicien, *Amatallat*. Cette forme s'explique par le redoublement de la lettre l, tandis qu'en arabe, *Allat* est une contraction de *Al Ilat* (avec l'article) ; conf. Hérodote, III, 8. La déesse grecque Ἐλλωτίς ne semble cependant pas avoir tiré son nom du terme phénicien Dussaud, *Rev. archéol.*, 1904, II, p. 231-2.

7. *Rép.*, I, 18 : tablette magique en plomb. Voir infra, p. 334.

à une déesse particulière : il y est question d'un prêtre d'Allat⁽¹⁾, d'un chef des prêtres d'Allat⁽²⁾. De même sur une inscription découverte à Sulci, en Sardaigne : c'est la dédicace d'un temple élevé à la Dame Allat⁽³⁾. De même dans les noms théophores *Amatallat* (« servante d'Allat »)⁽⁴⁾, *Hotallat* (« sœur d'Allat »). Mais on peut se demander si cette Allat n'était pas identique à une déesse appelée ailleurs d'une autre manière, Tanit Pené Baal, ou Ashtart : divinité principale de Carthage, de Sulci, elle aurait été dans ces villes la Déesse par excellence.

Le pluriel 'LM, *Elim*, *Ilim*⁽⁶⁾, ne désigne pas nécessairement plusieurs êtres divins ; il peut accompagner le nom d'un seul dieu⁽⁷⁾, d'une seule déesse, comme, en hébreu, le pluriel Elohim accompagne ou remplace le nom de Yahwé. Il signifie vaguement « la divinité »⁽⁸⁾. Il figure dans des noms théophores⁽⁹⁾. On le rencontre dans diverses expressions dont il forme le second terme : *amat ilim*⁽¹⁰⁾, « servante de la divinité » ; *gallab ilim*⁽¹¹⁾, « barbier de la divinité » ; *maqam ilim*⁽¹²⁾ « érecteur (?) », etc. » ; *mirzah ilim*⁽¹³⁾, « confrérie, etc. » (c'est-à-dire confrérie religieuse) ; *nasililim*⁽¹⁴⁾, « offrande à la divinité ». Il est employé

1. *C. I. S.*, 243.

2. *Ibid.*, 214.

3. *Ibid.*, 149 : inscription bilingue de l'époque romaine.

4. Voir p. 235, n. 6.

5. Écrit HTLT : *C. I. S.*, 221, 430, 646, etc.

6. Pour la prononciation *ilim*, voir *C. I. L.*, VIII, 10525 : *Muthunilim* ; *ibid.*, 14987 : *nasililim*.

7. Par exemple, sur une inscription néo-punique de Maktar : Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 142 (I, ligne 4) ; conf. *ibid.*, p. 155.

8. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 234 ; VII, p. 93. Lagrange, *Études*, p. 72 et 491. J. Hehn, *Die biblische und die babylonische Gottesidee* (Leipzig, 1913), p. 173-5.

9. MTN'LM (*Muttunilim*) : *C. I. S.*, 194, 363, etc., 'BD'Lbi (*Abdilim*) : *ibid.*, 641, 1100 ; Rép., II, 539 ; etc. KLB'LM (*Kelbilim*) : voir *supra*, p. 227, n. 7. NMLM, pour N'M'LM (*Naamilim*) : *C. I. S.*, 894.

10. *C. I. S.*, 378.

11. *Ibid.*, 257-9, 588.

12. Voir t. II, p. 201, n. 3.

13. *C. I. S.*, 165 (L 16), et Clermont-Ganneau, *Rec.*, III, p. 28-30. Conf. ici, t. II, p. 231, n. 6.

14. *C. I. L.*, VIII, 14987 et sur sept ou huit autres inscriptions latines d'Aïn Tounga (stèles dédiées à Saturne).

seul ailleurs⁽¹⁾ : par exemple, sur de petites coupes en plomb, découvertes à Carthage⁽²⁾, où l'inscription L'LM⁽³⁾, « à la divinité », indique que ces objets étaient consacrés.

‘LN, *Elôn*, *Alôn*⁽⁴⁾, forme secondaire (dite intensive ou emphatique) d'*El*, se retrouve dans le nom théophore Yhouelôn⁽⁵⁾, où il tient la place d'un nom propre; il sert de qualificatif à Baal Hammon sur une inscription de Constantine⁽⁶⁾.

B'L⁽⁷⁾, *Baal*, est un nom commun, qui peut s'appliquer aux hommes comme aux dieux, et qui signifie « possesseur », « maître » ; au féminin *Baalat*. Régulièrement, il a besoin d'un déterminatif, d'un complément marquant l'objet de la possession : *Baal Shamim*, « le Maître des cieux » ; *Melqart Baal Çôr*, « Melqart, Maître de Tyr » ; *Baal Qarnaim*, « le Maître (de la montagne) des deux Cornes », devenu à l'époque romaine *Saturnes Balcaranensis*⁽⁸⁾ ; etc. Mais le complément peut être sous-entendu⁽⁹⁾. Il l'est dans de nombreux noms théophores, *Azroubaal*, *Hannibaal*, *Baalyaton*, *Baalhanno*, *Muttunbaal*, *Maharbaal*, etc.⁽¹⁰⁾ : il s'agissait sans doute du Maître, du dieu principal de la cité à laquelle appartenaient ceux qui, à leur

1. *C. I. S.*, 165 (I. 13), 167 (I. 8), 193, etc.

2. Voir p. 81-82 et 175-6.

3. *Rép.*, II, 508, 523, 552.

4. Le pluriel, au masculin et au féminin, se trouve dans le *Poenulus* de Plaute (vers 930, 940 ; conf. 950), où Hannon invoque en langue punique les dieux et les déesses : *alonim ualonuth* (« deos deasque » dans le texte latin).

5. YHW'LN : *C. I. L.*, 981 ; inscription de Constantine citée *ibid.*, au n° 192 ; Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 65 ; — ou YHWLN : *C. I. S.*, 592, 911, etc. ; *Rép.*, I, 10.

6. *Rép.*, I, 328 : « A l'Adôn, à l'Alôn, à Baal Hammon ». Une autre stèle du même lieu porte (*ibid.*, 327) : « A l'Adôn, à l'alôn (= au dieu) du sanctuaire [ou saint] Baal Hammon ». — Au temps de saint Augustin (*De haeres. ad Quodvultdeum*, 87), des hérétiques de la région d'Hippone étaient appelés *Abelonii*. Ce nom, d'origine punique (comme l'indique saint Augustin), a été probablement formé de *ab*, « père », et *Elôn*, « Dieu » : *Elôn* n'est pas ici un appellatif, mais désigne un dieu particulier.

7. Quelquefois BL, au lieu de B'L : conf. p. 180, n. 6.

8. Voir *infra*, p. 283.

9. Comme il l'est souvent dans l'Ancien Testament.

10. L'épigraphie punique nous fait connaître une trentaine de noms dans la composition desquels entre *Baal* : voir Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigraphik*, p. 239-240.

naissance, recevaient ces noms. *Baal* apparaît aussi sans complément dans des dédicaces de basse époque, dont les unes se rapportent certainement, dont les autres semblent se rapporter à Baal Hammon⁽¹⁾. En latin, il se traduit par *dominus*⁽²⁾, qui, aux premiers siècles de notre ère, est un titre donné souvent au *Saturnus* africain, dieu d'origine punique⁽³⁾ ; parfois même, *Dominus* est employé seul pour désigner Saturne⁽⁴⁾.

Ce mot latin peut répondre aussi à 'DN⁽⁵⁾, *Adôn*, « seigneur », titre d'honneur attribué à divers dieux⁽⁶⁾ : à Baal Hammon sur les ex-voto de Carthage, de Constantine, de Maktar, de Guelma, etc.⁽⁷⁾. Il est très rare qu'il figure seul dans les noms théophores⁽⁸⁾, où il s'applique alors à un dieu particu-

1. Sur des stèles de Constantine: par exemple, Rép., 1, 326 ; en général, le dieu auquel les ex-voto de ce lieu sont dédiés est appelé Baal Hammon. Inscription de Bir bou Rekba : *ibid.*, II, 942 (ce Baal adoré avec Tanit Pené Baal est sans doute Baal Hammon, le compagnon ordinaire de la déesse). Inscription néo-punique de Carthage (le nom du dédicant y est écrit en latin) : *C. I. L.*, VIII, 1008. Dédicaces néo-puniques de Dougga (où le culte de Baal Hammon est attesté) et de Ksiba Mraou : Rép., II, 563 ; I, 303. Autres dédicaces néo-puniques trouvées en Tunisie (les lieux précis des découvertes sont inconnus) : Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, I, p. 147-9, 150, 153, nos 3-6, 8, 9, 13 ; *ibid.*, II, p. 32-33, nos 2 et 3. On peut ajouter une inscription néo-punique conservée à Malte, de provenance inconnue A. Mayr, *Die Insel Malta*, p. 123 (conf. *ibid.*, p. 102, n. 1). Sur la stèle carthaginoise C. I. S., 212, l'omission d'*Hammon* après Baal est probablement une négligence du graveur.

2. Saint Augustin, *Quaest. in Heplaleuchum*, VII, 16 : « Baal Punici videntur dicere dominum Servius (*In Aeneid.*, I, 729) dit moins exactement : « lingua Punica Baal deus dicitur » ; conf. Isidore de Séville, *Etym.*, VIII, 11.

3. *C. I. L.*, VIII, 2670, 6353, 8452, 8461, 15094, 15130, etc.

4. *Ibid.*, 8246, 12392, 20969 a, etc. : conf. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 1ère partie, III, p. 17.

5. 'DN, au lieu de 'DN, sur des inscriptions de basse époque.

6. Par exemple, à Eshmeun, sur une inscription de Sardaigne : C. I. S., 143 ; à Baal Shamim, sur une inscription de la même île : *ibid.*, 139 ; à Melqart, sur deux inscriptions de Malte : *ibid.*, 122 ; à Amon (non Baal Hammon), sur une inscription du début de notre ère, trouvée en Tripolitaine : Rép., II, 662. De même en Orient : C. I. S., 7, 88, etc. Le titre adôa est donné quelquefois, mais évidemment par erreur (au lieu de *rabbat*), à la déesse Tanit Pené Baal : C. I. S., 401, 402 ; Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 87-88. Au n° 2685 du C. I. S., le graveur a mis le mot adôn devant *rabbat* Tanit, au lieu de le mettre devant *Baal Hammon*.

7. Avec *Baal* seul sur des inscriptions de Carthage, de Bir bou Rekba, de Dougga, etc. (conf. *supra*, à la n. 1). — Dans tous ces textes, *adôn* précède *Baal Hammon* ou *Baal*. Il suit *Baal Hammon* sur deux inscriptions de Malte, qui remontent peut-être à une antiquité assez reculée : C. I. S., 123 et 123 bis.

8. *Abdadôni*, « serviteur de mon Seigneur » : C. I. S., 332.

lier⁽¹⁾. On sait que les Grecs appelèrent Adonis (Ἄδωνις) un dieu de Byblos, soit qu'ils eussent adopté le titre en laissant de côté le nom véritable, soit, hypothèse plus vraisemblable, que les Phéniciens de cette ville se fussent, avant eux, servis couramment du titre en guise de nom propre : *Adônî*, « mon Seigneur ». Des inscriptions latines de l'Afrique du Nord mentionnent un *Adon* ou *Adonis*⁽²⁾. Il s'agit probablement, non de l'Adonis de Byblos, mais d'un dieu punique qui, en certains lieux, aurait été désigné seulement par son titre : *Adôn*, ou *Adônî*⁽³⁾. On peut supposer que c'était Baal Hammon, appelé d'ordinaire Saturnus dans les dédicaces latines⁽⁴⁾.

Le titre RBT, *Rabbat*, « dame » précède le nom de différentes déesses⁽⁵⁾. A Carthage, il est d'un usage constant sur les ex-voto consacrés à Tanit Pené Baal⁽⁶⁾. C'est apparemment le nom de cette divinité, la plus vénérée de toutes, qui est sous-entendu dans plusieurs inscriptions⁽⁷⁾ et dans un nom théophore⁽⁸⁾, où le terme *Rabbat*, « la Dame », est employé seul.

Melek, *Melk*, *Milk* (MLK)⁽⁹⁾, « roi », *Milkat*, « reine », sont

1. Le nom de ce dieu est exprimé dans *Eshmounadôn*, « Eshmoun (est) Seigneur ». Dans le nom 'DNB'L, « Baal (est) Seigneur », très usité à Carthage et transcrit plus tard en latin *Idnibal*, *Iddibal*, Baal est sans doute Baal Hammon.

2. *C. I. L.*, VIII, 1211 (près de Bizerte) : « sacerdos Adonis ». *Ibid.*, 24031 (au Khangat et Hedjaj) : « Adoni Aug(usto) ». Le nominatif peut avoir été *Adon*, aussi bien qu'Adonis.

3. Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1915, p. 296-9.

4. Le culte de *Saturnus* est attesté au lieu du Khangat et Hedjaj où l'on a trouvé la dédicace à Adon : Renault, *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1913, p. 499; Toutain, l. c., p. 298, et *Procès-verbaux de la Comm. de l'Afr. du Nord*, 1918, février, p. XVII.

5. *C. I. S.*, 135, 149, 177 : *Rép.*, I, 17, 18. De même dans des inscriptions phéniciennes d'Orient : *C. I. S.*, I, 11, 13 ; *Rép.*, I, 1 ; II, 800.

6. Il manque sur la stèle *C. I. S.*, 190.

7. *Rép.*, I, 7 : « ... prêtresse de notre Rabbat ». Sur deux ex-voto (*C. I. S.*, 580, et *Rép.*, II, 789), les mots Tanit Pené Baal sont omis ; la déesse est désignée simplement par son titre, *Rabbat*.

8. *Abdrabbat* : *C. I. S.*, 2262.

9. La prononciation Milk est garantie par des transcriptions grecques et latines : Ἰμίλχων, Ἰμίλχας, *Himilco* (t. II, p. 186, n. 5) ; *Milchaton*, *Milcaton* (*C. I. L.*, VIII, 68, I, 8 ; *ibid.*, 10525, I, 11) ; etc. ; conf. F. Baethgen, *Beiträge zur semitischen Religionsgeschichte* (Berlin, 1888), p. 37. *Milichus*, nom d'un roi mythique d'Espagne (Silius Italicus, III, 104), a été sans doute formé d'après le mot phénicien. Jamais les Phéniciens n'ont

fréquents dans les noms théophores : *Milkyaton*, *Abdmilk*, *Himilk*, *Himilkal*, *Hotmilkat*, *Amatmilkat*, etc. *Melqart*, qui est une forme contractée, de *Melek qart*, « le Roi de la ville » désignait le principal dieu de Tyr, identifié par les Grecs avec Héraclès. Il convient d'admettre que, dans les noms théophores tyriens, Melek représente Melqart. Peut-être, quand ces noms émigrèrent à Carthage, Melek, Milk continua-t-il à s'appliquer au Roi de la métropole, lequel fut toujours très honoré par les Carthaginois⁽¹⁾. Milkat peut représenter Astarté ou, à Carthage, Tanit Pené Baal. Sur une inscription punique où ce mot figure⁽²⁾, on distingue mal s'il est un titre accompagnant le nom d'une déesse, ou s'il désigne à lui seul une divinité⁽³⁾.

La plupart des érudits⁽⁴⁾ regardent comme un nom propre TNT (TYNT sur quelques stèles de Constantine⁽⁵⁾), que l'on transcrit conventionnellement *Tanit* et dont la prononciation est inconnue⁽⁶⁾. Cette opinion pourrait n'être pas fondée. Sur les

prononcé *Moloch*, forme adoptée par les traducteurs grecs de la Bible (Μολόχ).

1. Sur des inscriptions de Constantine et sur une inscription d'Althiburos, le titre *Melek adam*, « Roi du peuple », paraît se rapporter à des dieux : Rép., I, 336 et 339 ; Berger, *Journ. asiat.*, 1887, 1, p. 467. Sur d'autres stèles de Constantine, ce titre est donné, semble-t-il, à de simples mortels : Rép., 334 et 335.

2. Rép., I, 18. Voir *infra*, p. 334.

3. L'inscription carthaginoise C. I. S., 198, paraît mentionner une *Milkat* de Mi-craïm, c'est-à-dire une déesse égyptienne. Une déesse, dont le nom serait mutilé, est peut-être qualifiée de *milkat* sur une inscription de Leptis la Grande, de l'époque romaine : C. I. L., VIII, 7 ; Berger, *Rev. d'assyriol.*, II, p. 42. Sur une inscription néo-punique trouvée à Bir Tielsa, la présence du terme Milkat, dans le sens de « Reine », est fort douteuse : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 619.

4. Voir, entre autres, Berger, *Journ. asiat.*, 1877, I, p. 147.

5: Berger, dans *Actes du XI^e congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IV^e section, p. 277. Rép., I, 330. Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 55 (Costa 26) et 61 (C. 63).

6. J. Halévy (*Rev. sémitique*, IX, 1901, p. 266) suppose que l'on prononçait *Tint* (*Tinnt*) ; Ph. Berger (*Actes*, I. c.), *Taïnit*, ou *Ténet* ; M. Dussaud (*Journal des Savants*, 1907, p. 43), *Tênt* (*Tennt*). Sur un petit bloc de marbre, recueilli à Carthage, au même lieu qu'un très grand nombre d'ex-voto puniques à Tanit Pené Baal, on lit cette inscription latine, bien plus récente : *Taintida* (G. I. L., VIII, 13327 ; une autre face offre une dédicace à *Saturnus* : *ibid.*, 12494). S'agit-il de la déesse, comme on l'a supposé (C. I. S., t. I, p. 288) ? Je n'oserais pas trop l'affirmer. En tout cas, la correction *Tanitida* serait arbitraire. Il n'y a pas de bonnes raisons de croire que la ville de Tunis (appelée Τύνης Τύνις, dans des textes grecs) ait emprunté son nom au nom divin dont nous parlons : hypothèse de Gesenius,

ex-voto carthaginois, le mot Tanit n'est pas employé seul : toujours le terme Pené Baal le suit⁽¹⁾ ; c'est aussi Tanit Pené Baal, et non Tanit, qui est mentionnée sur des textes trouvés à Constantine et ailleurs⁽²⁾. D'autre part, un double sanctuaire fut élevé dans Carthage « à Ashtart et à Tanit du Libanon »⁽³⁾. Il est douteux que Tanit du Libanon, mentionnée après Astarté, ait été identique à Tanit Pené Baal, qui paraît bien avoir occupé le premier rang parmi les divinités puniques⁽⁴⁾. Il existait aussi à Carthage un temple de « Cid Tanit Méarat »⁽⁵⁾. Ce groupe de mots est assez énigmatique : si nous avons affaire à une Tanit adorée dans le quartier de Mégara⁽⁶⁾, elle ne devait pas se confondre avec Tanit Pené Baal, qui avait probablement son temple au milieu de la Cité⁽⁷⁾. On est donc conduit à se demander si Tanit n'était pas un nom générique, ou un titre qui se serait appliqué à diverses déesses⁽⁸⁾. Il entre dans la composition de plusieurs noms théophores⁽⁹⁾ ; mais on n'en peut rien conclure, des titres (Baal, Milkat, etc.), aussi bien que des noms propres (Eshmoun, Sakkôn, etc.), représentant des divinités dans ces noms. Il ne se trouve guère qu'en Occident⁽¹⁰⁾ ; peut-être n'est-il pas d'origine

Monuments, p. 117, admise par M. Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne* (Paris, 1880), p. 119 ; *contra* : Tissot, *Géographie de la prov. rom. d'Afrique*, II, p. 109.

1. Excepté *C. I. S.*, 2802 et 3248.

2. Voir *infra*, p. 243-4.

3. *Rép.*, I, 17. Conf. t. II, p. 82.

4. Ph. Berger (*Rev. d'assyriol.*, V, p. 16 et 25) croit qu'ils'agit de deux déesses distinctes.

5. *C. I. S.*, 247-9.

6. Conf., t. II, p. 17.

7. *Ibid.*, p. 81.

8. Opinion de M. Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, t. XLIV), p. 153.

9. *Abdtanit* : *C. I. S.*, 116, 501, 975, 2720. *Bodtanit* : *ibid.*, 165 (I. 1). *Oztanit* 2026. *Eshtanit* : 542. La lecture de ces deux derniers noms, qui signifieraient « force (reçue) de Tanit » et « homme de Tanit n'est pas certaine.

10. Une stèle bilingue, découverte à Athènes (*ibid.*, 116), mentionne un Sidonien, nommé en phénicien *Abdtanit*, en grec Ἀρτεμίδωρος. On a voulu en conclure qu'une déesse appelée Tanit était adorée à Sidon. Mais il n'est pas interdit de supposer que le nom théophore *Abdtanit* fut formé à Carthage et importé plus tard en Phénicie par quelque Carthaginois. Cette inscription est de date assez basse, du IIIe ou du IIe siècle avant notre ère. — Dans son histoire des dieux de Phénicie, Philon de Byblos indique que Cronos eut d'Astarté sept filles, sept

phénicienne⁽¹⁾. En somme, nous ne savons pas ce qu'il signifiait⁽²⁾.

Selon quelques savants⁽³⁾, 'STRT, Ashtart⁽⁴⁾, aurait été un nom générique, comme Ishtar chez les Babyloniens et les Assyriens⁽⁵⁾. Cependant, quand il s'agit d'une déesse vraiment phénicienne, le mot Ashtart n'est pas d'ordinaire accompagné d'un complément, formant avec lui une locution analogue à Baal Shamim, Melek Qart (Melqart), etc.⁽⁶⁾, et rien ne prouve que, dans les divers lieux où nous le rencontrons, on ait adoré des déesses qui, par leur nature, aient beaucoup différencié les unes des autres. Si des Phéniciens ont attribué ce nom à plusieurs divinités étrangères⁽⁷⁾, ce fut sans doute parce qu'ils les assimilèrent

Τιτανίδες ἢ Ἀπτέμδες (II, 20, dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 568). M. Clermont-Ganneau (*L'imagerie phénicienne*, p. 95) est disposé à croire que ces Τιτανίδες, — il propose la correction Ταυτιίδες, — sont en réalité des Tanits (conf. C. I. S., I, t. I, p. 288). Ce n'est là qu'une hypothèse ingénieuse. — Le P. Ronzevalle (*Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 75 : dans *Mélanges de la Faculté orientale*, V, 2e partie) signale dans le Liban des lieux appelés Aqtanit et Aïn Tanit ; il en conclut que le nom de la déesse était originaire de Phénicie. Mais il faudrait d'abord savoir si ce nom se prononçait Tanit : conf. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, I, p. 87. Il est fort douteux que le Liban de la dédicace carthaginoise « à Ashtart et à TNT du Liban » soit le Liban de Phénicie.

1. M. Dussaud (*Journal des Savants*, 1907, p. 43) et M. Lidzbarski (*Altsemitische Texte*, I, p. 38) se demandent s'il n'est pas africain.

2. M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, VI, p. 273 et suiv.) rattache dubitativement Tanit au verbe phénicien qui signifiait « donner », mais il reconnaît lui-même que c'est là une étymologie fort risquée. Les rapprochements proposés jadis avec les noms de la déesse asiatique Anahita et de la déesse égyptienne Nit (Gesenius, *Monumenta*, p. 115-8, et d'autres après lui) sont sans valeur. Si l'on prononçait *Tinnt* ou *Tennt*, il est naturellement impossible de décomposer le mot en *Ta*, qui serait un préfixe libyque marquant le féminin, et *Nît*.

3. Entre autres, Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 152 ; Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2e édit., I, 2, p. 375. Opinion différente : Baudissin, dans *Realencyklopädie für protest. Theologie*, 3e édit., II, p. 152 ; Lagrange, *Études*, p. 128 ; etc.

4. Des transcriptions en grec et en latin prouvent que les Phéniciens prononçaient ordinairement *Ashtart*. *Ashtoret* est une déformation hébraïque de basse époque.

5. Pour Ishtar, voir, entre autres, P. Dhorme, *Lareligionassyro-babylonienne*, p. 85, 89.

6. Une inscription paraît mentionner Ashtart de Paphos : *Rép.*, II, 921. Pour Ashtart SM B'L à Sidon, voir p. 249. Du reste, ce, compléments, même s'ils étaient fréquents, ne prouveraient pas qu'Ashtart n'ait pas été un nom propre conf., par exemple, *Iuppiter Capitolinus*.

7. Isis sur des inscriptions phéniciennes découvertes en Égypte : *Rép.*, I, 1 ; II, 535.

à une de leurs déesses, bien déterminée, tout comme Ash-tart a été appelée par les Grecs Aphrodite ou Héra. Nous serions donc disposé à croire qu'Ashtart était un nom propre, ou l'était devenu⁽¹⁾.

III

La divinité principale de Carthage, du moins au temps des guerres puniques, était TNT PN B'L, que l'on est convenu d'appeler Tanit Pené Baal. Elle est invoquée sur des milliers de stèles, avec Baal Hammon, qui lui cède toujours la préséance⁽²⁾. L'abondance de ces documents ne tient pas seulement au hasard des fouilles⁽³⁾. Si la plupart étaient accumulés dans le quartier situé entre la colline de Saint-Louis et la mer, on en a rencontré sur divers autres points de l'antique cité⁽⁴⁾. Aucune stèle portant une dédicace à quelque autre divinité punique n'a été exhumée jusqu'à présent du sol de Carthage⁽⁵⁾. Il faut donc admettre que c'était surtout à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, et tout d'abord à Tanit Pené Baal, que les Carthaginois adressaient leurs hommages.

En Afrique, son nom se retrouve dans des inscriptions puniques plus récentes : à Bir bou Rekba, près d'Hammamet, où il suit celui de Baal⁽⁶⁾ sur la dédicace d'un double temple⁽⁷⁾ ; à

La déesse de l'Eryx en Sicile, sur des inscriptions d'Eryx même et de Sardaigne : *C. I. S.*, 135 et 140 ; conf. *infra*, p. 348.

1. Au reste, on ne peut rien affirmer. Quand la Bible emploie le nom au pluriel, il n'est pas certain que ce pluriel se rapporte toujours à des cultes divers d'une seule déesse. Voir aussi Maspero, *Hist. ancienne*, II, p. 157, n. 3 (inscription sur une amulette égyptienne).

2. Sauf aux nos 406 et 407 du *C. I. S.*, où Tanit Pené Baal est mentionnée après Baal Hammon. Elle est invoquée seule sur les nos 190, 402, 408, 419.

3. Comme M. Clermont-Ganneau (*Études d'archéol. orientale*, I, p. 151, n. 4) est porté à le croire.

4. Voir t. II, p. 80-81.

5. Pour une stèle représentant (sans la nommer) la déesse grecque Perséphone, voir *infra*, p. 346.

6. Qui est probablement Baal Hammon : voir p. 235, n. 1.

7. *Rép.*, II, 942. Le nom de la déesse n'y est pas accompagné du titre *rabbat*. Cette

Constantine, où il figure, après celui de Baal Hammon, sur un certain nombre de stèles⁽¹⁾ et où il est rarement accompagné du titre rabbat, qui le précède à Carthage ; à El Kenissia, près de Sousse, où il apparaît seul sur une stèle⁽²⁾. Il est permis de supposer que plusieurs ex-voto de Malte, semblables à ceux de Carthage, ont été apportés dans l'île à une époque très voisine de nous⁽³⁾. Un autre, découvert près de Palerme, fut peut-être aussi fait dans la capitale africaine, d'où on l'aurait expédié en Sicile dès les temps antiques⁽⁴⁾. Une dédicace à la déesse a été gravée sur un vase, fabriqué dans l'Italie méridionale et qui a pu passer par Carthage avant de parvenir à Nora, en Sardaigne, où on en a recueilli un fragment⁽⁵⁾.

Aucune inscription phénicienne d'Orient ne mentionne Tanit Pené Baal. Sous cette appellation, elle était, autant qu'il semble, une divinité proprement punique : c'est, selon toute apparence, par l'entremise des Carthaginois, ou par l'influence de leur civilisation, qu'elle s'est introduite dans divers lieux de l'Occident, sans obtenir partout la première place.

L'expression que nous transcrivons *Pené Baal* est écrite presque toujours PNB'L, parfois P'NB'L⁽⁶⁾, PN'B'L⁽⁷⁾, PN'B'L⁽⁸⁾, PN'B'L⁽⁹⁾. Que B'L représente *Baal*, le Maître divin,

inscription peut dater approximativement du milieu du Ier siècle avant J.-C. (*corr.* t. II, p. 106, n. 4, où je la place au IIe siècle).

1. Voir, entre autres, *Rép.*, I, 330, 332, 334, 336.

2. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 87, pl. II, fig. 6. Tanit Pené Baal y est qualifiée par erreur d'*adôn* : voir supra, p. 238, n. 6. — Des stèles dédiées à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon ont été attribuées à Hadrumète, mais elles sont sans doute de Carthage : voir t. II, p. 138, n. 9.

3. A. Mayr, *Die Insel Malta*, p. 122-3.

4. *Rép.*, II, 525.

5. *Rép.*, III, 1222. Conf. supra, p. 160, n. 9.

6. Stèles de Carthage : C. I. S., 188, 446, 2685. Stèles de Constantine : *ibid.*, au n° 192 ; *Rép.*, I, :134 ; Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 63 (Costa 82), p. 65 (C. 92), 69 (C. 118), 77 (n° 9).

7. Carthage : C. I. S., 200, 239. Constantine : Chabot, *l. c.*, p. 55 (Costa 26), 62 (C. 73), 67 (C. 102), 71 (C. 129).

8. Carthage : C. I. S., 2005. Sur une stèle attribuée à Hadrumète, mais probablement de Carthage : Lidzbarski, *Handbuch*, p. 432, n° 1.

9. Constantine : *Rép.*, I, 332 ; Chabot, *l. c.*, p. 61 (Costa 63), 64 (C. 86), 65 (C. 88).

c'est ce qui n'est contesté par personne. Dans les lettres qui précèdent, on s'accorde aussi à reconnaître le mot phénicien répondant au mot français « face »⁽¹⁾. Mais quel était le sens exact du terme « Face de Baal » ?

Les uns⁽²⁾ y voient un nom de lieu. On a fait observer que, sur la côte de la Phénicie, il y avait un cap appelé en grec Θεοῦ Πρόσωπον⁽³⁾, « Face de Dieu », ce qui était sans doute la traduction d'un terme sémitique⁽⁴⁾. Ce terme existait en hébreu Penouel, « Face d'El », était le nom qu'avait reçu un lieu au delà du Jourdain, parce que la divinité s'y était manifestée⁽⁵⁾. Il faudrait donc traduire « Tanit de Penébaal ». On a même cru pouvoir indiquer l'emplacement de ce Penébaal. Ce serait une île, appelée Πρόσωπον dans le lexique d'Étienne de Byzance et située, d'après cet auteur, non loin de Carthage⁽⁶⁾. Zembra et Zembretta, les Ægimures des anciens (à l'Ouest du cap Bon), et l'île Plane (à l'Est du cap Sidi Ali et Mekki)⁽⁷⁾ sont les seuls îlots qui se trouvent à proximité de la ville. Mais un de ces rochers, jetés à l'entrée du golfe de Tunis, a-t-il pu être un centre religieux important, le berceau du principal culte de Carthage⁽⁸⁾ ? Si Penébaal était vraiment un nom de lieu, on serait plutôt tenté de le chercher à Carthage même, là où s'élevait le sanctuaire de la déesse.

Ce qui, remarque Berger (*Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, p. 276), semblerait indiquer une prononciation *Phanou*.

1. Cependant Euting (*Punische Steine*, p. 8, dans *Mémoires de l'Acad. de St-Petersburg*, 1871) a proposé d'interpréter « Perle de Baal », c'est-à-dire « Parure de Baal ».

2. J. Halévy, *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques* (Paris, 1874), p. 46. Le même, *Mélanges de critique et d'histoire* (Paris, 1883), p. 427. Ed. Meyer, *Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft*, XXXI, 1877, p. 720. Baudissin, *Adonis*, p. 23, n. 1.

3. Au Nord de Byblos : Strabon, XVI, 2, 15 et 18.

4. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 145.

5. *Genèse*, XXXII, 30. *Juges*, VIII, 8.

6. Édit. Meineke, p. 537: Πρόσωπον, νήσος οὐ πόρρω Καρχηδόνο. Le rapprochement a été fait par Halévy.

7. Tissot (*Géographie*, 1, p. 244) voudrait identifier Prosôpon avec l'île Pilau, voisine du cap Sidi Ali et Mekki, mais située en dehors du golfe de Tunis.

8. Noter cependant que les Italiens appelaient les Ægimures Arae (Virgile, *Énéide*,

Selon d'autres, *Pené Baal* est une appellation divine⁽¹⁾, apposition à *Tanit* ; cette *Tanit* pouvait être ainsi distinguée d'autres *Tanits*, par exemple de celle du Libanon⁽²⁾. Les avis diffèrent, du reste, sur la signification précise de *Pené Baal*⁽³⁾. Tantôt on propose d'interpréter : « Celle qui fait face à Baal », celle dont l'image est placée en face de l'image de Baal, dans un culte commun⁽⁴⁾. Tantôt on admet que *Pené Baal* signifie proprement « Face de Baal » : la déesse aurait été une manifestation et comme un reflet du dieu⁽⁵⁾. De même, dit-on⁽⁶⁾, *Astarté* est qualifiée de *Shèm Baal*, « Nom de Baal », sur une inscription de Sidon⁽⁷⁾. Mais il n'est pas sûr que SMB'L ait ce sens⁽⁸⁾. D'autre part, à Carthage, *Tanit* avait la préséance sur le *Baal* qui lui était associé ; lui aurait-on infligé un qualificatif la subordonnant à *Baal*, faisant d'elle une sorte d'émanation du dieu ? La question demeure fort obscure. Une épithète géographique voyage aussi bien qu'une épithète de nature : s'il s'agit d'un lieu appelé *Penébaal*, berceau ou centre du culte de la déesse,

I, 109 ; Pline l'Ancien, V, 42) et que, selon Deutéro-Servius (*In Aeneid.*, I, 108), les prêtres de Carthage avaient coutume d'y accomplir des cérémonies : « ... saxa... in quibus aiunt Poenorum sacerdotes rem divinam facere solitos ».

1. Sur des monnaies d'Ascalon de l'époque impériale, apparaît une divinité guerrière, appelée Φανήβαλος : *Catalogue of the greck Coins in the British Museum, Palestine* (par G.-F. Hill ; Londres, 1914), p. LIX-LXI, 114 et suiv.

2. Voir *supra*, p. 241.

3. Il faut écarter l'interprétation de W. Robertson Smith (*Lectures on the religion of the Semites*, p. 459) : « *Tanit* (ayant la) face de *Baal* c'est-à-dire barbue, *Tanit* androgyne. Rien, en effet, ne permet de supposer que *Tanit* ait été une divinité hermaphrodite.

4. Dillmann, *Monatsberichte der preussischen Akademie*, 1881, p. 609.

5. Berger, *Gazette archéol.*, 1876, p. 123, et *Journ. asiat.*, 1877, I, p. 148, 155 (après le Saulcy et d'autres). De même, l'ange visible de *Yahvé* est appelé sa face (*Yahvé* restant invisible) : conf. Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, 3e édit., II, p. 150. Il n'y a pas lieu d'invoquer (comme le fait Baethgen, *Beiträge zur sem. Religionsgeschichte*, p. 56) un passage d'*Apulée* (*Metam.*, XI, 5), où *Isis* se qualifie de « deorum dearumque facies uniformis » ; l'idée est toute différente (voir Nöldeke, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XLII, 1888, p. 471-2).

6. De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 54. Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 126.

7. *C. I. S.*, 3, 1. 18. Pour le qualificatif *Çalambaal*, « Image de *Baal* », donné peut-être aussi à *Astarté*, voir *infra*, p. 334.

8. D'autres ont proposé d'expliquer : « *Astarté*, (déesse) du ciel, (compagne) de *Baal* ». Voir Dillmann, *l. c.*, p. 608 ; Baudissin, *Adonis*, p. 270.

il n'est pas plus étonnant de le retrouver à Cirta et ailleurs, que de retrouver aujourd'hui, en cent lieux de la chrétienté, Notre-Dame de Lorette⁽¹⁾.

Les ex-voto qui nomment Tanit Pené Baal ne nous apprennent à peu près rien sur elle. Son association constante avec Baal Hammon n'est pas une preuve péremptoire qu'elle ait été regardée comme l'épouse de ce dieu. Deux stèles carthaginoises offrent une formule particulière. Au lieu de: « A la Dame, à Tanit Pené Baal, et au Seigneur, à Baal Hammon », on y lit : « A la Mère, à la Dame, à Tanit Pené Baal, etc. »⁽²⁾, et : « A la Mère, à la Dame Pené Baal, etc. »⁽³⁾. Si le terme « la Mère » désignait une déesse distincte de Tanit⁽⁴⁾, il y aurait probablement: « A la Mère et à la Dame, etc. ». Aucune autre stèle n'indique une troisième divinité: il serait bien étrange qu'une déesse qui aurait eu le pas sur Tanit eût été mentionnée si rarement, alors que Tanit l'était des milliers de fois. C'est donc cette dernière qui est qualifiée de « Mère »⁽⁵⁾. Au milieu d'un certain nombre de stèles⁽⁶⁾, une colonne dressée porte une grenade⁽⁷⁾, qui, à cette place d'honneur, est un symbole divin. Or la grenade, dont les flancs renferment tant de pépins, était un emblème de fécondité. Elle ne peut se rapporter ici qu'à la déesse nommée sur les inscriptions⁽⁸⁾. Tanit Pené Baal était, par conséquent, adorée comme une mère féconde.

On a souvent affirmé qu'elle était une déesse lunaire⁽⁹⁾. Le

1. Conf. la diffusion dans le monde romain de *Iuppiter Capitolinus*.

2. *C. I. S.*, 195.

3. *Ibid.*, 380. Remarquer l'omission du mot Tanit.

4. Comme le suppose M. Toutain, *Les cultes païens*, Ire partie, I, p. 357.

5. Il n'est pas sûr que la Mère mentionnée au n° 177 du *Corpus* soit la même déesse que Tanit Pené Baal : voir p. 347.

6. Au-dessous de l'inscription.

7. Voir les références données p. 369, n. 14.

8. Plus tard, on ne se fit pas scrupule de figurer des grenades sur des stèles dédiées à Baal Hammon seul : voir, par exemple, *Musée Alaoui*, pl. XVIII, ne 695 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1914, pl. XIX.

9. Voir, entre autres, Berger, *Journ. asiat.*, 1877, I, p. 158 ; *C. I. S.*, I, t. I, p. 288. Nous pouvons laisser de côté un argument tiré du terme *Pené Baal*, « Face de Baal » : la

mot qui désignait la lune était du genre masculin en hébreu et sans doute aussi en phénicien. Dans toute l'Asie occidentale et en Égypte, ce fut à des dieux mâles que l'on attribua l'astre des nuits⁽¹⁾. Mais, pour les Phéniciens, les divinités restaient, nous le savons⁽²⁾, bien distinctes des forces de la nature ; il n'est donc pas impossible qu'ils aient attribué la souveraineté de cet astre à une déesse⁽³⁾. En Syrie comme dans l'Afrique du Nord, contrées où la pluie est rare pendant une bonne partie de l'année, les rosées apportent aux végétaux l'humidité qui leur est nécessaire. Or elles se déposent par les temps clairs, où les nuages ne voilent pas la lune : aussi la regardait-on comme la productrice de la rosée. Mère féconde, maîtresse de l'astre nocturne qui entretient la vie, Tanit Pené Baal a pu être à la fois l'une et l'autre⁽⁴⁾. Il conviendrait cependant d'apporter des preuves. Dans une inscription bilingue d'Athènes⁽⁵⁾, le nom propre Abdtanit est rendu par Ἀρτεμίδωρος, mais il faudrait savoir si cette Tanit, assimilée, à Artémis, était bien Tanit Pené Baal ; il faudrait également savoir si cette Artémis était la déesse de la lune, ou bien quelque déesse mère d'origine orientale, comme l'Artémis d'Éphèse⁽⁶⁾. Dans un traité de Plutarque⁽⁷⁾, il est question d'écrits puniques, qui auraient été sauvés de la destruction et enfouis secrètement lors de la prise de Carthage. Ils auraient recommandé d'adorer surtout la Lune parmi les dieux visibles,

lune, a-t-on dit, a été souvent comparée à un visage. Mais qu'elle ait été considérée comme le visage de Baal, c'est ce que nous n'avons aucune raison d'admettre. Il faudrait, d'ailleurs, être certain que *Pené Baal* se rapporte à la nature divine de Tanit.

1. Thot en Égypte, Sin en Babylonie, Mên en Phrygie, etc.

2. Voir p. 232.

3. Conf. Baudissin, *Realencykl. f. prof. Theol.*, II, p. 154.

4. Noter aussi que, selon une opinion répandue dans l'antiquité, la lune était la régulatrice de la vie physique des femmes : Roscher, *Lexikon der Mythologie*, I, p. 390.

5. *C. I. S.*, 116.

6. Conf. Ed. Meyer, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XXXI, 1877, p. 720 ; Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 152.

7. *De facie in orbe lunae*, XXVI, 17 (*Moralia*, Didot, II, p. 1153). Il s'agit de propos attribués à un personnage fictif.

parce que, plus que les autres, elle régit notre vie⁽¹⁾. On pourrait chercher dans ce texte un témoignage du caractère lunaire de la principale divinité de Carthage, s'il méritait quelque confiance : ce qui semble fort douteux⁽²⁾.

Un croissant, retourné sur un petit disque, occupe très souvent le sommet des stèles carthaginoises⁽³⁾. Mais, si le croissant est évidemment lunaire, il n'est pas incontestable que le disque représente la pleine lune⁽⁴⁾. Il n'est pas certain non plus qu'on ait tracé cette double image pour indiquer le ou les domaines dont Tanit aurait été spécialement la maîtresse. Peut-être est-elle simplement une allusion au ciel et marque-t-elle que Tanit, et aussi Baal Hammon y résident⁽⁵⁾. Peut-être n'a-t-elle même pas ce sens : elle serait devenue un vague emblème, jeté au hasard sur les monuments religieux. Dans l'Orient comme dans l'Occident phéniciens, elle figure auprès de divers dieux : par exemple, Hercule (Melqart)⁽⁶⁾, Bès⁽⁷⁾, Isis et Horus⁽⁸⁾. On la voit sur des pierres votives de Lilybée⁽⁹⁾ et de Cherchel⁽¹⁰⁾, dont la dédicace ne s'adresse qu'à Baal Hammon⁽¹¹⁾.

1. La lune elle-même aurait donc été une divinité chez les Carthaginois. Mais cela n'est sans doute pas exact. Pour la mention de la lune dans le traité d'Hannibal et de Philippe, conf. p. 232, n. 1.

2. Le nom d'homme *Benhodesh* (C. I. S., 637, 1524, etc.) signifie « celui qui est né à la nouvelle lune », mais ne prouve pas un culte lunaire : conf. Nöldeke, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XLII, p. 472.

3. Voir p. 361.

4. *Infra*, p. 362-3.

5. Conf. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, I, p. 337.

6. Hachette en cuivre : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 21, fig. 44.

7. Scarabées : Perrot et Chipiez, III, p. 422, fig. 295 ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, I, pl. XV, fig. 16 ; de Ridder, Collection de Clercq, VII, pl. XVIII, n° 2777 ; Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 14.

8. Plaque en bronze : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 503. Hachette : *ibid.*, 1901, p. 595, fig. 14. — Auprès d'un cavalier armé, sur un médaillon en terre cuite du VIe siècle : *M. Lavig.*, I, pl. XX, fig. 5 (dans cette image, le croissant est dressé). Auprès d'un satyre, sur un moule plus récent : *Bull. archéol. du Comité*, 1916, pl. XXXIV. Etc.

9. *C. I. S.*, I, 138, pl. XXIX du t. I.

10. Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4.

11. A l'époque romaine, le croissant, aux cornes dressées, figure au sommet de stèles dédiées à Saturnus (C. I. L., VIII, 9328-9330, 12388 et suiv., 20852, 20966-7, 20969 a ; Gauckler, *Nouv. Arch. des missions*, XV, 1907, p. 483 et suiv. v ; *Bull. archéol.*

Sur deux stèles africaines, le croissant (aux cornes dressées) et le disque qu'il enveloppe sont tenus par des personnages. A Hadrumète, ce sont deux femmes, représentées à mi-corps et formant la partie supérieure de deux colonnes qui portent un entablement⁽¹⁾. Malgré le rôle architectural qu'elles jouent, il faut reconnaître en elles des images divines, car elles ont la tête surmontée d'un disque solaire. Mais cette coiffure montre qu'il ne s'agit pas d'une déesse exclusivement lunaire. D'ailleurs, l'ex-voto était-il destiné à Tanit Pené Baal ? il est dépourvu d'inscription. A Carthage, c'est une femme ailée, placée dans une niche cintrée⁽²⁾ ; vraisemblablement la déesse invoquée dans la dédicace, Tanit Pené Baal, dont le caractère lunaire serait ainsi affirmé d'une manière assez nette.

D'autres images, très fréquentes sur les stèles, paraissent prouver l'importance de la lune dans la religion carthaginoise. Les enseignes sacrées, dites caducées, se terminent en haut par un demi-cercle, qui est, à notre avis, le croissant lunaire⁽³⁾. Le symbole divin que l'on appelle le signe de Tanit offre, à sa partie supérieure, soit un cercle dont la nature peut être discutée, soit, moins souvent, un croissant lunaire retourné⁽⁴⁾. Il est vrai que caducée et symbole n'ont pas été, ou du moins ne sont pas restés des emblèmes propres à Tanit Pené Baal⁽⁵⁾.

Plus tard, cependant, ce symbole, devenu une image à forme humaine, tient quelquefois, de ses bras levés, un croissant⁽⁶⁾. Assurément, on a voulu représenter ici une divinité lunaire. Nous allons voir qu'à l'époque romaine, une déesse figurée auprès d'Ammon est sans doute celle qu'auparavant les

du Comité, 1904, fig. à la p. 481), à Baal Hammon (*ibid.*, 1899, p. CLII). Il est très fréquent sur les stèles funéraires (voir Toutain, *Rev. des études anciennes*, XIII, 1911, p. 166-175).

1. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 7; conf. *supra*, p. 199.

2. *C. I. S.*, 183, pl. XLV du t. I.

3. Voir p. 367.

4. P. 377.

5. P. 367 et 389.

6. P. 382.

Carthaginois appelaient Tanit Pené Baal; qu'il en est de même de *Caelestis*. Or un croissant dresse ses cornes derrière la compagne d'Ammon, et *Caelestis* fut incontestablement la maîtresse de la lune. Cette souveraineté, l'avait-elle héritée de Tanit ? Nous le croyons volontiers, même en l'absence d'arguments irréfutables. Si Tanit Pené Baal fut, comme il le semble, une déesse spéciale à Carthage, on peut supposer qu'elle fit certains emprunts à quelque divinité indigène. Or, au Ve siècle avant notre ère, Hérodote⁽¹⁾ affirmait que tous les Libyens adoraient la lune, en même temps que le soleil ; quoique le mot signifiant lune ait dû être masculin dans leur langue, comme il l'est dans les dialectes berbères, la divinité lunaire était peut-être chez eux une déesse, tandis que le soleil était un dieu.

Ashtart⁽²⁾ entre dans la composition de quelques noms théophores, très usités à Carthage⁽³⁾. Un ex-voto mentionne une femme qui appartenait au « peuple » d'Ashtart⁽⁴⁾ et était, par conséquent, une des nombreuses servantes de la déesse. Sur une autre stèle, apparaît un serviteur d'Ashtart H'DRT⁽⁵⁾, ce qui pourrait signifier « la Puissante »⁽⁶⁾. Deux autres ex-voto ont été dédiés par des serviteurs du temple de MLK Ashtart⁽⁷⁾ : peut-être faut-il comprendre Milk(at), « la Reine », mais on verra⁽⁸⁾ qu'une interprétation différente a été proposée. La dédicace d'un double sanctuaire s'adresse « à la Dame (ou aux Dames),

1. IV, 188.

2. Au lieu de la transcription correcte Ἀστάρτη, on trouve dans quelques textes Ἀστερία (Eudoxe de Cnide, apud Athénée, IX, 47, p. 392, d ; *Asteria* dans Cicéron, Nat. deor., III, 16, 42 ; conf. Clermont-Ganneau, *Rev. archéol.*, 1905, 11, p. 213), — Ἀστρονόη (Damascius, *Vita Isidori*, 302, Didot, p. 144 ; inscription grecque de Tyr, apud Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, I, p. 331), — Ἀστρούρχη (Hérodien, V, 6, 4).

3. *Amatashtart* (et, par contraction, *Amashtart*), *Bodashtart*, *Gerashtarl*, *Abdash-tart*, *Ashtartyaton*.

4. *C. I. S.*, 263.

5. *Ibid.*, 255.

6. Conf. *Rép.*, I, 1. On a proposé une autre explication : voir *C. I. S.*, au n° 255.

7. *C. I. S.*, 250 et 2785. Ce nom divin paraît se retrouver dans une inscription peinte sur une amphore, que contenait une tombe carthaginoise du iv^e siècle *Rép.*, II, 909.

8. P. 340.

à Ashtart et à Tanit du Libanon »⁽¹⁾. L'indication topographique « du Libanon » se rapporte-t-elle à Ashtart, en même temps qu'à Tanit ? Cette Ashtart est-elle la grande déesse phénicienne ? ou bien une déesse assimilée à celle-ci ? Questions qui ne comportent pas de réponses certaines⁽²⁾. Le nom Ashtart accompagne sur une amulette celui d'un dieu, Pygmalion : nous aurons à discuter ce texte obscur⁽³⁾. Enfin un ex-voto⁽⁴⁾ eut pour auteur un prêtre d'Eshmoun Ashtart : d'un Eshmoun associé à Astarté⁽⁵⁾.

Ashtart ne figure sur aucune des inscriptions puniques découvertes en Afrique hors de Carthage⁽⁶⁾. Elle se retrouve à Gozzo, où elle possédait un temple⁽⁷⁾. Il serait superflu d'étudier ici les textes et les inscriptions qui la mentionnent à Chypre et dans la Phénicie propre. Elle était la principale déesse des Phéniciens : l'importance de son culte est attestée à Tyr⁽⁸⁾ et à Sidon⁽⁹⁾ ; à Byblos, l'expression « la Maîtresse de Gebal » servait à la désigner⁽¹⁰⁾.

Les rites ont pu varier, mais partout l'on adorait et l'on avait conscience d'adorer la même déesse, celle qui présidait à

1. *Rép.*, I, 17.

2. Couf. *infra*, p. 347.

3. P. 324-5.

4. *C. I. S.*, 245.

5. Ph. Berger a voulu reconnaître une invocation à Ashtart sur une hachette en cuivre, découverte à Carthage ; mais, dans cette inscription, Ashtart fait probablement partie d'un nom théopore : *Rép.*, II, 931.

6. Le nom de Stora, lieu voisin de Philippeville, se rattacherait, a-t-on cru, à *Ashtoret* (voir t. II, p. 152, n. 10). Mais la forme *Ashtoret* n'est pas phénicienne. Il est vrai qu'*Ashtart* a pu être prononcé *Oshtort* par des Phéniciens occidentaux conf. les formes Βοδῶστωρ (Diodore, XXIV, 12), Βόστωρ (Polybe, III, 98, 5), employées en même temps que Bostar (Cicéron, *Pro Scauro*, 5, 8 ; 6, 12 ; Tite-Live, XXII, 22, 9-10 ; etc.), = *Bodashtart*.

7. *C. I. S.*, 132.

8. *C. I. S.*, 8 ; *Rép.*, I, 307 ; II, 800 ; III, 1205 (inscriptions trouvées près de Tyr). Josèphe, *Ant. Jud.*, VIII, 5, 3, § 146 ; *Contre Apion*, I, 18, § 118, 119, 123. Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 569). Cicéron, *Nat. deor.*, III, 16, 42. L'Astarté des Sidoniens (c'est-à-dire des Phéniciens), dont il est question dans la Bible (I *Rois*, XI, 5 et 33 ; II *Rois*, XXIII, 13), était sans doute une déesse de Tyr.

9. *C. I. S.*, n° 3, 1. 15, 16 et 18 ; *ibid.*, n° 4. *Rép.*, III, 1202, I. 1, 2 et 6. Lucien, *De dea Syria*, 4. — Pour le culte d'Astarté à Béryte, voir Damascius, l. c., 302.

10. Cicéron (*Nat. deor.*, III, 23, 59) donne le nom d'*Astarte* à la déesse « de Syrie » qui fut l'amante d'Adonis, par conséquent à la Maîtresse de Byblos. Voir aussi Plutarque, *De Iside et Osiride*, 15 (*Moralia*, Didot, I, p. 436).

la génération. On croyait, du moins aux temps historiques, qu'elle résidait au ciel, qu'elle en était la souveraine⁽¹⁾. Si nous pouvons douter qu'une inscription de Sidon lui attribue « le ciel », ou « les cieus »⁽²⁾, et que le prophète Jérémie l'ait qualifiée de « Reine des cieus »⁽³⁾, il est certain qu'Astarté-Aphrodite a reçu des Grecs l'épithète d'Ούρανία⁽⁴⁾ « la Céleste ».

Deux auteurs de l'époque romaine mettent Astarté en rapport avec la lune ; l'un d'eux, Lucien⁽⁵⁾ paraît indiquer que ce n'était pas là une opinion universellement admise ; l'autre, Hérodien⁽⁶⁾, parle d'une divinité adorée en Afrique sous l'Empire, la *Caelestis* des Latins ; il se peut, quoi qu'en pense Hérodien, qu'elle n'ait pas entièrement ressemblé à la vieille Astarté phénicienne. On a dit et redit que cette dernière était une déesse lunaire ; on ne l'a point prouvé⁽⁷⁾. Les cornes que porte la Maîtresse de Gebal sur un monument du Ve siècle environ avant J.-C.⁽⁸⁾ sont, non les cornes d'un croissant, mais des cornes de vache, encadrant le disque solaire ; cette coiffure, donnée probablement aussi à l'Astarté de Tyr⁽⁹⁾, est empruntée

1. On le crut peut-être de très bonne heure, si, dès le second millénaire, la Maîtresse de Gebal fut assimilée à Hathor parce qu'elle était, comme celle-ci, la déesse du ciel.

2. *C. I. S.*, 3, 1. 18, où l'on a interprété : « Astarté du ciel » ; I. 16, où l'on a interprété : « Astarté des cieus magnifiques ». Mais d'autres traductions ont été proposées (conf. *supra*, p. 246).

3. Jérémie, VII, 18 ; XLIV, 17-19, 25. Il est vraisemblable que cette Reine des cieus est une déesse assyro-babylonienne : Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, II, p. 156. M. Ed. Meyer (*Der-Papyrusfund von Elephantine*, Berlin, 1912, p. 59) est disposé à croire que c'est Anat.

4. Pour l'Astarté adorée à Ascalon, voir Hérodote, I, 105 ; Pausanias, I, 14, 6 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 308 (et 1910, p. 412). Pour l'Aphrodite de Cythère, déesse phénicienne : Hérodote, I. c. ; Pausanias, I. c. et III, 23, 1.

5. *De dea Syria*, 4 : Ἀστάρτην δ' ἐγὼ δοχέω Σεληαίνην ἔμμεναι. C'est sans doute par assimilation avec Astarté que Vénus a été parfois regardée comme la déesse de la lune : saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 15.

6. V, 6, 4 : Λίβυες μέ ... αὐτήν Ούρανίαν χαλοῦσι, Φοίνιχες δὲ Ἀστροάρχην ὀνομάζουσι, σελήνην εἶναι θέλοντες.

7. Contre cette opinion, voir Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 125 ; 1904, II, p. 228 ; Lagrange, *Études*, p. 128.

8. *C. I. S.*, I, pl. I du t. I.

9. Philon de Byblos, II, 24 : Astarté se coiffe d'une tête de taureau en guise d'in signe royal, puis se rend à Tyr, où elle établit un culte.

aux déesses égyptiennes Isis et Hathor⁽¹⁾. Pour l'Occident, on pourrait mentionner des monnaies frappées dans l'île de Gaulos (Gozzo). Elles représentent une tête féminine, nue ou casquée, entourée d'un croissant⁽²⁾. Il s'agit donc d'une divinité lunaire. Peut-être est-ce Ashtart, qui avait un sanctuaire dans l'île⁽³⁾ ; il est également plausible de proposer le nom de Tanit Pené Baal. Ces monnaies sont de date assez récente, postérieures à la domination carthaginoise, qui dut prendre fin à Gozzo en l'année 218⁽⁴⁾. Sur une monnaie africaine à légendes néo-puniques, sans doute frappée au 1er siècle avant notre ère, on voit, d'un côté, la tête d'un dieu barbu, surmontée d'un astre rayonnant, et, au revers, celle d'une déesse voilée, surmontée du croissant entourant le disque⁽⁵⁾. Cette maîtresse de la lune, opposée d'une manière si claire à un maître du soleil, avait-elle pour nom Ash-tart ? Tanit Pené Baal ? Nous ne saurions le dire.

En Babylonie, la planète Vénus appartient à Ishtar d'Érech dès une antiquité fort reculée. On a cru qu'elle fut de même attribuée à l'Astarté phénicienne⁽⁶⁾. Mais cette hypothèse ne peut

1. Voir aussi l'image (trouvée en Syrie) d'une déesse nue, probablement Astarté, qui porte la même coiffure : Perrot et Chipiez, III, p. 77, fig. 26 ; de Ridder, *Coll. de Clercq*, III, p. 137, n° 213, pl. XXXIV. De même, une déesse trônant, figurée sur une base votive découverte dans le Liban : Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 62 (il croit que c'est, non Astarté, mais Atargatis, la Déesse syrienne). — Une déesse adorée plusieurs siècles auparavant par les Cananéens, et qui était sans doute Astarté, était parfois représentée avec des cornes, mais ce n'étaient pas non plus les cornes du croissant lunaire voir H. Vincent, *Canaan*, p. 164 et fig. 107. Pour le nom de lieu *Ashtarot Qarnaim* (Genèse, XIV, 5), dont on fait un argument en faveur de l'Astarté lunaire, voir Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, II, p. 154.

2. A. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo and Pantelleria* (Munich, 1894), p. 21 ; planche, fig. 11 et 12.

3. Voir p. 252, n. 7.

4. T. II, p. 291, n. 5 ; p. 292, n. 1.

5. L. Müller, *Numism.*, III, p. 53, n° 63 (il attribue cette monnaie à Hippone et à Tipasa).

6. Depuis une époque lointaine, selon Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 126, et *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1904, p. 108 ; Lagrange, *Études*, p. 129 ; Ronzevalle, *Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 66 ; Nielsen, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, LXVI, 1912, p. 469 et suiv. *Contra* : Baudissin, *Adonis*, p. 19.

invoquer que des textes très tardifs⁽¹⁾ ; il ne faudrait pas regarder comme une preuve le calembour qui a rapproché le nom divin Ashtart, Ἀστάρτη, du mot grec ἀστήρ, astre⁽²⁾.

Comme d'autres déesses asiatiques, Ishtar en Babylonie⁽³⁾ et en Assyrie, Ma en Cappadoce, Anat en Syrie, Allat chez les Arabes septentrionaux, comme l'Égyptienne Nit, Ashtart est une divinité guerrière⁽⁴⁾, du moins en certains lieux⁽⁵⁾. Est-ce pour mieux protéger ceux qui l'adorent⁽⁶⁾ ? J'ignore si cette explication est exacte ; en tout cas, d'autres ne semblent pas meilleures.

Des textes grecs et latins appellent Ἥρα, *Iuno*, une déesse carthaginoise⁽⁷⁾, d'origine orientale⁽⁸⁾. Elle figure, après Zeus, en tête du serment par lequel Hannibal et ses compagnons s'engagent à observer le traité conclu avec Philippe de Macédoine⁽⁹⁾. On mentionne son temple⁽¹⁰⁾, ses prêtres⁽¹¹⁾. Servius affirme⁽¹²⁾ qu'à l'époque des guerres puniques, les Romains accomplirent les rites nécessaires pour priver la cité ennemie de son assistance. Quand, en 123-122, ils décidèrent de relever Carthage, ils donnèrent le nom de *Iunonia* à la colonie nouvelle⁽¹³⁾. Dans

1. Suidas, s. v. Ἀστάρτη, et d'autres, cités par Movers, *Die Phönizier*, I, p. 606.

2. L'attribution de la planète Vénus à Aphrodite (au IV^e siècle : dialogue platonicien *Epinomis*, p. 987, b ; Aristote, *Metaphys.*, XI, 8, 6) a été très probablement un emprunt des Grecs aux Chaldéens, et non pas aux Phéniciens.

3. A Hallab et à Sippar.

4. Pour l'Aphrodite (Astarté) de Cythère : Pausanias, III, 23, 1. Etc. : voir O. Gruppe, *Griechische Mythologie*, II, p. 1352, n. 4.

5. L'image de la Maîtresse de Gebal qui nous est parvenue n'a rien de guerrier.

6. Conf. Baudissin, *Adonis*, p. 23.

7. Outre les textes mentionnés ci-après, voir Minucius Félix, *Oclav.*, XXV, 9 (« Iuno Poena ») ; conf. saint Cyprien, *Quod idola dii non sint*, 4) ; Servius, *In Georg.*, I, 498 (« Patrii dii sunt qui praesunt singulis civitatibus, ut... Iuno Karthagini ») ; le même, *In Aeneid.*, IV, 680 ; *Mythographi Vaticani*, 1, 215.

8. Selon une tradition, les grands prêtres héréditaires de la Junon carthaginoise étaient originaires de Chypre : Justin, XVIII, 5, 2 (conf. *infra*, n. 11).

9. Voir p. 223.

10. Pline, VI, 200.

11. Justin, l. c., où il faut lire *sacerdos Iunonis*, non *Iovis*. Conf. Servius, *In Aeneid.*, I, 443 ; *Mythogr. Vatic.*, I, 216. Voir Meltzer, *Geschichte*, I, p. 463.

12. *In Aeneid.*, XII, 841. Conf. t. III, p. 396, n. 4.

13. Plutarque, *G. Gracchus*, 11. Solin, XXVII, 11.

l'*Énéide* de Virgile, Junon est la protectrice de la ville, dont elle fait son séjour favori⁽¹⁾ ; Didon s'est empressée de lui élever un sanctuaire grand et magnifique⁽²⁾. Cicéron⁽³⁾ et Horace⁽⁴⁾ parlent d'une Junon, très vénérée des Africains, qui est la même déesse : les Africains, comme l'indique Servius⁽⁵⁾, l'ont reçue d'Orient.

Dans l'île de Malte, Junon avait un temple important⁽⁶⁾. C'était une divinité phénicienne, à laquelle Masinissa fit une dédicace en langue punique⁽⁷⁾. Des îles d'Héra ou de Junon, un cap de Junon, situés en Occident, dans des parages fréquentés par les Phéniciens⁽⁸⁾, durent peut-être leur nom à la même déesse. Pourtant il ne faut pas oublier que des divinités adorées par des indigènes ont pu être assimilées à l'Héra grecque, à la Junon latine.

Un indice assez faible permet de supposer que cette Junon phénicienne était la maîtresse de la lune : une île d'Héra, dans le détroit de Gibraltar⁽⁹⁾, était appelée île de la Lune par un auteur grec du Ve siècle⁽¹⁰⁾. A Carthage, selon Virgile⁽¹¹⁾, se

1. I, 15-16; cour. IV, 96.

2. I, 446 et suiv. Sacrifices offerts par Didon à Junon ; *ibid.*, IV, 59. Conf. *Mythogr. Vatic.*, l. c.

3. *Nat. deor.*, I, 29, 82.

4. Odes, II, 1, 25.

5. *In Aeneid.*, I, 729.

6. Cicéron, *Verrines*, Act. II, I. IV, 46, 103 (il qualifie ce temple d'*antiquum* et dit qu'il existait au temps des guerres puniques) ; *ibid.*, V, 72, 184. Valère-Maxime, I, 1, ext., 2. *Ptolémée*, IV, 3, 13.

7. Cicéron, l. c., IV, 46.

8. Île d'Héra, dans le détroit de Gibraltar : Strabon, III, 5, 3 et 5. Promontoire de Junon, d'Héra (cap Trafalgar) : Pomponius Méla, II, 96; Plin l'Ancien, III, 7; Ptolémée, II, 4, 5. Île de Junon, voisine de l'île de Gadès (îlot du Castillo de San Sebastian) : Plin, IV, 120 ; il dit que cette île est appelée ainsi *ab indigenis* et il indique deux autres noms que lui ont donnés des Grecs ; il n'est pas impossible que le mot *indigenae* désigne ici les habitants phéniciens de Gadès. Voir aussi Méla, III, 4 (mention d'un autel et d'un temple de Junon). — Îles d'Héra, de Junon dans l'Océan, au large de l'Afrique : textes cités t. I, p. 520, n. 1 ; p. 522, n. 6.

9. Note précédente.

10. Euctémon d'Athènes, *apud* Festus Aviénius, *Ora maritima*, 367. Voir V. Bérrard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 265.

11. *Énéide*, I, 16.17. Conf. Ovide, *Fastes*, VI, 46.

trouvaient les armes et le char de Junon : on lui attribuait donc, comme à Astarté, un caractère guerrier. D'ailleurs, — saint Augustin le dit très nettement⁽¹⁾. — ceux qui s'exprimaient en langue punique donnaient à Junon le nom d'Astarté.

L'Ashtart des Phéniciens d'Orient fut identifiée par les Grecs avec Aphrodite⁽²⁾ : cette assimilation paraît avoir été faite tout d'abord dans l'île de Chypre, où les deux peuples se trouvèrent en étroit contact⁽³⁾. En Sicile, la déesse que les Élymes adoraient au sommet de l'Éryx fut nommée Aphrodite par les Grecs, puis Vénus par les Latins. De leur côté, les Phéniciens l'appelèrent Ashtart, mais ce n'était point une véritable Astarté⁽⁴⁾. S'il n'est pas impossible qu'en Occident l'Astarté phénicienne ait été çà et là identifiée avec Aphrodite-Vénus⁽⁵⁾, nulle part nous n'en avons la preuve⁽⁶⁾. En règle, ce sont les noms d'Ἥρα, de

1. *Quaest. in Heptateuchum*, VII, 16 : « Iuno sine dubitatione ab illis (il s'agit des Punici) Astarte vocatur ».

2. Voir, entre autres, Philon de Byblos, II, 24 ; Cicéron, *Nat. deor.*, III, 23, 59 ; *C. I. S.*, I, 115.

3. Dussaud, *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1004, p. 108.

4. Conf. p. 242, n. 7.

5. Par exemple, dans le nom Ἀφροδίσιον, indiqué par Ptolémée (IV, 3, 2, p. 615 et 621, édit. Müller) pour deux lieux du littoral, l'un près d'Hippone, l'autre sur le golfe d'Hammamet. — A Sicca (Le Kef), on adorait une déesse que les Latins appelèrent *Venus* : Valère-Maxime, II, 6, 15 ; *C. I. L.*, VIII, 15881, 15894, etc. (voir Toutain, *Les cultes païens*, 1re partie, I, p. 385). Était-ce l'Astarté phénicienne ? Il ne faudrait pas l'affirmer, bien que Valère-Maxime (l. c.) qualifie de *Punicae feminae* les femmes qui se prostituaient dans le sanctuaire de cette déesse (voir infra, p. 403, n. 4). Selon Solin (XXVII, 8), c'était la Vénus de l'Éryx. — Pline (IV, 120) dit qu'une île voisine de Gadès était appelée *insula Iunonis* par les gens du pays, mais que Timée et Silénos (le compagnon d'Hannibal) l'appelaient *Aphrodisias*. S'il s'agit d'Ashtart, les deux historiens grecs avaient admis l'identification de cette déesse avec Aphrodite. Ils n'étaient pas les seuls. Festus Aviénus (*Ora marit.*, 315) écrit : « Veneri marinae consecrata est insula » — On lit dans le lexique d'Hésychius, sous le mot ἐπήχοος (« qui exauce ») : Ἀφροδίτη ἐν Καρχηδόνι. Était-ce Astarté ? Tanit Pené Baal ? Ἀφροδίτη [ἐπή]χοος, qui apparaît en Phénicie, sur une inscription grecque de la campagne de Tyr (*C. I. S.*, I, t. I, p. 17), devait être Astarté. Quant à une Aphrodite Adix (?), adorée en Libye, que mentionne le même Hésychius, nous n'avons pas de raisons de croire que ce fût une divinité phénicienne : Ἀδιχος [c'est un génitif]. Ἀφροδίτης ἐν Λιβύῃ.

6. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'adopter une hypothèse qui rattache le mot latin *Africa* à une forme abrégée du mot grec Ἀφροδίτη, et qui, dans cette Aphrodite, voit Astarté, déesse principale des Carthaginois : Baunack, *Studien auf dem Gebiete des Griechischen und der arischen Sprachen*, I, p. 67-68. Le terme *Afer*, *Afri* (d'où *Africa*),

Iuno qui la désignent. Peut-être l'*Énéide* contribua-t-elle à faire écarter Vénus dans ce poème, la mère d'Énée, l'aïeule de Jules César s'oppose à Junon, la protectrice de Didon et des siens⁽¹⁾. Mais l'assimilation d'Astarté et de Junon est bien antérieure à Virgile; nous ne savons pour quelles raisons elle fut admise.

D'autre part, Junon, déesse principale de Carthage, est, croyons-nous, Tanit Pené Baal, qui occupe le même rang éminent dans la cité⁽²⁾. Si l'on rejetait cette identification, l'on chercherait vainement, dans les textes anciens, un nom divin, grec ou latin, qui pût s'appliquer à Tanit.

Des déesses adorées en Afrique sous l'Empire romain répondaient à cette Tanit Pené Baal, à cette Astarté. Ce n'est pas le lieu de les étudier en détail ; nous indiquerons seulement ce qui servira à compléter nos maigres connaissances sur la religion punique à l'époque de la première Carthage. Il importe d'observer que l'on n'est pas ici sur un terrain très solide, car, si la divinité restait au fond la même, ses fonctions avaient pu subir quelques modifications, en même temps que son nom changeait.

Mentionnons d'abord plusieurs bandeaux de front, en argentouenbronze, sans doute des insignes sacerdotaux, recueillis dans des sépultures en Tunisie et dans l'Est de l'Algérie⁽³⁾. Ils

n'est sans doute pas un emprunt fait par les Romains aux Grecs (voir supra, p. 149). Qu'il dérive du nom d'une déesse phénicienne, c'est ce dont on n'a aucune preuve, à moins qu'on ne veuille considérer comme telle une assertion du géographe arabe El Bekri (*Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, édit. d'Alger, 1913, p. 48) : « Quelques-uns disent que le mot *Ifrikiya* signifie « la reine du ciel ».

1. De même, c'est le nom de cette Vénus, bien distincte de la Junon punique, qui figure sur des monnaies de la Carthage romaine, élevée par ordre de Jules César : Müller, *Numism.*, II, p. 149, nos 319-329.

2. Conf., entre autres, Berger, *Gazette archéol.*, 1880, p. 22. M. Clermont-Ganneau (*Études d'archéol. orientale*, I, p. 132) hésite à admettre cette identification. — Au sommet d'une stèle de Carthage (*C. I. S.*, 1333, pl. XXIII du t. II), on voit une panoplie. Serait-ce une allusion aux armes de Tanit Pené Baal, qui aurait été une déesse guerrière, comme la Junon carthaginoise de Virgile ?

3. A Aïn Khamouda, près de Thala, en Tunisie, bandeau d'argent : *M. Alaoui*,

offrent diverses images que l'on ne rencontre pas, groupées de cette manière, dans les cultes gréco-romains et parmi lesquelles apparaît le motif, proprement punique, dit signe de Tanit. Au milieu, deux bustes, dont l'un représente une déesse, coiffée d'une couronne en forme de tour, et l'autre un dieu à cornes de bélier enroulées : certainement Ammon, le grand dieu des Africains, identique, comme nous le montrerons, au Baal Hammon que tant de stèles de Carthage et de Constantine associent à Tanit Pené Baal. C'est donc celle-ci qui doit être reconnue dans la compagnie d'Ammon, bien qu'aucune inscription ne révèle son nom ; il se peut, du reste, qu'à cette époque, elle ait été appelée autrement. La couronne murale marque son rôle de protectrice des villes : comme l'étaient, sous les successeurs d'Alexandre et sous la domination romaine, les Tychés tourelées, les Fortunes, si fréquentes en Syrie et en Phénicie, où elles semblent avoir été des dédoublements de la grande déesse, patronne de chacune des cités qui l'adoraient⁽¹⁾. Sur un des bandeaux⁽²⁾, le croissant lunaire est figuré derrière Tanit, qu'il encadre, en quelque sorte, et à laquelle il se rapporte évidemment. Entre le dieu et la déesse, un astre rayonnant, étoile plutôt que soleil, indique peut-être que leur séjour commun est au ciel⁽³⁾.

Quelques inscriptions latines d'Afrique mentionnent, d'ordinaire avec Saturne, la déesse *Ops*⁽⁴⁾, qui ne se retrouve pas

Suppl., p. 120, n° 78, pl. LVIII ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 550, pl. CCXXXV. A Gounifida, près de Tébessa, bandeau de bronze : Besnier et Blanchet, *Collection Farges* (Paris, 1900), p. 55-56, pl. IX, fig. 1. A Aïn el Ksar, près de Batna, bandeau d'argent : Berger, *Gaz. archéol.*, 1879, p. 133-140, 222-9, pl. 21 ; 1880, p. 18-31, 164-9. Le style des trois bandeaux convient à l'époque romaine et les lieux où on les a découverts n'ont pas fourni d'objets antérieurs à cette époque.

1. Conf. Ed. Meyer, dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher, I, p. 651.

2. Celui d'Aïn Khamouda.

3. La place qu'occupe cet astre, entre les deux figures, ne permet pas de l'attribuer seulement au dieu.

4. *C. I. L.*, VIII, 2670 (avec Saturne), 16527, 26240. *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 209, n° 189 (avec Saturne). *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XLIII, 1909, p. 293 (avec Saturne).

dans les autres provinces de l'Empire⁽¹⁾ : il faut voir en elle une divinité propre aux Africains, à laquelle l'épouse du Saturnus italique avait prêté son nom. Or, en Afrique, Saturnus était le nom qu'avait reçu Baal Hammon⁽²⁾. Ops doit donc être identifiée avec Tanit Pené Baal⁽³⁾, la compagne, sinon l'épouse d'Hammon. Ce sont probablement aussi les vieilles divinités puniques qui trônent l'une auprès de l'autre sur des stèles découvertes dans la région de Tébessa⁽⁴⁾ : le dieu offre le type classique de Saturnus et est expressément appelé ainsi; quant à la déesse, dont l'image est banale, il est possible qu'on l'ait appelée *Ops*.

Plusieurs autres inscriptions africaines nous font connaître une déesse Nutrix⁽⁵⁾, qui était en rapports étroits avec *Saturnus*⁽⁶⁾ ; c'est à peu près tout ce que nous savons sur elle. Peut-être ce nom s'appliquait-il à l'antique Tanit Pené Baal, qualifiée de mère sur deux stèles carthaginoises⁽⁷⁾. On a cru que Tanit fut aussi désignée, à l'époque romaine, sous le nom de Ceres, mais, à notre avis, on n'en a pas donné de preuves convaincantes⁽⁸⁾.

Les mentions, en somme rares, d'Ops et de Nutrix⁽⁹⁾ attes-

1. Toutain, *Cultes*, 1ère partie, I, p. 343.

2. Voir *infra*, p. 288.

3. Conf. Ed. Meyer, *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871.

4. Gsell, *Musée de Tébessa* (Paris, 1902), p. 17, pl. I, fig. 2 et 4.

5. C. I. L., VIII, 2664, 8245-7, 27436. *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 209, n° 161 (= C. I. L., 2017). Conf. Toutain, l. c., p. 341.

6. Voir surtout Comité, 1896, p. 209, où elle est appelée *Nutrix Saturni*, ce qui signifie peut-être « (épouse) de Saturne ». On trouve ailleurs (C. I. L., 20592) l'expression *Nutrix Frugiferi* appliquée à une simple femme, peut-être par suite d'une erreur de rédaction. *Frugifer* est une épithète fréquente de Saturne. L'inscription C. I. L., 27436 est une dédicace qui s'adresse à la fois à *Nutrix* et à *Frugifer*.

7. Voir p. 247.

8. V. *infra*, p. 267-9. Nous ne voyons pas pourquoi une statue de Cérès, découverte dans un sanctuaire de Bulla Regia (merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 18, pl. III, fig. 1), n'aurait pas vraiment représenté Cérès, la Déméter grecque. — M. Baudissin (Adonis, p. 273) voudrait retrouver Tanit dans *Iuno Regina*. Mais, en Afrique, celle-ci est d'ordinaire une déesse romaine, la Junon de la triade capitoline.

9. Auxquelles il faut peut-être ajouter quelques mentions de Minerva : voir p. 277, n. 3.

tent mal la popularité d'une déesse qui, auparavant, avait tenu en Afrique une grande place, dont le culte, prépondérant à Carthage, s'était étendu jusqu'à la région d'Hadrumète et jusqu'à Cirta. Pourtant elle n'avait pas pu déchoir au point de ne plus être adorée que dans quelques lieux ; il serait invraisemblable qu'elle n'eût laissé aucune trace dans la Carthage romaine, où d'autres grands dieux de la Carthage punique, appelés désormais *Saturnus*, *Aesculapius*, *Cereres*, avaient été remis en honneur et rétablis à la même place qu'autrefois (on le sait du moins pour Esculape, dont le nouveau sanctuaire se dressa, comme l'ancien, sur la colline de Byrsa⁽¹⁾). Il faut donc admettre que, dans les premiers siècles de notre ère, le nom usuel de Tanit Pené Baal était, non pas *Ops* ou *Nutrix*, mais *Caelestis*⁽²⁾ c'était par cet adjectif pris substantivement que les Latins désignaient une déesse d'origine phénicienne⁽³⁾, qui fut la principale divinité de la seconde Carthage⁽⁴⁾ et reçut des hommages dans toute l'Afrique du Nord⁽⁵⁾, surtout dans les régions où la civilisation carthaginoise s'était implantée. On objecte⁽⁶⁾ la contradiction entre les inscriptions puniques qui qualifient Tanit Pené Baal de mère et les textes latins qui appellent la

1. Voir *infra*, p. 315.

2. Identification qu'admettent, entre autres, Berger, *Journ. asiat.*, 1577, I, p. 151 ; Audollent, *Carthage romaine*, p. 371 et 374 ; Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 43. *Contra* : Ed. Meyer, *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871 ; Baudissin, *Adonis*, p. 268 (avec une concession, p. 273). M. Clermont-Ganneau (*Études*, I, p. 152) reste dans le doute.

3. Hérodien (V, 6, 4) attribue son introduction en Afrique à la fondatrice de Carthage. Je me suis demandé jadis (*Mél. de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 63, n. 1) si, dans un passage d'Ulprien (*Fragm.*, XXII, 6 : « Caelestem Salinensem Carthaginis »), le mot *Salinensem*, qui est ici fort étrange, ne serait pas une altération d'un mot punique latinisé, signifiant également « Céleste » (shamim, « les cieux »). Conf. C. I. L., VI, 80 : « Cacles-tis Urania ».

4. Hérodien, l. c. Dion Cassius, LXXIX, 12. Ulprien, l. c. Saint Augustin, *Enarr. in Psalm.*, XCVIII, 14. Sur *Caelestis*, voir surtout Audollent, *Carthage romaine*, p. 369 et suiv.

5. Tertullien, *Apol.*, 24 (voir p. 262, n. 5). Le même, *Ad nationes*, II, S. Saint Ambroise, *Lettres*, XVIII, 30. Salvien, *Gubern. Dei*, VIII, 2, 9. Nombreuses inscriptions. Voir Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 29.

6. Ed. Meyer, l. c.

déesse Céleste *Virgo Caelestis*⁽¹⁾. Mais cette difficulté ne nous paraît pas assez grave pour faire rejeter l'identification que nous proposons, d'accord avec d'autres savants. La maternité et la virginité divines se concilient dans plus d'une religion⁽²⁾. Remarquons d'ailleurs que la maternité, d'un côté, la virginité, de l'autre, n'étaient pas, autant qu'il semble, des caractères qu'on tînt à accuser très fortement dans la nature de Tanit Pené Baal et dans celle de *Caelestis*. Le qualificatif de mère ne se lit que sur deux ex-voto de Carthage, celui de *virgo*, que sur une seule des nombreuses dédicaces à *Caelestis* qui sont sorties du sol africain⁽³⁾. Même si la contradiction est réelle, elle peut être imputée à une modification des croyances entre l'époque punique et l'époque romaine⁽⁴⁾.

Il est certain, d'autre part, que cette *Caelestis* répond à Astarté, à la déesse phénicienne que les Grecs qualifiaient d'Ούρανία, « la Céleste » : Hérodien le dit en termes formels⁽⁵⁾. Astarté, nous l'avons vu, a été identifiée en Occident avec Héra-Junon, tandis qu'en Orient, elle l'était avec Aphrodite. Aussi n'avons-nous dans l'Afrique romaine aucune mention d'une *Venus Caelestis*, qui se rencontre parfois ailleurs⁽⁶⁾. Au contraire, plusieurs dédicaces africaines s'adressent à *Iuno Caelestis*⁽⁷⁾. C'est à *Caelestis* que pense Apulée⁽⁸⁾, quand il parle

1. Tertullien, *Apol.*, 23. Saint Augustin, *Civ. Dei*, II, 4, et II, 26. *C. I. L.*, VIII, 9796. Des-sau, *Inscriptiones latinae selectae*, II, 4438 (inscription de Rome). *Archäol. Anzeiger*, 1912, p. 531 (en Dacie). Voir aussi *C. I. L.*, VII, 759 ; Apulée, *Metam.*, VI, 4 ; Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, IV, 1.

2. A l'époque romaine, cette *Caelestis*, qualifiée de *virgo*, était appelée aussi haro, nom qui convenait à une matrone.

3. *C. I. L.*, VIII, 9796.

4. M. Cumont (*Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, p. 1249) se demande si le caractère virginal de *Caelestis* n'a pas été un emprunt aux Africains. Il fait observer qu'une Athéna libyenne, divinité guerrière dont parle Hérodote (IV, 180), était vierge.

5. *L. c.* On lit dans Tertullien (*Apol.*, 24) : « Unicuique provinciae... suus deus est, ut Syriae Astartes.... ut Africae Caelestis ». La différence des cultes paraît faire oublier à Tertullien l'identité des déesses.

6. Cumont, *l. c.*

7. *C. I. L.*, VIII, 1424. *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CCI ; 1917, p. 96, nos 4 et 5. Conf. *C. I. L.*, III, 10407 ; Martianus Capella, I, 58.

8. *L. c.*

d'une Junon dont le séjour de prédilection est Carthage déesse vierge qu'un lion transporte à travers le ciel⁽¹⁾.

Caelestis exerce une influence bienfaisante sur la fécondité de la nature. Elle provoque les pluies qui font croître les moissons⁽²⁾ ; une inscription lui donne l'épithète de *spicifera*⁽³⁾, « porteuse d'épis ». Maîtresse du ciel, — ce qu'indique son nom, — elle est spécialement une divinité lunaire, — ce que laisse supposer une dédicace africaine invoquant *Diana Caelestis*⁽⁴⁾ ; ce qu'affirme nettement Hérodien⁽⁵⁾. Elle est quelquefois appelée *Fortuna*⁽⁶⁾, nom qui la rapproche des Tychés, portant une couronne tourelée, comme de la déesse des bandeaux sacerdotaux⁽⁷⁾. Elle même porte cette couronne⁽⁸⁾. Enfin, comme Astarté et la Junon punique, elle est une divinité guerrière : une inscription de Tunisie mentionne sa cuirasse⁽⁹⁾.

La question est de savoir si Tanit Pené Baal et Ashtart, identifiées l'une et l'autre avec Héra-Junon à l'époque punique, appelées l'une et l'autre *Caelestis* à l'époque romaine, étaient deux noms d'une seule déesse pour les Carthaginois eux-mêmes⁽¹⁰⁾.

1, Voir aussi *C. I. L.*, VIII, 16810 = 4635, où la Junon invoquée est certainement *Caelestis*. Un bas-relief trouvé en Tunisie représente une déesse qui chevauche un lion, animal consacré à *Caelestis*, et qui est flanquée de deux paons, oiseaux de Junon (M. Alaoui, *Suppl.*, p. 69, n° 1136). C'est donc *Iuno Caelestis*.

2. Tertullien, *Apol.*, 23 : « pluviarum pollicitatrix ». Conf. *C. I. L.*, VIII, 16810.

3. *C. I. L.*, VII, 739.

4. *C. I. L.*, 999 (de Carthage). Il n'est pourtant pas certain que cette *Diana Caelestis* soit identique à *Caelestis*, à *Iuno Caelestis*. Elle se retrouve en Italie *C. I. L.*, V, : 5765 ; XIV, 3536.

5. *L. c.* A Dougga, l'enceinte du temple de *Caelestis* a la forme d'un hémicycle, ce qui est peut-être une allusion au croissant lunaire : Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, pl. XII. On a trouvé en Afrique plusieurs images d'une déesse accompagnée d'un croissant (Audollent, *Carth. rom.*, p. 379, 380; etc.). Ce peut être *Caelestis*, mais aucune inscription, ne le prouve.

6. *C. I. L.*, VIII, 6943 : « Fortunae Caelestis sacrum ». M. Audollent (*l. c.*, p. 376, n. 2) propose de lire *Caelesti*. Philastrius, *De haeresibus*, 15 : « Fortunam Caeli, ... quam et Caelestem votant in Africa ».

7. Voir p. 259.

8. Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV (1912), pl. IX, fig. 2-9. *Caelestis* est appelée « urbium conditrix » sur une inscription : *C. I. L.*, VII, 759.

9. *C. I. L.*, VIII, 993 (= 12454). Conf. peut-être *ibid.*, 12501; Audollent, *l. c.* p. 384.

10. Pour l'identification, voir, entre autres, Maury, dans Creuzer et Guigniau,

Les mots *Ashtart* et *Tanit* n'étaient point synonymes : la dédicace à Ashtart et à Tanit du Libanon le prouve. Elle ne prouve pas, cependant, que l'appellation Tanit Pené Baal, où le sens précis de Tanit est aussi incertain que celui de Pené Baal, n'ait pas été appliquée à la grande déesse phénicienne Ashtart. Il est vrai qu'aucune des rares inscriptions carthagoises qui mentionnent Ashtart ne nous montre son nom accolé à celui de Tanit Pené Baal⁽¹⁾. Mais on trouverait sans peine des sanctuaires chrétiens où des centaines d'ex-voto s'adressent à une Notre-Dame, sans faire mention de Sainte-Marie, de la sainte Vierge. — Tanit Pené Baal n'a pas toujours été appelée *Caelestis* à l'époque romaine, puisque *Nutrix* et *Ops* paraissent aussi la représenter. Les Africains qui, hors de Carthage, lui donnaient l'un de ces deux noms, ont-ils voulu réserver celui de *Caelestis* à Ashtart ? Ils se seraient souvenus que, jadis, les deux déesses avaient été distinctes. Mais ce n'est assurément pas la seule explication que puisse comporter cette diversité de vocables. — Les noms théophores dans lesquels entre le terme *Tanit* sont très peu nombreux à Carthage, où Tanit Pené Baal était au premier rang des divinités; au contraire, *Ashtart* tient une large place dans l'onomastique. N'en peut-on pas conclure qu'en réalité Tanit Pené Baal y est présente sous le nom d'Ashtart ? Mais cette Tanit y figure peut-être d'une autre manière : le titre *Milkat*, « la Reine », qui est fréquent, lui conviendrait bien (comme, du reste, à Ashtart).

Religions de l'antiquité, II, 3, p. 1030 ; Berger, *Gaz. archéol.*, 1876, p. 122, et 1880 ; p. 24 ; Audollent, 1. c., p. 370. Contre : Ed. Meyer, *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871 ; Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 186, n. 6 ; Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 42 ; Baudissin, *Adonis*, p. 262, 268, 270, 273 (n. 5). Movers a voulu distinguer : 1°) Tanit, l'Astarté sidonienne, puis carthagoise, vierge et guerrière, déesse de la lune ; 2°) l'Astarté voluptueuse de Tyr, déesse de la planète Vénus (article *Phönizien*, dans l'*Allgemeine Encyklopädie* d'Ersch et Gruber, 3e section, 24e partie, p. 386-7). Ce sont là des rêveries.

1. Un ex-voto à Tanit pend Baal est dédié par une femme qui était au service d'Ashtart (C. I. S., 263 ; conf. *supra*, p. 251). Il n'est pas impossible, mais il est, peu vraisemblable que les deux appellations s'appliquent à la même déesse (conf. Baethgen, *Beiträge*, p. 36-37).

On voit donc que les arguments contre ou pour l'identité ne valent guère mieux les uns que les autres. Souhaitons que des faits nouveaux éclairent ce problème. En tout cas, s'il s'agit de deux déesses, elles se ressemblaient tellement qu'elles furent confondues par les étrangers et, plus tard, par les Africains, par les habitants de la seconde Carthage. L'indigence des documents dont nous disposons ne nous a pas empêchés de constater les caractères communs qui auraient justifié la confusion.

Tanit Pené Baal n'était apparemment qu'une forme africaine d'Astarté⁽¹⁾. Sous cette forme, la déesse fut la protectrice spéciale de Carthage, d'où son culte se répandit. Tout en gardant les traits essentiels d'Astarté, elle en avait peut-être acquis de nouveaux. Il est douteux qu'en Orient, Astarté ait été maîtresse de la lune, mais Tanit a pu le devenir et *Caelestis* le fut incontestablement.

A côté de Tanit, l'Astarté de Tyr, amenée à Carthage par les premiers colons, put conserver un temple particulier, où on l'aurait adorée selon les anciens rites, où les Tyriens qui passaient par la ville africaine, qui y élisient domicile, auraient porté volontiers leurs hommages. Dans certains lieux de l'Occident, surtout dans quelques vieilles colonies fondées par Tyr, cette Astarté ne se transforma peut-être pas, ou bien elle subit d'autres transformations qu'à Carthage. Malgré la diversité des cultes et même quelque désaccord dans les croyances, on n'aurait pas oublié l'unité primordiale d'Ashtart et de Tanit Pené Baal ; on l'aurait indiquée aux étrangers, qui l'auraient en quelque sorte rétablie par l'attribution aux deux déesses du nom d'Héra ou de Junon.

Dans le traité d'Hannibal, le δαίμων Καρχηδονίων, la divinité tutélaire des Carthaginois, figure en tête de la seconde

1. Je ne vois pas pourquoi l'on admettrait (Baudissin, *Adonis*, p. 267 ; *contra* : Dussaud, l. c.) qu'Ashtart était la mère de Tanit Pené Baal, elle-même déesse mère.

triade du serment⁽¹⁾. Les érudits croient généralement⁽²⁾ qu'il faut y reconnaître Tanit Pené Baal, à laquelle cette appellation eût, en effet, convenu⁽³⁾. Cependant une objection assez forte a été présentée⁽⁴⁾. Pourquoi Tanit, déesse principale de Carthage, serait-elle invoquée après trois autres dieux, Zeus, Héra et Apollon ? Et n'est-ce pas elle qui est désignée ici sous le nom d'Héra ? Nous ne voyons pas le moyen d'écarter la difficulté d'une manière vraiment satisfaisante. On pourrait se demander si la première triade n'énumère pas les principales divinités de Tyr, métropole de Carthage⁽⁵⁾ : Héra serait Ashtart. Mais alors Héraclès, avec lequel Melqart, « le Roi de la ville » de Tyr est toujours identifié, devrait figurer dans la première triade, et non dans la seconde. Ou bien Tanit Pené Baal est-elle invoquée deux fois dans le serment, d'abord sous le nom d'Héra, puis sous celui de δαίμων Καρχηδονίων ? Mais l'hypothèse d'une double mention n'est guère plausible. Pourtant, si ce « démon » n'était pas Tanit, nous ne saurions dire qui il a pu être. A moins qu'il ne s'agisse d'un dédoublement de la déesse, d'une Fortune, analogue à celles des cités phéniciennes⁽⁶⁾.

C'est probablement à Tanit Pené Baal que se rapporte un

1. P. 223.

2. Par exemple (après Movers et Maury), Berger, *Journ. asiat.*, 1877, I, p. 155 ; V. Bérard, *Origine des cultes arcadiens*, p. 261 ; Audollent, l. c., p. 370 ; Usener, *Rheinisches Museum*, LVIII, 1903, p. 18 ; Baudissin, *Adonis*, p. 273 (n. 5) et 285.

3. Salvien (*Gubern. Dei*, VIII, 2, 9) appelle la déesse Céleste « Afrorum daemone » Il ne faut pas parler ici du *Genius Garthaginis* de l'époque impériale. C'était un dieu romain, distinct de *Caelestis*, par conséquent de Tanit : voir Audollent, p. 377, n. 9 ; Dussaud, l. c.

4. Vassel, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 267.

5. Winckler (*Altorientalische Forschungen*, I, p. 443) croit que ce sont les dieux de Sidon.

6. Conf. p. 259. Nous n'avons cependant aucun indice que ce dédoublement ait eu lieu à Carthage. — M. Vassel (*l. c.*, p. 263 et suiv.) est disposé à admettre un dieu *Qart* (« la Ville »). Mais dans les noms théophores qu'il allègue, QRT paraît bien être une abréviation, pour MLQRT, *Melqart*. Je ne sais comment expliquer le nom d'homme Καρθάλων (Polybe, I, 53, 2 ; Diodore, XXIII, 18, 2, et XXIV, 1, 7 ; Appien, *Hann.*, 49, et *Lib.*, 68 et 74). *Karthalò*, ou plutôt *Karthalon* (Justin, XVIII, 7, 7 ; Tite-Live, XXII, 15, 8 ; XXII, 58, 7 ; XXVII, 16, 5). Ce nom paraît contenir *alôn*, « dieu ». Il ne se retrouve pas dans les inscriptions puniques, ce qui est assez étonnant.

passage d'Appien⁽¹⁾, où un Carthaginois supplie les Romains d'épargner, en même temps que la ville, la βουλαία θεός, la déesse qui préside aux conseils.

Après avoir raconté le suicide d'Élissa, Justin ajoute⁽²⁾ : « Elle fut honorée comme une déesse, tant que Carthage demeura invaincue ». Si cela est vrai, le « démon des Carthaginois » aurait pu être la fondatrice de la cité, la princesse tyrienne admise aux honneurs divins. Mais nous avons de fortes raisons de douter de l'existence d'Elissa⁽³⁾. On a supposé que le culte auquel Justin fait allusion s'adressait à une véritable déesse, regardée comme la fondatrice de la ville dont elle était la patronne : à Tanit Pené Baal ou à Astarté. L'héroïne légendaire est appelée en général Dido, et non Élissa. De ce nom *Dido*, on a proposé des étymologies sémitiques et même une étymologie grecque, qui permettraient de l'appliquer à une divinité. Il ne nous semble pas nécessaire de revenir sur ces hypothèses, dont nous avons déjà parlé⁽⁴⁾, et encore moins d'en ajouter d'autres.

Les déesses grecques Déméter et Coré furent adoptées par les Carthaginois au début du IV^e siècle⁽⁵⁾. Il est probable qu'ils leur donnèrent des noms puniques, — à Rome, Déméter reçut le nom latin de Ceres ; — peut-être se servirent-ils de ceux d'Ashtart et de Tanit, en y joignant quelque complément⁽⁶⁾. D'autre part, la déesse représentée sur leurs monnaies devait être, dans leur pensée, Tanit Pené Baal : or cette figure a été copiée sur des monnaies syracusaines, qui représentent tantôt Coré, tantôt Aréthuse⁽⁷⁾. Y eut-il, comme on l'a soutenu, une entière fusion de Déméter et de Coré avec deux divinités

1. *Lib.*, 84.

2. XVIII, 6, 8 : « Qua ni diu Karthago invicta fuit, pro dea cul la est ».

3. Voir t. I, p. 384 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 393.

5. Voir *infra*, p. 346.

6. Voir p. 347.

7. Conf. t. II, p. 325, 326.

puniques, dont l'une aurait été Tanit Pené Baal⁽¹⁾ ? Je ne suis pas disposé à le croire. Le culte de Déméter et de sa fille, quand il fut introduit à Carthage, y fut célébré selon les rites grecs. Ce fut sous cette forme qu'il se propagea dans l'Afrique du Nord, où nous le retrouvons aux premiers siècles de notre ère⁽²⁾. On s'est demandé⁽³⁾ si les *Cereres*, mentionnées dans de nombreuses inscriptions latines, n'étaient pas la Déméter grecque et Tanit Pené Baal. Mais rien ne montre que la grande déesse de Carthage ait été assimilée par les Romains à Ceres⁽⁴⁾ ; l'équivalent ordinaire était *Iuno*. Ce que nous savons du culte de ces *Cereres* rappelle celui de Déméter et de Coré, non celui de Tanit⁽⁵⁾. Les *Cereres* qui sont quelquefois associées à Pluton⁽⁶⁾ ne peuvent être que Coré-Perséphone, épouse de Pluton, et la mère de Coré. Ce pluriel doit sans doute s'expliquer partout de la même manière : autrement, l'on ne retrouverait en Afrique que peu de traces de Coré, qui y vint pourtant avec Déméter.

1. Sur cette question, voir Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 151-2 ; le même, *Rec. d'arch. or.*, III, p. 186-8 ; Audollent, dans *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1896, II, p. 802-7 ; en sens contraire, Gsell, *Mél. de l'École de Rome*, XVI, 1896, p. 447-8 ; XVIII, 1898, p. 90-91 ; XX, 1900, p. 95 (à corriger d'après ce qui suit). Bibliographie plus complète *apud* Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 354, n. 4.

2. Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 330-1.

3. Audollent, dans *Mélanges Cagnat* (Paris, 1912), p. 339 et suiv.

4. Dans Virgile (*Enéide*, IV, 58-59), Didon et Auna offrent des sacrifices

« Legiferae Cereri, Phoeboque, Patrique Lyaeo,

Iunoni ante omnes, cui vincla iugalia curae ».

Selon M. Baudissin (*Adonis*, p. 304), Cérès représenterait ici Tanit Pené Baal, et Junon, Astarté. Il se peut que Virgile ait voulu mentionner des divinités qui furent vraiment adorées à Carthage. Mais ne s'agit-il pas de la Déméter grecque, qui y fut introduite au début du IVe siècle ? Comme Servius le remarque, l'expression *Ceres legifera* répond à Δημήτηρ Θεσμοφόρος (conf. P. Foucart, *Les mystères d'Éleusis*, p. 62). Le poète ne se serait pas fait scrupule de commettre un anachronisme, à supposer qu'il s'en soit rendu compte. Il ne faut pas chercher une exactitude rigoureuse dans ce passage, qui attribue à la Junon phénicienne le rôle de la Iuno pronuba des Romains.

5. Noter en particulier que, dans l'Afrique septentrionale comme ailleurs, on immolait à Déméter-Cérès des porcs (conf. p. 44), victimes que les Phéniciens n'offraient pas à leurs dieux (Porphyre, *De abst. ab esu animal.*, I, 14 ; conf. Silius Italicus, III, 22-23).

6. *C. I. L.*, VIII, 1838 = 16498 (j'ai vu cette inscription : il y a Plutoni), 16693.

Il est vrai que Tertullien⁽¹⁾ parle d'une *Ceres africana*, qu'on a voulu opposer à la *Ceres graeca* d'une inscription de Tunisie⁽²⁾. Mais les indications qu'il donne au sujet des prêtresses de la « Cérès africaine » attestent que celle-ci était en réalité la Déméter grecque⁽³⁾. Quoiqu'on n'eût pas oublié son origine, cette divinité, adorée depuis six siècles en Afrique et peu répandue dans les autres provinces latines de l'Empire, pouvait être qualifiée d'africaine. Elle n'en resta pas moins distincte de la grande déesse punique : une dédicace s'adresse à *Caelestis* et à *Ceres*⁽⁴⁾.

Dans une série de monuments figurés, recueillis en Occident, surtout en Afrique et en Sardaigne, on reconnaît, soit avec certitude, soit avec vraisemblance, Astarté ou Tanit Pené Baal. Ces images, qui se répartissent sur plusieurs siècles, avant et après la chute de Carthage, offrent des types très divers.

Parfois, la déesse est nue. Sur une stèle⁽⁵⁾ et des bijoux⁽⁶⁾ trouvés en Sardaigne, elle se tient debout, les deux mains portées à ses seins, qu'elle presse comme pour en faire jaillir le lait nourricier. Nous n'avons pas à rechercher où ce motif fut inventé et comment il se propagea en Orient. Peut-être, en Sardaigne, a-t-il été copié sur des modèles apportés de Chypre, où il fut en grande faveur⁽⁷⁾ : statuettes en terre cuite⁽⁸⁾ ou autres

1. *Ad uxorem*, I, 6. *De exhortatione castitatis*, 13.

2 C. I. L., VIII, 10564 = 14381.

3. Conf., avec ces deux passages de Tertullien, Lucien, *Timon*, 17 ; Juvénal, VI, 50.

4. C. I. L., VIII, 27430. Un Romain d'Afrique fut prêtre de Cérès et d'Esculape (*ibid.*, 14447), comme un autre le fut de *Caelestis* et d'Esculape (*ibid.*, 16417). Mais cela ne suffit pour prouver l'identité de Cérès et de *Caelestis*.

5. A Nora. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 230, n° 62, pl. XXII, fig. 2, d.

6. Perrot et Chipiez, III, p. 828, fig. 589 ; la tête de la déesse est surmontée d'un attribut égyptien. Ces bijoux, plaques d'or estampées qui formaient des éléments de colliers, ont été recueillis en grand nombre : ils ont dû être fabriqués sur place.

7. Voir, entre autres, Perrot, III, p. 450, fig. 321 ; p. 555, fig. 379 et 380.

8. Des figurines représentant ainsi la déesse ont été trouvées en Sardaigne, où elles ont été soit importées, soit fabriquées d'après des modèles venus d'Orient, ou dans des moules de même provenance. Voir *supra*, p. 66, n. 3.

objets. La stèle prouve qu'il avait conservé sa signification religieuse. On ne l'a pas encore rencontré à Carthage⁽¹⁾. Sur un autre ex-voto sarde, la déesse nue tient des deux mains un disque, qu'elle appuie contre son corps⁽²⁾. Un disque semblable est tenu par une femme vêtue d'une longue robe, soit une divinité, soit une simple mortelle, sur des monuments et de menus objets découverts en Sardaigne et à Carthage : stèles fabriquées dans l'île⁽³⁾, statue funéraire de Carthage⁽⁴⁾, terres cuites⁽⁵⁾, etc.⁽⁶⁾. Qu'est ce disque ? La pleine lune⁽⁷⁾ ? Il fournirait alors un argument à ceux qui croient qu'Astarté fut de bonne heure une déesse lunaire : les terres cuites datent du VIIe ou du VIe siècle. Il convient d'ajouter qu'elles sont de style grec archaïque; si elles ont été fabriquées par des Grecs, comme on n'en peut guère douter, elles ne représentent pas une déesse phénicienne et il n'est pas probable que le disque soit la lune⁽⁸⁾. Est-ce un tambourin⁽⁹⁾ ? un gâteau rond⁽¹⁰⁾ ?

1. Il y a peut-être un souvenir de ce motif traditionnel dans des aiguères découvertes à Collo : voir p. 65.

2. Patroni, *l. c.*, p. 241, n° 75, pl. XXII, fig. 2, e.

3. Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; p. 310, fig. 233. Patroni, *l. c.*, p. 240-1, nos 69-74, pl. XXIII, fig. 2, c et d.

4. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 5, pl. I, fig. 2 (femme qui tient le disque d'une seule main). Une autre statue funéraire (*ibid.*, pl. I, fig. 3) tient un objet arrondi, qui n'est pas un disque plat, mais qui ressemble à un couvercle bombé et muni d'un bouton. Ou a sans doute voulu représenter un coffret à encens.

5. Voir *supra*, p. 67, n. 4. Dans l'île d'Ibiça, figurines plus récentes, qui sont très probablement de fabrication locale : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. VI, fig. 1 ; pl. VIII, fig. 1.

6. Plaquette d'ivoire, à Carthage : Babelon et Reinach, *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 26 et pl. I ; Perrot, III, p. 819, fig. 617.

7. Perrot (III, p. 451) y voit soit le disque lunaire, soit un tympanon.

8. Sur la grande figurine mentionnée p. 67, n. 4, le disque est peint en rouge : il est à croire que, si c'était la lune, on ne lui aurait pas donné cette couleur.

9. Conf. peut-être Perrot, III, p. 470, fig. 343 : figurine qui a dû être fabriquée dans l'île de Chypre ; la façon dont cette femme tient le disque prouve que c'est un tambourin. De Ridder, *Collection de Clercq*, V, p. 36, n° 4, pl. IV (statuette de Chypre) : c'est un tambourin que le personnage tient des deux mains sur sa poitrine.

10. Conf. une statue africaine de l'époque romaine, où le disque paraît bien être une galette : Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 45, pl. III, fig. 2.

A Hippone, sur la côte algérienne, a été exhumée une stèle⁽¹⁾ qui doit être postérieure à la destruction de Carthage⁽²⁾, mais qui, par le mode d'exécution⁽³⁾ comme par le sujet, se distingue des ex-voto des premiers siècles de notre ère. On y voit une femme, ne portant pour tout vêtement qu'un voile, jeté sur la tête ; elle tient une couronne et une branche de grenadier, emblème de fécondité ; elle est accompagnée d'un croissant et d'un astre⁽⁴⁾. Il faut rapprocher de cette image une stèle de Saint-Leu (près d'Oran)⁽⁵⁾ qui peut dater des environs de l'ère chrétienne : une femme nue y tient de ses deux mains un voile qui se recourbe au-dessus de sa tête. Dans l'art grec, auquel la civilisation punique a fait tant d'emprunts, le motif du voile déroulé en demi-cercle désigne souvent les divinités du ciel. Nous reconnâtrons donc ici la déesse que les Latins appelèrent Caelestis.

La maîtresse du ciel semble avoir été quelquefois représentée par les Phéniciens avec des ailes, deux ou quatre⁽⁶⁾. Peut-être est-ce Tanit Pené Baal qui apparaît sur un ex-voto de Carthage dont nous avons déjà parlé⁽⁷⁾ : munie d'une paire d'ailes, elle tient un croissant, qui, de ses cornes dressées, entoure un petit disque.

Sur le couvercle d'un sarcophage, déposé dans un caveau du IIIe siècle, a été sculptée l'image de la morte⁽⁸⁾. Cette Carthaginoise tient une colombe, animal consacré à Astarté. Elle est

1. Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 221-2 et figure.

2. Le croissant s'y présente dressé, et non retourné, comme sur les stèles puniques de Carthage.

3. L'image est gravée, non sculptée.

4. On signale une femme nue sur deux autres stèles trouvées à Hippone Leroy, *Notice sur Hippone* (Bône, 1903), p. 39 et 60.

5. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 64-63, pl. III, fig. 4.

6. C'est probablement elle qui se voit sur une coupe d'argent du VIIe siècle, découverte en Italie : Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne*, p. 89 et pl. I ; Perrot, III, p. 759, fig. 543. — Déesse ailée, sur un scarabée qui a été recueilli dans une vieille tombe de Carthage : Delattre, *Rev. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 13.

7. P. 250. Représentée à mi-corps ; vêtue.

8. Voir p. 208, n. 6.

coiffée de la dépouille d'un oiseau de proie. Deux grandes ailes, attachées à ses hanches, enserrant en se croisant le bas de son corps. Ce n'est pas là le costume ordinaire d'une mortelle. On l'a montrée semblable à celle dont elle était la prêtresse et qu'elle devait remplacer dans certaines cérémonies. La manière dont les ailes sont disposées rappelle des images d'Isis et d'autres divinités égyptiennes⁽¹⁾. La dépouille d'oiseau était une coiffure donnée par les Égyptiens à leurs déesses et à leurs reines, qu'ils regardaient comme des déesses. Nous la retrouvons en Phénicie, sur la tête de la maîtresse de Gebal, une Astarté figurée en Isis-Hathor⁽²⁾.

Le sarcophage de la prêtresse prouve, croyons-nous, que les Carthaginois se sont, eux aussi, inspirés parfois de l'art égyptien, quand ils ont voulu représenter Astarté ou Tanit Pené Baal. C'est peut-être encore la grande déesse phénicienne qui s'offre avec des attributs égyptiens sur un groupe de monnaies dont la plupart présentent des lettres puniques, monnaies antérieures à la chute de Carthage⁽³⁾ ; sur d'autres, à légendes puniques ou latines, qui furent frappées plus tard à Cossura (Pantelleria)⁽⁴⁾.

1. Il y a lieu cependant de se demander si ces ailes vont censées appartenir à la femme représentée, ou si elles ne sont pas la dépouille, vraie ou imitée, d'un grand oiseau dont cette femme aurait enveloppé son corps, de même que la dépouille d'un oiseau couvrirait sa tête.

2. C. I. S., I, pl. I du t. I.

3. Müller, Numism., III, p. 176-7 (nos 284-290) ; Suppl., p. 81 (n° 290 a) : la tête est coiffée d'une dépouille d'oiseau et surmontée d'un disque que flanquent deux cornes de vache. M. Babelon croit que ces monnaies ont été frappées par Carthage (voir supra, p. 9, n. 1) ; en tout cas, on en connaît un exemplaire antérieur à la destruction de cette ville : Bull. archéol. du Comité, 1893, p. 116.

4. A. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 24-25 ; planche, fig. 13 et suiv. : déesse avec un serpent au-dessus du front ; avec un disque solaire, flanqué de deux serpents et de deux plumes. M. Mayr (l. c., p. 29) croit que c'est une Astarté en Isis. — Sur une monnaie de Malte (Mayr, p. 9 ; planche, fig. 5), une tête de femme porte des attributs d'Isis. On se demande si ce n'est pas une Astarté (Mayr, *Die Insel Malta*, p. 125 ; Baudissin, *Adonis*, p. 201). Mais ce pourrait bien être une véritable Isis : d'autres images monétaires paraissent attester le culte à Malte, dans les deux derniers siècles avant notre ère, de divinités proprement égyptiennes : voir *infra*, p. 341.

Des statues en terre cuite, découvertes à Bir bou Rekba, près d'Hammamet, datent de l'époque romaine. Mais elles ont été placées dans un sanctuaire qui fut élevé à Baal et à Tanit Pené Baal, comme nous l'apprend une dédicace en langue punique. Plusieurs d'entre elles représentent une divinité étrangère au panthéon gréco-romain⁽¹⁾. C'est un être monstrueux, à tête de lion⁽²⁾, à corps de femme⁽³⁾, avec deux grandes ailes, qui, comme dans la statue de la prêtresse, forment une gaine autour des jambes. Cette déesse léontocéphale était certainement adorée au milieu du Ier siècle avant notre ère : elle se voit sur des deniers frappés par Q. Caecilius Metellus Pius Scipio, qui était alors le chef du parti pompéien en Afrique⁽⁴⁾. Elle tenait donc une place importante dans les croyances de cette contrée. L'image monétaire est accompagnée de trois lettres, sans doute les initiales de trois mots, GTA, dont le sens est incertain : on les a interprétées *G(enius) t(errae) A(fricae)*. Une déesse de la vallée du Nil, Sekmet, était figurée de cette manière, avec un corps de femme et une tête de lionne. Mais, si le type a été emprunté à l'art égyptien, il est à croire qu'il se rapporte ici à une divinité phénicienne, ou adoptée par les Phéniciens. Le lion fut mis en relation fort étroite avec différentes déesses de l'Asie occidentale, Cybèle, Atargatis, Ishtar, etc.⁽⁵⁾. Nous pouvons supposer

1 Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu* (Paris, 1910), p. 7, 16-17, 44-47, pl. III ; conf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol. romaine*, I, p. 240, fig. 229. Il y avait au moins cinq exemplaires. Des fragments d'une statue en terre cuite, représentant la même divinité, ont été trouvés récemment dans un sanctuaire de la région de Ghardimaou : Carton, C. r. Acad. Inscr., 1918, p. 340.

2. Un objet arrondi surmontait jadis la tête. C'était sans doute un disque, tel qu'on le voit sur les monnaies de Métellus dont nous allons parler.

3. La main gauche tient un petit vase.

4. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 280, n° 51 et fig. ; conf. *ibid.*, II, p. 135, n° 21.

5. Voir, entre autres, de Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 45. Pour Ishtar, Dhorme, *La religion assyro-babylonienne*, p. 88. On voit un lion au revers de monnaies qui furent frappées par les Carthaginois en Sicile et dont la face représente une déesse coiffée d'un bonnet (Müller, *Numism.*, II, p. 75-70, nos 16-17). Cette déesse est soit l'Asstarté phénicienne, soit la divinité, peut-être d'origine orientale, que l'on adorait sur le mont Éryx, et à laquelle les Phéniciens donnèrent le nom d'*Ashtart* (voir p. 348).

qu'à une époque très lointaine, de véritables lionnes avaient été les formes visibles de ces déesses. Puis celles-ci auraient reçu une forme humaine, et l'animal serait devenu leur compagnon : c'est là un fait que l'on constate dans diverses religions. Des monuments assyriens et hittites nous montrent la divinité debout sur le dos du quadrupède⁽¹⁾. Les Phéniciens ont adopté ce motif⁽²⁾ ; ils l'ont transporté en Afrique, où nous le retrouvons dans le sanctuaire de Bir bou Rekba : outre les exemplaires de la déesse léontocéphale, les fouilles ont mis au jour une sculpture en terre cuite représentant un lion, sur lequel est dressée une femme, aujourd'hui fort mutilée⁽³⁾. Plus tard, la divinité fut assise sur l'animal. A l'époque romaine, Cybèle et Atagartis chevauchent un lion. De même, l'Africaine *Caelestis*⁽⁴⁾. Le lion qui lui appartient a pu appartenir auparavant à Astarté⁽⁵⁾, à Tanit Pené Baal. Les preuves manquent pour affirmer qu'Astarté a été figurée entièrement en lionne, à une époque où l'on aurait regardé l'animal comme une manifestation de la déesse. Mais, sur un bas-relief d'Edfou, en Égypte, elle apparaît avec une tête de lionne⁽⁶⁾. On sait combien les Égyptiens, dans leurs images divines, ont usé de ce compromis entre la forme

1. C'est ainsi que les Égyptiens ont représenté une déesse qui a été adorée en Syrie par les Hittites et qui était apparentée à Astarté. Elle se tient debout sur un lion. Voir W.-M. Müller, *Asien und Europa nach altägypt. Denkmäler*, p. 314-5 ; Maspero, *Hist. ancienne*, II, fig. à la p. 159.

2. Stèle trouvée à Amrit, près d'Arad ; elle porte une inscription phénicienne Perrot, III, p. 413, fig. 283 ; de Clercq, *Collection de Clercq*, II, pl. XXXVI.

3. Merlin, *Le sanctuaire*, p. 9-10, 47-48, pl. VI, fig. 2. Sur le dos de la déesse, est tracée une inscription latine commençant par les lettres C A S, que M. Merlin propose d'interpréter *C(aelesti) A(ugustae) s(acrum)*.

4. Apulée, *Metam.*, VI, 4 (conf. supra, p. 262-3). Monnaies de Septime Sévère et de Caracalla, pourvues d'une inscription attestant qu'il s'agit de la déesse protectrice de Carthage : Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV, p. 114-6, pl. IX, fig. 2-9. C. I. L., VII, 759. Allusion dans Tertullien, *Apol.*, 12.

5. C'est probablement Astarté qui chevauche un lion sur une monnaie de Sidon, datant de l'Empire romain : Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménides*, p. 269, n° 1852, pl. XXXIII, fig. 7 (« Cybèle chevauchant un lion »).

6. Surmontée d'un disque. E. Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus recueillis dans le temple d'Edfou*, pl. XIII (et p. 17). C'est une couvre de l'époque ptolémaïque, mais l'artiste a dû se conformer à un type ancien.

animale et la forme humaine. Il n'est pas trop téméraire d'admettre que des Phéniciens, les imitant, ont représenté de la même manière leur grande déesse⁽¹⁾, et de donner le nom d'Astarté ou de Tanit aux statues de Bir bou Rekba.

Le plus souvent, cependant, les modèles ont été empruntés à l'art grec. On peut même se demander si des couvres purement grecques, images de divinités grecques, n'ont pas tenu lieu d'images d'Astarté : telles ces figurines en terre cuite, des VIIe-VIe siècles, qui se rencontrent dans des tombes, à Carthage et en Sardaigne, comme en Phénicie et en Chypre : Aphrodités tenant une colombe, déesses voilées assises sur un trône⁽²⁾ ; peut-être aussi certaines de ces statues dont des villes de Sicile furent dépouillées à la fin du Ve siècle. Les originaux grecs furent copiés à leur tour, avec plus ou moins d'habileté. Des céramistes fabriquèrent pendant longtemps des divinités assises, reproduisant les terres cuites ioniennes⁽³⁾. Ils firent des déesses, coiffées d'une haute couronne, enveloppées d'un large voile, parées d'un lourd collier⁽⁴⁾, imitations informes qui ont sans doute reçu le nom d'Astarté. Une statue de Solonte a pu être cette Astarté, assise sur un trône que flanquent deux sphinx⁽⁵⁾. Le motif de la déesse trônant, *Ops* ou *Caelestis*, s'est maintenu en Afrique sous l'Empire romain⁽⁶⁾. Au même temps appartiennent

1. Un dieu asiatique, le Cronos mithriaque, a été aussi représenté avec un corps humain et une tête de lion : Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, I, p. 75 et suiv.

2. Voir p. 66-67.

3. P. 67, n. 7.

4. P. 69, n. 6.

5. Perrot, III, p. 425-6, fig. 300-1. Cette statue est très mutilée. Le motif de la divinité sur un trône flanqué de sphinx a été importé d'Orient : conf. infra, p. 301, n. 1. — A Carthage, on a recueilli des fragments de figurines en terre cuite, représentant une déesse coiffée d'un bonnet pointu, assise sur un trône : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 589 ; Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 29-30, pl. V, fig. 2. Peut-être sont-ce des images d'Astarté.

6. *M. Alaoui*, Suppl., p. 167-8, nos 299 et suiv., pl. XCIII, fig. 1 et 2 (entre deux sphinx). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLVIII (même observation). Le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1917, p. 68 (idem). Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 16-17, 82-3 ; pl. I, fig. 2, et pl. XI, fig. 8. De Pachtere *Musée de Guelma*, p. 50 pl. II, fig. 3. Etc.

quelques statues en marbre, en pierre, en argile, représentant une femme, debout ou assise, qui porte un très jeune enfant⁽¹⁾ : il est permis d'y voir des images de Nutrix. Mais nous n'avons pas la preuve que Tanit Pené Baal ait été représentée ainsi à l'époque punique⁽²⁾.

Les dieux figurés sur les monnaies des cités phéniciennes de l'Occident devaient être ceux que l'on vénérât dans ces villes, qui en étaient les maîtres et les protecteurs. Nous croyons donc que la déesse des monnaies de Carthage est Tanit Pené Baal⁽³⁾ on sait qu'elle est copiée sur des effigies syracusaines⁽⁴⁾. Des monnaies, qui furent frappées plus tard en d'autres lieux, offrent une tête féminine diadémée⁽⁵⁾, ou voilée⁽⁶⁾, ou tout à la fois diadémée et voilée⁽⁷⁾ ; ou bien couronnée d'épis, avec ou sans voile⁽⁸⁾ ; couronnée de myrte⁽⁹⁾ ; coiffée, comme les Tychés gréco-asiatiques⁽¹⁰⁾, d'une couronne tourelée⁽¹¹⁾. Peut-être toutes ces têtes, qui rappellent, de près ou de loin, des types grecs, sont-elles des images d'Astarté, patronne de cent cités diverses. Divinité guerrière, elle a pu quelquefois être coiffée, d'un casque. J'ai déjà signalé une déesse lunaire casquée, sur une monnaie

1. Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 43, pl. III, fig. 2 (statue debout, en marbre). Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 83-84, pl. XI, fig. 2 (statue debout, en pierre). Merlin, *Le sanctuaire*, p. 20-21, 48-49, pl. IV (statue assise, en terre cuite; la femme allaite l'enfant qu'elle tient sur ses genoux). Voir aussi une stèle d'Henchir Mided : *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 330, n° 17.

2. Au sommet d'une stèle de Carthage, on avait cru distinguer l'image d'une femme tenant un poupon ; mais il semble bien qu'elle tienne une fleur : *C. I. S.*, 194, figure dans le texte et pl. XLVIII du t. I. D'ailleurs, il n'est pas prouvé que ce soit une déesse.

3. Conf. Meltzer, *Geschichte*, I, p. 131-2, 476.

4. P. 267.

5. Müller, *Numism.*, II, p. 40, nos 1 et 4; p. 42, n° 5 ; p. 44, n° 10.

6. *Ibid.*, III, p. 53, n° 63 (conf. *supra*, p. 254, n. 5); p. 67-68, nos 80-81; Suppl., p. 79, n° 233 a.

7. Monnaies de Malte : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 8-10; planche, fig. 2-4, 7-10. Monnaies africaines : Müller, II, p. 51, n° 21 ; p. 58, nos 34 et 35 ; p. 167, nos 374-5 ; III, p. 48, n° 59 ; p. 52, n° 62.

8. Müller, III, p. 38, n° 4, 8, 9.

9. *Ibid.*, III, p. 69, n° 82.

10. Et comme la déesse des bandeaux sacerdotaux africains : *supra*, p. 259.

11. Müller, II, p. 4-5, nos 6, 7, 10-12 ; p. 15, nos 28, 29 ; p. 23, nos 43-45 ; p. 50, n° 20 ; III, p. 60, 65, 138 (n° 311).

de l'île de *Gozzo*⁽¹⁾. Une tête féminine, à la fois casquée et tourelée, se voit sur une monnaie à légende néo-punique de la vieille colonie phénicienne d'Oea (Tripoli)⁽²⁾ : c'était, semble-t-il, une Astarté, qui fut du reste identifiée par les Romains avec Minerve⁽³⁾.

IV

On sait que, sur plusieurs milliers de stèles, découvertes à Carthage, le nom de la Dame Tanit Pené Baal est suivi de celui du Seigneur (*adôn*) Baal⁽⁴⁾ HMN⁽⁵⁾ (nous examinerons tout à l'heure comment ce mot était prononcé). Le même dieu

1. Voir p. 254, n. 2.

2. Müller, II, p. 15, n° 30. Déesse casquée, mais sans tour, sur des monnaies de la même ville : *ibid.*, p. 10, nos 34, 35 ; p. 20, n° 38. Voir aussi *ibid.*, p. 35 (de Cercina ou de Gergis). Image analogue sur des monnaies de la ville phénicienne de Sexi, en Espagne : A. Heiss, *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. XLVI. Déesse dit type d'Athéna sur des monnaies qui furent frappées dans la Sicile punique, à Solonte (B.-V. Head, *Historia numorum*, 2° édit., p. 170), à Éryx (*ibid.*, p. 139) et peut-être à Palerme (*ibid.*, p. 162).

3. Elle porte une égide, ornée d'une tête de Méduse, sur des monnaies frappées à Oea sous l'Empire : Müller, II, p. 16, nos 34 et 35 ; l'égide seule sur une autre monnaie d'Oea : *ibid.*, n° 32. — La déesse guerrière qu'adoraient au Ve siècle les Libyens riverains du lac Triton (c'est-à-dire de la petite Syrie) et qu'Hérodote nomme Athéna, n'avait peut-être rien de phénicien (conf. Gsell, *Hérodote*, p. 188-9). Mais il n'est pas impossible qu'à l'époque romaine, quelques Astartés ou Tanits guerrières aient été appelées *Minerva* ; qu'on ait, par exemple, donné ce nom à une statue de Bulla Begin, pourvue d'ailes, coiffée à la fois d'un casque et d'une couronne tourelée, réunissant ainsi divers attributs de la grande déesse phénicienne : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regio*, p. 13, pl. IV, fig. 3, et pl. VII, fig. 2 (il ne semble pas qu'il s'agisse ici d'une Athéna-Niké) ; conf., au même lieu, une statue analogue, mutilée : *ibid.*, p. 10, pl. IV, fig. 2. En Grèce, des Athénas phéniciennes, adorées, dit-on, à Corinthe et à Thèbes, étaient peut-être des Astartés (à supposer qu'elles aient été vraiment d'origine phénicienne). Une inscription bilingue de l'île de Chypre (*C. I. S.*, 95) appelle en grec Αθηνά une divinité que le texte phénicien nomme 'NT. Cette déesse Anat, qui paraît avoir été introduite en Syrie par les Hittites, fut bien connue des Égyptiens et représentée par ceux-ci en guerrière. Elle fut adoptée par les Cananéens et les Hébreux, et aussi, comme celle inscription le prouve, par certains phéniciens. Mais rien n'indique qu'elle ait été importée dans les colonies phéniciennes d'Occident.

4. *Baal* est omis aux nos 404, 405, 3248 ; *adôn*, aux nos 378 et 954.

5. Baal Hammon est invoqué seul au n° 403. Il n'est pas certain que le n° 3244, où Tanit manque également, ait été trouvé à Carthage ; il est en écriture néo-punique.

est mentionné, seul ou précédant Tanit Pené Baal, sur de nombreuses stèles de Constantine, qui datent du second et du premier siècle avant notre ère⁽¹⁾. Il figure seul sur une stèle d'Hadrumète⁽²⁾ et sur des ex-voto de l'époque romaine, à écriture néopunique, trouvés à Dougga⁽³⁾, Maktar⁽⁴⁾, Henchir Mided⁽⁵⁾, Sidi Ahmed et Hacheni⁽⁶⁾, lieux situés dans la Tunisie centrale⁽⁷⁾ ; à Guelma, dans l'Est de l'Algérie⁽⁸⁾ ; à Oudjel, à l'Ouest de Constantine⁽⁹⁾. A Henchir Medeïna, dans la région du Kef, on a exhumé la dédicace, en écriture néo-punique, d'un temple qui lui fut consacré ; il y est appelé le Seigneur Baal HMN d'Althiburos⁽¹⁰⁾ (c'était le nom de la ville antique).

En dehors de l'Afrique, il apparaît sur des inscriptions phéniciennes de Sardaigne⁽¹¹⁾, de Sicile⁽¹²⁾, de Malte⁽¹³⁾, c'est-à-dire dans des pays qui furent soumis à l'État punique. Notons cependant que, dans les deux inscriptions de Malte, l'alphabet est archaïque; on les a attribuées au VIe, et même au VIIe siècle⁽¹⁴⁾. Si l'estimation est exacte, ces stèles sont antérieures de plusieurs siècles à celles de Carthage : il serait donc douteux que

1. Berger, *Actes du XI^e congrès des Orientalistes*, IVe section, p. 273-294 ; conf. *Rép. d'ép. sémi.*, I, 327-340. Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 38-79, passim.

2. Euting, *Punische Steine*, p. 26, n° 9, pl. XXXIII (= Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigr.*, p. 432, n° 3).

3. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, 1896, p. 411, n° 17, et Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 124. Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 44, et Chabot, *l. c.*, p. 121.

4. Berger, *Journ. asiat.*, 1886, I, p. 335 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1890, p. 37. M. Alaoui, p. 62, nos 656-740, pl. XVIII. Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 88 et suiv.

5. *Rép.*, I, 177.

6. *Ibid.*, I, 304 et 306, où la mention du dieu n'est pas tout à fait certaine.

7. Voir aussi des stèles tunisiennes, dont la provenance exacte est inconnue Chabot, *Journ. asiat.*, 1911, I, p. 151-2, nos 10 et 11.

8. Chabot, *ibid.*, 1916, I, p. 84, 461 ; II, p. 498 et suiv.

9. *Rép.*, II, 783. — Peut-être aussi à Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 89, pl. II, fig. 4, où, après la mention de Baal, on pourrait restituer 'MN.

10. Berger, *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 460.

11. *C. I. S.*, 147 (Sulci).

12. *Ibid.*, 138 (Lilybée). Voir *supra*, p. 244, n. 4, pour un ex-voto trouvé près de Palerme.

13. *C. I. S.*, 123. Il faut certainement rétablir son nom au n° 123 bis. Pour d'autres inscriptions, actuellement à Malte, qui nomment à la fois Tanit et Baal Hammon, voir p. 244, n. 3.

14. Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, p. 43. Mayr, *Die Insel Malta*, p. 121, n. 4.

Baal Hammon eût été introduit dans l'île par les Carthaginois. Mais un type d'écriture ancien s'est peut-être maintenu à Malte plus longtemps qu'ailleurs⁽¹⁾.

En Phénicie, une inscription de Masoub, dans la banlieue de Tyr, porte les mots B'L HMN⁽²⁾. Il n'est pas certain qu'ils désignent le dieu⁽³⁾ ; on a traduit avec plus de vraisemblance « les citoyens d'Hammon », nom de lieu⁽⁴⁾. Au contraire, un dieu Baal HMN est indiqué de la manière la plus claire sur une inscription du IXe siècle, trouvée hors de la Phénicie, à Sendjirli, à l'Est du golfe d'Alexandrette⁽⁵⁾ ; ce texte, gravé par les soins d'un roi du pays, est rédigé en une langue étroitement apparentée, ou même identique au phénicien.

Sur les inscriptions africaines, l'orthographe HMN est quelquefois remplacée par HMN⁽⁶⁾, 'MN⁽⁷⁾, 'M'N⁽⁸⁾, 'MN⁽⁹⁾, et même MN⁽¹⁰⁾.

Les avis diffèrent sur la signification de ces lettres HMN, qui suivent le mot *Baal*, « le Maître ». Il paraît difficile de croire qu'elles représentent le nom propre d'un dieu, comme Eshmoun, Cid, Sakkôn, car elles ne se rencontrent pas dans

1. Conf. p. 182.

2. *Rép.*, III, 1205.

3. Comme le croit M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, I, p. 83.

4. G. Hoffmann, *Ueber einige phönikische Inschriften*, p. 20 et suiv. (dans *Abhandl. der Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen, Hist. phil. Classe*, XXXVI, 1890), Lagrange, *Études*, 21 édit., p. 489. Lidzbarski, 1. c., p. 23. — Il est également très douteux qu'un lieu mentionné dans la Bible (*Cantiques des Cantiques*, VIII, 11; voir aussi *Judith*, VIII, 3) ait dû son nom à un dieu phénicien appelé Baal Hammon. L'orthographe n'est pas la même (B'L HMWN).

5. Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, III, p. 223 (I. 16).

6. *C. I. S.*, 774, 953, 1197, 2939, 3098, 580 et 3251 (ces deux dernières inscriptions sont en écriture néo-punique).

7. *Ibid.*, 378, 1437, 1537, 2089, 2697, 3139, 3244, et des inscriptions plus récentes, non trouvées à Carthage.

8. *Ibid.*, 3149.

9. *C. I. S.*, 787, 960, et des inscriptions non carthagoises plus récentes. Pour ces différences d'orthographe, voir Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 34, auquel j'ai emprunté la plupart des références.

10. *C. I. S.*, 1183 (peut-être une faute de graveur). Plus tard, sur des inscriptions néo-puniques de Guelma : Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 84 ; II, p. 498 et suiv. On trouve aussi les orthographes M'N (Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 88, n. 17) et M'N (*infra*, p. 283, n. 5).

les noms théophores. Quelques-uns supposent que c'est une épithète jointe à *Baal*, épithète qui serait analogue à *addir*, dans *Baal addir*, « le Maître puissant »⁽¹⁾. *Hamman* se rattacherait à une racine signifiant « être brûlant », et marquerait la nature solaire du dieu⁽²⁾. Mais l'hypothèse se heurte à des objections linguistiques⁽³⁾. D'autres y voient un nom géographique. Dans l'inscription de Sendjirli, il est bien tentant d'y reconnaître le mont Amanus, qui se dresse au-dessus de ce lieu⁽⁴⁾ : Baal Haman, le Baal, le Maître de l'Amanus, rappellerait Baal Libanon, le Maître du Liban, que mentionnent des inscriptions phéniciennes très anciennes⁽⁵⁾, et Baal Hermon, le Maître de l'Hermon, dont il est question dans la Bible⁽⁶⁾. Mais comment le Baal de l'Amanus, d'une montagne située assez loin de la Phénicie, se serait-il imposé aux Phéniciens au point d'émigrer avec eux en Occident, de devenir une des principales divinités de Carthage et, par l'intermédiaire de Carthage, la principale divinité de beaucoup d'Africains ? On pourrait penser à quelque autre nom géographique⁽⁷⁾ : nous venons de dire que, près de Tyr, il y avait un lieu appelé Hammon⁽⁸⁾. Il faudrait

1. Voir p. 295.

2. Voir (après Movers et d'autres) Baethgen, *Beiträge*, p. 25 et 28 ; Lagrange, *Études*, p. 88 ; Baudissin, *Adonis*, p. 304.

3. Halévy, *Mélanges d'épigraphie*, p. 43. Nöldeke, *Westdeutsche Zeitschrift*, XIV, 1895, p. 75.

4. Hypothèse indiquée par Halévy (*Mélanges de critique de l'histoire*, p. 426), longtemps avant la découverte de l'inscription de Sendjirli. A propos de cette inscription, voir Halévy, *Rev. sémitique*, X, 1912, p. 30 ; Lagrange, *Rev. biblique*, II, 1912, p. 257-8.

5. *C. I. S.*, 5.

6. *Juges*, III, 3 ; *I Chron.*, V, 23 (où ce nom est donné au lieu où l'on adorait le Baal de l'Hermon).

7. Conf. Lidzbarski, *Ephem. f. sem. Epigr.*, III, p. 230, qui repousse l'identification du Baal HMN de Sendjirli et de celui des inscriptions puniques. — Un *Bebellahamon* est mentionné parmi des dieux syriens dans une dédicace latine trouvée en Dacie (*C. I. L.*, III, 7954). M. Isidore Lévy (*Rev. des études juives*, 1901, II, p. 188) propose de corriger *Behellahamon*. Mais nous ignorons ce qu'était ce dieu.

8. P. 279. Dans l'inscription de Masoub citée à cet endroit, Astarté est appelée « divinité d'Hammon (HMN) ». De même MLK Ashtart. dans une inscription trouvée près de là, à Oumm et Aouâmid : *C. I. S.*, 8. Pour Hammon, nom géographique, voir aussi *Josué*, XIX, 28 (probablement le même lieu) ; *Inscr. Graecae ad res Romanas pertinentes*, III, 1074.

alors distinguer le Baal de l'Amanus et un dieu phénicien, le Baal d'Hammon. Mais rien ne prouve qu'en ce lieu, ou dans quelque lieu homonyme de Phénicie, ait été adoré un Baal particulièrement célèbre⁽¹⁾. D'autres⁽²⁾ ont rapproché HMN des *hammanim* ; mentionnés assez fréquemment dans la Bible⁽³⁾, plusieurs fois avec des *asherim*, pieux consacrés à la déesse de la fécondité dans les sanctuaires cananéens. Comme les *maccebôt*⁽⁴⁾, les *hammanim* étaient, autant qu'il semble, des pierres dressées auprès des autels⁽⁵⁾. Serait-ce au dieu Baal Hamman que ces objets saints auraient emprunté leur nom⁽⁶⁾ ? Ou, au contraire, Baal Hamman signifierait-il « le Maître du *hamman* »⁽⁷⁾, le dieu que l'on adorait dans le hamman ? Si nous adoptons la seconde hypothèse, devons-nous rattacher hamman à la racine qui exprime l'idée de chaleur, y chercher une allusion au soleil, croire, par conséquent, que le dieu du hamman était un dieu solaire⁽⁸⁾ ? Tout cela est fort incertain.

Enfin, l'on a proposés d'identifier Baal HMN avec Amon,

1. Quant à l'hypothèse qui fait de HMN un nom de l'Afrique (Halévy, *Mélanges d'épigraphie*, p. 45), elle s'appuie sur une mauvaise interprétation d'un passage d'Étienne de Byzance. Celui-ci explique ainsi le terme Ἀμμωνία (édit. Meineke, p. 86) : « La Libye intérieure; toute la Libye a été même appelée ainsi, d'Ammon Il s'agit d'une épithète de formation grecque, tirée du nom du grand dieu des Libyens, du dieu de l'oasis d'Ammon.

2. Gesenius, Movers, Ed. Meyer (dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2870), etc.

3. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, p. 214.

4. Conf. *infra*, p. 372 et 392.

5. Halévy (*Mélanges d'épigraphie*, p. 46) fait cependant remarquer que, dans II *Chron.*, XXXIV, 4, on lit : « Il coupa les *hammanim* qui s'élevaient au-dessus des autels », ce qui peut convenir à des objets en bois, non à des objets en pierre. — Philon de Byblos (I, 5, dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564) parle d'inscriptions tracées sur des Ἀμμούνεα, que l'on conservait dans des temples phéniciens. L'hypothèse qui reconnaît dans ces objets des *hammanim* n'est pas invraisemblable.

6. Opinion de Baethgen, *Beiträge*, p. 28-29.

7. Opinion d'Ed. Meyer (dans le *Lexikon* de Roscher, *l. c.*, et dans *Der Papyrusfund von Elephantine*, p. 61-62) et d'autres.

8. Une inscription de Palmyre, datant de la fin du premier siècle après J.-C., indique qu'un *hammana* (HMN') fut consacré au Soleil, avec un autel : G.-A. Cooke, *Text-book of North-semitic inscriptions*, p. 298, n° 136. .

9. Gesenius, *Monumenta*, p. 172. Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 383, Berger, *Gazette archéol.*, 1879, p. 136-140. *C. I. S.*, I. t. I, p. 288. Etc.

Ammon, dieu égyptien dont le culte s'était répandu au loin chez les Libyens dès une époque antérieure à la colonisation phénicienne⁽¹⁾. Que, primitivement, ce Baal n'ait eu rien de commun avec Ammon, c'est ce qu'atteste l'orthographe HMN les Hébreux, et sans doute aussi les Phéniciens, transcrivaient MWN le nom du dieu thébain⁽²⁾. Quelle que soit la manière dont on explique HMN, il est vraisemblable que Baal HMN est un dieu importé de Phénicie en Occident et qui a pu l'être aussi bien à Malte qu'à Carthage⁽³⁾. Mais ce dieu d'aspect phénicien a été adoré surtout en Afrique ; il a même été en plus grand honneur chez les Africains que chez les Carthaginois, puisque, hors de Carthage, il avait le pas sur Tanit Pené Baal et que, le plus souvent, il était invoqué seul. On est donc amené à supposer qu'il a pris la place du grand dieu des Libyens. Carthage aurait adopté Ammon⁽⁴⁾, comme l'adoptèrent les Grecs de la Cyrénaïque, qui en firent un Zeus. Elle l'aurait identifié avec Baal HMM⁽⁵⁾. De leur côté, beaucoup d'indigènes, adorateurs d'Ammon, l'auraient adoré désormais sous sa forme phénicienne.

Les arguments mis en avant pour soutenir l'identité de Baal HMN et d'Ammon ne sont pas tous convaincants. Ammon fut à l'origine un dieu bélier; quand on le représenta avec un corps humain, ses images gardèrent, de cet animal, la tête

1. Voir t. I, p. 251-2.

2. Jérémie, XLVI, 25. Nahum, III, 8.

3. Au contraire, selon Berger (*Gaz, archéol.*, 1879, p. 140), « il est fort possible que les Phéniciens, trouvant en Afrique le dieu Ammon, aient sémitisé son nom, pour lui donner un sens qui s'alliât avec leurs conceptions mythologiques ». Ce qui, naturellement, ne peut pas être admis, si le Baal HMN de l'inscription de Sendjirli était le même dieu que celui des Phéniciens d'Occident.

4. Il est probable qu'elle le connut par les Libyens qui l'entouraient, qu'elle n'alla pas le chercher jusque dans son fameux sanctuaire de l'oasis de Syouah. Les textes qui nous montrent Hannibal envoyant consulter l'oracle de l'oasis sont sans valeur : Silius Italicus, III, 6 et suiv., 647 et suiv. ; Pausanias, VIII, 11, 11.

5. On pourrait toutefois se demander si cette assimilation de Baal HMN et d'Ammon ne s'était pas faite déjà en Orient, à l'époque où les Phéniciens dépendaient des rois de Thèbes, la ville d'Ammon, à l'époque où ces rois fondaient des temples de leur dieu en Asie.

seule dans l'art égyptien, puis seulement les cornes dans l'art grec. D'autre part, le bélier était une victime qu'on offrait à Baal HMN, devenu plus tard Saturnus⁽¹⁾. Mais ce rapprochement ne prouve rien, car on immolait aussi des taureaux à Baal HMN-Saturnus⁽²⁾ et l'on sacrifiait des béliers à d'autres dieux. Au djebel Bou Kournîne, non loin de Tunis, on adorait, dans les premiers siècles de notre ère, un Saturnus Balcaranensis, épithète qui représentait l'expression punique Baal Qarnaïm, « le Maître des deux Cornes ». Mais ces cornes désignaient les deux sommets de la montagne⁽³⁾, non pas les cornes qu'aurait portées le dieu et qu'en fait, ses images ne portent nullement, car il est figuré sous les traits classiques de Cronos-Saturne⁽⁴⁾.

Plus importantes sont les observations que suggèrent les noms, dont la ressemblance fut encore accrue par des changements d'orthographe, c'est-à-dire de prononciation. Ce n'est sans doute pas uniquement à des fautes de graveurs qu'il faut attribuer le remplacement, dans quelques inscriptions puniques, de la gutturale forte heth (H) par une gutturale plus faible, ou même sa suppression⁽⁵⁾. En revanche, le nom du dieu égypto-libyen est souvent écrit Hammon, et non Ammon, par des auteurs latins⁽⁶⁾ et sur des inscriptions latines⁽⁷⁾ : ce qui s'explique

1. Voir *infra*, p. 415.

2. Voir p. 414 ; pour *Saturnus*, C. I. L., VIII, 8246, 8247, et les images de nombreuses stèles.

3. Conf. Toutain, *Mél. de l'École de Rome*, XII, 1892, p. 103-4. Le nom actuel de cette montagne se rattache directement à son nom ancien.

4. Toutain. *l. c.*, p1. I et II. Un Saturne cornu, représenté sur une stèle d'El Kantara, près de Biskra, n'a pas les cornes de bélier recourbées qui sont propres à Ammon : *Bull. archéol. du Comité*, 1898, fig. à la p. 152.

5. *Supra*, p, 279. Au C. I. S., n° 3149, noter l'orthographe du mot 'M'N, qui suit *Baal*. Les éditeurs du *Corpus* font observer qu'on devait prononcer *Ammôn*, car la lettre *aïn* représente d'ordinaire le son *a*, et la lettre *aleph* le son *o*. Conf. M'N, après *Baal*, sur une inscription de Guelma : Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p.461.

6. Cicéron, *De divinat.*, I, 1, 3, et 43, 95 ; Virgile, *Énéide*, IV, 198 ; etc. : voir Parthey, dans *Philol. und hist. Abhandl. der Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1862, p. 134-5.

7. Formes *Hammon*, *Hammonius* : C. I. L., VIII, 2400, 9018, 21333, 24519 ; *ibid.* VI, 378 ; III, 3463.

apparemment par la forme punique HMN⁽¹⁾. Il est donc naturel d'admettre que la ressemblance fortuite des noms détermina l'identification des dieux; qu'ensuite, cette identification fut cause de la confusion des noms.

L'Ammon adoré par les Libyens était Ammon-Râ⁽²⁾, Ammon-Soleil⁽³⁾. Or, même si l'on conteste l'étymologie qui rattache HMN au soleil, on a quelques raisons de croire que Baal HMN a été mis en relation étroite avec cet astre. Il est vrai que nous n'en trouvons pas la preuve dans les monuments contemporains de la première Carthage. Le disque solaire, ailé et flanqué de deux serpents, qui est fréquent sur les stèles dédiées à Tanit et à Baal, peut être, comme le croissant de la lune, un symbole divin assez vague et ne pas se rapporter spécialement au dieu invoqué dans l'inscription⁽⁴⁾. Des noms théophores, dans la composition desquels entre le mot *shemesh* (soleil), impliquent l'adoration d'un dieu solaire⁽⁵⁾. Il en est de même du nom *Maqom Shemesh*, « la ville du Soleil », donné à Lixus sur des monnaies postérieures à la domination carthaginoise⁽⁶⁾; de la tête radiée du soleil sur des monnaies que la vieille cité d'Hadrumète fit frapper à l'époque romaine⁽⁷⁾. Cependant rien ne permet

1. Conf., entre autres, Cumont, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissown, VII, P. 2311.

2. Plus exactement *Ré*.

3. Voir t. I, p. 251-2.

4. Voir *infra*, p. 359.

5. *Supra*, p. 232, n. 1. La mention du « dieu Soleil » (*Shemesh*) sur une inscription de Carthage n'est pas vraisemblable : *Rép. d'ép. sém.*, I, 13 (1. 5) et 236.

6. T. II, p. 174.

7. Müller, *Numism.*, II, p. 51-52 : figuré jeune et imberbe ; cette tête est parfois accompagnée d'un trident (qui, sur d'autres monnaies d'Hadrumète, accompagne une tête barbue, peut-être celle d'un dieu assimilé à Poseidon). Des monnaies de Clodius Albinus, qui était né à Hadrumète, et de Septime Sévère représentent probablement le même dieu solaire, reconnaissable aux rayons qui entourent sa tête: il tient un caducée et un trident, parfois des épis : Cohen, *Description des monnaies impériales*, 2^e édit., III, p. 421-3, nos 65-67, 70-72 ; IV, p. 65, nos 620-1 ; p. 67, nos 637-8. — La tête imberbe et radiée du Soleil se voit aussi sur des monnaies de Malaca, en Espagne: d'autres monnaies de la même ville portent l'image d'un temple, avec l'inscription (« Soleil ») : c'était le sanctuaire de ce dieu solaire. Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. XLV et p. 312.

d'affirmer qu'il s'agit de Baal Hammon : il y avait très probablement d'autres divinités solaires chez les Phéniciens d'Occident. Mais de nombreuses stèles de Maktar montrent, au-dessus d'une dédicace néo-punique à Baal Hammon, une grande image du Soleil⁽¹⁾, un visage entouré de rayons, qui n'est pas un motif banal, comme le croissant⁽²⁾ : figure et inscription se complètent⁽³⁾. Au temps où ces ex-voto furent faits, aux Ier-IIe siècles après Jésus-Christ, Baal Hammon était certainement regardé comme un dieu solaire. S'il l'était déjà beaucoup plus tôt, s'il ressemblait à Ammon, non seulement par son nom, mais encore par sa nature,⁽⁴⁾ il avait dû sans peine se confondre avec lui.

On objectera que, si le groupe de lettres HMN représentait en Afrique le nom propre d'un dieu, il est étonnant qu'il ne se rencontre pas dans les noms théophores. Peut-être les Carthaginois, tout en identifiant Baal HMN et Ammon, se sont-ils souvenus que, dans leur langue, HMN, employé seul, n'était pas un nom divin et ne pouvait pas en remplir les fonctions. Ils ne semblent pas avoir créé beaucoup de noms théophores : ils se servaient surtout de ceux qu'ils avaient reçus de Tyr. Pour mettre leurs enfants sous la protection de Baal HMN, il leur suffisait de choisir des noms dans la composition desquels

1. Voir, entre autres, *M. Alaoui*, pl. XVIII, nos 637 et 693 ; Gesenius, *Monumenta*, pl. XXI.

2. Figure analogue, au sommet de stèles trouvées dans la même région, à Aïn Barchouch (*M. Alaoui*, pl. XXI, n^{os} 780-1) ; à Medeina (*ibid.*, Suppl., p. 65-66, n^{os} 1108 et 1111 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXXVII-VIII) ; à la Ghorfa (*M. Alaoui*, pl. XVIII, n^o 742 ; pl. XIX, nos 746-7). Voir aussi à Tébessa : Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 21, pl. II, fig. 3.

3. Remarquons encore, sans donner à cet argument la valeur d'une preuve, que Baal Hammon l'ut identifié avec *Saturnus* : or des Baals phéniciens et syriens, également identifiés avec *Cronos-Saturnus*, étaient des dieux solaires, du moins dans les premiers siècles de notre ère : *Inscr. Graec. ad res Rom. pertin.*, III, 1076 ; Servius, *In Aeneid.*, I, 729 ; conf. Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 138, 358, 380.

4. Pourtant une autre hypothèse n'est pas insoutenable dans l'état actuel de nos connaissances : Baal HMN ne serait devenu un dieu solaire qu'en Afrique, après son identification avec Ammon.

entraîna le mot *Baal*: ces noms étaient chez eux fort nombreux⁽¹⁾. Leur Baal, leur Maître par excellence, c'était peut-être, non plus le dieu que les Tyriens désignaient ainsi, mais Baal HMN. Indépendamment des noms théophores, *Baal* apparaît, nous l'avons dit, sans être suivi d'un autre terme, dans quelques dédicaces puniques : elles s'adressent, croyons-nous, à Baal Hammon, qui, en Afrique, était le plus populaire des Baals⁽²⁾.

Admettant, non l'identité primitive, mais l'identification d'Ammon et de Baal HMN, nous appellerons celui-ci Baal Hammon. Nous ne prétendons pas, du reste, que cette identification ait été générale. Au contraire, beaucoup d'indigènes continuèrent à adorer Ammon et ne le transformèrent pas en Baal Hammon. Il en fut ainsi dans la région des Syrtes⁽³⁾, où même des hommes qui s'exprimaient en langue punique invoquaient, au début de notre ère, Ammon, nom qu'ils écrivaient sans y mettre un *heth* et sans le faire précéder du mot *Baal*⁽⁴⁾.

Du Baal Hammon punique, nous n'avons aucune image certaine⁽⁵⁾. Divers monuments de Tunisie et d'Algérie, dont la plupart, sinon tous, sont postérieurs à la destruction de Carthage, offrent une tête de dieu, pourvue de grandes cornes de bélier,

1. Voir p. 237.

2. P. 238.

3. La Table de Peutinger indique, à l'Ouest de Sabratha, un lieu appelé *Ad Ammonem* ; conf. Géogr. de Ravenne, V, 5, édit. Pinder et Parthey, p. 350, I. 16. Ptolémée, IV, 3, 11, édit. Müller, p. 659 : lieu appelé Ἀμμωνος, dans la même région. Corippus mentionne souvent Ammon (qu'il qualifie à plusieurs reprises de *corniger*), comme un dieu adoré par des indigènes de la Tripolitaine et du Sud de la Tunisie : *Johannide*, II, 110 ; III, 81 ; VI, 116, 147, 179, 190, 556 ; VII, 513, 519, 534 ; VIII, 252, 304.

4. *Rép.*, II, 662 dédicace néo-punique « au Seigneur, à Ammon (ʿMN) découverte non loin de Lebda; elle date de 15-16 après J.-C. — Sur une inscription néo-punique de Cherchel, on a cru reconnaître une invocation « à notre seigneur Ammon (ʿMN, non précédé de *Baal*) Euting, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XXX, 1876, p. 286 ; Blau, *ibid.*, p. 738 (Derenbourg, *C. r. Acad. Inscr.*, 1875, p. 260, donne une interprétation différente).

5. Des figurines, trouvées en Phénicie et probablement en Chypre (on n'en tonnait pas de l'Afrique du -Nord), représentent un dieu trônant entre deux béliers : Perrot et Chipiez, III, p. 73, fig. 23 ; p. 199, fig. 140. Même quand il porte des cornes de bélier, il n'est pas nécessaire d'admettre que ce soit le dieu punique Baal Hammon : ce pourrait être Zeus Ammon.

qui s'enroulent en avant des tempes⁽¹⁾. C'est ainsi que, combinant les traits du Zeus hellénique et la nature de l'Ammon égypto-libyen, les Grecs ont figuré leur Zeus Ammon. Dans les pays africains où la civilisation phénicienne s'était répandue, de telles images ont pu être empruntées à l'art grec pour représenter Baal Hammon. Mais elles pourraient aussi bien représenter le libyen Ammon. Sur les bandeaux sacerdotaux dont nous avons parlé⁽²⁾, le dieu à cornes de bélier doit être vraiment Baal Hammon, compagnon de Tanit Pené Baal, car ces objets se rapportent sans doute à un culte punique. Il est permis de reconnaître aussi Baal Hammon dans une idole très grossière, à cornes de bélier, découverte sur le littoral de l'Oranie, à Saint-Leu⁽³⁾, où l'on a recueilli en même temps une stèle offrant l'image d'Astarté ou de Tanit⁽⁴⁾, et d'autres stèles portant des dédicaces phéniciennes⁽⁵⁾. Cependant le Baal Hammon adoré dans la première Carthage a peut-être été, comme nous allons le voir, figuré d'une autre manière.

En cent lieux de l'Afrique romaine, on a trouvé des inscriptions latines mentionnant Saturnus, des monuments qui

1. Fragment de tête trouvé en Tunisie : Doublet et Gauckler, Musée de Constantine, p. 95, pl. VII, fig. 3 : cette œuvre ne semble pas être de l'époque romaine. Disque de bronze, sans doute antérieur à notre ère, découvert à Gunugu, qui fut une colonie phénicienne : Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCLXXIII. Plusieurs têtes, sur un osuaire en plomb de Cherchel, où s'éleva aussi une colonie phénicienne : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 69 et fig. Médaillons-pendeloques en argent et en bronze trouvés dans des tombes de l'époque romaine, près de Batna et près de Tébessa, avec des bandeaux sacerdotaux qui représentent le même dieu cornu : Doublet et Gauckler, 1. c., p. 52-53 et lit.; Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, p. 56-57 et pl. IX. La tête du dieu barbu à cornes de bélier apparaît aussi sur des monnaies africaines : Müller, *Numism.*, III, p. 18, nos 22, 26, 28, 31 ; p. 42-43, nos 55, 56 ; Suppl., p. 73, n° 17 a.

2. P. 258-9.

3. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 68, pl. IV, fig. 6.

4. Voir p. 271.

5. C'est peut-être aussi Baal Hammon que représente un buste d'homme barbu, à cornes de bélier, ornant un lampadaire de l'époque romaine, trouvé dans le sanctuaire d'El Kénissia, près de Sousse : Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 130-2, pl. VI, fig. 3. Une inscription punique atteste que Tanit Pené Baal était adorée dans ce sanctuaire (*supra*, p. 244, n. 2) : elle a pu y être associée à Baal Hammon.

représentent un dieu sous les traits de Cronos-Saturne. Disposition de certains sanctuaires, rites, consécration de stèles après des sacrifices, images tracées sur ces stèles, titres et épithètes accolés parfois à *Saturnus*, tout prouve qu'il s'agit d'un dieu punique, déguisé sous un vocable latin, sous un visage emprunté à l'art classique⁽¹⁾.

Il est possible que ce dieu n'ait pas été partout le même. En Orient, divers Baals ont été assimilés à Cronos-Saturne⁽²⁾ ; divers Baals, plus ou moins apparentés, ont pu être adorés dans le monde phénicien d'Occident, dans Carthage même, et survivre à la conquête romaine, en recevant les uns et les autres le nom de *Saturnus*. Pourtant, en Afrique, le seul Baal dont l'identification avec *Saturnus* soit certaine est Baal Hammon. La large diffusion des deux cultes sur un domaine commun ferait admettre cette identification, même en l'absence d'autres preuves. Celles-ci ne font pas défaut. A Constantine, une dédicace latine à Saturnus a été placée en un lieu où l'on avait érigé auparavant un grand nombre de stèles puniques, dédiées à Baal Hammon⁽³⁾. A Dougga, un temple de *Saturnus* s'éleva sur l'emplacement d'une aire remplie d'ex-voto, dont l'un porte une dédicace punique à Baal Hammon⁽⁴⁾.

L'assimilation de Baal Hammon et de Cronos-Saturne datait de plus loin. Des textes⁽⁵⁾ mentionnent un Κρόνος, un

1. J. Toutain, *De Saturni dei in Africa Romana cultu*, Paris, 1894. Le même, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Ire, partie, III, p. 15 et suiv.

2. Philon de Byblos, II, 14 et suiv., IV, V (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 567-570). Clitarque, dans *Scholia Graeca in Platonem*, coll. Didot, Platon, t. III, p. 321. Quinte-Curce, IV, 3, 23. Porphyre, *De abstinentia ab esu anim.*, II, 56. Servius, *In Aeneid.*, I, 729. Damascius, *Vita Isidori*, 115 (Didot, p. 131). Eusèbe, *Laud. Constantini*, 13. Théophile d'Antioche, *Ad Autolyicum*, III, 29. Théodoret, *In Psalm.* CV, v. 28-29 (*Patrol. Graeca*, LXXX, p. 1729 ; conf. *ibid.*, LV, p. 663). *Inscr. Graec. ad res Rom. pertin.*, III, 1076, 1086. Voir probablement déjà Sophocle, dans un fragment de l'*Andromède* (Didot, p. 332, n° 457).

3. Gsell, *Bull. archéol. du Comité.* 1917, p. 333, n° 51.

4. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 411. n° 17. A Bir bou Rekba, un Baal (associé à Tanit Pené Baal), qui prit ensuite le nom de Saturnus, était vraisemblablement Baal Hammon : voir *infra*, p. 298.

5. Outre ceux que nous allons citer; voir Diodore, V, 66, 5.

Saturnus, qui était grandement vénéré et craint là Carthage : comme le Saturne africain de l'époque romaine⁽¹⁾, il devait se confondre avec ce Baal Hammon, tant de fois invoqué sur les stèles de la capitale⁽²⁾. On lui offrait des victimes humaines, des enfants⁽³⁾. Ce fut dans son temple qu'Hannon plaça l'inscription où il rendait compte de l'expédition mémorable entreprise le long des côtes de l'Océan⁽⁴⁾. Diodore⁽⁵⁾ décrit brièvement la statue en bronze du terrible dieu, dont les mains inclinées recevaient les jeunes victimes et les laissaient glisser dans une fournaise⁽⁶⁾. Elle devait être bien connue des Grecs qui avaient visité Carthage. Il n'est pas probable qu'elle ait reproduit les traits de Zeus Ammon s'il en avait été ainsi, on aurait appelé ce Baal Zeus, et non Cronos.

Au III^e siècle avant notre ère, les Massyles, nation numide, adoraient, dit-on, Cronos et lui offraient, eux aussi, des victimes humaines⁽⁷⁾. Était-ce un dieu proprement africain, qu'on aurait

1. Auquel des prêtres offraient encore des enfants en sacrifice (Tertullien, *Apol.*, 9), comme les Carthaginois en offraient à leur « Saturne » : ce qui, entre autres arguments, atteste qu'il s'agit du même dieu.

2. Servius (*In Aeneid.*, IV, 680) indique que les *patrii dii* de Carthage étaient *Saturnus* et *Iuno* (c'est-à-dire Baal Hammon et Tanit Pené Baal).

3. Pseudo-Platon, *Minos*, 5. Clitarque, dans *Schol. Gr. in Platonem*, coll. Didot, Platon, t. III, p. 321, et dans Suidas, s. v. 2 Σαρδάνιος γέλως. Varron, apud saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 19 : conf. *ibid.*, 20. Diodore, XIII, 86, 3 ; XX, 14, 4 et suiv. (conf. Pescennius Festus, apud Lactance. *Inst. div.*, I, 21 ; Eusèbe, Laud. Constantini, 13). Denys d'Halicarnasse, I, 38. Quinte-Curce, IV, 3, 23. Plutarque, *De sera numinis vindicta*, 6 (*Moralia*, Didot, 1, p. 667) ; *De superstitione*, 13 (*ibid.*, p. 203) ; *Reg. et imper. apophth.*, Gelo, 1 (*ibid.*, p. 208). Porphyre, *De abstin.*, II, 27. Dracontius, V, 150. Pour ces sacrifices d'enfants au Saturne carthaginois, voir *infra*, p. 408 et suiv.

4. T. I, p. 473.

5. XX, 114, 6. Voir aussi Clitarque, *ll. cc.*

6. Des textes hébreux de basse époque décrivent une statue de « Moloch », le dieu auquel on avait jadis sacrifié des enfants en Palestine. Elle avait une tête de veau. Ses mains étaient disposées de manière à recevoir ce qu'on venait lui offrir. Le feu consumait les victimes à l'intérieur de son corps, qui était creux. Voir M. Mayer, dans le *Lexikon* de Roscher, II, p. 1505. Je ne sais quelle est la valeur de cette description et dans quelle mesure on a le droit d'appliquer au Cronos de Carthage ce qui est dit de Moloch.

7. Hésianax, dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 70-71, n° 11 : indication peu sûre (conf. ici, t. III, p. 83). On attribue la même coutume à des Sardes, adorateurs, eux aussi, d'un Cronos : *Fr. hist. Gr.*, I, p. 199, nos 28 et 29 ; p. 380, n 11 et 12.

identifié avec le Cronos carthaginois à cause de ces sacrifices ? ou Baal Hammon, adopté dès cette époque par des autochtones ?

Cronos-Saturne se retrouve en Occident dans des régions qui furent soumises à la domination ou à l'influence des Phéniciens. Des divinités indigènes peuvent se cacher sous ces noms, aussi bien que des Baals⁽¹⁾. La seconde hypothèse est vraisemblable pour le Cronos qui possédait un temple tout près de Gadès, à l'extrémité Nord-Ouest de l'île de Léon⁽²⁾, pour celui qui avait donné son nom à une colline de Carthage⁽³⁾, et à un cap voisin de cette ville⁽⁴⁾. Mais ce pouvaient être d'autres Baals que Baal Hammon. Au détroit, les Colonnes d'Héraclès auraient été appelées d'abord Colonnes de Cronos⁽⁵⁾ : si cela est exact, il n'est pas défendu d'attribuer à cette dénomination une origine phénicienne.

Pourquoi Baal Hammon et d'autres Baals furent-ils identifiés avec Cronos ? Selon des auteurs anciens⁽⁶⁾ et des savants modernes⁽⁷⁾, ce fut parce que ces Baals exigeaient des enfants comme victimes, et que Cronos avait dévoré ses propres enfants. Cette explication n'est guère convaincante. Peut-être le nom de Cronos, père et ancêtre des dieux, fut-il adopté parce que ces Baals étaient, non pas des divinités qui, mourant périodiquement, renaissaient dans l'éclat et la force de la jeunesse, mais des dieux éternellement vivants, pleins d'années, des « Vieillards » : on qualifiait ainsi le Cronos de Gadès⁽⁸⁾ et le Saturne de la seconde Carthage⁽⁹⁾.

1. Conf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 142, 330 (n. 1).

2. Strabon, III, 5, 3. Voir aussi Festus Aviénius, *Ora maritima*, 263 et 304.

3. Polybe, X, 10, 11.

4. Pline, III, 19 (« promunturio quod Saturni dicitur »). C'est le cap de Palos,

5. *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 640, n° 16 (scolie à Denys le Périégète).

6. Diodore. XX, 14, 7. Tertullien, *Apol.*, 9.

7. F. Münter, *Religion der Karthager*, 2e édit. (Copenhague, 1821), p. 9 ; Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, 3e édit., II. p. 333 ; etc.

8. Festus Aviénius, II. cc. : « Gerontis ».

9. Saint Augustin, *De consensu evang.*, I, 23, 30 (conf. supra, p. 235, n. 3). Dracontius, V, 150 : « Saturnoque seni ». Voir aussi Tertullien, *Ad nationes*, I, 10.

Nous avons vu que Cronos n'est point mentionné dans le traité d'Hannibal et de Philippe⁽¹⁾. On a pourtant peine à croire que Baal Hammon n'ait pas été invoqué par les Carthaginois dans cette circonstance solennelle. Les uns veulent le reconnaître dans l'Apollon⁽²⁾, d'autres, dans l'Héraclès⁽³⁾ du serment.

L'identification avec apollon eût convenu à un dieu solaire, comme paraît l'avoir été Baal Hammon. Elle fut peut-être adoptée à Maktar, où de nombreux ex-voto puniques attestent la grande importance du culte de Baal Hammon à l'époque romaine⁽⁴⁾, où, d'autre part, des inscriptions latines nous apprennent qu'Apollon était un des principaux dieux de la cité, sinon le principal⁽⁵⁾. Cependant, si l'on voyait en Baal Hammon un vieillard, il serait assez étrange qu'on ait eu coutume de le confondre avec le jeune et bel Apollon⁽⁶⁾. De même, avec le vigoureux Héraclès⁽⁷⁾. Pas plus que Baal Hammon, Melqart n'avait dû être omis dans le serment : il était le « Roi » de la métropole de Carthage, qui lui rendait elle-même de grands honneurs. Or ce Melqart, les Grecs l'ont constamment identifié avec Héraclès⁽⁸⁾ : l'Héraclès du traité ne peut représenter que lui. Que Baal Hammon et Melqart aient été la même divinité sous des noms différents⁽⁹⁾, nous n'avons pas de bonnes raisons de l'admettre. Il est vrai qu'ils étaient probablement l'un et l'autre des dieux solaires. Mais un ex-voto punique semble bien les

1. P. 224.

2. Entre autres, Mordtmann, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XXXII, 1878, p. 556.

3. Baethgen, *Beiträge*, p. 46 ; Baudissin, *Adonis*, p. 285 ; etc.

4. Voir p. 285.

5. C. I. L., VIII, 619 : « Apollini patrio Aug(usto) ». *Ibid.*, 11796 : inscription attestant que cet Apollon avait plusieurs prêtres.

6. On qualifiait de *beau* un dieu phénicien, adoré en Afrique, qui fut identifié avec Apollon : voir *infra*, p. 317.

7. Et avec le dieu que des monnaies phéniciennes ou puniques représentent sous les traits de l'Héraclès grec, soit barbu, mais dans la force de l'âge, soit imberbe, en jeune homme : voir p. 304, 305.

8. Voir p. 302.

9. Ce qui est admis par divers savants : Movers, Maure. Meltzer (*Geschichte*, I, p. 131), Baudissin (*Adonis*, p. 60, n. 1 ; p. 226, 233, 251, 277, 285) et, dans une certaine mesure, Audolent (*Carthage romaine*, p. 397-8). *Contra* : Münter, l. c., p. 38 (arguments faibles) ; Nöldeke, *Westdeutsche Zeitschrift*, XIV, 1825, p. 76,

distinguer : la dédicace usuelle à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon y a été faite par un homme attaché au temple de Melqart⁽¹⁾. Diodore de Sicile⁽²⁾ mentionne à la fois le « Cronos » auquel les Carthaginois immolaient des enfants, et l'« Héraclès » de Tyr. Les Carthaginois offraient aussi des victimes humaines à « Hercule »⁽³⁾, mais cela ne prouve nullement qu'ils l'aient confondu avec « Cronos » : de tels sacrifices pouvaient n'être pas réservés à une seule divinité⁽⁴⁾. Voudrait-on supposer qu'en Phénicie, Baal HMN était identique à Melqart, et qu'un dédoublement s'est fait en Afrique, comme ce fut apparemment le cas pour Astarté et Tanit Pené Baal ? Mais, entre les deux dieux ainsi formés, il y aurait eu des différences profondes, qu'on ne constate pas entre les déesses. D'ailleurs, je ne crois pas cette hypothèse acceptable. Autant qu'on en peut juger, le dieu de Tyr qui ressemblait le plus au Baal Hammon punique était, non pas Melqart-Héraclès, mais Baal Shamim, identifié par les Grecs avec Zeus.

C'est le nom de Zeus qui précède tous les autres dans la formule du serment d'Hannibal. Au moment de se rendre en Espagne, où il allait relever la fortune de Carthage, Amilcar Barca offrit un sacrifice à Zeus, et ce fut alors, devant l'autel de ce dieu, qu'il fit jurer à son fils aîné de ne jamais être l'ami des Romains⁽⁵⁾. Au début de sa grande expédition, Hannibal

1. *C. I. S.*, 264.

2. *XX*, 14, 1 et 4.

3. Voir *infra*, p. 303.

4. Dans l'île de Gadès, il y avait, au Nord-Ouest, un sanctuaire de Cronos (p.290, n, 2) et, au Sud-Ouest, le fameux sanctuaire d'Héraclès. Ils étaient certainement consacrés à deux dieux différents. Mais, je n'affirme pas que le Cronos ait été Baal Hammon. — Le cap Saint-Vincent (au Sud-Ouest du Portugal) portait, selon Éphore, un sanctuaire d'Héraclès (Strabon, III, 1, 4) ; il était consacré à Saturne, selon Festus Aviénius (*Ora maritima*, 215-6). M. Toutain (*Cultes*, Ire, partie, III, p. 149) croit qu'Héraclès et Saturne sont ici deux noms du dieu phénicien Melqart. Mais il s'agit peut-être, comme on l'a supposé, de deux dieux distincts, adorés sur deux pointes du cap ; nous ignorons du reste s'ils étaient phéniciens ou indigènes.

5. Polybe, III, 11, 5. Voir aussi Cornélius Népos. *Hannibal*, II. 3 : il qualifie ce Jupiter d'*Optimus Maximus*.

reçut en songe des ordres de Jupiter⁽¹⁾. Il prit, dit Tite-Live⁽²⁾, Jupiter à témoin de ses promesses envers ses troupes, avant la bataille du Tessin⁽³⁾.

Des Baals phéniciens et syriens ont été assimilés, non à Cronos-Saturne, mais à Zeus-Jupiter⁽⁴⁾ : ce qu'affirme, entre autres, l'Africain saint Augustin⁽⁵⁾. Il n'est pas impossible que cette identification se soit parfois appliquée à Baal Hammon. Nous croyons qu'il fut assimilé en Afrique à Ammon. Or celui-ci était pour les Grecs un Zeus. Si, pour les Latins, il devint *Iuppiter Hammon*, avec une aspiration au commencement du mot, ce fut sans doute parce que le nom du Baal carthaginois se prononçait de même⁽⁶⁾. Le dieu à cornes de bélier adoré dans l'Afrique du Nord a dû être appelé tantôt *Ammon*, tantôt *Baal Hammon*, tantôt *Iuppiter Hammon*. Il se peut donc que, dans le traité d'Hannibal et de Philippe, la présence de Zeus explique l'absence de Cronos.

Cependant Baal Hammon semble avoir été presque toujours identifié avec Cronos-Saturne. Quant à Zeus-Jupiter, il répond peut-être à Baal Shamim, terme qui signifie « le Maître des

1. Cicéron, *De divinat.*, 1, 24, 49 (d'après Silénos, compagnon d'Hannibal). Tite-Live, XXI, 22, 6 (conf. Valère-Maxime, I, 7, ext., 1 ; Silius Italicus, III, 163). Voir *supra*, p. 227, n. 3.

2. XXI, 45, 8.

3. Tête de Zeus, sur des monnaies frappées probablement dans une île située entre la Sicile et l'Afrique : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 32, nos 13 et 15 ; planche, fig. 19 et 21. Au milieu du Ier siècle avant notre ère, il y avait un temple de Zeus à Utique : Plutarque, *Caton le Jeune*, 59. Mais ce Zeus paraît avoir été le Jupiter romain.

4. Voir Cumont, dans *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, II, p. 2648. Ce fut le cas pour Baal Cidôn, le « Maître de Sidon » (Baudissin, Adonis, p. 232), et pour Baal Shamim à Tyr (voir ci-après).

5. *Quaest. in. Heptat.*, VII, 16 : « Solet dici Baal nomen esse apud gentes illarum partium Iovis ».

6. P. 283. Un *Iuppiter Hammon*, associé à une déesse sur une inscription latine d'Aumale en Algérie, pourrait bien être Baal Hammon, associé à Tanit Pené Baal : C. I. L., VIII, 9018 (246 après J.-C.). Il n'y a pas à tenir compte ici de plusieurs dédicaces à *Iuppiter Optimus Maximus Saturnus*, trouvées dans la région de Tébessa : *ibid.*, 10624, 16523, 16694 (révisée), 16696. C'est du syncrétisme de basse époque : on a voulu fondre le principal dieu des Romains et le principal dieu des Africains.

cieux», comme l'indiquent Philon de Byblos⁽¹⁾ et saint Augustin⁽²⁾. Une épitaphe⁽³⁾ et un ex-voto mutilé⁽⁴⁾ de Carthage mentionnent des prêtres de ce Baal Shamim. Il est invoqué par Hannon dans un passage en langue phénicienne du *Poenulus* de Plaute⁽⁵⁾. Saint Augustin le qualifie de dieu punique⁽⁶⁾. On a découvert à Cagliari une dédicace « au Seigneur Baashamim [*sic*, par contraction] de l'île des Éperviers »⁽⁷⁾ : c'était, je l'ai dit⁽⁸⁾, le nom d'une île voisine de la Sardaigne. Baal Shamim était venu de Phénicie, où son culte est signalé par Philon⁽⁹⁾ ; il était adoré à Tyr, comme le prouvent un document assyrien du VIII^e siècle⁽¹⁰⁾ et une inscription trouvée près de cette ville⁽¹¹⁾ *Beel Shamin*, — telle était la forme araméenne de son nom, — fut un des principaux dieux de la Syrie dès le VIII^e siècle⁽¹²⁾. Le Maître des cieus se manifestait par la foudre⁽¹³⁾ ; ce dut être

1. II, 5 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 566) : Βεελσάμην, forme araméenne, substituée à la forme phénicienne.

2. L. c. : « Nam Baal Punici videntur dicere dominum, unde Baalsamen quasi Dominum caeli intelliguntur dicere : samen quippe apud eos caeli appellantur

3. *Rép. d'ép. sémit.*, I, 249.

4. *C. I. S.*, 379.

5. Vers 1027 : « Balsamem ».

6. L. c. — On trouve dans l'écrivain arabe El-Bekri (*Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, édit. d'Alger, 1913, p. 92) un prétendu propos d'Hannihal, où il est question du « Dieu du ciel ». De Slane se demande si ce n'est pas un souvenir du dieu phénicien appelé Baal Shamim.

7. *C. I. S.*, 139.

8. P. 229.

9. L. c.

10. Traité d'Asarhaddon avec le roi de Tyr : H. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, p. 12.

11. *C. I. S.*, 7 (d'Oumm el Aouâmid).

12. H. Pognon, *Inscriptions sémitiques de la Syrie* (Paris, 1908), n° 86 (p. 156 et suiv.). Il paraît avoir été identique à *Hadad* (Lagrange, *Études*, p. 93), nom dont les Phéniciens eux-mêmes se sont servis pour désigner leur Baal Shamim : Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 509), et ici, *infra*, p. 311, n. 1. Faut-il retrouver Hadad dans un nom d'homme, *Uddadhaddar*, qui se lit sur une inscription latine de Sardaigne (Pais, dans *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei, Scienze morali*, 1894, p. 928) ?

13. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 154 et 295. Voir, entre autres, une inscription bilingue où le Beel Shamin syrien est appelé en grec Ζεύς Μέγιστος Κεραύνιος : Lagrange, *Études*, p. 508, n° 20 ; *Inscr. Graec. ad res Rom. pertin.*, III, 1057.

seulement à une basse époque qu'on en fit un dieu solaire⁽¹⁾. Il fut identifié avec Zeus⁽²⁾ il est fort probable qu'il était le « Zeus » auquel le roi Hiram éleva un temple au Xe siècle⁽³⁾. Dieu éternel de Tyr, moins populaire dans cette ville que Melqart, mais d'un rang plus élevé⁽⁴⁾, il avait droit à de grands honneurs dans la colonie tyrienne d'Afrique, quoique Baal Hammon y eût des adorateurs plus assidus et plus fervents. Nous ne pensons pas, en effet, que Baal Shamim et Baal Hammon soient deux noms d'un seul dieu : des Carthaginois auraient-ils été qualifiés, sur des inscriptions, de prêtres de Baal Shamim, s'ils avaient été prêtres de ce Baal Hammon, mentionné à Carthage sur des milliers de monuments religieux, qui lui donnent certainement son nom officiel ?

Parmi les ex-voto de Constantine, dédiés soit à Baal Hammon et à Tanit Pené Baal, soit à Baal Hammon seul, on en a recueilli un dont l'invocation s'adresse « au Seigneur, à Baal Addir, et à la Dame, à Tanit Pené Baal »⁽⁵⁾. *Baal Addir* signifie « le Maître puissant ». S'il s'agit de Baal Hammon⁽⁶⁾, pourquoi n'a-t-il pas reçu ici son nom ordinaire, celui qui figure sur les stèles voisines ? S'il s'agit d'un autre dieu, pourquoi vient-il prendre auprès de Tanit la place de Baal Hammon, dans un sanctuaire consacré à ce dernier ? Sur une autre stèle du même lieu, on lit : « A l'Adôn (= au Seigneur), à Baal Adôn et à Baal Hammon »⁽⁷⁾. La répétition du mot *Adôn* est choquante :

1. Caractère que lui attribue Philon, II, 5.

2. Philon, l. c.; etc. : voir Cumont, *Archiv für Religionswissenschaft*, IX, 1906 p. 323 et suiv.

3. Ménandre d'Éphèse, *apud* Josèphe, *Ant. Jud.*, VIII, 5, 3, § 144, et Contre Apion, I, 18, § 118. Dios, *apud* Josèphe, A. J., VIII, 5, 3, § 147, et C. Ap., I, 17, § 113 (Dios le qualifie de Zeus Olympios). C'est à tort, je crois, que von Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 145) identifie ce Zeus avec l'Héraclès tyrien, Melqart. Cicéron (*Nat. deor.*, III, 10, 42) dit que l'hercule de Tyr était fils de Jupiter, c'est-à-dire de ce Baal (conf. Athénée, IX, 47, p. 392, d).

4. Puisqu'il passait pour le père de Melqart : voir note précédente.

5. *Rép. d'ép. sév.*, I, 339.

6. Comme Berger (*Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, p. 282) est disposé à le croire.

7. *Rép.*, 329.

Halévy⁽¹⁾ a proposé avec vraisemblance de corriger le second 'DN en 'DR, *Addir*. Cela étant admis, doit-on comprendre : « Au Seigneur, à Baal Addir, *qui est aussi* Baal Hammon », ou bien rapporter les deux appellations à deux dieux distincts⁽²⁾ ? Malgré les doutes que provoque l'intrusion d'un autre Baal, en première place, avant le dieu du sanctuaire, la tournure de la phrase est plus favorable à la seconde interprétation. Sous l'Empire romain, Baal Addir était encore adoré en divers lieux de la Proconsulaire et de la Numidie : il est nommé dans deux dédicaces néo-puniques, découvertes près d'El-Djem⁽³⁾ et du Kef⁽⁴⁾ ; des inscriptions latines de Sigus mentionnent le *deus patrius, le deus sanctus Baliddir Augustus*⁽⁵⁾ ; une autre inscription latine, exhumée près de Guelma, l'appelle *Baddir*⁽⁶⁾. Ce Baal n'avait donc pas été assimilé à *Saturnus* ; du moins, nous pouvons affirmer qu'il ne l'avait pas été partout. Au contraire, aucun texte épigraphique latin ne fait mention de *Baalhammon* ; les Africains qui l'invoquaient dans la langue des conquérants ne paraissent pas lui avoir donné d'autre nom que *Saturnus*. Si nous ne nous trompons, Baal Addir était un autre dieu. Faut-il le mettre en rapport avec un Malk Addir, « le Roi puissant », indiqué dans l'épithète d'un prince de Sidon, Eshmounazar⁽⁷⁾ ? Celui-ci demande aux dieux de livrer à Malk Addir les gens qui violeront sa sépulture ; Malk Addir sévira contre eux au point de les anéantir. Ce devait être le Roi de l'Enfer. *Addir*⁽⁸⁾

1. *Rev. sémitique*, IX, 1901, p. 265.

2. Berger (*Journ. asiat.*, 1876, II, p. 265) l'a cru, puis il s'est montré disposé à admettre l'hypothèse contraire (Actes, p. 280-1).

3. A Bir Tlelsa : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 619 ; 1917, p. 165.

4. A Henchir Guergour (Masculula) : Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 348, et *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 460.

5. *C. I. L.*, VIII, 19121-3.

6. *Ibid.*, 5279.

7. *C. I. S.*, 3, ligne 9. La mention de Malk Addir a été reconnue par M. Isidore Lévy, *Rev. archéol.*, 1904, II, p. 387.

8. Mot que nous rencontrons à Carthage dans le nom théophore *Eshaddir* ('S'DR), « homme du Puissant » : *C. I. S.*, 1178. Il n'est pas certain que le dieu désigné ainsi ait été Baal Addir. *Addir* est une épithète du dieu Sakkôn sur une inscription du Pirée (*C. I. S.*,

équivalait à *potens*, épithète que Silius Italicus attribue précisément à une divinité infernale, adorée, dit-il, par les Carthaginois⁽¹⁾. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nous rencontrons souvent en Afrique un *Pluto* qui ne se retrouve guère ailleurs dans l'Occident latin⁽²⁾. Maître du monde souterrain, il veille à la fécondité du sol ; il est appelé *frugifer*. On serait tenté de reconnaître en lui Baal Addir. Mais ce *Pluto* est étroitement associé aux *Cereres*⁽³⁾, comme Ploutôn-Hadès l'est à Déméter et à Coré dans, les cultes d'Éleusis et du Péloponnèse. S'il était d'origine punique, il faut supposer qu'en devenant *Pluto*, il a emprunté non seulement le nom, mais aussi la nature du Ploutôn grec. Il vaut mieux admettre que c'est, comme Déméter et sa fille, un dieu purement grec, introduit on ne sait quand en Afrique et fréquemment adjoint aux deux déesses⁽⁴⁾. Tout compte fait, nous ignorons ce qu'était Baal Addir.

Une statuette en terre cuite de l'époque romaine, trouvée dans les ruines d'un temple, à Bir bou Rekba⁽⁵⁾ représente un

118) ; voir aussi, pour Astarté, *supra*, p. 251. On retrouve addir comme qualificatif dans les noms théophores *Addirbaal* (*ibid.*, 979, 2032, etc.) et *Addirmilk* (1929), « Baal (est) puissant », « Milk (est) puissant »

1. I, 91-92, dans sa description poétique du sanctuaire d'Élissa à Carthage :

« Ordine centum

Stant arae caelique deis, Ereboque potenti ».

2. Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 354.

3. Toutain, *ibid.*, p. 356. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 34. Conf. *supra*, p. 268. Dédicace à Pluton par un prêtre de Cérès : *C. I. L.*, VIII, 24522 (Carthage).

4. Dans le récit de Diodore (XIV, 77) relatif aux circonstances de l'adoption des déesses gréco-siciliennes Déméter et Coré par les Carthaginois, on ne trouve rien qui puisse faire admettre que Pluton ait été introduit de Sicile en Afrique avec elles ; du reste, sauf une monnaie d'Enna, on n'a pas de preuves de son culte dans l'île. Si, à l'époque romaine, il fut souvent adjoint soit aux deux déesses, soit à une seule (la fille, son épouse), il semble bien que, plus souvent encore, les *Cereres* aient été adorées seules. *Pluto* porta peut-être à Tabarca un surnom punique (*C. I. L.*, VIII, 17330 ; Toutain, *l. c.*, p. 355). On pourrait supposer qu'ailleurs en Afrique, il perdit son nom grec et reçut celui de Baal Addir, dont la plus ancienne mention actuellement connue est au plus tôt du IIe siècle avant J.-C. Mais ce serait une hypothèse en l'air. Les textes qui mentionnent Baal Addir, Baliddir, Baldir, ne le mettent pas en rapport avec les *Cereres*.

5. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 17, pl. II, fig. Pour ce qui suit, voir le même, *ibid.*, p. 39-41,

dieu barbu, assis sur un trône que flanquent deux sphinx. Sur sa tête, se dresse soit une haute couronne de plumes, soit une tiare cylindrique cannelée ; son corps est drapé dans une ample tunique, comme celles que portaient les Phéniciens ; la main droite, levée, est ouverte ; la main gauche, dont les doigts sont repliés, tenait un objet, aujourd'hui détruit. Le même dieu barbu, coiffé d'une tiare, s'offre en buste sur une monnaie d'Hadrumète, datant du règne d'Auguste⁽¹⁾ ; il tient de la main gauche des épis et lève la main droite. Il reparaît à la fin du IIe siècle sur des monnaies de Clodius Albinus, qui était originaire d'Hadrumète ; cette image ressemble fort à la statuette un dieu barbu, sur un trône flanqué de sphinx ; il porte une coiffure cylindrique, tiare cannelée ou couronne de plumes ; sa main droite est levée, sa main gauche tient des épis⁽²⁾. Ce patron de l'antique colonie phénicienne d'Hadrumète était certainement un Baal, qui, sous la domination romaine, avait conservé sa physionomie particulière. Il est à croire que la statuette représente le dieu d'Hadrumète, ville qui n'était pas très éloignée de Bir bou Rekba. Elle doit également représenter le dieu adoré dans le sanctuaire où elle a été placée. Or on a tiré de cette ruine des dédicaces latines à *Saturnus*⁽³⁾ ; une inscription punique, commémorant la fondation du sanctuaire, s'adresse au Seigneur Baal et à Tanit Pené Baal⁽⁴⁾ : il s'agit probablement de Baal Hammon, car c'est à Baal Hammon qu'ailleurs Tanit Pené Baal a été associée, c'est lui qui est devenu Saturnus. D'autre part, la monnaie de Clodius Albinus porte, autour de l'effigie du dieu, l'exergue *Saeculo frugifero*. Cette inscription est-elle, comme d'aucuns l'ont cru, en relation étroite avec la figure qu'elle accompagne ? L'épithète, souvent appliquée au

1. Müller, :*Numism.*, II, p. 52. n 29.

2. Cohen, *Descr. des monn. impériales*, 2e édit., III, p. 422, nos 68-69. W. Fröhner, *Les médaillons de l'Empire romain*, p. 151. Merlin, l. c., p. 39, pl. II, fig 4.

3. Merlin, l. c., p. 19, 32.

4, *Ibid.*, p. 22-23.

Saturnus africain⁽¹⁾, était aussi un des surnoms de l'Hadrumète romaine : Frugifera. Quant au terme Saeculum, on l'a rapproché⁽²⁾ d'Αἰών, nom que Philon de Byblos⁽³⁾ donne à un dieu phénicien et qui peut être la traduction du mot sémitique 'LM, *ouloum*, « temps lointain, éternité » ; on a fait remarquer que les Phéniciens adoraient un dieu de ce nom (appelé Ούλωμός par l'auteur grec qui le mentionne⁽⁴⁾). Déductions plus ingénieuses que convaincantes : l'exergue dont nous parlons semble bien être simplement une vague affirmation de la félicité des temps⁽⁵⁾ ; il se retrouve, accompagnant un dieu tout différent, sur des monnaies de Septime Sévère et de Clodius Albinus⁽⁶⁾. Si le Baal d'Hadrumète n'était pas Baal Hammon, auquel est dédiée la seule inscription punique sur pierre trouvée jusqu'ici en ce lieu⁽⁷⁾, le nom qu'il portait reste inconnu⁽⁸⁾.

A Carthage, on a souvent recueilli des terres cuites, plus ou moins mutilées, œuvres d'époque punique récente (approximativement des IIIe-IIe siècles), qui représentent un dieu barbu, coiffé d'un bonnet pointu. Lui aussi est assis sur un trône, flanqué parfois de deux sphinx ; lui aussi lève sa main droite ouverte. La main gauche tient une hache à tranchant semi-

1. Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 19.

2. Ch. Lenormant, Renan, etc. ; Lagrange, *Études*, p. 413 ; Baudissin, *Adonis*, p. 488.

3. II, 5 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 565).

4. Damascius (*De primis principiis*, édit. Ruelle, I, p. 323), citant la mythologie des phéniciens de Mochos. — Si l'on veut, on peut remarquer que Saeculum équivaut presque à Χρόνος et que Κρόνος est le nom donné par les Grecs à des Baals phéniciens, entre autres au Baal Hammon adoré dans l'Afrique du Nord.

5. Comme l'ont fait observer Müller, *Numism.*, Suppl., p. 42, n. 4, et Fröhner, l. c., p. 151.

6. Cohen, l. c., III, p. 421-3, nos 65-67, 70-72 ; IV, p. 65, nos 620-1 ; p. 67 ; nos 637-8 La même légende accompagne ailleurs un caducée.

7. Voir t. II, p. 138, n. 9 ; ici, p. 278, n. 2.

8. On a découvert à El Djem une figurine représentant un dieu qui devait être apparenté au Baal d'Hadrumète ; la tête est coiffée d'un boisseau : Merlin, *Le sanctuaire*, p. 40, n. 6. Une figurine trouvée à Utique représente un dieu sur un trône flanqué de deux sphinx ; mais la tête manque et les mains ne tiennent pas d'attributs : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCXV. Nous ne saurions dire de quel Baal il s'agit. Même observation pour un fragment de statuette du musée de Constantine ; d'après le style, l'œuvre paraît antérieure à l'époque romaine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 32 et figure.

circulaire⁽¹⁾. Des figurines à peu près semblables avaient été déposées dans des sépultures d'Hadrumète⁽²⁾. La forme de la hache est orientale⁽³⁾ et indique l'origine du dieu qui la porte. La hache est un attribut donné à des divinités de la foudre⁽⁴⁾, ce qu'était « le Maître des Cieux » chez les Phéniciens et les Araméens. Ces statuettes peuvent donc représenter Baal Shamim. Des images d'un personnage coiffé également d'un bonnet, tenant également une hache, mais figuré avec des traits plus jeunes⁽⁵⁾, on dans une attitude différente⁽⁶⁾, pourraient se rapporter à quelque autre dieu⁽⁷⁾.

Un Baal barbu, portant une tiare conique, tenant un sceptre, occupant un trône que flanquent des sphinx, se voit sur des scarabées de date plus ancienne, trouvés et probablement fabriqués en Sardaigne⁽⁸⁾, mais qui reproduisent des modèles

1. Voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, pl. XVI, fig. 2. Bibliographie donnée par Merlin, *Le sanctuaire*, p. 40, n. 8. Il semble bien que ce soit le même dieu qui s'avance à cheval, sur une pastille d'argile (empreinte de sceau) : *M. Lavig.*, I, p. 118, pl. XVIII, fig. 1 ; cette figure est surmontée d'un disque solaire ailé.

2. Merlin, *Le sanctuaire*, p. 40, pl. II, fig. 1 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCXV, n. 1.

3. Elle se rencontre dans les pays de la mer Égée, en Égypte et en Syrie : Déchelette, dans *L'Anthropologie*, XIV, 1003, p. 662 et suiv.

4. Voir, entre autres, Déchelette, *Manuel d'archéol. préhistorique*, II, p. 482 ; Foucart, *Monuments Piot*, XVIII, 1910, p. 151 et suiv.

5. Personnage imberbe assis : voir la bibliographie dans Merlin, *Le sanctuaire*, p. 40, n. 7.

6. Une hachette carthaginoise en cuivre montre un dieu barbu, coiffé d'un bonnet ou d'un casque à sommet recourbé ; debout, il tient d'une main une lance et un bouclier, de l'autre une hache à double tranchant ; auprès de sa tête, un grand astre : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, fig. à la p. 501. Image analogue sur une autre hachette : *ibid.*, fig. à la p. 502. Sur des monnaies africaines du I^{er} siècle environ avant J.-C., que Müller (*Numism.*, III, p. 53, n° 64 ; Suppl., p. 66, n° 64 a) attribue à Hippone et à Tipasa, on voit une hache auprès d'une tête imberbe couverte d'un bonnet et surmontée d'un astre. L'autre face de ces monnaies représente Hercule.

7. A Reshouf ? Voir *infra*, p. 327. — Il n'est pas sûr que ce soient toujours des dieux. Sur une coupe phénicienne du VII^e siècle, trouvée en Italie, le personnage principal, un chasseur, est barbu, porte un bonnet pointu et tient une hache à tranchant semi-circulaire : Perrot, III, p. 759, fig. 543. Personnage barbu, avec le même bonnet et la même hache, saisissant un homme, un lion, sur des pierres gravées recueillies en Sardaigne : Furtwängler, *Die antiken Gemmer*, I, pl. VII, fig. 16 ; pl. XV, fig. 9 et 10.

8. Perret, III, p. 658, fig. 477. Furtwängler, *l. c.*, I, pl. VII, fig. 12, et pl. XV, fig. 2-4 ; *ibid.*, tome III, p. 109.

exécutés en Phénicie⁽¹⁾. Sur une de ces pierres, le dieu tient, en outre, la hache à tranchant semi-circulaire⁽²⁾.

Des monnaies à légendes puniques, frappées par diverses villes africaines, aux environs de notre ère ou peu de temps auparavant, offrent la tête d'un dieu barbu, vue de face ou de profil : tantôt nue⁽³⁾, tantôt ceinte d'une couronne laurée⁽⁴⁾ tantôt coiffée d'une mitre pointue⁽⁵⁾, ou d'un bonnet de plumes⁽⁶⁾. Ce sont là des Baals, dont nous ignorons les noms. Plusieurs sont accompagnés d'un astre. Celui qui figure sur les monnaies de Lixus était un dieu solaire, si les plots *Maqom Shemesh*, « Ville du Soleil », que portent ces monnaies, s'appliquent à lui.

V

Melqart avait à Carthage un temple, mentionné sur un ex-voto⁽⁷⁾. Il est associé à Cid dans un couple divin, Cid Melqart, qu'une autre inscription du même lieu nous fait connaître⁽⁸⁾. Son nom entre dans la composition de divers noms théophores, dont deux furent très usités chez les Carthaginois : Abdmelqart et Bodmelqart (en latin *Amilcar*, *Ammicar*⁽⁹⁾ et *Bomilcar*)⁽¹⁰⁾.

1. Perret, III, p. 638, fig. 428 (= de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 549, n° 2756 et pl. XVIII) : de Tyr. Conf. un bas-relief trouvé près de Tyr : Dussaud *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 96.

2. Furtwängler, *l. c.*, I, pl. XV, fig. 4.

3. Monnaies de Tingi : Müller, *Numism.*, III, p. 144-5 (nos 216-222), 146 (nos 231-2) ; de Lixus : *ibid.*, p. III (n° 107, avec la légende phénicienne *Maqom Shemesh*), 165 (nos 248-252, même légende).

4. Müller, III, p. 53, n° 63 : la tête, accompagnée d'un sceptre, est surmontée d'un astre, Le même; Suppl., p. 67, n° 76 a.

5. Müller, III, p. 66, nos 77-78 (monnaies qu'il attribue à l'une des villes africaines appelées Macomades) : dieu barbu, avec un bonnet orné de deux rubans flottants; derrière lui, un astre. C'est vraisemblablement un autre dieu qui porte un bonnet conique analogue (avec un long cordon) sur des monnaies de Lixus ; il est, en général, représenté imberbe : Müller, III, p. 155-6.

6. Müller, III, p. 71, nos 83-85 (« probablement Esmun »).

7. *C. I. S.*, 264.

8. *Ibid.*, 256.

9. Pour cette forme, conf. t. II, p. 186, n. 5. Dans *Amotmicar* (*C. I. L.*, VIII, 12335), *Micar* est aussi une déformation de *Melqart*.

10. Il est très douteux que *Μαχάραξ*, nom donné par Polybe (I, 73, 5 : I, 86, 9 ; XV, 2, 8)

A propos d'Amilcar, le général qui périt devant Himère, Hérodote⁽¹⁾ dit que les Phéniciens célébraient en son honneur des sacrifices et qu'ils lui avaient élevé dans toutes leurs colonies des monuments, dont le plus grand se trouvait à Carthage l'historien grec a dû confondre cet Abdmelqart, ce « serviteur de Melqart », avec le dieu Melqart. Une dédicace de Tharros, en Sardaigne, se rapporte à un sanctuaire du même dieu⁽²⁾. Sur des monnaies d'une ville de Sicile, est tracée, en lettres phéniciennes, la légende Roushmelqart, « Cap de Melqart »⁽³⁾. A Malte, deux inscriptions bilingues, que des Tyriens firent graver au IIe siècle avant J.-C., invoquent dans le texte phénicien « Notre Seigneur Melqart, Maître de Çôr (Tyr) », et dans le texte grec Ἡρακλῆς Ἀρχιέτης⁽⁴⁾. Il s'agit donc du dieu tyrien Melqart, le « Roi de la ville », identifié avec Héraclès identification indiquée aussi par Philon de Byblos⁽⁵⁾.

Il n'y a pas lieu d'examiner ici les nombreux textes grecs et latins relatifs à cet Hercule des Tyriens⁽⁶⁾, qui l'adoraient avec une ferveur extraordinaire⁽⁷⁾. C'est évidemment par les colons de Tyr que son culte s'est répandu depuis Chypre⁽⁸⁾ jusqu'au delà du détroit de Gibraltar. Rappelons seulement que les Carthaginois envoyaient tous les ans dans leur métropole une ambassade chargée de porter leurs hommages à Hercule⁽⁹⁾ ; que,

au fleuve qui s'appelle aujourd'hui Medjerda, dérive de Melqart, comme on l'a cru (*contra* : Tissot, *Géographie*, I, p. 60).

1. VII, 167. Athénagore (*Libellus pro Christianis*, 14) est un écho d'Hérodote.

2. Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 578. Il croit que ce texte qualifie Melqart de Baal de Çôr (Tyr) et d'Araphat (lieu voisin de Tyr, dans le Liban). Cette interprétation est contestable : voir Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, II, p. 62.

3. T. II, p. 263 ; t. III, p. 6, n. 2.

4. C. I. S., I, 122 et 122 bis. *Inscr. Graecae*, XIV, 600.

5. II, 22 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 568).

6. Voir, entre autres, Hérodote, II, 44 ; Cicéron, *Nat. deor.*, III, 16, 42 ; Diodore de Sicile, XX, 14, 1 ; Quinte-Curce, IV, 2, 2 ; Arrien, *Anab.*, II, 16, 1 ; Lucien, *De dea Syria*, 3 ; C. I. G., II, 2271 ; II *Macchabées*, IV, 19.

7. Strabon, XVI, 2, 23.

8. Où plusieurs inscriptions phéniciennes mentionnent soit Melqart (C. I. S., 88 ; *Rép.*, III, 1211), soit le couple divin Eshmoun Melqart (v. *infra*, p. 337).

9. Voir t. I, p. 395-6.

pendant longtemps, ils lui offrirent, affirme-t-on, la dime de leurs revenus⁽¹⁾ ; qu'après des guerres heureuses, ils lui réservaient une part du butin⁽²⁾ ; que, dans des circonstances graves, ils lui faisaient des dons très précieux, afin de se concilier sa faveur⁽³⁾. Le Melqart adoré dans la grande ville africaine ne différait sans doute en rien du Melqart tyrien, avec lequel Carthage restait, pour ainsi dire, en contact. En Occident comme à Tyr, c'était ce dieu que l'on identifiait avec l'Héraclès grec. Une tête d'Héraclès est figurée sur une des monnaies siciliennes où se lit la légende *Roushmelqart*⁽⁴⁾. Selon Pausanias⁽⁵⁾, Μάχηρις, — forme altérée de *Melqart*⁽⁶⁾, — était l'Héraclès des Égyptiens et des Libyens, ce qui, en réalité, signifie Héraclès des Phéniciens de Libye : dans d'autres textes, l'Hercule phénicien est appelé égyptien, ou libyen⁽⁷⁾.

Il faut donc, sous l'avons déjà dit⁽⁸⁾, identifier avec Melqart l'Héraclès du serment d'Hannibal, dans le traité conclu avec Philippe de Macédoine. De même, l'Hercule auquel les Carthaginois sacrifiaient tous les ans une victime humaine et dont la statue fut transportée à Rome⁽⁹⁾ ; le dieu que des hachettes en cuivre, déposées au IIIe siècle dans des tombes du cimetière de Sainte-Monique, représentent sous les traits de l'Héraclès grec⁽¹⁰⁾.

Beaucoup de textes mentionnent Ἡρακλῆς, *Hercules* dans diverses contrées de l'Occident où les Phéniciens se sont établis, qu'ils ont fréquentées, où leur civilisation a laissé des traces. Mais on se tromperait fort si, derrière cet Hercule, on voulait retrouver partout le Melqart tyrien : il convient de faire

1. Diodore, XX, 14, 2.

2. Justin, XVIII, 7, 7. Pour la statue d'Apollon de Géla, voir p. 327, n. 12.

3. Diodore, XX, 14, 3.

4. G.-F. Hill, *Coins of ancient Sicily* (Westminster, 1903), pl. IX, fig. 16.

5. X, 17, 2 (probablement d'après Timée).

6. Movers, *Die Phönizier*, II, 2. p. 113, n. 222.

7. Voir *supra*, p. 230 ; *infra*, p. 309.

8. P 291.

9. Plin l'Ancien, XXXVI, 39.

10. Voir-p. 77, n. 2.

une part à l'Héraclès grec ; il est fort possible aussi que, çà et là, des dieux indigènes aient été assimilés à l'Héraclès des Grecs, à l'Hercule des Latins⁽¹⁾, soit directement, soit par l'intermédiaire des Phéniciens, qui les auraient identifiés avec leur Melqart⁽²⁾. Bien souvent, la question reste obscure.

Nous devons reconnaître sans hésitation Melqart dans l'Hercule qui fut adoré à l'extrémité méridionale de l'île de Gadès⁽³⁾. La fondation de son temple est expressément attribuée aux Phéniciens⁽⁴⁾, aux Tyriens⁽⁵⁾ ; on assurait qu'il datait de la fin du XIIe siècle⁽⁶⁾. Jusque sous l'Empire romain, le culte y fut célébré selon des rites orientaux⁽⁷⁾. L'image d'Hercule, empruntée à l'art grec, se voit sur des monnaies phéniciennes de Gadès⁽⁸⁾. Elle se voit aussi sur des monnaies qui semblent avoir été frappées en Espagne par les Barcides⁽⁹⁾ : c'est apparemment le Melqart de l'île de Gadès, le dieu dont Hannibal implora la protection⁽¹⁰⁾.

Tout près de la ville phénicienne de Lixus, sur le littoral océanique du Maroc, Pline l'Ancien signale un autel d'Hercule⁽¹¹⁾, un sanctuaire d'Hercule, qu'on disait plus ancien que celui de Gadès⁽¹²⁾. Il est fort probable que cet Hercule était Melqart.

Nous avons vu deux Tyriens adorer à Malte leur Melqart,

1. Conf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 397 ; II, p. 145.

2. Par exemple, c'était sans doute un dieu indigène qui était adoré dans la grotte d'Hercule, au cap Spartel : voir t. II, p. 169.

3. Les textes relatifs à ce sanctuaire d'Hercule sont très nombreux ; ils sont cités par Hübner, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, VII, p. 448-450. Voir surtout Strabon, III, 5, 5.

4. Diodore, V, 20, 2. Appien, *Iber.*, 2.

5. Pomponius Méla, III, 46. Justin, XLIV, 5, 2. Arrien, *Anab.*, II, 16, 4.

6. Méla, *l. c.* Conf. t. I, p. 360, 404, 405.

7. Diodore, Appien, Arrien, *ll. cc.* Silius Italicus, III, 21 et suiv.

8. Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. LI-LIII. Héraclès est figuré aussi sur des monnaies de Sexi, ville phénicienne de la côte méridionale de l'Espagne : Heiss, *l. c.*, pl. XLVI.

9. T. II, p. 328.

10. *Supra*, p. 226-7.

11. V, 3 : « ara Herculis ». Strabon (XVII, 3, 2) indique sur cette côte un autel d'Héraclès, dressé en avant d'une grotte. Il y a là, semble-t-il, quelque confusion voir t. II, p. 169, n. 5.

12. XIX, 63 : « delubrum Herculis ».

identifié avec Héraclès. Que les habitants de l'île aient eux-mêmes rendu un culte à ce dieu, c'est ce dont témoignent des monnaies maltaises à légende phénicienne, avec une tête d'Héraclès barbu⁽¹⁾ ; un temple d'Héraclès, indiqué par Ptolémée⁽²⁾, était sans doute aussi d'origine tyrienne⁽³⁾.

En Sicile, une tête d'Héraclès apparaît sur des monnaies de la vieille colonie phénicienne de Solonte⁽⁴⁾ ; sur d'autres, qui furent frappées par l'État carthaginois⁽⁵⁾ : c'est vraisemblablement Melqart⁽⁶⁾. Quant aux monnaies qui portent la légende *Roushmelqart*, et dont une offre l'image d'Héraclès, elles appartiennent soit à Céphaloïdion, soit à Héracléa Minoa⁽⁷⁾. Mais cette dernière ville devait son nom d'Ἡράχλεια à des compagnons du Spartiate Dorieus, qui se prétendait descendant d'Héraclès⁽⁸⁾. Par conséquent, si l'attribution des monnaies à Héracléa Minoa est exacte, le Melqart qu'elles mentionnent est le dieu grec, dont les Carthaginois, devenus maîtres de ce lieu, auraient traduit le nom en phénicien. Naturellement, l'Héraclès qui fut adoré dans des colonies grecques de la Sicile occidentale, à Sélinonte, à Agrigente, à Himère⁽⁹⁾, était purement grec⁽¹⁰⁾.

Dans l'Afrique du Nord, la tête ou les attributs d'Hercule

1. Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 11.

2. IV, 3, 13.

3. Hercule sur des monnaies portant des lettres phéniciennes, probablement frappées dans quelque île entre la Sicile et l'Afrique : Müller, *Numism.*, II, p. 178-9, nos 7, 8, 13.

4. B.-W. Head, *Historia numorum*, 2e édit., p. 170. Et aussi Héraclès combattant le taureau, imitation d'une monnaie de Sélinonte.

5. Müller, *l. c.*, II, p. 75, 76, 83 : type copié sur des monnaies d'Alexandre le Grand.

6. Je n'oserais en dire autant d'un Héraclès représenté au Ve siècle sur une monnaie, à légende grecque, d'Entelle, ville des Élymes qui n'appartenait pas encore à la province punique : Head, *l. c.*, p. 137.

7. Voir t. II, p. 293.

8. T. I, p. 431.

9. Voir O. Gruppe, *Griechische Mythologie*, I, p. 372.

10. Les pierres gravées recueillies en Sardaigne portent souvent des images de l'Héraclès grec (Furtwängler, *Die anliken Gemmen*, I, pl. XV, fig. 23-26, 28, 29, 31, 75, 76, 78) : ce qui s'explique peut-être par l'identification d'Héraclès avec Melqart. On a vu (p. 302) que Melqart avait un sanctuaire à Tharros.

se voient sur des monnaies de Leptis la Grande⁽¹⁾ et de Sabratha⁽²⁾, postérieures à la domination carthaginoise. Sous l'Empire romain, Hercule fut un des principaux dieux de Leptis⁽³⁾ et de Gigthi⁽⁴⁾. Ces villes des Syrtes étaient d'origine phénicienne c'est une raison de croire que leurs hommages s'adressaient au vieux Melqart tyrien⁽⁵⁾.

Le roi Juba II, qui descendait de Masinissa, prétendit avoir eu pour ancêtre plus lointain Héraclès⁽⁶⁾, dont il fit souvent représenter les attributs sur ses monnaies⁽⁷⁾. Les prédécesseurs de Juba avaient-ils revendiqué, eux aussi, cette parenté, et, s'ils l'avaient fait, s'étaient-ils rattachés au Phénicien Melqart ? Il ne suffirait pas pour le prouver de rappeler l'influence que la civilisation punique exerça sur ces princes. Peut-être s'agit-il de quelque divinité indigène, dans laquelle Juba le philhellène aurait retrouvé Héraclès.

Aux premiers siècles de notre ère, les inscriptions latines nous montrent le culte d'Hercule assez répandu dans les provinces africaines⁽⁸⁾. Dans plusieurs cités, qui n'avaient pas été créées par Rome, ce dieu occupait le premier rang ; on le regardait comme le génie protecteur de la ville⁽⁹⁾. Il est à croire

1. Müller, *Numism.*, II, p. 3-5 ; Suppl., p. 33.

2. *Ibid.*, II, p. 26, 27.

3. Avec Bacchus, représenté aussi sur les monnaies de cette ville (Müller, II. cc. à la n. 1). Septime Sévère, originaire de Leptis, éleva dans Rome un temple colossal à ces deux dieux (Dion Cassius, LXXVI, 16), et ceux-ci sont qualifiés de *Dii patrii* sur des monnaies de Sévère et de ses fils : Cohen, *Descr. des monn. impériales*, 2e édit., IV, p. 15, n° 112 ; p. 148, nos 55-56 ; p. 257, nos 32-33.

4. L.-A. Constans, *Gigthis (Nouv. Arch. des missions*, XIVe fasc., 1916), p. 44-46. — Le Stadiasme, recueil d'instructions nautiques dont le contenu paraît être en bonne partie antérieur à l'époque romaine, indique un autel d'Héraclès dans l'île de Méninx (Djerba), en face de Gigthi (§ 103 : *Geogr. Gr. min.*, 1, p. 465).

5. Une tête d'Hercule barbue, surmontée d'un astre et accompagnée d'une massue, se voit sur des monnaies africaines attribuées par Müller à Hippone et à Tipasa : voir *supra*, p. 300, n. 6.

6. Plutarque, *Sertorius*, 9. Voir peut-être aussi *Bibliothèque d'Apollodore*, II, 7, 8, où un Ἰόβης est indiqué comme fils d'Héraclès et de la Thespiade Κέρθη (= Cirta ?)

7. Müller, *Numism.*, III, p. 103 et suiv., 118.

8. Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 402-3.

9. *C. I. L.*, VIII, 14808 (à Suas), 262 = 11430 (à Sufes ; conf. saint Augustin; *Lettres*, L), 1406 (à Thignica). Voir aussi *ibid.*, 4634 = 16808 (à Nataggara).

qu'en certains lieux, il était d'origine phénicienne⁽¹⁾, mais nous ne saurions en donner l'assurance.

Nous en dirons autant des noms géographiques, caps, îles, ports, villes d'*Héraclès* ou d'*Hercules* qui se rencontrent dans divers pays de l'Occident. Movers et d'autres savants ont fait ici une part trop large à Melqart⁽²⁾. Le plus célèbre de ces noms empruntés à Hercule fut donné au détroit de Gibraltar. Le terme Ἡραχλέους ou Ἡράχλειοι στήλαι⁽³⁾ a été usité chez les Grecs au moins depuis le début du Ve siècle⁽⁴⁾. Il figure dans la traduction d'un écrit punique, le Périple d'Hannon⁽⁵⁾. L'original mentionnait-il Melqart et a-t-il été rendu mot à mot ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous n'avons pas la preuve que les Phéniciens aient désigné le détroit par le nom de ce dieu⁽⁶⁾. Au contraire, nous lisons dans Strabon⁽⁷⁾ que, selon les Ibères et les Libyens, les « stèles » d'Héraclès ne se trouvaient pas au détroit, mais étaient deux fameuses stèles en bronze, dressées dans le sanctuaire de l'Héraclès tyrien, près de Gadès, et pourvues d'inscriptions phéniciennes. Il est probable que cette

1. De même dans le Sud et le Sud-Est de l'Espagne, où se fit sentir l'influence du sanctuaire de Gadès : Toutain, *l. c.*, p. 402.

2. On peut être tenté d'attribuer à l'Hercule phénicien : un port d'Héraclès, au Sud de la Sardaigne : Ptolémée, III, 3, 2 ; conf. probablement Etienne de Byzance, s. v. Ἡράχλεια ; — une île d'Héraclès, à l'extrémité Nord-Ouest de la Sardaigne : Ptolémée, *l. c.*, et Pline l'Ancien, III, 84 ; — *Heracleia*, nom qu'aurait porté la ville appelée ensuite *Carteia*, dans la baie d'Algésiras : Timosthène, *apud* Strabon, III, 1, 7 ; conf. ici, t. I, p. 446, n. 8 ; — une île d'Héraclès, en face d'Onoba, entre les embouchures du Guadalquivir et de la Guadiana : Strabon, III, 5, 5 ; voir t. I, p. 477, n. 8 ; — une autre, devant Carthage (île d'Escombrera) : Strabon, III, 4, 6 ; — un cap d'Héraclès, sur la côte marocaine, près de Mogador : Ptolémée, IV, 1, 2 ; conf. t. II, p. 178, n. 4. On n'a pas de bonnes raisons pour rapporter à Melqart les Héraclées du littoral méditerranéen de la Gaule.

3. Κίονες dans Pindare, Ném., III, 21. En latin *Columnae Herculis*.

4. Gsell, *Hérodote*, p. 74.

5. Voir t. II, p. 478.

6. Au Ve siècle, Euctémon d'Athènes (*apud* Péslus Aviénus, *Ora marit.*, 350 et suiv.) disait que les Colonnes d'Hercule étaient deux îles situées dans le détroit (conf. Strabon, III, 5, 3 et 5), îles qui contenaient des temples et des autels d'Hercule (voir là-dessus V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 265). Mais est-il certain que cet Hercule ait été le Melqart phénicien ?

7. III, 5, 5.

dénomination était en usage chez les Phéniciens d'Espagne et d'Afrique.

Les anciens ont conté nombre de légendes relatives aux exploits d'Hercule en Occident, aux faits et gestes de ses compagnons, de ses enfants dans cette partie du monde. Il parcourt la Libye avec son fidèle Iolaos⁽¹⁾ et la purge de bêtes féroces⁽²⁾ ; il triomphe du géant Antée dans une lutte que l'on place à Clupea, près du cap Bon⁽³⁾, ou dans la région de Tanger et de Lixus⁽⁴⁾ ; il visite Atlas, porteur du ciel ; il conquiert les pommes d'or du jardin des Hespérides, situé, selon certains auteurs, près de Lixus⁽⁵⁾ ; il ouvre le détroit entre l'Europe et la Libye, ou bien il érige deux stèles aux extrémités des deux continents⁽⁶⁾ ; il va s'emparer, dans le Sud de l'Espagne, du troupeau de Géryon. En Afrique, il laisse son souvenir à El-Kantara, lieu appelé sous la domination romaine *Ad Calceum Herculis*⁽⁷⁾, peut-être parce qu'on affirmait qu'un coup de pied du héros avait fait la brèche par laquelle le Tell communique avec le Sahara⁽⁸⁾ ; Monde Capsa (Gafsa)⁽⁹⁾ et Theveste (Tébessa)⁽¹⁰⁾. Vingt de ses compagnons fondent Icosium (Alger), en un lieu que lui-même a traversé⁽¹¹⁾ ; un de ses fils, Sophax, fonde Tingi (Tanger)⁽¹²⁾. D'aucuns prétendent qu'Hercule est venu en Libye

1. Eudoxe de Cnide, *apud* Athénée, IX, 47, p. 392, d.

2. Diodore, IV, 17.

3. Lucain, IV, 580 et suiv. Procope, *Bell. Vand.*, II, 10, 24.

4. Plutarque, *Sertorius*, 9. Strabon, XVII, 3, 8 (d'après Gabinius). Méla, III, 106. Pline, V, 3.

5. Pline, V, 3 ; XIX, 63.

6. Pindare, *Ném.*, III, 21-22. Diodore, IV, 18, 2 ; conf. III, 55, 3, et 74, 4. *Bibliothèque d'Apollodore*, II, 5, 10. Méla, I, 27. Sénèque, *Here. Oet.*, 1240. Etc.

7. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f, 37, nos 51 et 52.

8. Il se peut aussi qu'on y ait montré, sur un rocher, une prétendue empreinte du pied d'Hercule : conf. Hérodote, IV, 82 ; Lucien, *Histoire véritable*, I, 7 ; Capitan et Vuarnet, *Procès-verbaux de la section d'archéol. du Comité des trav. historiques*, 1918, décembre, p. IV-VI.

9. Salluste, *Jugurtha*, LXXXIX, 4. Florus, I, 30, 14. Paul Orose, V, 15, 8.

10. Diodore, IV, 18, 1. Selon saint Jérôme, Theveste aurait été fondée par Liber : voir t. II, p. 95, n. 8.

11. Solin, XXV, 17.

12. Plutarque, *Sertorius*, 9.

avec des Indiens⁽¹⁾ ; d'après Juba II, il a établi en Maurétanie des Olbiens et des Mycéniens⁽²⁾ ; d'après Hiempsal, reproduisant l'opinion des « Africains », il est mort en Espagne, mais les Mèdes, Perses et Arméniens qui faisaient partie de son armée sont allés dans l'Afrique du Nord et y sont restés⁽³⁾. Il a eu pour fils ou pour compagnon Afer, qui a donné son nom au pays⁽⁴⁾. La Sardaigne a été conquise par un autre de ses fils, Sardos, qui commandait des Libyens⁽⁵⁾, ou par les fils qu'il a eus des Thespiades et par son neveu Iolaos⁽⁶⁾. Un de ses compagnons, Balius, a donné son nom aux Baléares⁽⁷⁾.

Quelques-unes de ces légendes se rattachent plus ou moins à Melqart. C'est l'Hercule phénicien⁽⁸⁾, — ailleurs l'Hercule libyen⁽⁹⁾, — qui fonde Capsa. Sardos est fils de l'Héraclès « des Égyptiens et des Libyens »⁽¹⁰⁾, Makéris, c'est-à-dire Melqart⁽¹¹⁾. L'Hercule, chef des Mèdes, Perses et Arméniens, qui meurt en Espagne, est sans doute le Melqart dont on montrait le tombeau dans le temple de l'île de Gadès⁽¹²⁾. Si des fables ont donné certains lieux pour théâtres à des exploits d'Hercule, — Lixus à la lutte contre Antée et à la conquête des pommes d'or, le voisinage de Gadès à la conquête du troupeau de Géryon, — ce fut, peut-on croire, parce qu'il y avait là des sanctuaires célèbres de Melqart.

1. Strabon, XVII, 3, 7. Conf. t. I, p. 336.

2. Plutarque, *l. c.* Conf. t. I, p. 344.

3. Apud Salluste, *Jug.*, XVIII. Voir aussi Méla, III, 103 ; Pline, V, 46. Conf. t. I, p. 330 et suiv.

4. Solin, XXIV, 2 (Afer, fils de l'Hercule libyen). Eustathe, *Comment. de Denys le Périégète*, vers 175 (*Geogr. Gr. min.*, II, p. 248). Voir encore t. I, p. 338, n. 3, *in fine*.

5. Textes cités t. I, p. 353, n. 7. Ajouter Salluste, *Hist.*, II, fr. 4, édit. Kritz.

6. Diodore, V, 15, 1-2 (d'après Timée). Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 100 (même source). Strabon, V, 2, 7. Pausanias, VII, 2, 2 ; IX, 23, 1 ; X, 17, 5. Solin, I, 61.

7. Tite-Live, *Epit. libri LX*,

8. Paul Orose, V, 15, 8.

9. Salluste, *Jug.*, LXXXIX, 4.

10. De l'Hercule libyen, dit Silius Italicus, XII, 359-360.

11. *V. supra*, p. 303.

12. Méla, III, 46. Voir aussi Arnobe, I, 36. Conf. t. I, p. 332.

Les Phéniciens, qui ont beaucoup emprunté aux Babyloniens, ont-ils raconté sur Melqart des légendes analogues à celle de Gilgamès, le héros mésopotamien qui combattit les monstres, voyagea au loin sur terre et sur mer et atteignit peut-être les confins de l'Occident ? C'est ce qu'il est impossible de dire. D'autre part, les mythes grecs d'Antée, d'Atlas, des Hespérides, de Géryon ne contiennent aucun trait qui soit incontestablement phénicien. Avant d'être relégués aux extrémités de la Libye et de l'Europe, ces personnages mythiques habitèrent des régions que, seuls, des Grecs avaient pu leur assigner comme demeures Atlas, l'Arcadie ; Géryon, l'Épire ; Antée et les Hespérides, la Cyrénaïque. L'Héraclès qu'on mit en relations avec eux était un héros purement grec. Plus tard, on transporta quelques-unes de ses prouesses dans le lointain Occident, soit parce que des récits merveilleux s'accommodaient de ce recul dans des pays à peu près inconnus, soit pour justifier par des précédents des ambitions et des entreprises coloniales⁽¹⁾, soit pour d'autres raisons qui nous échappent. Mais ces fables se rapportent toujours à Héraclès, même quand elles l'amènent dans des parages où Melqart était adoré. Dans d'autres légendes, nous rencontrons des détails d'origine grecque⁽²⁾, et, parmi celles qui restent, aucune ne peut revendiquer une origine exclusivement phénicienne. Écartons donc ce fatras et contentons-nous des conclusions que des documents précis autorisent. Le culte de l'Hercule tyrien n'est certain en Occident qu'à Carthage, à Malte, à Tharros

1. T. I, p. 316. Ainsi, la légende de la prise de possession d'Éryx par Hercule (Diodore, IV, 23) servit à justifier l'établissement d'une colonie en ce lieu par l'Héraclide Dorieus (t. I, p. 431 ; Pareti, *Stadi siciliani ed italoti*, Florence, 1914, p. 20 et suiv.). Un contemporain de Dorieus, Hécatée de Milet, indiquait le passage d'Héraclès par Solonte et Motyé, villes phéniciennes : fragments 47 et 48, dans *Fragm. hist. Gr.*, I, p. 3.

2. Par exemple, dans celle de l'invasion de l'Afrique par les Mèdes, etc., compagnons d'Hercule : voir t. I, p. 333 ; dans celle de la venue d'Hercule en Maurétanie avec des Olbiens et des Mycéniens : *ibid.*, p. 344 ; dans celle de la fondation d'Icosium, où un calembour rapproche ce nom du mot grec εἴχοσι : *ibid.*, p. 344, n. 5 ; dans celle de la venue d'Iolaos en Sardaigne : *infra*, p. 322.

et à Gadès ; il n'est guère douteux dans l'Ouest de la Sicile et à Lixus ; il est vraisemblable à Leptis la Grande, à Sabratha, à Gigthi.

Qu'était Melqart ? On lui donne pour père et pour mère Zeus et Astéria⁽¹⁾, dont les noms paraissent répondre à ceux de Baal Shamim, le Maître des cieux, et d'Ashtart⁽²⁾ : cela ne nous apprend pas grand-chose.

Il mourait et ressuscitait. Un auteur grec du IV^e siècle, Eudoxe de Cnide⁽³⁾, racontait que cet Héraclès avait été tué par Typhon⁽⁴⁾, au temps où il parcourait la Libye, mais que son compagnon Iolaos l'avait ramené à la vie en lui mettant sous le nez une caille, oiseau dont Héraclès était très friand : aussi les Phéniciens lui sacrifiaient-ils des cailles. Fable bizarre qu'il est difficile d'expliquer⁽⁵⁾. Nous avons dit que, dans le sanctuaire de l'île de Gadès, il y avait un Saint-Sépulcre de Melqart⁽⁶⁾. A Tyr, le roi Hiram, contemporain de David et de Salomon, avait, le premier, célébré, au cours du mois de péritios, une cérémonie que le Grec Ménandre d'Éphèse appelle τοῦ Ἡραχλέους ἐγερσις, « le réveil d'Héraclès »⁽⁷⁾. Le mois de péritios tombait

1. Eudoxe de Cnide, *apud* Athénée, IX, 47, p. 392, d. Cicéron, *Nat. deor.*, III, 13, 42. Selon Philon de Byblos, il était fils d'un Démarous (II, 22 : *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 568), appelé aussi Zeus Démarous (*ibid.*, II, 24, p. 569). Si, avec G. Hoffmann (*Zeitschrift für Assyriologie*, XI, 1896, p. 248), on lit dans ce dernier passage [ὁ] χαί Ἀδωδος, ce Zeus aurait été identifié avec le dieu syrien Hadad : ce serait Baal Shamim [conf. p. 204, n. 13]. De l'Héraclès adoré par les Carthaginois, Ampélius (*Lib. mem.*, 9) fait, autant qu'il semble, — le texte n'est pas sûr, — un fils de Cronos et de Carthéré (conf. t. I, p. 379, n. 3).

2. Pour l'emploi du mot Astéria, au lieu d'Astarté, voir p. 251, n. 2.

3. *L. c.*

4. Il y a ici une confusion d'Héraclès et d'Osiris.

5. Selon une légende grecque, Astéria, sœur de Latone, avait été métamorphosée en caille (conf. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, VII, p. 151). Il est possible que ce soit là un emprunt à un mythe phénicien concernant Astarté (= Astéria). La caille aurait donc été mise en relation avec la mère de Melqart.

6. P. 309. Méla indique, sans doute à tort, que c'était un tombeau véritable, contenant des ossements. Il y avait aussi un tombeau d'Hercule à Tyr : *Récognitions Pseudo-Clémentines*, X, 24 (*Patrol. grecque*, I, p. 1434).

7. *Apud* Josèphe, *Antiq. Jud.*, VIII, 5, 3, § 146) : πρώτος τε τοῦ Ἡραχλέους ἐγερσιν ἐποιήσατο ἐν τῷ περιτίῳ μηνί. Ce membre de phrase en suit un autre où il est question de la construction d'un nouveau temple d'Héraclès ; il ne paraît pas concerner également

en février-mars⁽¹⁾. C'était donc vers le fin de l'hiver que des rites appropriés tiraient le dieu de son sommeil⁽²⁾.

Un autre texte indique la mort d'Hercule par le feu, dans cette même ville de Tyr⁽³⁾. Le général carthaginois Amilcar, qu'Hérodote semble confondre avec Melqart⁽⁴⁾, avait péri, assurait-on, dans les flammes d'un bûcher⁽⁵⁾. On peut se demander si la mort du dieu n'était pas un événement annuel, si la victime que les Carthaginois offraient tous les ans à Hercule⁽⁶⁾ n'était pas brûlée et ne représentait pas le dieu⁽⁷⁾. Or cette cérémonie qui consistait à brûler Melqart devait être un rite magique, analogue aux feux de la Saint-Jean. Il s'agissait apparemment de renforcer la chaleur du soleil⁽⁸⁾.

Le « réveil » d'Héraclès n'était peut-être pas une cérémonie distincte de celle de la combustion du dieu : on peut y voir la grande fête annuelle à laquelle des ambassadeurs de Carthage venaient participer⁽⁹⁾. Pourquoi se célébrait-elle en février-mars ?

cette construction, comme le P. Lagrange (*Études*, p. 311, n. 1) est disposé à le croire. Le passage de Ménandre est reproduit ailleurs par Josèphe, mais moins exactement (*Contre Apion*, I, 18, § 118-9).

1. Baudissin, *Adonis*, p. 17729.

2. A l'époque de l'année où les cailles reviennent en Phénicie : ce qui explique peut-être pourquoi cet oiseau était consacré à Héraclès et le rôle qu'il joue dans le récit d'Eudoxe relatif à la résurrection du dieu : Baudissin, *l. c.*, p. 308.

3. *Récogn. Pseudo-Clémentines*, *l. c.* : « ...Herculis apud Tyrum, ubi igni crematus est

4. Voir p. 302.

5. Hérodote, VII, 167.

6. *Supra*, p. 303.

7. Conf. Lagrange, *l. c.*, p. 310. En Cilicie, à Tarse, un bûcher était aussi allumé lors de la fête de Sandan-Héraclès : Dion Chrysostome, *Discours*, XXXIII (t. II, p. 16 de l'édition Dindorf). On connaît la légende d'Héraclès se brûlant sur le mont Œta ; elle était peut-être d'origine orientale.

8. Conf. V. Bérard, *Origine des cultes arcadiens*, p. 255 ; Dussaud, *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1901, p. 107 ; J.-G. Frazer, *Adonis, Attis, Osiris* (4e partie de *The golden Bough*, 3e édition.), I, p. 111-2. Y aurait-il une allusion à la crémation du Melqart de Tyr dans Nonnus, *Dionys.*, XL, 394-8 (dans les flammes de l'autel d'Héraclès, le phénix vient chercher un renouvellement de sa jeunesse) ? Silius Italicus (III, 29) dit qu'on entretenait constamment du feu sur les autels du temple d'Hercule, près de Gadès. Si cela est exact, cet autre rite avait peut-être aussi quelque rapport avec le soleil.

9. Polybe, XXXI, 12, 12 (édition Büttner-Wobst ; *alias* XXXI, 20). Quinte-Curce, V, 2, 10. Arrien, *Anab.*, II, 24, 5. Sur cette fête, voir encore Achille Tatios, VII, 14. Un pas-

Les rites solaires s'accomplissent d'ordinaire aux solstices⁽¹⁾, soit pour aider l'astre à recouvrer sa vigueur, soit pour l'empêcher de la perdre tout à fait. Mais la date choisie à Tyr pourrait s'expliquer par le fait qu'en Phénicie, la chaleur du soleil recommence à se faire sentir fortement vers le mois de mars⁽²⁾.

Telles sont les raisons qui autorisent à supposer que Melqart était un dieu solaire⁽³⁾ : ce qu'indique nettement un poète grec de basse époque, Nonnus⁽⁴⁾. Les monnaies sur lesquelles Lixus est appelée la ville du Soleil⁽⁵⁾ apporteraient un bon argument en faveur de cette hypothèse, s'il était possible de prouver qu'elles font allusion à l'antique et fameux sanctuaire d'Hercule, établi aux portes de la colonie. Mais la tête figurée sur la plupart de ces monnaies n'offre pas le type d'Hercule; elle semble plutôt représenter un Baal identifié avec Jupiter⁽⁶⁾. Nous doutons que l'on puisse invoquer comme un argument convaincant l'existence d'un temple et d'un tombeau de Melqart dans l'île de Gadès, vers l'entrée de cet Océan où le soleil disparaissait tous les soirs⁽⁷⁾.

sage du second livre des Macchabées (IV, 18-20) permet de supposer qu'on lui donnait tous les cinq ans un éclat particulier, du moins au IIe siècle avant J.-C.

1. Ainsi, dans les premiers siècles de notre ère, on célébrait en Syrie, le 25 décembre (au solstice d'hiver), une tête de la Nativité du Soleil, enfanté, disait-on, par une Vierge céleste : Cumont, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 292 et suiv.

2. A Hiérapolis, en Syrie, une tête dans laquelle on allumait un vaste bûcher était également célébrée au début du printemps : *Lucien, De dea Syria*, 49.

3. Conf. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1905, I, p. 115 ; le même, *Journal des Savants*, 1907, p. 41. M. Baudissin (*Adonis*, p. 33, 172, 359) est disposé à croire que Melqart, avant d'être un dieu solaire, avait été, comme Adonis, un dieu de la végétation. On ne voit pas bien sur quoi peut s'appuyer cette hypothèse.

4. *Dionys.*, XL, 369-370. Pour l'hercule de Gadès, voir Macrobe, I, 20, 12 ; mais cet auteur retrouve le soleil partout.

5. T. II, p. 174 ; ici, p. 284.

6. Conf. *supra*, p. 301, n. 3. Sur des monnaies d'autres villes africaines (Müller, *Numism.*, II, p. 27, n° 48 ; III, p. 53, n° 64), la tête d'hercule est accompagnée d'un astre. A-t-on voulu indiquer ainsi qu'il était un dieu solaire ?

7. Le lion semble avoir été mis en rapport avec Melqart, comme avec Heraclès (pour Gadès, voir une légende racontée par Macrobe, I, 20, 12). Or, dans divers cultes orientaux, cet animal a été mis aussi en rapport avec le soleil. Mais l'argument n'a pas

VI

Eshmoun (ʿSMMN)⁽¹⁾ était un des principaux dieux de Carthage. On l'y rencontre très fréquemment dans les noms théophores⁽²⁾. Une inscription mentionne son temple⁽³⁾. Une autre se rapporte à un prêtre d'Eshmoun Ashtart⁽⁴⁾, terme double sur lequel nous reviendrons⁽⁵⁾. Des noms théophores où le nom d'Eshmoun se retrouve étaient encore en usage dans l'Afrique romaine⁽⁶⁾. En Sardaigne, une dédicace trilingue, gravée au IIe siècle avant notre ère, s'adresse, dans le texte punique, à Eshmoun M'RH, dans le texte grec Ἀσκληπιῶ Μήρηη dans le texte latin *Aescolapio Merre*⁽⁷⁾ ; on ignore ce que signifie le mot *Merre*⁽⁸⁾.

L'Eshmoun adoré en Occident était originaire de la Phénicie, où son culte avait une grande importance à Sidon⁽⁹⁾ et était célébré dans d'autres villes, peut-être à Tyr⁽¹⁰⁾, certainement à Béryte⁽¹¹⁾.

L'inscriptionsardedontnousvenonsdeparlerattestequ'on l'identifia avec Esculape : ce qu'attestent aussi Damascius, à

grande valeur, car le lion a été attribué à des divinités qui n'avaient rien de solaire : voir *supra*, p. 273-5.

1. Les transcriptions grecques et latines indiquent les prononciations Esmoun, Asmoun, Ismoun, Ousmoun.

2. Voir W. von Baudissin, *Adonis und Esmun* (Leipzig, 1911), p. 216-7, 250.

3. C. I. S., 252. Le nom du dieu est mutilé, mais la restitution n'est guère douteuse.

4. *Ibid.*, 245.

5. P. 337.

6. C. I. L., VIII, 1562 (Abdismun), 5306 (Asmun). *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 183, nos 74, 75 (Asmunius). J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne* (Paris, 1912), p. 229 (Asmunius).

7. C. I. S., I, 143 = *Inscr. Graecae*, XIV, 608 = C. I. L., X, 7856.

8. Pour les hypothèses présentées, voir C. I. S., p. 189 du t. I ; Baudissin, *Adonis*, p. 243. M. E. Pais (*Ricerche storiche e geografiche sull'Italia antica*, p. 589) soutient que cet Asclépios Merre doit être identifié avec Sérapis.

9. C. I. S., 3, I. 17. *Rép.*, I, 287 et suiv. ; II, 507, 765-7, 1200. Baudissin, l. c., p. 211-2, 215-6.

10. Eshmoun paraît être mentionné, au VIIe siècle, dans un traité conclu entre Asarhaddon, roi d'Assyrie, et le roi de Tyr : Baudissin, p. 211.

11. Damascius, *Vita Isidori*, 302 (coll. Didot, volume de Diogène Laërce, p. 144).

propos de l'Eshmoun de Béryte⁽¹⁾, et la découverte d'une dédicace grecque à Asclépios dans un sanctuaire d'Eshmoun voisin de Sidon⁽²⁾. Or, à Carthage, au sommet de la colline de Byrsa, un temple majestueux était consacré à « Esculape »⁽³⁾. Si l'on n'identifie pas cet Esculape avec Eshmoun, on ne voit pas quel dieu punique il peut représenter. A Carthagène, la nouvelle Carthage fondée par les Barcides en Espagne, Polybe signale une colline qui portait aussi un temple d'Asclépios⁽⁴⁾.

D'assez nombreuses inscriptions latines témoignent d'un culte d'*Aesculapius* dans les provinces romaines d'Afrique. Il est à croire que, çà et là, c'était Eshmoun⁽⁵⁾ surtout quand nous le trouvons associé à *Caelestis*⁽⁶⁾, quand nous le rencontrons dans des villes d'origine phénicienne⁽⁷⁾. Dans la seconde Carthage, un temple d'Esculape se dressa sur la colline de Saint-Louis, probablement à l'endroit même où s'était élevé auparavant le temple de l'Esculape punique⁽⁸⁾.

Eshmoun reçut-il le none d'autres dieux grecs ? On a supposé qu'en Phénicie, il fut identifié tantôt avec Asclépios, tantôt avec Dionysos⁽⁹⁾. Mais nous n'avons aucun motif sérieux

1. *L. c.* L'Asclépios qui, d'après Philon de Byblos, était adoré à Béryte (II, 27, comparé avec II, 23: *Frag. hist. Gr.*, III, p. 569) se confondait avec l'Eshmoun-Asclépios de Damascius : à l'un et à l'autre on donne pour père Sydyk.

2. *Rép.*, II, 827.

3. Appien, *Lib.*, 130. Strabon, XVII, 3, 14. Tite-Live, XLI, 22 ; XLII, 24. Con f. t. II, p. 79.

4. X, 10, 8. C'était la plus haute colline de la ville et celle que l'on voyait d'abord en venant de la mer (Kahrstedt, *Archäol. Anzeiger*, 1912, p. 234). Elle répondait, en quelque sorte, à la colline de Byrsa, qui, dans la métropole, portait le temple d'Eshmoun.

5. Conf. Toutain. *Cultes*, Ire partie, I, p. 335-6.

6. *C. I. L.*, VIII, 16417 (à Henchir et Oust) : « sacerdos publicus deae Caelestis et Aesculapi ». A Dougga, fragment d'une statue d'Esculape dans le temple de Caelestis : *M. Alaoui*, p. 49. n° 14, pl. XII. *C. I. L.*, III, 993 (inscription gravée sans doute par les soins d'un Carthaginois) : « Caelesti Augustae et Aesculapio Augusto et Genio Carthaginis ».

7. Par exemple, à Oea (Tripoli) : Apulée, *Apol.*, 55.

8. Audollent, *Carthage romaine*, p. 280-3, 846. Delattre, *Rev. tunisienne*, VIII. 1901, p. 280 et suiv.

9. Baudissin, l. c., p. 231 et suiv. *Contra* : Dussaud. *Journal des Savants*, 1907, p. 40-41 ; Lagrange, *Revue biblique*, IX, 1912, p. 122.

de croire qu'il l'ait été avec ce dernier en Occident⁽¹⁾. Il n'est pas impossible qu'on l'ait quelquefois appelé Hermès⁽²⁾, par suite d'une assimilation avec Thot, l'« Hermès » égyptien. Thot était le dieu de la ville de Khmounou, dont le nom n'est pas sans ressemblance avec celui d'Eshmoun. Il fut adoré en Phénicie⁽³⁾, et Philon de Byblos prétend que ce fut lui qui y répandit le culte des serpents⁽⁴⁾. Or nous verrons que le serpent jouait peut-être un rôle dans le culte d'Eshmoun, tandis qu'il n'était pas consacré à l'Égyptien Thot. Ce sont là des combinaisons bien fragiles. Il y eut, autant qu'il semble, chez les Phéniciens d'Occident, un dieu qui fut identifié avec Hermès⁽⁵⁾, mais rien ne prouve que ce dieu ait été Eshmoun.

Nous avons déjà fait observer qu'Asclépios ne figure pas dans le serment du traité d'Hannibal. Cependant l'omission d'Eshmoun serait malaisée à expliquer. Aussi a-t-on proposé de le reconnaître soit dans l'Apollon de la première triade⁽⁶⁾, soit dans l'Iolaos de la seconde⁽⁷⁾. Nous constaterons bientôt que nous ne savons à peu près rien sur cet Iolaos punique. En faveur de l'identification d'Eshmoun avec Apollon, nous remarquerons

1. Virgile (*Énéide*, IV, 58) nous montre Didon et Anna sacrifiant
« Legiferae Cereri, Phoeboque, Patrique Lyaeo ».

Dans le *Pater Lyaeus*, M. Baudissin (p. 241) voudrait voir Eshmoun. C'est là une hypothèse en l'air. — Qu'était le dieu représenté en Dionysos, le *Liber Pater*, qui fut adoré dans les vieilles villes maritimes de Leptis Magna, de Sabratha, de Gigthi (pour Leptis, voir Müller, *Numism.*, II, p. 3-6, et Suppl., p. 33 et 34 ; ici, p. 306, n. 3 ; pour Sabratha, Müller, II, p. 28, n° 62 ; pour Gigthi, Constans, *Gigthis*, p. 40) ? Je ne saurais le dire ; en tout cas, il n'est pas permis d'affirmer que c'était Eshmoun.

2. Ce que croit M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 153-4, 380 ; VI, p. 289.

3. Voir de Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 106-7, pl. V, fig. 1.

4. Fragment IX (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 572). Philon, qui l'appelle Τάωντος (J, 4, p. 563-4 ; II, 11, p. 567 ; V, p. 570), indique son identité avec le Θωύθ des Égyptiens.

5. Voir p. 330.

6. Winckler, *Altorient. Forschungen*, I, p. 443. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 39.

7. Opinion de Movers, *Die Phönizier*, I, p. 537 ; Maury, dans Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, II, 3, p. 1041 ; Baethgen, *Beiträge*, p. 46 ; O. Gruppe, *Die griechischen Culte und Mythen*, p. 380-2 ; Baudissin, *Adonis*, p. 286.

que le Ras Sidi Ali et Mekki, au nord du golfe de Carthage, est appelé dans des textes grecs et latins cap d'Apollon, ou cap du Beau dieu (*promunturiutn Pulchri*)⁽¹⁾ ; que, d'autre part, Tite-Live, copiant Polybe, indique, auprès de ce cap, un port dont le nom se présente sous la forme Rusucmon dans les manuscrits de l'historien romain. Ce mot se compose de deux éléments rus, roush, qui, en phénicien, signifie « cap », et ucmon, qui pourrait être une altération d'*Eshmoun*⁽²⁾. Nous aurions là le nom punique du cap d'Apollon : le qualificatif Pulcher eût bien convenu à Eshmoun, dont Damascius⁽³⁾ vante la grande beauté. A quoi l'on pourrait objecter qu'il y avait à Carthage deux sanctuaires très importants, l'un sur la colline de Byrsa, dédié à Asclépios, — qu'il semble nécessaire d'identifier avec Eshmoun, — l'autre, près de la place publique, dédié à Apollon⁽⁴⁾. Il est difficile de croire que ces temples, mentionnés l'un et l'autre par Appien, dont la source est Polybe⁽⁵⁾, aient appartenu au même dieu. Si vraiment le cap d'Apollon était le cap d'Eshmoun, il faut en conclure que l'Apollon du cap n'était pas l'Apollon du temple de Carthage. En somme, la seule identification démontrée est celle d'Eshmoun avec Esculape.

On n'a trouvé en Afrique aucune image, soit de l'époque punique, soit de l'époque romaine, dont nous puissions dire avec certitude qu'elle représente Eshmoun⁽⁶⁾.

1. Voir t. I, p. 457, n. 5 ; II, p. 142.

2. Conf. t. II, p. 146.

3. *L. c.*

4. Appien, *Lib.*, 127. Conf. t. 11, p. 79; 111, p. 398.

5. Outre Appien, Strabon atteste l'existence du temple d'Asclépios sur la colline; Valère-Maxime (I, 1, 18, sans doute d'après Tite-Live), celle du temple d'Apollon.

6. C'est à tort ou sans motifs sérieux que l'on a donné le nom d'Eshmoun 1° à une idole représentant un dieu nain, trouvée à Cherchel : voir p. 345; 2° à une tête barbue, coiffée d'un bonnet, sur des monnaies africaines : Müller, *Numism.*, III, p. 71 ; conf. *supra*, p. 301, n. 6n ; 3° à un simple dévot, figuré sur une stèle d'Announa : infra, p. 320, n. 7 ; 4° à une tête barbue, coiffée d'une dépouille de coq, couvre de l'époque romaine, découverte dans la région de Carthage ; Heuzey, *Revue d'assyriol.*, II, 1892, p. 155-9 et pl. V (il s'agit probablement de Pluton : le coq était consacré à Proserpine, son épouse) ;

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la nature de ce dieu que sur celle des autres divinités phéniciennes. Les étymologies de son nom, — sans doute un Véritable nom propre, — mises en avant par les anciens et les modernes ne sont pas satisfaisantes⁽¹⁾. Selon Philon⁽²⁾ et Damascius⁽³⁾, il était fils de Sydyk, Sadyk. « le Juste » [*Çadiq*]. Un homme de Sidon avait dit à Pausanias que l'Asclépios adoré par les Phéniciens était né d'Apollon⁽⁴⁾. Peut-être ce dieu juste était-il, comme cet Apollon⁽⁵⁾, un maître du soleil : pour les Babyloniens, Shamash, le Soleil, qui voit tout, était le juge suprême⁽⁶⁾, et cette conception peut avoir été adoptée par d'autres peuples sémitiques⁽⁷⁾. D'autre part, sous l'Empire romain, on associait volontiers en Afrique *Aesculapius* et *Caelestis*⁽⁸⁾ : on admettait donc un lien étroit entre Eshmoun et Astarté, comme l'indique aussi la mention d'un prêtre d'Eshmoun Ashtart sur un exvoto de la première Carthage⁽⁹⁾.

Le philosophe néo-platonicien Damascius expose⁽¹⁰⁾ que

5° à une tête de Pluton, trouvée à Carthage : Babelon, *M. Lavig.*, II, p. 23, pl. V, fig. 3 (conf. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 34, n. 3) ; 6° à un dieu triple, de la Carthage romaine Babelon, l. c., p. 34-35, pl VIII (*supra*, p. 233, n. 4).

1. Du mot phénicien (lui signifiait *huit* (Eshmoun passait pour le huitième fils de Sydyk), ou du mot qui signifiait *feu* : Damascius, l. c. D'une racine dont le sens était « être gras, être bien portant » : Baudissin, *Adonis*, p. 207. Du mot qui signifiait nom : Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, III, p. 260-5.

2. II, 20 (p. 568) : Συδύχω, τὸ λεγόμενον δικαίω ; conf. *ibid.*, II, 11 (p. 567) et 27 (p. 569). Sa mère aurait été une des Titanides, filles d'Astarté et de Cronos *ibid.*, II, 20.

3. *L. c.* : Σαδύχω.

4. Pausanias, VII, 23, 7. Un Esculape arcadien passait pour être fils d'Arsippos (Cicéron, *Nat. deor.*, III, 22, 57 ; Johannes Lydus, *De mensibus*, IV, 90). Cet Arsippos était-il le dieu phénicien Arshouf, qui fut identifié avec Apollon (voir p. 327) ? L'hypothèse a été présentée par M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, VII, p. 173. Notons encore que deux statues, l'une d'Apollon, l'autre d'Esculape, étaient associées dans un temple de Bulla Regia, qui n'offre pas les dispositions usuelles des sanctuaires dédiés aux dieux gréco-romains : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 17-18. pl. III, fig. 2 et 3.

5. Que le Sidonien de Pausanias (VII, 23, 8) disait être véritablement le soleil.

6. P. Dhorme, *La religion assyro-babylonienne*, p. 82-3.

7. Conf. Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 45-46.

8. Voir p. 315.

9. P. 314, 11. 4.

10. *L. c.*

l'Asclépios de Béryte, appelé par les Phéniciens Esmounos, était un jeune homme très beau, et qu'Astronoé [Astarté⁽¹⁾], la mère des dieux, l'ayant vu à la chasse, s'éprit de lui. Pour échapper à cette poursuite amoureuse, il se coupa le membre viril. Mais Astronoé le rappela à l'existence par la chaleur qui vivifie⁽²⁾, et il devint dieu. Cette légende ressemble à celle d'Adonis, le Seigneur de Byblos. On a même supposé⁽³⁾ qu'Eshmoun était le nom propre du dieu que les gens de Byblos désignaient par le titre *adôn*⁽⁴⁾. Mais le récit de Damascius ne nous fait pas connaître le mythe d'Eshmoun dans son état primitif, puisqu'il contient des éléments évidemment empruntés à la légende phrygienne de la mère des dieux, Cybèle, et d'Attis, qui se priva de sa virilité. Il se peut que d'autres éléments soient empruntés à la légende d'Adonis. La seule conclusion qu'il soit permis de tirer de ce récit, c'est que l'Eshmoun de Béryte était apparenté à l'Adonis de Byblos, comme au Phrygien Attis, sans doute plus au premier qu'au second, eu égard à la proximité de Béryte et de Byblos. Adonis était un dieu de la végétation qui se dessèche au début de l'été, peut-être aussi un dieu des céréales, que l'on moissonne dans la même saison⁽⁵⁾. En était-il de même d'Eshmoun ? Il ne faudrait pas l'affirmer avec trop de confiance. Bien ne prouve qu'il ait été, comme on l'a soutenu, un dieu sidéral; que des étoiles, représentées sur certains monuments de l'époque romaine (bandeaux sacerdotaux, stèles votives), se rapportent à lui⁽⁶⁾.

1. Voir p. 251, n. 2.

2. Détail inspiré par l'étymologie qui tirait le nom Eshmoun du mot signifiant *feu*.

3. Dussaud. *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1904., p. 108 et 111 ; le même, *Journal des Savants*, 1907, p. 46, et *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 364, 366. Contra : Baudissin, l. c., p. 313 et suiv.

4. Notons qu'il n'y a pas lieu d'invoquer ici des inscriptions de Chypre (*C. I. S.*, I, 42-44), où *Eshmounadônî* est, non pas un nom divin, mais un nom d'homme conf. Rép., III, 1225 ; *Eshmounadôn* au *C. I. S.*, n° 10.

5. Frazer, *Adonis, Attis, Osiris* (3e édit.), I, p. 230 et suiv. Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 46. Lagrange, *Études*, p. 307 ; et *Rev. biblique*, IX, 1912, p. 119. Baudissin, p. 161-9.

6. Pour cette opinion, voir, entre autres, Besnier et Blanchet, *Collection Farges* ;

Pourquoi fut-il identifié avec Esculape ? Peut-être avait-il, de même que le dieu grec, le pouvoir de guérir⁽¹⁾ : ce n'est là qu'une hypothèse⁽²⁾. Le serpent était consacré à Esculape. En général, les érudits modernes l'attribuent également à Eshmoun ; ils croient que ce fut la raison de son assimilation à Asclépios⁽³⁾. Cette hypothèse se confond, du reste, avec la précédente, si l'on suppose que, dans les deux cultes, le serpent était regardé comme un animal guérisseur⁽⁴⁾.

Nous le rencontrons sur des monuments africains qui sont postérieurs à la destruction de Carthage, mais qui se rattachent à des cultes d'origine punique. Sur un bandeau d'argent, le groupe central, constitué par un dieu et une déesse qui paraissent bien être Baal Hammon et Tanit Pené Baal, est flanqué de deux serpents⁽⁵⁾ ; chacun de ces reptiles s'enroule autour d'un pieu⁽⁶⁾. On voit un ou deux serpents sur plusieurs stèles votives, trouvées en Tunisie ou dans l'Algérie orientale. Ici, l'animal accompagne un personnage qui tient une offrande⁽⁷⁾ ; là, une

p. 55 (à propos des bandeaux sacerdotaux) ; Fr. Lenormant, *Dictionn. des antiquités* de Saglio et Pottier, I, p. 773 ; Babelon, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 237 (à propos d'une stèle d'Announa). Je ne vois pas de raisons d'admettre que le nom donné à une constellation, l'Ophiuchus (Οφιοῦχος, « Teneur de serpent »), doive être mis en rapport avec l'Esculape phénicien, Eshmoun.

1. Babelon, l. c., p. 236 : « Je rappelle que ce dieu... fut identifié avec l'Asclepios-Esculape gréco-romain surtout à cause de son attribut du serpent et de son rôle de dieu guérisseur

2. Dans la partie phénicienne de l'inscription de Sardaigne (supra, p. 314), le dédiant remercie Eshmoun Merre de l'avoir guéri. Mais Eshmoun étant ici expressément identifié avec Asclépios, on peut se demander s'il n'a pas emprunté à celui-ci ce « rôle de dieu guérisseur Notons cependant que cette indication se trouve seulement dans le texte phénicien, non dans les textes grec et latin. Voir peut-être aussi Pausanias, VII, 23, 8, où un Sidonien explique pourquoi Asclépios est regardé comme procurant la santé.

3. Voir, par exemple, A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, III, p. 247 ; Vernes, *Rev. archéol.*, 1918, I, p. 42.

4. Conf. Baudissin, p. 338.

5. Bandeau d'Aïn el Ksar : *Gazette archéol.*, 1879, pl. 21. Berger (*ibid.*, 1879, p. 135-6 ; 1880, p. 169) voit dans ces deux serpents des symboles d'Eshmoun. Contra : Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 46-47.

6. L'un des pieux est muni d'une traverse au sommet.

7. Stèle d'Announa : Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéologie*, pl. 167, fig. 5, et texte explicatif par Gsell, p. 148 ; Lenormant et d'autres (par exemple, Babelon, *C.*

paire de serpents forme un cercle autour de la tête d'un dieu, qui occupe le sommet de la pierre⁽¹⁾. D'autres documents nous apprennent que des serpents furent adorés en divers lieux de l'Afrique romaine⁽²⁾. Nulle part, cependant, on n'a la preuve que cet animal doive être attribué à Eshmoun. Un dieu qui tient un serpent sur des monnaies phéniciennes de l'île d'Ibica est, non pas Eshmoun, mais vraisemblablement Bès⁽³⁾. En Phénicie, le serpent a eu un caractère sacré, du moins dans quelques cultes : ce dont témoigne Philon de Byblos⁽⁴⁾. On a vu⁽⁵⁾ que cet auteur le met en relation avec Thot, dieu d'origine égyptienne. Mais l'identification de Thot et d'Eshmoun est fort incertaine⁽⁶⁾.

Une monnaie de Béryte, frappée au III^e siècle de notre ère, sous l'empereur Élagabale⁽⁷⁾, est assurément plus probante. Elle nous montre un dieu nu, que flanquent deux serpents dressés. Il y a lieu de croire que c'est Eshmoun, puisque nous savons par Damascius qu'il était adoré à Béryte. C'est peut-être aussi à l'Eshmoun de cette ville qu'il faut rapporter une image à peu près semblable, tracée sur des monnaies impériales, du règne de Septime Sévère⁽⁸⁾. On y reconnaît nettement un Asclépios

r. Acad. Inscr., 1904, p. 237) ont voulu y reconnaître une image d'Eshmoun. Stèle d'Hippone : Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 376-9.

1. Stèles de la Ghorfa, dans la Tunisie centrale : M. Alaoui, pl. XIX, nos 746, 747. Noter encore une stèle d'Hadjeb et Aïoun, où un serpent, enroulé autour d'un palmier, s'attaque à des oiseaux : *ibid.*, p. 68, n° 835, pl. XXII.

2. *C. I. L.*, VIII, 9326, 15247, 15378, 17722. *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XLII, 1908, p. 272. Passion de sainte Salsa : Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 2. — Les deux serpents figurés sur un autel trouvé à Announa se rapportent au culte purement romain des Génies domestiques : Gsell et Joly, *Announa* (Alger, 1918), p. 83-85.

3. Voir p. 345.

4. Fragm. IX (p. 572-3). Voir aussi un bas-relief trouvé près de Tyr : Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, p. 65 et fig. à la p. 66.

5. P. 316.

6. Macrobe (I, 9, 12) dit que, dans leur religion, les Phéniciens ont représenté le monde par l'image d'un serpent enroulé et se mordant la queue. Cette image, que les Phéniciens avaient empruntée aux Égyptiens, n'avait rien à voir avec Eshmoun.

7. Babelon, *C. r. Acad. Inscr.*, 1904, p. 233 et fig. Baudissin, p. 254, pl. V, fig. 2.

8. Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV (1912), p. 121-2, pl. IX, fig. 10-12 ; le

dans le dieu nu, debout entre les serpents : il tient, comme l'Esculape grec, un bâton autour duquel un autre serpent s'enroule. Tel est le seul argument qui puisse être invoqué en faveur de l'attribution du serpent à Eshmoun. Il s'agit de monnaies de basse époque, mais on admettra difficilement qu'Eshmoun, — si c'est bien lui, — ait emprunté cette paire d'animaux à l'Esculape grec, car celui-ci se présente accompagné d'un serpent, non flanqué de deux serpents dressés. Il reste à savoir si, dans la religion phénicienne, ces deux reptiles appartenaient spécialement à Eshmoun. Le bandeau africain sur lequel ils flanquent Baal Hammon et Tanit Pené Baal autorise à penser le contraire.

Iolaos était pour les Grecs le neveu et le compagnon d'Héraclès. Que son nom ait servi à désigner un dieu punique, c'est ce qu'atteste le serment d'Hannibal, où il est mentionné après le δαίμων, des Carthaginois et Héraclès. On peut supposer aussi qu'une divinité phénicienne se cache derrière l'Iolaos qui, selon la fable racontée par Eudoxe de Cnide, suivit Héraclès-Melqart en Libye et le ressuscita⁽¹⁾. Une autre légende était relative à une expédition d'Iolaos en Sardaigne⁽²⁾ ; il y aurait conduit les fils d'Héraclès et des Thespiades, et, après sa mort, y aurait reçu des honneurs divins ; il aurait donné son nom à un peuple qui, à l'époque historique, vivait dans les montagnes de l'île, les Ioléens⁽³⁾. Nous devons, au contraire, présumer que le nom du peuple a inspiré le conte sur l'expédition d'Iolaos. Ce conte était grec, comme le montre la mention

même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 231-3 et fig. à la p. 232. Baudissin, p. 253-4, pl. V, fig. 3-5. Le dieu est à l'intérieur d'un temple. M. Babelon croit (sans donner les motifs de son opinion) que cette image est celle de l'Esculape adoré à Carthage sous l'Empire romain, dieu qui n'aurait différé en rien de l'Eshmoun de la première Carthage. La ressemblance avec la monnaie de Béryte permet de supposer qu'il s'agit de l'Esculape de cette ville : je ne voudrais cependant pas l'affirmer.

1. Voir p. 311.

2. Textes indiqués p. 309, n. 6.

3. T. I, p. 351-2.

des Thespiades. Cependant certains prétendaient qu'un Sardos, fils de Makéris (Melqart), avait amené des Libyens en Sardaigne⁽¹⁾. Si l'on ne dit pas que les Ioléens aient été des Libyens, on affirme qu'ils avaient tout à fait le genre de vie de ces derniers; d'autre part, Sardos, qui fut honoré d'un culte en Sardaigne, était peut-être le même personnage mythique que le héros appelé Iolaos dans la légende grecque : tous deux étaient qualifiés de *Père*⁽²⁾. Iolaos aurait pris ici la place d'une divinité que les Phéniciens d'Afrique associaient à Melqart⁽³⁾.

Or nous avons quelques raisons de penser qu'ils adoraient un dieu appelé Iol. Ce nom paraît figurer dans quelques noms théophores, que mentionnent des inscriptions puniques, découvertes pour la plupart en Tunisie⁽⁴⁾. Avant de désigner une colonie phénicienne du littoral algérien, Iol, aujourd'hui Cherchel, il a pu appartenir à une divinité⁽⁵⁾. Serait-ce cet Iol, — dont l'existence n'est pas très sûre, — que les Grecs auraient confondu avec leur Iolaos ?

Une autre identification a été proposée⁽⁶⁾. Comme il semble nécessaire de retrouver Eshmoun dans le serment d'Hannibal, on le découvre sous le nom d'Iolaos⁽⁷⁾. Celui-ci, dit-on,

1. T. I, p. 350-1.

2. Pour Sardos, voir Ptolémée, III, 3, 2, et une monnaie romaine : Perrot et Chipiez, IV, p. 21, fig. 7 (conf. ici, t. I, p. 350, n. 7). Pour Iolaos, Diodore, IV, 30, 2.

3. Il convient de laisser de côté les hypothèses aventureuses de Movers (II, 2, p. 505 et suiv.) au sujet d'un dieu « libyphénicien qui se serait appelé Juba, Hiarbas, etc., et qui serait devenu pour les Grecs Iolaos. Voir Baudissin, p. 292-3, n. 4.

4. Sous la forme Y'L. A Maktar : Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 100 ; à Althiburos : le même, *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 469 (voir aussi Berger, dans les *Mélanges Graux*, p. 618). Le même nom pourrait aussi faire partie d'un nom théophore dans une inscription de l'île de Gozzo : C. I. S., 132, I. 4. Pour d'autres inscriptions sur lesquelles le nom du dieu serait représenté par les lettres YL (l'une de ces inscriptions est de Carthage : C. I. S., 863) ou Y'L, voir *Rép.*, I, 163, 340 (de Constantine); Baudissin, p. 289. Tout cela est douteux.

5. Conf. t. II, p. 160.

6. Voir surtout Baudissin, p. 282 et suiv. Ce savant est, du reste, disposé à admettre l'existence d'un dieu punique ou libyque, dont le non aurait ressemblé à *Iolaos* et qui aurait été identifié avec Eshmoun.

7. Voir p. 316, n. 7.

ressuscite l'Héraclès phénicien dans le récit d'Eudoxe : il était donc un dieu guérisseur, comme a dû l'être Eshmoun-Esculape. Dans plusieurs inscriptions de l'île de Chypre⁽¹⁾, nous rencontrons un couple Eshmoun Melqart : par conséquent ces dieux étaient étroitement associés, comme l'étaient chez les Grecs Iolaos et Héraclès. Il est inutile d'insister sur la fragilité de ces hypothèses.

Eshmoun était plus ou moins apparenté à Adonis de Byblos. Adonis lui-même a-t-il été adoré en Occident⁽²⁾ ? Des rites fameux, adoptés en Chypre, puis en Grèce, étaient célébrés lors de sa mort annuelle. On a cru en constater des survivances dans des coutumes populaires qui ont persisté, à Malte⁽³⁾ et en Sardaigne⁽⁴⁾, jusqu'à une époque rapprochée de nous. Mais on n'a pas pu établir que ces coutumes aient été d'origine phénicienne.

Dans une tombe de Carthage, qui datait de la fin du VIIe siècle ou du début du VIe, a été recueilli un bijou portant l'inscription⁽⁵⁾ : « A Ashtart, à Pygmalion (PGMLYN), Yadamilk, fils de Padaï. Est sauvé celui qu'a sauvé Pygmalion⁽⁶⁾ ! » Au début de ce texte, il est impossible de reconnaître dans Ashtart et dans Pygmalion une association divine, formée de la même manière que celles dont des inscriptions plus récentes offrent divers exemples : Eshmoun Melqart, Cid Melqart, Cid Tanit, etc.⁽⁷⁾. Ici, Pygmalion ne suit pas immédiatement Ashtart,

1. C. I. S., I, 16, 23 et suiv.

2. Pour la mention d'*Adonis* (ou. *Adon*) sur des inscriptions latines d'Afrique, voir *supra*, p. 239.

3. R. Wunsch, *Das Frühlingsfest der Insel Malta* (1902) ; réfuté par K. Lübeck, *Adoniskult und Christentum auf Malta* (1904). Je n'ai pas vu ces deux mémoires conf. ce qu'en disent Hubert, *Rev. de l'hist. des religions*, 1902, II, p. 243-5, et Baudissin, p. 129-131.

4. Ch. Vellay, *Le culte et les fêtes d'Adônis-Thammouz*, p. 189-190 (d'après La Marmora).

5. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 44. pl. VI, fig. 4 [numérotée 8]. Rép., I, 5. Conf. t. I, p. 390.

6. D'après l'interprétation de M. Chabot.

7. Voir p. 337.

de manière à dépendre de ce mot, comme un génitif latin. Il est, de même qu'*Ashtart*, précédé d'une lettre qui répond à notre préposition *à*. Cette structure de phrase se présente dans des textes où le premier nom est un titre d'une divinité désignée par le second, par exemple : « A (l') Adôn, à Baal Hammon » ; « A (la) Rabbat, à Tanit Pené Baal ». Mais l'explication n'est pas valable pour notre inscription ; même si l'on veut admettre qu'*Ashtart* était un appellatif, ou un titre, non un nom propre, il ne s'est jamais appliqué à une divinité mâle, comme l'était Pygmalion⁽¹⁾, et l'hypothèse d'une divinité androgyne ne trouverait, dans ce que nous savons de la religion phénicienne, aucun appui solide⁽²⁾. Il est donc probable qu'il faut interpréter : « A *Ashtart et* [conjonction omise par erreur ou sous-entendue] à Pygmalion ».

Peut-être convient-il de rapporter à ce dieu Pygmalion une indication donnée par le lexicographe Hésychius : Πυγμαίων (*sic*⁽³⁾ ὁ Ἄδωνις παρά Κυπρίοις, « Pygmaïôn : Adonis chez les Chypriotes ». Des noms théophores, qui furent usités à Carthage⁽⁴⁾, révèlent chez les Phéniciens l'existence d'un dieu PMY, *Poumai*⁽⁵⁾, qui semble avoir été particulièrement honoré en Chypre. Le même dieu aurait été désigné par une forme

1. M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 152, n. 2) est pourtant disposé à interpréter : « à l'Achtoret [*Ashtart*] Pygmalion et il ajoute : « Qu'est-ce que pouvait bien être cette Pygmalion femelle ?

2. Conf. Baudissin, *Adonis*, p. 263 ; Foucart, *Monuments Piot*, XVIII, 1910, p. 168 et suiv. ; M. Jastrow, *Rev. archéol.*, 1911, I, p. 297.

3. La correction Πυγμαλίων, qui a été proposée, n'est peut-être pas nécessaire voir Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1880, p. 63.

4. *Abdpoumai* : C. I. S., 88 (I. 6), 1970(?). *Poumaiÿaton* : *ibid.*, 11, 12, 617, 670, 2106. *Poumaïshamar* : 2379 et probablement 197. Conf. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 93.

5. Voir Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1880, p. 61 ; le même, *Mémoires de la Soc. de linguistique*, IV, 1881, p. 350. Ce *Poumai* peut-il être identifié avec un dieu P'M, dont un nom d'homme (C. I. S., 112, c, 1 et 2) a fait supposer l'existence Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1880, p. 66 ? Je ne crois pas, en tout cas, que ce prétendu « Paam » se retrouve dans le nom punique *Namphamo*, très usité en Afrique à l'époque romaine. L'explication de saint Augustin (Lettres, XVII, 2), « *boni pedis homo* », est parfaitement admissible : conf. Clermont-Ganneau, *Rec.*, VI, p. 218.

secondaire de ce mot *Poumai*⁽¹⁾ : *Poumaiôn*⁽²⁾, forme que les Grecs auraient transcrite Πυγμαλίων. Le nom, ainsi grécisé, se serait imposé aux Phéniciens eux-mêmes, dans cette île où les deux races vivaient presque confondues. De là, il aurait passé en Occident, à moins que le personnage auquel a appartenu le bijou découvert à Carthage n'ait été un Phénicien de Chypre. D'après un témoignage de mince valeur, Pygmalion aurait aussi trouvé place dans le temple d'Hercule voisin de Gadès⁽³⁾, La vieille inscription qui le mentionne en même temps qu'Ashtart ne contredit nullement l'assertion d'Hésychius. Les légendes grecques concernant Pygmalion, le roi mythique de Chypre, diffèrent de celle d'Adonis ; cependant elles, nous le montrent dans toute l'ardeur de la jeunesse et le mettent en rapport avec Aphrodite⁽⁴⁾. Il se peut donc que ce Poumai, ce Pygmalion ait été, sinon identique, du moins apparenté au Seigneur de Byblos.

VII

Une inscription de Carthage mentionne un temple d'Ars-houf('RSF)⁽⁵⁾. Cenom, écrit RSF⁽⁶⁾, entre comme élément dans un nom théophore, sur un ex-voto consacré à Tanit et à Baal⁽⁷⁾. Il paraît avoir été prononcé d'ordinaire *Reshouf*⁽⁸⁾. Au second

1. Conf. Berger, l. c., p. 63.

2. Conf, peut-être les formes Elôn, Dagôn, Cidôn. On a aussi pensé à un mot composé, *Poumai-Eliôn* (le très Haut) : Berger, l. c. ; Hüsing, dans le *Lexikon* de Roscher, III, p. 3318.

3. Philostrate, Vie d'Apollonius, V, 5, 1 : on voit dans ce temple l'olivier d'or de Pygmalion, d'où des émeraudes pendent en guise de fruits.

4. Il devient amoureux d'une statue d'Aphrodite, ou bien d'une statue féminine, dont Aphrodite, sur sa prière, fait un être animé.

5. *C. I. S.*, 251.

6. Sans l'*aleph* dit prosthétique.

7. *C. I. S.*, 2628 : *Abdreshouf*. Ce nom, donné à l'arrière-grand-père de l'auteur de l'ex-voto, était peut-être originaire de Chypre, où Reshouf était fort en honneur : conf. *C. I. S.*, 93, I. 4. Il n'est pas sûr que le nom du même dieu figure, sous la forme 'RS[F?], dans un nom théophore d'une autre inscription carthaginoise *ibid.*, 393.

8. Conf. Clermont-Ganneau, *Rev. critique*, 1887, I, p. 394, n. 3. *Rashoupou* sur des monuments égyptiens : Maspero, *Histoire*, II, p. 156, n. 1.

millénaire avant J.-C., le culte de Reshouf était assez répandu en Syrie pour que les Égyptiens l'aient connu et même introduit dans la vallée du Nil. Le dieu a été représenté par eux en guerrier, coiffé d'un casque pointu, tenant une lance, un bouclier et une hache⁽¹⁾. Il fut adoré par les Phéniciens⁽²⁾, comme par les Araméens⁽³⁾. Peut-être était-il primitivement étranger à ces peuples : il aurait reçu chez eux son nom sémitique, dont le sens est « flamme, éclair⁽⁴⁾ ». Il aurait donc été un maître de la foudre. Ce rôle était attribué, on le sait, à Baal Shamim⁽⁵⁾, mais nous n'avons pas de motifs de croire que celui-ci se soit confondu avec Reshouf : chez les Araméens, Reshouf était distinct d'Hadad⁽⁶⁾, et il semble bien qu'Hadad ait été identique à Beel Shamin⁽⁷⁾. Certaines images puniques d'un dieu tenant une hache pourraient se rapporter à Reshouf, non au Baal des cieux⁽⁸⁾. Tandis que ce dernier était assimilé à Zeus, Reshouf le fut à Apollon. Une ville du littoral de la Palestine, appelée Apollonia par les Grecs, portait, au Moyen âge, le nom d'Arsouf, qui était sans doute son nom antique⁽⁹⁾. Dans des inscriptions bilingues de Chypre⁽¹⁰⁾, le terme grec *Apollôn* est rendu en phénicien par *Reshouf*⁽¹¹⁾.

En Occident, de même qu'en Orient⁽¹²⁾, nous rencontrons

1. De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 78-80. W.-M. Müller, *Asien und Europa*, p. 311-2. Maspero, l. c., fig. à la p. 159. Spiegelberg, dans *Orientalische Literatur-Zeitung*, XI, 1908, p. 529-531 et planche.

2. Scarabée trouvé à Tyr, avec une inscription mentionnant le couple divin Melqart Reshouf : de Vogüé, l. c., p. 81. L'interprétation « terre des Reshoufs », dans des inscriptions du temple d'Eshmoun voisin de Sidon, est douteuse : *Rép.* I. nos, 287 et suiv.

3. Inscription de Sendjirli (VIIIe siècle) : Lagrange, *Études*, p. 492, l. 2.

4. Comme l'indique Baethgen (*Beiträge*, p. 52), on lui donna peut-être d'abord le nom de Baal Reshouf, « le Maître de l'éclair ».

5. P. 294.

6. Ils sont nommés ensemble dans l'inscription de Sendjirli citée n. 3.

7. Voir *supra*, p. 294, n. 12.

8. *Supra*, p. 300, n. 7.

9. Clermont-Ganneau, *Rev. archéol.*, 1870, II, p. 374-5, et *Rec. d'archéol. orientale*, I, p. 177.

10. *C. I. S.*, 89. *Rép.*, III, 1212-3.

11. Voir aussi *supra*, p. 318, n. 4, à propos d'Arsippos.

12. Pour l'Apollon phénicien dont un Sidonien avait parlé à Pausanias, voir p. 318.

ça et là un dieu phénicien identifié par les Grecs avec Apollon. C'est d'abord l'Apollon pris à témoin dans le serment d'Hannibal, au début, après Zeus et Héra⁽¹⁾. C'est l'Apollon dont le temple s'élevait à Carthage près de la place publique, entre les ports et la colline de Byrsa⁽²⁾ ; l'image divine, dorée, était dans une chapelle somptueusement plaquée d'or⁽³⁾. On ne saurait dire si une statue d'Apollon, emportée à Rome⁽⁴⁾, provenait de ce sanctuaire⁽⁵⁾. A Utique, il y avait, dit Pline l'Ancien⁽⁶⁾, un temple d'Apollon, qui passait pour avoir été fondé à la fin du mi^e siècle par les premiers colons. Près de cette ville, le Ras Sidi Ali el Mekki s'appelait le promontoire d'Apollon⁽⁷⁾. Il se peut que le même nom, donné à un autre cap africain, près de la colonie phénicienne d'Iol (Cherchel)⁽⁸⁾, ait traduit un nom sémitique. Il se peut aussi que l'Apollon adoré en certains lieux de l'Afrique romaine ait été d'origine phénicienne, en particulier à Oea (Tripoli), où l'on frappa, aux environs de notre ère, des monnaies portant la tête d'Apollon et ses attributs⁽⁹⁾. Il en

— L'Apollon dont la statue avait été envoyée à Tyr par les Carthaginois, était un dieu grec, qui avait eu son temple près de Géla, en Sicile : Diodore, XIII, 108, 4 ; XVII, 41, 7-8 ; Quinte-Curce, IV, 3, 21-22 (avec une erreur) ; conf. Lagrange, *l. c.*, p. 457.

1. Notons aussi que, dans Virgile (*Énéide*, IV, 58), *Phoebus* est indiqué comme un dieu de Carthage.

2. Conf. p. 317, n. 4.

3. Selon Valère-Maxime (I, 1, 18), le vêtement même du dieu aurait été en or. 4. Plutarque, *Titus Flamininus*, 1.

5. Une statue de l'Apollon grec, œuvre de Myron, avait été transportée à Carthage; elle fut restituée en 146 aux Agrigentins (*Cicéron, Verrines*, Act. II, 1. IV, 43, 93). Mais on ne dit pas que les Carthaginois lui aient rendu un culte.

6. XVI, 216.

7. Voir *supra*, p. 317.

8. Pline, V, 20 ; Ptolémée, IV, 2, 2. Voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 4, p. 8, col. 2, et f° 12, n° 21.

9. Müller, *Numism.*, II, p. 15-16, 20 ; conf. p. 26. Tête d'Apollon sur des monnaies de Leptis Magna : *ibid.*, Suppl., p. 33, n°s 5 a et b. Cithare sur une monnaie frappée peut-être à Thapsus : *ibid.*, II, p. 58. Il n'est pas impossible d'admettre l'origine phénicienne de l'« Apollo patrius » de Maktar (*supra*, p. 291) ; — de l'Apollon adoré à Bulla Regia, dans un sanctuaire qui n'a pas un aspect gréco-romain (Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 16, pl. III, fig. 2 ; dans Cette ville aussi, Apollon est qualifié de « deus patrius » : *C. I. L.*, 25511) ; — d'un Apollon dont le temple se trouvait sur le littoral, entre Bizerte et Tabarca Ptolémée, IV, 3, 2. Qu'était un Apollon libyen, fils d'Ammon (Clément

était de même, probablement, de l'Apollon dont le culte est attesté à Malte par des images monétaires⁽¹⁾.

Cependant il serait imprudent d'affirmer que cet Apollon représente partout Reshouf : celui-ci n'est expressément mentionné qu'à Carthage. Comme nous l'avons déjà dit⁽²⁾, d'autres identifications ne sont pas inadmissibles : avec Baal Hammon et, — ce qui est plus douteux, — avec Eshmoun. A Carthage même, le temple d'Apollon, qui était un des plus beaux de la ville, se trouvait dans un quartier où quelques indices permettent de placer le sanctuaire de Baal Hammon⁽³⁾ : c'est peut-être à ce Baal qu'il faut l'attribuer⁽⁴⁾.

Des noms théophores, usités chez les Phéniciens d'Occident⁽⁵⁾ comme chez ceux d'Orient⁽⁶⁾, nous font connaître un dieu Sakkôn⁽⁷⁾ (SKN ou, avec un *aleph* prosthétique, 'SKN)⁽⁸⁾ ; l'un de ces noms, *Gersakkôn*, que les Grecs et les Latins transformèrent en Γέσχων, Γίσχων, *Gisgo*, était assez fréquent à Carthage⁽⁹⁾.

Parce que Χόχος est un surnom d'Hermès dans Homère⁽¹⁰⁾, on a supposé que Sakkôn fut identifié avec Hermès⁽¹¹⁾ :

d'Alexandrie, *Protrept.*, II, 28, 3, citant Aristote ; Ampélius, *Lib. mem.*, 9) ? Je doute qu'il s'agisse d'un dieu phénicien.

1. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 10, 17, et planche, fig. 6. Il y a aussi un Apollon sur des monnaies de Palerme : B.-V. Head, *Historia numorum*, 2, édit., p. 161 et 163.

2. P. 291 et 316-7.

3. T. II, p. 81.

4. Comme le pense M. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 42.

5. *Abdsakkôn* : C. I. S., 2446. *Gersakkôn* : *ibid.*, 175, 193, etc.

6. Entre autres, celui qui est transcrit en grec Σαγχουνιάθων : Philon de Byblos a attribué son histoire des dieux phéniciens à un personnage de ce nom. Voir aussi C. I. S., 112, a (*Abdsakkôn*), et peut-être une inscription grecque de Tyr Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, I, p. 331 et 339 (Συμσχοῦν).

7. Pour les diverses manières dont le nom se prononçait, voir C. I. L., VIII, 698 : ... *sachonis* ; *ibid.*, 5099 : *Secchun* ; les transcriptions grecques indiquées à la note précédente.

8. Le dieu même est nommé sur un autel à inscription phénicienne, trouvé au Pirée : C. I. S., 118.

9. Conf. t. II, p. 187.

10. *Illiade*, XX, 72.

11. Berger, dans *Mélanges Graux*, p. 613-5 ; les auteurs cités par Höfer dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Sokos* (IV, p. 1137) ; voir aussi le même, *ibid.*, s. v. *Sakos* (p. 298).

hypothèse des plus fragiles. Mais il n'est guère douteux que le nom et les traits d'Hermès n'aient été dévolus à un dieu phénicien. On le trouve représenté sur une hachette en cuivre, déposée dans une sépulture carthaginoise⁽¹⁾. Une petite tête d'Hermès accompagne, sur une monnaie de Carthage, l'image du cheval⁽²⁾. Le même dieu se voit sur des monnaies frappées au IV^e siècle par Solonte, en Sicile⁽³⁾. Le promontoire d'Hermès était le nom qu'on donnait au cap Bon dès l'époque punique⁽⁴⁾ ; un cap homonyme est signalé, vers le milieu du IV^e siècle, sur la côte océanique du Maroc⁽⁵⁾. Aux portes de Carthagène, il y avait une colline de Mercure⁽⁶⁾. L'image de Mercure apparaît à Sabratha⁽⁷⁾, à Leptis la Petite⁽⁸⁾, à Zili⁽⁹⁾, sur des monnaies postérieures à la domination carthaginoise, et il est possible que son culte, très populaire dans l'Afrique romaine⁽¹⁰⁾, ait eu en divers lieux une origine phénicienne ; à Cirta, un temple consacré aux Mercures, *Mercuri(i)s Aug(ustis)*, abritait peut-être à la fois le Mercure gréco-romain et un Mercure punique⁽¹¹⁾.

Cid⁽¹²⁾ (ÇD) est également connu par des noms théophores, en Orient et en Occident⁽¹³⁾. De plus, des inscriptions de Carthage mentionnent un temple de Cid Tanit Méarat, de Cid

1. *M. Alaoui*, Suppl., p. 127, n° 83, pl. LXII, à droite.

2. Müller, *Numism.*, Suppl., p. 48, n° 123 a.

3. Head, *Hist. num.*, p. 170 (légende punique).

4. Voir t. II, p. 142, n. 6.

5. Périple de Scylax, 112 (Geogr. Gr. min., I, p. 91 et 92 ; voir ici, t. II, p. 174). — Le Stadiasme, qui utilise des documents anciens, mentionne un Ἐρμαῖον (à un promontoire) près de Leptis Magna : § 93-95 (*G. G. m.*, I, p. 462 ; voir t. II, p. 121, n. 7). Un promontoire et une île d'Hermès sur les côtes de Sardaigne Ptolémée, III, 3, 2 et 8.

6. Tite-Live, XXVI, 44, 6.

7. Müller, *Numism.*, II, p. 27, nos 51, 52 ; p. 28, n° 62.

8. *Ibid.*, p. 49.

9. *Ibid.*, III, p. 153. — Tête de Mercure sur une autre monnaie africaine à légende punique : *ibid.*, p. 59, n° 69.

10. Voir Toutain, *Cultes*, 1^{re} partie, I, p. 299 et suiv.

11. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 386.

12. Pour la prononciation, voir une inscription latine, *C. I. L.*, VIII, 27155 *Sidiathones* ; conf. *ibid.*, 27369.

13. A Carthage, *Abdcid* : *C. I. S.*, 236, 714, 818, etc. ; *Bo dcid* : 2075, 2447 ; Rép., I, 11 ; *Cidyaton* : *C. I. S.*, 1242, 1323, etc. ; *Yatoncid* : 184, 253, 566, etc. ; *Cidshamar* : 1332 ; *Hancid* : 292. En Orient : Rép., I, 3, 297 ; III, 1305, 1332.

associé à Tanit dans un sanctuaire du quartier de Mégara (?)⁽¹⁾ ; sur une autre inscription, nous trouvons le couple Cid Melqart⁽²⁾. Cid n'avait sans doute rien de commun avec l'Égyptien Set, appelé Typhon par les Grecs⁽³⁾. Mais son nom, comme celui de la ville de Sidon (Cidôn)⁽⁴⁾, peut se rattacher à une racine signifiant à la fois « pêcher » et « chasser »⁽⁵⁾. Deux dieux phéniciens sont appelés par Philon de Byblos⁽⁶⁾ *Agreus* et *Halieus* (Ἀγρεύς, Ἀλιεύς), « le Chasseur » et « le Pêcheur » ; l'un et l'autre pourraient répondre à Cid, mais pourquoi Philon aurait-il fait deux divinités d'une seule ? On s'est demandé⁽⁷⁾ si le dieu Cid n'avait pas quelque relation avec l'Adonis de Byblos, le jeune chasseur, aimé d'Astarté ; ajoutons que, d'après Damascius, l'Eshmoun de Béryte était aussi un chasseur⁽⁸⁾.

Ce sont encore des noms théophores carthaginois qui nous révèlent *Arish* ('RS)⁽⁹⁾. Dans son serment, Hannibal invoque Arès (Ἄρης)⁽¹⁰⁾, nom du dieu grec de la guerre. Serions-nous ici en présence d'une identification purement verbale⁽¹¹⁾ ? En tout cas, rien ne permet de supposer qu'Arish ait été une divinité guerrière⁽¹²⁾. Peut-être se confondait-il avec un des dieux dont

1. Voir p. 241.

2. P. 301.

3. Ce qu'avait cru de Rougé.

4. Qui, peut-être, a dû son nom au dieu.

5. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, 2^o édit., p. 417.

6. II, 9 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 565).

7. Clermont-Ganneau, *Rev. critique*, 1883, I, p. 415.

8. Voir p. 319.

9. *Abdarish* : C. I. S., 805, 993, 1122, 2970, etc. *Shafotarish* : 912. *Arish* est aussi un nom d'homme : *ibid.*, 258, 917 ; *Rép.*, III, 1206 ; etc.

10. Voir p. 223.

11. Comme peut-être pour Iolaos : voir supra, p. 323. Conf. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 51.

12. Des monnaies de l'île de Gozzo représentent un dieu guerrier, dont nous ignorons le nom ; il est accompagné d'un astre : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 21 et planche, fig. 11-12 ; Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 16. Voir aussi des monnaies, peut-être de même origine, dans Müller, *Numism.*, II, p. 178-9, nos 3-6, 12, et dans Mayr, l. c., p. 32, nos 13-15 ; planche, fig. 19-21. — Sur plusieurs stèles de Nora, en Sardaigne, on voit un personnage nu, qui tient une lance : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 244, nos 78-80, pl. XXIII, fig. 2, a. Mais est-ce un dieu ?

nous avons déjà parlé. Le mot paraît signifier « l'Époux » l'Épouse aurait-elle été Astarté ?

Çafôn (ÇFN) figure, comme les précédents, dans des noms théophores⁽¹⁾. Il s'agit très probablement de Baal Çafôn. Ce dieu avait un temple à Carthage, si c'est bien lui qui est mentionné en tête du tarif de sacrifices trouvé à Marseille, — le nom divin est malheureusement mutilé, mais, après le mot *Baal*, des vestiges de lettres autorisent la lecture ÇFN⁽²⁾, et si, comme nous le croyons, cette inscription a été gravée dans la ville africaine⁽³⁾. Baal Çafôn était adoré par les Phéniciens orientaux ; il est nommé dans le traité conclu au vite siècle entre Asarhaddon et le roi de Tyr⁽⁴⁾. On n'a pas réussi à donner une explication vraiment satisfaisante du terme Çafôn⁽⁵⁾.

Une inscription carthaginoise, signalée⁽⁶⁾, mais non publiée, se rapporte à un dieu *Shadrapa* (SDRP'), lui aussi d'origine orientale⁽⁷⁾. Nous le retrouvons en Phénicie⁽⁸⁾ et à Palmyre⁽⁹⁾. Les Grecs avaient fait de lui le dieu Σατράπης⁽¹⁰⁾ : c'était là une sorte de calembour, car il est inadmissible que le terme sémitique ait été emprunté au mot perse *Khchatrapâwân* (satrape)⁽¹¹⁾.

1. À Carthage, *Abdçafôn* : C. I. S., 205, 832, 1323, etc. ; *Çafônyaçdiq* : 1188. Le fameux nom féminin ÇFNB'L, dont les Latins ont fait *Sophoniba* (voir t. III, p. 197, n. 3), signifie soit « Çafôn est maître » (Baethgen, *Beiträge*, p. 22), soit plutôt « Baal (l') a cachée » (conf. *supra*, p. 228, n. 1). Noms formés de Çafôn en Orient : C. I. S., 108 ; *Rép.*, II, 535.

2. C. I. S., 105, début ; conf. *ibid.*, p. 227.

3. Voir p. 145.

4. H. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, p. 12 : *Ba-al-ça-pou-nou*.

5. Voir, entre autres, Grappe, *Philologus*, XLVIII, 1889, p. 487-497 ; XLIX, 1890, p. 751-2 ; Ed. Meyer, *ibid.*, XLVIII, p. 702.

6. C. r. Acad Inscr., 1900, p. 122

7. Sur ce dieu, voir Clermont-Ganneau, *Journ. asiat.*, 1877, II, p. 157-236 ; Höfer, dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Satrapes* (t. IV, p. 423).

8. M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 334) a cru entrevoir le nom phénicien de ce dieu sur une stèle découverte à Amrit, près d'Arad (de Clercq, *Collection de Clercq*, II, pl. XXXVI ; *Rép.*, I, 234) ; mais cela est très douteux. Sous la forme grecque Σατράπης, dans une inscription trouvée près de Byblos : *Inscr. Graccae ad res Rom. pertin.*, III, 1059.

9. H. Müller, dans *WienerZeitschriftfürdieKundedesMorgenlandes*, VIII, 1894, p. 11.

10. Inscription citée n. 8. Pausanias, VI, 25, 5-6.

11. Conf. Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, I, p. 283.

Shadrapa, Satrapès fut représenté une lance en main⁽¹⁾ ; nous ignorons pourquoi une de ses statues, parvenue dans le Péloponnèse, à Élis, y était appelée Poséidon⁽²⁾.

Des Carthaginois⁽³⁾ et un Phénicien d'Orient⁽⁴⁾ portent sur des inscriptions des noms formés du nom divin MSKR, qu'on prononce conventionnellement Miskar. Il se peut que ce dieu soit mentionné dans un passage punique du *Poenulus* de Plaute⁽⁵⁾. Un temple de HTR MSKR existait dans la première Carthage⁽⁶⁾. Il y en avait aussi un, sous l'Empire romain, à Maktar⁽⁷⁾, comme nous l'apprennent deux inscriptions : sur la première, on lit HTR MYSKR, que précède MLK, Milk, « le Roi »; sur la seconde, 'TR MSKR⁽⁸⁾. Nous ne savons pas ce que veut dire HTR. A supposer que ce soit une divinité associée à Miskar, il n'est pas vraisemblable que ce groupe de lettres désigne la déesse égyptienne Hathor⁽⁹⁾. MYSKR pourrait se rattacher à une racine qui signifie « se souvenir »; mais je doute fort qu'un temple de la seconde Carthage, l'*aedes Memoriae*⁽¹⁰⁾, ait servi au culte de ce dieu phénicien⁽¹¹⁾. Dans l'une des inscriptions de Maktar, les mots *Milk*, HTR MYSKR sont suivis de RZN YMM : ce qui peut se traduire soit « prince des jours », soit « prince des mers »⁽¹²⁾. Or on a recueilli, auprès de ces

1. Pausanias, *l. c.*, et sur l'image qui accompagne l'inscription de Palmyre.

2. Pausanias, *l. c.*

3. *C. I. S.*, 267, 372, 2018, etc. : *Germiskar*. M. Hofmann (*Zeitschrift für Assyriologie*, XI, 1896, p. 239) voudrait retrouver le même nom divin dans divers noms d'hommes qui figurent sur des inscriptions latines d'Afrique. Peut-être a-t-il raison en ce qui concerne *Aumasgar* (pour *Abdmasgar*) : *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 183 = *C. I. L.*, VIII, 2200. Voir peut-être aussi *ibid.*, 5194 : *Mescar*.

4. *Rép.*, II, 930 : *Adbdmiskar*.

5. Vers 1002 : « Mehar bocca ». M. Clermont-Ganneau (*Rec.*, III, p. 334, n. 1) explique : « Que Meskar soit avec toi ! », Ce qui ne me convainc guère.

6. *C. I. S.*, 253, 254.

7. Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 135 et suiv.

8. Berger, *l. c.*, p. 142 (I, ligne 4), 168. Clermont-Ganneau, *l. c.*, p. 334 et 343.

9. Hypothèse présentée au *C. I. S.*, n° 253 ; conf. Berger, *l. c.*, p. 156.

10. Victor de Vite, I, 8 ; III, 17. Hydace. 56 (*Chronica minora*, édit. Mommsen, II, p.

18). Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899. p. 206.

11. Ce que suppose M. Clermont-Ganneau, *Rec.*, III, p. 5.

12. Berger, *l. c.*, p. 157.

textes néo-puniques, une dédicace latine à *Neptunus*⁽¹⁾. Hatar (?) Miskar aurait-il été un dieu marin ? Mais Maktar est fort loin du littoral et le *Neptunus* qu'on adorait à l'intérieur de l'Afrique était le maître des sources, non des mers⁽²⁾. Miskar, avec ou sans Hatar, reste fort énigmatique.

Une épitaphe de Carthage qualifie la morte de prêtresse de SKRW⁽³⁾. On n'a point d'autres renseignements sur cette divinité.

Dans l'île de Gozzo, une inscription mentionne un temple de ÇDMB'L⁽⁴⁾, nom qui ne se rencontre pas ailleurs. Il faudrait admettre une erreur de gravure, assez difficile à expliquer⁽⁵⁾, pour en faire ÇLMB'L, *Çalambaal*, « Image de Baal » : telle aurait été la forme phénicienne d'un nom que les Grecs et les Latins ont transcrit Σαλαμβάς, Σαλαμβώ, *Salambo*, et qui s'appliquait à une Astarté⁽⁶⁾. Des fêtes en l'honneur de Salambo étaient célébrées à Séville vers la fin du IIIe siècle de notre ère, mais il n'est pas prouvé que son culte ait été introduit dans le Sud de l'Espagne longtemps auparavant, par les Phéniciens de Gadès ou les Carthaginois.

Une tablette magique en plomb, découverte dans un cimetière de Carthage, porte une adjuration commençant par les mots « Rabbat HWT Allat Milkat ! »⁽⁷⁾, c'est à-dire « Maîtresse HWT, déesse, reine ! », ou bien « Maitresses HWT, Allat, Milkat ! » L'appel s'adresserait soit à une seule divinité, dont le

1. Berger, l. c., p. 140 et 173. *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 425, n° 378.

2. Voir Toutain, *Cultes*, 1re partie, I. p. 373-5.

3. Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1907, p. 804 (conf. *Rép.*, II, 796). Berger transcrit *Sokaroua*. NI. Vassel (*C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 260) lit *Kravo*, ou *Karvo* (KRW'), nom qui serait précédé d'une particule le rattachant au mot précédent : « prêtresse de Kravo ».

4. *C. I. S.*, 132.

5. Quoi qu'en aient dit Schröder (*Die phönizische Sprache*, p. 105) et d'autres.

6. Voir Höfer, dans le *Lexikon de Roscher*, s. v. *Salambas* (t. IV, p. 282-4). — Sur une jarre trouvée dans une tombe de Carthage, ont été tracées au pinceau deux inscriptions (*Rép.*, II, 909), dont l'une paraît bien contenir le nom divin Milkashtart (conf. infra, p. 339), précédé d'une lettre qui répond à la préposition à. L'autre se lit LSLMB'L. « à Shalambaal ». S'agit-il aussi d'une divinité ? Berger croit que c'est le nom du mort.

7. *Rép.*, I, 18.

nom serait accompagné de trois titres, soit, comme le pense M. Clermont-Ganneau⁽¹⁾, à un « complexe mythologique tripartite » : trois déesses étroitement associées, ou déesse triple, « qui rappellerait... la triple Hécate, divinité essentiellement infernale..., la grande maîtresse de toutes les opérations magiques mettant en mouvement les puissances malfaisantes des enfers »⁽²⁾. On a tenté d'expliquer HWT en le rapprochant du mot qui signifiait *serpent*, du verbe qui signifiait *vivre*, du nom biblique de la première femme, Ève, etc.

Nous croyons qu'il faut attendre des documents explicites pour introduire dans le panthéon punique divers dieux qui paraissent figurer dans des noms théophores, connus par un ou deux exemples : ces noms pourraient, en effet, être écrits d'une manière incorrecte ou incomplète⁽³⁾.

La mention de Dagon sur une inscription néo-punique exhumée en face de l'île de Djerba⁽⁴⁾ est très douteuse. Nous ne connaissons à Carthage rien qui se rapporte à ce dieu, adoré par les Phéniciens orientaux⁽⁵⁾, les Cananéens, les Philistins,

1. *Rec.*, IV, p. 89-90.

2. Dans Virgile (*Énéide*, IV, 511), une magicienne invoque, en présence de Didon, « Tergeminamque Hecaten, tria virginis ora Dianae ».

Mais cela ne prouve pas que les Carthaginois aient fait de même.

3. SGR : voir *C. I. S.*, 2669 (?), 2988 — Vassel, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 374-5 ; SHR : *Rép.*, 1, 326 (inscription de Constantine). — DM, 'DM : *C. I. S.*, 295, 951 (et Clermont-Ganneau, *Rec.*, IV, p. 212) ; conf. D'M, au *C. I. S.*, 115. — KRR : *ibid.*, 2630. — 'BK : 1018. — GS, GSM, dans GRGS : 405, 622, 1513, etc., et dans GRGSM : 673, 1328, 1493, etc.; mais les lettres GR signifient-elles ici *client* ? — Nous n'avons aucune preuve du culte d'un dieu Gad à Carthage. Les noms *Naamgedde* (N'MGD' : *C. I. S.*, 717, 1520 ; *Namgedde* sur des inscriptions latines : *C. I. L.*, VIII, 4906, 4907, etc.), *Gadnaam* (GDN'M : *C. I. S.*, 383 ; GDNM : 759), *Gadnaamat* (GDN'MT : 378, 1043, 2145, etc.), *Giddeneme* (*apud* Plaute, *Poenulus*, 1119, 1130) signifient « bonne fortune » ; *Gado* (GD' : *C. I. S.*, 817, 2156), « son bonheur » ; ils ne contiennent pas le nom d'une divinité : conf. Baudissin, dans *Realencykl. für prot. Theologie*, 3e édit., VI, p. :332. — Berger (*Journ. asiat.*, 1887, I, p. 465) a voulu retrouver un dieu ou une, déesse Neithmân dans une inscription néo-punique d'Althiburos ; il vaut mieux laisser tomber celle hypothèse :

4. A Ziane : Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p.388-9 : 1906, p. 107.

5. Il est mentionné par Philon de Byblos, II, 14 et 20 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564 et 568), qui fait de lui un dieu agricole.

et dont la nature reste incertaine : on admet d'ordinaire, mais sans preuves, qu'il était représenté mi-homme, mi-poisson⁽¹⁾. Qu'un dieu phénicien ait été pourtant représenté de cette manière, c'est ce qu'attestent des monnaies d'Arad⁽²⁾, ainsi que des scarabées trouvés en Orient, en Sardaigne, à Carthage⁽³⁾. C'était un emprunt à l'art grec, au type de Triton.

Le serment d'Hannibal invoque à la fois Triton et Poseidon⁽⁴⁾. Diodore mentionne à deux reprises⁽⁵⁾ un Poseidon, dieu marin auquel des généraux carthaginois offrirent des sacrifices en Sicile. Lors de son expédition le long des côtes africaines de l'Océan, Hannon éleva un sanctuaire à Poseidon sur le cap Soloeis (cap Cantin)⁽⁶⁾, et, vers le milieu du IV^e siècle, le Périple du Pseudo-Scylax signale l'autel de Poseidon qui se dressait en ce lieu⁽⁷⁾. Selon Hérodote⁽⁸⁾, les indigènes qui habitaient autour du lac Tritonis (la petite Syrte⁽⁹⁾) adoraient Poseidon et Triton; c'était aux Libyens, affirme-t-il ailleurs⁽¹⁰⁾, que les Grecs avaient emprunté Poseidon. Mais rien ne permet de soutenir que les autochtones aient reçu des Phéniciens ces deux divinités. A l'époque romaine, nous rencontrons fréquemment Neptunus en Afrique⁽¹¹⁾ : sur le littoral, où il est un dieu marin ;

1.. Contra : Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, IV, p. 426 ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 112 ; Dussaud, *Rev. archéol.*, 1904, I, p. 210-1.

2. Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménides*, p. 123, pl. XXII, fig. 1-6, 23, 25 : « Dagon ichthyomorphe ».

3. De Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 490-1. En Sardaigne : Ebers, *Annali dell' Istituto*, LV, 1883, p. 102-3 ; Furtwängler, *Gemmen*, I, pl. XV, fig. 36-38 ; *ibid.*, III, p. 112. A Carthage : Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard et Kheraïb*, p. 80, fig. 55.

4. *Supra*, p. 223.

5. XI, 21, 4 (en 480) ; XIII, 86, 3 (en 406).

6. Périple d'Hannon, 4 (*Geogr. Gr. min.*, I, p. 3). Voir t. I, p. 480-1.

7. § 112 (*G. G. m.*, I, p. 93). — On trouve une image imitée de celle du Poseidon grec sur des monnaies frappées à Palerme (A. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, III, p. 602, n° 113 ; p. 645, nos 280-1 ; pl. VIII, fig. 19 ; B.-V. Head, *Hist. numorum*, 2^e édit., p. 162) et sur des scarabées sardes (Furtwängler, *Gemmen*, I, pl. XV, nos 33-35, 39 ; *ibid.*, III, p. 113).

8. IV, 188. Conf., pour Triton, *ibid.*, 179 ; pour Poseidon, *ibid.*, 183.

9. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 79.

10. II, 50.

11. Toutain, *cultes*, Ire partie, 1, p. 373 et suiv.

bien plus souvent à l'intérieur des terres, où, comme on l'a vu⁽¹⁾, il est un dieu des sources. Dans certaines villes côtières, il pouvait être d'origine phénicienne⁽²⁾, mais, pour le maître des sources, nous n'avons aucun motif de faire la même hypothèse⁽³⁾. Nous ignorons comment s'appelaient les dieux puniques auxquels des textes grecs donnent les noms de Poseidon et de Triton; nous ignorons également les noms phéniciens du Triton d'Arad et du Poseidon qui semble avoir été le principal dieu de Béryte⁽⁴⁾. Les Sidoniens adoraient aussi un maître de la mer⁽⁵⁾, mais on l'identifiait avec Zeus, non avec Poseidon; il devait se confondre avec Baal Cidôn, « le Maître de Sidon ».

Dans les pages précédentes, nous avons mentionné à plusieurs reprises des inscriptions qui montrent certains dieux associés par couple, d'une manière fort intime : les deux noms se suivent sans conjonction intermédiaire. A Carthage, ce sont Cid Melqart⁽⁶⁾, Cid Tanit⁽⁷⁾, Eshmoun Ashtart⁽⁸⁾, auxquels il faut peut-être joindre Hatar (?) Miskar⁽⁹⁾. Des couples analogues se retrouvent en Orient : Eshmoun Melqart dans l'île de Chypre⁽¹⁰⁾, Melqart Reshouf à Tyr⁽¹¹⁾, pour ne parler ici que des dieux phéniciens⁽¹²⁾. Comme on le voit, le couple est formé tantôt de

1. P. 334.

2. Par exemple, à Hadrumète, où il paraît figurer sur des monnaies : Müller, *Nu-mism.*, II, p. 51 ; conf. supra, p. 284, n. 7.

3. Dans le serment d'Hannibal, sont pris à témoin les fleuves, les lacs (?), les eaux (voir p. 223), c'est-à-dire les divinités préposées aux fleuves, etc. Assurément, cela ne prouve pas l'existence d'un dieu carthaginois, maître souverain des eaux qui aurait été le *Neptunus* de l'époque romaine.

4. Philon de Byblos, II, 25 (p. 569). Babelon, *Perses Achéménides*, p. 166 et suiv., pl. XXV. *Bull. de corr. hellénique*, VII, 1883, p. 467, 471, 475 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1904, p. 733 et suiv.; 1913, p. 693-4. — Les hypothèses d'A. Maury (*Rev. archéol.*, V, 1848-9, p. 545 et suiv.) sur le nom du Neptune phénicien ne nous semblent pas admissibles.

5. Hésychius : Θαλάσσιος Ζεύς ἐν Σιδῶνι τιμάται.

6. *C. I. S.*, 256.

7. *Ibid.*, 247-9.

8. *Ibid.*, 245.

9. Voir p. 333.

10. *C. I. S.*, 16, 23 et suiv.

11. De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 81. Baudissin, *Adonis*, p. 275-6.

12. Couples ainsi formés chez les Hébreux (papyrus d'Éléphantine : Anat Yaho,

deux dieux mâles, tantôt d'un dieu et d'une déesse. Faut-il établir entre les deux noms une relation analogue à celle qu'un trait d'union marquerait en français ? il s'agirait de deux divinités, primitivement distinctes, qui se seraient fondues en une seule, comme Ammon-Râ chez les Égyptiens⁽¹⁾. Cette interprétation serait à la rigueur acceptable pour les couples de dieux mâles, bien que l'hypothèse d'une fusion d'Eshmoun et de Melqart, de Melqart et de Reshouf, ne puisse s'appuyer sur aucun autre argument. Pour les couples d'un dieu et d'une déesse, on devrait admettre des divinités hermaphrodites⁽²⁾ : ce qui n'est pas vraisemblable⁽³⁾. Selon d'autres savants, — et nous croyons qu'ils ont raison, — le second nom se rattacherait au premier à la manière d'un génitif : Cid de Melqart, Cid de Tanit, etc.⁽⁴⁾. Mais que signifie exactement ce rapport entre les deux termes ? Que la première divinité était adorée dans le sanctuaire de la seconde ? On en peut douter, car les inscriptions mentionnent le temple de Cid Tanit, un prêtre d'Eshmoun Ashtart, un serviteur de Cid Melqart : ces dieux paraissent bien avoir été maîtres chez eux. Supposons-nous qu'il y ait eu un lien entre les divinités elles-mêmes, que, par exemple, Eshmoun Astart ait signifié « Eshmoun, fils (ou amant) d'Ashtart » ? Mais pourquoi, quand on mentionnait Eshmoun, ce lien permanent avec Ashtart aurait-il été tantôt indiqué, tantôt passé sous silence ? En somme, ces couples n'ont pas été expliqués jusqu'à présent d'une manière satisfaisante.

Ailleurs, le nom d'une divinité est immédiatement précédé

Anat Bethel, etc.), chez les Moabites (inscription de Mesha : Ashtar Kemosh), chez les Araméens (le nom d'Atargatis, la Déesse syrienne, a peut-être été formé de cette manière).

1. Voir R. Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam* (Paris; 1907), p. 133, et *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, II, p. 349-350 ; il admet pourtant que, dans certains cas, par exemple dans celui d'Eshmoun Ashtart, il s'agit de deux divinités occupant le même sanctuaire.

2. Hypothèse présentée au n° 245 du C. I. S., pour Eshmoun Ashtart.

3. Conf, p. 325.

4. Voir surtout Baudissin, *Adonis*, p. 259 et suiv.

du groupe de lettres MLK⁽¹⁾. C'est MLK Baal sur des ex-voto de Carthage, dédiés à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon⁽²⁾ ; sur d'autres, d'Hadrumète⁽³⁾, de Sulci en Sardaigne⁽⁴⁾, de Malte⁽⁵⁾, dédiés à Baal Hammon seul. L'expression MLK Baal y suit le mot *necib*, « stèle », « cippe » ; ces pierres étaient donc des stèles de MLK Baal : on ignore le sens de cette formule⁽⁶⁾. C'est encore MLK Osir, à Malte⁽⁷⁾, sur une inscription jumelle de celle qui nomme MLK Baal et dédiée aussi à Baal Hammon ; sauf la substitution d'Osir (Osiris) à Baal, la rédaction est la même. C'est MLK Ashtart, dont deux inscriptions de Carthage mentionnent le temple⁽⁸⁾, et qu'on retrouve sur plusieurs textes exhumés près de Tyr⁽⁹⁾ : l'un qualifie MLK Ashtart de divinité d'Hammon (nom de lieu)⁽¹⁰⁾ ; un autre indique un de ses prêtres⁽¹¹⁾.

Quand MLK est suivi du nom d'un dieu mâle, l'interprétation *Milk*, « le Roi », vient aussitôt à l'esprit⁽¹²⁾. Devant le nom d'une déesse, il faudrait MLKT, *Milkat*. Mais on suppose une forme abrégée, avec suppression de la lettre finale⁽¹³⁾ : telle est peut-être la véritable solution. D'autres se sont demandé⁽¹⁴⁾ si Ashtart ne serait pas au génitif : « le Roi d'Ashtart », c'est-à-dire

1. Aux textes que nous allons indiquer, on peut joindre une inscription de Maktar : *supra*, p. 333.

2. *C. I. S.*, 194, 380. Le n° 2613 est mutilé.

3. Voir *supra*, p. 278, n. 2.

4. *C. I. S.*, 147.

5. *Ibid.*, 123. Pour la date élevée attribuée à cette inscription et à l'inscription jumelle 123 bis, voir *supra*, p. 278.

6. Les hypothèses de Ph. Berger (*Journ. asiat.*, 1876, II, p. 253 et suiv.) ne me semblent pas acceptables.

7. *C. I. S.*, 123 bis.

8. *C. I. S.*, 250 et 2785. Voir aussi *Rép.*, II, 909, inscription peinte sur un vase.

9. *C. I. S.*, 8 (d'Oumm et Aouâmid). *Rép.*, I, 307 (même lieu) ; III, 1205 (de Masoub, près de là).

10. *C.I.S.*, 8.

11. *Rép.*, I, 307.

12. Conf. Baudissin, *Realencykl. f. prof. Theol.*, XIII, p. 281.

13. G. Hotfmann, *Ueber einige phönikische Inschriften*, p. 21 et 26. Conf. Lagrange, *Études*, p. 490-1 ; Baudissin, *Adonis*, p. 260.

14. Ed. Meyer, dans le *Lexikon de Roscher*, I, p. 2870, et II, p. 3107. Cumont, *Rev. de l'hist. des religions*, 1915, II, p. 160, n. 4.

l'Époux d'Ashtart. C'eût été une manière bizarre de désigner un dieu⁽¹⁾. Une explication ingénieuse⁽²⁾ voit dans MLK le même mot que l'hébreu *maleak*, « messager », « ange ». Dans la Bible, l'Ange de Yahwé ou d'Élohim est un être d'une nature assez indéfinie, qui tantôt semble se confondre avec le dieu des Hébreux, tantôt est son envoyé, son délégué visible aux yeux des hommes. La religion phénicienne aurait eu, elle aussi, des anges : l'Ange de Baal (de Baal Hammon ou de Baal Shamim)⁽³⁾, l'Ange d'Astarté. Le seul texte sur lequel on puisse étayer cette hypothèse⁽⁴⁾ est le récit que Tite-Live fait du fameux songe d'Hannibal : un jeune homme d'aspect divin⁽⁵⁾ serait apparu au Barcide et lui aurait annoncé qu'il avait été envoyé par Jupiter pour lui servir de guide vers l'Italie⁽⁶⁾. Mais ce messager de Jupiter était-il de même nature, de même rang que MLK Ashtart, qui avait des temples, des prêtres ? Notons qu'outre les stèles qualifiées de *necib MLK Baal*, *necib MLK Osir*, on en a recueilli une, à Carthage, portant l'indication *necib MLKT BMÇRM*⁽⁷⁾, ce qui signifie sans doute : « stèle de la Reine (*Milkat*) en Égypte » [Isis?]. Puisque nous reconnaissons ici le

1. Voir pourtant plus haut, p. 333, pour le dieu Arish (l'Époux ?)

2. Indiquée d'abord par Clermont-Ganneau (voir *Revue critique*, 1880, I, p. 87-88), puis développée par Ph. Berger, *L'Ange d'Astarté*, dans la plaquette intitulée *La Faculté de théologie protestante de Paris à M. Édouard Reuss* (Paris, 1879), p. 37-55. Conf. Dussaud, *Les Arabes en Syrie*, p. 171.

3. A Palmyre, il y avait un dieu solaire MLKBL (en grec et en latin Μαλαχβήλος, *Malagbel*, *Malagbelus*, *Malachibelus*). On a proposé aussi de reconnaître, dans la première partie de son nom, le mot qui signifiait *ange* ; mais cela n'est pas certain (conf. Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, XVIII, p. 506).

4. Une figure ailée, tracée au sommet d'un ex-voto de Carthage, peut représenter Tanit Pené Baal (voir p. 250, n. 2). Qu'elle représente l'Ange de Tanit, c'est ce que Berger n'a pas prouvé.

5. Polybe (III, 47, 8 ; III, 48, 7 et 9) paraît faire allusion à ce personnage divin quand il mentionne les enfants de dieux et les héros que des auteurs ont mêlés à l'histoire d'Hannibal.

6. Tite-Live, XXI, 22, 6 (conf. Valère-Maxime, I, 7, ext., 1). Le récit de Tite-Live ne concorde pas exactement avec celui de Cœlius, emprunté à Siléno, le compagnon d'Hannibal. Dans le songe raconté par Cœlius, Hannibal est appelé au sein de l'assemblée des dieux par Jupiter, qui lui commande de porter la guerre en Italie et lui donne pour guide un des dieux de cette assemblée : Cicéron, *De divinât.*, I, 24, 49 ; Zonaras, VIII, 22, p. 408, d.

7. *C. I. S.*, 198.

le mot *milkat*, c'est une bonne raison de croire qu'ailleurs, après *necib*, il convient de lire *Milk*, le Roi, et non *Maleak*, l'Ange⁽¹⁾.

VIII

Les Phéniciens, on l'a vu⁽²⁾, firent à la religion égyptienne de larges emprunts. Des noms théophores, d'un usage commun en Phénicie⁽³⁾ et dont quelques-uns se retrouvent en Occident⁽⁴⁾, montrent que les parents plaçaient volontiers leurs enfants sous la protection de certains dieux de l'Égypte, surtout d'Osiris. Nous n'avons pas, il est vrai, de preuves que ces divinités aient reçu des hommages officiels à Carthage. Mais il se peut qu'un culte d'Osiris ait existé de bonne heure à Malte⁽⁵⁾. Plus tard, au second ou au premier siècle avant J.-C., Isis, Nephthys, Osiris y sont figurés sur des monnaies⁽⁶⁾. C'est aussi d'une époque postérieure à la domination punique que datent des monnaies de Cossura (Pantelleria), représentant soit Isis, soit

1. Dans une des inscriptions recueillies près de Tyr (Rép., III, 1205), se trouve, immédiatement avant la mention de MLK Ashtart, le mot phénicien qui signifiait *messenger*. Or il est écrit ML'K. Si MLK représente le même mot, il faut admettre que la présence du complément Ashtart a déterminé ici la chute de l'aleph.

2. P. 230.

3. Voir, entre autres, *C. I. S.*, 122 et 122 bis (monuments élevés à Malte par des Tyriens, Abdosir et Osirshamar), 308 (à Carthage ; ex-voto d'un Abdès, Sidonien).

4. *Abdosir* ('BD'SR) : *C. I. S.*, 2098, 2150 ; *Rép.*, III, 1227. *Palosir* (PL'SR) *Rép.*, III, 1227 (M. Clermont-Ganneau se demande si ce n'est pas une transcription de Φιλόσιρις ; conf. *supra*, p. 175, n. 7). 'SRGN (nom formé de celui d'Osiris ?) : *C. I. S.*, 821. 'SRSLK (lecture incertaine ; *Oshirshillek* ?) : *ibid.*, 972. *Abdbast* ('BDBST) : 2082. *Abdmaout* ('BDMT ; mais on peut penser à Abdmelqart, écrit en abrégé) : 2098. — L'attribution à Isis (en phénicien 'S) de quelques noms théophores est douteuse. PLS : 1432, 2890, 3103 ; P'L'S (qui n'est peut-être pas un nom propre : conf. au n° 2806) : 337 ; 'BD'S : 329.

5. *C. I. S.*, 123 bis : « stèle du roi Osir » : conf. *supra*, p. 339.

6. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 8 et planche, fig. 2 ; Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 12 (Isis et Nephthys protégeant la momie d'Osiris). Mayr, l. c., p. 9 et planche, fig. 5 ; Hill, l. c., pl. XV, fig. 15 (dieu muni de quatre ailes, à demi agenouillé, en costume égyptien, tenant les attributs d'Osiris).

Astartéen Isis⁽¹⁾; des monnaies de Sabratha⁽²⁾, de Thænæ⁽³⁾ et d'une autre ville africaine⁽⁴⁾, représentant probablement Sérapis⁽⁵⁾.

Les images de dieux égyptiens abondent dans les tombes de Carthage et de la Sardaigne, surtout parmi les objets de parure. Mais la faveur dont jouissaient originaux et copies a pu être souvent affaire de mode, puis de routine. Quand un architecte surmontait de têtes d'Hathor les fûts d'une colonnade⁽⁶⁾, il reproduisait simplement un motif artistique. Cependant certains objets, déposés dans les sépultures, avaient, sans aucun doute, une destination religieuse : hachettes rituelles en cuivre⁽⁷⁾ ; lamelles d'or et d'argent, roulées dans des étuis et servant d'amulettes⁽⁸⁾. Or les divinités de l'Égypte sont fréquentes sur les hachettes des siècles, et plus encore sur les lamelles et les étuis, qui datent des VIe-Ve siècles. Il semble donc qu'elles aient tenu plus de place dans les superstitions des particuliers que dans le culte public⁽⁹⁾.

1. Voir p. 272, n. 4. Conf. *ibid.*, n. 3, pour des monnaies africaines représentant une déesse qui porte des attributs égyptiens.

2. Müller, *Numism.*, II, p. 27-28, nos 49, 50, 56-60.

3. *Ibid.*, II, p. 40, n° 1.

4. *Ibid.*, III, p. 59, n° 68.

5. Pour une « Reine en Égypte », mentionnée sur une stèle carthaginoise, voir p. 340, n. 7. Osiris fut identifié avec Dionysos (Hérodote, II, 42 ; Diodore, I, 13, 5 ; C. I. S., I, 122 ; etc.). Il n'est donc pas tout à fait impossible qu'un Dionysos, ou Liber Pater, adoré dans des villes d'origine phénicienne, sur le littoral des Syrtes (voir p. 316, n. 1), ait été d'abord un Osiris. C'est sans doute aussi Osiris qui se cache sous le non de Liber, dans une légende attribuant à celui-ci la fondation de la « Thèbes » de Libye, Theveste (voir t. II, p. 95, n. 8). — Ph. Berger (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2^e partie, p. 151) a cru retrouver, sur une inscription néo-punique de Maktar, la mention de Thot. Cette interprétation ne paraît pas admissible : voir Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 325 ; VII, p. 105. Même observation pour la prétendue mention de Khnoum sur une inscription néo-punique de Cherchel (Berger, *Rev. d'assyriol.*, II, p. 37). Il n'y a pas lieu de reconnaître Hathor sur des inscriptions de Carthage et de Maktar : *supra*, p. 333. — A Sulci, en Sardaigne, une stèle, pourvue d'une inscription phénicienne qui semble votive, représente une femme tenant une croix ansée; on a supposé que c'est Isis : C. I. S., I, 148, pl. XXX du t. I.

6. Conf. P. 199.

7. P. 70 et suiv.

8. P. 89 et 464.

9. Même les figurines très banales de dieux égyptiens, en terre émaillée ou en os,

Nul dieu de la vallée du Nil n'a été plus populaire que Bès⁽¹⁾ chez les Phéniciens d'Orient et d'Occident. Un grand nombre de menus objets, scarabées et chatons de bagues⁽²⁾, figurines en pâte émaillée, en os et en ivoire⁽³⁾, statuettes en terre cuite⁽⁴⁾, représentent⁽⁵⁾ ce nain barbu, au visage large et grimaçant, au nez épaté, à la langue pendante, aux oreilles félines, aux jambes basses et arquées ; sa tête est d'ordinaire coiffée d'un bouquet de plumes, sa poitrine serrée dans une peau de fauve. Souvent il frappe, étreint ou porte en vainqueur des bêtes féroces ou fabuleuses, des animaux malfaisants, contre lesquels il a engagé le bon combat : lions, griffons, sangliers, serpents, etc. Il est quelquefois muni d'ailes⁽⁶⁾. Beaucoup de ces images ont dû être fabriquées en Occident : un moule pour des statuettes d'argile a été trouvé à Carthage⁽⁷⁾. On attribuait à la figure grotesque de Bès un pouvoir prophylactique : c'était moins un dieu auquel on

qui faisaient partie de colliers, ont dû garder longtemps la valeur d'amulettes (cent. P. 98).

1. Il est certain que Bès (comme d'autres nains, mêles et femelles) était bien un dieu égyptien et que les Phéniciens l'ont connu par l'Égypte : voir Krall, dans O. Bendorff, *Das Heroon von Gjölbashi-Trysa (Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen, Vienne, IX, 1889)*, p. 72 et suiv.

2. A Carthage : Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 13-14 ; le même, *Rev. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 15 ; le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 505 ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 68, fig. 40, et p. 81, fig. 56 ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 528, pl. CCXLIX, fig. 9 (= *M. Alaoui*, Suppl., p. 118, n° 59, pl. LVII, fig. 13) ; etc. En Sardaigne : Ebers, *Annali dell' Instituto*, LV, 1883, p. 94-95 ; Furtwängler, *Gemmen*, III, p. 110. Des scarabées d'importation phénicienne, représentant Bès, ont été aussi trouvés dans l'Est de la Sicile et en Italie. Pour les pays orientaux, voir, entre autres, de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, pl. XVIII, nos 2707 et suiv.

3. *M. Lavig.*, I, p. 237 et pl. XXXIII, fig. 2 ; p. 243 Gauckler, pl. CLXXVII, en bas. Etc.

4. A Carthage : Gauckler, p. 121, pl. LXXXI. On en a trouvé à Hadrumète, qui sont plus récentes : *M. Alaoui*, p. 132-3, n°os 10-13, pl. XXIX ; *ibid.*, Suppl., p. 163, n° 270, et p. 166, n° 288 : Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musée de Sousse* (Paris, 1902), p. 11, nos 1-2 ; p. 50, nos 2-4 ; pl. XIV, fig. 6.

5. Le plus souvent en pied ; parfois la tête seule : *M. Lavig.*, I, pl. XXXIV, fig. 44 et 52 ; Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 82, fig. 59 ; Furtwängler, *l. c.*, III, p. 112 ; etc.

6. Pour les images phéniciennes de Bès, voir surtout Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1879, p. 140-9 ; Furtwängler, *l. c.*, p. 110 et suiv.

7. Voir p. 68, n. 6.

rendait un culte, qu'un démon tutélaire, une sorte de fétiche.

Hérodote⁽¹⁾ parle des Patèques (Πάταιχοι) que les Phéniciens placent à la proue de leurs navires et qui ressemblent à la fois à des Pygmées⁽²⁾ et à l'Héphaïstos de Memphis. Cet Héphaïstos était Ptah, que l'on représentait en fœtus, avec une grosse tête, un ventre et un derrière saillants, des jambes courtes et torsées; peut-être le terme Πάταιχοι est-il une altération du mot égyptien⁽³⁾. Si les Phéniciens ont donné le nom de Ptah aux figures, — évidemment prophylactiques, — qu'ils mettaient à l'avant de leurs vaisseaux, nous pouvons en conclure que ces images reproduisaient le type de Ptah plutôt que celui de Bès; du reste, par leur aspect général et leur attitude, les deux dieux ne différaient guère. Ptah, adopté, comme Bès, en Phénicie, s'y est probablement confondu avec une divinité appelée Chousôr⁽⁴⁾. Ce nom se retrouve en Afrique, où une inscription latine de Guelma mentionne un *Auchusor*⁽⁵⁾ (altération d'*Abdchusor*⁽⁶⁾), « serviteur de Chousôr », et il n'est pas inadmissible qu'il ait servi à désigner la colline d'« Héphaïstos », à Carthagène⁽⁷⁾.

1. III, 37.

2. Cela ne prouve pas, à notre avis, que le dieu phénicien Poumaï, dont les Grecs paraissent avoir fait Pygmalion, ait eu l'aspect d'un nain difforme; au contraire, c'était, semble-t-il, un Adonis : voir p. 325-6.

3. Voir Berger, *Mémoires de la Soc. de linguistique*, IV, 1881, p. 354; Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 17 (après Movers et d'autres).

4. Mochos, *apud* Damascius, *Problèmes et solutions touchant les premiers principes*, § 125 ter, édit. Ruelle, I, p. 323 : Χουσωρός. Il le qualifie d'*Ouvreur* (Ἀνοιγέος), ce qui est sans doute la traduction d'un terme phénicien ressemblant au nom du dieu de Memphis : conf. Movers, article *Phönizien*, dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, 3^e section, 24^e partie, p. 390-1, n. 85. Philon de Byblos, II, 8 (p. 566), où il faut corriger Χρυσώρ en Χουσωρός. Philon l'identifie avec Héphaïstos. [X]ουσωρός, dans Eusèbe, *Vie de Constantin*, 13. — Sur une inscription phénicienne d'Ibsamboul (C. I. S., I, 111, a), Ptah a conservé son nom égyptien dans le nom théophore Abdptah ('BDPTH).

5. *C. I. L.*, VIII, 5306. Conf. Hoffmann, *Zeitschrift für Assyriologie*, XI, 1896, p. 255.

6. Nom qui, je crois, figure dans deux inscriptions néo-puniques, recueillies également à Guelma : Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, II, p. 502 et 508 ('BDK[W]SR et 'BDKSR). Voir aussi à Constantine : *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 49, n^o 57.

7. Polybe, X, 10, 11. Un dieu, qui est coiffé d'un bonnet, d'ordinaire conique, et qui a pour attribut des tenailles, se voit sur des monnaies de Malaca, colonie phénicienne

Bès ne se rencontre pas dans les noms théophores. Les Phéniciens lui gardèrent-ils le nom qu'il portait en Égypte, *Bis, Bisou*⁽¹⁾ ? Il faudrait le croire, si l'île d'Ebusus (Ibiça), en phénicien 'YBSM, était ainsi appelée d'après lui⁽²⁾. Mais c'est là une hypothèse risquée. Toutefois Bès⁽³⁾, ou un dieu apparenté à Bès, paraît bien avoir été honoré dans cette île d'un culte officiel. Les monnaies d'Ebusus⁽⁴⁾ portent l'image d'un nain barbu⁽⁵⁾, couronné de plumes ; il tient d'une main un serpent⁽⁶⁾, de l'autre un objet qui ressemble à un bâton court⁽⁷⁾.

C'était une divinité analogue que l'on adorait dans la ville phénicienne d'Iol (Cherchel). Une idole très grossière en pierre, découverte en ce lieu⁽⁸⁾, représente un personnage nu, imberbe, coiffé d'une sorte de boisseau évasé⁽⁹⁾, sur le devant duquel se dresse une plume; le ventre, lourd, écrase des jambes ramassées et torsées⁽¹⁰⁾.

(Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. XLV). On l'avait certainement assimilé à l'Héphaïstos grec. Cicéron (Nat. deor., I, 30, 84) distingue du Vulcain adoré en Italie celui que l'on adore en Espagne. Était-ce un dieu indigène, ou un dieu d'origine phénicienne ?

1. Ou peut-être *Bas, Basa, Bès, Bèsa*.

2. « Ile de Bès », selon Judas, *Rev. archéol.*, XVI, 1859-1860, p. 647-8 (conf. Fl. Petrie, cité par Maspero, *Revue critique*, 1911, II, p. 245). D'autres ont proposé une explication différente : voir t. I, p. 409, n. 4.

3. Conf., entre autres, Drexler, dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2897 ; Krall, *l. c.*, p. 92.

4. Ces monnaies, attribuées longtemps à Cossura, sont certainement d'Ebusus. Elles se trouvent en abondance dans l'île d'Ibiça : voir Roman, *Islas Pythiusas*, pl. IV, XVI, XXI-XXV, XLV-L, LXVII. Quoi qu'on en ait dit (conf. t. II, p. 293, n. 4), la frappe commença à l'époque où Ebusus dépendait de Carthage. Une des monnaies de cette série a été recueillie dans un tombeau punique du IIIe siècle Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 600, n° E.

5. Que, sans raisons valables, Movers (*Die Phönizier*, I, p. 527), Maury (*Rev. archéol.*, III, 1846-7, p. 766) et d'autres ont appelé Eshmoun.

6. La terre d'Ebusus passait pour mettre les serpents en fuite (Méla, II, 126 ; Pline l'Ancien, III, 78). Peut-être attribuait-on ce bienfait au dieu. Au contraire, l'île voisine, l'Ὀφιοῦσσα des Grecs, la *Colubraria* des Latins, aujourd'hui Formentera, était infestée de reptiles.

7. On a voulu y voir un maillet ou une hache.

8. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 87-88, pl. II, fig. 3.

9. Peut-être est-ce une couronne de plumes, dont on n'aurait pas indiqué les détails, sauf une plume au-dessus du front.

10. Il n'y a pas lieu de voir dans cette idole un Eshmoun, comme le veut Maury. *Rev. archéol.*, *l. c.*, p. 763.

Un culte grec, fort répandu en Sicile, fut introduit officiellement à Carthage dans des circonstances que Diodore⁽¹⁾ nous fait connaître. En 396, Himilcon, assiégeant Syracuse, avait pillé un sanctuaire de Déméter et de Coré-Perséphone, situé en dehors de la ville. Bientôt après, les Carthaginois furent frappés, en Sicile et en Afrique, de malheurs inouïs. Ils les attribuèrent à ce sacrilège, qu'ils résolurent d'expié. Bien que Déméter et sa fille n'eussent pas été jusqu'alors au nombre des divinités auxquelles ils rendaient hommage, ils décidèrent de leur donner des prêtres, pris parmi les citoyens les plus distingués ; ils installèrent les déesses avec une très grande solennité et leur offrirent des sacrifices selon les rites grecs ; l'élite des Grecs qui vivaient au milieu d'eux fut chargée d'assurer le service divin. Ce qui montre clairement qu'on s'attacha à maintenir les formes helléniques du culte de Déméter et de Coré et qu'on ne le fondit pas avec un culte antérieur⁽²⁾. Sur une élégante stèle⁽³⁾, d'époque plus récente, Perséphone est figurée exactement comme elle aurait pu l'être par un artiste grec. La déesse a la tête couverte d'un voile, qu'elle écarte d'une main; de l'autre main, elle porte une corbeille pleine de grenades; au-dessus d'elle, dans le fronton, est accroupie une panthère, animal consacré à Dionysos. La dédicace, en langue punique, est fait par Milkyaton, sufète, fils d'un sufète. C'était une divinité restée étrangère qu'adorait ce noble Carthaginois, deux siècles environ après l'entrée de Déméter et de Perséphone à Carthage. Le texte ne donne pas le nom de la déesse; comme nous l'avons fait observer⁽⁴⁾, il se peut qu'elle et sa mère aient reçu des noms phéniciens. On a voulu les reconnaître sur deux inscriptions de Carthage⁽⁵⁾. L'une, qui date de

1. XIV, 77, 5.

2. Conf. P. 268

3. *C. I. S.*, 176, pl. XLI du t. I. Perrot et Chipiez, III, p. 455, fig. 326.

4. P. 267.

5. Voir Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 150, et Recueil, III,

l'époque des guerres contre Rome⁽¹⁾, est la dédicace d'un double sanctuaire à Ashtart et à Tanit du Liban. L'autre⁽²⁾ s'adresse aussi à deux déesses⁽³⁾ : « A la Dame, à la Mère, et à la Dame, à la Baalat HHDRT ». Le dernier mot paraît désigner un lieu clos, dont la seconde divinité aurait été la maîtresse. De ce lieu, nous ne saurions préciser la nature. Plusieurs explications ont été proposées : salle d'un temple⁽⁴⁾ ; sanctuaire souterrain, comme il y en avait dans le culte de Déméter et de sa fille⁽⁵⁾ ; royaume des Enfers, dont Perséphone était la souveraine⁽⁶⁾. L'interprétation de ces inscriptions demeure trop incertaine pour qu'on soit en droit de les appliquer aux déesses grecques. L'hypothèse n'est pas invraisemblable : c'est tout ce que nous pouvons en dire. Nous avons indiqué⁽⁷⁾ que la dédicace à Ashtart et à Tanit du Liban a été recueillie non loin de l'emplacement d'un temple romain de Cérès, mais que ce fait ne constitue pas un argument péremptoire en faveur de l'identification proposée. A l'endroit même où gisait cette pierre, petite et d'un transport très facile, le terrain était plein de sépultures, creusées au IIIe siècle avant J.-C. : ce n'était pas là, selon toute apparence, que le double sanctuaire avait été construit⁽⁸⁾.

Les déesses adoptées par Carthage au début du IVe siècle se maintinrent en Afrique : le culte des *Cereres* était populaire

p. 186-8; Berger, *Revue d'assyriol.*, V, p. 24 (pour l'inscription du Liban) ; Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 347-8. *Contra* (en ce qui concerne l'inscription du Liban) : Kahrstedt, *Geschichte*, p. 12, n. 1.

1. *Rép.*, I, 17.

2. *C. I. S.*, 177.

3. Comme l'indique la conjonction. Il est difficile d'admettre que ce soit une dédicace à une seule divinité, invoquée sous des appellations différentes opinion de Ph. Berger, dans *Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, p. 281.

4. Ed. Meyer, dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2870.

5. Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, p. 53.

6. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 89.

7. T. II, p. 82.

8. De petits groupes en terre cuite, trouvés dans ce cimetière, représentent une déesse qui en porte une autre (voir p. 69, n. 8). Ce sont probablement Déméter et Coré. Mais, quoi qu'en pense M. Baudissin (*Adonis*, p. 267), ces statuettes, enfouies dans des caveaux funéraires, n'ont aucun rapport avec le sanctuaire des déesses.

dans cette contrée sous la domination romaine⁽¹⁾. Il est fort douteux que le dieu grec Pluton leur ait été adjoint dès l'époque punique⁽²⁾. Quant à Dionysos, dont la panthère est figurée sur l'ex-voto de Milkyaton, nous n'avons pas d'autre preuve de son association avec Perséphone. Les mentions de *Liber Pater* sont fréquentes dans les inscriptions latines de l'Afrique du Nord⁽³⁾. Mais le culte de ce dieu était distinct de celui des *Cereres* : il paraît avoir eu une autre origine⁽⁴⁾.

Dans la partie de la Sicile qui fut soumise à Carthage, les Élymes adoraient, sur le mont Éryx, une déesse que les Phéniciens assimilèrent à Ashtart⁽⁵⁾. Les Carthaginois l'eurent en grande vénération⁽⁶⁾. Ils mirent peut-être son effigie sur des monnaies qu'ils firent frapper dans l'île⁽⁷⁾. Des dédicaces à l'Ashtart de l'Éryx, rédigées en leur langue, ont été trouvées à Éryx même⁽⁸⁾ et aussi en Sardaigne⁽⁹⁾. Tous les ans, disait-on, la déesse quittait son temple pendant neuf jours, pour se rendre

1. Conf. p. 268. Dès que Carthage fut relevée, il fut rétabli dans cette ville, en 44 avant notre ère : Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 318. — La mention de *Tellus*, très rare dans les autres pays de l'Occident latin, est assez fréquente en Afrique (Toutain, *Cultes*, I, p. 339-341). L'inscription C. I. L., VIII, 12332 étant dédiée « Telluri et Cereri », on peut en conclure soit que *Tellus* ne se confondait pas toujours avec *Cérès*, soit plutôt que, des deux *Cereres* adorées par les Africains, l'une, la mère, est appelée ici *Tellus*, l'autre, la fille, *Ceres* (conf. C. I. L., VIII, 8442 : « Plutoni et Cereri », où il s'agit certainement de Proserpine ; Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 34). Le serment d'Hannibal invoque la terre, en même temps que le soleil et la lune : c'est-à-dire, sans doute, les divinités qui présidaient à ces parties du monde (voir p. 232, n. 1). Y a-t-il là une allusion à Déméter, devenue une déesse carthaginoise ?

2. Voir p. 297.

3. Toutain, l. c., p. 360-5. Gsell et Joly, *Khamissa* (Alger, 1914), p. 39.

4. Pour l'image (le Dionysos sur des monnaies africaines, voir p. 310, n. 1).

5. Voir *supra*, p. 242, n. 7.

6. Diodore, IV, 83, 4.

7. Müller, *Numism.*, II, 75-76, nos 16-17, et p. 82; Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. X, fig. 7 : tête de femme, coiffée d'un bonnet dit phrygien. Müller suppose que c'est la Vénus de l'Éryx, et cela est possible. Cependant, sur les monnaies d'Éryx, la déesse ne porte pas cette coiffure : voir Hill, l. c., pl. IX, fig. 10-12.

8. *C. I. S.*, 135. Aux lettres 'RKHYM, qui suivent le nom d'Ashtart, on attribue d'ordinaire le sens de « longueur de vie » [qui donne une longue vie]. Mais il semble bien que HYM ne se rattache pas à 'RK. Il faut, comme au n° 140, comprendre tout simplement « Astarté de l'Éryx ».

9. *Ibid.*, 140.

en Libye, accompagnée de ses colombes sacrées⁽¹⁾. Il n'est donc pas impossible qu'elle ait eu des dévots à Carthage. Un texte indique même qu'elle était adorée à Sicca Veneria (Le Kef) des Sicules auraient fondé cette ville et y auraient transplanté le culte de la Vénus Érycine⁽²⁾. On s'est demandé⁽³⁾ si ces gens de Sicile n'avaient pas été établis à Sicca par Carthage. Nous sommes plus disposé à croire que la « Vénus »⁽⁴⁾ de Sicca a été identifiée avec celle de l'Éryx simplement parce que, dans les deux sanctuaires, des femmes se prostituaient aux visiteurs⁽⁵⁾.

Deux noms portés par des habitants de Carthage contiennent peut-être ceux d'un dieu phrygien, Sabazios⁽⁶⁾, et d'un dieu de l'Arabie septentrionale, Doushara (Dousarès)⁽⁷⁾. Cela ne prouve pas, — si la conjecture est fondée, — que ces dieux aient été admis dans le panthéon punique. Des hommes d'origine phrygienne et arabe, demeurant dans la cité africaine, auraient pu y prendre ou y recevoir un nom d'allure phénicienne, qui les aurait mis sous la protection d'une divinité de leur ancienne patrie. Il n'y a pas, lieu de s'arrêter à une hypothèse qui voudrait retrouver sur quelques inscriptions la mention du dieu perse Mithra⁽⁸⁾.

Cette longue étude sur les divinités puniques a été, presque à chaque page, un aveu de nos hésitations, une constatation de notre ignorance. Une seule conclusion s'impose : c'est qu'à travers les siècles, les Carthaginois sont restés fidèles aux

1. Élien, *Nat. anim.*, IV, 2; *Variae histor.*, I, 15. Athénée, IX, 51 p. 394, f.

2. Solin, XXVII, 8. Il dit seulement *Veneria*, mais il s'agit de Sicca Veneria : voir Valère-maxime, II, 6. 15.

3. Pais, *Storia critica di Roma*, I, p. 252, n. 3.

4. Voir *supra*, p. 257, n. 5.

5. Pour le sanctuaire de Sicca, voir ValèreMaxime, *l. c.*; conf. *infra*, p. 403.

6. [BDSBS : C. I. S.], 531.

7. 'BDSR' : *ibid.*, 355, 696, 3233. Cela me paraît bien douteux.

8. Ph. Berger, *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 1 et suiv.; contra : Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, III, p. 261. — Il convient de rejeter aussi l'hypothèse de la mention, sur une inscription carthaginoise, de « l'Aphrodite que, dit Hérodote (I, 131 et 199), les Assyriens appellent Μύλιττα » : Berger, *ibid.*, p. 13.

dieux de la Phénicie. Plusieurs de ces dieux ont subi des modifications : pour Tanit Pené Baal, et surtout pour Baal Hammon, nous avons entrevu des influences africaines. Le culte grec de Déméter et de Coré a été importé de Sicile. Les Phéniciens d'Occident ont eu souvent recours à l'art grec pour représenter leurs divinités; d'ailleurs, les Phéniciens d'Asie en ont fait autant. Malgré ces emprunts, la religion conserva à Carthage, jusqu'à la destruction de la ville, un caractère oriental⁽¹⁾. Comme la langue, elle résista à l'hellénisme, qui avait pu transformer la civilisation matérielle.

1. Je ne crois pas du tout, avec Gauckler (*Nécrop.*, p. 521), que l'introduction du culte de Déméter et de sa fille ait été une « révolution religieuse, qui modifia profondément dans le sens hellénique les traditions orientales et sémitiques de la religion punique ».

CHAPITRE III

LE CULTE

I

Les Phéniciens de l'époque historique n'ont pas répu- gné à figurer leurs dieux sous une forme humaine. Les Égyptiens et les Assyro-Babyloniens leur donnèrent à cet égard des exemples, et aussi des modèles. Plus tard, ils s'inspirèrent des Grecs. Au chapitre précédent, nous avons mentionné des terres cuites, des stèles, des hachettes, des bijoux, des sceaux, des monnaies, qui montrent des divinités adorées par les Carthaginois et d'autres Phéniciens occidentaux.

Dans des temples, se dressaient des statues qui servaient d'enveloppes matérielles à des âmes divines et devant lesquelles on célébrait les cérémonies du culte : à Carthage, des textes nous font connaître celles de Saturne, d'Hercule, d'Apollon⁽¹⁾. Des images plus petites ont pu être placées dans des chapelles domestiques⁽²⁾, ou emportées par des dévots que des circonstances diverses obligeaient à s'éloigner de leur foyer⁽³⁾.

Cependant ce n'était pas un usage général d'ériger des statues aux dieux. Il n'y en avait pas dans ces lieux saints, établis

1. Voir p. 289, 303, 328.

2. Images qui jouaient peut-être le même rôle que les téréphim des Hébreux *Genèse*, XXXI, 19, 30 et suiv. ; I *Samuel*, XIX, 13-16 ; etc.

3. Telles étaient peut-être les statues qu'Hannibal exilé avait avec lui : Cornélius Népos, *Hannibal*, IX, 3. Il n'est pourtant pas sûr que ce fussent des objets de culte : voir p. 205, n. 5.

souvent sur des hauteurs, dans ces simples enclos qui n'entouraient point une maison divine⁽¹⁾. Il n'y en avait pas non plus dans des temples fameux et opulents : dans celui de Melqart près de Gadès⁽²⁾, et probablement dans celui de Melqart à Tyr⁽³⁾ ; dans le sanctuaire d'Astarté-Aphrodite à Paphos⁽⁴⁾. Comme d'autres peuples, les Phéniciens s'étaient sans doute abstenus longtemps de faire les dieux à la ressemblance des hommes, soit par scrupule religieux, soit par impuissance artistique. Plus tard, certains d'entre eux persistèrent dans cette abstention, par respect du passé.

Aux représentations anthropomorphes des divinités, il faut rattacher deux oreilles⁽⁵⁾, deux yeux⁽⁶⁾, une bouche⁽⁷⁾, tracés au sommet de quelques ex-voto de Carthage : Tanit avait entendu les requêtes des fidèles⁽⁸⁾, abaissé son regard sur eux, rendu une réponse favorable.

Beaucoup plus fréquente est l'image d'une main⁽⁹⁾ droite⁽¹⁰⁾, ouverte et levée, vue de face⁽¹¹⁾. Elle occupe d'ordinaire la partie

1. Conf. Tacite, *Hist.*, II, 78 (lieu saint du Carmel) : « nec simulacrum deo aut templum, — sic tradidere maiores — : ara tantum et reverentia ».

2. Silius Italicus, III, 30-31. Philostrate, *Vie d'Apollonius*, V, 5, 1. A l'époque impériale, ce temple eut, semble-t-il, une statue du dieu : voir Cohen, *Descr. des monn. impériales*, 2^e édit., II, p. 174-5, n^o 814.

3. Hérodote, du moins, n'en mentionne pas (II, 44). Conf. Perret et Chipiez, III, p. 77.

4. Tacite, *Hist.*, II, 3 : « Simulacrum deae non effigie humana ».

5. C. I. S., I, 180, pl. XLV du t. I ; 604, pl. VI du t. II ; 1020, pl. XIV ; 1249, pl. XX ; 3010, pl. LXII. Voir aussi 265, pl. XLVII du t. I, et 3000, pl. LXI du t. II, où une des oreilles manque. Une seule oreille au n^o 2631, pl. LV. — Deux oreilles sur une stèle de Constantine : *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XVIII, 1876-7, pl. VIII, fig. 23. Une seule sur une autre : Reboud, *ibid.*, p. 452.

6. C. I. S., 264, pl. XLIX du t. I ; 471, pl. II du t. II.

7. *Ibid.*, 1020, pl. XIV, avec une paire d'oreilles.

8. Conf. *Psaumes* (XVII, XVI), 6 : « Mon Dieu, incline ton oreille vers moi et entends mes paroles ! » Des oreilles ayant le même sens sont représentées, parfois en grand nombre, sur des stèles égyptiennes dédiées à Ptah, dieu de Memphis. On en voit aussi sur des monuments grecs et romains : Weinreich, *Mitt. des archäol. Instituts, Athen. Abt.*, XXXVII, 1912, p. 46 et suiv.

9. Souvent représentée avec l'avant-bras.

10. Une main gauche sur une stèle de Constantine : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II, Og. 4. C'est probablement une erreur du graveur.

11. La main est de profil sur les stèles carthaginoises C. I. S., 941, pl. XII du t. II (main droite) ; 1946, pl. XXXVIII (où c'est une main gauche). Deux mains de profil dans les acrotères

supérieure de la stèle⁽¹⁾. Elle se retrouve sur de nombreux exvoto de Constantine, moins anciens que ceux de Carthage⁽²⁾. Sur des monuments phéniciens, des dieux lèvent ainsi la main droite⁽³⁾. Ce geste indique soit l'autorité qu'ils exercent, soit l'assistance qu'ils prêtent aux hommes, en les bénissant, en exauçant leurs vœux, en écartant d'eux les maladies dont ils souffrent, les périls qui les menacent. Mais des dévots sont représentés dans la même attitude : vivants devant des chapelles, des autels⁽⁴⁾, des dieux⁽⁵⁾ ; morts sur des stèles ou des statues funéraires⁽⁶⁾, sur des couvercles de sarcophages⁽⁷⁾. C'était un geste de prière. La main est-elle, sur les ex-voto, une image abrégée de la divinité⁽⁸⁾ ? ou du mortel qui l'implore⁽⁹⁾ ? En faveur de la première hypothèse, on peut soutenir que la main devait avoir un sens analogue à celui des oreilles, qui se rapportent certainement à un dieu. On peut aussi tirer argument de la place d'honneur⁽¹⁰⁾ qui lui est réservée, en général, au sommet

d'une autre stèle : *M. Lavig.*, I, p. 12, pl. I, fig. 3 [numérotée 1]. A gauche, c'est une main gauche; à droite, c'est, autant qu'il semble, une main droite.

1. Quand elle se trouve au bas de la pierre, elle est rarement figurée seule. On l'y voit en ligne avec un signe de Tanit et un caducée (ou un seul de ces motifs) ; ou flanquée de deux caducées, de deux signes de Tanit, etc.

2. *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II et suiv. ; Doublet et Gauckler, Musée de Constantine, pl. III, fig. 3 ; etc. Il y a aussi une main droite au sommet d'une stèle à inscription néo-punique de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4. Une main gauche sur une monnaie d'Oea : Müller, *Numism.*, II, p. 23, n° 42. Cette image n'apparaît plus sur les stèles africaines de l'époque romaine.

3. Voir *supra*, p. 298, 299. Stèle de Byblos : C. I. S., I. pl. I du t. I. Stèle trouvée dans le Liban : *Rev. de l'hist. des religions*. 1913, II, fig. à la p. 63. Voir aussi des monnaies frappées par des villes africaines, Sabratha, Hadrumète, Bizerte Müller, *Numism.*, II, p. 28, n° 63 ; p. 52, n° 29 ; p. 167, n° :374.

4. Stèle de Lilybée : C. I. S., 138, pl. XXIX du t. I. Stèles de Carthage : *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29 et 32.

5. Stèle de Byblos (*l. c.*), où le dédicant fait le même geste que la déesse.

6. Voir p. 210, 211.

7. p. 209, 210. Sur ce geste, conf. Boulanger. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 3-4.

8. Opinion de L. Müller, *Numism.*, III, p. 192, et Suppl., p. 36 : Ph. Berger, *Gazette archéol.*, 1876, p. 119 ; Fr. Lenormant, *ibid.*, 1877, p. 29 ; etc.

9. Opinion de Gesenius. *Monumenta*, p. 174 ; Perrot, IV, p. 88 ; etc.

10. On trouve la main placée à l'intérieur d'une sorte de chapelle, dans le haut des stèles 555, pl. IV du t. II, et 2642, pl. LV. Au n° 2618, pl. LV, elle est dressée sur un socle. De même, les deux mains de la stèle reproduite *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 3 [numérotée 1].

et, pour ainsi dire, dans le ciel de la stèle, là où apparaissent si souvent des astres⁽¹⁾. Le symbole divin appelé signe de Tanit est gravé dans la paume de plusieurs de ces mains⁽²⁾. Quand la main se trouve au bas de la pierre, on est plus disposé à admettre qu'elle indique la prière. Pourtant, sur des ex-voto qui sont consacrés, selon l'usage, à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, il y a à cette place deux mains droites⁽³⁾ : à moins qu'elles n'aient été tracées par besoin de symétrie, pour flanquer un autre motif⁽⁴⁾, il est permis de croire qu'elles se rapportent à la déesse et au dieu, car la dédicace est faite par un seul dévot. La distinction entre ce qu'on pourrait appeler la partie céleste de la stèle et la partie terrestre, n'était pas observée d'une manière très rigoureuse : le signe de Tanit, le caducée, d'autres images se montrent au-dessous comme au-dessus de l'inscription. Au sommet de quelques pierres, nous voyons un personnage se présentant de face et levant la main droite⁽⁵⁾ ; il ressemble tellement aux défunts des stèles funéraires, qu'il est difficile de reconnaître en lui un dieu : c'est sans doute un fidèle en prière. N'a-t-on pas pu attribuer la même signification à la main isolée, figurée à la même place ? Nous ne pensons donc pas que la seconde hypothèse doive être absolument

1. Sur la stèle *C. I. S.*, 468, pl. II du t. II, la main est flanquée, d'une part, du croissant et du disque, d'autre part, du soleil.

2. *Ibid.*, 300, pl. LI du t. I ; 618, pl. VI du t. II ; stèle reproduite au n° 395, p. 428 du texte, t. I. Au n° 2033, pl. LV du t. II, la main est, au contraire, gravée à l'intérieur du signe de Tanit ; de même, sur une autre stèle : Vassel, *Études puniques*, VIII, fig. à la p. 9 (extrait de la *Rev. tunisienne*, année 1918),

3. *C. I. S.*, 283, pl. XLIX du t. I ; 309, pl. LIV ; 511, pl. III du t. II ; 585, pl. V ; etc.

4. Elles flanquent d'ordinaire un caducée, plus rarement une rosace (369, pl. LIV du t. I), un vase (1476, pl. XXVI du t. II), etc. Noter que le motif du croissant lunaire entourant le disque se trouve quelquefois à deux exemplaires, flanquant une autre image : 194 et 229, pl. XLVIII du t. I ; 593, pl. VI du t. II ; 2042, pl. XL ; 2378, pl. L. C'est évidemment pour la symétrie. — Au n° 1817, pl. XXXIV du t. II, il y a trois mains, deux petites en flanquant une grande.

5. *C. I. S.*, 194, pl. XLVIII du t. I ; 532, pl. IV du t. II ; 989, pl. XIII ; 1825, pl. XXXIV ; 2383, pl. L (= *M. Lavig.*, I, pl. III, fig. 1). Voir aussi 3120, pl. LXIV, et fig. à la p. 281 du texte, t. I. Sur une stèle dont le dessin est très grossier, le personnage est de profil : 1083, pl. XVI du t. II.

exclue. L'identité des deux gestes a pu faire intervenir l'idée de prière, quoique le sens primitif de la main, sur ces monuments, soit, à notre avis, celui de puissance et surtout de protection divines. Il est, du reste, possible qu'on ait fini par la tracer machinalement, comme une simple image prophylactique⁽¹⁾. Elle a eu cette signification vague chez différents peuples, depuis des temps très reculés⁽²⁾. Elle l'a encore dans l'Afrique septentrionale : les musulmans et les Juifs y sculptent ou peignent volontiers une main droite au-dessus de l'entrée de leur maison⁽³⁾ ; ils portent des bijoux-amulettes qui la reproduisent⁽⁴⁾.

Nous n'avons aucun motif de supposer que les Carthaginois aient adoré des animaux vivants, incarnations de divinités; nous n'avons pas non plus de preuves qu'ils aient représenté certains de leurs dieux sous la forme d'animaux. Cependant une déesse, — peut-être Astarté ou Tanit Pené Baal, — a été quelquefois figurée avec une tête léonine sur un corps de femme⁽⁵⁾, et il n'est pas invraisemblable que, parfois aussi, Baal Hammon ait reçu, à l'imitation de Zeus Ammon, des

1. On peut attribuer aussi une destination prophylactique aux mains ouvertes qui terminent des épingles en or ou en os (voir p. 92, n. 5 ; p. 101, n. 9) ; à celles qui forment des pendeloques de colliers (p. 96, n. 8). Main ouverte, au repoussé, sur une lamelle en or, trouvée dans une tombe du IIIe, siècle : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 9.

2. Dès l'époque quaternaire, dans des cavernes des Pyrénées et de l'Espagne Déchelette, *Manuel d'archéol. préhistorique*, I, p. 252-3. En Égypte : voir, par exemple, Maspero, *Causeries d'Égypte*, p. 232-3. En Babylonie, sur des cylindres.-Etc. Les « signes pectiniformes », représentés sur des parois de cavernes dans le Sud-Ouest de l'Europe et, beaucoup plus tard, sur des stèles libyques (Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII-IV), paraissent bien être des images altérées de mains. Sur ces mains prophylactiques, voir, d'une manière générale, G. Mendel, *Musées ottomans, Catal. des sculptures*, III, p. 298-300.

3. Voir, entre autres, Pallary, Assoc. franc. pour l'avancement des sciences, Marseille, 1891, II, p. 650 et suiv. ; J. Tuchmann, dans *Mélusine*, VIII, 1896-7, p. 59 ; Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, p. 326. Souvent, c'est, non pas une image, mais l'empreinte d'une véritable main, trempée dans un liquide colorant.

4. Ces bijoux sont appelés par les Européens mains de Fatma : P. Eudel, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord* (Paris, 1906), p. 81-82.

5. Voir p. 273.

cornes de bélier⁽¹⁾. C'étaient là des vestiges d'une antique zoolâtrie, persistant dans les images du culte⁽²⁾. Quant aux sphinx qui flanquent le trône d'un dieu ou d'une déesse⁽³⁾, qui même apparaissent isolés⁽⁴⁾ nous ne savons quelle signification les Phéniciens ont attribuée à ces êtres mixtes, d'origine égyptienne.

On ne distingue pas toujours pour quelles raisons des animaux ont été représentés sur des ex-voto carthaginois⁽⁵⁾. Des taureaux⁽⁶⁾, des béliers ou des moutons⁽⁷⁾ sont les Victimes offertes par les dévots qui ont érigé ces stèles⁽⁸⁾. Ailleurs, il y a des colombes⁽⁹⁾, des poissons⁽¹⁰⁾, des lièvres : espèces prolifiques,

1. P. 287.

2. Pour l'image, empruntée sans doute aux Grecs, d'un dieu marin, mi-homme, mi-poisson, voir *supra*, p. 336.

3. Voir p. 275, 238, 299, 300.

4. Figurine-vase en terre cuite, dans une tombe ancienne de Carthage : voir p. 64. Statuettes en terre cuite, dans le sanctuaire punico-romain de Bir bou Rekba : Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 12-13, 18, 49-50, pl. VI, fig. 1 et 3. Des sphinx sur quelques stèles de l'époque romaine : M. Alaoui, Suppl., p. 65, n° 1108 ; p. 66, n° 1110 : *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXXVII-VIII.

5. Tel est le cas pour un éléphant : C. I. S., 182, pl. XLV du t. I ; des chevaux : *supra*, p. 39 ; un âne ou nu mulet : C. I. S., 1003, pl. XIV du t. II ; deux souris flanquant la main : *ibid.*, 1863, pl. XXXV (conf. une stèle de l'époque romaine : Carton, *Découvertes épigraph. et archéol. faites en Tunisie*, Paris, 1895, p. 131, fig. 39).

6. Voir p. 41, n. 2.

7. P. 44, n. 2. Bélier sur une stèle de Sulci, en Sardaigne : Perrot, III, p. 253, fig. 194.

8. M. Vassel (*Études puniques*, IX, extrait de la *Revue tunisienne*, année 1919) croit pourtant que ces béliers ne commémorent pas des sacrifices, mais sont des symboles divins.

9. Une paire, flanquant le signe de Tanit : C. I. S., 183, pl. XLV du t. I ; flanquant la main : 3056 et 3073, pl. LXIV du t. II ; 3159, 3173, pl. LXV. Une seule : 404, pl. LVI du t. I ; 763, pl. IX du t. II ; 1441, pl. XXV ; 1709, pl. XXXII ; 1827, pl. XXXIV ; 1948, pl. XXXVIII ; 2166, pl. XLIV ; 3064, pl. LXIV ; 3131, pl. LXV. Quatre oiseaux superposés (il n'est pas sûr que ce soient des colombes) M. Lavig., I, pl. III, fig. 3. Les oiseaux, sans doute des colombes, ne sont pas rares sur les stèles de l'époque romaine. Voir, par exemple, M. Alaoui, pl. XVIII (à Maktar : remarquer que ces stèles sont dédiées à Baal Hammon seul; les oiseaux ne paraissent donc plus se rapporter spécialement à la déesse); *ibid.* pl. XIX et XXI : Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéologie*, pl. 10, fig. 2.

10. Un seul ou une paire : C. I. S., 481, pl. II du t. II ; 1122, pl. XVII ; 1161, pl. XVIII (deux dauphins ?) ; 1308, pl. XXII ; 2086, pl. XLII ; 2206, pl. XLV (dauphin) ; 2482, pl. LII ; 2528, pl. LIII 2734, pl. LVII (dauphin) ; 2807 et 2809, pl. LVIII ; *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLIII. Plus tard, sur des stèles de Constantine, du 1er siècle

consacrées à la déesse de la fécondité⁽¹⁾. Sur un célèbre sarcophage⁽²⁾, une Carthaginoise, revêtue du costume de la divinité dont elle fut la prêtresse, tient une colombe, l'oiseau cher à la Tanit Pené Baal punique⁽³⁾, à l'Astarté phénicienne, comme il l'était à la grande déesse adorée, au second millénaire, sur les rives de la mer Égée, à la Déesse syrienne, à la déesse de l'Éryx, à l'Aphrodite grecque. Il est probable qu'auprès des sanctuaires d'Astarté, comme auprès de ceux de la Déesse syrienne⁽⁴⁾, on entretenait, dans des bassins ou dans des étangs, des poissons⁽⁵⁾ que protégeait un respect superstitieux. Colombes et poissons sont donc, sur les stèles, des sortes d'emblèmes de la grande divinité féminine.

environ avant J.-C. : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II, fig. 3 (dauphin) ; Reboud, *ibid.*, p. 452. Sur des stèles de l'époque romaine, à Maktar : Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2^o partie, p. 175-6 ; *M. Alaoui*, pl. XVIII (ce sont souvent des dauphins) ; à Announa : Delamare, *l. c.*, pl. 167, fig. 16 ; etc. — Des dauphins que l'on avait représentés sur un autel consacré à « Poseidon », au cap Soloeis (cap Cantin), devaient être simplement des compagnons du dieu marin : Périple de Scylax, 112 (Geogr. Gr. min., I, p. 93).

1. Pour les lièvres, voir C. I. S., 228 et p. 451-2 du texte, t. I ; 1013, pl. XIV du t. II. Au n^o 3000, pl. LXI, le lièvre est probablement une allusion au surnom latin du père du dédicant : voir supra, p. 170, n. 7.

2. Voir p. 208.

3. Dans un sanctuaire d'El Djem, de l'époque romaine, on a trouvé des statuettes en terre cuite, représentant une déesse assise sur un trône (conf. supra, p. 275), déesse qui tient une colombe : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CCXXXIV ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 167-8, nos 299 et suiv., pl. XCIII, fig. 1 et 2.

4. Cumont, *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, IV, p. 2242.

5. Sur des stèles de Carthage, on voit une vasque dans laquelle deux poissons viennent se jeter : C. I. S., 243, pl. XLVII du t. I (mutilée) ; 2612, pl. LV du t. II (= *M. Lavig.*, I, p. 29, pl. IV, fig. 9). Ce sont, il est vrai, des poissons de mer, des dauphins. Saint Augustin (*De Genesi ad litteram*, III, 8, 12) indique qu'il y avait à Bulla Regia une fontaine pleine de poissons, auxquels les passants jetaient de la nourriture. Dans quelques lieux de l'Afrique du Nord, on entretient encore des poissons sacrés, par exemple à Aïn el-Hout, près de Tlemcen : voir, entre autres, A. Bernard, *Les confins algéro-marocains* (Paris, 1911), p. 107-8. Mais je n'affirme pas que cette coutume soit d'origine punique.

6. D'après Clément d'Alexandrie (*Protrept.*, II, 39, 8), les Syriens habitant la Phénicie adoraient les uns les colombes, les autres les poissons. Mais il s'agit sans doute de dévots de la Déesse syrienne. Ceux-ci s'abstenaient de manger de ces animaux, sauf dans des repas mystiques. Les Carthaginois ne se faisaient pas scrupule de se nourrir de poissons, du moins de certaines espèces (v. supra, p. 52 ; dans une tombe de Gouraya, un plat contenait un squelette de poisson Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 17). S'ils élevaient des pigeons dans leurs basses-cours (supra, p. 44), c'était apparemment pour en faire un usage alimentaire.

Il se peut que des serpents aient été aussi associés à des dieux⁽¹⁾. Des ex-voto, postérieurs à notre ère, mais se rapportant à un culte de tradition punique⁽²⁾, et des monnaies à légende phénicienne, frappées par une ville africaine (Bulla Regia ?)⁽³⁾, nous montrent un aigle : cet oiseau avait peut-être été attribué, dès l'époque carthaginoise, au Maître des cieux, ou au Maître du soleil⁽⁴⁾. Le lion est, sous l'Empire romain, associé, non seulement à la déesse Céleste⁽⁵⁾, mais encore à Saturne⁽⁶⁾ ; nous ignorons si, à Carthage, on le mettait en relation avec Baal Hammon⁽⁷⁾.

II

D'autres images, qui ne reproduisaient pas des formes humaines ou animales, avaient la valeur de symboles divins. L'une d'elles, empruntée par les Phéniciens à l'Égypte, est le disque du soleil, flanqué de deux serpents et pourvu de deux ailes ; parfois, cependant, on a omis d'indiquer soit les ailes, soit les serpents. Ce disque se voit sur des bijoux qui datent du VII^e ou du VI^e siècle⁽⁸⁾, sur des pierres gravées⁽⁹⁾, sur des

1. Voir p. 320-1.

2. P. Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tizirt* (Paris, 1897), p. 126 et fig. 22, n° 7 (à la p. 124). Hauteceur, *Mél. de l'École de Rome*, XXIX, 1909, p. 373 d'Henchir es Srira.

3. Müller, *Numism.*, III, p. 57. La date probable de ces monnaies (première moitié du I^{er} siècle avant J.-C.) ne permet guère de croire que l'aigle y soit un emprunt au culte de Jupiter.

4. Sur l'aigle, symbole de l'éclair, voir Usener, *Rheinisches Museum*, LX, 1905, p. 24 et suiv. ; symbole du dieu du soleil, voir Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 134 et suiv. ; F. Cumont, *Études syriennes*, p. 57 et suiv.

5. Conf. p. 274, n. 4.

6. Conf., entre autres, Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 15 ; Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 46.

7. Il a pu être mis en relation avec d'autres dieux. C'étaient, prétendait-on, des lions qui s'étaient chargés de défendre contre un roi espagnol le temple d'Hercule, dans l'île de Gadès : Macrobe, I, 20, 12 (conf. *supra*, p. 313, n. 7). Des lions étaient sculptés sur l'autel de Poseidon, au cap Soloeis : Pseudo-Scylax, 112.

8. *M. Lavig.*, I, p. 225-6, pl. XXXII, fig. 6 et 7. *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, fig. à la p. 599. — Sur le front d'un masque en terre cuite, de la même époque, trouvé en Sardaigne : voir *supra*, p. 72, n. 4.

9. Delattre, *Rev. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 15. *M. Alaoui*, Suppl., pl. LVII, fig. 13. Voir aussi une empreinte sur argile : *M. Lavig.*, I, pl. XVIII, fig. 1.

monnaies⁽¹⁾. Il n'est pas rare à la partie supérieure des ex-voto⁽²⁾. Nous avons dit⁽³⁾ qu'il devait être souvent figuré sur des linteaux, au-dessus des entrées de sanctuaires : ce qu'attestent indirectement des stèles où il prend place dans un décor architectural.

Faut-il y reconnaître un symbole de Baal Hammon, maître du soleil⁽⁴⁾ ? Nous rappellerons que, sur des gravures rupestres de la Berbérie, Ammon-Râ, représenté en bélier, à la tête coiffée du disque solaire, flanqué de deux serpents⁽⁵⁾ : or Ammon a été, croyons-nous, identifié par les Carthaginois avec un de leurs dieux et s'est ainsi transformé en Baal Hammon. Que le disque puisse se rapporter à ce dernier sur des monuments puniques, cela est très admissible. Mais il est certain qu'il n'appartenait pas à Baal Hammon seul : on l'a tracé au-dessus ou auprès de la tête d'une déesse⁽⁶⁾. Il était devenu un vague signe sacré et prophylactique.

Les images du soleil rayonnant, des étoiles, de la lune, si fréquentes chez les Babyloniens et les Assyriens, se retrouvent chez les Phéniciens, en Occident comme en Orient. Un astre rayonnant⁽⁷⁾ peut être soit le soleil, soit une étoile : par exemple,

1. Monnaies de Carthage, au revers, au-dessus du cheval : Müller, *Numism.*, II, p. 85, n° 63 ; p. 87, n° 87 ; p. 88, n° 99 ; p. 92-93, nos 131 et suiv. ; p. 99, n° 251. Monnaie punique d'Espagne (?), au-dessus du cheval : *ibid.*, III, p. 17, n° 12.

2. A Carthage : *C. I. S.*, 208, pl. XLVIII du t. I ; 258, pl. XLVII ; 338, pl. LIII ; 444, pl. I du t. II ; 637, pl. VI ; etc. A Hadrumète : *Gazette archéol.*, 1854, pl. 7. A Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4. En Sardaigne : Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; Patroni, *Non. dei Lincei*, XIV, p. 231, n° 17 ; p. 244, n° 80. Par exception, au bas d'un ex-voto d'Hadrumète : Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 147, n° 26.

3. P. 198.

4. Pour cette opinion, voir, entre autres, Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne*, p. 64, n. 1.

5. T. I, p. 250-1.

6. Scarabée : *Rev. archéol.*, 1910, I, fig. à la p. 15. Monnaie que Müller (*Numism.*, III, p. 176, n° 285) attribue à la Maurétanie, mais qui est peut-être carthaginoise. En Phénicie, le disque ailé est figuré au-dessus de la Maîtresse de Byblos, sur une stèle dédiée par un roi de ce lieu : *C. I. S.*, pl. I du t. I.

7. Astre auprès du cheval, sur des monnaies de Carthage : Müller, l. c., II p. 77, n° 32 ; p. 89, n° 108 ; p. 91, n° 126 ; p. 95, nos 180-1 ; p. 97, n° 216 ; p. 102, nos 293-4, 299, 300-1. Sur des hachettes, auprès d'un personnage : *M. Alaoui*, Suppl., pl. LXII, fig. 1 ; pl. LXIII, fig. 1. Voir aussi *supra*, p. 300, n. 6 ; p. 301, n. 4 et 5 ; p. 313, n. 6.

sur des monnaies de *Maqom Shemesh*, « la Ville du Soleil »⁽¹⁾, c'est évidemment le soleil⁽²⁾ ; au contraire, deux astres, disposés symétriquement et de même grandeur, sont deux étoiles⁽³⁾. Les rayons sont quelquefois remplacés par les pétales arrondis d'une rosace, enfermée ou non dans un cercle⁽⁴⁾ : déformation que l'on constate déjà en Assyrie. Ailleurs, des étoiles prennent l'aspect de disques avec un point ou un bouton au centre, ou même de simples disques⁽⁶⁾.

Le croissant de la lune est rarement figuré seul à l'époque carthaginoise⁽⁷⁾. Mais on rencontre à profusion des images

1. Müller, *l. c.*, III, p. 98, 164-5.

2. De même, sur des monnaies de Malaca, en Espagne (A. Heiss, *Descr. des monn. antiques de l'Espagne*, pl. XLV, nos 6-8, 12), ville où le culte du soleil est attesté par d'autres monnaies : *supra*, p. 287, n. 7. — Sur une stèle de Carthage, il faut sans doute reconnaître le soleil dans un grand astre rayonnant qui, flanquant une main, fait pendant au croissant et au disque : conf. p. 354, n. 1.

3. A Carthage : *M. Lavig.*, I, p. 10-11, id. pl. I, fig. 2 [numérotée 6]. Sur des stèles de tradition punique : Delamare, *Exploration*, pl. 167, fig. 5 ; de Pachtere, *Musée de Guelma*, p. 6, n. 1, pl. II, fig. 1.

4. Sur des monnaies de Carthage : Müller, *l. c.*, II, p. 90, n° 122 ; p. 100, n° 256 (conf. *ibid.*, p. 119). Les rosaces sont très fréquentes sur les stèles carthaginoises. Certaines peuvent être, comme sur de nombreuses stèles d'époque plus récente, des images conventionnelles d'astres : pour le soleil, voir, par exemple, *C. I. S.*, 204 (pl. XLIX du t. I), 1388 (pl. XXIX du t. II) et 1806 (pl. XXIV), où une grande rosace est surmontée du croissant lunaire, retourné sur le disque ; — pour des étoiles, *ibid.*, 3062 (pl. LXIV), où trois rosaces entourent le même croissant ; voir aussi *infra*, p. 363, n. 3 ; p. 383, n. 6. Cependant la plupart des rosaces figurées sur les ex-voto puniques paraissent être des motifs végétaux, symboles dont le sens est inconnu, ou simples ornements d'architecture (dans un bandeau, une rosace, flanquée de deux rameaux horizontaux : *C. I. S.*, 210, pl. XLVI du t. I ; 2165, pl. XLIV du t. II ; 2643, pl. LV ; etc. ; ou plusieurs rosaces alignées : voir *supra*, p. 199, n. 1). On pourrait aussi se demander si certaines rosaces, isolées ou par paires, ne sont pas des gâteaux.

5. Stèle de Carthage : *C. I. S.*, 2213, pl. XLV du t. II (à droite et à gauche de la main). Plus tard, stèle de Constantine : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. 11, fig. 6 ; stèle de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4 (de chaque côté de la main) ; stèles tunisiennes de l'époque romaine : *M. Alaoui*, pl. XVII, n° 117 ; pl. XVIII, n° 657 ; pl. XVIII-XIX, nos 741 et suiv. ; pl. XXI, n° 785 ; Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, 1896, p. 403 ; etc.

6. Stèle de Saint-Leu : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 4 (à droite et à gauche du croissant).

7. Croissant retourné, près du cheval, sur des monnaies puniques frappées en Sicile : Müller, *Numism.*, II, p. 77-78, nos 37 et 38 ; sur des monnaies de Carthage, au-dessous du cheval : Müller, *l. c.*, p. 90, n° 119 ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCV. Sur une hachette en cuivre : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 11, fig. 21-22. Bijoux ayant la forme d'un croissant retourné : *supra*, p. 88, 93 (n. 3).

du croissant accompagné d'un disque. Tantôt, — c'est l'exception, — le disque est de même diamètre que la courbe intérieure du croissant, dans lequel il s'emboîte⁽¹⁾. Tantôt ses dimensions sont bien plus petites ; il est alors soit tangent à la ligne concave du croissant (souvent même, il s'y enfonce et ne forme pas un cercle complet), soit tout à fait isolé, comme un bouton détaché à égale distance des deux cornes. Le croissant s'offre dans deux positions : ici, la bordure convexe est en bas et les cornes sont dressées⁽²⁾ ; là, les cornes ont, au contraire, les pointes en bas. Cette seconde position est de beaucoup la plus fréquente sur les monuments puniques, depuis les temps anciens jusqu'à la destruction de Carthage⁽³⁾. Elle se constate encore sur des stèles et monnaies plus récentes, jusqu'aux environs de notre ère⁽⁴⁾ ;

1. Bijoux (croissant aux cornes abaissées) : *M. Lavig.*, I, pl. XXXII, fig. 13 ; Gauckler, *Nécrop.*, fig. à la p. 559.

2. Sur des bijoux du VIIe ou du VIe siècle : *M. Lavig.*, I, pl. XXXII, fig. 7 ; T.-E. Peet, *Journal of hellenic Studies*, XXXII, 1912, p. 97, fig. 2 (à Malte). Scarabée, du VIe siècle environ : Delattre, *Rec. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 15. Médaillon en terre cuite du VIe siècle, représentant un guerrier : *M. Lavig.*, I, pl. XX, fig. 5. Hachette, du IIIe siècle environ : Delattre, *C. r. Acad. Inscr* 1900, fig. à la p. 498. Croissant et disque tenus en main par des personnages, sur des stèles de Carthage et d'Hadrumète : voir p. 250.

3. C'est, à ma connaissance, la seule position du croissant sur les ex-voto dédiés à Tanit et à Baal (sauf la stèle où le croissant et le disque sont tenus par une divinité ailée). Le croissant et le disque s'y trouvent presque toujours au haut de la pierre (exceptions : C. I. S., 303, pl. LIV du t. I ; 545, pl. IV du t. II ; 922, pl. XII ; 1536, pl. XXVIII ; 2604, pl. LV ; 2730, pl. LVII ; 3054 et 3076, pl. LXIV). Croissant retombant et disque, sur un bas-relief recueilli dans une tombe du VIe siècle : Gauckler, *Nécrop.*, pl. CLXVII. Sur le front de masques grimaçants, des VIIe-VIe siècles : voir *supra*, p. 72. Bijoux, depuis le VIIe siècle voir p. 88, n. 4 ; *M. Lavig.*, I, p. 129, pl. XX, fig. 3 (au collier que porte un sphinx) ; voir aussi Déchelette, *Manuel*, II, p. 894, fig. 380 (bijoux du VIIe siècle, trouvés en Etrurie). Pendeloques en faïence égyptienne voir p. 97, n. 9. Hachettes : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 595 ; *Sainte-Monique*, 2^o trimestre, p. 27, fig. 61 ; etc. Moules à gâteaux : *supra*, p. 70, n. 7 p. 71, n. 5. Estampille de poterie : *M. Lavig.*, I, pl. VII, fig. 12. Sur des monnaies de Carthage, auprès du cheval : Müller, *Numism.*, II, p. 96, n^o 182 et suiv. ; p. 98, nos 226 et suiv. ; p. 101, n^o 282 : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCV ; auprès de la tête de la déesse : Müller, II, p. 98, n^o 223 ; p. 101, nos 283-4 ; III, p. 177, n^o 289. Etc. — Sur des stèles d'Hadrumète : *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12 ; Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 144 et suiv. : Leynaud, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. aux p. 474-5 ; de Lilybée : C. I. S., 138, pl. XXIX du t. I ; de Sardaigne : Perrot, III, P. 253, fig. 194 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXI-XXIV, *passim*.

4. Stèles de Constantine, où cette image est fréquente : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. I et suiv. (dans le bas de la stèle, à la pl. III, fig. 9) ; Doublet et Gauckler, *Musée de*

ensuite, le croissant a toujours les cornes dressées. Toutes ces figures ont été usitées en Phénicie, d'où elles furent importées en Occident. Celles qui montrent le croissant les cornes en haut sont des emprunts aux Assyro-Babyloniens, ou bien aux Égyptiens. Mais le croissant retourné sur le disque est propre aux Phéniciens; nous ignorons pourquoi ils ont adopté cette combinaison.

Qu'est le disque ? Quand le croissant l'enserme, s'appliquant contre lui depuis l'extrémité d'une corne jusqu'à l'extrémité de l'autre, il est permis de reconnaître un aspect de la lune reproduit sur des monuments assyriens et égyptiens⁽¹⁾ : quelques jours après la nouvelle lune, on peut distinguer, surtout dans le ciel pur de l'Orient, l'ensemble très faiblement éclairé de l'astre, à l'intérieur du croissant brillant ; le phénomène est appelé par les astronomes lumière cendrée. Même quand le disque est beaucoup plus petit que le croissant, il représente petit-être encore la pleine lune⁽²⁾ : nous remarquons un défaut de proportions analogue sur des images égyptiennes, où le disque se rapporte certainement à la lune⁽³⁾. Cette disproportion serait plus difficile à admettre s'il s'agissait du soleil⁽⁴⁾ ; d'ailleurs,

Constantine, pl. III, fig. 2 et 3 ; d'El Kenissia : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, pl. II, fig. 4, 11 et 12 ; de Dougga : Carton. *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 402 ; de Bulla Regia : le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 74, pl. XIV, fig. 4 ; de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4 ; de Tipasa : Gsell, *Mél. de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 309, fig. 1 ; d'Alger (?) Doublet, *Musée d'Alger*, p. 67, pl. IV, fig. 3. — Monnaie de Masinissa : Müller, *Numism.*, III, p. 19, n° 34. Monnaies de villes africaines : *ibid.*, p. 57, 68, 144-5 ; de Malaca, en Espagne : Heiss, *Descr.*, pl. XLV, n° 12.

1. Voir Clermont-Ganneau, *Journ. asiat.*, 1883, I, p. 139, n. 1 ; *Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 329. — Cette image accompagne le soleil ailé sur des monuments phéniciens (coupe de Paestrum : Perrot, III, p. 759, fig. 543 ; stèle d'Amrit : *ibid.*, p. 413, fig. 283). Il n'est donc pas vraisemblable qu'elle représente, elle aussi, le soleil (entouré du croissant lunaire), comme c'est le cas sur des monuments assyro-babyloniens, où l'on a, du reste, eu soin de tracer des rayons à l'intérieur du disque, afin que celui-ci ne fut pas pris pour la pleine lune.

2. Conf. Müller, *Numism.*, II, p. 119 ; *Suppl.*, p. 53.

3. Voir, par exemple, G. Foucart, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 267, fig. 2, n° 2, et p. 265.

4. Comme M. Dussaud (*Rec. archéol.*, 1903, I, p. 125) est disposé à le croire pour les monuments puniques.

le soleil, ailé ou rayonnant, apparaît çà et là auprès du croissant et du disque⁽¹⁾, avec lequel, par conséquent, il ne doit pas se confondre⁽²⁾. Cependant le disque, d'abord image de la pleine lune, semble bien avoir pris une autre signification. Il est quelquefois remplacé par une rosace⁽³⁾, ou par un astre rayonnant⁽⁴⁾, ce qui ne convient pas à la lune. C'est une étoile, probablement l'étoile de Vénus, messagère du jour et de la nuit⁽⁵⁾.

Cette double image du croissant et du disque était, sans aucun doute, un signe sacré pour les Phéniciens, comme pour ceux auxquels ils l'avaient empruntée. Mais, nous l'avons déjà fait observer⁽⁶⁾, il ne faut pas l'attribuer spécialement, dans les

1. Pour le soleil ailé, voir, à Carthage, des bijoux d'époque ancienne *M. Lavig.*, I, pl. XXXII, fig. 6 et 7; un scarabée : Delattre, *Rec. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 15; une stèle : C. I. S., 1578, pl. XXIX du t. II. Conf., en Phénicie, Perrot, III, p. 127, fig. 70. — Pour le soleil rayonnant, des stèles puniques *C. I. S.*, 408, pl. II du t. II : 922, pl. XII; une plaquette en bronze : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 503; des monnaies de Malaca, offrant, d'un côté, un grand astre, qui est certainement le soleil (*supra*, p. 360, n. 2), et, au revers, le croissant retourné sur le disque : Heiss, *Descr.*, pl. XLV, n° 12.

2. Si l'on ne veut pas soutenir, avec le P. Ronzevalle (*Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 68), que « la tautologie » était « une des caractéristiques de la symbolique des Sémites, surtout des Phéniciens ».

3. Sur des stèles de Carthage, rosace enfermée dans un cercle et surmontée du croissant renversé : C. I. S., 1608, pl. XXX du t. II; *M. Lavig.*, I, pl. IV, fig. 2. De même, sur une stèle d'Alger (7), plus récente : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV, fig. 3. Sur des stèles de l'époque romaine, rosace simple, avec le croissant montant : *M. Alaoui*, pl. XVIII, nos 712, 732. 743; *Bull. archéol. du Comité*, 1905, pl. IX, fig. 3; Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 2; Delamare, *Exploration*, pl. I, fig. 5; pl. 10, fig. 2; Gavault. *Étude sur les ruines romaines de Tizirt*, p. 87, fig. 15, n° 10; etc.

4. Bijou du VIe siècle environ, trouvé à Herrerias, en Espagne (le croissant y est renversé) : Siret, *Villaricos y Herrerias*, p. 434, fig. 37. Monuments plus récents, où le croissant est relevé : monnaies de Juba II et de son fils Ptolémée (Müller, *Num.*, III, p. 104, n° 43; p. 109, n° 95; p. 130, n° 200); stèles (*Bull. archéol. du Comité*, 1896, fig. à la p. 222; *ibid.*, 1904, p. 481, n° 24, fig. 2; M.-B. de la Blanchère, *Musée d'Oran*, pl. I, fig. 1; Gaukler, *Nouv. Arch. des missions*, XV, 1907, p. 486, n° 392; p. 488, n° 335; etc.). Parfois, le disque présente à l'intérieur une croix ou une étoile : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 1 et 5 (stèles de Saint-Leu, à inscriptions néo-puniques); C. I. L., VIII, 5220.

5. Conf., entre autres, Ph. Berger, *Journ. asiat.*, 1877, I, p. 147 et 157; Meltzer, *Geschichte*, I, p. 477. Cependant, quand la rosace est de grandes dimensions, on peut se demander si ce n'est pas le soleil : par exemple, sur des stèles d'Aïn Tounga (*M. Alaoui*, pl. XVII, nos 115 et 117) et de Dougga (carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 6 et 15).

6. P. 249.

monuments puniques, à Tanit Pené Baal, car elle accompagne d'autres dieux. Elle n'avait pas un sens plus précis que le soleil ailé.

Les caducées abondent sur les ex-voto de Carthage. Ils ont la forme d'une tige ou d'un pieu⁽¹⁾, qui porte un cercle, surmonté d'un croissant aux cornes dressées. Sur des stèles de facture négligée, le cercle n'est pas entièrement fermé à sa partie supérieure, et le croissant est remplacé par deux segments arrondis, qui se soudent aux extrémités du cercle incomplet : cette disposition s'explique peut-être par la hâte avec laquelle l'image a été gravée. Le cercle et le croissant sont tantôt figurés par un simple trait, tantôt par un trait double. Jamais leur forme ne rappelle les serpents enlacés du caducée grec ; jamais non plus il n'y a d'ailes⁽²⁾. Mais, du bas du cercle⁽³⁾, se détachent souvent deux objets qui flottent et ondulent, comme des banderoles, à droite et à gauche de la tige⁽⁴⁾. Maintes fois, celle-ci s'évase à sa partie inférieure, de telle sorte qu'elle puisse rester debout, sans qu'on ait besoin de la tenir; ou bien elle est fixée sur un socle⁽⁵⁾.

1. Souvent un pieu assez épais, ou un tronc, dont la surface est rayée de diagonales croisées : voir, par exemple, *C. I. S.*, 463, pl. II du t. II : 603, pl. VI ; 727 et 738, pl. VIII ; 795, pl. IX. Remarquer que les troncs des palmiers sont figurés de la même manière sur les stèles carthagoises.

2. Plus tard, des monnaies de Ptolémée, dernier roi de Maurétanie, portent un caducée ailé : Müller, *Numism.*, III, p. 127, nos 150-2. De même, à l'époque romaine, un caducée ailé est représenté auprès de Mercure, ou tenu par ce dieu, sur des monnaies de villes africaines : *ibid.*, II, p. 28 (n° 62), 49-50, 155-6.

3. Parfois plus bas encore : d'un nœud attaché sur la tige même (*C. I. S.*, 1523, pl. XXVIII du t. II ; 1652, pl. XXXI).

4. Sur un certain nombre de stèles, ces banderoles sont remplacées par des tiges recourbées, que termine un bouton de lotus : *C. I. S.*, 807, pl. X du t. II ; 1539, pl. XXVIII ; 1812, pl. XXXIV ; etc. Ailleurs, les tiges de lotus partent du pied du caducée : 1787, pl. XXXIII ; 2214 et 2219, pl. XLVI ; etc. Il arrive que chacun des deux boutons porte un signe de Tanit : *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du texte, t. I ; n° 1421, pl. XXV du t. II ; 2498, pl. LIII ; 3141, pl. LXV. Ce sont là des enjolivements, qui accompagnent d'autres images que le caducée (conf. p. 379, n. 1).

5. Voir, par exemple, *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du texte, t. I ; n° 235, pl. XLVI ; 238, pl. XLIX ; 326, pl. LIII ; 370, pl. LIV ; 396, pl. LVI ; 491, pl. III du t. II ; 669, pl. VII ; 824, pl. X.

Il est assez rare que le caducée occupe la place d'honneur au sommet de la stèle. Quand il est représenté à un seul exemplaire, il se trouve en général au-dessous de l'inscription, soit isolé, soit en ligne avec une main et un signe de Tanit⁽¹⁾, soit entre une paire de ces motifs. Plus fréquemment, on a tracé là deux caducées, dressés symétriquement à droite et à gauche d'un signe de Tanit (sur un très grand nombre d'ex-voto), d'une main, d'une rosace, d'un palmier, d'une colonne portant une grenade, d'un vase, etc. La paire de caducées flanque parfois l'inscription, ou, dans la partie supérieure de la pierre, une main, un signe de Tanit, etc.

Le caducée est aussi figuré sur des stèles d'Hadrumète⁽²⁾ et de Lilybée⁽³⁾, sur des monnaies frappées par les Carthaginois en Sicile⁽⁴⁾ et à Carthage même⁽⁵⁾, sur des estampilles de poteries⁽⁶⁾. On n'en connaît aucune image qui puisse être datée avec certitude d'une époque antérieure au IV^e siècle. Il se retrouve plus tard en Afrique sur des monnaies royales et municipales⁽⁷⁾ et sur des stèles⁽⁸⁾. Il est surtout fréquent sur les ex-voto à inscriptions puniques de Constantine⁽⁹⁾. D'ordinaire, il y est

1. Ou avec un seul de ces deux motifs.

2. *Gazette archéol.*, 1881, pl. 12 (une paire). Leynaud, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. à la p. 474 (une paire, flanquant le signe de Tanit).

3. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I. Il ne se trouve pas sur les stèles de Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 248, note.

4. Müller, *Numism.*, II, p. 77, n° 26 (devant la tête de la déesse), nos 28 et 31 (auprès du cheval).

5. Auprès du cheval : Müller, II, p. 93, n° 146 ; p. 95, nos 174-5, 177-8 ; p. 98, n° 223 ; p. 100, nos 253-5 ; p. 102, nos 295-6, 208-9, 300 ; p. 103, n° 313 ; merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. CCV.

6. *M. Lavig.*, I, pl. VII, fig. 29 et 30. Salinas, *Not. degli scavi*, 1884, p. 328 et pl. V.

7. Monnaie de Masinissa : Müller, III, p. 18, n° 20. Monnaies d'Oea. d'Alipota, de Cirta : *ibid.*, II, p. 23, n° 42 ; p. 12, n° 5 ; III, p. 60, n° 72. Petites monnaies (avec des lettres phéniciennes), frappées vraisemblablement dans des îles voisines de l'Afrique : *ibid.*, II, p. 179-180, nos 14-16.

8. Par exemple, à Cherchel, sur une stèle à inscription néo-punique (une paire) : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4 ; à Hippone : *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CLXXX ; à El Alia : *ibid.*, 1897, p. 466 ; à El Kenissia : Carton, Le sanctuaire de Tanit, pl. II, fig. 4 et 13 (un seul ou une paire).

9. *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II et suiv. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. III, fig. 2 et 3.

placé au-dessous de la dédicace, avec la main et le signe de Tanit⁽¹⁾ ; ailleurs, il est tenu, dans le haut de la pierre, par le signe de Tanit, devenu une silhouette humaine⁽²⁾. Nous le rencontrons encore aux premiers temps de l'Empire romain, plus ou moins déformé : assez souvent, il y a plusieurs cercles superposés, au lieu du cercle et du croissant⁽³⁾.

On mettait volontiers le caducée en relation avec l'image divine dite signe de Tanit : nous venons d'en citer des exemples⁽⁴⁾. Quelquefois, les deux motifs s'entremêlent, et le sommet du caducée remplace le sommet du signe⁽⁵⁾ ; sur d'autres ex-voto, le triangle qui constitue le bas du signe enferme le caducée⁽⁶⁾. Celui-ci était donc un emblème sacré. Il a pu devenir pour les Carthaginois, comme pour les Grecs et les Romains, un symbole de paix⁽⁷⁾. Mais, primitivement, il avait sans doute une

1. Parfois en haut, soit auprès de la main ou du signe de Tanit, soit à deux exemplaires, flanquant la main ou le signe : voir Berger, *Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, pl. à la p. 288.

2. *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II, V, VI et IX ; *ibid.*, XLVI, 1912, pl. à la p. 232. Sur une stèle, il se dresse au-dessus de la partie ronde du signe de Tanit : *ibid.*, XVIII, pl. III, fig. 7.

3. Pour ces déformations, voir Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 2 (à la main d'un personnage) ; *ibid.*, pl. IV, fig. 3 ; *M. Alaoui*, pl. XX, n° 765 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 236, n° 263 ; p. 240, n° 331 ; Carton, *Découvertes épigraph. et archéol.*, p. 112, fig. 38 ; p. 146, fig. 44 ; le même, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 16 ; C. I. S., VIII, 19200. Le caducée à plusieurs cercles existait déjà à l'époque punique : C. I. S., 235, pl. XLVI du t. I ; 2235, pl. XLVII du t. II.

4. Parfois, les deux caducées qui flanquent le signe de Tanit sont tangents aux extrémités de la barre horizontale constituant les bras du signe (2661, pl. LVI du t. II ; 2827, pl. LVIII) ; ils reposent sur le même socle que le signe (2827 ; voir aussi 213, pl. XLVI du t. I). Ailleurs, la partie verticale des bras est formée d'un caducée (441, pl. I du t. II ; 2093, pl. XLII).

5. Stèles de Carthage : C. I. S., 523, pl. III du t. II ; 712, pl. VIII ; 943, pl. XII ; 1900, t. II du texte, p. 261 ; 2578, pl. LIV ; 2798, pl. LVIII ; 3083, pl. LXIV. Chaton de bague : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 10, fig. 22. Monnaie de Malte : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 9 et 16. Sur la stèle C. I. S., 2681, pl. LVI, le caducée traverse le signe de Tanit.

6. C. I. S., 2118, pl. XLIII du t. II ; 2228, pl. XLVI ; 3009, pl. LXII.

7. On prétend qu'en 233, le gouvernement romain envoya aux Carthaginois une lance et un caducée, les invitant ainsi à choisir entre la guerre et la paix Aulu-Gelle, X, 27, 3 et 5 ; Zonaras, VIII, 18. p. 401, c. Mais c'est là sans doute une légende. Quand, en 202, des ambassadeurs carthaginois allèrent par mer au-devant de Scipion, pour implorer la paix, leur navire, dit Appien (*Lib.*, 49), portait en proue un caducée.

signification purement religieuse. Dressé ou tenu en main, il était une sorte d'enseigne, qui devait être exposée dans les sanctuaires et jouer un rôle dans les cérémonies du culte. Entre diverses hypothèses, la plus vraisemblable⁽¹⁾ est, à notre avis, celle qui voit, dans le cercle et le demi-cercle, le disque solaire ou lunaire⁽²⁾ et le croissant de la lune⁽³⁾. Nous pouvons supposer que le caducée fut attribué d'abord à une divinité lunaire, qui aurait été Tanit Pené Baal⁽⁴⁾. Mais elle n'en aurait pas gardé le privilège, car cette enseigne apparaît sur des stèles dédiées à Baal Hammon seul⁽⁵⁾, comme sur celles où Baal Hammon est associé à Tanit. Les deux caducées, si fréquents sur ces dernières⁽⁶⁾, se rapportent-ils, l'un à la déesse, l'autre au dieu ? Je ne voudrais pas l'affirmer : des ex-voto offrent trois caducées⁽⁷⁾.

Des images appartenant à l'époque romaine, mais dont les

1. Conf. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 438.

2. On peut objecter que, très souvent, le cercle est doublé à l'intérieur par un autre cercle : l'image ressemble ainsi à un anneau, ce qui ne convient ni au soleil, ni à la lune. Mais, quelquefois aussi, dans l'image du croissant et du disque, celui-ci, qui est certainement un astre, a la forme d'un anneau (*C. I. S.*, 1037, pl. XV du t. II ; 2535, pl. LIII ; 2641, pl. LV) : il y a là une déformation évidente.

3. Au motif du croissant, on en aurait parfois substitué un autre. Sur quelques stèles, le sommet du caducée prend vaguement l'aspect d'une grenade : 388, pl. LVI du t. I ; 844, pl. X du t. II ; 2008, pl. XXXIX ; 2813, pl. LVIII. Ou bien les cornes sont arquées en bras de lyre : *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. II (stèle de Lilybée) ; *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. III, fig. 7 ; pl. V, fig. 13 ; pl. VI, fig. 16 ; pl. VIII, fig. 24 ; etc. (stèles de Constantine) ; Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4 (Cherchel). Ce sont alors, non des cornes de croissant, mais des cornes d'animal.

4. Sur des monnaies municipales africaines, postérieures à la chute de Carthage, un caducée est tenu en main par une déesse, qui porte peut-être une couronne tourelée, ou bien figuré à côté du buste d'une déesse voilée : Müller, *Numism.*, II, p. 167, n° 374 ; III, p. 67-68, nos 80-81. Devant une tête de déesse, sur une monnaie de Malte : Mayr, *l. c.* Mais il n'est pas sur que ces images représentent Tanit Pené Baal.

5. Lilybée : *l. c.* ; Constantine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 82, pl. III, fig. 2, et d'autres stèles du même lieu. Cherchel : Gauckler, *l. c.*, p. 89, pl. II, fig. 47.

6. Sur quelques stèles (*C. I. S.*, 980, pl. XIII du t. II ; 1361, pl. XXIII ; 2527, pl. LIII ; stèle anépigraphie, reproduite au t. I du texte, p. 281), les caducées sont l'un auprès de l'autre. Ce n'est donc pas pour une raison de symétrie, afin d'encadrer un autre motif, qu'on en a tracé deux sur ces pierres.

7. *C. I. S.*, 689, pl. VII du t. II ; 2296, pl. XLVIII.

modèles peuvent remonter à l'époque carthaginoise, autorisent à croire que d'autres enseignes avaient une forme un peu différente : au sommet de la hampe, un simple croissant⁽¹⁾, ou bien un croissant enveloppant un large disque⁽²⁾, comme dans le phénomène de la lumière cendrée. Sur des monnaies puniques, une tige terminée par une croix⁽³⁾, un long bâton terminé par une palmette⁽⁴⁾ sont peut-être aussi des emblèmes religieux.

Si le caducée était à Carthage de date assez récente, des enseignes analogues existaient depuis longtemps chez les Phéniciens. Ils consacraient, dit Philon de Byblos⁽⁵⁾, des bâtons [ou des pieux⁽⁶⁾], auxquels ils donnaient les noms de leurs prétendus dieux, et ils les adoraient avec ferveur. Chez les Assyro-Babyloniens, on retrouve des pieux sacrés, surmontés d'un croissant, d'un disque, d'une pointe de lance, etc. ; des rubans flottent au-dessous de l'objet que porte la hampe⁽⁷⁾ : la ressemblance

1. C'est là une image prophylactique fréquente : voir A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos* (Paris, 1913), p. 45 ; *C. I. L.*, VIII, 2268, 16564, 17276, 17573, 26401 ; *Mél. de l'École de Rome*, XIII, 1893, p. 477 ; etc. Souvent, la hampe est flanquée de deux traits verticaux, qui pourraient bien être des déformations de banderoles : *C. L. L.*, 16528 (vidi), 16532 (vidi) ; *Mél. de l'Éc. de Rome*, l. c. ; *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 340 ; *ibid.*, 1895, p. 332 ; etc. Parfois, c'est de chaque extrémité du croissant que se détache une sorte de banderole Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXVII ; Gsell, *ibid.*, 1917, p. 331, n° 47. Déjà, sur des stèles de Carthage (*C. I. S.*, 2001, pl. XXXIX du t. II ; 2452, pl. LII), une hampe surmontée d'un croissant remplace la corne qui forme d'ordinaire la partie verticale de chacun des appendices coudés dans le signe de Tanit. Il s'agit vraisemblablement d'une enseigne analogue au caducée, car, ailleurs, on l'a vu (p. 366, n. 4), c'est un véritable caducée qui est substitué à la corne. Même croissant à hampe, tracé à l'intérieur d'un signe de Tanit, sur une autre stèle : 844, pl. X du t. II.

2. Sur des bandeaux sacerdotaux : *Gazette archéol.*, 1879, pl. 21 ; *M. Alaoui Suppl.*, pl. LVIII ; Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, p. 56 en haut.

3. Monnaie de Carthage : Müller, *Numism.*, Suppl., p. 49, n° 185 a et pl. II (derrière le cheval). La croix peut être l'image simplifiée d'une étoile. Sceptre semblable auprès de la tête d'une déesse, diadémée et voilée, sur des monnaies à légende néo-punique, attribuées par Müller (II, p. 58, nos 34 et 35) à Thysdrus [de Thapsus ?]. Voir aussi Müller, II, p. 51, n° 21, et p. 50 (d'Hadrumète). Ce sceptre se retrouve sur des monnaies frappées en Phénicie.

4. Carthage : Müller, II, p. 99-98, n° 217-222 (derrière le cheval).

5. I, 7, et II, 8 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564 et 566).

6. Philon se sert du mot *πάβδοι*.

7. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, 2° édit., p. 171. Il y avait en Égypte, dès une très haute antiquité, des enseignes religieuses analogues : voir G. Foucart, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 262 et suiv.

avec nos caducées est claire. Ceux-ci étaient également apparentés aux pieux que les Cananéens dressaient près des autels⁽¹⁾ ; le terme *asherah*, qui servait à les désigner, s'appliquait aussi à une déesse, identique ou assimilée à Astarté⁽²⁾.

Un palmier est fréquemment représenté sur des stèles puniques, à la partie inférieure de la pierre⁽³⁾ : tantôt isolé⁽⁴⁾, tantôt flanqué de deux signes de Tanit⁽⁵⁾, ou de deux caducées⁽⁶⁾. Deux de ces arbres flanquent parfois une main⁽⁷⁾, un brûle-parfum⁽⁸⁾ un vase⁽⁹⁾. Le palmier devait avoir un sens symbolique⁽¹⁰⁾, que nous ne saurions préciser⁽¹¹⁾. Plus tard, il garnit encore le sommet de quelques ex-voto⁽¹²⁾.

Nous avons mentionné⁽¹³⁾ une colonne à chapiteau ionique, portant une grenade : image qui se voit sur un certain nombre de stèles carthagoises, au-dessous de l'inscription⁽¹⁴⁾. Comme le palmier, elle est isolée, ou bien flanquée de deux caducées,

1. Conf. Berger, *Gazette archéol.*, 1880, p. 167.

2. Lagrange, *l. c.*, p. 120 et suiv.

3. Au sommet, sur les stèles *C. I. S.*, 184, pl. XLIV du t. I ; 1252, pl. XX du t. II.

4. *C. I. S.*, 361, pl. LIV du t. I ; 1042 et 1051, pl. XV du t. II.

5. *Ibid.*, 968 et 974, pl. XIII du t. II ; 1633, pl. XXX; etc.

6. *Ibid.*, 222, pl. XLVI du t. I ; 1097 et 1104, pl. XVI du t. II ; etc. Aun° 1178, pl. XVIII, il est flanqué à la fois de deux signes de Tanit et de deux caducées (dont l'un est détruit).

7. *Ibid.*, 1845, pl. XXXV.

8. *Ibid.*, 619, pl. VI.

9. *Ibid.*, 2587, pl. LIV.

10. Sur une stèle de Carthage (*C. I. S.*, 2465, pl. LII du t. II), la main est représentée dans le tronc du palmier. Mais peut-être le graveur a-t-il voulu remplacer une image par une autre. Sur une stèle de Constantine (*Rec. de Constantine*, XVIII, pl. V, fig. 14), la figure dite signe de Tanit tient une palme. De même, sur une stèle de Tébourouk : Carton, *Découvertes épigraph. et archéol.*, p. 131, fig. 39.

11. Un ex-voto carthagois nous montre un personnage [non un singe] grim pant à un palmier femelle, pour y porter le pollen recueilli sur un arbre mâle et assurer ainsi la fécondation : *M. Lavig.*, I, p. 12, pl. I, fig. 4 [numérotée 3] ; Petersen, *Archäol. Anzeiger*, 1903, p. 21. Peut-être les palmiers femelles que représentent les stèles étaient-ils mis en rapport avec la déesse de la fécondité.

12. Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. II, fig. 1. M. Alaoui, pl. XXII, n° 835.

13. P. 32-33, 201, 247.

14. *C. I. S.*, 233, pl. XLVIII du t. I ; 287, pl. XLVII ; 399, pl. LVI ; 587, pl. V du t. II ; 758 et 772, pl. IX ; 801, pl. X ; etc. (j'ai compté, sur les planches du Corpus, environ deux douzaines de ces images).

de deux signes de Tanit⁽¹⁾. Nous y avons reconnu un emblème propre à Tanit Pené Baal⁽²⁾. On peut admettre que cette figure reproduit une colonne véritable, érigée dans le sanctuaire de la déesse et surmontée d'un fruit, en bronze ou en un autre métal.

Les images de vases ne sont pas rares sur les ex-voto puniques, le plus souvent dans le bas de la pierre⁽³⁾. C'étaient généralement des objets dont on se servait au cours des sacrifices, ou qui contenaient des offrandes. Cependant un flacon à goulot étroit, qui se dresse, d'ordinaire sur un socle, au sommet de plusieurs stèles de Carthage⁽⁴⁾, d'Hadrumète⁽⁵⁾, de Nora en Sardaigne⁽⁶⁾, paraît avoir été, — ou avoir renfermé, — un symbole divin⁽⁷⁾, dont la signification nous échappe⁽⁸⁾. Des bijoux

1. Au n° 2618, pl. LV du t. II, il y a deux colonnes à grenade, flanquant une main. Deux colonnes aussi, sur une stèle anépigraphie, où elles flanquent un signe de Tanit : Perrot et Chipiez, IV, p. 325, fig. 168.

2. De même que le grenadier (1158, pl. XVIII du t. II) et la grenade (1342, pl. XXIII ; 2195, pl. XLV ; 3206, pl. LXVI), tracés au sommet de plusieurs ex-voto. Une grenade, flanquée de deux signes de Tanit, au bas d'une stèle : 2689, pl. LVI.

3. Voir p. 81.

4. Ce flacon a un fond large et plat : Voir C. I. S., 302, pl. LI du t. I ; 1941, pl. XXXVII du t. II ; 1958, pl. XXXVIII ; 2657 et 2691, pl. LVI ; 2753, pl. LVII ; 2825, pl. LVIII ; 3006, pl. LXI ; 3215, pl. LXVI ; M. Lavign., I. pl. IV, fig. 2. Sur un cippe : *ibid.*, II, pl. XVI, fig. 6 (à l'intérieur d'une chapelle). A la partie supérieure de plusieurs stèles, on a tracé un flacon d'une autre forme, se rétrécissant en bas (*supra*, p. 81, n. 5) ; il n'est pas dressé sur un socle. On ne doit sans doute pas y voir autre chose qu'un objet servant simplement au culte : à la même place, il y a parfois une cassolette à encens (C. I. S., 1587, pl. XXIX du t. II ; 2650, pl. LV), un cratère (889, pl. XI), vase qui est d'ordinaire figuré au bas de la pierre.

5. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 145-7. Leynaud. *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 470-7, nos 8 et 13, et fig. à la p. 474.

6. A l'intérieur d'un édicule : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 232-5 ; pl. XXII, fig. 1. *a* ; pl. XXIV, fig. 4 ; pl. XXV, fig. 1 et 3. M. Patroni (l. c., p. 235. n° 47) reconnaît un vase à anses dans un objet figuré *ibid.*, pl. XII, fig. 1, *d*. Cela me semble douteux. Il n'est pas impossible que les images reproduites *ibid.*, pl. XXIV, fig. 1 et 2, soient des vases auxquels on aurait donné un vague aspect humain (*conf. infra*, n. 8) ; mais je n'oserais pas l'affirmer.

7. *Conf. Vassel*, dans *Cahiers d'archéol. tunisienne*, publiés par Renault, Nouvelle série, II, 1914, p. 208-9.

8. Il s'agit bien, croyons-nous, d'un vase. comme, l'attestent les bijoux dont nous allons parler ; M. Carton (*Le sanctuaire*, p. 57. 142) y voit une pierre sacrée « à appendice cervical ». Parfois, le goulot est surmonté d'un disque ou cercle (C. I. S., 2657, 2823). Peut-être a-t-on représenté, d'abord le flacon sommé de l'image du croissant retourné sur

beaucoup plus anciens siècles), trouvés dans des tombes carthaginoises, montrent un flacon d'une forme différente, flanqué de deux serpents sacrés ; il repose aussi sur un socle, dans une sorte de niche⁽¹⁾. On peut encore se demander si quelque emblème de la divinité n'était pas enfermé dans un coffret, dressé également sur un socle et coiffé d'un haut couvercle conique : coffret que des stèles représentent, soit seul⁽²⁾, soit accompagné d'une cassolette à encens et d'une aiguière⁽³⁾.

III

Ce ne sont pas les Phéniciens qui ont introduit en Occident le culte des pierres⁽⁴⁾, mais ils ont contribué à le propager. Il y avait chez eux plusieurs sortes de pierres sacrées. Les unes tiraient leur vertu de leur nature même : aérolithes qui tombaient

le disque (c'est ainsi qu'il apparaît sur plusieurs stèles : *C. I. S.*, 302, 1958, 2691 ; *M. Lavig.*, I, pl. IV, fig. 2 ; *ibid.*, II, pl. XVI, fig. 6). Puis le motif aurait été altéré et le disque soudé au flacon, de manière à constituer une sorte de fête. Le vase, ainsi complété, aurait pris un vague aspect humain. Il faut probablement rattacher à ce motif du flacon une image qui lui ressemble, mais où le goulot est remplacé par une tête, dans laquelle on a sommairement indiqué les traits du visage, et où deux appendices dressés pourraient faire office de bras : *C. I. S.*, 1532, pl. XXVIII du t. II ; 3231, pl. LXVII ; le n° 2763, pl. LVII, montrerait la transition.

1. *M. Lavig.*, I, p. 226-7, pl. XXXII, fig. 8 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 113, n° 16, pl. LVII, fig. 6 ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 559-560. Voir aussi Marshall, *Catalogue of the jewellery in the British Mascara*, p. 157, n° 1547, pl. XXV (bijou trouvé en Sardaigne). Sur un autre bijou carthaginois, le vase a une forme arrondie, qui le fait ressembler à une gourde ; il est flanqué de deux objets dont je ne reconnais pas la nature : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, fig. à la p. 599. Un vase sans anses, à panse allongée, est représenté sur des pendoques plus récentes Delattre, *Sainte-Monique*, 3e mois, p. 5, fig. 10.

2. *C. I. S.*, 2652, pl. LV du t. II = *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 5 [numérotée 2].

3. *C. I. S.*, 2017, pl. XL ; 2150, pl. XLIV. Je crois que c'est, non pas un gâteau, comme on l'a supposé, mais un objet analogue aux cistes de certains cultes grecs et orientaux.

4. Nous n'avons cependant pas de preuves que ce culte ait existé avant eux dans l'Afrique septentrionale (conf. t. I, p. 244, n. 1). Pour Malte et Gozzo, la Sardaigne, l'Espagne, voir Perrot, III, p. 298-9. 304-5 ; A. Mayr, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta (Abhandl. der philos.-philol. Classe der bayer. Akad., XXI, III Abth., 1901)*, p. 649, 670, 683-4, 714 ; L. Siret, *L'Espagne préhistorique* (extrait de la *Revue des questions scientifiques*. 1893). p. 40-41.

brûlants des espaces célestes⁽¹⁾, galets en matière volcanique, silex sphériques ou ovoïdes qui recélaient du feu ; peut-être aussi haches et coins polis, outils préhistoriques pris pour des traits lancés par la foudre. D'abord, on crut probablement que ces pierres étaient imprégnées d'une sorte de fluide, force impersonnelle qui pouvait être utile aux hommes. Puis on attribua les effets qu'on attendait d'elles à un esprit qui les habitait, à un dieu qui y détachait une de ses âmes. Des textes grecs et latins les appellent βαίτυλοι ou βαιτύλια, *baetyli*. Le terme est employé pour des pierres adorées en Phénicie⁽²⁾, en Syrie⁽³⁾, dans l'Afrique du Nord⁽⁴⁾. Malgré les doutes exprimés par quelques savants⁽⁵⁾, il semble bien être d'origine sémitique et signifier « demeure de Dieu »⁽⁶⁾. Grâce à des gens adroits, certains bétyles prenaient vie, se mouvaient, émettaient des sifflements, etc., et rendaient ainsi des oracles⁽⁷⁾.

D'autre part, c'était un usage d'ériger des pierres, de dimensions plus grandes et de forme allongée, là où s'était accompli quelque acte dont on voulait garder le souvenir, là où l'on avait enseveli un mort, là où une divinité s'était manifestée et où un sanctuaire avait été établi en son honneur. Le mot phénicien *maccebat*, qui s'appliquait sûrement à des cippes funéraires, désignait peut-être, d'une manière générale, ces diverses pierres dressées, de même que le mot hébreu *maccebah*⁽⁸⁾. Elles ont pu

1. Voir, entre autres, Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 569).

2. Philon, II, 19 (p. 568). Damascius, *Vita Isidori*, 94 (Didot, p. 129).

3. Damascius, l. c., 203 (p. 137-8). *Etymolog. magnum*, s. v. Βαίτυλος.

4. Voir *infra*, p. 374, n. 2.

5. Voir, après J. Halévy et d'autres, M. Mayer, dans le *Lexikon* de Roscher, II, p. 1524 ; Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, II, p. 349.

6. Une dédicace trouvée en Syrie s'adresse Σειμίω χαί Συμβετύλω (*Inscr. Graec. ad res Rom. pertin.*, III, 1009) ; le nom du second dieu signifie sans doute : « Celui qui habite avec Simios dans le bétyle ». Il y avait chez les Phéniciens et les Hébreux un dieu appelé Bethel (Βαιτυλος, dans Philon, II, 14, p. 567). Il avait dû emprunter son nom au nom des pierres dans lesquelles on l'adorait : c'est du moins l'hypothèse que je crois la plus vraisemblable.

7. Damascius, l. c., 203 ; conf. Philon, II, 19. Il est vrai que ces jongleries ne sont attestées que pour des temps postérieurs à notre ère.

8. MÇBT (MNÇBT sur des inscriptions puniques de basse époque : voir *Rép. d'ép.*

être désignées aussi par le terme *necib*, qui se rattache, comme *maccebat*, à une racine signifiant « ériger »⁽¹⁾. Quand elles se rapportaient à un dieu, elles prenaient un caractère sacré⁽²⁾, et celui dont elles commémoraient l'apparition continuait à être présent en elles. Elles aussi étaient des demeures divines⁽³⁾. Tantôt on leur laissait leur aspect brut, tantôt on les taillait régulièrement en cône, en pyramide, en obélisque.

Bétyles et cippes recevaient des hommages, étaient oints d'huile, enduits de graisse. Il y en avait dans des lieux saints fort humbles, comme dans de grands temples, à Sidon⁽⁴⁾, à Tyr⁽⁵⁾, à Byblos⁽⁶⁾, à Paphos⁽⁷⁾ : pierres fameuses et vénérées, que représentent des monnaies de l'époque impériale.

L'usage, de plus en plus répandu, d'attribuer aux dieux une forme humaine ne fut pas sans exercer quelque influence sur les adorateurs de ces objets. On paraît s'être plu à choisir des pierres auxquelles des jeux de la nature donnaient une vague ressemblance avec un visage ou un corps d'hommes; ou bien des retouches créaient cette ressemblance. Le fétiche devenait ainsi une idole.

Quelques documents prouvent que le culte des pierres florissait dans l'Afrique septentrionale au temps de la domination

sem., I, 162 et 237), terme usité pour des monuments funéraires, du simple cippe au mausolée. Mais on le trouve appliqué à une stèle honorifique (*Rép.*, III, 1215, l. 5 et 6).

1. On a découvert à Cagliari une base oblongue, sur le devant de laquelle est gravée une dédicace phénicienne à Baal Shamim. La face supérieure présente un encastrement, qui devait servir à fixer deux NÇBM, mentionnés dans l'inscription : *C. I. S.*, 139 et pl. XXX du t. I. Ce mot *necib* s'appliquait à des stèles, à des cippes : voir *supra*, p. 339 ; conf. Philon, fragm. VIII (p. 571).

2. Voir Philon, I, 7, et II, 8 (p. 564 et 566), où il est question de « stèles » auxquelles les Phéniciens rendaient un culte,

3. Pour les Hébreux, voir *Genèse*, XXVIII, 22.

4. Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménides*, p. 255 et suiv., nos 1753-5, 1760 et suiv., etc.; pl. XXXII, fig. 10 et 15.

5. *Ibid.*, p. 330 et suiv., nos 2255, 2258, 2270-1, 2302, 2344, 2349, 2350 ; pl. XXXVII, fig. 9, 11 et 16 ; pl. XXXVIII, fig. 24 et 25. Voir aussi Philon, II, 24 (p. 569).

6. Babelon, *l. c.*, p. 200, nos 1394-5 ; pl. XXVII, fig. 11 et 12.

7. *Ibid.*, p. 115, 117-122. Tacite, *Histoires*, II, 3. Maxime de Tyr, *Diss.*, VIII, 8. Deutéro-Servius, *In Aeneid.*, I, 720.

8. Voir peut-être Hérodien, V, 3, 5.

romaine, et permettent d'affirmer que, du moins en certains lieux, il était d'origine phénicienne⁽¹⁾. A Thala, un sanctuaire de Saturne, c'est-à-dire de Baal Hammon, contenait un bétyle avec une colonne, *baetillum cum columna*⁽²⁾ ; peut-être ce bétyle était-il placé au sommet d'une colonne, comme la grenade symbolique que montrent des ex-voto carthaginois⁽³⁾. Une dédicace de Miliana s'adresse *Abaddiri sancto*⁽⁴⁾, et saint Augustin⁽⁵⁾ nous apprend que, de son temps encore, des *Abaddires* étaient des divinités pour des païens de Numidie. Or le terme phénicien *abaddir*⁽⁶⁾ désignait un bétyle⁽⁷⁾. Un *ceranium*, une pierre de foudre, figure dans l'inventaire d'un temple de la Carthage romaine⁽⁸⁾.

Pour l'époque punique, l'absence de textes analogues est compensée par des découvertes archéologiques.

On a recueilli à Carthage deux galets ovales, sur lesquels les lignes d'un visage sont tracées grossièrement et dont un porte une inscription punique⁽⁹⁾. Ce sont, selon toute vraisemblance, des bétyles. Il y en avait sans doute de plus simples, galets

1. Mentions vagues, qui peuvent se rapporter à des cultes d'origine non phénicienn, dans des auteurs africains : Apulée, *Florides*, 1 ; le même, *Apol.*, 56 ; Arnobe, I, 39 ; saint Augustin, *Civ. Dei*, XVI, 38. — Sur une inscription trouvée à Henchir es Srira, en Tunisie, il est dit d'un personnage qu'il *dealbavit petra[m] ou s S]aturni* : *C. I. L.*, VIII, 23156. Le blanchiment des objets consacrés était un rite sémitique : « Érigez les pierres que, moi, je vous prescris aujourd'hui, sur le mont Hébal, et tu les enduiras de chaux (*Deutéronome*, XXVII, 4). On a constaté ce rite dans le sanctuaire punico-romain du djebel Bou Kournîne (Toutain, *Cultes*, 1re, partie, III, p. 86). Il est très usité chez les musulmans de l'Afrique du Nord. La question est de savoir quelle est cette *petra*, ou quelles sont ces *petrae* que l'inscription mentionne. Malgré le passage de la Bible que nous venons de citer, nous doutons qu'il s'agisse de pierres sacrées dressées. Le terme *petra*, *petrae* s'appliquerait mieux à un ou plusieurs rochers qui auraient été compris dans l'enceinte d'un sanctuaire de Saturne.

2. *C. I. L.*, VIII, 23283.

3. *Supra*, p. 369.

4. *C. I. L.*, VIII, 21481.

5. *Lettres*, XVII, 2 : « in numinibus Abaddires ».

6. Qui signifie « Père puissant », ou peut-être « pierre puissante ».

7. Voir Priscien, *Inst. gramm.*, VII, 32.

8. *C. I. L.*, VIII, 12501.

9. *M. Lavig.*, I, p. 78-79, pl. XI, fig. 4. *M. Alaoui*, p. 47, n° 1, pl. XI (avec une inscription). Ces deux pierres sont en granit.

bruts dont il est impossible aujourd'hui de reconnaître le caractère sacré.

Nous avons déjà parlé⁽¹⁾ de ces petits monuments où sont représentés des obélisques. L'un d'eux, déposé dans une tombe carthaginoise, appartient au VI^e siècle avant J.-C.⁽²⁾ ; les autres, stèles trouvées à Hadrumète⁽³⁾ et près d'Hadrumète⁽⁴⁾, dans la Sicile occidentale (à Lilybée⁽⁵⁾) et en Sardaigne (à Nora⁽⁶⁾) datent de temps plus récents. Ces obélisques apparaissent rarement isolés⁽⁷⁾ ou par paires⁽⁸⁾ ; ordinairement, ils sont au nombre de trois, celui du milieu dépassant les autres en hauteur ; quelquefois, six ou neuf se groupent en deux ou trois triades⁽⁹⁾. Le socle⁽¹⁰⁾ qui les porte, l'édicule qui, souvent, les encadre, le croissant et le disque qui, souvent aussi, les surmontent⁽¹¹⁾ indiquent que ce sont des images de pierres sacrées. Il est évident que ces cippes, aux flancs réguliers, avaient été taillés de main d'homme. La forme d'obélisque, d'origine égyptienne, n'est pas la seule que l'on ait adoptée⁽¹²⁾. Sur un monument

1. P. 232-3.

2. Gauckler, *Nécrop.*, pl. CLXVII.

3. P. 232, n. 21.

4. A El Kenissia : p. 232, n. 6.

5. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX. du t. I.

6. Patroni, *Mon dei Lincei*, XIV, p. 229-231. pl. XXI, XXIII-XXV.

7. *Ibid.*, pl. XXI, fin. 1, a ; pl. XXIII, fig. 1. a ; pl. XXIV, fig. 3.

8. *Ibid.*, pl. XXIII, fig. 1, b.

9. A Hadrumète : voir p. 233, n. 3.

10. C'est, je crois, un socle, non un autel. Sur le bas-relief de Carthage (*supra*, n. 2), le socle portant les trois obélisques est enfermé dans une chapelle dont les colonnes reposent sur un socle exactement semblable.

11. A Carthage, à Lilybée : *Il. cc.* A Hadrumète : *Gazette archéol.*, 1884. pl. 12 ; *C. r. Acad. Inscr.* 1911, fig. aux p. 474-5. A El Kenissia : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, pl. II, fig. 4. A Nora : Patroni, *l. c.*, pl. XXI, fig. 2, a ; pl. XXIII, fig. 1, b. — Triades surmontées d'un ou deux signes de Tanit, à Hadrumète : *Gaz. archéol.*, *l. c.* ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. à la p. 475.

12. Un triangle figuré sur une stèle de Carthage est peut-être l'image d'une pierre sacrée, cacique ou pyramidale : *C. I. S.*, 396, pl. LVI du t. I. Pierre sacrée (?), à sommet arrondi, sur la stèle 1i3., pl. XVIII du t. 11 ; peut-être aussi sur la stèle 188, pl. XLIV di t. 1. A Nora, une stèle pourrait représenter une pierre sacrée de forme analogue : Patroni, *l. c.*, pl. XXI, fig. 2, c. Deux exvoto du même lieu nous montrent, l'un un objet en amande, dressé au milieu d'un cadre, l'autre un losange qui surmonte une table : *ibid.*, pl. XXI, fig. 1, d, et fig. 2, b ; conf. p. 235-7, nos 50 et 51. Ce sont probablement aussi des pierres

sarde⁽¹⁾, la triade est constituée, au milieu, par un cippe, prisme quadrangulaire, coiffé d'une pyramide basse⁽²⁾, à droite et à gauche, par des pyramides tronquées, pourvues de moulures dans leur partie supérieure ; le croissant, retourné sur le disque, orne la pierre médiane. Un ex-voto de Carthage⁽³⁾ nous fait connaître une autre forme, empruntée encore à l'Égypte⁽⁴⁾ c'est une sorte de balustre, avec un socle.

Ces images nous éclairent sur la destination de plusieurs cippes exhumés à Nora, à Cherchel et à Malte. A Nora, c'est une pyramide à trois faces; elle mesure 0 m. 56 de hauteur⁽⁵⁾. La pierre de Cherchel est un balustre, dressé sur un socle octogonal; la partie renflée est entourée de feuilles⁽⁶⁾. A Malte, deux balustres sont décorés de la même manière; les deux socles, quadrangulaires, portent des dédicaces à Melqart-Héraclès, en phénicien et en grec, faites par des gens de Tyr, vers le milieu du IIe siècle avant notre ère⁽⁷⁾.

A l'inverse des deux galets de Carthage, ces cippes n'offrent rien qui fasse penser à des divinités anthropomorphes. Mais, sur une stèle de Nora⁽⁸⁾, un obélisque est muni, à droite et à gauche, d'un appendice horizontal, qui ressemble quelque peu

sacrées (sur des stèles africaines de l'époque romaine, il y a des gâteaux de cette forme, mais ils ne sont pas en aussi bonne place).

1. De Tharros. Perrot, III, p. 235, fig. 174 ; Patroni, *l. c.*, p. 233, fig. 18. Trouvé dans un cimetière. Je suis cependant assez disposé à croire que ce n'est pas un simple cippe funéraire : nous venons de voir qu'une pierre où sont figurés trois obélisques, comme sur des stèles certainement votives, a été recueillie dans une tombe de Carthage.

2. Conf., pour la forme, *C. I. S.*, 44, pl. VIII du t. I, et les exemples cités au t. I du texte, p. 64.

3. *C. I. S.*, 466, pl. II du t. II.

4. Des pierres sacrées, offrant cette forme, se rencontrent sur des peintures de Pompéi et dans d'autres œuvres inspirées de l'art alexandrin : voir, par exemple, P. Gusman, *Pompéi*. fig. à la p. 147.

5. Patroni, *l. c.*, p. 136 et fig. 4. En pierre volcanique. Eu égard au lieu où l'on a exhumé cette pyramide, elle ne paraît pas être un cippe funéraire.

6. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 90, pl. II, fig. 5. Ce cippe, dont le haut est brisé, mesurait plus d'un mètre de hauteur.

7. *C. I. S.*, 122 et 122 bis, pl. XXIV du t. I. La hauteur, avec le socle, est d'environ un mètre, mais le sommet des deux pierres est brisé.

8. Patroni, *l. c.*, p. 238, n° 52 ; pl. XXII, fig. 1, c.

à un bras; un cercle, tracé entre les deux saillies, isole le sommet, qui prend un vague aspect de tête. Cette figure, que domine le croissant et le disque, rappelle la pierre sacrée du temple de Paphos⁽¹⁾ : celle-ci avait des saillies latérales, au-dessus desquelles elle s'arrondissait en boule. On peut supposer que les appendices servaient simplement à faciliter le déplacement du lourd objet dans des cérémonies⁽²⁾ ; il n'en est pas moins vrai qu'ils contribuaient à donner au cippe une forme voisine de la forme humaine⁽³⁾.

IV

L'image que l'on nomme communément le signe, ou le symbole de Tanit ressemble plus encore à un personnage. Elle paraît être composée de trois éléments :

1° Un triangle complet⁽⁴⁾, ou bien un triangle dont le sommet est coupé, par conséquent un trapèze : ce qui peut représenter une pyramide ou un cône, un tronc de pyramide ou de cône, vu de face ;

2° Immédiatement au-dessus, un cercle ou disque ; souvent il est incomplet et a l'aspect d'un croissant, retourné sur le trapèze ;

3° Entre le cercle et le triangle ou trapèze, une barre hori-

1. Voir les images de cette pierre sur des monnaies, *apud* Perrot, III, p. 120, fig. 58 ; p. 266, fig. 199.

2. Des monnaies ciliciennes (probablement de Mallos), frappées au Ve siècle, représentent une pierre sacrée conique, qui est pourvue de deux anses en forme d'oreillettes : Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, 2° partie, I, p. 559, nos 910, 911 ; 11, p. 867, n° 1385 ; pl. XXV, fig. 15 et 16 ; pl. CXXXVII, fig. 12.

3. Sur des stèles d'El Kenissia, des images qui paraissent reproduire des pierres sacrées se terminent en haut par un appendice rond, ressemblant à une tête : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 50 et 59 ; pl. II, fig. 11 ; pl. III, fig. 14. Peut-être aussi à Hadrumète : *ibid.*, p. 145, n° 8. On peut toutefois se demander si ce ne sont pas des vases pourvus d'un appendice en forme de tête : conf. *supra*, p. 370, n. 8.

4. Quelquefois on a omis de tracer la base.

zontale, qui se prolonge à droite et à gauche, et forme ainsi deux appendices latéraux, sortes de bras⁽¹⁾. Parfois, surtout dans les monuments qui semblent être les plus anciens⁽²⁾, ces bras ne sont pas coudés. Mais, d'ordinaire, ils se redressent par un angle à peu près droit ; en général, la section verticale est arquée, comme une corne. — Les traits du triangle, du cercle, des appendices sont simples ou doubles.

L'image tout entière fait penser à une femme, qui serait vêtue d'une longue robe et lèverait les bras.

On ne la rencontre sur aucun monument qui doive être rapporté à une date antérieure au IV^e siècle. Elle est propre aux Phéniciens d'Occident⁽³⁾ : c'est sans doute à Carthage qu'elle a pris naissance.

Elle se voit sur un très grand nombre d'ex-voto de cette ville⁽⁴⁾. Tantôt elle occupe le haut de la pierre. Tantôt elle est au-dessous de l'inscription, soit isolée, soit accompagnant la main, le caducée⁽⁵⁾, soit flanquée de deux caducées, plus rarement de deux mains, de deux boutons de lotus, de deux rosaces ; ou bien une paire de signes de Tanit flanque à cette place un caducée, une main, un palmier, un bouton de lotus, une couronne,

1. Il n'y a pas de bras sur les stèles carthaginoises C. I. S., 991, pl. XIII du t. II et 2228, pl. XLVI. Ce sont là peut-être des oublis des graveurs.

2. Monnaies carthaginoises : Müller. *Numism.*, II, p. 77, n° 32 ; p. 86, n. 74. Pendeloques : M. Lavig., I, pl. XXXIV, fig. 29 ; M. Alaoui, Suppl., pl. LVIII, fig. 12 ; Roman, *Islas Pythiuses*, pl. XII, fig. 8. Estampilles de jarres : M. Lavig., I, pl. VII, fig. 22 ; Carton, *Rev. archéol.*, 1894, II, p. 189, n° 62. Cippe : M. Lavig., II, pl. XVI, fig. 2. Quelques stèles de Carthage : C. I. S., 393, pl. LVI du t. I ; 436, pl. LVII ; 1109, pl. XVI du t. II ; 1608, pl. XXX ; 2300, pl. XLVIII ; 2584, pl. LIV ; 2647, pl. LV ; 2951, pl. LX ; 2983, pl. LXI. Stèle de Nora : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXI, fig. 2, d. Etc.

3. Il faut sans doute attribuer au hasard la ressemblance du signe de Tanit avec certains monogrammes gravés sur des monnaies de Phénicie : Rouvier, *Journal d'archéol. numismatique*, VI, 1903, p. 304, n° 2026 (Tyr ; début du I^{er} siècle avant J.-C.) ; Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Rois de Syrie*, p. 162-3, nos 1258-1260, et pl. XXXII, n° 236 (Laodicée du Liban ; II^e siècle avant J.-C.) ; — avec des marques qu'offrent des poids phéniciens : Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, VI, p. 177-8.

4. Elle est tracée également au sommet de plusieurs stèles funéraires : voir par exemple, C. r. Acad. Inscr., 1898, fig. à la p. 626.

5. Ou ces deux motifs.

un vase, etc.⁽¹⁾. Nous retrouvons cette figure sur des monnaies frappées par la République en Sicile⁽²⁾ et à Carthage⁽³⁾ ; sur des objets de fabrication punique, bijoux⁽⁴⁾, poteries⁽⁵⁾ ; même sur des pierres de taille, où elle sert de marque de chantier⁽⁶⁾. Elle apparaît sur quelques stèles d'Hadrumète⁽⁷⁾, de Nora⁽⁸⁾, de Lilybée⁽⁹⁾. Après la destruction de Carthage, elle resta assez longtemps en faveur. Elle est très fréquente sur les ex-voto à inscriptions puniques de Cirta⁽¹⁰⁾. Elle est gravée sur des monnaies frappées en Afrique⁽¹¹⁾ et dans l'île de Cossura (Pantelleria)⁽¹²⁾ ; sur des stèles qui furent faites, à l'époque romaine, en divers lieux du littoral, de l'intérieur de la Tunisie et de la province de Constantine, dans des ports et des régions où la civilisation phénicienne s'était implantée. On l'a représentée sur des lampes africaines, fabriquées au IIe et au Ier siècle avant

1. Chacun des deux signes est quelquefois relié par une tige de lotus au motif qu'il flanke : C. I. S., 240, pl. XLIII du t. I : 2724, pl. LVII du t. II ; *supra*, p. 364, n. 4. En Égypte, des dieux sont représentés assis ou debout sur le lotus (Moret, *Journ. asiat.*, 1917, I, p. 499). Il n'est pas impossible que l'association du lotus et du symbole de Tanit ait été, du moins primitivement, une allusion au caractère divin de ce symbole.

2. Au près de la tête de la déesse : Müller, *Numism.*, II, p. 77, n° 32 ; Suppl., p. 113, n° 31 a.

3. Au près de la déesse : Müller, II, p. 95, n° 173. Au près du cheval : *ibid.*, p. 86, n° 74 ; p. 91, n° 123 ; voir aussi Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCV.

4. Voir p. 91, n. 7. Petits signes de Tanit en terre vernissée, en os, en ivoire, pendeloques-amulettes qui faisaient partie de colliers : p. 97, n. 8. Il y en a aussi en bronze : M. Alaoui, Suppl., p. 128, n° 89, pl. LVIII, fig. 12.

5. Sur le couvercle d'un coffret en terre cuite : M. Lavig., I, pl. XXXI, fig. 15. Estampilles de jarres : *ibid.*, p. 50-51, pl. VII, fig. 22 ; *Not. degli scavi*, 1884, pl. V et p. 328 ; etc.

6. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 281-2. Conf. t. II, p. 64.

7. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 144, 147. Leynaud, *G. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. aux p. 474-5.

8. Patroni, *Mon dei Lincei*, XIV, pl. XXI, fig. 1, b : fig. 2, b et d.

9. C. I. S., 138, pl. XXIX du t. I. Salinas, *Rendiconti dell'Acad. dei Lincei, Scienze morali*, 1895, p. 186.

10. *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II et suiv. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. III, fig. 2 et 3. Etc. — Sur une stèle à inscription néo-punique de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4.

11. Müller, *Numism.*, III, p. 18, n° 29 ; p. 52, n° 62 ; voir aussi II, p. 27, n° 55.

12. G.-F. Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 17. Signe de Tanit sur de petites monnaies qui paraissent avoir été frappées dans des îles situées entre la Sicile et l'Afrique : Müller, II, p. 179-180, nos 15 et 16. Pour une monnaie de Malte, voir *supra*, p. 366. n. 5.

notre ère⁽¹⁾, sur des bandeaux en métal, ornements sacerdotaux plus récents⁽²⁾. Une figure prophylactique, tracée, de nos jours encore, en Berbérie, parmi des tatouages⁽³⁾ ou sur des tentes⁽⁴⁾, des façades de maisons⁽⁵⁾, des poteries⁽⁶⁾, ressemble au symbole de Tanit et en dérive peut-être⁽⁷⁾.

Que signifiait ce « symbole » ? Il n'est pas douteux qu'il ait été une image divine⁽⁸⁾. La place d'honneur qui lui est réservée sur un grand nombre d'ex-voto de Carthage et d'autres lieux⁽⁹⁾, les images divines qui l'accompagnent suffiraient à le prouver. On a vu qu'il est parfois combiné avec le caducée⁽¹⁰⁾, ou gravé à l'intérieur de la main⁽¹¹⁾ ; ailleurs, il enferme le croissant entourant le disque⁽¹²⁾. Sur une stèle carthaginoise⁽¹³⁾, le mot *Baal* (B'L) remplace le cercle qui, le plus souvent, constitue le haut de la figure : celle-ci était donc mise en relation étroite avec un dieu. Sur d'autres stèles, postérieures à l'époque punique,

1. *M. Lavig.*, I, pl. XXVII, fig. 1 ; II, pl. XV, fig. 3.

2. Voir p. 259.

3. Vercoutre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1893, p. 71. Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord* (dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, XXVIII, 1909), p. 60-61 : il croit à une parenté, non à une dérivation directe.

4. Dans l'Oranie (vidi).

5. A Ouargla : Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 134-7.

6. Vercoutre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 147.

7. Sur une mosaïque trouvée dans une maison de Délos, une image prophylactique ressemble au symbole de Tanit : Bulard, *Monuments Piot*, XIV, p. 103 et fig. 68. Je ne sais si elle lui est apparentée.

8. Si nous le croyons, ce n'est pas pour la raison qu'indique M. Dieulafoy (*C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 213-4). Selon ce savant, « le choix du triangle équilatéral tint uniquement à l'importance que les adorateurs de Tanit attachaient à une figure qu'ils considéraient comme parfaite et participant, en cela, aux qualités d'un dieu. Contentons-nous de faire observer que, le plus souvent, le signe de Tanit n'a pas la forme d'un triangle équilatéral.

9. Par exemple, sur une stèle du Kheneg (région de Constantine), il est placé, — comme le buste de Saturne sur d'autres stèles africaines de l'époque romaine, — au milieu d'un fronton, que flanquent les images du soleil et de la lune Vars, *Rec. de Constantine*, XXXII, 1898, p. 359.

10. P. 366.

11. P. 354, n. 2.

12. Stèles de Carthage : *C. I. S.*, 2122, pl. XLIII du t. II ; *ibid.*, pl. LXII, à gauche du n° 3029.

13. *C. I. S.*, 435, pl. LVII du t. I.

les bras tiennent quelque objet⁽¹⁾ ; quand c'est le croissant de la lune, il faut bien croire qu'une divinité seule pouvait le porter.

L'hypothèse qui prétend reconnaître dans le signe de Tanit une hache déformée⁽²⁾ ne se fonde pas sur des arguments solides. Celle qui l'identifie avec la croix en T surmontée d'un anneau, dite croix ansée, symbole et hiéroglyphe de la vie chez les Égyptiens, peut invoquer l'assez grande ressemblance des deux figures⁽³⁾, surtout s'il est vrai que, dans les représentations les plus anciennes du signe, les bras n'aient pas été coudés ; pourtant la croix ansée, même lorsque la branche verticale s'évase vers le bas, n'offre pas des côtés aussi inclinés que ceux de notre image. Malgré cette différence, il n'est pas inadmissible que la croix égyptienne ait suggéré l'idée de former une figure analogue, en associant les éléments dont nous allons parler⁽⁴⁾. Mais nous n'avons aucune raison de supposer que l'ensemble constitué par ces éléments ait eu pour les Carthaginois, le sens attribué en Égypte à la croix ansée⁽⁵⁾.

Écartons aussi l'hypothèse qui voit dans le signe de Tanit une image conventionnelle, tracée géométriquement, d'un

1. Voir infra, p. 382.

2. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, I, p. 614-5. Des pendeloques-amulettes en bronze, trouvées dans l'Europe centrale, ressemblent plus ou moins au signe de Tanit. Mais je crois cette ressemblance fortuite.

3. Voir (après Eckhel, Raoul-Rochette, etc.) Ebers, *Annali dell' Instituto*, LV, 1883, p. 116 ; Ed. Meyer, dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871 ; Ronzevalle, *Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 82.

4. Cette croix ansée égyptienne était parfaitement connue des Phéniciens voir, par exemple, Perrot, III. p. 775, fig. 547 ; p. 783, fig. 550 ; *supra*, p. 97. Sur des monnaies frappées au IVe siècle en Chypre et en Phénicie (à Salamine, Citium, Byblos), elle est représentée avec une déformation qui la fait ressembler plus encore au signe de Tanit : la branche verticale est remplacée par deux traits obliques, se rejoignant en haut : Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménides* p. 90, nos 613-4, pl. XVII. fig. 10 et 11 ; p. 100, nos 695-6, pl. XIX, fig. 1 et 2 ; p. 195-6, nos 1362-3, 1367, pl. XXVI, fig. 23 et 24.

5. Il n'y a pas lieu, à mon avis, de soutenir (Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, 1, p. 69-70) que le signe de Tanit résulte de la fusion de deux images : une pierre sacrée, conique ou pyramidale ; la croix ansée, dont on aurait supprimé la branche verticale ; car, dans le signe, le cercle n'est certainement pas un anneau, et cette hypothèse n'explique pas pourquoi on donna aux bras une forme coudée.

personnage priant, un symbole de la prière⁽¹⁾. Ce signe est de nature divine, non humaine. Nous montrerons que le cercle n'était pas à l'origine une tête. Les appendices latéraux, quand ils ne sont pas coudés, ne peuvent être des bras levés vers le ciel. D'ailleurs, les Carthaginois priaient-ils ordinairement dans cette attitude⁽²⁾, usuelle chez les Égyptiens et chez d'autres peuples⁽³⁾ ? Sur les monuments qui nous sont parvenus, ils se contentent de lever une seule main, la droite, à la hauteur de l'épaule ou du menton⁽⁴⁾.

Il est incontestable que, sur d'assez nombreuses stèles africaines, trouvées hors de Carthage, le signe de Tanit est assimilé à une figure humaine⁽⁵⁾. Les appendices y sont de véritables bras dressés⁽⁶⁾, qui tiennent⁽⁷⁾ un caducée⁽⁷⁾, une palme⁽⁸⁾, une couronne⁽⁹⁾, le croissant lunaire⁽¹⁰⁾, peut-être un voile recourbé⁽¹¹⁾. Parfois, les traits d'un visage ont été sommairement indiqués

1. Hypothèse combattue au C. I. S., t. I p. 281. On y fait remarquer qu'elle est infirmée par la présence de deux signes de Tanit sur nombre d'ex-voto carthaginois, où un seul dédicant s'adresse à Tanit et à Baal. Mais cela n'est pas une objection bien forte, car il eût été naturel d'adresser deux prières à deux divinités.

2. Diodore de Sicile indique ce geste (XXXII, 6, 4), mais c'est là un détail qu'il semble avoir ajouté au texte de Polybe, copié par lui : conf. Polybe, XXXVI, 7, 2, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXVI, 5) ; Appien, *Lib.*, 95. Les bras sont levés vers le ciel sur des stèles postérieures à la période carthaginoise, mais se rapportant à des cultes d'origine punique : Delamare, *Exploration*, pl. 23, fig. 13 et 14 ; pl. 167, fig. 12 ; pl. 178, fig. 19 ; Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 5 ; pl. IV, fig. 4 ; La Blanchère, *Musée d'Oran*, pl. I, fig. 9 ; C. I. L., VIII, 19128 ; etc.

3. Sur des gravures rupestres de l'Afrique du Nord, datant de l'époque préhistorique, des personnages, qui paraissent prier, lèvent les bras : t. I, p. 254-5. Pour les phéniciens d'Orient, voir Philon de Byblos, II, 5 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 565).

4. Voir p. 353.

5. Transformation que l'on constate aussi pour la croix ansée égyptienne.

6. Ils sont peut-être pourvus de mains sur une stèle de Thuburnica : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 424, n° 47.

7. Voir *supra*, p. 366.

8. Voir p. 369, n. 10.

9. Carton, *Découvertes épigraph. et archéol.*, p. 131, fig. 39 (de Téboursook). Gsell et Joly, *Announa* (Alger, 1918), p. 33.

10. M. Alaoui, pl. XX, n° 709 ; conf. n° 760 (Tubernuc). *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 120, n° 3, pl. IX, fig. 2 (Thibaris).

11. Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 454, hg. 66 (Dougga). M. Alaoui, p. 68, n° 837 (Thuburnica). Pour l'attribution d'un voile recourbé aux divinités célestes, voir *supra*, p. 271. Cependant il se peut que l'objet tenu par le signe de Tanit soit en réalité le croissant lunaire retourné, et non pas un voile.

à l'intérieur du cercle⁽¹⁾. Mais ce sont là des monuments récents il n'en est aucun qui appartienne à l'époque punique. A cette époque, l'aspect général de l'image rappelle seul un personnage ; dans les détails, nous ne constatons pas d'indices certains d'anthropomorphisme.

On pourrait, en alléguant des exemples cités plus haut⁽²⁾, se demander si le signe de Tanit n'est pas une pierre sacrée⁽³⁾, conique ou pyramidale, rapprochée, en quelque sorte, de la forme humaine par l'adjonction d'une boule et de deux saillies latérales. Mais la genèse de cette image ne nous paraît pas être aussi simple. Examinons les éléments qui la composent.

Si le cercle fait penser à une tête, ce n'en est pourtant pas une. Ce qui le prouve, c'est que ce cercle, — ou ce disque, — peut être détaché du reste de l'image⁽⁴⁾. Quelquefois, il enferme des rayons⁽⁵⁾, ou il entoure les pétales d'une rosace⁽⁶⁾, déformation d'un astre⁽⁷⁾. Sur quelques stèles, il est surmonté d'un croissant aux cornes renversées, avec lequel il forme un ensemble⁽⁸⁾ : on a là le double motif du croissant et du disque, qui se rencontre si fréquemment et dans lequel le disque est la pleine lune ou une étoile (plutôt que le soleil)⁽⁹⁾. Nous avons

1. Carton, *Nouv. Arch. des Missions*, VII, p. 426, pl. IV, fig. 2, 6, 11, 19, 20 (Dougga). Le même, *Découvertes*, p. 131, fig. 39 (Téboursouk). *M. Alaoui*, pl. XX, n° 769 (Tubernuc) ; pl. XXII, n° 838 (Thurnica). Gsell et Joly, *l. c.* (Announa). Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tizirt*, p. 124, fig. 22, n° 1.

2. P. 376-77.

3. Pour cette opinion, voir, entre autres, Müller, *Numism.*, II, p. 120, et Suppl., p. 47 ; Berger, *Gazette archéol.*, 1876, p. 123, et 1880, p. 166 ; Meltzer, *Geschichte*, I, p. 477 ; Goblet d'Alviella, *La migration des symboles*, p. 226,

4. A Carthage : *C. I. S.*, 830, pl. X du t. II ; 917, pl. XI ; 1109, pl. XVI ; 1608 pl. XXX ; 2647, pl. LV. Plus tard, à Dougga Carton, *Nouv. Arch. des missions*. VII, p. 400, pl. IV, fig. 1 et 8.

5. A Carthage : *C. I. S.*, 235. pl. XLVI du t. I (au-dessus du disque, se dresse une image énigmatique). A El Alia : Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 466.

6. *C. I. S.*, 859, pl. XI du t. II ; 1109, pl. XVI ; 1608, pl. XXX.

7. Conf. p. 360. — Au n° 1939. pl. XXXVII, le disque enferme plusieurs cercles concentriques, avec un point au centre. Sur un cippe (*M. Lavig.*, II, pl. XVI, fig. 2), le disque enferme un bouton. Pour cette manière de représenter des astres, conf. p. 360, n. 5.

8. *C. I. S.*, 436, pl. LVII du t. I ; 1608, pl. XXX du t. II ; 2584. pl. LIV ; 2647, pl. LV.

9. Voir *supra*, p. 362-3.

dit que, sur de nombreux ex-voto carthaginois, un croissant retourné prend la place du cercle; cette variante se retrouve à Constantine⁽¹⁾ et à Dougga⁽²⁾. Sur des monuments postérieurs à la chute de Carthage, c'est un croissant aux cornes montantes, soudé au reste de l'image ou détaché d'elle, qui se substitue à la prétendue tête ; tantôt il est seul⁽³⁾, tantôt il enveloppe un petit disque⁽⁴⁾, un astre rayonnant⁽⁵⁾, une croix, étoile sommairement dessinée⁽⁶⁾, une rosace⁽⁷⁾. Tous ces exemples attestent que l'élément arrondi du signe de Tanit représente un astre⁽⁸⁾, qui peut être accompagné ou remplacé par le croissant lunaire, et qui est soit la pleine lune, soit le soleil, soit une étoile. Le sens précis n'importait guère, semble-t-il : il suffisait que ce fût un emblème se rapportant à une divinité céleste⁽⁹⁾. Il avait une valeur propre, indépendante des autres parties de l'image. Aussi le voyons-nous remplacé, sur des stèles de basse époque, par une tête humaine détachée⁽¹⁰⁾, par un personnage placé

1. *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II, fig. 4 ; pl. III, fig. 8.

2. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 400. Probablement aussi sur une stèle de Cherchel, à inscription néo-punique : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4. Sur une stèle de Tubernuc (*M. Alaoui*, pl. XX, n° 767), le croissant retourné est surmonté d'un disque, qui peut être la pleine lune, et d'un autre disque, enfermant une croix (étoile).

3. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 416, n° 12 (Thuburnica) ; *Annuaire de Constantine*, V, 1860-1, pl. 11, n° XXVI (provenance inconnue). Saladin, *Arch. des missions*, 3e série, XIII, 1887, p. 192, fig. 332 (Henchir Zouache, dans l'Ouest de la Tunisie) ; Gsell et Joly, *Announa*, p. 34; ces deux images n'ont pas de bras.

4. *M. Alaoui*, pl. XXII, n° 847 (région du Kef). *Ann. de Constantine*, V, pl. 11, n°, XXIV (provenance inconnue), sans bras.

5. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 403, fig. 20 (Dougga). Croissant montant, enveloppant un cercle qui enferme un astre rayonnant, sur une stèle trouvée en Sardaigne : C. I. S., 142, pl. XXX du t. I.

6. *M. Alaoui*, pl. XX, n° 765 (Tubernuc). Croix enfermée dans un cercle, sur une stèle de Dougga : Carton, *l. c.*, p. 403, fig.-19.

7. Carton, *l. c.*, pl. IV, fig. 3 (Dougga).

8. Ce qu'ont reconnu divers savants, entre autres Berger (*Gazette archéol.*, 1880, p. 166), qui y voit l'étoile de Vénus, et M. Carton (*l. c.*, p. 426), qui y voit le soleil. Il nous est impossible d'admettre que ce soit un bétyle sphérique.

9. Quand le signe de Tanit est combiné avec le caducée, ce sont le cercle et le croissant du caducée, images d'astres, croyons-nous, qui remplacent la partie arrondie du signe.

10. *M. Alaoui*, pl. XXII, fig. 829 (provenance incertaine).

entre les deux appendices coudés⁽¹⁾ : la figure anthropomorphe s'est substituée à l'emblème. Au temps de la première Carthage, on s'est contenté, sur un ex-voto déjà mentionné⁽²⁾ de remplacer l'astre par le nom de la divinité, *Baal*.

Quelques érudits associent étroitement les appendices au cercle. Selon les uns⁽³⁾, ces « bras » seraient une altération des serpents, ou bien des ailes qui flanquent le disque solaire sous sa forme égyptienne. Mais les motifs sont entièrement différents et l'on n'a aucun indice de transitions qui justifieraient une telle hypothèse. Selon d'autres⁽⁴⁾, les bras auraient été primitivement le croissant lunaire, enveloppant le disque de ses cornes montantes. Mais ces bras, horizontaux ou coudés à angle droit, ne ressemblent en rien à un croissant⁽⁵⁾. Pour un autre savant⁽⁶⁾, qui regarde le symbole de Tanit, ou sa partie inférieure, comme une pierre sacrée, les appendices seraient des anses. Conjecture peu admissible : ces anses seraient bien mal placées, au faîte même du cône, de la pyramide, ou, — si l'on suppose que la partie ronde était le couronnement de la pierre, — au point de soudure de la boule et du cippe. Et pourquoi auraient-elles été disposées en équerre ?

La barre horizontale formée par les « bras » nous paraît⁽⁷⁾ plutôt représenter une table, la table d'un autel, dont le trapèze, ou le triangle⁽⁸⁾, serait le corps⁽⁹⁾. Tantôt la table aurait été tout

1. *Ibid.*, pl. XXI, n° 788 (Aïn Barchouch).

2. P. 380.

3. A. Pellegrini, *Studii d'epigrafia fenicia* (Palerme-Turin, 1891), p. 27-28. Conf. Carton, *l. c.*, p. 423.

4. Judas, *Ann. de Constantine*, V, p. 69. Meltzer, *Geschichte*, I, p. 477.

5. Si, sur quelques stèles d'époque tardive, le sommet de l'image est constitué par un croissant montant, entourant le disque, ce croissant n'est pas l'équivalent des bras, qui, d'ordinaire, sont tracés au-dessous; il appartient à ce qu'on pourrait appeler la partie astrale du signe de Tanit.

6. Müller, *Numism.*, Suppl., p. 53.

7. D'accord avec M. Carton, *l. c.*, p. 424.

8. Le trapèze représenterait la forme primitive, en tronc de pyramide ou de cône. Naturellement, un support de table ne pouvait pas avoir un sommet pointu.

9. Sur les ex-voto carthaginois, sont fréquemment gravées, à l'intérieur du triangle

à fait plane. Tantôt des appendices se seraient dressés aux angles⁽¹⁾. A l'origine, on aurait placé là des cornes de taureaux sacrifiés⁽²⁾. Puis des saillies, des « cornes »⁽³⁾ en pierre auraient remplacé les cornes naturelles, avec lesquelles elles n'auraient plus eu qu'une ressemblance lointaine, comme le montrent des images d'autels puniques⁽⁴⁾. La forme arquée donnée très souvent à la partie verticale des « bras » rappellerait mieux l'antique coutume⁽⁵⁾. Nous trouvons, sur des stèles africaines, des reproductions d'autels qui sont identiques à la figure constituée par le trapèze et les bras du symbole de Tanit : la table

ou du trapèze, en haut, deux petites lignes courbes, se dirigeant obliquement l'une vers l'autre et offrant l'aspect d'un accent circonflexe retourné. Quelquefois, c'est une petite ellipse qui paraît pendre du haut du trapèze (*C. I. S.*, 265, pl. XLVII du t. I ; 1307, pl. XXII du t. II ; 2083, pl. XLII ; 2482, pl. LII ; etc.). Sur une stèle de l'époque romaine, trouvée près du fief, il y a à cet endroit un losange (*M. Alaoui*, pl. XXII, n° 847). J'ignore ce que cela représente : évidemment, ce n'est pas un « corselet » comme on l'a supposé (Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 998). Parfois, à Carthage, le triangle est traversé par un trait vertical (*C. I. S.*, 1691, pl. XXXII du t. II ; 1752, pl. XXXIII ; *M. Lavig.*, II, pl. XVI, fig. 2) ; sur quelques stèles, il est rempli, de chaque côté de ce trait, par des filets obliques (*C. I. S.*, 367, pl. LIV du t. I ; 1043, pl. XV du t. II ; 2728, pl. LVII) : détails dont nous ne trouvons pas l'explication.

1. L'autel étant figuré de face, on ne voit que les deux cornes antérieures.

2. A comparer avec les images représentant deux cornes de taureaux dressées, dites « cornes de consécration » qui sont si fréquentes dans l'île de Crète, sur des monuments du second millénaire avant J.-C., et qui se retrouvent en Espagne : Déchelette, *Manuel*, II, p. 474-6. Elles étaient souvent placées sur des autels.

3. Plusieurs passages de la Bible mentionnent les « cornes » des autels *Exode*, XXVII, 2 ; XXIX, 12 ; XXXVIII, 2 ; *Lévitique*, IV, 7, 18, 25, 30, 34 ; *I Rois*, I, 50 ; II, 28 ; *Ezéchiel*, XLIII, 15 et 20 ; etc.

4. Sur des stèles : voir Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 27 et suiv., avec les figures. Il y a lieu de remarquer que, dans ces images, une tête de taureau est déposée sur l'autel. Les cornes en pierre font, en quelque sorte, double emploi avec elle.

5. Parfois, au contraire, sur des monuments récents, le motif primitif est altéré. Le trait vertical, qui est rectiligne, se replie à angle droit vers l'extérieur : lampes des IIe-Ier siècles avant J.-C. (*M. Lavig.*, I, pl. XXVII, fig. 1) ; stèles de Tubernuc (*M. Alaoui*, pl. XX, n° 765), d'Aïn Barchouch (ibid., pl. XXI, n° 788), de provenance inconnue (*Ann. de Constantine*, V, pl. 11, n° XXVI), de Cagliari en Sardaigne (*C. I. S.*, 142, pl. XXX du t. I). — Sur plusieurs stèles de Carthage, les cornes sont remplacées par deux caducées, ou deux hampes à croissant : voir supra, p. 366, n. 4 ; p. 368, n. 1. Sur une autre (*C. I. S.*, 235, pl. XLVI du t. 1), il y a à la fois des cornes aux extrémités et deux caducées dressés sur la table.

est plane⁽¹⁾, ou munie à ses extrémités de saillies verticales⁽²⁾.

Dans l'image que nous étudions, il y aurait donc, en réalité, deux éléments, représentant l'un le culte, l'autre la divinité à laquelle le culte s'adressait : un autel et, au-dessus, un astre.

Cet autel, cette table montée sur un support n'était pas, à proprement parler, une pierre sacrée, une demeure divine, comme l'obélisque, la pyramide, le cône, qui, du haut d'un socle, s'offrait à l'adoration des fidèles⁽³⁾. Il se peut que, dans quelques images du signe de Tanit, l'autel ait été remplacé par une véritable pierre sacrée. C'est apparemment le cas pour celles où la barre horizontale fait défaut⁽⁴⁾ : la partie inférieure, qui présente l'aspect d'un triangle, serait la face d'une pyramide ou d'un cône. Mais nous croyons qu'en général, on a voulu reproduire un autel⁽⁵⁾.

Peut-être l'association des deux éléments, autel et astre, en un symbole qui ressemblait à un personnage a-t-elle été

1. *C. I. S.*, 1323, pl. XXII du t. II. Des flammes semblent être représentées sur la table.

2. *M. Alaoui*, pl. XVII, n° 116, et beaucoup d'autres stèles d'Aïn Tounga : au bas des pierres, à l'endroit où, sur maints ex-voto du même lieu, est figurée la victime ; il arrive même assez souvent que celle-ci soit représentée à l'intérieur de l'autel. Je ne crois pas que cette image soit un personnage déformé (comme le pense M. Toutain, *De Saturni dei in Africa Romana culta*, p. 103 et suiv.). Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, pl. III, fig. 5 et 24 (El Kenissia). Le même, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 25 (Dougga). Gsell et Joly, *Announa*, p. 33, n. 2. — Sur les lampes mentionnées p. 386, n. 5, on voit un autel qui offre aussi ces saillies verticales, mais dont le support est de forme cylindrique.

3. En Orient, jusque sous l'Empire romain, certaines pierres sacrées étaient à la fois des demeures divines et des autels : voir Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 249; conf. Lagrange, *Études*, p. 191. Rien ne prouve qu'il en ait été de même chez les Carthaginois.

4. *Ann. de Constantine*, V, pl. 11, n° XXIV (voir aussi *ibid.*, n° XXIII). Saladin, *Arch. des missions*, 3^e série, XIII, p. 192, fig. 332. Gsell et Joly, *Announa*, p. 34. Ce sont là des stèles de basse époque.

5. Pour l'explication du signe de Tanit, il n'y a pas à tenir compte d'une fantaisie que nous offre une stèle à inscription néo-punique de Sidi Ahmed et Hacheni (Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 337 et pl. XIX). L'image y est constituée par une rosace, par deux branches portant des grenades (à la place des bras), enfin par le fronton d'une niche dans laquelle se tient le dédicant.

motivée par des tendances à l'anthropomorphisme⁽¹⁾. Cependant, au début, ces tendances ne se seraient pas manifestées nettement.

Ainsi constitué, le signe de Tanit devint un objet sacré, comme la grenade et le caducée. Les stèles de Carthage nous le montrent souvent dressé sur un socle⁽²⁾, — ce qui pouvait convenir à un autel, — parfois aussi juché au sommet d'un mince support vertical, probablement une tige de lotus⁽³⁾, — ce qui indique qu'on ne tenait pas toujours compte du sens primitif de l'élément inférieur. Sur une stèle d'El Kenissia⁽⁴⁾, il surmonte une hampe et flanke, avec le caducée, trois pierres sacrées : c'est une enseigne. Sur des monuments de date récente⁽⁵⁾, il accompagne un autel, avec lequel, si notre interprétation est exacte, il fait double emploi.

A-t-on eu raison de lui donner le nom dont nous nous sommes servi pour nous conformer à l'usage ?

Il a été certainement attribué à Tanit Pené Baal. Sur une de ces stèles de Carthage où il est si fréquent et dont les inscriptions commencent toujours par le nom de la déesse, on a gravé un *taw*, à l'intérieur du signe, placé au sommet de la

1. Il ne serait pas tout à fait impossible de concilier cette hypothèse avec celle qui admettrait une influence exercée par la figure égyptienne dite croix ansée conf. *supra*, p. 382, n. 5.

2. C. I. S., 193, pl. XLV du t. I ; 195, pl. XLVI ; 231, pl. XLVIII ; 448 et 471, pl. II du t. II ; 601 et 621, pl. VI ; 724, pl. VIII ; etc. Le socle est double au n° 512, pl. III. Parfois, on n'a indiqué que les côtés latéraux du socle (229, pl. XLVIII du t. I ; 336, pl. LIII ; 390, pl. LVI ; 559, pl. V du t. II ; 617, pl. VI ; 716, pl. VIII ; etc.). Il ne faut pas prendre ces côtés pour des pieds humains, comme le fait Ph. Berger (*C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 999). Le socle est quelquefois orné d'oves ou d'autres motifs (C. I. S., 512, pl. III du t. II : 674, pl. VII ; 987, pl. XIII ; 1065, pl. XV ; 1708, pl. XXXII ; 1999, pl. XXXIX ; 2997, pl. LXI), qui ne sont pas, comme le croit Berger (l. c.), des volants ajoutés au bas d'une robe. Le signe de Tanit dressé sur un socle se retrouve à Hadrumète : Leynaud, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. à la p. 474, n° 11.

3. C. I. S., 968, pl. XIII du t. II ; 1390, pl. XXIV ; 1900, t. II du texte, fig. à la p. 261 ; 2156, pl. XLIV ; 3068, pl. LXIV. Pour des signes de Tanit dressés sur des tiges de lotus recourbées, voir *supra*, p. 379, n. 1.

4. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 52, pl. II, fig. 4.

5. Lampes : M. Lavig., I, pl. XXVII, fig. 1. Stèle d'Announa : Delamare, *Exploration*, pl. 167, fig. 16.

Pierre⁽¹⁾. Cette lettre est sans doute l'initiale du mot TNT, Tanit⁽²⁾. Le signe se voit sur des monnaies puniques près de la tête de la divinité, qui, pour avoir été copiée sur des monnaies de Syracuse, n'en est pas moins, selon toute vraisemblance, Tanit Pené Baal⁽³⁾. A l'époque romaine, la figure aux bras levés tient quelquefois le croissant : ce qui la désigne comme la déesse Céleste, maîtresse de la lune⁽⁴⁾.

Mais ce signe n'a pas appartenu exclusivement à Tanit⁽⁵⁾. On a vu⁽⁶⁾ que, sur un ex-voto carthaginois, le cercle est remplacé par le mot Baal, qui doit s'appliquer à Baal Hammon. Sur un autre⁽⁷⁾, l'image est flanquée d'un beth et d'un taw : elle a donc été mise en relation avec Baal aussi bien qu'avec Tanit⁽⁸⁾. Les deux signes gravés sur un grand nombre de ces stèles pourraient être rapportés, l'un à la déesse, l'autre au dieu⁽⁹⁾. Sur une stèle de Lilybée, dont la dédicace s'adresse à Baal

1. *C. I. S.*, 393, pl. LVI du t. I.

2. Au n° 2802, pl. LVIII du t. II, le signe est flanqué de l'invocation « A la Maîtresse, à Tanit », qui paraît avoir constitué toute l'inscription.

3. Voir *supra*, p. 379, n. 2 et 3. Le signe de Tanit, combiné avec le caducée, accompagne, sur une monnaie de Malte (conf. p. 366, n. 5), la tête d'une déesse représentée en Isis, mais qui peut être la grande déesse phénicienne (voir p. 272, n. 4).

4. Voir p. 250, 263.

5. Ce qui a été reconnu, il y a longtemps déjà, par F. Lenormant, *Gazette archéol.*, 1876, p. 130.

6. P. 380.

7. *C. I. S.*, 436, pl. LVII du t. I.

8. Au n° 437, pl. LVII, un beth surmonte le signe de Tanit ; on a proposé de l'interpréter Baal. — Ph. Berger (*C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 997 et suiv.) a publié une estampille d'amphore, où cinq lettres puniques sont groupées de manière à former un ensemble dont l'aspect rappelle le signe de Tanit. Trois lettres, un beth, un aïn et un lamed, peuvent constituer le mot B'L (Baal), comme Berger l'indique; mais il en reste deux autres, un second beth et un leth, dont on ne sait que faire, si l'on veut admettre l'interprétation de ce savant : un symbole divin formé de lettres qui dorment le nom de Baal. Contra : Ronzevalle, *Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 82. n. 4.

9. Sur quelques stèles (*C. I. S.*, 1996, pl. XXXIX du t. II ; 2325, pl. LIII ; 2999, pl. LXI ; t. I du texte, fig. à la p. 428), un signe de Tanit en enferme un autre, plus petit. Au n° 1001, pl. XIV du t. II, deux signes, placés l'un la tête en bas, l'autre la tête en haut, s'entremêlent, avec des parties communes. Mais peut-être le graveur a-t-il tracé d'abord un seul de ces signes au sommet d'une pierre ; puis il aurait pris le parti de se servir de la pierre dans le sens inverse, et il aurait couvert le premier signe par un autre.

Hammon seul, le signe est flanqué d'un caducée et d'un brûle-parfums, devant lequel un homme prie⁽¹⁾. Plus tard, il occupe le haut de quelques ex-voto africains, dédiés à Baal Hammon⁽²⁾, ou à *Saturnus*⁽³⁾, l'ancien Baal Hammon.

On a eu tort d'y voir le symbole d'une trinité suprême, adorée, affirme-t-on, à Carthage⁽⁴⁾. Même si la partie inférieure de l'image avait toujours la forme d'un triangle, — elle a plus souvent la forme d'un trapèze, — il faudrait prouver que les Phéniciens ont donné au triangle un sens mystique; il faudrait prouver encore l'existence de la « Trinité punique », qui, nulle part, ne se révèle clairement dans la série d'ex-voto où les signes de Tanit se comptent par milliers.

V

Il y avait en Phénicie des cavernes sacrées⁽⁵⁾. En Afrique, des actes religieux ont été célébrés dans des grottes avant⁽⁶⁾, comme après⁽⁷⁾ l'époque carthaginoise. Il est vraisemblable que les colons phéniciens ne renoncèrent pas à une coutume qui leur était commune avec les indigènes, mais nous n'en avons pas la preuve⁽⁸⁾.

En diverses contrées, on a volontiers établi les sanctuaires

1. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

2. *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CLII : stèle à inscription néo-punique, trouvée à Oudjel, non loin de Constantine.

3. *C. I. L.*, VIII, 19984 (Mila). Sur des stèles trouvées à Thala, dans un temple de Saturne : *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 101, nos 32 et 33.

4. Gauckler, *Bull. des Antiquaires de France*, 1897, p. 314.

5. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 517 et suiv., 647 et suiv., 662.

6. T. I, p. 256.

7. Voir, par exemple, Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 9 (Bône), n° 109 ; f° 17 (Constantine). n° 109 ; Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 47 et suiv.

8. Il n'est pas certain que, dans une caverne consacrée à Hercule, près de Tanger (Pomponius Méla, I, 26), cet Hercule ait été Melqart : voir t. II, p. 169. Dans un flot voisin de l'île de Gadès, un sanctuaire de Vénus comprenait à la fois un temple et une grotte : Festus Aviénu, *Ora maritima*, 316. Cette Vénus était probablement Astarté : voir *supra*, p. 257, n. 5.

sur des cimes⁽¹⁾. De là, le dieu étendait sa puissance et sa protection sur la région dont il était le maître ; il s'offrait aux regards et aux prières de ses dévots; ceux-ci, quand ils venaient lui apporter leurs hommages, se rapprochaient de sa céleste demeure. Les Phéniciens adoraient un Baal du Liban⁽²⁾ ; un sanctuaire existait sur le sommet du Carmel⁽³⁾, et la Bible nous fait connaître les « hauts-lieux » du pays de Canaan. A Carthage, le temple d'Eshmoun, érigé sur la colline de Byrsa, dominait la ville⁽⁴⁾, comme celui du même dieu à Carthagène⁽⁵⁾. A Bir bou Rekba, près du golfe d'Hammamet, un double temple, consacré à Baal et à Tanit Pené Baal, occupait le faite d'un monticule⁽⁶⁾. Au fond du golfe de Tunis, sur un des deux sommets du djebel Bou Kournîne, le culte d'un Baal, devenu *Saturnus Balcaranensis*, se maintint jusqu'en plein Empire romain⁽⁷⁾. Il n'est pas téméraire de supposer que des sanctuaires puniques ont jadis occupé quelques-unes de ces innombrables cimes où s'élèvent aujourd'hui des koubbas, chapelles musulmanes.

Nous manquons de renseignements sur les dispositions des lieux saints chez les Phéniciens d'Occident. On leur a attribué à tort des constructions de Malte et de Gozzo, consistant en des groupes de cellules elliptiques, qu'enveloppent de gros murs en pierres sèches⁽⁸⁾. Ce sont des monuments appartenant

1: Par exemple en Sicile, où des hauteurs étaient consacrées à Cronos : Diodore, III, 61, 3. Il ne s'agit pas du Saturne carthaginois. Dans la même île, une déesse que les Phéniciens assimilèrent à leur Astarté était adorée au sommet du mont Éryx : voir p. 348

2. *C.I.S.*, I, 5.

3. Tacite, *Histoires*, II, 78.

4. Le Libanon, où une Astarté et une Tanit avaient leurs temples (t. II, p. 82), était peut-être aussi une hauteur, dont le nom aurait rappelé la chaîne phénicienne.

5. Polybe, X, 10, 8. Voir *supra*, p. 315.

6. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 6 et 36.

7. Toutain, *Cultes*, Ire, partie, III, p. 46.

8. Perrot et Chipiez, III, p. 292 et suiv. A. Mayr, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta*, p. 645 et suiv. T. Asby et autres, dans *Papers of the British School et Rome*, VI, 1913. p. 1 et suiv.

à des temps plus anciens, et il est douteux qu'ils aient eu une destination religieuse⁽¹⁾.

Dans les campagnes cananéennes, les lieux saints consistaient en des aires, aplanies tant bien que mal, généralement entourées d'une grossière enceinte. A l'intérieur, se dressaient l'autel, bâti en blocs bruts ou équarris d'une manière sommaire, les pierres et les pieux sacrés; il n'y avait pas de temple⁽²⁾. Des sanctuaires analogues ont été établis par les Phéniciens en Afrique : tel était encore, semble-t-il, sous la domination romaine, l'aspect du haut-lieu où l'on adorait *Saturnus Balcaranensis*⁽³⁾. Mais, dans les villes, en Occident comme en Orient, ces aménagements rudimentaires eussent été trop modestes : les architectes intervenaient, s'inspirant de modèles étrangers, égyptiens et, plus tard, grecs.

Cependant l'aire, plus ou moins vaste, limitée par une enceinte, resta une des parties essentielles du sanctuaire⁽⁵⁾. C'était là qu'on enterrait habituellement⁽⁶⁾, comme dans les lieux saints des campagnes, les vases contenant les restes des sacrifices et les offrandes ; là qu'on érigeait, au-dessus de ces dépôts, les stèles, témoignages des actes rituels accomplis par les fidèles à la suite de vœux⁽⁷⁾. Quelquefois, l'aire était encadrée par des portiques. Au centre ou au fond, s'élevait un édifice ou un édicule, qui contenait la statue ou la pierre dans

1. Voir Schuchhardt, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akad. der Wissenschaften*, 1914, p. 277-302.

2. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, p. 180 et suiv. Conf. la courte description du sanctuaire du mont Carmel par Tacite, *Hist.*, II, 78.

3. Toutain, l. c., p. 47. On n'a pas rencontré de vestiges de temple à Aïn Tounga, au lieu où ont été trouvés des centaines d'ex-voto, dédiés à Saturne : Berger et Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 208 ; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 79.

4. Un véritable temple, couvert d'un plafond en cèdre, aurait été, selon Pline l'ancien (XVI, 216), élevé à Utique dès la fin du XIIe siècle.

5. Conf. Perrot, III, p. 315.

6. A l'époque romaine, les dépôts dont nous allons parler étaient faits quelquefois en dehors de l'aire, dans le voisinage immédiat : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 411.

7. Voir *infra*, p. 415-6.

laquelle la divinité résidait. Comme en Égypte, la demeure propre du dieu paraît avoir été souvent de petites dimensions une chapelle, un tabernacle, et non pas la vaste et luxueuse maison qu'était le temple grec. En avant, sur l'aire, un ou plusieurs autels. Contre les flancs de l'édifice principal ou ailleurs, des locaux accessoires réservés aux prêtres, des magasins, des chapelles qui pouvaient abriter des dieux, hôtes du maître du sanctuaire⁽¹⁾. Nous avons dit qu'en certains lieux, existait peut-être un bassin ou un étang, dans lequel vivaient des poissons sacrés⁽²⁾. Des citernes fournissaient l'eau nécessaire au culte⁽³⁾.

Cette vague et rapide esquisse, nous la traçons d'après de rares documents, littéraires ou archéologiques, relatifs à des temples d'Orient, et aussi d'après les ruines, plus ou moins nettes, de quelques temples africains, datant de l'époque romaine, mais dédiés à des divinités d'origine punique⁽⁴⁾. Il n'est même pas sûr qu'elle soit bien exacte. Nous n'avons pas la prétention de reconstituer les sanctuaires carthaginois du temps d'Hannibal, en combinant des textes bibliques qui nous

1. Virgile (*Énéide*, I, 441) indique que le temple de Junon, à Carthage, était entouré d'un bois, et Silius Italicus (I, 83) dit la même chose du prétendu temple d'Élissa. Ce ne sont pas là des textes dont on puisse faire état. Cependant il est possible que des arbres se soient dressés dans certaines enceintes sacrées. Les palmiers sont fréquents sur les ex-voto carthaginois (voir p. 309). Tertullien (*Apol.*, 9) et une inscription (Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 84) mentionnent des arbres, un bois sacré dans des sanctuaires africains de Saturne.

2. P. 357. Pour un lac qui se trouvait auprès du temple d'Astarté à Afca, en Phénicie, voir Zosime, I, 58; *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 189-199. On y jetait des offrandes. En Égypte, il y avait, près des sanctuaires, des lacs qui servaient à des cérémonies du culte, les jours où l'on sortait les barques sacrées.

3. Conf. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit*, p. 38, n. 5. Dans l'île de Gadès, deux puits étaient creusés auprès du temple d'Hercule : Strabon, III, 5, 7 ; Pline l'Ancien, II, 219.

4. A Bir bou Rekba : Merlin, l. c., p. 6 et suiv., pl. I. A El Kenissia, près de Sousse : Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kenissia*, p. 1 et suiv., pl. I. A Thuburbo Majus : Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 350 (temple de Saturne). A Dougga : Carton, dans *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 367 et suiv. ; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Temples*, p. 82-85, pl. XXV-XXVII (temple de Saturne). A Thuburnica : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 410-1 (temple de Saturne). A Bulla Regia : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 6 et suiv., pl. I.

font connaître le temple de Jérusalem, construit par un Tyrien au Xe siècle avant notre ère, avec le plan du temple de Saturne, élevé à Thugga sous Septime Sévère et décoré selon les règles de l'art classique.

Des édifices religieux que les auteurs anciens mentionnent à Carthage⁽¹⁾, à Utique⁽²⁾, à Lixus⁽³⁾, dans l'île de Gadès⁽⁴⁾, on ne sait rien, ou presque rien.

A Carthage, le sanctuaire d'Esculape (Eshmoun) était entouré d'une enceinte⁽⁵⁾. Il était assez vaste : il servait à des réunions⁽⁶⁾ ; le toit, probablement en terrasse, qui la couvrait, pouvait porter plusieurs centaines d'hommes et dominait de haut les alentours⁽⁷⁾. D'après la position que ce monument occupait au-dessus de la ville, il est permis de croire qu'il regardait l'Orient, comme le temple de Jérusalem ; mais était-ce en vertu d'une prescription rituelle ? Au temple d'Apollon, la statue du dieu se dressait dans un tabernacle, qui, revêtu de plaques d'or⁽⁸⁾, était évidemment à l'intérieur d'une salle. La statue en bronze de Cronos surmontait une cavité où brûlait un grand feu⁽⁹⁾ ; des officiants et assistants, sans doute assez nombreux, se tenaient devant elle, quand on déposait sur ses mains les victimes qui, de là, roulaient dans la fournaise⁽¹⁰⁾. Elle n'était certainement pas reléguée au fond d'une étroite cellule. Dans le temple de Junon, Hannon fit suspendre les peaux de deux femmes velues que ses compagnons de voyage avaient tuées⁽¹¹⁾. Ces dépouilles, curiosités plutôt qu'offrandes religieuses, et

1. Voir t. II, p. 79.

2. Temple d'Apollon : Pline, XVI, 216.

3. Sanctuaire d'Hercule : Pline, XIX, 63.

4. Temple d'Hercule : voir *supra*, p. 304.

5. Appien, *Lib.*, 130.

6. Tite-Live, XLI, 22 ; XLII, 24.

7. Appien, *l. c.*

8. Appien, *Lib.*, 127. Voir *supra*, p. 328.

9. Voir p. 289.

10. Conf. *infra*, p. 410.

11. Pline, VI, 200. Voir t. 1, p. 507.

d'autres objets analogues devaient être exposés dans quelque annexe du sanctuaire proprement dit.

A Tyr, le temple d'Héraclès (Melqart) contenait deux stèles, que vit Hérodote⁽¹⁾ : l'une d'or, l'autre d'émeraude. Nous doutons fort qu'on ait eu raison de les comparer aux deux fameuses colonnes de bronze, Yakin et Boaz, érigées dans le temple de Jérusalem, devant l'entrée du Sanctuaire⁽²⁾. Il est plus douteux encore qu'elles aient eu quelque ressemblance avec les deux stèles de bronze, hautes de huit coudées, que Strabon⁽³⁾ signale dans le temple de Melqart, près de Gadès, et qui, selon cet auteur, portaient une inscription énumérant les dépenses faites pour la construction du lieu saint. Si cela est vrai, ces stèles n'auraient même pas eu un caractère sacré. Au contraire, à Carthage, c'était le symbole de la déesse, la grenade, que portait une colonne, d'ordre grec, dressée, croyons-nous, dans le temple de Tanit⁽⁴⁾.

Nous ne reviendrons pas sur les statues, les pierres sacrées, les caducées et autres enseignes qui se trouvaient dans les édifices du culte. Des tabernacles en or furent tirés, en 310, des temples de Carthage, pour être envoyés à Tyr⁽⁵⁾ ; ils étaient assurément bien plus petits que celui qui abritait la statue d'Apollon. L'inscription relative aux sanctuaires jumeaux d'Astarté et de Tanit du Libanon⁽⁶⁾ fait mention de sculptures, d'ouvrages en or, peut-être aussi de vases. Il y est question d'une enceinte, mais on ne saurait affirmer qu'elle ait été celle

1. II, 44.

2. Perrot et Chipiez, IV, p. 288, 314 et suiv.

3. III, 5, 5.

4. Voir p. 369. Il n'y en avait probablement qu'une. Si le temple avait contenu deux de ces emblèmes, flanquant soit une entrée, soit une statue, soit une pierre sacrée, il est à croire qu'on les aurait figurés volontiers tous les deux sur les stèles puniques, où les paires d'images sont très fréquentes, où même, pour des raisons de symétrie, on a quelquefois reproduit en double exemplaire le croissant de la lune. Or, sauf deux exceptions, les ex-voto ne nous montrent qu'une seule colonne.

5. Diodore, XX, 14, 3.

6. *Rép. d'ép. sémi.*, I, 17.

du lieu consacré aux déesses⁽¹⁾. Une dédicace punique de Birbou Rekba, postérieure à la destruction de Carthage, concerne un double sanctuaire de Baal et de Tanit Pené Baal; elle indique quatre vaisseaux de métal coulé, deux bassins, deux *zebarim* (coupes ?)⁽²⁾.

Des ex-voto de Carthage⁽³⁾ et de Lilybée⁽⁴⁾ offrent l'image d'une chapelle à fronton triangulaire : demeure divine, qui, sur la stèle de Lilybée, enferme trois pierres sacrées ; qui est précédée d'un autel sur celle de Carthage⁽⁵⁾. C'est un de ces autels à cornes dont nous avons parlé⁽⁶⁾. D'autres avaient une forme égyptienne⁽⁷⁾.

Dans les expéditions militaires, des tentes faisaient office de chapelles. On sacrifiait en avant de ces tabernacles⁽⁸⁾.

VI

Des prêtres⁽⁹⁾, des prêtresses sont mentionnés sur des épitaphes et des ex-voto puniques, tantôt sans autre indica-

1. Conf. t. II, p. 20, n. 1. — Un autre texte épigraphique de Carthage (Rép., I, 183) indiquerait, selon J. Halévy (*Revue sémitique*, XII, 1904, p. 375-9), une enceinte sacrée, des ornements de bandes et des chérubins, placés sur la façade de cette enceinte, la maison qu'elle enfermait. Tout cela est très hypothétique.

2. Rép., II, 942.

3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 28.

4. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

5. On peut supposer que certaines stèles carthaginoises imitent, dans leur décor architectural (deux colonnes portant un entablement et un fronton), des façades de véritables chapelles : voir p. 204 et 211.

6. P. 386.

7. Dans des tombes anciennes de Carthage, autels en miniature, avec deux gorges superposées : *infra*, p. 466, n. 4. — Dans des sépultures plus récentes, petits autels à quatre faces, cannelées ou non, se terminant en haut par un chapiteau ionique : voir p. 201, n. 9. Autre autel, à pied cylindrique cannelé : *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, fig. à la p. 128. Voir encore *C. I. S.*, 272, pl. XLIX du t. I (pied massif à cannelures).

8. Diodore, XX, 65, 1.

9. *Kohen*. Rarement *Kemar* : sur une inscription néo-punique d'Althiburos (Berger, *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 400 et 465) et peut-être sur une inscription de Carthage (*C. I. S.*, 166 : voir *ibid.*, à la p. 247). Le terme *rab*, fréquent dans les inscriptions carthaginoises, ne paraît pas désigner une dignité sacerdotale voir t. II, p. 214,

tion⁽¹⁾, tantôt avec la désignation, précise ou vague, de la divinité qu'ils servaient : prêtres de Baal Shamim⁽²⁾, d'Eshmoun Ashtart⁽³⁾, de la Déesse (*Allat*)⁽⁴⁾ ; prêtresse de Notre-Dame⁽⁵⁾ ; etc.⁽⁶⁾.

Ce clergé était plus ou moins nombreux, selon l'importance des sanctuaires⁽⁷⁾. On constate une hiérarchie. Une inscription de Carthage⁽⁸⁾ fait connaître un prêtre (*kohen*), deux chefs des prêtres (*rab kohenim*), deux dignitaires qualifiés de *shanô* (SN') ce terme⁽⁹⁾ paraît signifier « prêtre en second »⁽¹⁰⁾. Il y avait donc au moins trois degrés dans le sacerdoce⁽¹¹⁾. Les chefs des prêtres, ou grands prêtres, nommés dans ce texte et dans d'autres⁽¹²⁾, les grandes prêtresses⁽¹³⁾ dirigeaient tout le personnel d'un temple; mention expresse est faite d'un chef des prêtres d'*Allat*⁽¹⁴⁾. Mais il n'est pas impossible que le titre *rab kohenim* ait été porté aussi par un chef de tout le clergé carthaginois, une sorte de grand pontife : tel était peut-être un « chef des prêtres », indiqué après les sufètes, premiers magistrats de

1. *C. I. S.*, 246. *Rép.*, II, 501, 502, 509, 553. Voir aussi Appien, *Lib.*, 80 et 81.

2. *C. I. S.*, 379. *Rép.*, I, 249.

3. *C. I. S.*, 245.

4. *Ibid.*, 243.

5. *Rép.*, I, 7.

6. Au n° 360 du *Rép.*, t. I, le nom de la déesse est mutilé. Prêtresse d'une divinité inconnue : *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 260 (conf. *supra*, p. 334).

7. Indication de plusieurs prêtres pour le temple d'un dieu qui paraît avoir été Baal Cafôn : *C. I. S.*, 165 ; pour Déméter et Coré : *Diodore*, XIV, 77, 5. A Bir Bou Rekba, deux prêtres seulement pour le double sanctuaire de Baal et de Tanit Pené Baal : *Rép.*, II, 942.

8. *Rép.*, I, 249.

9. Qui se retrouve sur une autre inscription carthaginoise : *C. I. S.*, 359.

10. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 68-69. Le terme phénicien équivaldrait au grec δευτεροστάτης.

11. Le sacrificateur (*zobeah*) que mentionne une inscription de Gozzo (*C. I. S.*, 132, 1. 6) devait être un prêtre d'un rang élevé. Conf. un ιεροθύτης, indiqué sur une inscription grecque de Malte, avant les deux archontes : *Inscr. Graecae*. XIV, 953. Pour le terme phénicien, voir aussi *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 460, I. 6 (inscription néo-punique d'Althiburos). Des devins faisaient certainement partie du clergé : voir *infra*, p. 423. Saint Augustin (*Lettres*, XVII, 2) nous révèle un terme phénicien, employé encore à l'époque romaine pour désigner certains prêtres : « in sacerdotibus Eucaddires et in numinibus Abaddires ».

12. *Rép.*, I, 183 ; II, 538, 553 (Carthage). Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 6 (Cagliari).

13. *Rép.*, II, 540 : *rab kohenot*.

14. *C. I. S.*, 244.

l'État, sur la dédicace des sanctuaires d'Astarté et de Tanit du Libanon⁽¹⁾. Sur une épitaphe, une femme de haute condition est qualifiée de « chef des prêtres » (non des prêtresses)⁽²⁾ : on peut supposer qu'elle commandait soit à un clergé des deux sexes, attaché à un temple, soit à l'ensemble du clergé de Carthage.

En Phénicie, à Sidon, à Tyr, des rois, des reines, des personnages du rang le plus élevé exerçaient des sacerdoces⁽³⁾. A Carthage aussi, des gens appartenant à l'aristocratie étaient investis de dignités religieuses : au VI^e siècle, le fils du célèbre général Malchus⁽⁴⁾ ; à l'époque des guerres contre Rome, des sufètes⁽⁵⁾ (il s'agit sans doute de juges inamovibles), des parents de sufètes⁽⁶⁾. Quelques inscriptions attestent que ces dignités s'accumulaient dans certaines familles : un prêtre de Baal Shamim descendait de deux prêtres en second et de deux grands prêtres⁽⁷⁾ ; un grand prêtre était fils d'un grand prêtre⁽⁸⁾ ; une prêtresse était femme d'un grand prêtre, fils d'un grand prêtre⁽⁹⁾. On peut même croire que des sacerdoces se transmettaient de père en fils⁽¹⁰⁾, par droit d'hérédité : Justin dit qu'il en était ainsi de la prêtrise (probablement de la grande prêtrise) de Junon⁽¹¹⁾. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur le

1. *Rép.*, I, 17, 1. 8. Vu l'étendue de la lacune, il se peut que deux grands prêtres aient été mentionnés : Clermont-Ganneau, *Rec.*, III, p. 17.

2. *Rép.*, II, 786. M. Vassel (*Études puniques*, VIII, p. 15 ; extrait de la *Rev. tunisienne*, 1918) fait observer que, dans l'épitaphe *Rép.*, II, 538, le titre *rab kohanim* s'applique vraisemblablement à une femme, car le nom Muttunbaal est bien plus fréquent pour les femmes que pour les hommes.

3. *C. I. S.*, 3, 1. 15. *Rép.*, III, 1202. Josèphe, *Contre Apion*, I, 18, § 123. Justin, XVIII, 4, 5 et 15.

4. Justin, XVIII, 7, 9.

5. *Rép.*, II, 553.

6. *Ibid.*, II, 786.

7. *Ibid.*, I, 249.

8. *Ibid.*, I, 17, 1. 8. Il est possible qu'un autre grand prêtre, fils également d'un grand prêtre, soit mentionné après celui-là (conf. *supra*, n. 1).

9. *Rép.*, II, 553.

10. Les filles n'étant pas exclues : ce qui pourrait expliquer pourquoi une femme devient « chef des prêtres ».

11. Justin, XVIII, 5, 1-2 : « ... Cyprus insula..., ubi sacerdos Iunonis [c'est ainsi qu'il faut lire, et non Iovis : voir p. 255, n. 11] cum coniuge et liberis... comitem se Elissae... offert, pattus sibi posterisque perpetuum honorem sacerdotii ». Cette famille était donc, selon Justin,

recrutement des prêtres. Il semble bien que leur ministère ait été viager⁽¹⁾.

Le clergé punique était donc fortement organisé, et ses membres, par leur naissance, par la longue durée de leur service auprès des dieux, jouissaient d'un grand prestige. Cependant il ne formait pas une caste, désireuse et capable de dominer l'État. La République gardait la surveillance du culte : les décevirs des choses sacrées, que mentionnent des inscriptions⁽²⁾, étaient des magistrats chargés de ce soin ; de même, sauf erreur, ceux auxquels d'autres textes épigraphiques donnent le titre obscur de *maqam ilim*⁽³⁾. Les sufètes, les généraux devaient être assistés de prêtres pour sacrifier aux divinités, mais ils présidaient ces cérémonies⁽⁴⁾. A notre connaissance, le clergé n'avait pas d'attributions judiciaires ; il ne surveillait pas les mœurs⁽⁵⁾. On ne voit pas non plus qu'il ait pris part à l'instruction de la jeunesse, qu'il ait aspiré à la direction des consciences. Il ne restait pas étranger à la vie privée et publique des autres Carthaginois : ni les prêtres, ni les prêtresses n'étaient astreints au célibat⁽⁶⁾ ; les mêmes hommes pouvaient être à la

originaire de Chypre. A Paphos, dans la même île, le sacerdoce d'Astarté-Aphrodite était héréditaire : Tacite, *Hist.*, II, 3.

1. Si, comme le dit Justin, le sacerdoce de Junon était héréditaire, il ne pouvait pas être conféré pour un temps limité. La manière dont les épitaphes mentionnent les sacerdoces des défunts, le couvercle de sarcophage représentant une femme dans son costume de prêtresse (p. 400) paraissent attester que ces prêtrises n'étaient pas, dans la vie des Carthaginois, des épisodes passagers.

2. Voir t. II, p. 217, n. 2. Fonction analogue sur une inscription néo-punique d'Althiburos : Berger, *Jour. asiat.*, 1887, I, p. 461, 464.

3. MQM 'LM. Voir t. II, p. 201, n. 3. Ce titre, suivi de MTRH 'STRNY (comme sur quelques inscriptions carthaginoises), se retrouve sur une inscription phénicienne de Rhodes : Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 10, n. 1. MQM peut se rattacher à une racine signifiant « ériger ». Selon une autre interprétation, peu vraisemblable, il faudrait comprendre maqom ilim, « loco divino », et ce serait un titre appartenant à des gens de très haute naissance : G. Hoffmann, *Ueber einige phönikische Inschriften*, p. 18.

4. Hérodote, VII, 167. Diodore, XI, 21, 4, et 22, 1 ; XIII, 86, 3. Polybe, III, 11, 5-6. Cornélius Népos, *Hannibal*, II, 3.

5. *Le praefectus morum* que mentionne Cornélius Népos (*Amilcar*, III, 2) semble avoir été un magistrat ou un fonctionnaire : voir t. II, p. 201.

6. Pour les prêtresses, voir *Rép.*, II, 501, 502, 553 ; C. r. Acad. Inscr., 1909, p. 260.

fois prêtres et juges⁽¹⁾. Mais le ministère sacerdotal n'avait pas d'autre objet que la célébration du culte.

L'existence d'un clergé nombreux prouve que ce culte était compliqué. Peut-être y avait-il, dans certains temples, des offices quotidiens⁽²⁾. Les sacrifices offerts par les fidèles exigeaient naturellement le concours des prêtres. Ceux-ci recevaient, nous le verrons⁽³⁾, une rétribution pécuniaire et, en général, une part des victimes.

Ils avaient un costume spécial, du moins dans les cérémonies. Le fils de Malchus portait un vêtement de pourpre et des bandelettes⁽⁴⁾ ; le clergé de Melqart à Gadès, des bonnets et des robes de lin ; ces robes, non serrées par une ceinture, étaient ornées d'une large bande⁽⁵⁾. Nous connaissons plusieurs frontaux en métal, datant de l'époque romaine, mais couverts de divinités et de symboles puniques⁽⁶⁾. Il est probable que des insignes semblables étaient depuis longtemps en usage. Quelques Carthaginois sont représentés avec une sorte d'épitoge, mince et longue bande d'étoffe, jetée ou fixée sur l'épaule gauche⁽⁷⁾. On a supposé que c'était aussi un insigne sacerdotal. Rappelons enfin le fameux sarcophage de la prêtresse⁽⁸⁾, dont la tête est coiffée de la dépouille d'un oiseau, et le bas du corps enveloppé de deux grandes ailes. Dans des actes solennels de

Des prêtres et grands prêtres sont indiqués dans des généalogies. Silius Italiens (III, 28) dit cependant que les prêtres de Melqart à Gadès s'imposaient la loi de continence.

1. *Rép.*, II, 553.

2. Il y en avait dans un temple de Melqart, en Chypre : *Rép.*, III, 1211, l. 11.

3. P. 412-3.

4. Justin, XVIII. 7, 9 : « ornatus purpura et infulis sacerdotii ».

5. Silius Italicus, III, 23-27. Hérodien (V, 5, 10) parle des chaussures de lin que portent les prophètes de Phénicie, et de leur longue tunique, décorée, au milieu, d'une bande de pourpre.

6. P. 258.

7. Coffret funéraire : Berger, M. Lavig., I, p. 72, pl. X, fig. 1. Sarcophages Boulanger, *ibid.*, Suppl., I, p. 10, pl. 11, fig. 1 et 3. Stèles : *supra*, p. 211, n. 2. Statuettes en terre cuite : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 321 ; le même, *Sainte-Monique*, 3^o mois, p. 13, fig. 21 ; M. Lavig., Suppl., I, pl. V, fig. 9 (femme); pl. VI, fig. 1 (femme).

8. *Supra*, p. 208.

son ministère, elle avait dû réellement porter ce costume, emprunté à la déesse qu'elle servait. Le motif des ailes croisées se retrouve sur des terres cuites, qui sont vraisemblablement aussi des images de prêtresses⁽¹⁾.

Outre le clergé, un personnel inférieur, parfois nombreux, était attaché aux temples⁽²⁾. Sur des stèles carthaginoises, apparaissent des serviteurs⁽³⁾ d'Ashtart⁽⁴⁾, de Cid Melqart⁽⁵⁾; d'autres, attachés aux sanctuaires de Milk Ashtart⁽⁶⁾, d'Eshmoun⁽⁷⁾, d'Ars-houf⁽⁸⁾, d'Hatar Miskar⁽⁹⁾, de Cid Tanit Méarat⁽¹⁰⁾. Une inscription mentionne le peuple du temple de Melgart⁽¹¹⁾; une autre, le peuple des gens d'Ashtart⁽¹²⁾. Tout ce monde vivait autour des temples et en vivait, remplissant d'humbles offices. Des bouchers⁽¹³⁾ devaient participer aux sacrifices; un allumeur⁽¹⁴⁾, veiller aux lampadaires; mais on ne voit pas très bien quelles étaient les occupations des barbiers sacrés⁽¹⁵⁾. Des scribes

1. Héron de Villefosse, *Monuments Piot*, XII, 1905, p. 98-99 et fig. 8. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 23, pl. IV, fig. 3. Voir encore *M. Lavig.*, I, p. 114, pl. XVII, fig. 3.

2. Conf. une inscription de Citium, en Chypre, où ce personnel est énuméré *C. I. S.*, 86; Lagrange, *Études*, p. 478-480.

3. Ces serviteurs indiquent leur père, et d'ordinaire aussi d'autres ascendants c'étaient probablement des hommes de condition libre (conf. supra, p. 173. n. 9).

4. *C. I. S.*, 255.

5. *Ibid.*, 256.

6. *Ibid.*, 250, 2785.

7. *Ibid.*, 252.

8. *Ibid.*, 251.

9. *Ibid.*, 253, 254.

10. *Ibid.*, 247-9.

11. *Ibid.*, 264.

12. *Ibid.*, 263 (une femme en fait partie). — Diodore nous apprend que, quand le culte de Déméter et de Coré fut introduit à Carthage, on prit soin d'attacher des Grecs au service de ces déesses: voir p. 346.

13. *C. I. S.*, 237-9, 363 (?), 376; Berger, *Rev. del'hist. des religions*, 1912, I, p. 15 *tabbah*.

14. *C. I. S.*, 352. M. Dussaud (*Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 339-340) voudrait reconnaître sur des inscriptions puniques la mention de porteurs de lanternes, qui auraient pris part à des fêtes religieuses.

15. *C. I. S.*, 257-9, 588: *gallab ilim*. Il y en avait aussi à Citium: *ibid.*, 86, A, I. 12. Nous ne savons pas si les prêtres de Carthage portaient les cheveux ras, comme les prêtres du temple de Melqart voisin de Gadès (Silius Italicus, III, 28). Il est douteux que l'intervention de barbiers sacrés ait été nécessaire quand des gens se rasaient la tête en signe de deuil, ou bien se tailladaient la peau, soit pour la même raison, soit dans des crises d'exaltation (pour ces usages chez les Phéniciens, voir Lucien, *De dea Syria*, 6; I Rois, XVIII, 28).

ont pu exercer leur métier dans des sanctuaires⁽¹⁾. Il y avait évidemment aussi des chantres et des musiciens⁽²⁾. Des femmes tenaient différents emplois⁽³⁾ : une servante sacrée est indiquée, sans plus de précision, sur un ex-voto⁽⁴⁾.

Dans des contrées de l'Orient, en Asie Mineure, en Arménie, en Babylonie, en Palestine, en Phénicie, en Chypre⁽⁵⁾, des femmes se prostituaient aux abords de certains temples, où l'on adorait la déesse de la fécondité⁽⁶⁾. Sur l'origine de cette coutume, plusieurs hypothèses ont été émises ; la plus spécieuse est peut-être celle qui y reconnaît un rite magique, destiné à fortifier la puissance génératrice de la déesse par l'accomplissement, en sa présence, de l'acte initial de la génération⁽⁷⁾. Du reste, les usages n'étaient pas partout les mêmes : des raisons diverses avaient pu modifier, atténuer ou, au contraire, aggraver les pratiques primitives. Dans des sanctuaires, les prostitutions avaient lieu au cours d'une fête solennelle ; dans d'autres, en tout temps. Ici, c'était une obligation imposée aux femmes soit une seule fois, soit à plusieurs reprises, soit pendant un temps plus ou moins long, une nécessité que les vierges avaient à

1. Le terme *sofir*, « scribe », « secrétaire », se trouve sur plusieurs inscriptions de Carthage (voir t. II, p. 201, n. 4) et sur une inscription de Tharros (*C. I. S.*, 154). Des chefs des scribes sont mentionnés à Carthage (*Rép.*, II, 891) et à Constantine (Chabot, *Journ. asiat.*, 1617, II, p. 54). Le personnel du temple de Citium comprenait des scribes, avec un chef (*C. I. S.*, 86, A, 1. 14) ; mais, dans les textes que nous venons de citer, il ne s'agit peut-être pas d'emplois religieux.

2. Les cymbales intervenaient dans des cérémonies du culte. On connaît deux de ces instruments qui portent une inscription : voir *supra*, p. 75, n. 12.

3. Conf. l'inscription de Citium : *C. I. S.*, 86, B, 1. 6.

4. *C. I. S.*, 378.

5. Voir, entre autres, J.-G. Frayer, *Adonis, Attis, Osiris*, 3e édit., I, p. 36-39. Il suffira de mentionner ici les textes relatifs à la Phénicie : Lucien, *De dea Syria*, 6 ; Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 55, et *Laud. Constantini*, 8 (à Byblos et, près de là, à Afca) ; Athanase. *Orat. contra gentes*, 26 ; et les textes relatifs à Chypre *Hérodote*, I, 199 ; Justin, XVIII, 5, 4 ; Athénée, XII, 11, p. 516, a ; Lactance, *Inst. div.*, I, 17.

6. Notons qu'au contraire, les femmes n'étaient point admises dans le temple de Melqart de l'île de Gadès : Silius, III, 22.

7. Ce qui n'explique pas pourquoi les femmes devaient se livrer au premier venu. En outre, il eût fallu qu'on eût bien oublié la signification primitive du rite pour admettre la substitution de mignons aux femmes.

subir avant leur mariage ; là, un métier, librement exercé, qui assurait à des courtisanes des moyens d'existence, qui leur permettait d'amasser une dot.

Nous n'avons pas la preuve que ces prostitutions aient été transportées de Phénicie ou de Chypre à Carthage⁽¹⁾. Des auteurs anciens nous apprennent que, dans deux temples de l'Occident, sur le mont Éryx et à Sicca (le Kef), des femmes se livraient aux visiteurs⁽²⁾ ; si les Africaines, après avoir ainsi constitué leur dot, devenaient, assure-t-on, des matrones fort honnêtes, elles n'en avaient pas moins mené, pendant leur séjour à Sicca, une vie de filles publiques. Il n'est pas certain que ces pratiques aient été d'origine phénicienne : la Vénus de l'Éryx n'était pas une divinité des Phéniciens⁽³⁾, et l'on affirmait, à tort ou à raison, que la Vénus de Sicca était identique à celle de l'Éryx⁽⁴⁾. En ces deux lieux, comme aussi à Locres, dans l'Italie méridionale⁽⁵⁾ ; l'usage des prostitutions rituelles a pu venir d'ailleurs⁽⁶⁾ ; dans le pays même des Phéniciens, il est possible qu'il ait été importé de l'Asie mineure⁽⁷⁾.

En Phénicie⁽⁸⁾, en Palestine⁽⁹⁾, probablement aussi dans

1. Dans ce passage de saint Augustin (*Civ. Dei*, IV, 10) : « [Venus], cui etiam Phoenices donum dabant de prostitutione filiarum, antequam cas iungerent viris », il s'agit peut-être des Phéniciens de Phénicie.

2. Pour Éryx, voir Diodore, IV, 83, 6 ; Strabon, VI, 2, 6 ; pour Sicca, Valère-Maxime, II, 6, 15.

3. Conf. p. 257, 348.

4. Solin, XXVII, 8 ; conf. *supra*, p. 237, n. 5. Il est vrai que Valère-Maxime (*l. c.*) qualifie les prostituées de Sicca de *Panicae feminae*. Ce qui s'explique peut-être par le fait que Sicca était en territoire punique.

5. Justin, XXI, 3, 2 ; Athénée, XII, 11, p. 516, a.

6. A Corinthe, où il existait aussi (Strabon, VIII, 6, 20), il pouvait être d'origine phénicienne, mais je n'oserais l'affirmer. Il n'est pas du tout nécessaire d'attribuer à des influences phéniciennes la coutume qu'ont encore des femmes indigènes, surtout celles de la tribu des Ouled Naïl, de se procurer une dot par la prostitution. Cette pratique n'a aucun caractère rituel, et l'on n'a pas prouvé qu'elle en ait eu un autrefois. Si les Ouled Naïl ne la trouvent pas blâmable, c'est peut-être simplement parce qu'ils en tirent profit.

7. Voir Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2^e édit., I, 2^e partie, p. 371, 605, 650.

8. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 55, et *Laud. Constantini*, 8.

9. *Deutéronome*, XXIII, 18. I Rois, XXIII, 7.

l'île de Chypre⁽¹⁾, c'étaient parfois des hommes, non des femmes, qui offraient leurs services. Rien ne nous oblige à croire que de semblables personnages aient vécu autour des temples puniques.

VII

Sauf les sacrifices, sur lesquels nous avons des indications précises, les cérémonies, ordinaires et extraordinaires, du culte nous sont inconnues. Nous ne savons rien sur les fêtes religieuses qui devaient se célébrer à des dates fixes⁽²⁾, comme celles d'Adonis à Byblos⁽³⁾ et de Melqart à Tyr⁽⁴⁾. Un misérable fragment d'une inscription carthaginoise⁽⁵⁾ semble avoir appartenu au rituel d'une solennité, qui durait au moins cinq jours et qui avait lieu au printemps, car on y offrait des prémices. Le quatrième jour, on consacrait dans un temple un rameau d'arbre fruitier, un pain d'une substance parfumée (?) ; pour ce

1. *C. I. S.*, 86, B, 1. 15.

2. Dans un récit dénué de valeur historique, Tite-Live (XXVI, 17, 12) raconte qu'un général carthaginois pria un général romain de remettre au lendemain une entrevue projetée, afin qu'elle ne tombât pas en un jour où la religion interdisait aux Carthaginois de s'occuper d'aucune affaire sérieuse. Est-ce une allusion à un sabbat punique ? à une fête annuelle ? Nous l'ignorons. — Salluste (*Jugurtha*, LXVI, 2) parle d'une grande fête joyeuse, qui avait lieu en hiver (*ibid.*, LXVIII, 2) et qui, à la fin du IIe siècle avant J.-C., se célébrait dans toute l'Afrique du Nord. Mais il ne dit pas qu'elle ait été d'origine carthaginoise. — Des inscriptions néo-puniques de l'époque romaine, trouvées dans la Tunisie centrale et non loin de Souk Arrhas, indiquent que des vœux furent acquittés, que des stèles furent érigées « au jour heureux et béni » (*Rép. d'ép. sémi.*, I, 303-6 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 45 ; Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 128-131). S'agit-il d'une fête périodique (Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 106 ; Dussaud, *l. c.*) ? ou bien du jour où le dieu avait exaucé le vœu, comme une stèle de Constantine permettrait de le croire *Rép.*, I, 331 ; Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 448 (« ... parce que Baal Hammon a entendu sa voix, l'a béni au jour heureux, au jour béni » ; conf. Isaïe, XLIX, 8) ? A la seconde hypothèse, on peut objecter qu'en général, il n'eût pas été facile aux fidèles de se libérer aussi promptement de leur dette.

3. On a vu (p. 324) que rien ne prouve la célébration de ces fêtes chez les Phéniciens occidentaux.

4. Conf. *supra*, p. 312. Pour les sacrifices annuels offerts par les Carthaginois à « Hercule » et à « Cronos », voir p. 407-8.

5. *C. I. S.*, 166. Du IIIe siècle environ.

même jour, les débris du texte mentionnent une figue blanche et de l'encens fin (?); pour le cinquième jour, du miel et deux cents enfants (?) : si l'interprétation est exacte, ceux-ci figureraient peut-être dans une procession.

Nous n'avons pas à rechercher ici la signification primitive des rites sacrificiels introduits par les Phéniciens en Afrique. Il suffira de constater que les Carthaginois sacrifiaient soit pour obtenir la faveur des dieux⁽¹⁾, et aussi, au début d'une entreprise, pour connaître leurs dispositions par des présages tirés des victimes⁽²⁾ ; soit pour apaiser leur colère et expier des fautes commises⁽³⁾ ; soit pour les remercier de leurs bienfaits⁽⁴⁾. L'alliance des hommes et de la divinité se fortifiait ou se rétablissait par l'intermédiaire des victimes, offertes en don ou en rançon ; celles-ci étaient tantôt entièrement brûlées, tantôt rendues en partie aux fidèles, qui communiaient avec le dieu en consommant leur chair.

Les Carthaginois immolaient des victimes humaines. Cette pratique a été justement flétrie. Il ne faut cependant pas oublier que les sacrifices humains furent en usage chez la plupart des peuples de l'antiquité : on en faisait encore dans le Péloponnèse après notre ère ; Rome n'y renonça définitivement qu'au début du Ier siècle avant J.-C. ; en Gaule, ils étaient fréquents à l'époque de Jules César et le gouvernement impérial eut à prendre des mesures énergiques pour les faire cesser. Ce qui devait surtout indigner les étrangers, c'était la solennité de ces sacrifices à Carthage, l'âge, la condition, parfois le nombre des victimes, le contraste entre des rites barbares et une brillante civilisation. On prétend que le roi de Perse Darius ordonna aux Carthaginois de s'abstenir d'une coutume

1. Hérodote, VII, 167. Polybe, III, 11, 5 ; Cornélius Népos, *Hannibal*, II, 3. Polybe, XV, 19, 7. Tite-Live, XXXIII, 48, 4.

2. Hérodote, *l. c.* Polybe, III, 11, 6.

3. Diodore, XIII, 86, 3 ; XV, 24, 3 ; XX, 14 ; XXIII, 13.

4. Diodore, XX, 65, 1. Polybe, I, 36, 1.

qui les déshonorait⁽¹⁾ ; qu'après les avoir vaincus à Himère, Gélon, tyran de Syracuse, exigea l'insertion, dans le traité de paix, d'une clause leur interdisant de faire périr ainsi leurs enfants⁽²⁾ ; défense qui aurait été renouvelée plus tard⁽³⁾. Les sacrifices humains paraissent être devenus moins fréquents aux derniers siècles de Carthage : il n'en est pas question parmi les cruautés que la haine romaine a reprochées au grand Hannibal ; nous n'en trouvons aucune trace dans les inscriptions religieuses qui nous sont parvenues. Ils continuèrent pourtant jusqu'à la destruction de la cité africaine⁽⁴⁾, quoique la métropole, Tyr, y eût renoncé depuis longtemps⁽⁵⁾. On en fit dans d'autres lieux de l'Afrique septentrionale⁽⁶⁾, mais ce n'était sans doute pas toujours un rite d'origine phénicienne⁽⁷⁾. Même sous la domination romaine, des prêtres immolaient encore publiquement des enfants à Saturne et, si Tertullien a été bien informé⁽⁸⁾, les exécutions ordonnées par un proconsul⁽⁹⁾ ne mirent pas fin à ces crimes sacrés, qui furent depuis lors perpétrés en secret⁽¹⁰⁾.

1. Justin, XIX, 1, 10.

2. Voir t. I, p. 438, n. 7.

3. Porphyre (*De abstinentia*, II, 56) dit qu'Iphicratès mit fin aux sacrifices humains célébrés par les Carthaginois. S'agit-il du général athénien Iphicrate, contemporain de Denys l'Ancien ? Mais nous n'avons aucune raison de croire qu'il ait été en rapports avec Carthage.

4. Denys d'Halicarnasse, I, 38. Quinte-Curce, IV, 3, 23.

5. Quinte-Curce, *l. c.* En Syrie, la coutume des sacrifices humains persista longtemps après J.-C. : voir Clermont-Ganneau, *Rev. archéol.*, 1897, I, p. 295-7.

6. Minucius Félix. XXX, 3 : « [Saturno] in nonnullis Africae partibus a parentibus infantes immolabantur »

7. Au VI^e siècle de notre ère, des indigènes offraient des victimes humaines à un dieu appelé Mastiman : Corippus, *Johannide*, VIII, 307-9.

8. Apol., 9.

9. Dont le nom est probablement altéré dans les manuscrits de Tertullien. L'affaire paraît s'être passée à une époque assez voisine de cet écrivain, au II^e siècle. Il se réfère au témoignage des soldats qui avaient exécuté les ordres du proconsul. On sait qu'il était né à Carthage, d'un centurion. Pour les diverses explications qui ont été données de ce texte, très discuté, voir Toutain, *Cultes*, 1^{re} partie, III, p. 78-80.

10. Saint Augustin (*Civ. Dei*, VII, 26) dit que les Romains n'admirent pas les sacrifices d'enfants offerts à Saturne par les Carthaginois : « quod ei Poeni suos filios sacrificati sunt, non recepere Romani ».

A l'époque punique, les victimes de certains sacrifices extraordinaires étaient des étrangers, des ennemis. On lit dans Diodore de Sicile⁽¹⁾ qu'après un succès remporté sur Agathocle, les Carthaginois remercièrent les dieux en leur offrant les plus beaux parmi les prisonniers. Ces malheureux furent livrés aux flammes : holocauste qui représentait peut-être la part de butin due par les vainqueurs à leurs bienfaiteurs. Un sacrifice de prisonniers est mentionné dans une autre circonstance, mais le motif, semble-t-il, n'était pas le même. Quand, en 409, le Magonide Hannibal s'empara d'Himère, il fit égorger 3 000 ennemis⁽²⁾, au lieu où son aïeul Amilcar avait péri en 480⁽³⁾. C'était, non seulement un acte de vengeance, mais probablement aussi une offrande grandiose, soit à Amilcar lui-même, dont l'âme, après la destruction tragique de son corps⁽⁴⁾, aurait eu besoin d'une telle satisfaction pour jouir enfin de l'éternel repos, soit à une divinité, maîtresse du sort de cette âme infortunée⁽⁵⁾.

Tous les ans, les Carthaginois sacrifiaient une victime humaine à Hercule. Nous avons supposé⁽⁶⁾ qu'elle représentait le dieu lui-même et qu'elle était brûlée ; mais, comme tout détail manque sur la cérémonie, l'hypothèse est assurément fragile.

1. XX, 65, 1. Voir t. III, p. 57.

2. C'étaient des hommes faits ; les femmes et les enfants furent réduits en esclavage.

3. Diodore, XIII, 62, 4. Voir t. III, p. 4.

4. Différents récits coururent sur cette mort (Hérodote, VII, 167 ; Diodore, XI, 22, 1 ; conf. t. I, p. 436). Mais ce qui est certain, c'est que le corps d'Amilcar ne reçut pas les honneurs de la sépulture (Hérodote, VII, 166).

5. On a voulu reconnaître une cérémonie religieuse dans la mise à mort de quelques Romains, faits prisonniers au cours d'un combat naval. Les Carthaginois les firent écraser par des carènes de navires, qu'ils remettaient à flot, ou qu'ils tiraient sur le rivage (les textes ne donnent pas une indication nette) : voir Varron, *apud* Nonius Marcellus, s. v. *Palangae* (p. 240, édit. Lindsay) ; Valère-Maxime, IX, 2, ext., 1. C'était, dit Varron, afin de terrifier leurs ennemis. M. Gaidoz (*Rev. archéol.*, 1886, II, p. 192-3), qui allègue à ce propos les Scandinaves et des indigènes de l'Océan Pacifique, reconnaît là un rite propitiatoire, en usage quand on lançait un navire de guerre, ou quand on devait entreprendre une expédition importante. M. E. Mader (*Die Menschenopfer der alten Hebräer*, Fribourg en Brisgau, 1909, p. 82), adoptant cette opinion, croit que c'était un sacrifice à un dieu marin, maître des tempêtes.

6. P. 312.

A un autre dieu, Cronos-Saturne, — nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de l'identifier avec Hercule⁽¹⁾, — on sacrifiait annuellement⁽²⁾ des enfants mâles⁽³⁾, nés de citoyens⁽⁴⁾ et pris parmi les meilleures familles⁽⁵⁾. Les victimes étaient peut-être seulement au nombre de deux⁽⁶⁾. Silius Italicus⁽⁷⁾ dit qu'on les tirait au sort ; il se peut cependant que des offres, faites par des parents fanatiques⁽⁸⁾, aient parfois dispensé de recourir à ce procédé. Mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de sacrifices officiels, célébrés au nom et dans l'intérêt de tous⁽⁹⁾. Nous ne voyons pas que des particuliers, des corporations ou d'autres groupes d'hommes en aient fait, pour obtenir des faveurs spéciales. Ces sacrifices, qui avaient été un devoir de piété individuelle chez les Cananéens, étaient devenus à Carthage une institution d'État : si la République assumait toute la responsabilité morale du meurtre rituel, elle en limitait l'application.

Quel effet en attendait-on ? C'est ce que les textes n'in-

1. Voir *supra*, p.291-2.

2. Silius Italicus, IV, 768. Dracontius, V, 148. Voir aussi Porphyre, *De abstinentia*, II, 27 (à date fixe). Eusèbe (*Laud. Constantini*, 13) mentionne les sacrifices annuels d'enfants, offerts par les Phéniciens à Cronos.

3. Pseudo-Platon, *Minos*, 5. Ennius, *Annales*, 2e édit, de Vahlen, 221. Saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 26. Etc.

4. *Minos*, l. c. Ennius, l. c. Plutarque, *De sera numinis vindicta*, 6 (*Moralia*, Didot, I, p. 667). Porphyre, l. c. Augustin, l. c. Les textes relatifs aux Carthaginois n'indiquent pas que ce fussent des fils uniques (ce qu'Eusèbe, l. c., dit à propos des Phéniciens), ou des premiers-nés.

5. Diodore, XX, 14, 4. Dracontius, V, 149.

6. Ce chiffre est indiqué, — on ignore d'après quelle source, — par un Africain de l'époque vandale, Dracontius (V, 148-9). Il est difficilement conciliable avec une assertion de Diodore (XX, 14, 5). L'auteur grec dit qu'en 310, lors de sacrifices exceptionnels, 300 victimes furent offertes par des parents qu'on accusait d'avoir substitué précédemment à leurs propres fils des enfants achetés. Si la cérémonie ordinaire annuelle ne réclamait vraiment que deux victimes, il faut supposer que, dans les années précédentes, des sacrifices extraordinaires en avaient exigé un nombre élevé. Mais ces sacrifices n'étaient décidés que dans des crises d'exaltation religieuse, au cours desquelles peu de gens pensaient sans doute à ruser avec la divinité.

7. IV, 768.

8. Tertullien, *Apol.*, 9.

9. Porphyre (*De abstinentia*, II, 27) dit qu'à Carthage, τὸ Κρόνω χοινή πάντες ἀνθρωποθυτοῦσι.

diquent pas. Était-ce un tribut annuel, exigé par le dieu, une part, — la plus précieuse, — qui lui revenait sur les biens qu'il daignait accorder aux hommes ? Une sorte d'oblation de prémices ? on n'aurait choisi que des enfants nés depuis la cérémonie de l'année précédente⁽¹⁾. Un rachat ? les innocentes victimes auraient été chargées de toutes les fautes du peuple et les auraient abolies par leur mort. Les sacrifices extraordinaires dont nous allons parler étaient des rites d'expiation et de substitution : il est permis de supposer qu'il en était de même de ceux qui se faisaient à date fixe.

Avec le temps, les sentiments naturels se révoltèrent contre les exigences de la religion. Diodore raconte⁽²⁾ que des familles de l'aristocratie achetaient et élevaient secrètement des enfants, pour les présenter à la place des leurs.

On offrait aussi des enfants à Saturne, quand survenait quelque calamité, peste, grande sécheresse, désastre militaire, etc.⁽³⁾, afin d'apaiser le dieu, dont la colère avait des effets si terribles⁽⁴⁾. Ces cérémonies exceptionnelles étaient célébrées, comme les autres, au nom de l'État. Le nombre des victimes variait. A la fin du Ve siècle, lors d'une peste qui s'abattit sur une armée assiégeant Agrigente, le général Himilcon ne sacrifia qu'un enfant⁽⁵⁾. En 310, quand Agathocle vint camper

1. « Infantes » : Tertullien, *Apol.*, 9 ; Minucius Félix, XXX, 3.

2. XX, 14, 4.

3. Justin, XVIII, 6, 12, et les textes mentionnés ci-après. Les Carthaginois ne faisaient que suivre l'exemple des Phéniciens : Quinte-Curce, IV, 3, 23 ; Philon de Byblos, II, 24, IV et V (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 569, 570-1) ; Porphyre, *De abstinentia*, II, 56.

4. C'était une rançon qu'on lui payait. Philon (IV et V, p. 570-1) le dit expressément à propos des sacrifices d'enfants qu'on avait célébrés autrefois en Phénicie, dans des circonstances semblables : ἀντί τῆς πάντων φθοράς ... λύτρον τοῖς τιμωροῖς δαίμοσι. Clitarque (dans *Scholia Graeca in Platonem* : Platon, coll. Didot, III, p. 321) donnait une indication différente : les Phéniciens et surtout les Carthaginois auraient fait vœu d'offrir de tels sacrifices à Cronos pour obtenir la réussite d'entreprises très importantes.

5. Diodore, XIII, 86, 3. A propos de ces sacrifices extraordinaires, Clitarque (*l. c.*) ne parle que d'une seule victime, qui aurait été volontaire. Conf., pour les Phéniciens, Quinte Curce, IV, 3, 23 ; Porphyre, *De abst.*, II, 56.

près de leurs murs, les Carthaginois en sacrifièrent cinq cents il fallait obtenir le pardon de Cronos, irrité, croyait-on, des substitutions frauduleuses que les nobles avaient à se reprocher et qu'une enquête révéla. Deux cents enfants furent d'abord choisis dans les premières familles. Puis d'autres furent livrés volontairement par leurs parents, qu'on accusait d'avoir éludé la loi, et leur nombre s'éleva à trois cents⁽¹⁾. Aucun texte ne mentionne expressément de semblables sacrifices à l'époque des guerres puniques⁽²⁾.

Les victimes que le Baal réclamait étaient, nous l'avons dit, placées sur les mains inclinées de sa statue de bronze et glissaient dans une fournaise⁽³⁾. Elles n'étaient donc pas égorgées avant d'être dévorées par le feu⁽⁴⁾. On prétend que les parents assistaient à cette horrible scène ; par des caresses, ils empêchaient leurs enfants de pousser des gémissements, qui n'eussent pas été agréables au dieu⁽⁵⁾.

Quelques inscriptions se rapportent à des sacrifices non officiels, en usage dans les sanctuaires puniques. Ce sont des tarifs, édictés par des magistrats préposés à l'administration du culte⁽⁶⁾. La plus célèbre de ces inscriptions⁽⁷⁾ a été trouvée à Marseille, où des circonstances inconnues l'ont portée, peut-être dès l'antiquité, mais elle est originaire de Carthage⁽⁸⁾. Elle fut

1. Diodore, XX, 14, 4-5. Pour ce texte, conf. t. II, p. 219.

2. Diodore (XXIII, 13) dit que, lors de l'invasion de Régulus, les Carthaginois firent une enquête, afin de rétablir des sacrifices tombés en désuétude depuis longtemps. S'agit-il des sacrifices extraordinaires d'enfants ?

3. P. 289. Peut-être les bras étaient-ils mobiles : un ressort les aurait abaissés quand les mains étaient chargées de la victime.

4. Justin (XVIII, 6, 12) et Porphyre (l. c., II, 27) parlent cependant de sang répandu ; voir aussi Dracontius, V, 150. Pour le sacrifice offert devant Agrigente (voir p. 409, n. 5), Diodore écrit Κρόνω παῖδα σφαγιάσας, ce qui semble bien indiquer un égorgement. En Palestine, les enfants sacrifiés à « Moloch » étaient d'abord égorgés, puis brûlés.

5. Tertullien, *Apol.*, 9. Minucius Félix, XXX, 3.

6. Conf. p. 399, n. 2.

7. C. I. S., 165. Voir le commentaire du Corpus, celui du P. Lagrange, *Études*, 2e édit., p. 469-478, et surtout le mémoire de M. Dussaud, *Le sacrifice en Israël et chez les Phéniciens* (extrait de la *Revue de l'hist. des religions*, 1914), p. 41-66, 116-7.

8. Voir p. 145.

gravée vers le IV^e siècle avant notre ère⁽¹⁾. Elle n'est pas complète : il doit en manquer environ un tiers. Des autres⁽²⁾, il ne reste que des fragments, recueillis dans les ruines de Carthage. Elles sont probablement d'une époque plus récente⁽³⁾.

Le tarif de Marseille concerne le temple d'un dieu qui paraît avoir été Baal Çafôn⁽⁴⁾. Chacun des tarifs de Carthage devait également s'appliquer à un sanctuaire particulier. Les prescriptions qu'ils contiennent ne sont pas tout à fait les mêmes que celles du tarif marseillais, mais les parties conservées de deux d'entre eux concordent mot pour mot⁽⁵⁾. On lit dans l'inscription de Marseille⁽⁶⁾ : « Toute taxe non indiquée sur cette table sera donnée selon l'écrit qui... [lacune] » ; à en juger par ce qui suit, il s'agit d'un règlement publié dans la même année que la table parvenue jusqu'à nous. Le principal fragment de Carthage renvoie aussi à une autre ordonnance⁽⁷⁾. Les magistrats préposés au culte établissaient donc pour les divers temples des règlements spéciaux, qui se ressemblaient plus ou moins et qui, dans leurs grandes lignes, reproduisaient des dispositions fort anciennes. On constate, en effet, que ces tarifs sont apparentés au *Lévitique*, rituel qui date vraisemblablement du Ve siècle. La parenté s'explique par une communauté d'origine : les rites hébreux ont pu être empruntés, dès l'époque de Salomon, à des rites phéniciens⁽⁸⁾, qui furent importés à Carthage et s'y maintinrent jusqu'à la destruction de la ville⁽⁹⁾.

Le tarif de Marseille mentionne des sacrifices offerts, non

1. Au Ve ou au IV^e siècle, selon les éditeurs du *Corpus*, p. 238.

2. *C. I. S.*, 167, 168, 169 (= *M. Lavig.*, I, p. 40-41, pl. VI, fig. 2 [numérotée 7]), 170. Berger, *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 279-290. Les n^{os} 168 et 169 du *C. I. S.* peuvent être deux fragments d'une seule table.

3. L'écriture a un aspect plus ancien dans le tarif de Marseille : Berger, *l. c.*, p. 284.

4. Voir p. 332.

5. *C. I. S.*, 167, et *Rev. de l'hist. des religions*, l. c. 6. L. 18.

7. *C. I. S.*, 167, I. 11.

8. Ou bien à des rites cananéens, identiques ou analogues aux rites phéniciens.

9. Voir Dussaud, *l. c.*, p. 7, 59-60, 63.

seulement par des individus, mais encore par des associations⁽¹⁾ ; elles n'avaient pas à payer une taxe supérieure à celle qui était due par les particuliers.

Ce document énumère les animaux que l'on immolait : taureau, jeune veau, bélier⁽²⁾, mouton, bouc, agneau, chevreau, ÇRB'YL (lettres dont le sens est incertain)⁽³⁾, coq (?), poulet (?), oiseaux. Il distingue pour les quadrupèdes trois sortes de sacrifices, qu'il appelle *kalil*, *cewaat* et *shelem kalil*. On ne peut pas déterminer la signification précise de ces termes. Mais on reconnaît que le troisième sacrifice était un holocauste, où la victime tout entière appartenait au dieu et était détruite par le feu⁽⁴⁾. Dans le second, l'homme qui l'offrait recevait une part de l'animal, dont une autre part était attribuée aux prêtres : c'était un sacrifice de communion. Dans le premier, les prêtres seuls partageaient avec la divinité : la règle est celle que le Lévitique édicte au sujet des sacrifices expiatoires ; cependant il n'est pas prouvé qu'à Carthage, tout *kalil* ait eu ce caractère. Pour les coqs (?) et les poulets (?), la table indique l'holocauste et deux autres sacrifices, dans lesquels le dévot paraît avoir reçu la chair ; il semble bien que l'un d'eux ait eu pour objet de consulter le dieu.

Les honoraires dus aux prêtres qui officient sont les mêmes pour les diverses sortes de sacrifices. Ils varient selon l'importance des victimes : dix unités (probablement des sicles) d'argent pour un taureau ; cinq pour un veau, pour un bélier ; un sicle d'argent et deux zars pour un mouton, un bouc ; trois

1. L. 16 : « Tout *mazrah*, et tout *shephah*, et tout *mirzah* sacré, et tout groupe d'hommes qui sacrifiera... ». M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 28 et suiv.) a proposé une interprétation ingénieuse de ces trois termes. Conf. ici, t. II, p. 231, n. 6.

2. 'YL. « Cerf », selon quelques interprètes : voir, entre autres, Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne*, p. 69 et suiv. Contra : Dussaud, l. c., p. 43 et 45.

3. « Faon », selon ceux qui traduisent YL par « cerf ».

4. Holocauste offert par Amilcar en 480, pendant la bataille d'Himère : Hérodote, VII, 167.

quarts de sicle d'argent et [deux?] zars pour un agneau, un chevreau, un ÇRB' YL ; trois quarts de sicle et deux zars pour un coq (?) ou un poulet (?) ; dix agouras (?) pour un oiseau. Nous ne saurions fixer exactement la valeur pécuniaire de ces taxes⁽¹⁾.

Un article stipule que les prêtres n'exigeront aucune redevance de ceux qui ne possèdent ni bétail, ni volaille⁽²⁾. La taxe en argent était donc versée par les gens qui offraient une victime tirée de leur troupeau, de leur basse-cour, ou qui, peut-être, se présentaient au temple avec une victime, quelle que fût la manière dont ils en étaient devenus propriétaires. On a conjecturé avec quelque vraisemblance⁽³⁾ que les autres trouvaient à acheter, dans l'enceinte du lieu saint, les animaux nécessaires. De cette vente, les prêtres auraient retiré un bénéfice, dont la taxe perçue sur les animaux amenés du dehors aurait été l'équivalent.

D'autre part, dans le *kalil*, les prêtres reçoivent un poids de viande de 150 unités (sicles ?) pour un veau et pour un bélier. Le chiffre manque pour le taureau ; il devait être du double. Dans ce sacrifice, ils n'ont sans doute droit à aucune part de viande pour les victimes de moindre importance ; en tout cas, le tarif n'en dit rien. Dans le *cewaat*, la poitrine et une cuisse⁽⁴⁾ de tout quadrupède leur échoient ; la peau, les pattes (?), les pieds et ce qui reste de la viande sont attribués au dévot.

Le tarif mentionne aussi des prémices sacrées, des offrandes non sanglantes, farine (?), huile, gâteaux, lait. La restitution et l'interprétation de ces passages sont très incertaines. Les prêtres

1. Il peut s'agir soit d'un sicle, en usage chez les Phéniciens comme chez les Hébreux, qui pesait 14 gr. 55, soit d'un sicle un peu plus lourd (15 gr. 72), usité chez les Carthaginois : voir p. 190. La comparaison entre le tarif de Marseille et le principal fragment de Carthage permet de supposer que, pour les quadrupèdes, la taxe équivalait à peu près à la valeur de la peau.

2. L. 15.

3. Dussaud, p. 59.

4. Selon l'interprétation de M. Dussaud, p. 54-55.

perçoivent une taxe minime sur les prémices et sur certaines offrandes, et ils ont peut-être le droit de s'en réserver d'autres, pour les consommer.

A la fin, des pénalités, dont le détail précis se trouvait dans la partie de la pierre aujourd'hui détruite, sont édictées contre tout prêtre qui réclamera plus que son dû, contre tout fidèle qui se soustraira à ses obligations.

Il n'y a pas grand-chose à tirer des fragments trouvés à Carthage. Le plus étendu⁽¹⁾ fait mention des sacrifices appelés *kalilim* et *cewaat* ; selon toute apparence, le pluriel *kalilim*⁽²⁾ désigne à la fois le *kalil* et le *shelem kalil* de l'inscription de Marseille. Ce tarif ne semble pas avoir indiqué de taxes en argent pour les quadrupèdes ; mais on voit que la peau appartenait aux prêtres, même dans l'holocauste, où, par conséquent, elle n'était pas brûlée avec le corps de l'animal⁽³⁾. Pour les poulets (?), la redevance est de deux zars. Les prêtres reçoivent la poitrine et une cuisse des quadrupèdes, sauf, naturellement, dans l'holocauste. Suivent des prescriptions relatives aux prémices sacrées et aux offrandes non sanglantes.

Les victimes n'étaient pas toujours égorgées et brûlées. Celles qu'Himilcon sacrifia, en 406, devant Agrigente, à un dieu appelé Poseidon par Diodore, furent jetées à la mer, dont ce dieu était le maître⁽⁴⁾.

Les stèles dédiées à Tanit et à Baal présentent parfois des images rapportant aux oblations, aux sacrifices : des taureaux⁽⁵⁾,

1. C. I. S., 167.

2. Conf. le fragment publié *Rec. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 281.

3. Ici, comme dans le tarif de Marseille, ceux qui ne sont pas propriétaires des victimes offertes n'ont pas d'honoraires à payer aux prêtres. Ils gardent peut-être la peau, que les autres doivent abandonner aux prêtres et qui paraît tenir lieu des sommes d'argent exigées dans le tarif marseillais.

4. Diodore, XIII, 86, 3.

5. Tête de taureau sur un autel ; taureau abattu, dans le bas de la stèle p. 41, n. 2. Au sommet d'un ex-voto (C. I. S., 936, pl. XII du t. II), un personnage assis sur un veau (?) est, croyons-nous, l'auteur du sacrifice. Ce motif du dévot chevauchant la victime se retrouve sur quelques monuments de l'époque romaine : voir Gsell et Joly, *Announa*, p. 35.

des béliers ou moutons⁽¹⁾ ; des haches⁽²⁾ et des couteaux⁽³⁾ ; des vases pour l'huile, le lait, le vin⁽⁴⁾ ; des flacons⁽⁵⁾ ; des cassolettes à encens⁽⁶⁾, des réchauds qui servaient à brûler les parfums⁽⁷⁾ ; des tables, creusées de rangées de godets, dans lesquels on versait diverses sortes d'offrandes⁽⁸⁾.

Il existait, en effet, une relation étroite entre les sacrifices et les stèles votives. C'est ce qu'attestent des trouvailles faites dans des sanctuaires antiques de la Berbérie orientale⁽⁹⁾, des côtes algériennes⁽¹⁰⁾, de la Sardaigne⁽¹¹⁾. En ces lieux, des stèles, plus ou moins nombreuses, avaient été dressées dans un espace découvert; fréquemment, peut-être toujours, elles surmontaient des poteries enfouies sous le sol⁽¹²⁾ : urnes, plats, contenant des

1. Voir p. 44, n. 2; conf. p. 356.

2. P. 75, n. 6.

3. P. 75, n. 7.

4. P. 81, n. 3 et 4.

5. P. 81, n. 5.

6. P. 81, n. 7.

7. *Thymiateria* des Grecs. Voir C. I. S., 138, pl. XXIX du t. I ; 619, pl. VI du t. II ; 866, pl. XI ; 1576, pl. XXIX ; 2522, pl. LIII ; 2726, pl. LVII ; 3002, pl. LXI. Des *thymiateria* sont fréquemment représentés devant les dieux sur des pierres gravées phéniciennes, trouvées soit en Orient, soit en Occident : de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, pl. XVIII, *passim* ; Perrot et Chipiez, III, p. 658, fig. 477 ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, I, pl. VII, fig. 12 ; pl. XV, fig. 2-4 ; III, p. 109. Voir aussi un bas-relief trouvé près de Tyr : Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 66.

8. C. I. S., 438, pl. 1 du t. II ; 2377, pl. L (= *M. Lavig.*, I, p. 26, pl. IV, fig. 3). Ces tables, qui avaient un manche, devaient être en métal et de petites dimensions. Table analogue sur une stèle de Constantine : *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-7, pl. IV, fig. II (conf. *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CCVI). Nous avons mentionné (p. 64-65) des objets en terre cuite, pourvus de gobelets, dont la destination était probablement la même.

9. A Sousse : voir t. II, p. 138. A El Kenissia, près de Sousse : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 27 et suiv., p. 108-115. Au djebel Bou Kournine : Toutain, *Mél. de l'École de Rome*, XII, 1892, p. 115. A Dougga : Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 397-9. A Thuburnica : le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 413. A Henchir Reçass, non loin du Kef : Hilaire, *ibid.*, 1898, p. 178, 185. A Ksiba Mraou : Mercier, *ibid.*, 1887, p. 472-3 ; Gsell, *ibid.*, 1899, p. 463, n. 1.

10. A Hippone : voir t. II, p. 151. A Taksebt : *ibid.*, p. 159. A Saint-Leu (*Portus Magnus*) : *ibid.*, p. 164. — Pour ces découvertes africaines, voir, d'une manière générale, Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 463 ; Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit*, p. 37 ; Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 67-74.

11. A Nora : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 157-165. La vraie signification de cette découverte a été reconnue par M. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 149 et suiv.

12. Si la constatation n'a pas été faite partout, c'est peut-être parce que les stèles

cendres et des ossements calcinés de moutons, de chèvres, de bœufs, d'oiseaux ; vases, vides aujourd'hui, mais qui, munis d'un couvercle, avaient sans doute renfermé jadis quelque liquide ; fioles à parfums, lampes, brûle-parfums (en forme de petit autel, ou de godet fixé sur une soucoupe). Ces dépôts, parts de victimes ou autres oblations, appartenait au dieu on les conservait dans l'enceinte sacrée. La stèle était le complément et le témoignage durable du sacrifice, offert le plus souvent à la suite d'un vœu qui avait été exaucé⁽¹⁾.

Cette coutume, commune à l'Afrique du Nord et à la Sardaigne, était certainement d'origine phénicienne. Elle se maintint sous l'Empire romain, mais seulement dans des sanctuaires consacrés à d'anciennes divinités puniques, Baal Hammon-Saturne et sa compagne céleste. Du reste, à Sousse, à Nora, à Constantine, et probablement ailleurs⁽²⁾, les rites dont nous parlons ont été en usage à une époque plus reculée, antérieure à notre ère.

Telle devait donc être la destination des stèles, toutes

n'étaient plus à leur place primitive, ou parce qu'on n'a pas exécuté de fouilles au-dessous de ces pierres. — Les dépôts se trouvent quelquefois au milieu de cendres et de charbons, qui provenaient aussi des sacrifices.

1. Conf. Berger et Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 257 ; Lagrange, *Études*, p. 198. M. Toutain (l. c., p. 75-77) est disposé à croire qu'en général, la stèle était destinée, non à compléter, mais à remplacer le sacrifice, dont on se serait ainsi épargné les frais. Assurément, la plupart de ces stèles sont très humbles et ont dû être dédiées par des gens craignant de fortes dépenses. Mais celles qui surmontent des restes non douteux de sacrifices, celles dont l'inscription latine atteste très clairement l'immolation réelle d'un animal (C. I. L., VIII, 15017, 15075, 15133, 15149, 2232 = 17669, 2235, 2236, 17675, 18897), ne sont pas moins humbles que les autres. — Il y avait pour les fidèles une autre manière de perpétuer leur acte de reconnaissance envers la divinité : c'était de dresser dans le sanctuaire leur propre image, tenant une offrande. Cette coutume a existé dans l'île de Chypre et en Phénicie (comme aussi en Espagne statues du Cerro de los Santos). Nous n'avons pas la preuve qu'elle ait existé chez les Phéniciens d'Occident. Cependant, à l'époque romaine, dans divers sanctuaires de la région d'Hadrumète, les dévots apportaient des figurines en terre cuite, qui étaient censées les représenter (Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 117 et suiv. ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 513, 514). On voit qu'il s'agit du même rite, appliqué d'une manière plus modeste.

2. Par exemple à El Kenissia, à Dougga, à Hippone, ou quelques-unes des stèles retrouvées paraissent dater du Ier siècle avant J.-C.

dédiées à Tanit Pené. Baal et à Baal Hammon, que l'on a recueillies par milliers en différents points de Carthage, surtout entre la colline de Saint-Louis et la mer⁽¹⁾. Elles étaient apparemment dressées dans divers sanctuaires. Très peu ont été retrouvées dans leur position primitive ; une seule avec les poteries enterrées au-dessous d'elle⁽²⁾.

Ces ex-voto, en pierre calcaire, sont de petites dimensions en moyenne 0 m. 50 de hauteur, 0 m. 15 de largeur⁽³⁾. Le bas est d'ordinaire à peine dégrossi ; on l'enfonçait dans le sol⁽⁴⁾. La partie supérieure se termine en pointe et forme ainsi un fronton qui est très souvent flanqué de deux saillies, ou acrotères. La plupart des stèles offrent à la fois une inscription et des images, gravées ou sculptées en un relief peu accusé ; cependant il y en a qui ne portent pas de dédicace, et quelques autres qui sont dépourvues de figures.

Les inscriptions, qui reproduisent des formules usitées chez tous les Phéniciens⁽⁵⁾, sont très monotones : « A la Dame, à Tanit Pené Baal, et au Seigneur, à Baal Hammon⁽⁶⁾, ce qu'a voué N., parce qu'elle a entendu sa voix, l'a béni », ou bien « parce qu'ils ont entendu sa voix, l'ont béni »⁽⁷⁾. La fin « parce

1. Voir t. II, p. 80-81. Celles qui portent des dédicaces sont réunies au *C. I. S.*, nos 180-3251. Pour les images tracées sur ces pierres, voir Ph. Berger, *Gazette archéol.*, 1876, p. 114-126 ; 1877, p. 22-29, 86-95, et apud E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 86-104.

2. T. II, p. 81, n. 4.

3. Une cinquantaine de stèles, découvertes au Sud-Ouest du port circulaire, présentent des caractères particuliers. Taillées dans une pierre plus foncée et plus dure que le calcaire jaunâtre des autres ex-voto, elles sont d'ordinaire plus grandes : certaines atteignent presque un mètre. Voir *C. I. S.*, t. I, p. 280, et des spécimens de ces stèles dans *M. Lavig.*, I, pl. II, fig. 5-8 ; pl. III, fig. 5-9 ; pl. IV, fig. 1, 5 [numérotée 7] et 9.

4. Des stèles qui portent des images jusqu'au bas (voir, par exemple, *C. I. S.*, t. I, fig. à la p. 280) devaient être fixées sur un socle.

5. On les retrouve en Phénicie, en Chypre, à Malte et dans des inscriptions d'Afrique postérieures à la chute de Carthage (à Constantine, Dougga, Maktar, etc.).

6. Quelquefois les noms des divinités manquent : *C. I. S.*, 231, 422-434, 3135.

7. Dans la formule ordinaire, il est impossible de reconnaître si les verbes sont au singulier ou au pluriel. Il y a des variantes. Pour l'une d'elles, assez fréquente, le sens est certainement : « elle a entendu Souvent, le second verbe, qui est à une troisième personne masculine, sans doute au pluriel, exprime un souhait : « qu'ils le bénissent ! » ; exceptionnellement pour le premier verbe : « qu'ils entendent ! » Parfois, pour le second verbe,

que, etc. » manque fréquemment⁽¹⁾. Ce que le dédicant avait promis par un vœu, ce qu'il avait offert⁽²⁾, après avoir éprouvé la faveur divine, c'était le sacrifice, dont les restes devaient être enfouis sous la stèle, c'était aussi la, stèle, appelée en phénicien *necib*. Nous ignorons le sens exact de l'expression *necib Milk Baal*, qui désigne plusieurs ex-voto⁽³⁾.

Le nom du dédicant est, en général, accompagné de celui de son père⁽⁴⁾, souvent de ceux de son grand-père et d'autres ascendants. Ça et là, une indication de métier, de dignité religieuse ou civile, et, pour des étrangers, de lieu d'origine. Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes⁽⁵⁾. Il est exceptionnel que la dédicace soit faite par plus d'une personne⁽⁶⁾, ou au nom de personnes différentes de celle qui a accompli le vœu⁽⁷⁾.

L'inscription est parfois flanquée de deux colonnes ou pilastres⁽⁸⁾; elle est souvent bordée en haut et en bas par des motifs

une forme qui signifie soit « qu'elle le bénisse ! », soit bénis-le ! soit « bénissez-le ! » La même forme est plus rare pour le premier verbe : « qu'elle entende ! » ou « entends ! », ou « entendez ! » Voir *C. I. S.*, p. 289 du t. I, au n° 180; *ibid.*, p. 291, au n° 182 ; p. 273, au n° 178 ; t. II, p. 100, au n° 852 ; Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitische n Epigraphik*, p. 155.

1. Ailleurs, on ne trouve que la première phrase de la formule finale. — Au lieu de « ce qu'a voué N. », on rencontre quelquefois une autre formule : « vœu de N. » (*C. I. S.*, 429, 430, 521) ; « don de N. » (192) ; « ce qu'a voué en don N. » (409) ; « don qu'a voué N. » (410 ; formule qui se retrouve à Constantine : *Rép.*, I, 327, 329) ; « ce qu'a offert N. » (411-8 ; conf. 401, 408, 580).

2. Conf. note précédente. Sur quelques stèles de l'époque romaine, découvertes à Aïn Tounga, le terme punique *nasililim*, qui signifie « offrande à la divinité », est inséré dans la dédicace latine : *C. I. L.*, VIII, 14987 (et les références données sous ce n°).

3. *Supra*, p. 339. Pour l'expression *necib Milkat bymiçraïm* du *C. I. S.*, 198, voir p. 340.

4. Quand le nom du père est omis, le dédicant peut être un esclave, du moins si l'ex-voto est fait par un homme ; pour les femmes, voir p. 216, n. 6. Quelquefois, c'est le nom de la mère qui est indiqué, probablement par des gens nés hors mariage : voir p. 216, n. 3.

5. Conf. p. 216.

6. *C. I. S.*, 382-6.

7. « N. pour son (ou ses) fils » : 2085, 3135, 3180 ; voir aussi 197, 198. Au n° 381, un personnage paraît s'être acquitté d'un vœu fait par son père, mort dans l'intervalle (cela n'est pas certain : conf. Lidzbarski, *Handbuch*, p. 158).

8. Voir p. 200, n. 7 ; p. 201, n. 5. Ou de deux caducées. Plus rarement, une paire de colonnes flanque les images tracées soit au haut, soit au bas de la stèle.

ornementaux⁽¹⁾ : rangées d'oves, de pirouettes, de rosaces, de feuilles de lierre, suite de triglyphes, bandes que remplissent un ou deux rameaux couchés, des séries de chevrons, des lignes ondulées, un disque ailé⁽²⁾. Quelques dédicaces sont à l'intérieur d'une chapelle⁽³⁾. Le haut de la stèle est occupé soit par un simple motif de décoration, une palmette, un bouton de lotus, soit par une de ces images dont nous avons recherché la signification religieuse : le croissant retourné sur le disque, la main ouverte, le signe de Tanit ; plus rarement, un caducée, un vase, une couronne, qui n'est peut-être qu'un ornement, comme la palmette⁽⁴⁾, une rosace, qui pourrait représenter le soleil, si elle n'est pas, elle aussi, un motif ornemental⁽⁵⁾ ; plus rarement encore, une figure humaine, — le dévot en prière⁽⁶⁾ ; un enfant assis par terre, les jambes repliées, et tenant des objets indistincts, sans doute des offrandes⁽⁷⁾ ; — une fois ou deux, une divinité⁽⁸⁾.

Sous l'inscription, on a, d'ordinaire, tracé d'autres images un ou deux caducées, signes de Tanit, mains, un palmier, une grenade au sommet d'une colonne, une rosace, une couronne, un bouton de lotus⁽⁹⁾. Quelquefois, il y a là un animal⁽¹⁰⁾, un ou plusieurs ustensiles sacrés⁽¹¹⁾, ou bien un objet qui paraît être

1. Conf. p. 204.

2. Il arrive que plusieurs de ces motifs soient superposés.

3. Voir p. 204.

4. Ce pourrait cependant être une offrande.

5. Conf. p. 360, n. 4.

6. Voir *supra*, p. 354, n. 5. Autres images de dévots sur des stèles : *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29, 32. Voir encore p. 414, n. 5.

7. *C. I. S.*, 985, pl. XIII du t. II ; 1301, pl. XXI ; 1356, pl. XXIII ; 1410, pl. XXIV ; 2009, pl. LV (= *M. Lavig.*, I, p. 13, pl. I, fig. 6 [numérotée 4]). Il est difficile d'admettre que ce soit un dieu ; conf. des figurines en terre cuite Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 123 et 148.

8. *C. I. S.*, 183, pl. XLV du t. I (voir *supra*, p. 250). Figure à quatre ailes, mutilée, au n° 2615, pl. LV du t. II (= *M. Lavig.*, I, p. 28, pl. IV, fig. 8). Une figure indistincte au n° 1898, pl. XXXVI.

9. Assez souvent, deux boutons de lotus se détachent du caducée, du signe de Tanit, de la main, du palmier : conf. p. 364, n. 4.

10. Voir p. 356. Les oiseaux et les poissons se trouvent soit au haut, soit au bas des stèles.

11. P. 81.

une allusion au métier exercé par le dédicant : charrue, gouvernail, vaisseau, etc.⁽¹⁾.

Ces ex-voto ne remontent pas à une haute antiquité⁽²⁾. On peut approximativement les répartir entre les deux derniers siècles de la Carthage punique⁽³⁾, en se fondant sur les motifs architecturaux, pour la plupart de style grec, sur les formes des vases, également grecques, enfin sur l'aspect des lettres qui composent les inscriptions⁽⁴⁾.

Des stèles, apparentées à celles de Carthage par les images qu'elles portent et le mode d'exécution, — gravure, ou relief qui se détache légèrement sur un fond aplani, — ont été trouvées en divers lieux de l'Afrique septentrionale. Elles se distinguent des ex-voto qui peuvent être qualifiés de romains : ces derniers sont généralement plus grands ; les sujets y sont sculptés en un relief assez fort; des figures humaines y accompagnent ou y remplacent les anciens symboles ; enfin les dédicaces latines y sont fréquentes. Mais il est difficile de fixer avec précision la date de ces stèles qui ressemblent aux ex-voto carthaginois et dont un certain nombre sont pourvues d'inscriptions en langue phénicienne.

Celles de Constantine doivent appartenir presque toutes à la seconde moitié du IIe siècle et à la première moitié du Ier siècle avant notre ère, à en juger par l'écriture, mélange des alphabets punique et néo-punique. D'autres, où l'écriture est néo-punique, où l'on rencontre des noms d'origine latine, sont plus récentes encore. Nous n'avons pas à les étudier ici.

1. Un personnage auprès du signe de Tanit; il y en avait peut-être un autre de l'autre coté de la pierre, qui est cassée : *C. I. S.*, 1939, pl. XXXVII du t. II. Pour la scène du « banquet funèbre » sur deux stèles, dépourvues d'inscription dans leur état actuel, voir *infra*, p. 467, n. 5.

2. Conf. *C. I. S.*, p. 284-5 du t. I.

3. Aucun n'est sans doute postérieur à la destruction de cette ville, dont l'emplacement resta désert pendant une centaine d'années. Les stèles contemporaines de la Carthage romaine ont un autre aspect.

4. Pour l'apparition de l'écriture dite néo-punique sur quelques ex-voto, voir p. 182.

Le sanctuaire découvert à Sousse (Hadrumète), sous l'église catholique⁽¹⁾, existait peut-être avant la destruction de Carthage. Certaines stèles reproduisent une chapelle de style purement oriental⁽²⁾. Sur d'autres, le motif principal consiste soit en une, deux ou même trois séries de pierres sacrées⁽³⁾, soit en un signe de Tanit, soit en un vase⁽⁴⁾ ; le fronton est le plus souvent garni d'un croissant retourné sur un disque. Aucune de ces pierres ne porte de dédicace.

Un ex-voto de Lilybée, en Sicile⁽⁵⁾, montre, à l'intérieur d'une chapelle, un groupe de trois pierres sacrées, et, plus bas, un caducée, un signe de Tanit et un brûle-parfums, devant lequel prie un homme, en costume phénicien. La dédicace s'adresse à Baal Hammon.

En Sardaigne, les fouilles du sanctuaire de Nora ont exhumé plus de 150 stèles⁽⁶⁾, dont cinq offrent de très courtes inscriptions votives⁽⁷⁾. Les images sont des pierres sacrées (une, deux, ou trois)⁽⁸⁾, dressées sur des socles, abritées dans des chapelles ; le signe de Tanit, le vase⁽⁹⁾, la déesse nue, se pressant les seins ou tenant un disque⁽¹⁰⁾, la déesse vêtue, tenant le même objet⁽¹¹⁾ ; etc.

Il ne suffisait pas aux dévots d'implorer et de remercier les divinités par des paroles et des actes rituels; on cherchait à

1. Voir t. II, p. 138.

2. Voir, p. 199, la description d'une stèle conservée au Louvre ; on en aurait trouvé d'autres de même style (conf. t. II, p. 138, n. 9).

3. *Supra*, p. 232-3.

4. Voir p. 370.

5. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

6. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 228 et suiv., pl. XXI-XXV.

7. *Rép.*, III, 1217-1221 (sans nom de divinité, mais on a recueilli en ce lieu une poterie avec une dédicace à Tanit Pené Baal : *ibid.*, 1222 ; conf. *supra*, p. 244).

8. Voir p. 375.

9. P. 370.

10. P. 269, n. 5 ; p. 270, n. 2.

11. P. 270, n. 3. Image analogue sur des stèles d'une autre ville phénicienne de Sardaigne, Sulci : Perrot, III, p. 253, fig. 193, et p. 310, fig. 233 (sur un socle, à l'intérieur d'une chapelle).

obtenir d'elles la révélation de l'avenir. Des personnages, qui faisaient partie du clergé, servaient d'intermédiaires⁽¹⁾.

Des figures de petites dimensions, en bois, représentant des dieux, étaient portées sur des litières ; leurs mouvements, probablement dirigés et certainement expliqués par des prêtres, répondaient aux questions des consultants⁽²⁾. Ces statues devaient être articulées, comme celles qui jouaient le même rôle en Égypte⁽³⁾. Sous l'Empire romain, il y avait dans le temple de *Caelestis*, à Carthage, des prophétesses, qui, possédées de l'esprit divin, rendaient des oracles fameux⁽⁴⁾. Il en était peut-être de même, quelques siècles auparavant, dans le sanctuaire de la grande déesse punique. A l'époque de la première Carthage, des oracles étaient rendus au fond d'une grotte consacrée à une Vénus marine, c'est-à-dire, semble-t-il, à Astarté, dans un îlot voisin de Gadès⁽⁵⁾. Comme tant d'autres peuples, les Carthaginois croyaient que les dieux envoyaient des songes pour faire connaître leurs desseins⁽⁶⁾. La science compliquée qui lisait l'avenir dans le foie des victimes avait été empruntée par les Phéniciens à la Babylonie ou à l'Assyrie ; elle était en faveur à Carthage⁽⁷⁾. La foudre donnait aussi des avertissements⁽⁸⁾.

1. Il y avait peut-être à Carthage, comme en Orient, des sortes de derviches, prophètes ou plutôt diseurs de bonne aventure, n'appartenant pas au clergé officiel. Mais aucun texte ne le prouve. Une inscription néo-punique d'Althiburos ne paraît pas mentionner un « voyant », comme Ph. Berger l'a supposé (*Journ. asiat.*, 1887, I, p. 465) ; M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 333, note) croit qu'il s'agit d'un scribe.

2. Servius. *In Aeneid.*, VI, 68 w ; « ξόανα... simulacra brevia, quae portabantur in lecticis, et ab ipsis mota infundebant vaticinationem, quod fuit apud Aegyptios et Carthaginienses ». — Pour des bétyles qui, par leurs mouvements, rendaient des oracles, voir p. 372.

3. Conf. en Syrie : Lucien, *De dea Syria*, 10 et 36-37.

4. Histoire Auguste, *Pertinax*, IV, 2 ; *Macrin*, III.

5. Festus Avienus, *Ora maritima*, 315-7 (d'après une source très, antérieure). Pour cette Vénus, appelée aussi Junon, voir p. 257, n. 5. 6. Voir *supra*, p. 227.

7. Hérodote, VII, 167. Diodore, XX, 29, 3. On a vu (p. 227) qu'Hannibal connaissait cette science. — Pour les sacrifices divinatoires d'oiseaux qui sont probablement mentionnés dans le tarif de Marseille, voir p. 412.

8. Voir *infra*, p. 423, n. 3.

Ces présages, et sans doute beaucoup d'autres⁽¹⁾ avaient besoin d'interprètes experts. Des devins accompagnaient les chefs d'expéditions, les généraux, qui tenaient grand compte de leurs avis. Au cours de son voyage le long des côtes africaines, Hannon quitta, sur leur invitation, une île où il avait débarqué des feux épars dans une forêt et un vacarme de flûtes, de cymbales, de tambourins leur avaient paru de fort mauvais augure⁽²⁾. Lors du siège d'Agrigente, en 406, ils ordonnèrent d'épargner un vaste tombeau, que la foudre avait frappé pendant qu'on était en train de le démolir⁽³⁾. Un siècle plus tard, Amilcar résolut de donner l'assaut à Syracuse, parce que, selon Diodore, un devin, après avoir inspecté les entrailles des victimes, lui avait prédit qu'il souperait le lendemain dans cette ville⁽⁴⁾.

Les pratiques religieuses que nous venons d'étudier s'accomplissaient avec le concours d'un clergé officiel et, le plus souvent, dans des sanctuaires publics. Mais, pour écarter les dangers et les maux qui les menaçaient ou les frappaient, pour obtenir ce qu'ils souhaitaient, les Carthaginois recouraient volontiers à d'autres moyens : amulettes et opérations magiques.

Leurs sépultures contiennent un grand nombre d'objets auxquels ils attribuaient une valeur prophylactique : masques en terre cuite⁽⁵⁾ ; segments d'œufs d'autruche sur lesquels est tracée une face humaine⁽⁶⁾ ; hachettes en cuivre, couvertes d'images diverses⁽⁷⁾ ; petits masques, figurines, yeux, mains, sonnettes, etc., qui faisaient partie de colliers⁽⁸⁾ ; étuis renfermant

1. Notons l'absence de textes indiquant l'astrologie parmi les moyens dont les Carthaginois faisaient usage pour connaître l'avenir.

2. Périple d'Hannon, 14 (*Geogr. Gr. min.*, I, p. 12). Conf. ici, t. I, p. 496.

3. Diodore, XIII, 86, 2.

4. Diodore, XX, 29, 3. Selon Cicéron (*De divinat.*, I, 24, 50), ce fut une voix qui lui fit cette prédiction.

5. Voir p. 71 et suiv.

6. P. 102-3.

7. P. 76 et suiv.

8. P. 88, 92, 96, 98.

des talismans⁽¹⁾. Il se peut que certains de ces objets aient été fabriqués spécialement pour préserver les morts. D'autres avaient dû servir auparavant aux vivants : par exemple, des bijoux offrant des traces d'usure, qui témoignent qu'ils ont été portés; des masques en terre cuite, que l'on avait probablement suspendus dans des maisons, avant de les déposer dans des tombes⁽²⁾.

Des amulettes avaient un caractère religieux et étaient destinées à assurer à ceux qui les possédaient l'assistance d'une ou plusieurs divinités, tout comme les noms théophores que les Carthaginois donnaient à leurs enfants. Ainsi, sur une pendeloque de collier, une inscription invoque la sauvegarde d'Astarté et de Pygmalion⁽³⁾. Ailleurs, sont représentés des dieux qui étaient adorés officiellement⁽⁴⁾ ; ailleurs encore, des images qui se rapportent à ces dieux : disque ailé, croissant et disque, signe de Tanit⁽⁵⁾. Cependant, nous l'avons déjà constaté⁽⁶⁾, les dieux égyptiens, surtout Bès, sont beaucoup plus fréquents que les phéniciens. D'autres amulettes paraissent n'avoir eu aucun rapport avec des croyances théistes. Tels ces masques dont la grimace devait mettre en fuite les esprits malfaisants, ces sonnettes dont le bruit devait les tenir à distance, ces dents d'animaux, brins de corail, coquillages, insérés dans des colliers⁽⁷⁾.

Les Phéniciens ont eu recours à la magie, de même que les Égyptiens, les Babyloniens, les Assyriens et bien d'autres, soit

1. P. 89.

2. Voir p. 71.

3. P. 88, 324.

4. P. 77, n. 2 et 3 ; p. 269, n. 6 ; p. 300, n. 8.

5. P. 358, n. 8 ; 360, n. 7 ; 361, n. 1, 2, 3 ; 379, n. 4.

6. P. 342.

7. Souvent, les coquillages sont simplement déposés auprès des morts. Pour ces objets, voir, entre autres, Gauckler, *Nécrop.*, pl. CXXXIV ; Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 127 et suiv. Il faut sans doute aussi regarder comme des amulettes des otolithes d'ombrine : Delattre, *Les otolithes d'ombrine dans les sépultures puniques de Carthage* (extrait du *Bull. de la Soc. de géographie d'Alger*, 1905).

pour renforcer les effets des actes religieux, soit pour obtenir la réalisation de désirs que la religion ne pouvait admettre. En ce qui concerne Carthage, les documents font presque entièrement défaut⁽¹⁾. Nous n'avons guère à mentionner qu'une tablette de plomb⁽²⁾, analogue à celles dont les Grecs et les Romains se servaient pour des opérations magiques, et dont beaucoup d'exemplaires, postérieurs à l'ère chrétienne, ont été retrouvés en Afrique, à Carthage et à Sousse⁽³⁾, presque tous dans des tombeaux des morts étaient invités à intervenir eux-mêmes, ou chargés de transmettre ces requêtes à des démons, à des dieux infernaux). On a recueilli la tablette carthaginoise dans un terrain plein de sépultures des VIIe-VIe siècles : il se peut qu'elle ait été enfouie dans le puits d'accès d'un de ces hypogées. A en juger par le type de l'écriture, l'inscription qui y est tracée date des derniers temps de la cité punique. L'homme qui l'a gravée ou fait graver commence par une adjuration à une ou trois déesses⁽⁴⁾ ; puis il souhaite quelque malheur à une femme⁽⁵⁾ dont il a à se plaindre, peut-être pour une question d'argent. Si l'on comprend le sens général, les détails du texte n'ont pas été expliqués d'une manière satisfaisante.

1. Nous avons signalé (p. 71) la pratique magique qui consistait à déposer, dans les fondations des maisons, des images de scorpions, pour écarter les scorpions véritables.

2. *Rép.*, I, 18, avec la bibliographie. Audollent, *Defixionum tubellae* (Paris, 1904), p. 288-9, n° 213. Peut-être a-t-on trouvé à Carthage une autre tablette, portant, comme celle-ci, une inscription punique : Audollent, l. c., p. 289, n° 214.

3. Voir Audollent, l. c., p. 290 et suiv.

4. Voir *supra*, p. 334-5.

5. Ou à deux femmes.

CHAPITRE IV

LES PRATIQUES FUNÉRAIRES

I

Ce que nous connaissons le mieux des Carthaginois, ce sont leurs coutumes funéraires. On sait que des fouilles récentes ont exhumé une bonne partie de leurs cimetières⁽¹⁾, et que des sépultures analogues ont été découvertes en divers lieux de l'Afrique du Nord⁽²⁾, en Sardaigne⁽³⁾ et dans d'autres îles de la Méditerranée occidentale⁽⁴⁾. Mais, si les documents archéologiques, de

1. Voir t. II, p. 86 et suiv. Ajouter aux indications bibliographiques : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CLXXV-CLXXXVI (région d'Ard et Morali, en bas), p. CX-CIII-IV (*ibid.*), p. CCXXX-CCXXXIX (au sommet du théâtre) ; 1917, p. CXLIII (colline de Junon), p. 131-153 (Ard el Morali, en haut). — Les tombes explorées dans la région d'Ard el Kheraïb ont été décrites avec la précision désirable par MM. Merlin et Drappier (*La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb*, Paris, 1909). Les autres fouilles exécutées dans ces dernières années par la Direction des antiquités de Tunisie ont également donné lieu à des comptes rendus détaillés. Il est regrettable que nous ne soyons pas renseignés aussi exactement sur les sépultures ouvertes auparavant à Carthage. Il eût été bon d'employer la méthode suivie dans les fouilles de nécropoles italiennes.

2. Pour la bibliographie, voir au t. II, p. 131, n. 2 (El Alia) ; p. 132, n. 7 et 8 (Mahdia) ; p. 134, n. 4 (Thapsus) ; p. 136, n. 1 (Lemta) ; p. 139, n. 1-3 (Sousse) ; p. 145, n. 7 (Utique) ; p. 154, n. 4 (Collo) ; p. 157, n. 4 (Djidjeli) ; p. 162, n. 4 (Gouraya) ; p. 106, n. 4 (Zaghouane) ; p. 109, n. 10 (Béja). Ajouter le cimetière d'Henchir Beni Nafa, près de Bizerte : Merlin, *Procès-verbaux de la Comm. archéol. de l'Afr. du Nord*, 1918, décembre, p. XXIV-XXXII ; un autre cimetière, fouillé, en 1918 à Sidi Yahia, près de Ferryville, au Sud-Ouest du lac de Bizerte.

3. Voir Pais, dans *Atti dell'Accad. dei Lincei*, Serie III, *Scienze morali, Memorie*, VII, 1881, p. 332 et suiv. ; Perrot et Chipiez, III, p. 230 et suiv. ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, 1904, p. 148 et suiv. (Nora) ; Taramelli, *ibid.*, XXI, 1912, p. 45 et suiv. (Cagliari).

4. A Pantelleria : Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, 1899, p. 521 et suiv. ; Mayr, *Mitt. des archéol. Instituts, Röm. Abt.*, XIII, 1898, p. 393 et suiv. A Malte : Mayr, *Sitzungsber. der*

plus en plus abondants, nous renseignent sur la forme et le mobilier des tombes, sur les modes d'ensevelissement, ils ne nous permettent pas d'indiquer avec précision les croyances relatives à la destinée des morts : à Carthage, comme ailleurs, des pratiques répondant à des idées primitives ont pu, ont dû se maintenir, alors que les idées s'étaient modifiées.

Les dispositions générales des sépultures étaient les mêmes chez les Phéniciens d'Orient et chez les Phéniciens d'Occident ; certaines modifications de détail, — caveaux étagés, escaliers dans les puits, — se constatent dans la Phénicie propre⁽¹⁾, comme en Berbérie et en Sardaigne, et attestent la persistance d'une civilisation commune.

Aux temps préhistoriques, les Phéniciens déposèrent probablement leurs morts dans des grottes naturelles⁽²⁾. Des caveaux artificiels, dont l'entrée verticale s'ouvre dans des parois rocheuses, à Byblos⁽³⁾, à Malte⁽⁴⁾, à Collo⁽⁵⁾, pourraient être des témoignages tardifs de cette vieille coutume⁽⁶⁾. Mais ce sont là

bayer. Akad., Philos.-philol. Klasse, 1905, p. 467-509. A Motyé, en Sicile : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 440-3. Dans l'île d'Ibica : Roman y Calvet, *Islas Pythiusas* (Barcelone, 1906); je n'ai pas pu me procurer A. Perez Cabrero, *Ibiza arqueologica* (Barcelone, 1911), ni C. Roman, *Antigüedades Ebusitanas* (*ibid.*, 1913), ni A. Vives y Escudero, *Estudio de arqueologia cartaginesa, La necropoli de Ibiza* (Madrid, 1917). — Les sépultures actuellement connues de Gadès offrent un type particulier : ce sont des logettes, ressemblant à des fours, bâties en blocs épais et le plus souvent disposées en ligne, avec des parois mitoyennes voir, entre autres, de Laigue, *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 334 et pl. XV.

1. Voir *infra*, p. 437.

2. Comme les Cananéens : H. Vincent, *Canaan d'après l'exploration récente*, p. 243 ; *Genèse*, XXIII, 9 et suiv. ; XXV, 9.

3. Perrot, III, p. 168.

4. Mayr, *Sitzungsber.*, I. c., p. 472, 473. 504.

5. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 42 : à flanc de coteau ; l'entrée est précédée d'un couloir en pente, à ciel ouvert. Même disposition dans quelques tombes de Djidjeli : *ibid.*, p. 47, n. 6. A Djidjeli et à Philippeville, caveaux dans lesquels on entrait directement par une haie verticale : *ibid.* ; Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéol.*, pl. 32, fig. 10 (et Texte explicatif de cet ouvrage par Gsell, p. 33). Parmi ces tombes, les unes ne sont probablement pas antérieures au IIe siècle avant J.-C. ; la date des autres ne peut pas être déterminée.

6. On rencontre souvent dans l'Afrique du Nord des sépultures antiques (dites *haouanel*), consistant en de petites cellules, creusées dans le roc et pourvues d'une entrée verticale (voir, entre autres, Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 36-40).

des exceptions. Presque partout, la Tombe phénicienne descend dans les profondeurs du sol : moyen le plus propre à la garantir contre les risques de destruction, surtout contre les tremblements de terre, si fréquents autour de la Méditerranée, à isoler les morts, à les préserver de toute violation.

Ces sépultures ne sont pas partout taillées dans le roc, comme le sont celles que l'on connaît en Phénicie⁽¹⁾. A Carthage, elles s'enfoncent dans des terrains très divers : sable aux vieux cimetières de Dermèche et de Douimès, grès sur le plateau de Bord Djedid, argile grasse sur la hauteur de l'Odéon, etc.

L'orifice, établi sur un plan horizontal, est quadrangulaire et mesure d'ordinaire 2 mètres — 2 m. 20 de long, sur 0 m. 70 — 0 m. 80 de large. La forme la plus simple, la plus usitée au VII^e siècle avant J.-C., est la fosse, profonde de plusieurs mètres⁽²⁾. Tantôt le mort est enseveli sous la terre que l'on a rejetée dans le trou. Tantôt une, deux, trois dalles, en calcaire coquillier, ont été étendues au-dessus de lui : couvercle partiel ou complet, qui préserve soit la tête, soit la tête et la poitrine, soit le corps entier. Plus tard, peut-être depuis la fin du VII^e siècle, le bas de la fosse est souvent tapissé de grandes dalles, qui constituent une auge, fermée par un couvercle. Quelquefois l'auge est monolithe, mais le couvercle est toujours en plusieurs dalles⁽³⁾.

Ce sont des monuments indigènes, quelquefois associés à des dolmens. Il n'est pas prouvé que ce type de tombe soit d'origine phénicienne.

1. Perrot, III, p. 101.

2. Régions de Dermèche et de Douimès, collines de Junon et de Saint-Louis.

3. Vu le mauvais état des tombes, il est souvent impossible de dire si ces anges étaient au fond d'une fosse (comme l'indique le P. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1804, p. 431 ; *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, XX^e anniversaire, 1898, p. 140; voir aussi Gauckler, *Nécrop.*, p. 396), ou bien si elles étaient à l'intérieur d'une chambre, simplement excavée. Le sarcophage monolithe découvert par le P. Delattre à Byrsa (*Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 50-60) était sans doute dans une fosse (voir *ibid.*, fig. à la p. 60, lettre B). Cet archéologue (*C. r. Acad. Inscr.*, l. c.) signale aussi des fosses contenant deux auges juxtaposées. Cela n'est pas inadmissible, mais, en général, le type de la fosse ne devait comporter qu'un ensevelissement. Il est certain, d'autre part, que des caveaux abritaient une paire d'auges : voir p. 431.

Les poteries du mobilier funéraire sont assez fréquemment déposées hors de l'auge, au-dessus⁽¹⁾.

Un autre type de sépulture consiste en un caveau quadrangulaire, qui est au fond d'un puits d'accès, également quadrangulaire, et qui s'ouvre sur un des petits côtés de ce puits. C'était là, sans doute, un emprunt des Phéniciens à l'Égypte. Pendant de longs siècles, ils firent des hypogées présentant ces dispositions : à Carthage, jusqu'à la destruction de la ville ; en pleine époque romaine, dans d'autres lieux de l'Afrique septentrionale.

Dans les plus vieux cimetières carthaginois, à Dermèche, à Douimès, sur les collines de Byrsa (Saint-Louis) et de Junon, des caveaux sont bâtis en grands blocs, parallélépipèdes habilement ajustés, sans ciment : la pierre est, comme pour les auges dont nous avons parlé tout à l'heure, le calcaire coquillier que fournissaient les carrières d'El Haouria, près du cap Bon⁽²⁾. Si l'on construisit ainsi des chambres funéraires, au lieu de les creuser dans le sous-sol, ce fut évidemment pour mieux en assurer la conservation, des effondrements étant à craindre dans des terrains peu compacts. Le caveau est de dimensions assez exigües : en moyenne 2 m. 40 de long, 1 m. 60 de large ; la hauteur ne dépasse guère, ou même n'atteint pas la taille d'un adulte. Il y a d'ordinaire une ou deux niches, qui abritent une partie des poteries. Le sol est souvent dallé ; dans des hypogées de Byrsa, ce dallage recouvre deux sarcophages non monolithes. Certaines sépultures sont revêtues intérieurement d'une couche de stuc blanc très fini⁽³⁾ ; elles étaient couvertes d'un plafond en bois de cèdre, qui s'étendait

1. Delattre, *Tombeaux pun. de Carthage*, p. 60 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1894, p. 452 ; *La nécropole punique de Douimès* (extrait du *Cosmos*, 1597), p. 21 ; *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 363 (voir aussi *ibid.*, p. 283).

2. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 99. Pour ces carrières, voir t. II, p. 142-3.

3. Il ne convient pas de rappeler ici « les sépulcres blanchis » de l'Évangile (saint Matthieu, xxIII, 27), » qui paraissent beaux *au dehors* ».

sous le plafond en pierre, constitué par de longs blocs. Ceux-ci sont fréquemment⁽¹⁾ surmontés d'une sorte de toit : deux rangées d'autres blocs, dressés obliquement, viennent se contrebuter et forment une décharge, atténuant la poussée des terres qui remplissent la tranchée dans-laquelle on avait construit le caveau⁽²⁾. La façade de la chambre se prolonge en haut par un mur, qui dépasse le toit. Cette façade, dans laquelle est ménagée une baie, servant d'entrée, s'élevait certainement sur un des côtés d'un puits d'accès, quoique le puits, creusé dans un terrain meuble, ne soit plus aisé à reconnaître. La baie était fermée par une grande dalle, placée de champ⁽³⁾.

Les caveaux bâtis appartiennent surtout aux VIIe-VIe siècles. Mais l'usage de construire des chambres funéraires en grosses pierres de taille ne se perdit pas à Carthage. L'une d'elles paraît dater du Ve siècle⁽⁴⁾. D'autres sont plus récentes⁽⁵⁾ ; le toit en triangle y devient exceptionnel⁽⁶⁾.

A Dermèche et à Douimès, nous constatons, depuis le début du VIe siècle au plus tard, l'existence de caveaux creusés, et non bâtis, précédés d'un puits, profond de 6 mètres en moyenne. Ils s'étaient fort mal conservés dans le sol sablonneux. En général même, des éboulements les avaient entièrement

1. Surtout à Byrsa.

2. Quelquefois il n'y a pas de plafond horizontal sous ce toit.

3. Pour les caveaux construits des vieux cimetières, voir Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 12-13, 23 et suiv., 48 et suiv., 64, 68, 69 et suiv. ; *Nécrop. punique de la colline de Saint-Louis*, p. 21 et suiv., 62 et suiv., 70 et suiv. ; *La nécrop. pun. de Douimès* (Cosmos, 1897), p. 11, 13-14 ; *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 328, 337, 374-5 ; Gauckler, *Nécrop.*, p. 6-8, 397-8 et pl. XVI-XVIII, CXIII, CXIV (tombe 25-27), p. 410-1 (t. 232), p. 557-8 (t. 135), etc. ; Anziani, *apud* Gauckler, p. XIX.

4. Tombe 212 de Gauckler, l. c., p. 451-2, pl. LXV. Le caveau est haut (2 m. 03), étroit (0 m. 85) et dépourvu de toit.

5. A Ard et Morali : Gauckler, p. 191 et suiv., t. 408, 416, 428 (et pl. CXV), 429, 430, 431 (les tombes 428 et 430 contiennent des sarcophages). La tombe 449 (p. 211) est peut-être plus ancienne : conf. Anziani, l. c., p. XXXIII. A Bordj Djedid : *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 283 ; Gauckler, p. 229-230, t. 500, pl. CXVI (le puits d'accès est maçonné en blocage; le caveau contient des sarcophages); p. 231, t. 502. A l'Odéon : Gauckler, p. 114, 116, 524. Au Koudiat Zateur : Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. CC-CCI, (avec un puits construit en maçonnerie).

6. On le trouve au tombeau du Koudiat Zateur (sans plafond).

détruits⁽¹⁾. Une dalle dressée⁽²⁾ restait souvent le seul indice du caveau dont elle avait fermé l'entrée. Mais, dans cette catégorie de sépultures, la dalle n'était pas un élément nécessaire : plus d'une fois, on a pu reconnaître que la chambre était demeurée ouverte. Quand le caveau s'est effondré et que les arêtes du puits se sont effacées, le dépôt funèbre ne se présente pas autrement que s'il avait occupé le fond d'une fosse, dont les parois seraient devenues indistinctes. Dans les chambres des VI^e-Ve siècles où des observations précises ont été possibles, les corps étaient tantôt étendus sur le sol, tantôt enfermés dans une auge en pierre (qui, ordinairement, ne contient pas les poteries) : cuve formée de grandes dalles, ou sarcophage monolithe. Plus d'une chambre renferme deux auges, l'une à côté de l'autre⁽³⁾. Dans un puits de Dermèche, deux chambres sont superposées⁽⁴⁾.

Les sépultures du IV^e siècle, trouvées soit dans la région d'Ard el Morali (ou Dhar et Morali), soit au sommet du théâtre romain, soit à proximité des grandes citernes romaines de Bordj Djedid (terrains Ben Attar, Chaffard, région d'Ard et Kheraïb), sont, pour la plupart, des caveaux⁽⁵⁾, creusés au fond d'un puits dont la profondeur n'est guère inférieure à 5 mètres et peut en atteindre 15, davantage même. La baie restait ouverte, ou était fermée par une dalle. Les sarcophages en pierre deviennent plus rares; ils sont monolithes⁽⁶⁾. A Ard et Kheraïb, quelques puits, qui peuvent dater de la fin du IV^e siècle, offrent une chambre au-dessus ou en face de la chambre primitive⁽⁷⁾.

1. Gauckler, p. 32.

2. Parfois deux dalles superposées.

3. Gauckler, p. 70-71 et pl. L, LI (t. 181-2), p. 435 (t. 100), p. 440.1 et pl. XXX (t. 122-3), p. 444 et pl. LX (t. 105-6), p. 476, 507-8. Anziani, *apud* Gauckler, p. XXXXII. Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 321, 323, 340, 361.

4. Gauckler, p. 55, t. 155-6.

5. Dimensions moyennes : longueur 2 m. 10, largeur 1 m. 60; la hauteur est de 1 m. 60 — 2 mètres.

6. A Ard et Morali, une auge en blocage, revêtue intérieurement de stuc Gauckler, p. 542.

7. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 6 et pl. II, lettres F-H. Deux chambres

Les très nombreux hypogées à puits fouillés au Nord-Nord-Est de Bordj Djedid, dans la région de Sainte-Monique, appartiennent généralement au IIIe siècle. Les puits, taillés, comme les chambres, avec une régularité parfaite, en plein tuf, sont très profonds : de 12 mètres en moyenne; certains s'enfoncent jusqu'à 22, 23, 27 mètres. Des encoches, creusées à l'une des extrémités des côtés longs, servaient d'échelons pour la descente et la montée. Après chaque ensevelissement, ces puits devaient être recombés⁽¹⁾. Les caveaux multiples deviennent plus fréquents : deux, se faisant face, au fond ; d'autres au-dessus on compte parfois trois et quatre étages. Les dimensions des chambres s'accroissent. Très souvent, le sol est creusé d'une ou deux auges⁽²⁾, dans lesquelles on déposait les premiers occupants, sans les recouvrir de dalles⁽³⁾. Les nouveaux venus prenaient place sur les banquettes qui bordaient ou séparaient les auges. Quelques tombes contenaient des sarcophages monolithes en calcaire coquillier, en calcaire gris; en marbre⁽⁴⁾.

Le cimetière pauvre et très récent de l'Odéon⁽⁵⁾ se com-

dans un hypogée du théâtre : Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 257 ; dans un autre, au sommet d'Ard el Morali : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 136.

1. Quelques puits ne sont pas de longueur et de largeur uniformes ; les quatre parois présentent un ou plusieurs ressauts, au-dessous desquels la cheminée se rétrécit : Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 29-30 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 289. Un dispositif analogue se rencontre en Sardaigne : Perrot, III, p. 232 et fig. 170-1 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 66-07 et fig. 9, 10. Il y aurait lieu de supposer que chaque ressaut portait un couvercle, si l'on avait trouvé des débris de dalles qui pussent justifier une telle hypothèse. Il semble que ces puits, comme tous les autres, aient été recombés.

2. Exceptionnellement trois auges, la troisième en travers, au fond : Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 27.

3. Quelques auges étaient cependant pourvues d'un couvercle fait de plusieurs dalles : Delattre, *Sainte-Monique*, 21 mois, p. 17 ; 2e trimestre, p. 20; etc. On a trouvé des auges fermées par un couvercle monolithe dans un hypogée situé au Sud de Bordj Djedid : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 597. Dans une tombe de Sainte-Monique, les auges mêmes étaient constituées par des dalles *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 310.

4. Ceux-ci avec une décoration architecturale ou sculpturale : voir p. 206 et suiv.

5. Sur lequel on est insuffisamment renseigné.

pose de caveaux dont les puits d'accès, moins profonds (de 6 à 10 mètres), sont plus larges. Les chambres, assez spacieuses, où l'on rencontre parfois des sarcophages monolithes en pierre grossière, ne sont jamais fermées par des dalles.

Depuis le VI^e siècle, le type de la tombe à fosse fut moins en faveur que celui de la tombe à puits et à chambre latérale. Des fosses sans couvercle, ou, si l'on veut, des puits sans caveau, creusés à une profondeur variable⁽¹⁾, ont été cependant retrouvés au théâtre romain⁽²⁾, à Ard el Morali⁽³⁾, à Ard el Kheraïb⁽⁴⁾ et à Sainte-Monique⁽⁵⁾ ; le mort était simplement déposé au fond⁽⁶⁾.

Toutes ces tombes occupaient, outre une partie des collines de Saint-Louis et de Junon, de vastes espaces au Nord de la vieille Carthage, de la Cité. Il n'y avait là, à proprement parler, qu'une seule et immense nécropole. Les dénominations Douimès, Dermèche, Sainte-Monique, Odéon, etc., sont commodes pour désigner les lieux où des fouilles ont été faites ; elles ne représentent pas des cimetières distincts.

Dans cette nécropole, on a constaté⁽⁷⁾ que, d'une manière générale, les sépultures les plus anciennes sont au Sud, à proximité de la Cité ; avec le temps, la ville des morts s'étendit vers le Nord. La densité des tombes s'accroît aussi dans cette direction : à Ard el Kheraïb et à Sainte-Monique, d'un côté, à l'Odéon, de l'autre, les puits sont très rapprochés.

Cependant ce développement n'a pas suivi une marche

1. Quelques fosses ne sont profondes que d'un mètre : Merlin et Drappier, l. c., p. 24, 30, 36. D'autres atteignent 14 mètres (ibid., p. 39, 48, 50), 15 mètres (p. 53, 56), et même 23 mètres (p. 76).

2. Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, p. 258-260.

3. Gauckler, *Nécrop.*, p. 205-7 (t. 432-8).

4. Drappier, *Rev. tun.*, XVIII, p. 138. Merlin et Drappier, l. c., p. 6 et pl. II, lettre A.

5. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 309 ; *Sainte-Monique*, 2^e trimestre, p. 3 ; 2^o semestre, p. 13.

6. Aux derniers temps de Carthage, des morts ont été inhumés dans des fosses creusées hâtivement en pleine terre, à Byrsa : Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 36.

7. Gauckler, p. 400, 503. Conf. ici, t. II, p. 90.

tout à fait régulière. Pour prendre un exemple, des hypogées situés au Sud-Ouest des grandes citernes appartiennent, croyons-nous, au VII^e siècle ou au début du VI^e(¹) et sont plus anciens que des sépultures situées plus au Sud. Il n'est pas impossible que quelques caveaux construits aient été d'abord isolés(²). Certains terrains durent former primitivement des îlots, où étaient inhumés des gens appartenant à un même groupe familial ou social ; ils ne furent que peu à peu noyés dans la nécropole. D'autres restèrent toujours inoccupés(³), soit parce que la nature du sous-sol ne paraissait pas favorable, soit pour des raisons qui nous échappent. Les sépultures qui diffèrent des autres et se ressemblent par des particularités de construction ou de mobilier, sont souvent voisines ou alignées : il convient sans doute de les attribuer à des gens unis par des liens plus ou moins étroits(⁴). Ainsi, les quatre sarcophages sculptés qu'a livrés le cimetière de Sainte-Monique se trouvaient dans trois tombes très rapprochées les unes des autres(⁵).

On ne creusait naturellement pas au hasard les puits et les fosses, surtout là où la place était mesurée, où les caveaux devaient se toucher presque, sans se couper. Il fallait alors adopter des règles d'alignement et d'espacement, qui se reconnaissent bien à Bordj Djedid et à Sainte-Monique(⁶). L'orientation dépendait, non de prescriptions rituelles, mais de l'exposition du terrain. Sur la pente de Saint-Louis, les entrées des chambres sont tournées vers le Sud-Ouest, tandis que l'orientation Nord-Est a été constatée sur la colline de Junon ; à Douimès et à Dermèche, la plupart des entrées font face au

1. Le classement chronologique proposé par Anziani (*apud* Gauckler, p. XXVI-XXIX) ne me paraît pas exact.

2. Entre autres, le caveau 449 d'Ard et Morali : voir *supra*, p. 430, n. 5.

3. Comme l'ont montré des fouilles et des sondages : voir, par exemple, Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, pl. I.

4. Gauckler, p. 546-7 (conf. Anziani, p. XVI). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 150-1.

5. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 2, fig. 2.

6. Delattre, *ibid.*; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, pl. I.

Sud-Est, c'est-à-dire à la mer; sur le plateau de Bordj Djedid, elles regardent le Nord-Est, parfois le Nord-Ouest; à Sainte-Monique, les premiers caveaux creusés au fond des puits sont tournés à l'Est, vers la mer.

Parmi les sépultures les plus anciennes, les fosses ne contiennent qu'un seul mort⁽¹⁾, les caveaux en contiennent un ou deux⁽²⁾ : un homme et une femme, évidemment deux époux⁽³⁾. Il en est de même des chambres du Ve et de beaucoup de celles du IVe siècle. A Ard el Kheraïb et surtout à Sainte-Monique, le nombre des morts augmente. Presque tous les caveaux de Sainte-Monique ont reçu plusieurs corps non brûlés, quelquefois une dizaine, et, dans bien des hypogées, il y a, en outre, des coffrets renfermant des restes incinérés. Nous pouvons cependant admettre que c'étaient encore des tombeaux de famille, servant à plusieurs générations. Mais à l'Odéon, les sépultures deviennent des charniers. Inhumés et incinérés s'entassent dans les chambres et même dans les puits. A Saint-Louis, des caveaux construits et des auges des VIIe-VIe siècles furent remployés beaucoup plus tard⁽⁴⁾. Les squelettes de plusieurs douzaines d'intrus avaient rempli deux chambres⁽⁵⁾. Dans un caveau de Sainte-Monique, on a trouvé aussi un grand nombre de squelettes humains, accompagnés d'ossements d'animaux, surtout de chiens⁽⁶⁾. Sur le plateau de Bordj Djedid⁽⁷⁾ et à Saint-Louis⁽⁸⁾, ont été rencontrées deux fosses communes, en pleine terre : celle de Saint-Louis, qui datait au plus tôt du IIIe, siècle, contenait des centaines de corps, superposés en rangs épais.

1. Voir pourtant *supra*, p. 428, n. 3.

2. A Byrsa, des caveaux construits renferment quatre morts : deux dans des auges, sous le dallage de la chambre, deux autres déposés plus tard, sur le dallage même : Delattre; *Tombeaux pun.*, p. 26-29, 51 et 53-36.

3. Gauckler, p. 397, 543. Anziani, p. xix.

4. Voir t. II, p. 91.

5. T. II, l. c.

6. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 562 ; *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 27-29.

7. *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 284.

8. Delattre, *ibid.*, 1893, p. 114-7 (= *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 77 et suiv.) ; Conf. ici, t. II, l. c.

Nous serons bref sur les tombes de type phénicien fouillées dans d'autres lieux de l'Afrique du Nord. Elles sont, pour la plupart, de basse époque, souvent même postérieures à la disparition de la première Carthage.

Ce sont soit des fosses, soit des caveaux à puits. Au Ve siècle appartenaient probablement des fosses d'Utique, au fond desquelles étaient de grands sarcophages en calcaire coquillier, monolithes ou faits de plusieurs dalles⁽¹⁾. Ailleurs, des sépultures plus récentes sont creusées à fleur de roc⁽²⁾. D'ordinaire, le rebord offre des feuillures pour l'insertion d'un couvercle. La cavité est parfois plus large du côté de la tête et des épaules que du côté des pieds ; à Djidjeli, quelques fosses se modèlent mieux encore sur la forme du corps humain et rappellent ainsi les sarcophages dits anthropoïdes⁽³⁾ : une logette circulaire indique la place de la tête, et la largeur diminue depuis la place des épaules jusqu'à celle des pieds⁽⁴⁾.

Les puits, en général plus grands qu'à Carthage, ne s'enfoncent pas aussi profondément dans le sol : ils ne dépassent guère 3 mètres⁽⁵⁾. Dans des tombes dont aucune ne semble antérieure au IIIe siècle, ils sont munis d'un escalier, ménagé contre un des côtés longs, ou, plus rarement, sur toute la largeur de l'ouverture⁽⁶⁾. Ces escaliers, inusités à Carthage, se retrouvent,

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 60. Martin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. XCVIII.

2. A Mahdia : Hannezo, *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXVI, 1890-1, p. 294-5 ; Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 264-5. A Zaghouane : Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 387 (fosses sans couvercle) ; *ibid.*, 1905, p. 105. A Djidjeli : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 48-49 (époque indéterminée). A Collo : *ibid.*, p. 43. Ce type de sépulture resta fréquent en Afrique pendant les premiers siècles de notre ère : voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 40-41, 402.

3. Conf. p. 207.

4. Gsell, *Gouraya*, p. 49. Pour ces sépultures de forme anthropoïde, conf. Gsell, *Mon. ant.*, II, p. 40, n. 3 ; p. 42, n. 2.

5. Aussi, pour disposer de plus de hauteur dans la chambre, a-t-on souvent établi le sol de cette chambre en contrebas du puits (à Mahdia, à El Alia ; moins profondément à Sousse et à Gouraya).

6. A Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia, Djidjeli.

vers le même temps, en Phénicie, à Amrit (près d'Arad) et à Sidon⁽¹⁾, ainsi qu'à Malte⁽²⁾ et en Sardaigne⁽³⁾.

La faible hauteur du puits ne permettait pas de superposer des chambres⁽⁴⁾, mais, outre celle qui s'ouvrait, selon la coutume, sur un des petits côtés, on en a creusé assez fréquemment une autre en face⁽⁵⁾, ou bien en arrière⁽⁶⁾, ou encore sur un des côtés longs⁽⁷⁾. L'entrée était close soit par une ou plusieurs dalles, soit par des moellons ; un mode de fermeture propre à Hadrumète consistait à boucher la baie avec deux ou trois jarres, dressées pointe en haut⁽⁸⁾.

Les caveaux ne sont pas toujours taillés avec la même régularité que ceux de Carthage. Dans plusieurs cimetières de la région de Sousse⁽⁹⁾, on trouve çà et là des cellules circulaires ou semi-circulaires, dont la petitesse et la forme s'expliquent par le fait qu'elles n'étaient pas destinées à recevoir des corps étendus : des rites indigènes ont influé sur la disposition de la tombe⁽¹⁰⁾. Mais, habituellement, les chambres sont plus ou moins rectangulaires, comme c'était l'usage chez les Phéniciens. On ne connaît que fort peu de caveaux construits en pierres de taille⁽¹¹⁾. Les auges et les banquettes que nous avons rencontrées

1. Perrot, III, p. 147.

2. Mayr, *Sitzungsber.*, I. c., p. 504.

3. Perrot, III, p. 231.

4. On trouve parfois des caveaux superposés en Sardaigne, à Cagliari : Perrot, III, p. 232 et fig. 169. Il y eu a dans la nécropole de Sidon.

5. A Sousse, Lemta, Mahdia, Gouraya. A Malte : Mayr, I. c. Un exemple à Nora, en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 133.

6. A Collo : Gsell, *Gouraya*, p. 42-43 ; le même, *Mon. ant.*, I, p. 60, fig. 18. De même, dans un hypogée de Philippeville : Delamare, *Explor.*, pl. 32, fig. 10 et 12.

7. A Thapsus, Ksour es Saf, Gouraya. A Lemta, il y a assez souvent un caveau sur chacun des quatre côtés : *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 297.

8. La Blanchère, *ibid.*, 1888, p. 151. Hannezo, *ibid.*, 1889, p. 382, 384. Duhar, *ibid.*, 1904, p. 180. Etc.

9. A Lemta : de Smet, *ibid.*, 1913, p. 339. A Thapsus : Epinat et Novak, *ibid.*, 1900, p. 156. A Mahdia : Novak, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, fig. à la p. 224 ; Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 278, 280.

10. *Infra*, p. 452-3, 454. A Béja, des caveaux plus grands, creusés aux siècles, sont aussi de forme circulaire ; pourtant ils contenaient des morts allongés : Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 40, 42.

11. Au Khangat et Hedjaj, peut-être du IIe siècle ; chambre avec un toit à deux pentes :

à Carthage, au IIIe siècle, ne manquent pas dans les sépultures, contemporaines ou plus récentes, fouillées à Thapsus, Mahdia, Collo, Gouraya⁽¹⁾. Ces chambres ont presque toutes reçu plusieurs morts, inhumés ou incinérés; quelques-unes en renferment une vingtaine et même davantage⁽²⁾.

Après les ensevelissements, les puits étaient comblés, comme à Carthage⁽³⁾. A El Alia, ils sont parfois entourés d'une ou deux enceintes de pierres brutes, qui constituaient probablement l'ossature d'un tumulus conique⁽⁴⁾ : c'était là un emprunt aux indigènes.

A Carthage et dans d'autres lieux, les tombes proprement phéniciennes n'étaient sans doute pas dépourvues de quelque signe extérieur. On n'a fait à cet égard qu'un petit nombre de constatations : des monuments érigés à la surface du sol, il y a plus de deux mille ans, ont été naturellement beaucoup plus exposés que les hypogées à des causes diverses de destruction.

Il est probable que, dès une époque lointaine, les Phéniciens, comme les Cananéens et les Hébreux⁽⁵⁾, dressèrent, au-dessus des tombes, de ces pierres, brutes ou taillées, auxquelles ils donnaient le nom de *maccebat*. Ce n'étaient pas seulement des repères matériels. La « *maccebat* parmi les vivants », — des inscriptions phéniciennes appellent ainsi certains cippes funéraires⁽⁶⁾, — rendait le défunt présent à ceux qui lui avaient

Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CCXVIII. A Ksour es Saf, près de Mahdia, d'époque indéterminée : Collet et de Smet, *ibid.*, 1913, p. 343.

1. A El Alia, les chambres munies de banquettes sont plus récentes que celles qui n'en ont pas. On retrouve aussi des banquettes à Malte : Mayr, *Sitzungsber.*, l. c. p. 504-5.

2. En Sardaigne, des caveaux ont servi à diverses époques : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 135 ; Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 79. 169.

3. A Nora, l'orifice des puits présente souvent des feuillures, ce qui permet de croire qu'ils avaient été fermés par des dalles et, par conséquent, laissés vides Patroni, l. c., p. 150.

4. Anziani, l. c. p. 238. A Ksour es Saf, un caveau à puits est surmonté d'un tumulus : Collet et de Smet, l. c.

5. *Genèse*, XXXV, 20.

6. *C. I. S.*, I, 38, 59 (inscriptions de Chypre), 116 (inscription trouvée à Athènes « *maccebat*, souvenir parmi les vivants »).

survécu. Elle pouvait servir de support à son âme, toujours vivante : dans plusieurs langues sémitiques, ces cippes avaient reçu le nom de *nefesh* (âme)⁽¹⁾. Nous avons vu⁽²⁾ que des pierres, dressées dans des sanctuaires, étaient, de même, des demeures d'âmes divines.

On a découvert, sur la colline de Byrsa, un obélisque en tuf⁽³⁾, qui mesurait plus de 1 m. 45 de hauteur⁽⁴⁾ ; il était resté en place au-dessus d'un caveau construit. D'autres pierres, trouvées dans les cimetières de Carthage, paraissent être aussi des cippes funéraires, mutilés. Elles ont la forme d'un tronc de pyramide ou de cône, couronné de moulures⁽⁵⁾. Un monument semblable, recueilli en bon état à Tharros, en Sardaigne, porte une épitaphe⁽⁶⁾. A Thapsus, la nécropole punique a livré deux dés allongés, se terminant par une petite pyramide⁽⁷⁾. Des cippes analogues ont été exhumés à Tharros⁽⁸⁾ ; une épitaphe se lit sur l'un d'eux⁽⁹⁾.

A Motyé, en Sicile, l'image d'un cippe est tracée sur de petites stèles, qui surmontent des sépultures du VIIe siècle⁽¹⁰⁾. Il y a là une combinaison de deux éléments, l'un phénicien, l'autre auquel on peut attribuer une origine grecque.

Ce fut seulement à partir du IVe siècle que des stèles figurées furent érigées dans les cimetières carthaginois. J'ai déjà mentionné⁽¹¹⁾ ces modestes monuments, que l'on rencontre au-

1. Voir A. Lods, *La croyance à la vie future et le culte des morts dans l'antiquité israélite* (Paris, 1906), p. 201-2.

2. P. 373.

3. Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 61-62, fig. b la p. 63.

4. Le haut est brisé.

5. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 45, pl. VI, fig. 5 (colline de Saint-Louis) : « autel », haut actuellement de 0 m. 76 ; il n'est pas complet ; conf. Gauckler, *Nécrop.*, p. 255. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 450 (Sainte-Monique).

6. *C. I. S.*, 158, pl. XXXV du t. I.

7. Gauckler, p. 370-2.

8. Perrot, III, p. 234-5, fig. 172, 173, 175.

9. *C. I. S.*, 159, pl. XXXV. Cippe funéraire de forme analogue, trouve en Chypre : *ibid.*, 44, pl. VIII.

10. Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 440 et fig. 9, à la p. 442.

11. P. 210.

dessus ou à l'intérieur des puits, parfois réunis en nombre assez élevé : pour chaque mort introduit dans l'hypogée, devait être dressée une stèle⁽¹⁾. L'image, un homme ou une femme en prière, se rapporte à ce mort, quoiqu'elle ne soit pas un portrait et qu'elle soit très rarement accompagnée d'un nom⁽²⁾ ; mieux que le cippe, elle le rend présent « parmi les vivants ». Des stèles semblables ont été retrouvées çà et là en Tunisie, à Utique⁽³⁾, à Radès⁽⁴⁾ à Thapsus⁽⁵⁾, etc.⁽⁶⁾ ; certaines d'entre elles ne sont que de la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère⁽⁷⁾.

De grossières statues, dont les débris gisaient dans les terrains de Sainte-Monique et de l'Odéon, avaient la même destination funéraire que ces stèles⁽⁸⁾.

Deux massifs de maçonnerie, construits sur des tombes de Sainte-Monique, dataient sans doute du IIIe siècle. Ils consistaient en un demi-cylindre, dont la tranche reposait sur une base rectangulaire de dimensions assez grandes (l'une des bases avait plus de 3 mètres de long sur 1 mètre de large)⁽⁹⁾. Nous

1. Ces stèles ont été recueillies à Ard et Morali, au théâtre, à Bordj Djedid, à Sainte-Monique, à l'Odéon, à Saint-Louis, au Kram. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 215, 557, 626 ; 1899, p. 310, 554 ; 1900, p. 85 ; 1901, p. 583 ; 1908, p. 598 ; le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 262-3 ; *Bull. d'Oran*, XXe annivers., p. 148-9. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 9-10. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1901, p. 236-7. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7-8. Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 141, 260. Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports de Carthage*, p. 78. Gauckler, *Nécrop.*, p. 544. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 133.

2. *C. I. S.*, 2863, pl. LIX du t. II (= *M. Lavig.*, I, pl. V, fig. 2) : un simple nom. M. Vassel (*Études puniques*, VIII, p. 14 : extrait de la *Rev. tunisienne*, 1918) fait observer avec raison que c'est très probablement une stèle funéraire, et non votive. — Vassel, *ibid.*, p. 12 : épitaphe d'une femme, avec le nom de son père.

3. *M. Alaoui*, p. 66, nos 814-8, pl. XXI. Gauckler, p. 251.

4. Gauckler, p. 485-6, pl. CCXXXIV. Molins, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 73.

5. Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 288, fig. 22.

6. Au djebel Reças : Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCIV. A Téboursouk : Ravard, *ibid.*, 1806, p. 143 et figures aux p. 144 et 145 (Ier siècle avant J.-C.). Peut-être aussi à Malte : Mayr, *Sitzungsber.*, I. c., p. 478.

7. Au cimetière d'El Alia, on a découvert quatre stèles, deux représentant des personnages (un homme nu, une femme vêtue), les deux autres, le signe de Tanit : Gauckler, p. 357.

8. Voir p. 211.

9. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 309-310.

avons là les plus anciens exemples connus de ces caissons arrondis, monolithes ou maçonnés, qui étaient si fréquents dans l'Afrique du Nord à l'époque romaine et que les Latins appelaient *cupulae*⁽¹⁾. Puisqu'on les trouve dans la première Carthage, il convient de leur attribuer une origine phénicienne. Peut-être étaient-ce des imitations de dessus de sarcophages : on a rencontré à Byblos⁽²⁾ des sarcophages en pierre dont le couvercle présente cette forme, copiée du reste sur des modèles égyptiens.

Les sépultures de l'aristocratie carthaginoise étaient-elles complétées par des monuments plus importants que ceux que nous venons d'étudier⁽³⁾ ? Dans la nécropole d'Amrit, en Phénicie, de véritables tours surmontent plusieurs hypogées. Ce sont de gigantesques cippes massifs, quadrangulaires ou arrondis, dont le sommet se termine en pyramide ou en coupole⁽⁴⁾. Dans l'Afrique du Nord, le mausolée de Dougga, élevé pour un Numide, est une œuvre d'architecture punique⁽⁵⁾. On ignore si c'était une sorte de cippe, dressé à proximité d'un caveau souterrain⁽⁶⁾, ou s'il contenait, au premier et au second étage, des chambres funéraires. Il est possible que des édifices analogues aient existé à Carthage, soit au milieu des cimetières, soit sur des propriétés du quartier de Mégara. A la fin du IIIe siècle, un général qui appartenait à la plus haute noblesse, Asdrubal, accusé de trahison par la populace, se rendit au

1. Voir Gsell, *Mon. ant.*, II, p. 46-47.

2. Perrot, III, p. 175, fig. 119 ; conf. Saladin, *Arch. des missions*, 3^e série, XIII, p. 41. De même à Jérusalem : Dussaud, *Musée du Louvre, Monuments palestiniens et judaïques*, p. 42, n^o 26 ; p. 43, n^o 27 ; p. 45, n^o 30.

3. Au cimetière de Sainte-Monique, a été découverte une inscription relative à un personnage dont le nom est accompagné d'une longue généalogie (*Rép. d'ép. sémi.*, I, 13 et 236). Ce Texte, qui compte 8 lignes, est mutilé et ne se comprend pas. Cependant on y trouve le mot MÇBT (*maccebat*), qui désigne très probablement un monument érigé au-dessus d'une sépulture. Quelle sorte de monument ? Nous l'ignorons. La plaque portant l'inscription est petite : elle ne devait pas mesurer plus de 0 m. 14 de hauteur.

4. Perrot, III, p. 151-5

5. Voir p. 194-5.

6. Ce caveau, s'il existe, n'est pas établi immédiatement au-dessous du mausolée (comme M. Poinssot a pu le constater : *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 781).

tombeau de son père, Giscon, et s'y empoisonna ; ceux qui le cherchaient y retrouvèrent son cadavre⁽¹⁾. Si ce récit d'Appien est exact, le tombeau de Giscon devait être un mausolée d'accès facile, et non pas, comme à Sainte-Monique, un caveau dont Asdrubal n'aurait pu atteindre la porte qu'en faisant débayer un puits très profond.

II

On a longtemps admis que les Phéniciens n'avaient jamais brûlé leurs morts. Des observations faites depuis une trentaine d'années en Afrique ont montré que cette opinion n'était pas fondée : il a fallu reconnaître que la combustion des corps avait été pratiquée, à Carthage et dans d'autres villes phéniciennes de l'Occident, au IIIe siècle et plus tard. Mais on a constaté ensuite des cas d'incinération beaucoup plus anciens.

Sur quatorze tombes du VIIe siècle, fouillées récemment au sommet de la colline de Junon, trois avaient reçu des morts incinérés⁽²⁾. Au même lieu⁽³⁾ et dans la région de Douimès⁽⁴⁾, on avait auparavant trouvé des pierres cubiques, évidées, dont le creux abritait des ossements calcinés ; il n'est plus permis aujourd'hui d'affirmer que ces dépôts funéraires sont très postérieurs aux sépultures qui les entourent⁽⁵⁾.

AMotyé, un cimetière du VIIe siècle contenait surtout des morts incinérés ; leurs restes étaient dans des cubes en pierre,

1. Appien, *Lib.*, 38.

2. Merlin, *apud* Vassel, *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 348, n. 1, et *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 119.

3. Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 384 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 443-4.

4. Delattre, *Mém. des Antiquaires*, l. c., p. 383-4.

5. Le P. Delattre indique « quatre ou cinq cas d'incinération » au vieux cimetière de Douimès : *ibid.*, p. 256 (conf. *ibid.*, p. 335). Pour des urnes remplies d'ossements brûlés, qui ont été trouvées à peu de distance au Sud-Sud-Ouest des grandes citernes de Bordj Djedid, voir t. II, p. 90, n. 4 ; la nature de ce dépôt reste indéterminée.

des urnes en terre cuite, des coffres formés de dalles dressées⁽¹⁾. Ce fut seulement au VI^e siècle que l'inhumation, rare au siècle précédent, devint en ce lieu le rite le plus usité. Motyé était, selon Thucydide⁽²⁾, habitée par des Phéniciens peu de temps après les débuts de la colonisation grecque en Sicile (au VIII^e siècle). Le site de la ville, dans un îlot très voisin du littoral, au milieu d'une baie, ne pouvait convenir qu'à des marins et à des marchands ; il était de ceux que les Phéniciens recherchaient. Le mobilier des tombes comprend, outre des vases grecs importés, des poteries phéniciennes. Il n'y a donc pas de raisons de supposer que ce cimetière soit antérieur à l'établissement des Phéniciens dans l'îlot. Par conséquent, l'incinération était en usage chez eux au VI^e siècle⁽³⁾. Mais à Carthage, dès cette époque, elle tendait à disparaître devant l'inhumation ; elle se maintenait mieux à Motyé.

En Palestine, comme en Babylonie, elle avait été pratiquée dans des temps fort anciens, avant l'invention de la métallurgie⁽⁴⁾. On croyait que les peuples de l'Asie occidentale y avaient renoncé de bonne heure et l'on ne s'embarrassait guère d'un récit de la Bible relatif à Saül et à ses fils, tués par les Philistins, suspendus à un rempart, puis emportés, brûlés, enfin ensevelis par les gens de Jabès⁽⁵⁾ : c'était, pensait-on, un cas isolé, où l'incinération se justifiait par la corruption des corps. J'ignore si l'explication est bonne⁽⁶⁾ ; en tout cas, plusieurs siècles encore après Saül, les Phéniciens brûlaient des

1. Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 440.

2. VI, 2, 6. Conf. t. I, p. 407.

3. Il est superflu d'invoquer (Berger, *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 225) le bûcher, que Didon fit élever et sur lequel elle se tua : Virgile, *Énéide*, IV. 504-7, 645-6 ; Justin, XVIII, 6, 6 (version un peu différente dans Timée, *Fragm. hist. Gr.*, I, p. 197, n° 23). Il ne s'agit pas dans cette légende de l'accomplissement d'un rite funéraire.

4. Vincent, *Canaan*, p. 208-9, 263-7.

5. I Samuel, XXXI, 10-12.

6. Voir les observations de M. Studniczka. *Jahrbuch des archäol. Instituts*, IX, 1894, p. 238.

morts qui avaient apparemment succombé dans des circonstances fort ordinaires.

Il convient de rappeler ici une indication donnée par Justin⁽¹⁾, l'abrégiateur de Trogue-pompée. Vers le début du Ve siècle, le roi de Perse Darius aurait envoyé une ambassade aux Carthaginois, pour leur ordonner, entre autres choses, d'incinérer leurs morts, au lieu de les ensevelir, « mortuorum corpora cremare, potius quam terra obruere a rege iubebantur ». Bon accueil aurait été fait à cette invitation.

Mais les Perses regardaient l'incinération des cadavres comme une souillure pour le feu, qu'ils adoraient ; ils l'interdisaient de la manière la plus rigoureuse⁽²⁾. Aussi a-t-on proposé de corriger le passage de Justin, d'y lire : « mortuorum corpora terra potius obruere, quam cremare... »⁽³⁾ : l'ambassade de Darius aurait apporté aux Carthaginois la défense, et non l'ordre de brûler les morts. Reste à, savoir si ce n'est pas simplement une légende. D'après le témoignage des fouilles, on ne pratiquait plus l'incinération à Carthage au VIe siècle : l'interdiction de Darius, — la correction proposée étant admise, — aurait été sans objet. Peut-être ce rite s'était-il conservé plus longtemps chez d'autres Phéniciens d'Occident, qui dépendaient alors du gouvernement punique. A Motyé, il semble n'avoir entièrement disparu que vers la fin du VIe siècle⁽⁴⁾.

Les corps que l'on ne brûlait pas étaient ensevelis dans une posture allongée, sur le dos, les deux mains généralement ramenées sur le ventre⁽⁵⁾. Dans les caveaux, on les plaçait presque toujours les pieds vers l'entrée, dont l'orientation, nous l'avons dit, était variable : pour dormir, un homme vivant se serait couché de la même manière, la tête au fond de la chambre.

1. XIX, 1, 11.

2. Hérodote, III, 16.

3. Conf. t. I, p. 418, n. 6.

4. Pace, *l. c.*, p. 443.

5. Gauckler, *Nécrop.*, p. 259.

On enveloppait probablement chaque cadavre dans un linceul, qui n'a pas laissé de traces, mais qu'a pu attacher une longue épingle de bronze, trouvée souvent près du cou ou des épaules⁽¹⁾. Beaucoup de morts n'étaient sans doute pas mieux protégés. Beaucoup d'autres étaient mis dans des cercueils en bois, dont les débris ont çà et là résisté au temps⁽²⁾. C'était tantôt une caisse close de tous les côtés⁽³⁾, munie de quatre poignées en bronze⁽⁴⁾, quelquefois montée sur pieds⁽⁵⁾ ; tantôt une boîte sans fond⁽⁶⁾, dont on recouvrait le corps, déposé dans une fosse, ou sur le sol d'un caveau, sur une banquette, à l'intérieur d'une auge. On peignait d'ordinaire ces cercueils en rouge⁽⁷⁾. L'un d'eux, enfermé dans un sarcophage en marbre, était rehaussé de diverses couleurs et de dorures⁽⁸⁾. Un autre avait laissé son empreinte sur le sable qui remplissait l'auge où on l'avait placé : ce qui a permis de constater qu'il offrait l'image, sculptée et peinte, de la morte⁽⁹⁾.

1. Comme le suppose Gauckler, p. 405-6. Voir aussi, pour ces épingles, Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 60 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 142.

2. Pour la technique de ces cercueils, voir p. 56, n. 10 ; p. 57, n. 2.

3. A Sainte-Monique, on a pu reconnaître que, dans certaines chambres, des cercueils en bois étaient posés les uns sur les autres : ils étaient donc pourvus d'un fond.

4. Voir, par exemple, Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 13. Pour ces poignées de cercueils, conf. *M. Lavig*, I, p. 216, pl. XXXI, fig. 9.

5. Cercueil retrouvé en bon état à Ksour es Saf, près de Mahdia : Merlin, *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 128-130 et figures. Pied d'un cercueil, à Thapsus Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 293.

6. A Carthage : Delattre, *La nécropole punique de Douïmès* (Cosmos, 1897), p. 11 ; *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 315, 374 ; Gauckler, p. 452. En Sardaigne : F. Elena, *Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari* (Cagliari, 1868), p. 18-19 ; von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 68.

7. A Carthage : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 12 et 25 ; Sainte-Monique, 2e trimestre, p. 3. A Ksour es Saf : Merlin, *l. c.*, p. 129. A El Alia : voir *infra*, p. 453. En Sardaigne : von Duhn, *l. c.*, p. 68. À Gadès, dans un cimetière phénicien, on avait peint en rouge des dalles agencées de manière à constituer des tombes : *Bull. des Antiquaires de France*, 1893, p. 214 ; *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 335. Ce n'était pas seulement chez les Phéniciens que le rouge était une couleur funéraire. Pour les indigènes de l'Afrique du Nord, voir t. I, p. 272-3, et ici, *infra*, p. 453, 454, 456. Chez les Grecs, on se servait de draps rouges pour ensevelir les morts. Etc.

8. Cimetière de Sainte-Monique : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 13.

9. Même cimetière : Delattre, *Un cercueil de bois à couvercle anthropoïde* [conf. *supra*, p. 78, n. 3] ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 328-9.

Nous ne reviendrons pas sur les sarcophages en pierre et en marbre recueillis à Carthage : nous avons montré⁽¹⁾ que ceux qui offrent un intérêt artistique sont des œuvres grecques. Les cercueils de plomb, fréquents en Phénicie, surtout à Sidon, où ils sont de basse époque⁽²⁾, manquent à Carthage ; on en a extrait un d'un tombeau de Philippeville, qui date peut-être seulement du Ier siècle avant notre ère⁽³⁾. Des cercueils en terre cuite ne se sont rencontrés qu'à Malte⁽⁴⁾.

Sur la pente Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, des fosses, creusées en pleine terre, contiennent des corps d'adultes que l'on avait presque enveloppés dans des débris de jarres⁽⁵⁾. D'autres sépultures, plus nombreuses, établies au même lieu, soit dans le sol, soit dans de vieux caveaux remployés, consistent en des jarres, qu'on avait coupées vers le milieu, pour y introduire un cadavre d'enfant, et dont on avait ensuite rajusté les deux moitiés. Ces dépôts datent de la fin de Carthage⁽⁶⁾. Quoique l'incinération fût alors un rite assez répandu, elle n'était pas en usage pour les très jeunes enfants⁽⁷⁾ : comme les Grecs, les Romains et d'autres encore, les Carthaginois devaient penser que ces petits êtres étaient destinés à une renaissance, si la terre recevait leur corps intact⁽⁸⁾. Des cadavres d'enfants furent aussi insérés dans des jarres à Nora et à Cagliari, vers la même époque qu'en Afrique⁽⁹⁾. On peut être

1. P. 207, 209.

2. Perrot, III, p. 177.

3. Gsell, Texte *explicatif* de Delamare, *Explor.*, p. 33. Sarcophage en plomb dans une tombe de Constantine, à peu près contemporaine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 110. Quelques autres cercueils en plomb, trouvés en Afrique, datent de l'époque romaine : Gsell, *Mon. ant.*, II, p. 42, 44, 403.

4. Mayr, *Sitzungsber.*, l. c., p. 506.

5. De Vogüé, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 166.

6. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 46. 67 ; *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 70 ; *Bull. d'Oran*, XXe anniv., p. 142. A l'époque romaine, ce mode d'ensevelissement ne fut pas rare en Afrique : Gsell, *Mon. ant.*, II, p. 43.

7. Voir cependant *infra*, p. 454, n. 8.

8. Conf. Pline l'Ancien, VII, 72 ; Juvénal, XV, 138-140. Voir à ce sujet Dieterich, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, VIII, 1905, p. 18-19.

9. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 160, 168. Taramelli, *ibid.*, XXI, p. 76.

tenté de croire que cette coutume fut importée d'Orient par les Phéniciens ; elle existait, bien des siècles auparavant, en Palestine⁽¹⁾. Cependant, comme les sépultures d'enfants en jarre n'apparaissent que tardivement à Carthage et dans les villes sardes, il est probable qu'elles furent empruntées aux Grecs : ce genre de tombe est fréquent dans les nécropoles du Sud et du Sud-Est de la Sicile, depuis les premiers temps de la colonisation hellénique⁽²⁾.

On sait par quelles opérations minutieuses les Égyptiens maintenaient l'intégrité du corps, support nécessaire de l'âme immortelle. Si les Phéniciens n'attachaient pas tant de prix à la conservation de la dépouille humaine, ils n'y étaient pourtant pas indifférents. Tabnit, roi de Sidon, avait été momifié par un procédé particulier⁽³⁾. Plaute parle d'un embaumeur carthaginois⁽⁴⁾. A Sainte-Monique, un certain nombre de morts, qu'abritaient des sarcophages en marbre, qui, par conséquent, appartenaient à des familles aisées, étaient noyés dans une couche de résine de cèdre et de térébenthine, mélangée à du bitume de Judée et aromatisée avec des feuilles de thym, de menthe, de henné⁽⁵⁾. Cette pratique rappelle celle de quelques peuples anciens, qui enduisaient les cadavres de cire ou de miel⁽⁶⁾. Elle retardait la putréfaction et empêchait le dégagement d'odeurs fétides⁽⁷⁾. Parfois, la résine est peu abondante: on peut

1. Vincent, *Canaan*, p. 116, 133-4, 189, 193, 196.

2. Orsi, dans *Not. degli scavi*, 1895, p. 111, n. 2 ; *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 936-7. Il est curieux de remarquer qu'à Géla et à Camarine, les Grecs se sont servis de jarres phéniciennes pour y enfermer des corps d'enfants : voir p. 152, n. 6.

3. Chantre, *apud* Hamdy Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 403.

4. *Poenulus*, 63

« Quia mihi pollinctor dixit, qui eum pollinxerat »

5. Voir Héron de Villefosse, *Monuments Piot*, XII, p. 82, 85, 87, 90, 96 ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1995, p. 421. Pour la composition chimique : L. Reutter, *L'embaumement avant et après Jésus-Christ* (Paris-Neuchâtel, 1912), p. 83-119 ; le même, dans *Rev. anthropologique*, XXIV, 1914, p. 411-5 : XXV, 1915, p. 27-28.

6. Babyloniens, Perses, Scythes ; quelques exemples chez les Grecs : voir Mau, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, V, p. 2113.

7. On s'est demandé (Maspero, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 483-4 ; Delattre, *Bull.*

supposer qu'elle avait été introduite dans le corps à la place des viscères, et qu'après la destruction des chairs, elle s'était répandue dans le fond du sarcophage⁽¹⁾.

L'incinération, abandonnée pendant fort longtemps à Carthage, y reparut au III^e siècle. Ici encore, il y a lieu d'admettre un emprunt aux Grecs de Sicile, qui ne répugnaient pas à brûler leurs morts, bien que l'inhumation fût plus usitée chez eux⁽²⁾.

Diodore raconte⁽³⁾ qu'un prisonnier carthaginois, Bodos-tor, ayant succombé à Home, vers l'année 250, ses restes furent incinérés et renvoyés dans sa patrie. Un siècle plus tard, les troupes d'Asdrubal, étroitement cernées par Masinissa, étaient, dit Appien⁽⁴⁾, fort embarrassées de leurs morts, qu'elles ne pouvaient pas brûler, faute de bois. Ces deux textes, se rapportant à des circonstances exceptionnelles⁽⁵⁾, ne prouvent pas que l'incinération ait été, chez les Carthaginois, une pratique courante au temps des guerres puniques. Mais les découvertes archéologiques ne laissent aucun doute à cet égard. Les récipients remplis d'ossements calcinés commencent à se montrer

archéol. du Comité, 1905, p. 422) s'il ne s'agissait pas de protéger contre des mains cupides les objets précieux enfermés avec le mort. Ces objets pouvaient assurément tenter des voleurs : des trous pratiqués dans les couvercles de deux sarcophages sculptés le prouvent (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 28). Cependant ce n'étaient point des bijoux de grand prix qu'on laissait au défunt une bague, qui n'était pas toujours en or pur, quelquefois des pendants d'oreille. Je crois que la couche de résine, fortement parfumée, était destinée surtout à combattre l'odeur du cadavre. On trouve souvent, dans les tombes de Carthage, des morceaux de soufre, de bitume, de charbon de bois, qui servaient sans doute de désinfectants. — Il est vrai qu'à l'intérieur d'un coffret en pierre, des ossements calcinés étaient également noyés dans une couche de résine (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 59). On ne peut penser ici à un antiseptique. C'était donc probablement une mesure de sûreté : le coffret contenait, outre les os, un anneau d'or pesant 7 grammes.

1. Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 422, d'après le docteur Nicolle.

2. Voir Orsi, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 928-9.

3. XXIV, 12.

4. *Lib.*, 73.

5. De même, l'incinération par Hannibal de deux généraux romains, Sempronius Gracchus et Claudius Marcellus, dont les corps étaient tombés entre ses mains : Tite-Live, XXV, 17, 4 ; Appien, *Hann.*, 35 et 50 ; Plutarque, *Marcellus*, 30 ; etc. Ces faits ne sont du reste pas certains.

à Ard el Kheraïb⁽¹⁾, dans le haut d'Ard et Morali⁽²⁾, et sous le théâtre romain⁽³⁾ ; ils deviennent plus nombreux à Sainte-Monique, plus nombreux encore à l'Odéon; ils ne manquent pas à Saint-Louis. A Ard el Kheraïb, à Ard el Morali, au théâtre, à Sainte-Monique, on les a déposés dans des sépultures qui avaient été faites pour contenir des morts inhumés ; souvent, on les a placés, non pas dans les chambres, déjà pleines, mais dans les puits. Ce n'est donc pas, croyons-nous, avant le IIIe siècle que l'incinération fut de nouveau introduite à Carthage⁽⁴⁾. Il ne faut pas mettre cette modification dans les rites funéraires en rapport avec l'adoption du culte des déesses grecques Déméter et Coré, au début du siècle précédent⁽⁵⁾.

Elle ne fit pas disparaître l'inhumation. Le grand Hannibal, — mort, il est vrai, loin de sa patrie, — fut enseveli dans un sarcophage en pierre⁽⁶⁾. A Sainte-Monique, dans certains caveaux encombrés, des cercueils en bois ont été placés sur des coffrets en pierre, renfermant des os brûlés⁽⁷⁾. Au cimetière récent de l'Odéon, les morts inhumés sont encore nombreux ; les contemporains de Tertullien⁽⁸⁾ purent contempler « ces ossements qui, après environ cinq cents ans, ne s'étaient pas desséchés, ces cheveux qui avaient gardé leur odeur ». C'est seulement dans les tombes creusées fort peu de temps avant la ruine de Carthage que l'incinération l'emporte sur l'inhumation⁽⁹⁾. D'ailleurs, la prédominance de ce rite n'influe pas sur la disposition des sépultures⁽¹⁰⁾, qui restent des caveaux proportionnés à la taille

1. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7.

2. Anziani, *apud* Gauckler, p. XXXIV.

3. Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 257 (tombes 9 et 10).

4. Conf. Anziani, *l. c.*, p. XXXV et XXXVII.

5. Comme on l'a supposé : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e mois, p. 12 ; Gauckler, p. 521.

6. *De viris illustr.*, 42 : « in arca lapidea ».

7. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e semestre, p. 6.

8. *De resurrectione carnis*, 42. Conf. t. II, p. 90.

9. Gauckler, p. 416, 524.

10. Conf. Anziani, *apud* Gauckler, p. XLII.

humaine et précédés de puits. A Saint-Louis, on s'est contenté de loger les morts incinérés dans des tombes bien plus anciennes⁽¹⁾, ou de les enfouir en pleine terre⁽²⁾.

Nous retrouvons l'incinération en d'autres lieux, dans des tombes de type phénicien : en Tunisie, à Hr Beni Nafa, Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia; sur le littoral algérien, à Collo et à Gouraya; dans les îles de Malte⁽³⁾ et de Sardaigne⁽⁴⁾. Nulle part, semble-t-il, elle n'a été adoptée avant le IIIe siècle ; peut-être, dans certaines régions, ne le fut-elle que plus tard encore. Elle fut accueillie avec plus ou moins de faveur, tantôt admise auprès de l'inhumation⁽⁵⁾, tantôt la supplantant, sans cependant modifier la forme des sépultures : par exemple, à Hadrumète et à Collo, où des chambres funéraires, qu'on peut dater de 150-50 environ avant notre ère, ne contiennent guère que des morts brûlés.

A Carthage, les récipients sont le plus souvent des coffrets en pierre calcaire grise, coiffés d'un couvercle à deux pentes⁽⁶⁾. Il est assez rare que le nom du défunt y soit inscrit⁽⁷⁾ ; deux fois, le couvercle porte son image⁽⁸⁾. Le coffret renferme seulement des os calcinés. Mais, fréquemment, il est accompagné d'une jarre, renflée eu bas comme un sac, que remplissent

1. Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 77.

2. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 35. — A Sainte-Monique, on a trouvé parfois aussi des restes incinérés enfouis presque à la surface du sol : Gauckler, p. 366 (ossuaire en pleine terre) ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2e mois, p. 4 (ossuaire déposé au haut d'un puits), p. 3 (ossuaire logé dans une entaille pratiquée à l'un des angles de l'orifice d'un puits). Conf., à Gouraya, un ossuaire déposé dans une petite auge creusée à fleur de rocher : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 17.

3. Mayr, *Sitzungsber., l. c.*, p. 472, 473, 506, 508.

4. Voit Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 68. Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 81.

5. A Hr Beni Nafa, Sousse, Thapsus, Mahdia, Gouraya, des morts inhumés et des morts incinérés se trouvent dans une même chambre.

6. Voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, pl. X, fig. 4, à droite ; Gauckler, pl. CCVIII. Le couvercle est assez souvent muni d'acrotères. Sur un couvercle, un des frontons porte une palmette sculptée : Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 422-3 et figure.

7. *Rép. d'ép. sémi.*, I, 8 ; II, 521, 547, 602, 884.

8. Voir *supra*, p. 210.

des cendres, des esquilles d'os, de petits morceaux de charbon⁽¹⁾ : quand le feu avait accompli son œuvre, on tamisait ce qui restait du mort, puis on versait dans le coffret les ossements retenus par leur grosseur au-dessus des mailles ou des trous, dans la jarre les cendres et les menus débris qui s'étaient frayé passage. Des coffrets analogues, peu nombreux, ont été trouvés ailleurs : à Henchir Beni Nafa, Tunis⁽²⁾, Zaghouane⁽³⁾, Collo, Gouraya, Constantine, Pantelleria⁽⁴⁾, Cagliari⁽⁵⁾.

On employait aussi comme ossuaires des caisses en bois⁽⁶⁾, dont la plupart ont dû pourrir et ne laisser aucune trace. Des caisses en plomb, recueillies hors de Carthage⁽⁷⁾, ne paraissent pas antérieures au II^e siècle. On se servait d'urnes en terre cuite. Il y en a à Sainte-Monique⁽⁸⁾, à l'Odéon⁽⁹⁾, à Byrsa⁽¹⁰⁾ (où elles sont parfois décorées de peintures sommaires). Ces vases-ossuaires se rencontrent souvent dans les cimetières phéniciens de la Méditerranée occidentale⁽¹¹⁾. Ceux que contiennent les caveaux d'Hadrumète sont fermés par un bouchon en plâtre⁽¹²⁾ ; bon nombre d'entre eux offrent une inscription, peinte en noir avec un roseau, ou, plus rarement, tracée au charbon⁽¹³⁾. Ces petits textes⁽¹⁴⁾, difficiles à déchiffrer, débutent d'ordinaire par

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 621 ; 1899, p. 95 ; 1900, p. 87 et 491 ; 1905, p. 127. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7.

2. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. CCX.

3. Hannezo, *ibid.*, 1905, p. 104 et fig. à la p. 105.

4. Voir les références dans Gsell, *Gouraya*, p. 17, n. 3.

5. Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 82 (un seul).

6. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 9 ; *ibid.*, p. 12 (caisse peinte en rouge) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 596.

7. A Sousse : La Blanchère, *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 153 ; Duhar, *ibid.*, 1904, p. 186 ; Gouvet, *ibid.*, 1915, p. CIX. A Lemta : Gauckler, p. 359. A Gouraya : Gsell, *l. c.*, p. 16. Elles sont dépourvues de couvercle.

8. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 95.

9. Gauckler, p. 416, 518.

10. De Vogué, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 165. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 35, 47 (et fig.). Berger, *M. Lavig.*, I, p. 160-1, pl. XXV, fig. 5.

11. H^f Beni Nafa, Lemta, Mahdia, Zaghouane, Collo, Gouraya, Pantelleria, Malte, Cagliari.

12. *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 154 ; 1903, p. 156.

13. Une fois, elle est gravée.

14. Voir les références données au t. II, p. 139, n. 4.

un ou deux mots qui signifient probablement « ossements », « urne à ossements » ; puis vient le nom du mort, suivi d'indications généalogiques; enfin quelque formule qu'on ne comprend pas. L'écriture est intermédiaire entre l'alphabet punique et l'alphabet néo-punique, ou est franchement néo-punique. Les hypogées de Sousse qui ont livré ces ossuaires doivent appartenir, en général, au IIe siècle ou à la première moitié du siècle suivant⁽¹⁾.

A Carthage, sur la colline de Saint-Louis et au cimetière de l'Odéon, des os calcinés étaient simplement déposés, sans récipient, soit dans un trou creusé en terre, soit dans quelque caveau⁽²⁾ ; à Lemta⁽³⁾, à Mahdia⁽⁴⁾, ils formaient parfois un tas sur une banquette⁽⁵⁾. Peut-être ces dépôts avaient-ils été enveloppés d'un linge⁽⁶⁾.

Dans certaines sépultures de type phénicien, en Tunisie et en Algérie, nous constatons des pratiques funéraires que l'on constate aussi dans des tombeaux en pierres sèches, bâtis par des autochtones⁽⁷⁾, et déjà même dans des grottes de l'âge de la pierre⁽⁸⁾. Ces sépultures doivent donc être attribuées soit à des indigènes qui avaient partiellement adopté les mœurs phéniciennes, soit à une population de sang mêlé⁽⁹⁾.

A Lemta⁽¹⁰⁾ et à Thapsus⁽¹¹⁾, des morts ont été couchés sur le flanc, les bras et les jambes repliés⁽¹²⁾, à l'intérieur de petites

1. Ph. Berger, *Rev. archéol.*, 1880, II, p. 224. Ce que confirme le mobilier des tombes.
2. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 68. Gauckler, *Nécrop.*, p. 416, 518. Dans une chambre de Sainte-Monique, une cavité rectangulaire, pratiquée au fond, servait de récipient : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 87.

3. De Smet, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 336.

4. Hannezo, *Rec. de Constantine*, XXVI, 1890-I, p. 297.

5. Pour des ossements calcinés, réunis en tas, à Gouraya et à El Alia, voir infra, p. 455-6.

6. On peut supposer qu'ils étaient parfois enfermés dans un coffret en bois, qui aurait entièrement disparu.

7. Tombeaux que nous étudierons au t. V.

8. Voir t. I, p. 269 et suiv.

9. Conf. t. II, p. 115, 131, 133, 162.

10. De Smet, *l. c.*, p. 335 et suiv. (« squelettes accroupis »).

11. Épinal et Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 157.

12. Pour cette attitude dans les sépultures indigènes, conf. Gsell, *Hérodote*, p. 181-3.

cellules arrondies; de même, à El Alial, dans de véritables chambres rectangulaires⁽²⁾. Les os offrent souvent des traces de couleur rouge⁽³⁾. A El Alia, on a trouvé, dans plusieurs hypogées, avec les restes humains, des quantités plus ou moins abondantes de vermillon⁽⁴⁾, qui devaient former une couche sous chaque corps⁽⁵⁾, peut-être aussi le couvrir; un cercueil sans fond, peint en rouge, avait été mis par-dessus. La coloration des ossements ne résulte pas d'une application directe, d'un badigeonnage, qui n'eût été possible qu'à la suite d'un décharnement complet: hypothèse invraisemblable, eu égard à la position du squelette⁽⁶⁾. Cette coloration s'est sans doute produite par des contacts avec la couche de vermillon ou avec les planches du cercueil, après la disparition des chairs⁽⁷⁾. Mais il se peut qu'on soit parfois intervenu pour hâter le décharnement: des traces de feu se reconnaîtraient sur des squelettes repliés d'El Alia et sur les parois intérieures des cercueils qui les recouvraient⁽⁸⁾.

1. Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 345-6.

2. A Gouraya, on a trouvé un squelette étendu face contre terre, les genoux infléchis: Gsell, *Gouraya*, p. 14, n. 1. A H^r Beni Nafa, un mort assis sur une banquette: Merlin, *Pr.-v. Comm. Afr.*, 1918, décembre, p. XXVII, n° 7.

3. Conf. Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899, p. 258-260.

4. Jusqu'à un kilogramme.

5. De même, probablement, à Thapsus, où, dans les cellules, la terre est colorée en rouge: Épinat et Novak, *l. c.*

6. Une application directe de couleur n'aurait pu se faire que sur des os parfaitement secs: conf. Kulakovski, dans *Atti del Congresso di scienze storiche* (Rome, 1903), t. V, p. 677. Or, s'il en avait été ainsi, ces os ne se présenteraient sans doute pas à nous exactement dans la position de ceux d'un corps qui, couché intact au fond de la tombe, aussitôt après le décès, n'y aurait subi depuis lors aucune manipulation.

7. Des traces de couleur rouge sur quelques ossements, à Carthage, semblent devoir être attribuées à des contacts avec les cercueils, qui, nous l'avons dit, étaient peints en cette couleur: voir Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 3; 2e année, p. 28. A Ksour es Saf, près de Mahdia, les ossements d'un mort étendu dans un cercueil étaient également colorés en rouge: Merlin, *Monuments Piot*, XVII, p. 130-1. Peut-être le corps avait-il été saupoudré de vermillon lors de l'inhumation, car j'ai peine à croire que, si l'on avait déposé dans le caveau des ossements décharnés, on eût pris la peine de reconstituer le squelette à l'intérieur d'un cercueil long de 1 m. 80.

8. Novak, *Comité*, 1898, p. 347. Si les faits ont été bien observés, il faut peut-être admettre: 1° un feu violent allumé sur le corps, le cercueil n'étant pas placé par-dessus;

Ailleurs, c'est un autre rite, aussi fréquent dans les tombeaux indigènes de la Berbérie que celui du repliement des corps⁽¹⁾. A Gouraya⁽²⁾, des ossements, n'offrant aucune trace de feu et rassemblés sans ordre, sont déposés en tas sur le sol de certaines chambres, sur des banquettes, dans des auges, ou bien enfermés dans des vases d'argile. Ils appartiennent souvent à plusieurs morts⁽³⁾. A Mahdia, on a rencontré dans une cellule, trop étroite pour contenir un corps étendu, des ossements non brûlés, en désordre ; il y avait trois crânes, dont l'un était teint en rouge ; le sol était tapissé d'une couche de terre rougeâtre⁽⁴⁾. Au même lieu, de petits trous quadrangulaires, creusés dans le roc, abritent des dépôts semblables⁽⁵⁾. Dans une chambre funéraire de Collo, une couche d'ossements garnit le fond d'une auge⁽⁶⁾. A Carthage, au cimetière de Byrsa, ont été découvertes, soit en pleine terre, soit dans des caveaux remplis, des urnes pleines d'ossements non brûlés⁽⁷⁾ : une fois, c'étaient les restes mélangés d'un adulte et d'un enfant⁽⁸⁾.

Nous pourrions nous demander si ces morts n'avaient

2° ensuite, la pose du cercueil, qui aurait fait l'office d'un éteignoir et qui, pour cette raison, aurait très peu souffert du feu.

1. Le rite dont nous allons parler a été pratiqué dans un pays voisin de la Phénicie, en Palestine, à l'époque de Jésus-Christ. Après un premier ensevelissement, et quand les os étaient complètement décharnés, on les recueillait pour les déposer dans de petites caisses en bois ou en pierre (voir, entre autres, Dussaud, *Musée du Louvre, Monuments palestiniens et judaïques*, p. 33-34). Mais, ce rite étant très usité chez les populations indigènes de la Berbérie et l'étant peu chez les Phéniciens d'Occident, je crois que ceux-ci l'ont emprunté aux Africains.

2. Et aussi dans le cimetière fouillé récemment à H^r Beni Nafa : Merlin, *Pr. .v. Comm. Afr., l. c.*, p. XXX.

3. Gsell, *Gouraya*, p. 14.

4. Novak, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 224-5.

5. Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 205. Ces trous n'ont souvent pas plus de 0 m. 40 de côté; ils sont très peu profonds. Les ossements qu'ils contiennent ne sont pas brûlés : Hannezo, *Rec. de Constantine*, XXVI, p. 297.

6. Hélo, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 365. Ces ossements non brûlés étaient couverts par une couche d'ossements qui avaient subi l'action du feu.

7. De Vogüé, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 166. Delattre, *Tomb. pun.*, p. 35. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 161 pl. XXV, fig. 7.

8. Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 65. Ces ossements non brûlés recouvraient les os brûlés d'un enfant.

pas été tout d'abord inhumés dans des conditions ordinaires. Plus ou moins longtemps après, on aurait eu besoin de la place qu'ils occupaient pour y loger de nouveaux hôtes. Comme on ne voulait cependant pas jeter au rebut les os des gens dépossédés, on les aurait recueillis et on les aurait mis là où ils se retrouvent aujourd'hui⁽¹⁾. Mais l'explication n'est certainement pas valable en ce qui concerne quelques caveaux de Gouraya et celui de Mahdia. Ces caveaux ont été faits pour contenir des ossements non brûlés, rassemblés pêle-mêle, car nous n'y constatons pas d'autre mode de sépulture⁽²⁾ : dépôts funèbres qui, à Gouraya, occupent le centre de la chambre, le milieu d'une banquette, c'est-à-dire une place d'honneur. On ne procédait donc à l'ensevelissement définitif qu'après avoir laissé les corps subir un décharnement complet, soit dans une tombe provisoire, soit en plein air. On réunissait fréquemment les restes de divers individus, qui n'étaient peut-être pas apparentés. On ne recueillait pas toujours la totalité des ossements : une chambre de Gouraya renfermait seulement des crènes, au nombre d'une centaine⁽³⁾.

En ce lieu, des os qui se présentent de la même manière ont subi l'action du feu, mais assez faiblement⁽⁴⁾. Il se peut que cette combustion sommaire ait eu pour objet d'accélérer le décharnement : ce serait une combinaison d'un vieux rite indigène et du rite de l'incinération, adopté au III^e siècle par les Phéniciens d'Afrique. Le même procédé se retrouve à El Alia, dans des

1. Conf. de Vogüé, *l. c.*; Berger, *l. c.*, p. 158.

2. De même, dans les deux chambres d'un hypogée à H^r Beni Nafa : Merlin, *l. c.*, p. XXVI, n° 5.

3. Gsell, *Gouraya*, p. 13, n. 3. — Ces deux faits, absence d'une partie des ossements, mélange d'ossements de divers individus, sont plus favorables à l'hypothèse du décharnement et de l'ensevelissement définitif des os assez longtemps après le décès, qu'à celle du dépècement des cadavres, dont les morceaux auraient été aussitôt déposés pêle-mêle dans la tombe. Une autre hypothèse, que nous écarterons pour les mêmes raisons, consisterait à croire que les cadavres étaient bouillis, qu'ainsi les os pouvaient être facilement détachés des chairs et ensevelis seuls.

4. Gsell, *l. c.*, p. 15-16.

caveaux plus récents, en général, que ceux où il y a des corps repliés ; les os, légèrement brûlés, sont déposés pêle-mêle sur une banquette; on distingue sur quelques-uns des vestiges de couleur rouge⁽¹⁾.

III

Auprès des morts non incinérés, on déposait un mobilier objets dont les uns avaient appartenu au défunt, par exemple leur sceau ; dont d'autres avaient été fabriqués, ou du moins achetés, pour être enfermés dans des tombes, car ils ne montrent pas de traces d'usure, ou sont trop fragiles pour avoir pu servir.

C'étaient surtout des poteries. Parfois elles portent une inscription. Le plus ancien de ces textes est peut-être celui qui a été gravé sur une amphore découverte dans une sépulture de la colline de Junon : « Gerbaal », nom du mort⁽²⁾. Plus récentes⁽³⁾ sont des inscriptions tracées à l'encre ou au charbon sur quelques fioles et urnes, et sur d'assez nombreuses jarres à pointe conique⁽⁴⁾. Tantôt il n'y a que quelques lettres, dont le sens exact ne peut pas être déterminé, mais qui sont vraisemblablement des abréviations de noms de personnes⁽⁵⁾ ; tantôt c'est le nom du propriétaire, entièrement écrit, seul ou suivi du

1. Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 349, 350 ; voir aussi p. 345, 347. A Collo, l'incinération ne paraît pas non plus avoir été très violente : voir Hélo, *ibid.*, 1895, p. 348, 350, 351, 362.

2. Vassel, *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 348-9 (inscription gravée avant la cuisson). — A Douimès, une lampe avec une inscription inintelligible, tracée également à la pointe (après cuisson) : *M. Lavig.*, I, p. 47, pl. IV, fig. 7 [numérotée 4]. A Dermèche, inscriptions gravées sur deux jarres : Gauckler, pl. CXXXVI.

3. Depuis le VI^e siècle : voir Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 258, 328, 360.

4. Pour ces inscriptions, voir *Rép. d'ép. sém.*, I, 10, 15, 16 ; II, 503, 510, 517, 550-1, 559, 601, 909-913 ; III, 1230, 1232-4, 1237 ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 134, 139, 143 ; Vassel, *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 351, 353-4. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 165-6 et fig. 79-80 (même inscription sur deux jarres jumelles, la seule qui soit connue dans l'île).

5. Voir p. 25, n. 6, une hypothèse à ce sujet.

nom paternel, d'une généalogie. L'indication « Tombeau de N »⁽¹⁾ marque nettement que certains vases faisaient partie d'un mobilier constitué exprès pour le mort⁽²⁾. Une fiole et une cruche, munies de titres de propriété, étaient, nous ignorons pourquoi, remplies, l'une de coquillages concassés⁽³⁾, l'autre de charbon de bois⁽⁴⁾. D'ordinaire, les poteries sont celles dont on se servait pour y mettre des mets et des boissons.

Aux VIIe-Ve siècles, ces vases n'étaient pas choisis au hasard. Chaque mort recevait une jarre, un pot et deux aiguières⁽⁵⁾. Tel était, avec la lampe et sa soucoupe, le fond du mobilier, auquel pouvaient être jointes d'autres céramiques, de fabrication locale ou étrangère. Plus tard, on se dispensa d'appliquer une règle aussi stricte. Ce sont, semble-t-il, des préférences personnelles qui déterminent le choix et le nombre des poteries déposées dans les tombes des IVe-IIe siècles; du reste, là où les morts sont nombreux, il est difficile ou impossible de discerner ce qui appartient à chacun d'eux. Cette vaisselle funéraire comprenait aussi des œufs d'autruche, transformés en récipients, et des objets métalliques, surtout des aiguières de bronze.

Presque toujours, elle paraît avoir été laissée vide : elle n'avait plus qu'une valeur symbolique. Cependant, à Carthage, on a trouvé, au fond de quelques jarres, un dépôt qui était le

1. *Rép.*, II, 517, 559. Ailleurs, le nom est suivi de quelques lettres, auxquelles on a voulu attribuer le sens de « mort » : Berger, *M. Lavig.*, I, p. 66-67 ; *Rép.*, I, 15 et 16.

2. Une jarre porte peut-être deux noms de divinités : *Rép.*, II, 909 (conf. *supra*, p. 251, n. 7 ; p. 334, n. 6). Pour l'inscription d'une autre jarre (*Rép.*, II, 912), Berger laisse le choix entre deux traductions : « En souvenir éternel ! » et « A Zikro, le docteur » ; d'où l'on pourra conclure que ces textes sont d'une interprétation difficile.

3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 325 et fig. à la p. 324 ; *Rép.*, II, 559.

4. Restes du bûcher sur lequel le mort avait été brûlé ? désinfectant (conf. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 6, n. 10) ? Pour l'inscription, voir *M. Lavig.*, I, p. 68-69, pl. VIII, fig. 29 ; *Rép.*, I, 10.

5. Voir p. 60. Cette fixité du mobilier ne se constate pas encore dans les tombes que Gauckler (p. 504) regarde comme les plus anciennes.

résidu d'un liquide⁽¹⁾ ; dans une autre, des écorces d'amande⁽²⁾ ; sur le sol d'une chambre, le squelette d'un oiseau⁽³⁾. Des urnes, fermées par un bouchon d'argile, avaient dû contenir un liquide⁽⁴⁾. A Sousse⁽⁵⁾, à Mahdia⁽⁶⁾, à El Alia⁽⁷⁾, à Gouraya⁽⁸⁾, des os de moutons, de volatiles, des arêtes de poissons, de vagues débris organiques étaient restés dans des vases. Des corbeilles, placées sur des couvercles de sarcophages en marbre, au cimetière de Sainte-Monique, avaient renfermé des fruits⁽⁹⁾. Ailleurs, c'étaient des fruits et des gâteaux imités en terre cuite⁽¹⁰⁾, des moules à pâtisserie⁽¹¹⁾.

On rencontre à peu près partout des lampes. Jusqu'à une époque assez voisine de la destruction de Carthage, elles étaient munies d'une mèche et allumées dans la tombe⁽¹²⁾. Les brûle-parfums ne font pas défaut. Les objets de toilette abondent des miroirs ; des fioles en terre cuite, en verre, en albâtre, pour les huiles odorantes ; des boîtes en os, en plomb, des coquilles doubles, pour les onguents et le fard ; etc. Des coffrets en bois, plaqués d'ivoire, rehaussés d'ornements métalliques, pouvaient contenir l'attirail nécessaire aux travaux domestiques ou à la parure des femmes. On a vu que les armes sont rares. Nous ne reviendrons pas sur les bijoux : au temps des guerres

1. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 53-54. Dans les tombes d'enfants des IIIe-IIe siècles, on recueille souvent un bol qui porte des traces de feu et qui a dû servir à faire chauffer un liquide : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 553 ; conf. *M. Lavig.*, I, p. 158.

2. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 77.

3. Delattre, *ibid.*, p. 71, 75.

4. Delattre, *Sainte-Monique*, 3e mois, p. 6. On a supposé qu'une inscription tracée à l'encre sur un pot signifie « lait » : Delattre, *Bull. d'Oran*, XXe annivers., p. 144.

5. Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 385. Berger, *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 26.

6. Hannezo, *Rec. de Constantine*, XXVI, p. 298. Cagnat, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 219.

7. Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 345.

8. Gsell, *Gouraya*, p. 17.

9. Voir p. 105, n. 10.

10. P. 20, n. 1 ; p. 70, n. 3.

11. P. 70-71.

12. Delattre, *Tombeaux pun.* p. 73, 65, 77, 101, etc. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 10.

puniques, ce sont souvent des objets en doublé, de trop de valeur pour avoir été portés par les vivants ; ils étaient sans doute fabriqués pour les défunts. Au IV^e siècle, apparaissent les monnaies⁽¹⁾, presque toutes en bronze et de petit module⁽²⁾. Leur nombre va s'accroissant⁽³⁾. On les trouve en pelote, tout contre le corps, d'ordinaire auprès d'un des bras⁽⁴⁾ ; elles devaient être réunies dans un sac ou une boîte⁽⁵⁾.

Des cailloux noirs, luisants⁽⁶⁾, des osselets⁽⁷⁾ servaient, croyons-nous, à des jeux. Plusieurs dés ont été recueillis. Parmi les figurines en terre cuite, celles qui représentaient des personnages humains étaient destinées à tenir compagnie au mort⁽⁸⁾, celles qui représentaient des dieux, à le protéger. Nous avons étudié les amulettes diverses placées sur les corps ou auprès d'eux⁽⁹⁾.

Ces objets mobiliers attestent la croyance à une vie matérielle du défunt dans la tombe où il séjourne. Il a les mêmes besoins, les mêmes goûts que les hommes qui s'agitent sur la

1. Au t. II, p. 326, j'ai indiqué que les premières monnaies frappées à Carthage datent approximativement du milieu du IV^e siècle. Je serais maintenant disposé à admettre une date un peu plus élevée. Entre Bordj Djedid et Sainte-Monique, à l'Est, et l'emplacement du théâtre romain et de l'Odéon, à l'Ouest, on ne rencontre que des sépultures contemporaines de l'époque où Carthage battit monnaie, les unes antérieures, les autres postérieures à l'adoption de l'incinération. Pour ne pas resserrer ce vaste ensemble dans des limites chronologiques trop étroites, il convient peut-être de prendre comme point de départ le début du IV^e siècle (tombes de la région inférieure d'Ard el Morali).

2. Conf. p. 55, n. 1.

3. Du moins à Carthage. Notons qu'il n'y a pas de monnaies dans les tombes de Gouraya.

4. Comme les bijoux portés par le mort, elles étaient enfermées à l'intérieur des cercueils et des sarcophages, en dehors desquels on plaçait le mobilier.

5. Boîte en bois ou en ivoire, avec 24 monnaies : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 15.

6. Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI p. 359 et fig. 68 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 21. *M. Lavig.*, I, p. 79. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 163.

7. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 317 : 84 dans une tombe, 47 dans une autre.

8. On peut y joindre des bustes féminins en terre cuite (voir p. 731, et aussi de petits bustes en pierre tendre, qui se trouvent dans des tombes anciennes (p. 212).

9. P. 423-4, avec les renvois.

terre ; il est exposé, comme eux, à des dangers dont la vertu des amulettes ou l'assistance divine peuvent le préserver. Sur les couvercles des sarcophages, sur les stèles dressées au-dessus des hypogées, il est figuré dans l'attitude de la prière⁽¹⁾ et de l'offrande. Par ces stèles, par des cippes érigés à la même place, il est présent dans le monde des vivants, sans pourtant quitter son habitation souterraine.

Il importe beaucoup que les morts soient pourvus d'une sépulture. C'est là un souci aussi grave pour les Carthaginois que pour la plupart des autres peuples de l'antiquité : à l'époque de la guerre inexpiable, nous les voyons faire des démarches pressantes pour obtenir les corps de ceux de leurs concitoyens qui ont été massacrés par les rebelles⁽²⁾. Il est non moins important que les morts ne soient pas troublés dans leur « demeure éternelle » : les Phéniciens, comme les Égyptiens⁽³⁾ et les Hébreux⁽⁴⁾, appellent ainsi le tombeau⁽⁵⁾. Une épitaphe, qui est probablement d'origine carthaginoise⁽⁶⁾, se termine par les mots « Ne pas ouvrir ! » : interdiction exprimée en termes abondants et énergiques dans les inscriptions funéraires de deux rois de Sidon, Tabnit et Eshmounazar⁽⁷⁾. A Carthage, la profondeur des tombes est une garantie contre ce risque. Arraché à sa sépulture, le mort devient redoutable. Les Carthaginois croient aux revenants. A la fin du Ve siècle, une armée, assiégeant Agrigente, détruit des tombeaux qui la gênent pour ses travaux d'approche. La peste s'abat sur elle

1. La main droite levée. Le P. Delattre a cru reconnaître que cette attitude avait été donnée au mort lui-même, dans une sépulture de Saint-Louis (*Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 30 ; conf. *M. Lavig.*, I, p. 73). On a vu (p. 444), que, d'ordinaire, les deux mains sont ramenées sur le ventre.

2. Polybe, I, 81, 2 ; I, 32, 10.

3. Diodore, I, 51, 2.

4. Psaumes, XLIX (XLVIII), 12. *Ecclésiaste*, XII, 5.

5. C. I. S., 124 : inscription de Malte. Le terme *domus aeterna* (ou *aeternalis*) n'est pas rare sur les épitaphes latines d'Afrique, mais je n'affirme pas qu'il y soit d'origine phénicienne.

6. *Rép.*, I, 360 (inscription d'Avignon : conf. *supra*, p. 145).

7. *Rép.*, III, 1202. C. I. S., 3, 1. 4-12, 20-22.

et fait un grand nombre de victimes. Des sentinelles, placées la nuit aux avant-postes, affirment avoir vu des fantômes de trépassés. Le général, témoin de la terreur de ses troupes, met alors un terme aux démolitions⁽¹⁾.

Comment les Carthaginois expliquaient-ils cette survie du défunt ? Aucun texte ne nous renseigne. Ils étaient vraisemblablement convaincus, comme tant d'autres, de l'existence d'une âme habitant la « demeure éternelle » auprès du corps, ayant besoin de rester unie à ce corps pour jouir d'un sort supportable, malheureuse et malfaisante quand elle en était privée.

Du reste, la plupart de ceux qui pratiquaient les rites funéraires s'inquiétaient assez peu des croyances auxquelles ces rites avaient dû jadis leur origine. Ils continuaient à faire ce qu'avaient fait leurs pères, avec un zèle qui diminuait de génération en génération. Les règles relatives à la composition du mobilier tombaient en désuétude. Les vrais bijoux étaient de plus en plus remplacés par des contrefaçons. Dans les tombes récentes de Carthage, les anneaux sont en plomb ou en bronze doré, les miroirs sont fort petits et d'un métal de mauvaise qualité, les amulettes deviennent rares. On dépose encore des lampes, mais on ne se donne plus la peine de les allumer⁽²⁾. Il y avait déjà longtemps qu'on avait à peu près renoncé à mettre des aliments dans les vases. L'embaumement, qui assurait la conservation, plus ou moins longue, du corps, paraît avoir été réservé aux gens fortunés.

Connu des Phéniciens qui fondèrent des colonies dans la Méditerranée occidentale, puis oublié durant plusieurs siècles, le rite de l'incinération revint en faveur à l'époque des guerres puniques. De ce rite, on a donné diverses explications, également incertaines, qu'il n'y a pas lieu de discuter ici⁽³⁾. Quel

1. Diodore, XIII, 86, 1-3.

2. Gauckler, p. 107, 416, 510-520, 544

3. Peut-être, au IIIe siècle, beaucoup de Carthaginois n'attachaient-ils plus de signification religieuse aux modes d'ensevelissement et avaient-ils recours à l'incinération,

que fût le sort réservé à l'âme (si l'on admettait qu'elle survécût), le feu détruisait le corps ; la croyance à une existence matérielle devenait une absurdité. Aussi, dans les cimetières de Carthage, les restes brûlés ne sont-ils accompagnés d'aucun mobilier. A l'intérieur des coffrets en pierre et des urnes en terre cuite, on trouve seulement les os calcinés ; par exception, quelques monnaies, un menu objet de parure ou de toilette, une amulette, qui ont passé par les flammes avec le mort⁽¹⁾. Mais à Hadrumète, à Collo, à Gouraya, l'adoption de l'incinération n'a pas eu pour conséquence la disparition du mobilier funéraire. Les hommes ne se soucient pas toujours de la logique⁽²⁾.

Il est très probable que les Phéniciens ont cru à un séjour commun des trépassés, analogue à l'Enfer des Hébreux, à ce Shéol souterrain, région lugubre, où l'on a « sa couche dans les ténèbres⁽³⁾ ». Conception qui s'accordait mal avec la croyance, sans doute plus ancienne, au séjour du mort dans sa tombe ; mais il n'importait guère⁽⁴⁾. Les habitants du *Shéol* étaient les *Refaim*, les « Faibles »⁽⁵⁾. Or plusieurs textes phéniciens mentionnent ces *Refaim*. Dans son épitaphe, Eshmou-nazar, roi de Sidon, souhaite que les violateurs de son sarcophage « n'aient pas de couche avec les *Refaim* et qu'ils ne

parce qu'elle permettait de loger des morts dans des caveaux de famille déjà pleins (conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 28, n. 1).

1. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e semestre, p. 4 ; C. r. Acad. Inscr., 1899, p. 310, n. 1 ; 1900, p. 87. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7. Un ossuaire contenait deux empreintes de sceaux sur des pastilles d'argile (Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 10-11) ; ou ne sait sur quoi elles étaient apposées (conf. *supra*, p. 95).

2. On trouve aussi un mobilier avec des ossements non brûlés, rassemblés pêle-mêle. Comme l'incinération, ce rite détruisait la forme du corps, par conséquent les besoins auxquels le mobilier répondait.

3. *Job*, XVII, 13. Sur le *Shéol* des Hébreux, voir, entre autres, A. Lods, *La croyance à la vie future... dans l'antiquité israélite*, p. 205 et suiv.

4. Des efforts furent faits dès l'antiquité pour concilier les deux conceptions et des savants modernes se sont évertués à montrer qu'elles étaient en effet conciliables.

5. Ce sens n'est pas admis par tout le monde.

soient pas ensevelis dans un tombeau »⁽¹⁾. Une inscription bilingue, beaucoup plus récente, gravée sur un mausolée du Sud de la Tunisie, traduit par le mot phénicien *Refaiim* le mot latin *Manes*⁽²⁾. Mais il serait imprudent d'en conclure que, chez les Carthaginois, la condition attribuée aux *Refaiim* était identique à celle que leur attribuaient les Hébreux.

Que les dieux saints, poursuit Eshmounazar, les livrent à Malk Addir et que celui-ci sévisse contre eux au point de les anéantir⁽³⁾ ! » C'était là un maître des morts. Nous ignorons si les Carthaginois ont admis l'existence d'un dieu semblable de Baal Addir, auquel on pourrait penser, nous ne connaissons que le nom⁽⁴⁾, et il est fort douteux que *Pluto*, très populaire dans l'Afrique romaine, ait été d'origine punique⁽⁵⁾. Il se peut qu'une déesse infernale soit invoquée sur une tablette magique, découverte dans le cimetière de Douimès⁽⁶⁾. Avait-on confié à l'un des morts enterrés en ce lieu le soin de servir d'intermédiaire⁽⁷⁾ ? Dans ce cas, on avait concilié les deux conceptions indiquées plus haut : le défunt aurait habité à la fois sa propre tombe et l'Enfer.

Si le séjour des *Refaiim* phéniciens ressemblait au Shéol hébreu, il était fort triste. Des peuples avec lesquels les Phéniciens furent en relations, les Égyptiens et les Grecs, ont cru que les hommes disposaient de moyens de s'assurer une existence bienheureuse après leur vie terrestre. Peut-être des Carthaginois ne restèrent-ils pas étrangers aux espérances des

1. *C. I. S.*, 3, I. 8. De même dans l'inscription de Tabnit (Rép., III, 1202) : Que tu n'aies pas de couche avec les *Refaiim* ! »

2. Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 156 et suiv.

3. L. 9-10, d'après M. Isidore Lévy (conf. *supra*, p. 296, n. 7).

4. Voir p. 293-6.

5. P. 297. Pour la mention d'Erebus dans Silius Italicus, voir p. 207, n. 1. On n'a pas de bonnes raisons pour l'identifier avec Mouth, fils de Cronos et de Rhéa, qui, selon Philon de Byblos (II, 24 : *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 569), aurait été chez les Phéniciens Thanatos et Pluton.

6. Voir p. 334-5.

7. Conf. P. 423.

fidèles d'Osiris, — dieu qui fut adoré chez les Phéniciens⁽¹⁾, — à celles des Orphiques⁽²⁾ et des initiés d'Éleusis.

A Carthage, dans des tombeaux des VI^e-Ve siècles⁽³⁾, en Sardaigne⁽⁴⁾, à Malte⁽⁵⁾, on a trouvé des lamelles d'or et d'argent, qui avaient été roulées à l'intérieur de petits étuis, pendus au cou des morts⁽⁶⁾. Elles portent des figures gravées ou estampées, parfois très nombreuses, représentant des animaux, des monstres mi-hommes, mi-animaux, des dieux de l'Égypte, Osiris, Isis, Horus, Anubis, etc. Sur plusieurs de ces objets⁽⁷⁾, l'ordre des figures est le même : il devait être fixé par un rituel⁽⁸⁾. Les images sont évidemment d'inspiration égyptienne, quoique certains détails révèlent des influences asiatiques⁽⁹⁾. Une lamelle offre une inscription phénicienne⁽¹⁰⁾ : « Protège et garde Hilleçbaal, fils d'Arishatbaal ! » ; une autre⁽¹¹⁾ semble avoir été pourvue d'une invocation analogue. Ce sont donc des amulettes. Au cas où elles auraient été faites pour l'usage spécial des morts, — cela n'est pas certain, — on peut se demander si toutes ces figures n'étaient pas des divinités, des démons chargés de guider le défunt dans un voyage d'outre-tombe semé d'obstacles et de périls, de l'amener jusqu'à une région où il jouirait d'une félicité éternelle. En Égypte, le Livre des Morts, dont des extraits étaient reproduits à profusion dans les sépultures, enseignait les moyens d'atteindre ce but si ardemment souhaité ; de même, les inscrip-

1. *Supra*, p. 341.

2. Il y avait, affirme-t-on, des pythagoriciens à Carthage (voir p. 214). Le pythagorisme avait des liens étroits avec l'orphisme.

3. Gauckler, p. 426 et suiv., pl. CCXLV-VI (= M. Alaoui, Suppl., pl. LVI) ; voir aussi Gauckler, pl. LXVI.

4. Gauckler, p. 447-9, 457-8, pl. CCXLVI.

5. Mayr, *Sitzungsber.*, I. c., p. 500-1.

6. Voir *supra*, p. 89.

7. Trouvés à Carthage et à Malte.

8. Gauckler, p. 456.

9. Gauckler, p. 439 (pour une de ces lamelles).

10. Répétée deux fois, avec de légères variantes : *Rép.*, I, 19 et 20.

11. Découverte en Sardaigne. Berger, *apud* Gauckler, p. 460.

tions grecques, tracées sur des lamelles d'or, que l'on a recueillies, en Crète et en Italie, dans des tombes d'adeptes de l'orphisme.

Il n'est pas interdit non plus de supposer que l'introduction du culte de Déméter et de Coré en Afrique attira l'attention des Carthaginois sur les garanties d'immortalité bienheureuse, accordées par ces déesses aux initiés de leur sanctuaire d'Éleusis.

Les Phéniciens d'Occident ont-ils cru que certains hommes, après une vie illustrée par des actions d'éclat et des bienfaits exceptionnels, avaient été appelés à une condition voisine de celle des dieux ? C'est ce qu'affirment quelques textes. Ils ne méritent pas confiance. Comme nous l'avons dit⁽¹⁾, Hérodote⁽²⁾ a sans doute confondu avec le dieu Melqart le général Abdmelqart (Amilcar). — Salluste⁽³⁾ raconte l'aventure de deux frères, les Philènes, qui sacrifièrent leur vie pour permettre à Carthage de reculer les limites de sa domination ; à l'endroit où ils se firent enterrer vivants, leurs concitoyens leur consacrèrent des autels, et d'autres honneurs leur furent rendus dans leur patrie. Mais ces autels étaient probablement deux simples amas de pierres ; les Philènes n'ont jamais existé et le nom que l'on a donné à ces personnages fabuleux était un nom de lieu⁽⁴⁾ — « Tant que Carthage demeura invaincue, écrit Justin⁽⁵⁾, Élipha fut honorée comme une déesse. » Ces honneurs divins, les Grecs les accordaient, en effet, aux héros légendaires, fondateurs de cités. Mais les Phéniciens faisaient-ils de même ? et Élipha fut-elle bien la fondatrice de Carthage ? Si l'on veut attribuer quelque valeur à l'indication de Justin, l'on peut croire qu'elle se rapporte à une véritable déesse, et non à une

1. P. 302.

2. VII, 167.

3. *Jugurtha*, LXXIX, 5-10.

4. Voir t. I, p. 431-4.

5. XVIII, 6, 8.

mortelle divinisée⁽¹⁾. — Enfin, Polybe⁽²⁾ mentionne, auprès de Carthagène, une hauteur dite colline d'Alétès. « Celui-ci, ayant découvert les mines d'argent, passe pour avoir obtenu des honneurs divins. » L'historien ne tient donc pas la chose pour certaine ; d'ailleurs, s'agit-il d'un culte carthaginois ? Alétès paraît être un nom d'origine ibérique⁽³⁾.

Quant aux morts ordinaires, on prenait soin d'eux, on leur assurait une « demeure éternelle » et, du moins symboliquement, les moyens d'y subsister. Les adorait-on ? Il est incontestable qu'avant de les laisser au fond de leur tombe, on ne négligeait pas d'accomplir des actes religieux. Dans des sépultures du VI^e et du Ve siècle, le couvercle fermant l'auge funéraire était surmonté d'un petit autel⁽⁴⁾, dressé exactement au-dessus de la tête du cadavre⁽⁵⁾. La face supérieure de l'autel présente une cavité carrée, qui garde des traces de feu : on avait dû y brûler de l'encens. Cet hommage⁽⁶⁾ s'adressait-il au mort ? ou bien à une divinité à laquelle on aurait demandé de protéger le mort ? C'est ce que nous ne saurions dire⁽⁷⁾.

Après la cérémonie, le puits était comblé et ne se rouvrait

1. Conf. t. I, p. 392 ; t. IV, p. 267.

2. X, 10, 11.

3. Hübner, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, 1623.

4. En pierre blanche et tendre ; hauteur moyenne 0 m. 15 ; moulures de style égyptien au sommet. Quelquefois en calcaire coquillier. Pour ces autels, voir Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 62 ; Res. tunisienne, IV, 1897, p. 175 ; *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 262, 265-6 (et fig.), 288, 300, 346 ; Berger, *M. Lavig.*, I, p. 45-46 ; *M. Alaoui*, p. 47, n° 2, pl. XI ; Gauckler, p. 248-9, pl. LXXIX, CCIII-IV.

5. Gauckler, p. 440-1 et pl. XXX ; p. 507. De petits autels, qui présentent d'autres formes, ont été trouvés dans des tombes carthaginoises plus récentes voir *supra*, p. 396, n. 7. A Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 154 et fig. 26 (n° 3) à la p. 109. A Tharros, autels carrés, encastrés dans des couvercles monolithes de cuves funéraires : Gauckler, p. 442-3. Dans le pays de Tyr, un autel est parfois dressé sur le devant d'un sarcophage : Perrot, III, p. 175 et fig. 120.

6. Si l'on avait voulu seulement produire une odeur agréable dans la chambre où l'on enfermait le cadavre, il est à croire qu'on n'aurait pas choisi comme brûle-parfums une pierre en forme d'autel et qu'on ne l'aurait pas mise à cette place d'honneur.

7. Une autre hypothèse peut être proposée : ce serait un hommage du mort à la divinité. A une époque plus récente, ce mort n'est-il pas représenté en prière et tenant d'ordinaire une cassolette remplie d'encens ?

sans doute jamais, si l'hypogée ne recevait pas de nouveaux hôtes. Cependant la stèle ou le cippe, érigé au-dessus du sol, unissait encore le défunt aux vivants. Ceux-ci venaient-ils lui apporter leur souvenir, leur hommage ? D'après Appien⁽¹⁾, les Carthaginois offraient des sacrifices sur les tombes de leurs morts ; mais il le dit dans des développements oratoires, qui n'ont peut-être aucune valeur historique⁽²⁾. Lucien⁽³⁾ mentionne aussi des sacrifices aux morts en Phénicie ; mais ce témoignage, qui date du IIe siècle de notre ère, est-il valable pour l'époque que nous étudions ? Cicéron nous permet de remonter plus haut, au milieu du Ier siècle avant J.-C. Il nous apprend⁽⁴⁾ qu'à Nora, vieille cité phénicienne de Sardaigne, on célébrait dans le cimetière une fête à laquelle toute la population participait. C'était donc un Jour des Morts, sur lequel nous n'avons du reste aucune indication précise⁽⁵⁾. Il n'y a pas à tenir compte d'un détail de la légende de Didon : la fondatrice de Carthage, feignant d'accepter un nouveau mari, aurait préparé un sacrifice pour apaiser les mânes de son ancien époux⁽⁶⁾. Il n'est pas certain que l'égorgement de 3 000 prisonniers sous les murs d'Himère, au lieu où Amilcar

1. Lib., 84 et 89.

2. Dans deux discours, l'un du Carthaginois Banno, l'autre d'un consul romain. Le discours de Banno n'est peut-être pas forgé de toutes pièces, mais, évidemment, il ne reproduit pas d'une manière textuelle les paroles prononcées par ce personnage. Le discours du consul est une élucubration de rhéteur. Voir t. III, p. 370.

3. *De dea Syria*, 6. Conf. Lods, *La croyance à la vie future*, p. 165.

4. *Pro Scauro*, 6, 11 : « cum agerent parentalia Norenses, omnesque suo more ex oppido exissent... »

5. Deux stèles de Carthage paraissent représenter la scène, si fréquente dans l'art grec, dite du banquet funèbre, où un mort, étendu sur un lit de festin, reçoit les hommages de ses parents. L'une est reproduite *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 30 : l'autre est mentionnée *C. I. S.*, I, p. 283 du t. I. Mais quelle signification attribuait-on à ces mauvaises copies d'un motif très banal ? Est-il sûr même qu'elles aient été faites pour des Carthaginois, non pour des Grecs résidant à Carthage ? A Lilybée, l'image du banquet funèbre est peinte sur des monuments qui portent des inscriptions grecques, qualifiant les morts de « héros » et qui sont postérieurs à la domination carthaginoise : Salinas, dans *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei, Scienze morali*, 1895, p. 186-7.

6. Justin, XVIII, 6, 6.

avait péri longtemps auparavant, ait été un sacrifice offert à ce mort⁽¹⁾.

En somme, nous ne voyons pas clairement que les Carthaginois aient rendu un culte aux trépassés, qu'ils aient imploré leur assistance. Les objets prophylactiques dont ils les entouraient, l'attitude de prière qu'ils donnaient à leurs images prouvent qu'ils les regardaient comme des êtres faibles. Si les Phéniciens attachaient un grand prix à la perpétuité de la famille⁽²⁾, c'était apparemment parce qu'elle garantissait aux ancêtres l'éternité de leur demeure funèbre. Les morts dépendaient donc des dieux et des hommes ; ils avaient seulement quelque pouvoir de nuire quand, privés de sépulture, ils étaient très malheureux. On s'acquittait envers eux des devoirs que la tradition imposait, mais sans cette affection fervente qui s'ingénie à atténuer la séparation, à maintenir la personnalité de l'être cher. Le défunt est profondément enterré ; on ne le visite pas. Si une inscription, attestant ses droits sur ce qui l'entoure, est parfois tracée au col de quelque vase, les vivants ne peuvent pas la lire. Les épitaphes sont rares : on n'en a guère rencontré que dans le cimetière de Sainte-Monique, qui date du III^e siècle. Elles sont généralement gravées sur des plaquettes encastrées dans des dalles de fermeture, devant des caveaux⁽³⁾ ; elles n'étaient visibles que quand on déblayait le puits, pour faire dans la chambre un nouvel ensevelissement. C'étaient des marques de propriété, des signes de reconnaissance, médiocrement utiles. L'inscription est très courte un nom, une généalogie, quelquefois un titre ou une indication de métier ; ni éloges, ni regrets, ni vœux. En haut, à la surface

1. Voir p. 407.

2. Voir *C. I. S.*, 3, 1. 8 ; *Rép.* III, 1202, 1. 7.

3. Voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, fig. à la p. 42. Ces plaquettes sont fort petites. Une fois, l'épitaphe a été tracée sur une dalle en pierre calcaire, qui fermait la baie : *Rép.*, II, 603. Dans une tombe de Thapsus, une inscription punique (illisible) est gravée sur la paroi du puits, au-dessus de la porte du caveau : Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 296.

du sol, c'est le cippe ou la stèle, l'un sans image, ni inscription⁽¹⁾, l'autre portant une figure très banale, sans inscription⁽²⁾. Les morts ne conversent pas ici avec les passants sur le bord des voies ; muets, anonymes, dépouillés de leurs traits individuels, ils restent confinés dans les profondeurs du morne domaine qui leur est réservé. Les Carthaginois sont trop occupés des réalités de la vie pour s'en laisser distraire par le souvenir de leurs compagnons de la veille, ou par le désir anxieux de se survivre.

1. En Sardaigne, on a trouvé plusieurs cippes avec épitaphe : *C. I. S.*, 144, pl. XXXII du t. I ; 158 et 159, pl. XXXV.

2. Sauf les exceptions signalées p. 440, n. 2. Une stèle funéraire, ne représentant pas un personnage, mais portant l'épitaphe d'un étranger, originaire de Citium, en Chypre, se distingue des véritables stèles puniques par la matière dont elle est faite (marbre) et la décoration qu'elle a reçue : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 561-2 ; *Nécrop. des Rabs*, 2^e année, p. 22, fig. 45. A Tharros, en Sardaigne, des épitaphes ont été gravées sur des rochers, au-dessus de quelques sépultures : *C. I. S.*, 154-7.

CHAPITRE V

RÔLE HISTORIQUE DE CARTHAGE

I

Au terme de notre étude sur Carthage, il nous faut, encore une fois, constater l'insuffisance des documents dont nous disposons. L'antiquité ne nous a pas légué une histoire suivie de la grande république africaine. Si jamais cette histoire fut écrite par des Carthaginois, leurs œuvres ont péri. Il est impossible de reconstituer un ensemble à l'aide des fragments que nous ont laissés les Grecs et les Latins. Ceux-ci ont surtout raconté les guerres qui mirent Syracuse et Rome aux prises avec Carthage, chapitres d'histoire grecque et romaine plus que d'histoire punique. Il leur était difficile d'être impartiaux, même quand ils en avaient le désir. On ne doit cependant pas oublier que, pour les deux premiers conflits des Romains et des Carthaginois, ils ont trouvé des témoignages favorables à ces derniers dans les ouvrages de Philinos d'Agrigente et des historiographes d'Hannibal ; d'une manière générale, les moyens ne leur ont pas manqué de savoir, après les événements, ce qui s'était passé du côté de leurs ennemis.

En dehors de ces guerres, nos sources d'information sont très maigres : les courtes remarques d'Aristote sur la constitution punique, qui l'a intéressé par ses ressemblances avec des constitutions grecques ; quelques échos de Timée dans

Diodore et Justin, — Timée avait eu le mérite de ne pas négliger les parties de l'histoire de Carthage qui ne se confondaient pas avec l'histoire des Grecs de Sicile ; — le récit de la révolte des mercenaires, emprunté par Polybe à un auteur dont il ne nous a pas dit le nom ; la traduction grecque de l'inscription qu'Hannon plaça dans un temple, au retour de son expédition le long des côtes de l'Océan ; la liste, dans le Périple du Pseudo-Scylax, des villes et des comptoirs qui, en Afrique, dépendaient de Carthage au milieu du IV^e siècle ; enfin, épars çà et là, au gré du hasard, de menus matériaux dont l'origine est le plus souvent incertaine, la valeur douteuse.

Connaissant mal Carthage, mais sachant bien quels efforts ils avaient dû faire pour lui résister et la vaincre, les Grecs et les Romains ont exagéré ses ressources et sa puissance. Le chiffre de 700 000 âmes, indiqué pour la population de la ville au début de la troisième guerre punique, est assurément trop élevé. Nous avons montré que la plupart des chiffres donnés pour les effectifs des armées, pour le nombre des vaisseaux de ligne, ne méritent pas confiance. Carthage n'étendit pas sa domination en Afrique et en Espagne aussi loin que des textes l'affirment. Il est à croire qu'elle ne fut pas aussi riche qu'on l'a dit.

D'autre part, ses ennemis ont été portés à exagérer ses torts, à atténuer ou à nier les leurs. Il est pourtant certain que les deux grands champions de l'hellénisme en Sicile, Denys l'Ancien et Agathocle, furent des hommes dénués de tout scrupule, et que la conduite déloyale de Rome provoqua les trois guerres puniques.

L'indigence des textes n'est pas compensée par les découvertes de l'archéologie. Des inscriptions qui nous sont parvenues, l'historien peut à peine tirer quelques renseignements sur le culte. Il ne reste pas de monuments de la première Carthage, anéantie par les Romains, ni des autres cités

phéniciennes de l'Occident, disparues sous les villes qui les remplacèrent. Seules, les tombes, creusées dans les profondeurs du sol, se retrouvent intactes. Mais est-il besoin de dire que le mobilier funéraire ne nous fait pas connaître les événements dont les morts ont pu être témoins ou acteurs ? Il ne nous donne même pas une image exacte de leur condition de fortune, car, d'assez bonne heure, on paraît s'être convaincu de l'inutilité d'ensevelir avec eux des objets de prix.

II

Des origines de Carthage, nous ne pouvons rien dire de certain. Mais la date que les anciens assignent à sa fondation et qui répond à 814-813 avant J.-C., ne heurte aucune vraisemblance⁽¹⁾. On peut admettre qu'auparavant, les Tyriens avaient fondé en Occident quelques autres cités, dont les plus célèbres furent Gadès et Utique ; que cette période de colonisation avait été précédée d'un commerce actif, exigeant des entrepôts et des comptoirs.

Durant plusieurs centaines d'années, l'histoire de Carthage reste dans l'obscurité. Cependant les sépultures du VIIe et du VIe siècles prouvent que cette ville ne manquait pas d'or et d'argent. Elle était déjà puissante au milieu du VIIe siècle, puisqu'elle fonda alors une colonie dans l'île d'Ibiza ; plus tôt même, si, comme l'indique Thucydide, elle avait pu promettre son appui aux Phéniciens qui, abandonnant devant les Grecs le reste de la Sicile, s'étaient établis à Palerme, Solonte et Motyé. Au VIe siècle, elle soutient des guerres en Afrique, en Sicile, en Sardaigne, combat les Phocéens dans les eaux de la Méditerranée occidentale, intervient sans doute en Espagne. Elle conclut des traités avec les Étrusques et, probablement dès

1. Conf. G. de Sanctis, *Storia dei Romani*, III, 1, p. 18-19, n. 48.

la fin de ce siècle, avec la jeune République romaine. Le roi de Perse Cambyse songe à organiser une expédition pour la conquérir.

Cette puissance, attestant de grandes ressources, *Qart Hadasht*, « la Nouvelle ville », la doit à sa belle situation géographique, peut-être aussi aux circonstances de sa fondation, qui justifient son ambition de devenir une nouvelle Tyr. Or les Tyriens, tombés en décadence, ne sont plus capables de protéger leurs établissements lointains contre les convoitises des indigènes, contre les progrès rapides de la colonisation grecque. Dans l'accomplissement de cette tâche, Carthage se substitue à sa métropole. Elle oppose le faisceau des Phéniciens d'Occident aux assauts successifs et dispersés des Grecs ; elle écarte ces rivaux de la Sicile occidentale, de la Sardaigne, du Nord-Ouest de l'Afrique, du Sud de l'Espagne. Elle contient ou repousse les barbares : sauf en Espagne, ce sont des peuplades pillardes, et non des nations organisées. Dans cette période de son histoire, elle eut l'heureuse chance de ne trouver en face d'elle que des ennemis incapables de s'unir et dont les forces, combattant séparément, étaient médiocres.

Elle devint une grande cité, bien plus peuplée et plus riche que Tyr. Elle creusa les ports où ses vaisseaux purent s'abriter en toute sécurité. Elle se créa une redoutable marine de guerre et constitua les armées nécessaires aux expéditions qu'elle entreprit. Armées coloniales, chargées de maintenir et d'étendre sa domination, non de défendre son existence : aussi, désireuse d'épargner le sang de ses citoyens et de les laisser à leurs travaux pacifiques, eut-elle recours à des mercenaires étrangers, puis à des sujets, levés par conscription, à des auxiliaires, fournis par des princes alliés. Ce système, appliqué à des guerres lointaines, lui donna les soldats dont elle avait besoin : des hommes qui, en général, savaient se battre, qu'elle pouvait sacrifier sans s'affaiblir et remplacer aisément.

Elle s'affranchit de la tutelle politique de sa métropole. Elle infusa une vie nouvelle aux colonies phéniciennes qu'elle avait sauvées ; elle en fonda d'autres. En droit, la condition de ces villes ne fut peut-être pas uniforme ; en fait, Carthage imposa à toutes une étroite dépendance. Elle fut ainsi maîtresse d'un grand nombre de lieux disséminés sur les côtes de l'Occident : en Afrique, depuis la grande Syrte jusqu'au delà du Maroc ; dans l'Ouest de la Sicile, en Sardaigne, dans les îles de Pantelleria, de Malte, de Gozzo, d'Ibiça ; dans le Sud de l'Espagne, en deçà et au delà du détroit.

Les Phéniciens, dans leur patrie et ailleurs, étaient restés comme attachés au littoral. Pendant longtemps, il en fut de même de Carthage. Mais, au Ve siècle, elle s'annexa en Afrique un territoire, large boulevard en avant de ses murs, domaine agricole, pépinière de soldats. Au delà du pays des Libyens, soumis directement à son autorité, s'étendit, plus ou moins loin, une zone de protectorat, où elle eut des alliés, c'est-à-dire des vassaux. En Sardaigne, elle occupa, peut-être dès le VIe siècle, les plaines du Sud et de l'Ouest de l'île, riches terres à blé.

La formation de cet empire lui permit de développer son commerce. Entreprenants, souples et tenaces, les Carthaginois usèrent des avantages que l'État leur procurait. Les colonies maritimes, ravivées, multipliées, étaient pour eux des marchés sûrs. Dans l'extrême Ouest, des expéditions officielles s'efforcèrent de préparer de nouvelles conquêtes commerciales en Europe et en Afrique. La marine de guerre dut être employée à la police contre les pirates. Des traités réservèrent aux Carthaginois l'exploitation de certaines contrées et, ailleurs, stimulèrent les transactions par des facilités et des garanties réciproques.

Il semble bien que, dès les premiers temps de Carthage, une puissante aristocratie ait pris une part très importante au

gouvernement de la cité; il est probable que, se livrant elle-même au négoce, comme l'aristocratie de Tyr, elle contribua beaucoup à l'essor économique de sa nouvelle patrie. Cependant la politique impérialiste qui fit d'une colonie phénicienne la capitale d'un grand État en Occident fut surtout celle de quelques hommes, appartenant à cette noblesse, mais s'élevant au-dessus d'elle. Nous soupçonnons à peine le rôle de Malchus, qui, vers le second quart du VI^e siècle, commanda des armées en Afrique, en Sicile, en Sardaigne, et dont la condamnation à mort, après un conflit des plus violents, fut sans doute une victoire de l'aristocratie. Nous sommes un peu mieux renseignés sur la famille des Magonides, qui, depuis le milieu du VI^e siècle, disposa à son gré de Carthage durant une centaine d'années, sans sortir de la légalité, par l'accaparement et le cumul des magistratures suprêmes et des grands commandements. Dans cette longue période de guerres, de conquêtes, d'expansion coloniale, l'Empire punique se constitua définitivement sur mer et sur terre. La domination des Magonides fut brisée vers 450 avant J.-C. : l'aristocratie reprit alors la réalité du pouvoir, par l'institution d'une Haute Cour de justice.

A cette époque, Carthage était assurément forte et prospère. Pourtant, elle n'avait pas réussi à évincer les Grecs de la Méditerranée occidentale, de cette mer dont elle tenait elle-même la principale, entrée et sur les bords de laquelle s'échelonnaient ses colonies. Marseille, restée debout et hostile, lui interdisait les rivages de la Gaule et de l'Est de l'Espagne. En 480, la grande expédition que le Magonide Amilcar avait dirigée contre les Grecs de Sicile s'était terminée par un désastre. Jetée entre les deux bassins de la Méditerranée, entre l'Europe et l'Afrique, la grande île était la porte de l'Empire carthaginois : Carthage n'avait pu s'en rendre entièrement maîtresse. Aux Étrusques, ses alliés contre les Grecs, elle avait abandonné la Corse. Elle s'abstenait de toute visée sur la

péninsule italique ; les Romains, avec lesquels elle entretenait alors des rapports amicaux, devaient lui apprendre plus tard que les possesseurs de l'Italie ne peuvent abandonner à d'autres la Sicile. L'œuvre des Magonides demeurait inachevée.

Pendant deux siècles, la République appartient à une aristocratie, héréditaire en fait, qui remplissait un Sénat de quelques centaines de membres ; cette noblesse était menée par une oligarchie, qui avait pour organes, du moins au III^e siècle, un Comité permanent, préparant avec les magistrats les décisions du Sénat, et un corps judiciaire inamovible, disposant de la fortune et de la vie de tous.

L'aristocratie carthaginoise, intelligente et instruite, avait l'expérience des affaires. Mais elle était divisée en coteries qui se haïssaient et dont les rivalités, sourdes ou déclarées, furent souvent préjudiciables au bien public. Ses rapines et ses malversations pesaient lourdement sur les sujets et diminuaient les ressources du Trésor. Elle laissait au peuple des droits, plus apparents que réels, dont il se contentait, car il trouvait dans ce régime la satisfaction de ses intérêts matériels. Redoutant les ambitions personnelles, elle tenait en bride magistrats et commandants d'armées ; elle réprima avec énergie des complots, des révoltes qui visaient à l'établissement d'un régime monarchique.

En général, elle ne se montra pas impérialiste dans sa politique extérieure. Riche, elle tenait plus encore à conserver sa fortune qu'à courir des risques pour l'accroître. Elle répugnait aux longues guerres, qui déterminaient des crises économiques et entraînaient de très grosses dépenses ; qui pouvaient donner à des chefs victorieux le désir, et aussi les moyens de s'élever à la dictature. A la fin du Ve siècle, elle permit, il est vrai, à des Magonides de reprendre les projets de leur famille et de conduire de grandes expéditions en Sicile ; mais, malgré des succès éclatants, le but ne fut pas atteint. Au siècle

suivant, elle attendit presque toujours d'être provoquée pour se résoudre à combattre les Grecs ; les opérations furent menées avec mollesse par des généraux qui, craignant les responsabilités, évitaient d'engager des actions importantes. A plusieurs reprises, les Carthaginois tinrent presque la victoire et la laissèrent échapper par leur manque de persévérance. Ils conclurent des paix hâtives, qui confirmèrent seulement leurs droits sur l'Ouest de l'île.

En Afrique, la noblesse tira parti des domaines qui lui appartenaient à proximité de Carthage. La renommée du traité d'agronomie écrit par Magon montre qu'elle les mit en valeur d'une manière fort habile. Laissant aux indigènes la culture des céréales, elle s'attacha surtout aux cultures arbustives et à l'élevage. On ne voit pas, du reste, que cette exploitation soit devenue une véritable industrie, créant en grande abondance des produits destinés à être vendus au loin.

Le commerce fut, plus que jamais, protégé par l'État. Des conventions diplomatiques et une surveillance très rigoureuse écartèrent les marchands étrangers de presque toutes les côtes où la République avait des possessions. Ces monopoles et l'existence de nombreuses colonies maritimes, qui furent surtout des lieux de trafic, sont des preuves non douteuses de l'activité du commerce carthaginois en Occident. Comme il se faisait par échanges, les importations devaient compenser les exportations. Cependant les découvertes archéologiques ne nous ont guère instruits sur cette question : dans l'Afrique du Nord, en arrière du littoral, les produits de l'industrie punique qui auraient pu résister au temps manquent presque entièrement. Cette industrie était de qualité trop inférieure pour faire concurrence aux produits grecs, là où ceux-ci se vendaient en toute liberté ; à Carthage même, ils étaient fort appréciés. Il est donc vraisemblable qu'en Italie, chez les Grecs, en Orient, les Carthaginois importaient surtout des matières premières. On

peut supposer que les principales sources de leur richesse furent des métaux : l'étain de la presque île de Cornouaille, l'argent du Sud de l'Espagne, l'or africain. Sources qui n'étaient pas intarissables. Il arriva à Carthage de manquer de cet or et de cet argent dont, selon Thucydide, elle était si bien pourvue à la fin du Ve siècle. A l'époque de la première guerre punique, probablement même plus tôt, elle traversa de graves crises financières, causées par la pénurie du numéraire; peut-être fut-ce une des raisons qui l'empêchèrent de prolonger jusqu'à des résultats décisifs les guerres contre les Grecs de Sicile.

Il ne faut pas non plus exagérer sa puissance politique. Sa domination s'étendait fort loin, mais ne reposait pas sur des fondements inébranlables. Les colonies étaient, pour la plupart, isolées dans des contrées qu'occupaient des indigènes. Comptoirs, bien plus que centres industriels et agricoles, elles ne devaient pas être très peuplées. Gadès et Palerme étaient au premier rang des villes phéniciennes de l'Occident⁽¹⁾ : or nous savons que l'une resta fort petite jusqu'aux environs de notre ère⁽²⁾, que l'autre, entourée pourtant de campagnes bien cultivées, comptait seulement 27 000 habitants au milieu du IIIe siècle⁽³⁾. Les monopoles commerciaux, favorables aux armateurs et aux marchands carthaginois, entravaient le développement économique des ports où ils s'exerçaient. Ces colonies étaient donc des instruments de richesse, plus que des éléments de force. Pour ne pas tomber aux mains des barbares qui les entouraient, elles avaient besoin de la protection de Carthage.

Les provinces que celle-ci possédait dans le Nord-Est de la

1. Palerme était la ville la plus importante de la province carthaginoise de Sicile : Polybe, I, 38, 7.

2. Strabon, III, 5, 3.

3. Diodore, XXIII, 18, 5. A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter les gens qui venaient de périr sous les coups des Romains.

Berbérie, en Sicile, en Sardaigne, n'étaient pas très vastes. En Sicile, elle avait été arrêtée par les Grecs. En Sardaigne, elle n'avait pas pris la peine de conquérir la zone montagneuse. Nous ne savons pas exactement jusqu'où son territoire africain s'étendait avant le milieu du III^e siècle, mais il, ne couvrait qu'une partie de la Tunisie. Elle ne fonda, autant qu'il semble, aucune colonie à l'intérieur des terres⁽¹⁾ : c'eût été cependant donner des points d'appui à sa domination. Elle exigea beaucoup des indigènes, les exploita et même les rançonna. Elle ne songea pas à faire de ses sujets des citoyens, à constituer en Berbérie une nation punique, qui eût allié à la civilisation du vieil Orient la jeunesse d'une race vigoureuse.

Quant aux gens de Carthage, ils servaient de moins en moins dans les armées et n'étaient guère capables de se battre. Mais leur ville était bien défendue par la nature et par des fortifications qui défiaient les assauts. La flotte de guerre n'assurait pas seulement la police des mers et des rivages, par conséquent la liberté du commerce et le maintien de l'Empire ; elle permettait aux Carthaginois de ne pas craindre un blocus du côté de la terre, puisque, grâce à elle, leurs ports, inviolables, pouvaient recevoir des troupes et des vivres. Lorsqu'Agathocle chercha, en se jetant sur l'Afrique, à échapper au désastre qui le menaçait dans Syracuse, il n'avait sans doute pas l'espoir de prendre et de détruire Carthage ; il voulait la frapper de terreur et obtenir qu'elle lui laissât les mains libres en Sicile. Il n'y réussit pas ; il ne réussit même pas à tirer des indigènes un concours sincère et vraiment efficace, tant l'issue de son entreprise leur paraissait incertaine. Sûre du lendemain derrière ses murailles, Carthage put former les armées nécessaires à une offensive et elle eut raison de l'envahisseur.

1. Theudalis, située à proximité de Bizerte, mais non pas sur la mer (conf. t. II, p. 108), reçut de Rome, après la troisième guerre punique, le titre de « peuple libre », comme plusieurs cités phéniciennes du littoral. Il se peut qu'elle ait été, elle aussi, une cité phénicienne. Mais cela n'est pas certain.

La Sicile la mit aux prises avec Rome. Dans une lutte qui dura un quart de siècle, le gouvernement de l'aristocratie fut très inférieur à sa tâche. Il ne sut pas faire un bon emploi de sa marine, que les Romains, malgré leur inexpérience nautique, battirent dans presque toutes les rencontres. Grâce à un condottière grec, il triompha de Régulus, qui, égaré en Afrique avec quelques milliers d'hommes, eut la présomption d'engager la bataille dans les conditions les plus défavorables. Mais, en Sicile, il n'organisa que deux grandes offensives, qui lui valurent deux défaites ; il laissa presque toute la guerre se traîner en défenses de places fortes et en escarmouches, dont il ne pouvait attendre aucun résultat décisif. La paix conclue, il fut incapable de conjurer la révolte des mercenaires et d'empêcher un grand nombre d'indigènes de se joindre à eux.

Il se serait résigné sans trop de peine à la perte de la Sicile, qu'avait bientôt suivie celle de la Sardaigne. Renonçant à toute visée conquérante, sauf peut-être en Afrique, Carthage eût rapidement recouvré sa prospérité par son commerce maritime et l'exploitation de son territoire. Amilcar Barca, son gendre Asdrubal, puis ses fils eurent d'autres ambitions pour leur patrie.

Après la guerre des mercenaires, Amilcar déjoua les manœuvres de ses adversaires politiques en s'appuyant sur le peuple, et celui-ci prit désormais une part plus active aux affaires publiques. Au bout de quelques années, les Barcides disposèrent aussi de la majorité dans le Sénat. Comme les Magonides, ils dominèrent l'État sans accomplir une révolution violente : le Sénat, le Comité, les juges inamovibles conservèrent leurs attributions ; il est vraisemblable que le peuple ne reçut pas de nouveaux droits, mais eut seulement des occasions plus fréquentes de faire usage de ceux qu'il possédait depuis longtemps.

Se refusant à accepter la déchéance de Carthage, Amilcar

prépara les ressources nécessaires à une nouvelle lutte. Les mémorables conquêtes des Barcides dans la péninsule ibérique leur donnèrent en abondance argent et soldats. Mais il ne faut pas oublier ce qu'ils firent, avec moins d'éclat, dans l'Afrique du Nord. Avant de partir pour l'Europe, Amilcar agrandit la province carthaginoise : ce fut peut-être alors que l'on creusa un fossé pour en marquer les limites. Quoiqu'ils résidassent en Espagne, lui-même et ses successeurs exercèrent le commandement suprême en Berbérie. Sur le territoire propre de la République, ils pouvaient recruter de solides fantassins, et, au delà, demander aux chefs numides les cavaliers qui furent les meilleurs ouvriers de leurs victoires. Certains de ces chefs étaient de véritables souverains, groupant sous leur autorité de nombreuses tribus; pour mieux se les attacher, les Barcides ne dédaignèrent pas de s'unir à eux par des mariages. Ils agirent de même en Espagne. Ainsi se constitua leur belle armée, formée presque exclusivement de Libyens, de Numides et d'Ibères. Hannibal songea-t-il à élargir la cité punique, en l'entrouvrant, puis en l'ouvrant à ces peuples⁽¹⁾ ? C'eût été la tâche de l'avenir ; celle du présent était la revanche à laquelle Amilcar n'avait cessé de penser.

Son fils aîné fut l'âme de cette guerre décisive, dans laquelle Carthage jeta toutes ses forces et les employa au gré d'Hannibal. Cependant elles ne pouvaient suffire. Pour abattre Rome, il fallait une coalition de tous ceux que Rome avait vaincus ou qu'elle menaçait. Des coups frappés près du cœur de l'ennemie donneraient confiance aux hésitants : Hannibal transporta les hostilités en Italie. Mais ses prévisions furent déçues. Ses alliés de la Cisalpine et de la péninsule ne lui rendirent pas tous les services qu'il attendait d'eux ; les autres ne purent le rejoindre. La République romaine resta maîtresse d'un

1. Conf. t. II, p. 229, n. 1 ; p. 390, n. 1.

territoire vaste et peuplé, qui lui fournit les légions dont elle eut besoin ; elle soutint la guerre partout. En Italie, elle usa Hannibal. Les Carthaginois ne réussirent pas à reprendre pied en Sardaigne et en Sicile. Ils perdirent, avec l'Espagne, l'instrument qu'Amilcar avait forgé pour relever leur puissance.

Dans la préparation de cette lutte, la marine avait été négligée, les Barcides ne l'ayant pas crue nécessaire à l'exécution de leurs desseins. Une invasion de l'Afrique par une armée qui serait assurée de ses communications avec la Sicile n'était plus une entreprise téméraire, comme aux temps d'Agathocle et de Régulus. De grands royaumes s'étaient formés chez les Numides ; si Rome obtenait leur aide contre Carthage, elle pouvait s'attendre à de prompts succès. Après avoir terminé la guerre en Espagne, Scipion fut autorisé à passer en Afrique. Son expédition faillit tourner mal. Des deux princes indigènes sur lesquels il avait compté, l'un, Syphax, s'était déclaré pour les Carthaginois ; l'autre, Masinissa, vint presque seul au camp romain. Scipion sortit d'une situation difficile par son heureuse audace. Syphax s'effondra. Masinissa, ayant reconquis son royaume, amena à ses alliés une cavalerie nombreuse. Ce fut grâce à cette cavalerie, grâce aussi à la bravoure et à la cohésion de ses légionnaires que Scipion anéantit les troupes dispersées d'Hannibal. Carthage avait perdu sa dernière armée ; elle n'était plus défendue que par ses remparts, derrière lesquels elle eût pu résister longtemps. Le vainqueur n'essaya pas de les forcer. Rome laissa vivre sa rivale, en la confinant en Afrique et en lui enlevant les moyens matériels de recommencer la guerre. Hannibal, pourtant, n'avait pas renoncé à tout espoir. Faisant appel au peuple pour briser l'opposition de l'aristocratie, il entreprit de mettre ses concitoyens en état de se joindre à une nouvelle coalition. Les ennemis acharnés qu'il avait parmi eux se débarrassèrent de lui en le dénonçant aux Romains.

Ceux-ci ne voulaient pas s'imposer les charges qu'eût

exigées l'annexion du territoire punique ; mais ils souhaitaient que Carthage, déjà si diminuée, s'affaiblît encore. Pendant un demi-siècle, ils laissèrent Masinissa la dépouiller, par une série d'usurpations qu'ils approuvèrent ou tolérèrent. Les choses en vinrent au point qu'il ne resta guère au roi qu'à mettre la main sur la ville même de Carthage. Plus d'un Carthaginois se résignait déjà à une entente avec lui. L'antique cité, tout en gardant l'apparence d'une république, serait devenue la capitale, l'éducatrice d'un puissant empire, dont la destinée prochaine semblait être de s'étendre sur la Berbérie entière : Masinissa régnait déjà depuis la Moulouia jusqu'au fond de la grande Syrte. Rome, avertie par Caton, comprit alors ce qu'elle avait à craindre : il ne fallait pas que le souverain d'un grand État devînt maître de l'entrée de la Méditerranée occidentale, de la pointe que l'Afrique dirige vers la Sicile. Cette proie que le Numide croyait déjà tenir, ses vieux alliés l'en frustrèrent en décidant de la détruire. Privée de ses armes par l'hypocrisie romaine, abandonnée par Utique, Hadrumète et d'autres villes phéniciennes qui ne voulurent point périr avec elle, Carthage soutint pendant trois ans une lutte désespérée.

Elle avait été riche parce que son aristocratie avait mis l'argent au-dessus de tout. Elle avait été grande parce qu'elle avait eu quelques grands hommes⁽¹⁾, surtout les Magonides et les Barcides. Les Magonides tombèrent trop tôt. Ils laissèrent à Carthage un empire qui avait une large façade, mais peu de fond, et sur lequel de graves menaces restaient suspendues. Les Barcides vinrent trop tard. A leur patrie, déjà vaincue et dépouillée par Rome, ils procurèrent hâtivement des ressources nouvelles. Mais Rome en avait davantage; elle put réparer les désastres que lui infligea le génie d'Hannibal, et triompher de son ennemie épuisée.

1. On peut dire d'elle ce que Salluste (Catilina, LIII, 44) a dit, — moins exactement, — de la République romaine : « Mihi nulla agitantī constabat paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse ».

III

Fondée par quelques centaines ou quelques milliers d'immigrants, Carthage eut ensuite une population qui peut être évaluée à plusieurs centaines de mille âmes. Il est évident que beaucoup de ses habitants étaient de race africaine : pendant près de sept siècles, la ville fut ouverte aux Libyens qui l'entouraient. Les indigènes étaient nombreux dans les autres cités phéniciennes de l'Afrique du Nord et leur sang se mêla largement au sang des colons. Sur ceux-ci, leurs mœurs, leurs croyances, leur langue ne furent pas sans influence. Nous l'avons constaté pour des rites funéraires, dans certains lieux des côtes de la Tunisie orientale et de l'Algérie : corps repliés et teints en rouge, ossements réunis pêle-mêle après décharnement complet. Tanit Pené Baal paraît avoir été une Astarté proprement africaine : on peut se demander si elle n'avait pas pris quelques attributs d'une divinité autochtone. Il n'est guère douteux que le dieu phénicien Baal Hammon n'ait été identifié avec Ammon, le grand dieu égyptien adopté par les Libyens depuis plusieurs siècles. Mais, en somme, les Phéniciens ont beaucoup moins reçu des Africains qu'ils ne leur ont donné ce qui n'est pas étonnant, puisque leur civilisation était très supérieure.

Ils ont plus emprunté aux Grecs. Des objets grecs se rencontrent dans les tombes dès VIIe siècle : ceux qui pouvaient les acheter les préféraient aux objets phéniciens, plus grossiers. Après avoir détruit des cités grecques, Carthage se para volontiers de leurs dépouilles artistiques. Depuis le Ve siècle, les formes et le décor grecs dominent dans l'industrie, l'architecture, la sculpture. Il est probable que des ateliers grecs s'établirent dans la ville ; les ouvriers puniques copièrent, plus ou moins mal, leurs produits et ceux que le commerce apportait.

L'introduction du culte de Déméter et de Coré fut une expiation publique d'une impiété commise envers les deux déesses ; cependant la popularité des Cereres dans l'Afrique romaine montre que ce culte ne garda pas un caractère strictement officiel. A l'époque des guerres puniques, ceux qui incinéraient leurs morts, ceux qui enfermaient des cadavres d'enfants dans des jarres, imitaient probablement les Grecs de Sicile. On sait que l'aristocratie carthaginoise était familière avec la langue et la civilisation helléniques; dans la science rurale, dans l'art militaire, Magon et Hannibal mirent à profit les préceptes et les exemples des Grecs.

Malgré de tels emprunts, Carthage resta profondément orientale. Dans cette ville où les hommes de pur sang phénicien devaient être fort peu nombreux, tous parlaient la langue phénicienne, sans trop l'altérer. D'origine phénicienne étaient aussi les costumes qu'ils portaient, les poids, les mesures, le calendrier dont ils faisaient usage, les caveaux à puits au fond desquels ils ensevelissaient leurs morts. L'art et l'industrie, d'abord égyptisants, avec quelques éléments asiatiques, s'étaient hellénisés ; mais les vieilles formules n'avaient pas toutes disparu : disque ailé, flanqué de serpents, moulure en forme de gorge, images égyptiennes sur des pierres gravées, des pendeloques, des hachettes, etc. La religion surtout avait gardé un caractère oriental. C'étaient, d'une manière générale, les mêmes dieux qu'en Phénicie ; on avait à leur égard les mêmes sentiments crainte et soumission d'esclave, plutôt qu'affectueuse confiance ; on les adorait par les mêmes rites, dont plusieurs étaient atroces.

Pour ceux qui avaient affaire à eux, les Carthaginois restaient des étrangers antipathiques, des gens incapables de garder le juste milieu entre l'arrogance et la bassesse, perfides, cruels, tristes et fanatiques. Leur caractère contrastait avec la dignité des Romains, l'enjouement des Grecs, la gaîté enfantine des demi-sauvages qu'ils rencontraient en Afrique.

S'ils surent apprécier pour leur propre usage les bienfaits de l'hellénisme, ils ne l'épargnèrent pas dans leurs guerres de Sicile. Ils interdirent aux Grecs de s'établir et même de trafiquer dans une bonne partie de l'Occident ; ils les empêchèrent ainsi d'éduquer des peuples qu'eux-mêmes ne s'efforçaient pas de tirer de la barbarie. Il ne faut pas, d'ailleurs, exagérer le tort qu'en agissant ainsi, ils firent à la civilisation si l'hellénisme a conquis la Sicile et le Sud de l'Italie, son rayonnement a été faible en Gaule et en Cyrénaïque, où les Phéniciens ne gênaient en rien des colonies grecques qui existaient déjà au début du VI^e siècle.

Pour sa part, Carthage a fort peu contribué à la civilisation générale. Son luxe n'a guère été utile à l'art. Nous avons dit ce que fut son industrie, qui n'inventa rien, se traîna dans la routine, et dont la technique même est soit médiocre, soit mauvaise. Ses navigateurs et ses marchands auraient pu fournir de précieux renseignements à la science géographique, mais ils se sont gardés de faire connaître les sources de leur richesse. Le « Périple » du roi Hannon est un récit assez puénil. Magon eut assurément de l'expérience agricole, mais certaines recettes qu'il donne sont ineptes. Et son ouvrage était-il autre chose qu'un bon manuel ?

Les Grecs ne durent rien aux Carthaginois, sauf la connaissance de quelques machines de siège, d'origine orientale. Les Romains, qui ont tant appris de l'hellénisme, ont fait peu d'emprunts à Carthage : le traité de Magon, les modèles de leurs vaisseaux de guerre, des règles de tactique qu'Hannibal leur enseigna à leurs dépens. Par reconnaissance pour les Grecs, ils se montrèrent en général indulgents envers eux ; ils furent sans pitié pour les Carthaginois, ces barbares qui leur avaient fait tant de mal.

IV

En Sicile, les Phéniciens, loin d'imposer leur civilisation, s'étaient presque hellénisés dès le Ve siècle, de même que leurs voisins, les Élymes. Carthage fit peut-être un effort pour réagir : au IVe siècle, la langue grecque disparut des monnaies de Solonte, de Palerme et d'Éryx⁽¹⁾. Mais Sélinonte et Héracléa Minoa restèrent des cités purement grecques. Des Grecs formèrent la majeure partie de la population de Thermai, fondée près des ruines d'Himère. Des Campaniens, dont le grec était la langue officielle⁽²⁾, s'installèrent de force à Entelle, et Carthage ne les en chassa point. Elle établit elle-même à Solonte d'anciens soldats d'Agathocle. Sélinonte ayant été détruite au milieu du IIIe siècle, ses habitants furent conduits à Lilybée⁽³⁾, qui tomba, quelques années après, au pouvoir de Rome; ils contribuèrent sans doute à helléniser cette colonie punique. Des monuments funéraires, qui datent de l'époque romaine, sont grecs par les images et les inscriptions qu'ils portent; quelques symboles, caducées, signes de Tanit, croissants y rappellent seuls le passé carthaginois de Lilybée⁽⁴⁾. A Palerme, il y avait encore, vers le Ier siècle avant notre ère, des gens qui se servaient de la langue phénicienne⁽⁵⁾. Pourtant elle ne s'était pas maintenue officiellement : toutes les monnaies frappées dans l'Ouest de l'île, après la chute de la domination punique, ont des légendes grecques⁽⁶⁾.

1. Elle reparut pendant quelque temps à Éryx, alors dégagée de la domination carthaginoise : Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, III, p. 662, n° 342. Les autres monnaies frappées par cette ville au IVe siècle portent des légendes puniques, et l'on a trouvé à Éryx une inscription punique (*C. I. S.*, I, 135), qui mentionne des magistrats appelés sufètes. — Pour les monnaies grecques de Thermai, voir t. II, p. 293, n. 7.

2. Holm, *l. c.*, p. 667.

3. Diodore, XXIV, 1.

4. Salinas, *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei, Scienze morali*. 1895, p. 186-7.

5. Une inscription néo-punique a été découverte à Palerme : *C. I. S.*, I, 134.

6. Holm, *l. c.*, p. 711, 713-5, 721.

A Malte, à Gozzo, à Pantelleria, la civilisation phénicienne s'était implantée bien plus fortement, comme l'attestent des découvertes archéologiques⁽¹⁾. Elle fut aussi plus lente à disparaître, après que ces îles eurent, vers le début de la guerre d'Hannibal, échappé aux Carthaginois. Des monnaies à légendes puniques furent frappées à Malte et à Cossura (Pantelleria) au IIe et au Ier siècle⁽²⁾. Mais, de la Sicile orientale, le grec avait libre accès à Malte et à Gozzo. Des légendes grecques se lisent sur des monnaies de Malte, dont certaines sont contemporaines de celles qui portent des légendes puniques ; Gozzo n'eut que des monnaies grecques. Sur les monnaies de Cossura, ce fut le latin qui remplaça la langue phénicienne. Le dialecte maltais est, non du punique, comme on l'a souvent affirmé, mais de l'arabe corrompu.

Il y avait en Sardaigne de vieilles colonies phéniciennes, que Carthage raviva. Dans l'Ouest et le Sud, elle établit, semble-t-il, des cultivateurs d'origine africaine. D'autre part, l'île fut fermée à l'hellénisme. Inscriptions⁽³⁾, stèles votives, formes et mobiliers des sépultures, dépôts monétaires prouvent qu'elle fut fortement pénétrée de civilisation phénicienne et punique. Cependant les villes maritimes se résignèrent facilement au joug romain⁽⁴⁾ ; si les indigènes se montrèrent moins dociles, si même ils firent appel aux Carthaginois pendant la guerre d'Hannibal⁽⁵⁾, ce fut beaucoup plus par haine de leurs nouveaux maîtres que par regret des anciens. Mais la langue et les mœurs de Carthage survécurent longtemps à sa domination.

1. Inscriptions phéniciennes trouvées à Malte et à Gozzo : *C. I. S.*, 122-132 (sans parler de celles dont la provenance est douteuse ; A. Mayr, *Die Insel Malta im Altertum*, p. 101, n. 2 ; p. 122-3).

2. Pour les monnaies de ces îles, voir Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria* (Munich, 1895) ; Holm, *l. c.*, p. 725-6 ; Mowat, *Revue numismatique*, 1907, p. 44 et suiv. ; conf. ici, t. II, p. 294, n. 1.

3. *C. I. S.*, 139-163. Rép. d'ép, sém., III, 1216-1221. C. r. Acad. Inscr., 1901, p. 578. Chabot, *Journ. asiat.*, 1910, I, p. 77-81 ; 1917, II, p. 6.

4. Tite-Live, XXIII, 21, 6 ; *ibid.*, 40, 8 ; voir aussi XXVII, 6, 14.

5. Le même, XXIII, 32, 8-10 ; XXIII, 40-41.

Des inscriptions, l'une trilingue (en latin, grec et phénicien)⁽¹⁾, une autre bilingue (en latin et en phénicien)⁽²⁾, d'autres tracées, comme celle-ci, en écriture néo-punique⁽³⁾, datent des deux siècles qui précédèrent notre ère. En 54 avant J.-C., Cicéron, plaidant contre des Sardes, les accuse sans ménagement d'avoir hérité des défauts propres aux Africains et aux Phéniciens⁽⁴⁾. Il n'est même pas impossible que des noms phéniciens se soient conservés jusqu'à nos jours dans la nomenclature géographique⁽⁵⁾.

Aux Baléares, le nom de Mahon reste le seul témoignage d'un passé phénicien⁽⁶⁾. On peut douter que les Carthaginois aient eu de véritables colonies le long des côtes⁽⁷⁾, et l'archéologie n'a fourni aucune preuve d'influences qu'ils auraient exercées sur les indigènes⁽⁸⁾. Au contraire, ils firent d'Ibiça, où ils s'établirent dès le VII^e siècle, une terre punique⁽⁹⁾ : ce qui leur fut aisé, l'île étant peu étendue et facile à défendre contre des tentatives d'intrusion. Perdue pour eux à la fin du I^{er} siècle, Ibiça ne se hâta pas de renoncer à leur civilisation pour adopter la civilisation gréco-italienne. Dans les sépultures des deux siècles suivants, le mobilier ne diffère guère de celui qui remplit les tombes africaines du même temps. Des monnaies frappées sous Tibère offrent encore une légende phénicienne, accompagnant une légende latine⁽¹⁰⁾.

1. *C. I. S.*, 143. Elle date approximativement de 180 avant J.-C.

2. *Ibid.*, 149. Gravée vers 80-50 avant notre ère.

3. *Ibid.*, 141, 150-2.

4. *Pro Scauro*. 8, 15 et 17 ; 19, 42-45.

5. Voir Pais, *Atti dell' Accad. dei Lincei*, Serie III, *Scienze morali, Memorie*, VII, 1881, p. 334, n. 3. En particulier, Magomadas, bourg dans l'Ouest de l'île, au Nord du Monteferru (*ibid.*, p. 330). Par contre, les noms phéniciens d'hommes sont fort rares sur les inscriptions latines de Sardaigne : dédicace bilingue mentionnée à la note 2 ; Pais, *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei, Sc. mor.*, 1894, p. 928 ; peut-être aussi *C. I. L.*, X, 7931 (conf. Pais, *Rendiconti, l. c.*, p. 933, n. 2).

6. Conf. t. I, p. 424.

7. Voir t. II, p. 375.

8. Strabon (III, 5, 1) dit que les insulaires portaient des tuniques phéniciennes.

9. Conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 130-2.

10. A. Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 422 et pl. LXIV (ces monnaies sont d'Ibiça : voir *supra*, p. 345, n. 4).

En Espagne, Gadès datait probablement de la fin du XIIe siècle. D'autres colonies furent fondées, on ne sait quand, sur la côte méridionale, à Abdéra, Sexi, Malaca, peut-être aussi à Cartéia et en deux ou trois autres lieux ; les comptoirs étaient sans doute assez nombreux en deçà et au delà du détroit. Par les soins de Carthage, des Libyphéniciens, ou Phéniciens de Libye, étaient venus renforcer les Phéniciens d'Orient⁽¹⁾. Nous avons rejeté⁽²⁾ les assertions vagues qui attribuent aux Phéniciens, aux Carthaginois des possessions à l'intérieur des terres avant l'époque des Barcides. Comme l'indiquent les rites funéraires, c'était à des indigènes qu'appartenaient les objets phéniciens introduits par le commerce dans la vallée du Guadalquivir. Ce commerce et aussi l'emploi par Carthage de beaucoup de mercenaires espagnols ont pu contribuer à répandre dans la péninsule la civilisation des Phéniciens ; mais toute preuve manque. Il n'est nullement certain que l'écriture ibérique dérive de leur alphabet⁽³⁾. On a renoncé avec raison à les faire intervenir dans le problème des origines de la céramique peinte espagnole. Nous ne sommes guère plus disposé à chercher leur influence dans le fameux buste connu sous le nom de « Dame d'Elche », dans les curieuses sculptures de la région montagneuse qui s'étend en arrière de Murcie et d'Alicante : ce sont des œuvres indigènes, de style gréco-asiatique ; on a eu tort, croyons-nous, de dire « gréco-phénicien ». Les Phocéens ne durent pas être écartés avant le IIIe siècle de la côte située au Nord du cap de Palos.

Les Barcides fondèrent deux colonies maritimes, Alicante et Carthagène⁽⁴⁾. Rien ne permet de supposer qu'ils en aient fondé d'autres loin du littoral. Leurs conquêtes furent trop

1. T. I. p. 441.

2. *Ibid.*, p. 405 et 448.

3. Conf. Ed. Meyer, *Geschichte des Atterthams*, III, p. 678 ; A. Schulten, *Numantia*, I, p. 28.

4. On ignore le nom et l'emplacement d'une autre ville fondée par Asdrubal : Diodore, XXV, 12. Conf. t. III, p. 133, n. 3.

éphémères pour avoir eu une influence durable sur la civilisation des Espagnols. Il n'en subsista d'autres traces matérielles que les « tours d'Hannibal »⁽¹⁾ encore a-t-on le droit de se demander si beaucoup d'entre elles étaient mieux nommées que tant de « camps de César ».

Gadès, devenue l'alliée du peuple romain, continua à mettre des légendes phéniciennes sur ses monnaies. Plusieurs autres cités d'origine phénicienne, qui reçurent de Rome le droit de monnayage, en firent autant⁽²⁾. Mais, à l'époque d'Auguste, le Sud de l'Espagne était romanisé⁽³⁾. Les inscriptions latines de cette contrée ne contiennent pas de noms sémitiques⁽⁴⁾. Si, dans le vieux temple voisin de Gadès, on célébrait encore des rites orientaux, en Bétique et dans d'autres régions où le culte de Melqart s'était répandu, le dieu s'offrait à ses adorateurs sous le nom d'*Hercules*⁽⁵⁾.

Somme toute, au début de notre ère, il ne restait à peu près rien de la civilisation phénicienne dans la péninsule ibérique et dans les îles de la Méditerranée occidentale.

Il n'en fut pas de même en Afrique. Ce fut à Carthage seulement, et dans un petit nombre de villes, fidèles jusqu'au bout à leur métropole ou à leur maîtresse, que Rome anéantit la civilisation punique. Or celle-ci avait jeté ailleurs des racines assez fortes pour survivre au coup qui la décapita.

1. Voir *supra*, p. 126.

2. Pour ces monnaies, voir, entre autres, Heiss, *l. c.*, p. 310-5, 345-350, 381, 387, et pl. XLV, XLVI, LI, LII, LVII, LVIII ; Hübner, *Monumenta linguae Ibericae*, p. 117-8 (nos 136-9), 124 (n° 154), 125 (nos 156-7).

3. Strabon, III, 2, 15. Dès l'année 61 avant J.-C., Jules César avait, selon Cicéron (*Pro Balbo*, 19, 43), extirpé « inveteratam quandam barhariem ex Gaditanorum moribus disciplinaque ». On a supposé (Hübner, dans la *Real-Encyclopädie*, VII, p. 450) qu'il y a là une allusion à l'abandon par les Gaditains de la langue et des mœurs phéniciennes. — Des monnaies d'Abdéra à légendes latines, datant du règne de Tibère, portent encore le nom de la ville écrit en lettres néo-puniques : Heiss, *l. c.*, p. 310 et pl. XLV. A Cormona, en Bétique, on a creusé, à l'époque romaine, des sépultures de type phénicien, des caveaux à puits : voir P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne*, p. 126 et suiv.

4. Sauf *Hanno, Anno* : C. I. L., II, 1594, 2732.

5. Voir *supra*, p. 307, n. 1.

D'abord, dans les colonies éparses sur le littoral, depuis la grande Syrte jusqu'en dehors des Colonnes d'Hercule. Quelques-unes purent disparaître avant ou peu de temps après Carthage; la plupart subsistèrent, en bordure de la province romaine et des royaumes indigènes. Au milieu du IIe siècle, elles avaient déjà un long passé, qui, pour plusieurs d'entre elles, remontait au delà de la fondation de Carthage, et dont elles voulaient rester dignes. Ces villes se laissaient pénétrer, non submerger, par des éléments africains; le plus souvent, elles se les assimilaient: à Hadrumète, dans les deux derniers siècles avant l'ère chrétienne, nous ne rencontrons que des noms phéniciens⁽¹⁾.

La civilisation carthaginoise s'était aussi implantée sur le territoire que la République avait possédé en Tunisie. Il est vrai que nous n'y connaissons aucune colonie punique, ni même aucun nom de lieu qui soit certainement phénicien; qu'on n'y a pas trouvé de monuments, d'objets, d'inscriptions puniques qui puissent être attribués sans hésitation à l'époque de la première Carthage. Il est vrai encore que la civilisation libyque s'y était maintenue. En arrière du golfe d'Hammet, dans la basse vallée de la Medjerda (à Chaouach, près de Medjez et Bab), autour de TébourSouk, de Dougga, de Bulla Regia, du Kef, pays qui appartenrent au territoire carthaginois, dans les régions de Maktar et d'Ellez, qui en firent peut-être partie, on rencontre des tombeaux indigènes, dont aucun n'est incontestablement antérieur au IIe siècle; dans les régions de Dougga, de Maktar, de Chemtou, des inscriptions libyques, dont les plus anciennes paraissent être deux textes de Dougga, accompagnés d'une version phénicienne, l'un gravé en 139 avant J.-C.⁽²⁾, l'autre qui date à peu près du même temps⁽³⁾.

1. Conf. t. II, p. 139.

2. Dussaud, Bull. *archéol. du Comité*, 1914, p. 38-43. Dans la dixième année du règne de Micipsa, ce qui correspond à l'année 139.

3. C'est l'inscription du célèbre mausolée: conf. *supra*, p. 194. — Même sur la côte,

Cependant nous ne pouvons admettre que les données actuelles de l'archéologie autorisent des conclusions définitives. Il ne faut pas oublier que l'ancien territoire de Carthage fut très peuplé sous l'Empire romain : partout, des constructions nouvelles absorbèrent ou recouvrirent les débris du passé. Les recherches ont été d'ailleurs sommaires et superficielles ; des découvertes ultérieures combleront peut-être cette lacune. Ceux qui, invoquant l'archéologie, nient la diffusion de la civilisation punique en Tunisie, à l'époque de la domination carthaginoise⁽¹⁾, iront-ils nier aussi que le phénicien ait été parlé à Beyrouth, à Utique, à Bizerte, à Gadès, où aucune inscription phénicienne n'a encore été recueillie ?

Travaillant à Carthage ou dans d'autres villes côtières, enrôlés dans les armées de la République, beaucoup d'indigènes apprirent la langue phénicienne : à la fin de la première guerre contre Rome, presque tous ceux qui avaient combattu en Sicile la comprenaient⁽²⁾. C'était vraisemblablement de cette langue que se servaient, dans leurs rapports avec les Libyens, ceux qui les administraient, ceux qui venaient leur acheter des produits agricoles ou leur vendre des objets manufacturés. Les Africains durent faire aux Sémites d'autres emprunts, tout en restant plus ou moins fidèles aux mœurs de leurs pères : il en fut de même, plus tard, des Berbères arabisés.

Le terme Libyphéniciens s'appliqua d'abord aux Phéniciens de Libye, aux colons phéniciens des villes situées sur les côtes de la Libye⁽³⁾. Mais Plin l'Ancien et Ptolémée lui donnent une autre signification, et un passage de Strabon⁽⁴⁾ permet de croire

à El Alia, on trouve des tombeaux indigènes au milieu de caveaux de type punique (voir t. II, p. 131), et c'est à la langue libyque qu'appartiennent une bonne partie des noms d'hommes mentionnés sur une inscription punique découverte près d'Hammamet (t. II, p. 106-7, n. 4).

1. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 108, 114-7.

2. Polybe, 1, 80, 6. Conf. t. III, p. 115.

3. T. I, p. 342 ; t. II, p. 112.

4. XVII, 3, 19, où il y a peut-être une confusion des deux sens : voir t. II, p. 94 et 113, n. 1.

que ce nouveau sens était en usage aux environs de notre ère, peut-être même un siècle auparavant⁽¹⁾. Il désignait une population qui n'était pas seulement urbaine, qui était donc composée surtout d'indigènes : des Libyens qui, par la langue⁽²⁾ et par les mœurs, bien plus que par des mélanges de sang, étaient devenus Phéniciens. Pline⁽³⁾ qualifie de Libyphéniciens les habitants du Byzacium, c'est-à-dire de la région située en arrière du littoral, entre les golfes d'Hammamet et de Gabès. Les Libyphéniciens que mentionne Ptolémée⁽⁴⁾ vivaient entre le pays de Carthage et la Byzacitis. Selon un autre teste⁽⁵⁾, la Φοινίκη « la Phénicie », s'étendait à partir de Thapsus dans la direction du Nord : c'était apparemment une contrée habitée moins par des Phéniciens véritables que par des gens ressemblant aux Phéniciens. Nous ne voyons pas pourquoi cette assimilation n'aurait commencé qu'après le milieu du IIe siècle, par l'influence d'Hadrumète et de quelques villes secondaires, sous l'œil indifférent de Rome. Notons que l'aversion des Libyens pour Carthage avait diminué dans les derniers temps de son existence : beaucoup d'entre eux la soutinrent pendant la lutte suprême. Ils s'étaient habitués à leurs maîtres ; ceux-ci les traitaient peut-être d'une manière plus humaine, soit par intérêt, soit parce que les sentiments de philanthropie, répandus par l'hellénisme, commençaient à adoucir même le caractère punique⁽⁶⁾.

La civilisation phénicienne avait également trouvé accès dans les royaumes indigènes. Quelques princes apprirent à la

1. Si Strabon reproduit ici Artémidore.

2. Dans le Nord-Est de la Tunisie, les indigènes abandonnèrent, on ne sait quand, la langue de leurs ancêtres : à ma connaissance, aucune inscription libyque n'a été retrouvée dans cette région, où aucun dialecte berbère ne subsiste.

3. V, 24. Conf. t. II, p. 94.

4. IV, 3, 6 (p. 637, 640, édit. Müller).

5. *Stadiasmus maris Magni*, titre avant le § 113, dans *Geogr. Gr. min.*, I, p. 469. Conf. t. II, p. 135. Pour l'ancienneté des documents utilisés dans cet écrit, voir t. II, p. 115, n. 6.

6. Conf. de Sanctis, *Storia dei Romani*, III, 1, p. 74-75.

connaître, soit par des séjours à Carthage, soit par des mariages avec des Carthaginoises. Un grand nombre de leurs sujets servirent dans les armées des Barcides. Masinissa s'annexa des territoires étendus, qui avaient appartenu auparavant à la République. Les colonies des côtes du Maroc, de l'Algérie et des Syrtes tombèrent au pouvoir des Maures et des Numides; leurs relations avec l'intérieur furent plus libres et, probablement plus actives que par le passé. La langue punique fut la langue officielle de Syphax, de Masinissa, d'autres souverains après eux jusque vers le milieu du Ier siècle; celle dont les villes firent usage pour les légendes de leurs monnaies. Elle était très répandue à Cirta, capitale numide. Beaucoup d'habitants de ce lieu portaient des noms phéniciens⁽¹⁾. Une ville fondée en pleine Numidie reçut aussi un nom phénicien, Macomades (*Maqom hadesh*)⁽²⁾. Les institutions de Carthage servirent de modèles aux princes africains. Ils copièrent ses monnaies, son organisation militaire, sans doute aussi ses vaisseaux. Sur une inscription bilingue de Dougga, Zalalsan, grand-père de Masinissa, est qualifié de sufète, dans le texte libyque comme dans le texte punique⁽³⁾; plus tard, le même titre désigna les magistrats des communes que les rois créèrent dans leurs États, à l'imitation des cités phéniciennes⁽⁴⁾. Baal Hammon et Tanit Pené Baal furent adorés à Cirta, comme ils l'avaient été à Carthage. Dans ses efforts pour développer l'agriculture, Masinissa s'inspira sans doute d'exemples carthaginois. Toutes proportions gardées, il rêva d'être pour la civilisation

1. Presque tous les noms sont phéniciens sur les inscriptions puniques de Constantine.

2. Conf. t. II, p. 120, n. 2.

3. T. II, p. 292, n. 2.

4. Au Maroc, Volubilis, avant de devenir municipe sous Claude, fut administrée par des sufètes (Chatelain, *C. r. Acad. Inscr.*, 191, p. 390 : inscription où la mention du sufétat ne me paraît pas pouvoir être expliquée autrement) ; il semble bien qu'il en ait été ainsi dès une époque antérieure à la conquête romaine (40 après J.-C.).

punique ce que le Macédonien Alexandre avait été pour l'hellénisme.

Cette civilisation, la conquête romaine et le progrès des mœurs latines ne la firent pas disparaître. Rome ne la traita pas en ennemie ; elle l'aida même, dans une certaine mesure, à se propager, car, en imposant la paix et en multipliant les routes, elle rendit les communications plus aisées.

La langue phénicienne ne se maintint pas, cependant, partout où elle avait été parlée. Dans la partie du territoire de Carthage qui, en 146 avant J.-C., était devenue la province d'Africa, elle céda la place au latin⁽¹⁾. De même, dans de vieilles cités maritimes, qui furent érigées en communes romaines ; à Cirta, où, sous l'Empire, les inscriptions puniques font défaut, où les inscriptions latines offrent très rarement des noms d'origine phénicienne. Mais, autour des Syrtes, le phénicien resta en usage pendant fort longtemps, peut-être jusqu'en pleine période byzantine. Les inscriptions néo-puniques de l'époque romaine abondent dans la Tunisie centrale, surtout à Maktar. Elles ne manquent pas dans les confins de la Tunisie et de l'Algérie, dans le pays de Guelma, même dans celui de Constantine, régions où les inscriptions libyques sont nombreuses aussi⁽²⁾ : la population était, du-moins en bonne partie, *libyphénicienne*, dans le sens récent de ce terme. A la fin du IV^e siècle et au début du V^e, saint Augustin atteste la diffusion du punique dans le Nord-Est de l'Algérie ; on le parlait beaucoup plus dans les campagnes que dans les villes, où le latin dominait.

Aux premiers siècles de l'Empire, les communes afri-

1. Probablement dans le cours du I^{er} siècle de notre ère, plus ou moins tôt selon les lieux. Nous avons quelques actes officiels, tables de patronat, émanant de communes à constitution punique situées dans la province d'*Africa* (*C. I. L.*, V, 4919-4922). Ils datent du règne de Tibère. Ils sont rédigés en latin, ce qui était une nécessité, eu égard à leur destination, même si ce n'eût pas été une obligation légale. Mais la plupart des noms qu'ils énumèrent sont puniques ; un seul est latin. Dans ces communes, le punique devait être encore la langue courante.

2. Et contiennent souvent des noms propres puniques.

caines qui n'avaient pas reçu, avec le titre de colonie ou de municipe, une constitution romaine, étaient, pour la plupart, des cités organisées selon le type phénicien; le nom de sufète était donné à leurs magistrats. Les sépultures conservaient souvent les vieilles formes puniques; les caissons, les stèles qui les surmontaient étaient aussi des emprunts à Carthage. Il se peut que les architectes des mausolées se soient inspirés de modèles. Carthaginois; l'origine carthaginoise de certains chapiteaux que l'on taillait encore en Afrique après notre ère est incontestable⁽¹⁾. Des dieux, adorés dans des régions qui n'avaient pas été soumises à Carthage, gardaient leur nom sémitique, *Abaddir*, *Baliddir*. Des noms importés d'Italie désignaient d'autres dieux phéniciens : *Apollo*, *Aesculapius*, *Hercules*, etc. *Saturnus* et *Caelestis*, les deux grandes divinités de l'Afrique romaine, étaient Baal Hammon et l'Astarté que les Carthaginois avaient appelée Tanit Pené Baal. Dans le culte qu'on leur rendait, des rites étaient de tradition punique : par exemple, ces offrandes, ces restes de sacrifices, enfouis dans des lieux saints et surmontés de stèles.

Nous étudierons plus tard cette persistance de la langue, des mœurs et des croyances puniques dans l'Afrique septentrionale. Il suffisait de montrer ici que Carthage a marqué la Berbérie d'une empreinte très profonde, plus profonde que celle dont Marseille a marqué la Gaule. Elle ne se soucia guère de faire l'éducation des indigènes. Elle la fit pourtant : elle et les autres villes phéniciennes qui, grâce à la protection dont elle les couvrit, purent vivre et lui survivre.

Dans une contrée barbare, les Phéniciens avaient introduit une civilisation déjà avancée; ils avaient créé des centres urbains et des exploitations agricoles. Devenue maîtresse de l'Afrique, Rome recueillit leur œuvre et celle que les rois indigènes avaient entreprise à leur exemple. Elle trouva des citadins pratiquant le régime municipal, qui était l'essence même de

1. Conf. supra, p. 201.

ses institutions politiques ; des populations rurales auxquelles une domination sévère avait imposé des habitudes d'ordre et de travail ; une agriculture connaissant les ressources du pays et les moyens d'en faire usage ; une civilisation matérielle qui, dépourvue d'originalité, ne se montra pas hostile à la civilisation gréco-latine et ne subsista que là où celle-ci ne s'efforça pas de la remplacer.

Ce ne fut pas seulement la puissance romaine qui hérita de Carthage. En adoptant la religion punique, les Africains se pénétrèrent de son esprit. Ils mirent la divinité infiniment au-dessus des hommes. Ils s'accoutumèrent à un sentiment qui n'était guère connu des Grecs et des Romains, mais qu'ils retrouvèrent dans l'Évangile : l'humble soumission à la volonté du Seigneur. Dans les villes et les bourgs, tous, ou presque tous adoraient le Baal qui portait désormais le nom de Saturnus, et ils le plaçaient au premier rang des dieux, même avant *Caelestis*. C'était un acheminement vers le monothéisme. Pour expliquer l'accueil que le christianisme reçut en Afrique et le développement qu'il y prit, il faut peut-être remonter jusqu'aux croyances carthaginoises.

Enfin, saint Augustin nous révèle que, de son temps, le punique était très répandu dans les campagnes ; Procope, qu'on le parlait encore au VI^e siècle⁽¹⁾. De là à la conquête musulmane, l'intervalle est court. Or l'arabe, apparenté à cette langue, pouvait facilement la supplanter, comme l'araméen, autre idiome sémitique, avait supplanté, bien des siècles auparavant, le phénicien en Phénicie. Il est donc permis de supposer⁽²⁾ que beaucoup de Berbères adoptèrent la langue de l'Islam parce qu'ils l'apprirent sans peine, sachant le punique. De très loin, Carthage les avait préparés à recevoir le Coran, livre saint et code.

1. *Bell. Vand.*, II, 10. 20.

2. C'est une hypothèse qui a été indiquée par Renan, *Histoire générale des langues sémitiques* (5^e édit.), p. 199-200.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE CARTHAGE

<p>CHAPITRE PREMIER. — Agriculture.</p> <p>I. Domaine agricole dont les Carthaginois ont disposé en Afrique, 1-2. — Comme les Phéniciens d'Orient, ils se sont adonnés avec succès à l'agriculture, 2.-3. — Traités d'agronomie ; Amilcar et Magon, 3-4. — Traductions de l'ouvrage de Magon, 4-5. — Influence exercée par ce traité, 5-7 ; citations, 8.</p> <p>II. Culture des céréales, 9. — Elle se développe chez les indigènes, sujets de Carthage, 9-11. — Régions de culture, 11-13. — Charrues, 13-15. — Dépiquoirs, 15-16. — Silos, 16-17. — Emploi des céréales, 17-18.</p> <p>III. Cultures arbustives, 18. — Les Phéniciens les répandent en Afrique, 19-20. — Les Carthaginois se les sont-ils réservées ? 20. — Développement de la viticulture, 20-21. — Préceptes de Magon relatifs aux vignobles : exposition, plantation, fumure, disposition des ceps, déchaussage, taille, 21-24. — Vinification, 24-25. — Vin de raisins secs, 25. — Usage du vin par les Carthaginois, 25-26. — Commerce des vins, 26-27. — Oléiculture, 27-28. — Préceptes de Magon relatifs aux oliviers, 28-29. — Production d'huile, 29-30. — Vergers, 30. — Figuiers, 31. — Grenadiers, 32-33. — Amandiers, 33. — Noyers, etc., 34. — Dattiers, 34. — Cultures maraîchères, 35. — Lin, 36. — Emploi de certaines plantes sauvages, 36-37.</p> <p>IV. Élevage des chevaux, 37-39. — Ils appartiennent à la race barbe, 39-40. — Mulets, 40. — Gros et petit bétail chez les Carthaginois et les indigènes, 40-42 ; transhumance, 42. — Préceptes de Magon relatifs aux bœufs, 42-44. — Moutons et chèvres, 44. — Basse-cour, 44. — Apiculture, 44-46.</p> <p>V. Domaines de l'aristocratie punique, 46. — Condition des terres cultivées par les indigènes, 46-47. — Exploitation des propriétés de la noblesse, 47-48. — Aucune preuve d'exploitation directe par l'État, 48. — Exploitation par les indigènes des terres qu'ils détiennent, 48-49.</p> <p>VI. Mines : absence de documents, 49-50. — Carrières, 50. — Pêche des coquillages dont on tire la pourpre, 50-51. — Pêche des poissons de mer, salaisons, 51-52.</p>	<p>1-52</p>
--	--------------------

<p>CHAPITRE II. — Industrie.</p> <p>I. Nécessité de l'industrie à Carthage, 53. — Organisation du travail, 53-54. — Documents dont nous disposons, 54-55. — Industries de la pierre et du bois, 55-57.</p> <p>II. Céramique, 57-58. — Ateliers de Carthage, 58-59. — Médiocrité de cette céramique, 59. — Poteries anciennes, 59-60. — Types nouveaux aux Ve-IVe siècles, 61-62 ; imitation de la céramique grecque, 62-63. — Vases en forme d'animaux, 64. — Vases avec visage humain en relief, 65. — Statuettes en terre cuite, 66. — Figurines de style égyptien et de style grec archaïque, 66-67. — Figurines récentes, de style grec, 68-69. — Disques ornementés, moules à gâteaux, 69-71. — Masques virils grimaçants, d'époque ancienne, 71-73 ; bustes féminins, 73. — Masques plus récents, 73-74.</p> <p>III. Travail du fer, du cuivre et du bronze, du plomb, 74-75. — Armes, outils, ustensiles communs, 75. — Lames en cuivre (rasoirs ou hachettes), 76-78. — Aiguières en bronze, 78-80. — Autres vases, 80-81. — Objets en plomb, 81-82. — Garnitures métalliques de coffrets, de cercueils, 82. — Orfèvrerie, 82-83 ; textes anciens, 83-84 ; documents archéologiques, 84-85.</p> <p>IV. Bijoux en or et en argent, 85. — Époque ancienne, 85-87. — Bagues et anneaux sigillaires, 87. — Bracelets, 87. — Colliers, pendants d'oreille, 88-89. — Étuis à amulettes, 89-90. — Autres bijoux anciens, 90. — La bijouterie est bien plus pauvre à l'époque récente, 90-91. — Bagues, pendants d'oreille, etc., 91-92. — Objets de parure en bronze, plomb, fer, 92.</p> <p>V. Travail des pierres fines, 93 ; scarabées gravés, 93-94 ; pierres gravées d'époque récente, 94-95. — Terre émaillée, dite faïence égyptienne, 95 ; scarabées, figurines, etc., 96-98. — Objets en verre, 98-99. — Ivoire et os, objets gravés ou sculptés, 99-102. — Œufs d'autruche travaillés, 102-3. — Vases en albâtre, probablement importés, 103. — Menus objets en ambre, 103-4. — Tissus, 104-5. — Cuirs, 105. — Vannerie, 105. — Parfumerie, 106.</p> <p>VI. Conclusion, 106. — Manque d'originalité de l'industrie punique ; ses modèles, 107. — Décadence de la technique, 107-8. — Manque de sens artistique, 108. — Le goût pour les objets étrangers prouve la médiocrité de cette industrie.</p>	53-108
---	---------------

<p>CHAPITRE III. — Commerce.</p> <p>I. Importance du commerce chez les Carthaginois, 109-110. — C'est surtout un commerce maritime, 110-1. — Marine marchande, 111-2. — Qualités commerciales des Carthaginois, 112-3.</p> <p>II. Rôle de l'État dans le développement du commerce, 113-5. — Carthage se réserve l'exploitation commerciale d'une bonne partie de l'Occident, 115 ; au delà du détroit de Gibraltar, 115-7 ; sur les côtes septentrionales de la Berbérie, 118 ; sur la côte orientale de la Tunisie et en Tripolitaine, 119-120 ; en Sardaigne, 120-1 ; en Espagne, 121 ; dans les petites îles de la Méditerranée occidentale, 121-2. — Perte de ces monopoles, 122. — Les Carthaginois s'assurent un libre accès dans les ports étrangers, 122-3. — Concessions faites par Carthage à ses émules commerciaux, 123-4 ; le port de Carthage est ouvert aux étrangers, 124 ; liberté du commerce dans la Sicile occidentale, 124-5. — Mesures de police contre les pirates, 125-7 ; accords diplomatiques relatifs à la piraterie, 127-8. — Travaux publics, 128 ; port marchand de Carthage, 128-9 ; routes, 129-130. — Adoption tardive de la monnaie, 130.</p>	109-169
--	----------------

<p>III. Mouvement commercial, 131. — Importations puniques sur les côtes de l'Occident, d'après le mobilier des tombes, 131-2. — Commerce d'importation dans l'Afrique du Nord, 132-4 ; dans d'autres régions de l'Occident, 134-5. — Exportations, 135 ; esclaves, 135-6 ; matières premières, 136-7 ; denrées alimentaires, 137.</p> <p>IV. Relations, entre le littoral des Syrtes et l'intérieur de l'Afrique, par le Fezzan, 138-9 ; en quoi consistait ce commerce ? 139-140. — Les Carthaginois vont chercher de l'or sur la côte africaine de l'Océan, 141. — Leur commerce à Cerné, 141-2. — Ils vont chercher l'étain de la presqu'île de Cornouaille, 142-4.</p> <p>V. Le commerce punique avec le Sud de la Gaule est sans importance, 144-5. — Objets phéniciens dans de vieilles tombes de l'Italie centrale; rien ne prouve qu'ils aient été introduits par des Carthaginois, 145-6. — Vases de bucchero trouvés à Carthage; sont-ils étrusques ? 146-7. — Preuves et indices de relations commerciales entre Carthage, d'une part, les Étrusques et Reine, d'autre part, 148-9 ; ce que les Carthaginois importaient en Italie, 149-150. — Leur commerce avec les Grecs de Sicile, 151-2. — Marchands carthaginois en Grèce, 152-3. — Importation de vins de Rhodes à Carthage, 153-4. — Objets grecs trouvés dans les tombeaux puniques, 154. — Vases proto-corinthiens, 154-5. — Vases corinthiens, 155-6. - Rareté des vases peints attiques, 156-7. — Vases peints d'époque récente, importés en général d'Italie, 157-8. — Vaisselle de la Grande Grèce à vernis noir, 159-161. — Lampes, 161-2. — Réchauds, 162. — Statuettes en terre cuite, 162-3. — Bronzes, 163. — Autres objets, 163-4. — Valeur médiocre de ces importations; leur provenance, 164. — Commerce avec Tyr, 164-6 ; avec l'Égypte, 166.</p> <p>VI. L'importance du commerce carthaginois est attestée par les auteurs anciens, 166-7. — Elle n'est pas confirmée par les découvertes archéologiques, 167. — Carthage paraît s'être enrichie surtout par le commerce de l'étain, de l'argent et de l'or, 167-8. — Activité des Carthaginois comme courtiers, 168. — Les données de l'archéologie sont insuffisantes pour faire écarter le témoignage des textes, 168-9.</p>	
---	--

LIVRE II MŒURS ET CROYANCES

<p>CHAPITRE PREMIER. — Vie et mœurs des Carthaginois.</p> <p>I. Population de Carthage, 171. -Éléments phéniciens, 171-2. — Éléments non phéniciens, 172. — Ces éléments paraissent s'être assez bien fondus, 172-3. — Esclaves, 173-4. — Indigènes africains, 174-5. — Grecs, 175. — Italiens, 175-6. — Observations anthropologiques, 176-7.</p> <p>II. La langue punique, 177 ; ce que nous en connaissons, 177-9. — Parenté du phénicien et de l'hébreu, 179. — Altérations du phénicien en Afrique, 180-1. — L'écriture punique, 181-2. — L'écriture néo-punique, 182-3.</p> <p>III. Les noms propres carthaginois, 183-4. — Le costume punique : hommes, 184-7 ; femmes, 187. — Parures, 188. — Les Carthaginois pratiquaient-ils la circoncision ? 188-9. — Autres coutumes orientales ; calendrier, poids et mesures, 189-190. — Influence de l'hellénisme, 190-2. — Connaissance de la langue grecque, 192-3.</p> <p>IV. L'architecture punique, 193 ; à peu près inconnue, 193-4 ; le mausolée de Dougga, 194-5. — Procédés de construction : grand appareil, blocage, pisé, briques : 195-6. — Absence de marbre, 196 ; revêtements en stuc, 197. —</p>	171-220
---	----------------

<p>Décoration, 197-8. — Éléments égyptiens, 198-9. — Éléments grecs, 200 ; chapiteaux éoliques, 200-1 ; chapiteaux ioniques, 201-3 ; ordre dorique, 203-4 ; autres motifs d'ornementation, 204-5.</p> <p>V. Grand nombre de statues apportées à Carthage, 205. - Boéthos le Carthaginois, sculpteur, est sans doute un Grec, 206. — Sarcophages grecs en marbre, de type architectural, 206-7. — Sarcophages à couvercle sculpté, 207-9 ; ce sont des œuvres grecques exécutées sur commande, 209. — Coffrets funéraires sculptés, 209-210. — Stèles votives et funéraires, 210-1. — Statues funéraires, 212. — Médiocrité de ce qui n'est pas purement grec, 212.</p> <p>VI. Bibliothèques à Carthage, 212. — Ce qu'on sait de la littérature punique, 213. — Écrits grecs pour des lecteurs carthaginois, 213-4. — Carthage n'a pas été un foyer de pensée et de science, 215.</p> <p>VII. Qualités intellectuelles et morales des Carthaginois, 215-6. — La famille ; condition des femmes, 216-7. — Vices reprochés aux Carthaginois : amour de l'argent, 217 ; mauvaise foi, 217-8 ; cruauté, 218-9. — Antipathie qu'inspire leur caractère, 219-220.</p>	
<p>CHAPITRE II. — Les dieux.</p> <p>I. Documents pour l'étude de la religion carthaginoise, 221. — Inscriptions, 221. — Noms théophores, 221-2. — Noms grecs et latins de divinités, 222 ; dans le traité d'Hannibal et de Philippe, 222-4. — Monuments figurés, 224. — Documents africains de l'époque romaine, 224-5. — Insuffisance de nos connaissances, 225.</p> <p>II. Importance de la religion dans la vie publique et privée des Carthaginois, 226-7. — Sentiments des hommes à l'égard des dieux, 227-8. — Dieux des cités et dieux de la nature, 228-9. — Diffusion des dieux et des cultes, 229-230. — Emprunts à d'autres religions, 230-1. — Démons, 231. — Classement hiérarchique des dieux, 231-2. — Couples et triades, 232-4. — Noms génériques, titres, servant souvent de noms propres, 234-5. — El, Allat, Elim, Elôn, 235-7. — Baal, Baalat, 237-8. — Adôn, 238-9. — Rabbat, 239. — Milk, Milkat, 239-240. — Tanit est-il un nom propre ? 240-2. — Ashtart est-il un nom propre ? 242-3.</p> <p>III. Tanit Pené Baal, principale divinité de Carthage, 243. — Adorée en d'autres lieux de l'Occident, 243-4. — Que signifie Pené Baal ? 244-7. — Tanit est une déesse de la fécondité, 247. — Est-elle une déesse lunaire ? 247-251. — Astarté à Carthage, 251-2 ; ailleurs, 252. — Nature d'Astarté, 252-5. — Héra, Iuno, noms donnés à la principale déesse de Carthage, 255-6 ; mentions de cette déesse ailleurs en Occident, 256. — Sa nature, 256-7. — En Occident, Astarté a été identifiée, non avec Aphrodite-Vénus, mais avec Héra-Junon, 257-8. — Héra-Junon répond aussi à Tanit Pené Baal, 258. — Divinités de l'Afrique romaine qui répondent à Tanit Pené Baal et à Astarté, 258 : déesse représentée sur des bandeaux sacerdotaux, 258-9 ; Ops, 259-260 ; Nutrix, 260 ; Caelestis, 261-3. — Tanit Pené Baal et Astarté sont-ils deux noms d'une seule déesse ? 263-5. — Tanit Pené Baal paraît être une forme africaine d'Astarté, 265. — Le δαίμων Καρχηδονίων du traité d'Hannibal et de Philippe, 265-6. — Didon et Tanit, 267. - Tanit Pené Baal et Déméter n'ont pas été identifiées, 267-9. — Images d'Astarté et de Tanit Pené Baal, 269 ; nues, 269-271 ; avec des ailes, 271 ; avec des attributs égyptiens, 271-2 ; avec une tête léonine, 273-5 ; images empruntées à l'art grec, 275-7.</p> <p>IV. Baal Hammon à Carthage, 277 ; ailleurs en Occident, 278-9 ; en Orient, 279. — Variantes orthographiques du mot qui suit Baal dans le nom du dieu, 279. - Hypothèses sur la signification de ce mot, 279-281. — Identification avec</p>	221-350

<p>Ammon, 281-4. — Baal Hammon est-il, comme Ammon-Râ, un dieu solaire ? 284-5. — Comment s'explique son absence dans les noms théophores, 285-6. — Il ne s'est pas confondu partout avec Ammon, 286. — Images de Baal Hammon, 286-7. — Il est identifié avec Saturnus à l'époque romaine, 287-8. — Cronos-Saturne phénicien (Baal Hammon) à Carthage, 288-9; ailleurs en Occident, 289-290. — Pourquoi Baal Hammon a-t-il été identifié avec Cronos ? 290. — A-t-il été identifié avec Apollon, avec Hercule ? 291-2. — Zeus-Jupiter carthaginois, 292-3. — Est-ce Baal Hammon ? 293. — C'est probablement Baal Shamim, 293-5. — Baal Addir, 295-7. — Le Baal d'Hadrumète, 297-9. — Le Baal à la hache, 299-300. — Autres images de Baals, 300-1.</p> <p>V. Melqart à Carthage, en Occident et à Tyr, 301-2. - Il est identifié avec Héraclès, 302-3. — Héraclès à Carthage, 303. — Héraclès, Hercule en Occident n'est pas toujours Melqart, 303-4. — Culte de l'Hercule phénicien près de Gadès, 304 ; ailleurs en Occident, 304-7. — Noms de lieux, 307-8. — Légendes sur les exploits d'Hercule en Occident, 308-9; en général, elles ne se rapportent pas à Melqart, 309-310. — Nature de Melqart ; il paraît être un dieu solaire, 311-3.</p> <p>VI. Eshmoun à Carthage et ailleurs, 314. — Il est identifié avec Esculape, 314-5 ; culte de l'Esculape phénicien en Occident, 315. — Eshmoun at-il été identifié avec d'autres dieux, Dionysos, Hermès, Apollon ? 315-7. — Nature d'Eshmoun, 318-9. — Le serpent lui est-il attribué, comme à Esculape ? 320-2. — Iolaos, nom grec d'un dieu phénicien, 322-3. — Le nom phénicien était-il loi ? 323. — Faut-il identifier Iolaos et Eshmoun ? 323-4. — Adonis de Byblos fut-il adoré en Occident ? 324. — Le dieu Pygmalion, le dieu Poumaï, 324-6.</p> <p>VII. Reshouf, 326-7. — Apollon, 327-9 ; ce nom grec a peut-être désigné plusieurs dieux phéniciens, 329. — Sakkôn, 329. — Hermès phénicien, 329-330. — Cid, 330-1. — Arish, 331-2. — Baal Çafôn, 332. — Shadraba, 332-3. — Miskar, 333-4. — Sokaroua (?), 334. — Çadambaal et Çalambaal, 334. — Haouat (?), 334-5. — Noms divins douteux, 335. — Mention douteuse de Dagon, 335. — Triton et Poséidon phéniciens, 336-7. — Dieux associés par couple, Cid Melqart, Cid Tanit, etc., 337-8. — MLK devant des noms divins, 338-340 ; prétendus anges, 340-1.</p> <p>VIII. Dieux égyptiens, 341-2. — Bès, 343-4. — Les Patèques et le dieu égyptien Ptah, 344 ; Chousôr-Héphaïstos, 344. — Dieu nain dans l'île d'Ibiça, 345 ; à Cherchel, 345. — Déméter et Coré à Carthage, 346 ; y ont-elles reçu des noms puniques ? 346-7. — Les Cereres, 347-8. — L'Astarté de l'Éryx, 348-9. — Sabazios (?), Dousarès (?), 349. — Conclusion, 349-350.</p>	
--	--

<p>CHAPITRE III. — Le culte.</p> <p>I. Divinités représentées sous forme h.umaine ; ce n'est pas un usage général, 351-2. — Oreilles, yeux, bouche, sur des stèles, 352. — La main droite ouverte, 352-5. — Images d'animaux sacrés, 355-8.</p> <p>II. Symboles divins, 358. — Le disque ailé, 358-9. — Astres, 359-360. — Le croissant entourant le disque, 360-4. — Le caducée, enseigne sacrée, 364-7. — Autres enseignes sacrées, 367-9. — Le palmier, 369. — La grenade sur une colonne, 369-370. — Le flacon sur un socle, 370-1.</p> <p>III. Diverses sortes de pierres sacrées, 371-3. — Tendances à l'anthropomorphisme, 373. — Pierres sacrées dans des cultes d'origine punique, à l'époque romaine, 373-4. — Pierres sacrées à l'époque punique, 374; bétyles, 374-5; pierres dressées, 375-7.</p> <p>IV. L'image dite signe ou symbole de Tanit, 377-380. — C'est certainement une</p>	<p>351-425</p>
--	-----------------------

<p>image divine, 380-1. — Elle ressemble à la croix ansée des Égyptiens, mais a une signification différente, 381. — Elle n'est pas un symbole de la prière, 381-2. — Ce n'est que tardivement qu'elle est devenue une figure humaine, 382-3. — Elle ne paraît pas être l'image d'une pierre sacrée, 383. — La partie supérieure représente un astre, 383-5. — Hypothèses non fondées concernant les bras de l'image, 385. — Ces bras représentent probablement une table d'autel, pourvue de cornes, 385-7. — L'autel a peut-être été quelquefois remplacé par une pierre sacrée, 387. — Le symbole de Tanit dressé sur un socle, une tige, une hampe, 388. — Il n'appartient pas à Tanit Pené Baal seule, 388-390.</p> <p>V. Les lieux du culte, 390. — Grottes, 390. — Hauts-lieux, 390-1. — Enceintes sacrées, 392. — Temples; dispositions générales, 392-4. — On ne sait presque rien sur les sanctuaires carthageois, 394-6.</p> <p>VI. Prêtres et prêtresses, 396-7. — Hiérarchie, 397-8. — Recrutement du clergé, 398-9. — Ce clergé ne forme pas une caste, 399-400 ; il ne s'occupe que du culte, 400. — Costume sacerdotal, 400-1. — Personnel inférieur, 401-2. — Prostituées, 402-4.</p> <p>VII. Fêtes religieuses, 404-5. — Sacrifices, 405. — Victimes humaines, 405-6. — Sacrifices de prisonniers, 407. — Sacrifices humains annuels à Hercule, 407 ; à Saturne, 408-9. — Sacrifices extraordinaires d'enfants à Saturne, 409-410. — Tarifs de sacrifices, 410-1. — Tarif de Marseille, 411-2 ; animaux immolés, 412 ; différentes sortes de sacrifices, 412 ; taxes perçues par les prêtres, 412-3 ; parts de victimes revenant aux prêtres et aux auteurs des sacrifices, 413 ; offrandes non sanglantes, 413-4. — Autres tarifs, 414. — Images se rapportant aux sacrifices et aux offrandes, sur des stèles, 414-5. — Destination des stèles, dépôts qu'elles surmontent, 415-6. — Stèles de Carthage, 416-7 ; dédicace, 417-8 ; images, 418-420 ; date, 420. — Stèles trouvées en d'autres lieux, 420 ; à Hadrumète, 421 ; en Sardaigne, 421. Oracles, divination, 421-3. — Amulettes, 423-4. — Magie, 424-5.</p>	
<p>CHAPITRE IV. — Les pratiques funéraires.</p> <p>I On connaît bien les pratiques funéraires des Carthageois, mais peu leurs croyances sur la vie future, 426-7. — Les types de tombes sont les mêmes chez tous les Phéniciens, 427. — Les sépultures sont presque toujours souterraines, 427-8. — Fosses anciennes, 428-9. — Tombes à puits, 429. — Caveaux construits, 429-430. — Caveaux creusés, 430 ; aux VIe-Ve siècles, 430-1 ; au IVe siècle, 431 ; aux IIIe-IIe siècles, 432-3. — Fosses récentes, 433. — Distribution des sépultures dans la presqu'île de Carthage, 433-4. — Il n'y a pas de règles d'orientation, 434-5. — Dans les caveaux, le nombre des morts va croissant; tombeaux de famille, charniers, 435. — Sépultures phéniciennes hors de Carthage, 436 ; fosses, 436 ; caveaux à puits, 436-8. — Pierres dressées au-dessus des tombes, 438-9 ; cippes, 439 ; stèles à figures, 439-440. — Caissons, 440-1. — Y avait-il des mausolées à Carthage ? 441-2.</p> <p>II. Cas d'incinération au VIIe siècle, 442-4 ; la prétendue défense de Darius, 444. — Inhumation, 444. — Cercueils, 445-6. — Sépultures d'enfants en jarre, 446-7. — Embaument, 447-8. — Incinération à Carthage aux IIIe-IIe siècles, 448-450 ; hors de Carthage, 450. — Ossuaires en pierre, 450-1. — Ossuaires en terre cuite, 451 ; avec inscriptions à Hadrumète, 451-2. — Tas d'os calcinés, 452. — Modes d'ensevelissement empruntés aux indigènes, 452. — Corps repliés, teints en rouge, 452-3. — Ossements non brûlés, rassemblés pêle-mêle après décharnement, 454-5. Décharnement hâté par une combustion sommaire, 455-6..</p>	426-469

<p>III. Mobilier funéraire, 456. — Poteries, quelquefois munies d'une inscription, 456-7. — Vaisselle pour manger et boire; aliments, 457-8. — Autres objets enfouis avec les morts, 458-9. — Croyance à une survie dans la tombe, 459-460; nécessité d'une sépulture, 460-1. — Affaiblissement de cette croyance, 461. — Incinération et survie matérielle, 461-2. — Croyance à un séjour commun des morts, 462-3. — Espérance d'une vie future bienheureuse (?), 463-5. — Certains morts ont-ils reçu des honneurs divins ? 465-6. — On n'a pas de preuves d'un culte des morts chez les Carthaginois, 466-9.</p>	
<p>CHAPITRE V. - Rôle historique de Carthage.</p> <p>I. Lacunes de nos connaissances sur l'histoire de Carthage, 470-1. — Les découvertes archéologiques ne suppléent pas à l'insuffisance des textes, 471-2.</p> <p>II. Causes et développement de la puissance de Carthage, 472-5. — Rôle des Magonides; leur œuvre reste inachevée, 475-6. — Gouvernement de l'aristocratie, du milieu du Ve siècle au milieu du IIIe, 476 ; abandon de la politique impérialiste, 476-7. — Essor de l'agriculture et du commerce, 477-8. — Les fondements de la puissance de Carthage ne sont pas très solides, 478-9. — Ses remparts et sa marine, garanties de son existence. 479. — Incapacité du gouvernement aristocratique pendant la première guerre contre Rome, 480. — L'œuvre des Barcides, 480-1. — Échec du plan d'Hannibal, 481-2. — Effondrement de la puissance punique, 482. — Visées de Masinissa, que Rome déjoue en détruisant Carthage, 483.</p> <p>III. Les Carthaginois ont fait peu d'emprunts aux indigènes, 484. - Ils en ont fait beaucoup plus aux Grecs, 484-5. — Mais ils sont restés des Orientaux, 485. — Ils se sont opposés à la propagation de l'hellénisme en Occident, 486. — Ils ont très peu contribué à la civilisation générale, 486.</p> <p>IV. Développement et disparition de la civilisation phénicienne dans la Sicile occidentale, 487 ; à Malte, Gozzo, Pantelleria, 488 ; en Sardaigne, 488-9; à Ibiça, 489 ; en Espagne, 490-1. — En Afrique, la civilisation punique subsiste après la destruction de Carthage, 491 : dans les colonies du littoral, 492 ; sur l'ancien territoire carthaginois, 492-4 ; dans les royaumes indigènes, 494-6. — La domination romaine ne la fait pas disparaître, 496 ; persistance de la langue punique, 496 ; autres survivances, 497. — Carthage a préparé l'œuvre de Rome en Afrique, 497-8. — La religion punique a peut-être développé certains sentiments qui ont favorisé l'accueil fait par les Africains au christianisme, 498. — La persistance de la langue punique a peut-être aidé à la diffusion de la langue arabe chez les Berbères, 498.</p>	<p>470-498</p>